

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


Digitized by Google





Digitized by Google

E 1075/2

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTATS DE LANGUEDOC,

ET

DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

TOME SECOND.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT.

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google

DESCRIPTION

GÉNÉRALE ET STATISTIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

AVEC CARTE ET GRAVURES.

PAR LE B.^on^ TROUVÉ,

ANCIEN PRÉFET DE CE DÉPARTEMENT,
OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.





A PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT, IMPRIMEUR DU ROI,
DE L'INSTITUT, ET DE LA MARINE, RUE JACOB, N° 24.

1818.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

En donnant au public la description générale d'un département, je ne me dissimule pas que les détails auxquels j'ai dû me livrer pourront paraître minutieux à quelques personnes, indifférents à un plus grand nombre : l'exactitude est souvent fastidieuse ; elle est pourtant indispensable en ces matières.

Mais si, par sa position géographique, ce département offre, en quelque sorte, une carte réduite de la France ; si la nature et l'étendue de son territoire, sa population, son agriculture, son industrie, sa contribution aux charges publiques, présentent des moyens de comparaison pour connaître et apprécier les différentes divisions du royaume ; si les monuments utiles, qui couvrent et vivifient cette contrée, attestent la sagesse et la munificence de l'administration célèbre dont elle dépendait autrefois ; si, par des souvenirs aussi nombreux qu'honorables, son histoire se lie à celle de notre antique monarchie, peut-être le département de l'Aude mérite-t-il l'attention et l'intérêt des hommes qui font de la science économique l'objet de leurs études et de leurs méditations.

Un autre motif m'encourage à publier ce travail : je cède

Digitized by Google

au besoin d'acquitter la dette de la reconnaissance envers cette partie du Languedoc que j'ai administrée durant quatorze ans, où j'ai passé quinze des plus belles années de ma vie, où j'ai trouvé des dispositions constantes à me seconder dans le bien que j'ai voulu faire, où j'ai recueilli les plus doux témoignages d'estime, de bienveillance et d'affection, et que j'ai pris l'habitude de regarder et de chérir comme mon propre pays.

Je n'ai pu éviter de citer quelquefois des actes auxquels j'ai coopéré; de retracer des événements où j'ai été appelé à prendre une part active. Il est des occasions qui forcent l'homme le moins personnel de constater sa conduite, de prononcer son nom. Des circonstances remarquables ont eu lieu dans ces derniers temps : devais-je les passer sous silence par la raison qu'elles ne m'ont pas été étrangères? N'aurais-je pas encouru, par cette omission, le reproche de lâcheté ou de fausse modestie? Ce n'est pas, il est vrai, sous le gouvernement du roi légitime et très-chrétien, qu'on fait preuve de courage en parlant de vénération pour le souverain pontife, de respect pour la religion du serment, de dévouement pour la cause sacrée de la légitimité.

L'usage des auteurs est d'indiquer à quelles sources ils ont puisé leurs renseignements. J'ai trouvé des secours abondants et faciles dans les lumières et le zèle d'une foule de mes anciens administrés, et je me fais un plaisir autant qu'un devoir de nommer ici MM. Mariane, père, autrefois

Digitized by Google

syndic du diocèse de Carcassonne, et directeur des contributions directes; Brochin, ingénieur en chef des mines; Viguier de l'Estagnol, Maugis de la Seignoure, Rolland de Trassanel, propriétaires; Cassaigneau de Saint-Gervais, ancien sous-préfet de Limoux; Pin, ancien ingénieur du Canal; Martin d'Auch, ex-député, ancien maire de Castelnaudary; Emmanuel Viviès, de Sainte-Colombe, négociant; Lafont, contrôleur des contributions; Hostalier, ancien sous-préfet de Narbonne; Depanis, ancien sous-commissaire de marine, dans la même ville; Estribaud, Pech, Lafontaine, Solier, Embry, médecins; Dominique Reboulh, pharmacien; feus MM. Guibal, géomètre du cadastre; Georgest, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Robert d'Arquettes, conseiller de préfecture, et Paul Reboulh, employé dans mes bureaux; enfin mes fidèles et précieux amis, MM. Fréjacque, médecin à Carcassonne; Rolland du Roquan, receveur-général de l'Aude; Barthe de la Bastide, membre de la chambre des députés; et feu M. de Lespinasse, aîné, ingénieur du canal de Languedoc. La perte récente de cet homme recommandable a été sentie comme une calamité par le département de l'Aude, par l'administration du canal, par tous ceux qu'attachaient à lui ses talents, ses vertus, et la noblesse de son caractère.

Multis ille bonis flebilis occidit,
Nulli flebilior quàm mihi.

Digitized by Google

N. B. Je saisis la première occasion qui s'offre à moi de rectifier une erreur ou de réparer une omission que j'ai faite involontairement dans mon Essai historique sur les états de Languedoc. Le canal de communication des Deux-Mers est exclusivement l'objet du chapitre IX, seconde partie. Je crois avoir donné à cet égard tous les détails dont la nature de mon ouvrage le rendait susceptible. Mais en décrivant le bassin de Lampy, pages 419 et suivantes, je n'ai point nommé l'auteur de cette digue étonnante qui barre le vallon et forme le réservoir. Il est de notoriété publique que c'est M. Cazals, directeur et ingénieur du canal, qui a fait construire le bassin de Lampy, et qui a imaginé le procédé ingénieux employé pour arrêter les filtrations. M. Cazals était chargé de cette division, ainsi que de la conduite des travaux, lorsque MONSIEUR, aujourd'hui LOUIS XVIII, notre roi, et postérieurement l'empereur Joseph II allèrent visiter cette partie intéressante de la Province de Languedoc, et parcourir un site embelli par la perfection d'un ouvrage si justement admiré. Je me félicite de pouvoir effacer même l'apparence d'un tort envers un homme de mérite qui a laissé dans son pays la mémoire la plus respectée.

Digitized by Google

DESCRIPTION GÉNÉRALE
DU
DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

LIVRE PREMIER.

TOPOGRAPHIE.

CHAPITRE PREMIER.

Surface. — Forme et nature du sol. — Montagnes.

Le département de l'Aude tire son nom de la rivière principale qui coule sur son territoire.

Il est borné, au nord, par le département du Tarn; au nord-est, par celui de l'Hérault; à l'est, il s'étend le long de la Méditerranée, et touche, au sud, le département des Pyrénées-Orientales; au sud-ouest et à l'ouest, il est limité par celui de l'Ariège, et au nord-ouest, par celui de la Haute-Garonne.

Ce département s'étend depuis le 43° 29′ 8″ de latitude jusqu'au 42° 38′ 18″.

Il est traversé par le méridien de Paris; son extrémité occidentale

Digitized by Google

n'est éloignée de cette ligne que de 38′ 48″; le point le plus oriental est placé à 53′ 24″.

La plus grande longueur du département de l'Aude est d'un peu plus de 12 myriamètres : sa plus grande largeur est d'environ 8 myriamètres et demi.

On peut évaluer sa surface à 630,546 hectares 75 ares.

Cette surface n'a jamais été établie par des opérations faites sur le terrain; ce que nous en connaissons a été pris dans les cartes de Cassini.

Parmi ceux qui ont opéré sur cette base, M. Prony a trouvé..... 651,001 hectares.

M. Daspect, ingénieur des ponts et chaussées..... 650,725 »

Le ministre de la justice a porté cette surface, dans son travail pour la circonscription des justices de paix, à..... 651,500 »

M. de Barante, mon prédécesseur, réduisit la surface trouvée par M. Daspect, à..... 635,719

La différence provenait de diverses distractions de territoire autorisées par le gouvernement, postérieurement au travail de cet ingénieur.

Une nouvelle mesure, prise par l'ingénieur en chef du cadastre sur la carte de Chanlaire, n'a donné que..... 622,739 hectares.

Les limites de cette dernière carte s'éloignent d'une manière sensible de celles de la carte originale, tracées par le comité de constitution de l'assemblée nationale. J'ignore si ces changements ont été autorisés. En les admettant, je détermine, ainsi qu'il suit, la superficie de ce département.

Digitized by Google

J'ai pris d'abord pour base l'évaluation de M. Prony à 651,001 h. » a.

J'ai ajouté les polygones donnés au département par Chanlaire; savoir :

1° Le polygone de Preissan au nord d'Ouveillan.....	893 h. 80 a.	
2° Le polygone au nord de Pépieux.....	690 65	2,174 h. 45 a.
3° Celui de l'Ourse, à l'ouest de Comus.....	590 »	
Total.....		653,175 h. 45 a.

J'ai déduit ensuite la surface des polygones dont la distraction a été ordonnée par divers actes du gouvernement :

1° Les polygones de Cadenas, Graissens et Bélesta, réunis au département de la Haute-Garonne.....	2,874 h. 10 a.	
2° Celui de Bélesta annexé au département de l'Ariège.....	14,863 »	
J'ai fait mesurer les polygones déduits dans la carte de Chanlaire, et j'ai trouvé		18,683 h. 75 a.
1° Que la surface de celui d'Aubian, près l'étang de Capestang, est de.....	736 50	
2° Celle du polygone de Montredon, au nord de Bize.....	210 15	

Digitized by Google

Reports d'autre part....	18,683 h.	75 a.	653,175 h.	45 a.
3° Un polygone en vigne, au sud de la Livinière.....	169	65		
4° Un autre à l'est des Martis...	1,099	65	22,628	70
5° Une partie de la forêt de Ramondens.....	1,604	90		
6° Un sixième polygone au sud du réservoir de Saint-Ferréol.....	1,070	75		
Résultat définitif.....			630,546 h.	75 a.

La topographie du département de l'Aude présente trois groupes de montagnes qui couvrent environ les deux tiers de sa surface, la Montagne-Noire, les Pyrénées, et les Corbières.

LA MONTAGNE-NOIRE.

On donne ce nom à la chaîne qui termine, au nord, le département de l'Aude, et le sépare de ceux du Tarn et de l'Hérault. C'est une continuation des Cevennes qui se lient à la grande chaîne des Alpes par les montagnes du Vivarais et du Dauphiné.

Fra Paolo Sarpi, dans son histoire du concile de Trente, a indiqué ce rattachement en ces termes : *in quel tratto de' monti che congiungono le Alpi con li Pirenei.* (Édition originale de Londres 1619).

Le point le plus élevé de cette chaîne est le pic de Nore qui se trouve placé à 1164 mètres au-dessus du niveau de la mer.

LES PYRÉNÉES.

Au sud et à l'ouest-sud-ouest, les Pyrénées servent de limite au département de l'Aude.

Ces deux chaînes, presque parallèles, ont leur direction de l'est à l'ouest : celle des Pyrénées s'étend de l'Océan à la Méditerranée.

Digitized by Google

CHAINE INTERMÉDIAIRE.

Entre ces deux grandes bornes du département, s'éleve, dans la direction du sud au nord, une espèce d'arête qui, dominant le vallon qu'elle partage, distribue, à droite et à gauche, ses eaux à chacune des deux mers. Cette ligne de communication, qui attache les Pyrénées à la Montagne-Noire, et par-là aux Cevennes et aux Alpes, commence à l'extrémité du département des Pyrénées-Orientales, à peu de distance de Mont-Louis, et traverse en entier le département de l'Aude, au nord-ouest duquel elle s'unit aux dernières sommités de la Montagne-Noire. La hauteur de cette arête est considérable à son origine; mais elle s'abaisse à mesure qu'elle s'en éloigne, et devient presque insensible en arrivant au point de réunion. La petite chaîne de la Malepère, au sud-ouest de Carcassonne, entre Montréal et la rivière d'Aude, fait partie de celle que je viens de décrire.

LES CORBIÈRES.

A l'est du point où commence cette arête, dans le département des Pyrénées-Orientales, et assez près de-là, on voit une branche de la grande chaîne des Pyrénées s'écarter de la masse principale et suivre une direction différente. C'est une espèce d'appendice des Pyrénées qui, courant du sud-ouest au nord-est, et se divisant par diverses ramifications, occupe, sous le nom de *Corbières,* une étendue considérable dans le département de l'Aude. La portion qu'on nomme des Basses-Corbières, s'abaisse et vient expirer, dans le vallon que forme le bassin de l'Aude, à la chaîne appelée montagne d'Alaric, au sud-est de Carcassonne. Les Hautes-Corbières, en s'étendant du côté de l'est, s'approchent de la mer, et, se relevant ensuite, vont se rejoindre dans le département de l'Hérault, aux montagnes

Digitized by Google

de l'ancien diocèse de Saint-Pons, lesquelles, comme la Montagne-Noire, sont un appendice des Cevennes.

Le granit constitue la Montagne-Noire et se montre à la surface jusqu'à Montolieu qui est le point le plus bas où cette roche soit à découvert sur le revers méridional de cette montagne. A Montolieu même, le granit est recouvert immédiatement par des bancs de pierre calcaire commune (*chaux carbonatée amorphe*). Mais vers l'est et à peu de distance, l'argile schisteuse forme le passage du granit au calcaire, qui est ici, comme dans les Pyrénées, matrice de filons métalliques.

C'est dans les environs de Montolieu, et au nord, qu'on trouve des dépôts de la terre argileuse connue dans les arts sous le nom de kaolin, propre à la composition de la porcelaine.

La pierre calcaire, plus ou moins empâtée d'argile, et pénétrée d'une dissolution ferrugineuse qui lui imprime diverses teintes, fournit le marbre qu'on exploite à Caunes.

A ce terrain calcaire succèdent vers l'est de nouvelles couches d'argile schisteuse qui alternent avec des bancs de grès et de chaux carbonatée, et qui renferment des veines de houille.

Les derniers échelons inférieurs de la Montagne-Noire sont composés de bancs de grès siliceux à ciment calcaire, lesquels sont divisés par des couches d'argile diversement colorée. C'est dans ce système de couches qu'on trouve des bancs de chaux sulfatée ou pierre à plâtre, exploités dans les environs de Conques et de Castelnaudari.

La direction de toutes ces couches qui se succèdent en recouvrant la roche granitique, est à-peu-près la même que celle de la crête principale de la Montagne-Noire, de l'est à l'ouest.

Le granit est aussi la roche constitutive de la petite portion des Pyrénées comprise dans le département de l'Aude. Le roc de l'Escales et le *Pla del Pous*, sommets élevés par lesquels passe la limite com-

Digitized by Google

mune des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et points de partage des eaux entre ces deux départements, sont granitiques. Ce granit a un caractère plus antique que celui de la Montagne-Noire; il est fort beau pour la forme, la grandeur et l'éclat des crystaux.

Cette partie des Pyrénées s'abaisse au nord vers Axat et le col de Saint-Louis, où commence naturellement le groupe des Corbières.

Vers Montfort, le granit est recouvert par des bandes d'argile stéatiteuse, auxquelles succèdent des schistes calcaires et de la chaux carbonatée ou pierre calcaire commune. Cette pierre calcaire renferme des gîtes de mines de fer.

Entre Gincla et Puilaurens, le granit se montre avec ses caractères primitifs, et là il est recouvert immédiatement par des bancs calcaires dans lesquels on a exploité des filons de mines de cuivre argentifère.

La plaine de Sault, comme les environs de Quillan, est composée, de terrains secondaires, dans lesquels la terre calcaire, qui joue le principal rôle, est souvent associée à l'argile.

On peut assigner aux Pyrénées pour limite septentrionale, dans le département de l'Aude, cette longue ligne parcourue, d'une part par le Rebenti, et de l'autre, par la Boulsane et la Gly : ces deux dernières rivières forment en effet au sud la limite naturelle de la chaîne des Corbières.

Les principaux sommets de cette chaîne qui commence, à l'ouest, au pic de Bugarach, sont à-peu-près sur la direction de l'ouest à l'est. Cette chaîne se prolonge aussi vers l'ouest jusque auprès de Quillan, et va se rattacher aux montagnes du pays de Sault.

Du pic de Bugarach il part une autre petite chaîne très-rapprochée de la première, et qui forme avec celle-ci un angle peu ouvert; cette seconde chaîne a pour points extrêmes le pic de Bugarach et le mont Tauch, les deux sommets les plus élevés des Corbières.

Digitized by Google

Les Hautes-Corbières sont principalement composées de bancs de pierre calcaire commune. Entre Paziols et Tuchan, ces grandes masses calcaires sont recouvertes de bancs de marbre gris veiné de blanc, sur lesquels reposent les grès et les schistes argileux micacés qui constituent le terrain à houille dont les couches, se succédant alternativement jusque vers Palairac, occupent ensemble, dans leur épaisseur, une étendue de 8 kilomètres.

Cette bande de terrain à houille renferme des couches de chaux sulfatée ou pierre à plâtre.

Des fontaines d'eau salée, reconnues dans le territoire de Cascastel et dans celui de Sougraigne ou de Fourtou, indiquent que, dans la profondeur, le gypse ou pierre à plâtre doit être accompagné de quelques masses de sel gemme d'une certaine étendue.

Les bancs calcaires se montrent de nouveau à la limite septentrionale de cette bande de terrain houillier, et composent presque exclusivement toute l'étendue des Basses-Corbières.

Les Corbières proprement dites s'étendent à l'est jusqu'à la mer et occupent une surface de 16 à 1700 kilomètres carrés, à-peu-près le quart du département.

Au lieu de ces longues et belles vallées que l'on trouve dans les autres montagnes qui appartiennent à la chaîne des Pyrénées, on ne voit dans les Corbières que de petits vallons formés par la disposition naturelle des couches et suivant leur direction, mais terminés à de courtes distances par des éminences, et d'où les eaux s'échappent, par des détours multipliés, dans des gorges étroites et profondes.

Les montagnes de l'arrondissement de Limoux qui, sous le rapport géologique, appartiennent à la chaîne des Corbières, sont en général (la partie septentrionale exceptée) composées de bancs calcaires qui suivent la même direction que ceux des Corbières, à quelques inflexions près.

Digitized by Google

Le cours de l'Aude et les montagnes qui encaissent cette rivière entre Esperaza et Alet, présentent des caractères géologiques dont l'ensemble paraît annoncer l'existence antique d'un lac d'une élévation et d'une étendue considérables, là où l'on n'observe plus que de très-faibles cataractes, qui même disparaissent sous les eaux pour peu que celles-ci soient accrues.

La composition variée et irrégulière de ce bassin qui commence à Quillan et se termine au détroit d'Alet; l'état d'aggrégation des diverses substances, le désordre dans lequel elles se trouvent, et sur-tout leur gisement, les bancs verticaux qui, se prolongeant fort loin à l'est et à l'ouest, et à une élévation à-peu-près constante, se trouvent subitement coupés sur une si grande hauteur pour ouvrir un passage à la rivière; toutes ces circonstances indiquent un des derniers monuments des révolutions du globe, un grand réservoir d'eau qui a donné naissance à de nouvelles formations de terrains, et dont la chaussée, par l'action lente, mais puissante des eaux, a diminué progressivement de hauteur, au point d'être réduite au niveau du fond du bassin.

Les montagnes des environs de Chalabre et du Razès, dont les principaux sommets forment la chaîne continue qui lie la Montagne-Noire aux Pyrénées, ont une grande conformité de gisement et de composition avec celles de la rive droite de l'Aude sur les mêmes paralèlelles, c'est-à-dire de l'est à l'ouest.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Plaines et vallées.

Un grand bassin renferme presque entièrement le département de l'Aude; il est borné à l'est par la mer et ses lagunes; au nord, par la Montagne-Noire; au sud, par les appendices des Pyrénées, qui, sous le nom de hautes et basses Corbières, de montagnes d'Alaric et de la Malepère, se prolongent du sud-est au nord-ouest, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan. Une espèce de nœud montueux ferme, à l'est, cette vaste enceinte. On le voit partir des derniers adossements de la Montagne-Noire, se diriger vers le sud-ouest jusqu'à Naurouse, tourner brusquement au sud-est jusqu'à Fanjeaux, laissant à droite une partie du cours de la Ganguise, se prolonger par une espèce de courbe vers le sud, jusqu'à Peyrefitte, où il prend le cours de la Lambrolle jusqu'à Fontrouge, se lier successivement aux pics des Tonguets et de Nébias, dans la même direction, et à ceux de Brenac, d'où il suit toutes les sinuosités de la route de Paris en Espagne jusqu'à la frontière du département, et se rattache enfin, par les pics de la Fajole à la grande chaîne des Pyrénées.

Ce nœud est le point très-précis du partage des eaux qui coulent vers les deux mers dont la France est entourée; c'est lui que l'on a reconnu former le lien qui unit les Alpes aux Pyrénées par la Montagne-Noire, par les Cevennes, et par les montagnes du Vivarais et du Dauphiné.

Le bassin que je viens de décrire s'étend sur une longueur de 108 mille mètres, depuis Naurouse jusqu'aux naissances des montagnes de la Clape, qui séparent de la mer le territoire de Narbonne. Sa largeur varie beaucoup, mais c'est sur-tout à Carcassonne qu'elle diminue;

Digitized by Google

là le bassin se resserre, et la gorge qu'il y forme n'excède pas neuf mille mètres d'ouverture.

Les pentes générales du bassin inclinent de l'ouest à l'est. Cette inclinaison est d'environ 175 millimètres par 100 mètres. Le point de Naurouse, qui en est le plus élevé, se trouve à 189 mètres au-dessus du niveau des eaux de la Méditerranée. A Carcassonne, cette hauteur n'est que de 102 mètres et demi.

Il ne faut pas croire que ce bassin soit une plaine rase. Le sol en est souvent raboteux, hérissé de hachures et d'anfractuosités plus ou moins fortes, et coupé par des arêtes ou avances angulaires, qui se détachent des chaînes principales des Corbières, de la Malepère, et de la Montagne-Noire, et opposent une solution de continuité aux plaines de Castelnaudary, de Villasavary, de Bram, d'Alzonne, de Carcassonne, de Trèbes, de Lézignan, de Villedagne, de Coursan, de Narbonne, et autres moins considérables dont se compose ce grand bassin.

Le sol est, en général, calcaire; la couche végétale n'y est presque par-tout qu'un mélange de chaux, d'argile commune, de silice et de terreau. Ces substances s'y trouvent combinées dans des proportions très-inégales, et ce sont ces différences qui forment les bonnes et les mauvaises terres.

Au-dessous de cette couche, le terrain est divisé en bancs horizontaux de tuf argileux, de sable, de galets avec ou sans ciment, et de grès calcaire plus ou moins dur. A une plus grande profondeur, on trouve un tissu de veinules de gypse crystallisé.

Les plaines de l'arrondissement de Castelnaudary se composent des bassins de plusieurs rivières qui affluent dans le Fresquel; elles participent à la fertilité du département de la Haute-Garonne, auquel elles vont se rejoindre. Ces plaines sont également connues sous le nom de Lauragais.

Digitized by Google

A l'ouest, la plaine du Razès, formée du bassin de la petite rivière du Sou, est distinguée par l'abondance de ses récoltes et par la belle qualité de ses blés; elle s'étend depuis Villasavary jusqu'à Limoux, qui était autrefois la capitale du pays appelé Razès.

La partie inférieure du bassin de l'Aude, depuis Carcassonne jusqu'à la mer, offre, des deux côtés de la rivière, de grandes cultures de blé et des vignobles considérables, dans une étendue de six à huit myriamètres de longueur sur une largeur inégale. C'est dans cette partie qu'on trouve, au nord, le pays connu sous le nom de Minervois, couvert de vignes d'un grand produit, d'oliviers échappés aux rigueurs des hivers, et dans quelques parties, des prairies excellentes. Cette belle plaine forme aujourd'hui le canton de Peyriac: à l'est, la plaine de Villedagne, qui se prolonge entre le canal des deux mers, la rivière d'Aude et l'Orbieu, la plaine de Coursan, si renommée par la bonté de son sol, terminent cette portion du bassin.

Au nombre des plaines du département, il faut compter le pays de Sault. C'est en effet une plaine longue et étroite, entourée de montagnes couronnées par des forêts de sapin. On y cultive du blé noir, du *raou*, mélange de froment et de seigle, et des pommes de terre. Les légumes en sont très-estimés. Le sol de cette contrée est entièrement calcaire; on n'y rencontre presque point d'arbres, mais on y voit des prairies. Ce pays est couvert de neige pendant plusieurs mois de l'année. Il domine le département de l'Aude, qu'il termine de ce côté, et se trouve au bas de la haute chaîne des Pyrénées.

Au nord de Carcassonne, est un joli vallon formé par le bassin de la riviere d'Orbiel. Il commence vers la commune du Mas-Cabardès : des prairies couvertes d'arbres fruitiers, des villages pittoresques, ou riches, ou bien bâtis, s'y font remarquer depuis le pied de la Montagne-Noire jusqu'à l'embouchure de l'Orbiel à Trèbes.

Digitized by Google

Le vallon d'Argent-Double, au nord-est, offre également, sur-tout depuis Caunes, une suite de paysages agréables, avec des communes importantes arrosées par cette rivière ou dans son voisinage; les coteaux qui le dominent sont plantés d'oliviers et procurent au pays un genre de richesses bien diminué, mais qu'il serait malheureux de voir entièrement détruit.

En partant de Carcassonne pour remonter au sud le cours de l'Aude, on trouve une vallée qui se prolonge, tantôt plus, tantôt moins resserrée entre des collines sur lesquelles on cultive la vigne : ces collines suivent elles-mêmes deux chaînes parallèles de montagnes la plupart couvertes de bois. Tel est l'aspect du pays depuis l'extrémité de l'arrondissement de Carcassonne jusqu'à Limoux, et de Limoux à Alet et à Quillan. Là on est arrêté par d'autres montagnes plus élevées, chargées de forêts de sapins d'une grande étendue.

A l'ouest et au sud-ouest, sont les vallons de Chalabre et de Sainte-Colombe, formés par le bassin de la rivière de Lers, qui sépare le département de l'Aude de celui de l'Ariège; une division de ce vallon, qui se dirige par Puivert, est formée par une petite rivière qu'on appelle le Blau. Le vallon principal commence à Camon et vient aboutir au territoire du canton de Bélesta.

Quoique les Corbières n'offrent en général que des sites escarpés et arides, elles renferment cependant quelques vallons, celui de Monze et Pradelles à Montlaur, arrosé par la Bretonne, au revers méridional de la montagne d'Alaric; celui d'Arquettes à Serviez et Villetritouls, et tout le pays connu sous le nom de Valdagne (que les uns font dériver de la vallée d'Aquitaine, *vallis Aquitanica,* d'autres de la vallée de Diane, *vallis Dianæ,* parce qu'il y avait alors dans cette contrée beaucoup de bois, dont on rencontre à peine des vestiges); le vallon d'Orbieu, au milieu duquel est située la petite ville de Lagrasse, enfermée dans une enceinte de montagnes et de rochers;

Digitized by Google

la vigne et l'olivier en rendent l'aspect un peu supportable. Il en est de même de celui de Paziols, où coule la rivière de Verdouble, et qui se trouve sur la limite du département des Pyrénées-Orientales; c'est sur cette frontière qu'on voit aussi le joli vallon de Monfort à Gincla et Puilaurens, formé par la Boulsane, et qui, quoique placé dans l'intérieur des montagnes, semble propre à la végétation des espèces d'arbres les plus rares.

Enfin, vers la partie orientale du département de l'Aude et des Corbières, au midi de Narbonne, est le vallon de la Berre, petite rivière qui va se jeter dans l'étang de Sigean, après avoir arrosé le territoire de cette commune et ceux de Cascastel et de Durban. Le sol qu'elle baigne est propre à la culture de la vigne et de l'olivier.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Rivières.

Ce département est arrosé par la rivière dont il porte le nom, l'un des six petits fleuves de la France, et par un grand nombre d'autres rivières dont les principales sont le Rébenti, le Fresquel, l'Orbieu, la Cesse, qui débouchent dans l'Aude, et la Berre, qui pourrait aussi être qualifiée du nom de fleuve, s'il lui suffisait d'avoir son embouchure dans la mer; elle se jette dans l'étang de Sigean, lagune de la Méditerranée, non loin du port de la Nouvelle.

Il est de plus traversé, dans sa plus grande longueur, par le célèbre canal du Midi, dont une branche forme celui de Narbonne qui aboutit au port de la Nouvelle, et se trouve tout entier dans le département.

L'Aude a sa source dans un étang situé sur les Pyrénées, au pied du pic de Carlitte, dans le département des Pyrénées-Orientales, à 900 mètres de Mont-Louis, et à 23,000 mètres au sud des frontières du département auquel elle donne son nom.

Une chose digne de remarque, c'est que cette source de l'Aude, dont le cours se dirige au nord, n'est qu'à 3000 mètres sud-est des sources de la Sègre, qui coule vers le sud et entre en Espagne par Puycerda; qu'à 8000 mètres au sud-est de la source de la Teth, qui se dirige à l'est, passe à Perpignan et débouche dans la Méditerranée; et qu'à 10,000 mètres sud-est de la source de l'Ariège, qui se dirige à l'ouest, passe par Foix, entre dans la Garonne au-dessus de Toulouse, et coule conséquemment vers l'Océan; ce qui prouve que les montagnes où l'Aude prend sa source sont des

Digitized by Google

plus hautes de la chaîne des Pyrénées, et forment un point de partage digne d'observation.

L'Aude, en entrant dans le département, traverse d'abord des terrains granitiques où elle suit des détours multipliés. Après avoir reçu les eaux du Rébenti, elle coupe, à-peu-près à angle droit, les bancs verticaux qui forment le prolongement de la principale crête des Corbières. Ces bancs, s'inclinant successivement davantage vers le nord, forment le bassin de Quillan, où le cours de l'Aude est plus facile et moins rapide. Mais de nouveaux obstacles rétrécissent son lit à Couiza, et sur-tout à Alet, où les bancs, reprenant la situation verticale, ont de nouveau barré le passage à une hauteur qui se mesure sur celle des dépôts dont les bancs constitutifs sont couverts et dont l'existence appartient au séjour prolongé des eaux.

Au nord du détroit d'Alet, le lit de l'Aude s'élargit, et de-là jusqu'à Carcassonne, cette rivière s'accroît progressivement du produit des eaux que lui fournissent un assez grand nombre de ruisseaux ou de petits rivières qui descendent, d'une part, du chaînon de communication des Pyrénées à la Montagne-Noire, et de l'autre part, des montagnes de la rive droite que l'on peut considérer comme des appendices des Corbières.

Depuis son entrée dans le département, le lit de l'Aude est chargé de blocs granitiques et d'autres débris des montagnes supérieures, dont la quantité diminue entre Quillan et Alet, mais qui embarrassent encore le flottage : ensuite, et sur-tout depuis Limoux, il est couvert par des attérissements sableux qui en augmentent beaucoup la largeur, et au milieu desquels l'Aude suit un cours incertain, se détournant d'une rive à l'autre suivant l'impulsion qu'elle reçoit par les pluies d'orage, et rongeant lentement l'un et l'autre bord : ainsi l'on voit cette rivière qui, à peu de distance, a coupé des montagnes, s'embarrasser dans les dépôts mobiles qu'elle accu-

Digitized by Google

mule journellement, et tendre sans cesse à combler le lit qu'elle s'est creusé.

Jusqu'à Carcassonne, l'Aude a suivi la direction du sud au nord, à travers des montagnes dont les couches sont sur la direction de l'est à l'ouest; alors elle dévie, à-peu-près encore à angle droit, pour entrer dans le bassin qui résulte de la réunion du revers méridional de la Montagne-Noire aux pentes opposées (1). C'est vers ce changement subit de direction qu'elle reçoit le Fresquel qui, de l'extré-

---

(1) Dans l'essai sur le département de l'Aude, M. de Barante a suivi les principes adoptés par M. de Buffon sur la formation des vallées, et développés avec beaucoup d'étendue dans sa théorie de la terre: cependant des observations nombreuses et faites avec autant de soin et de sagacité, en prouvant que le système du *Pline français* a été trop généralisé, ont jeté un nouveau jour sur cette importante théorie. On a reconnu la nécessité d'examiner avec plus d'exactitude la composition des terrains qui servent de bassins aux fleuves et aux rivières, et de distinguer les cas où ces vallées sont formées par la courbure ou la disposition naturelle des couches du terrain, de ceux où les escarpements, la correspondance des couches à des hauteurs inégales, celle des angles rentrants et saillants, etc., démontrent l'action directe des eaux : or le cours de l'Aude présente la succession de ces deux états; depuis Axat jusqu'à Carcassonne, cette rivière a évidemment creusé son lit, au moins sur la plus grande partie de son étendue; mais depuis Carcassonne jusqu'à la mer, elle coule dans un bassin dont la forme résulte de la disposition des bancs qui constituent son fond et ses pentes. Il ne faut pas, à cet égard, confondre l'action bornée et locale d'une rivière sur des terrains d'alluvions tels qu'il s'en trouve sur le cours de l'Aude, avec celle qui aurait ouvert une vallée; quelques coteaux peuvent aussi avoir été dégradés par les eaux d'une rivière, sans qu'on en doive cependant tirer une conclusion trop générale. Enfin, dans un bassin ou dans une vallée, une rivière peut aussi avoir approfondi son lit, sans qu'on doive pour cela lui attribuer la formation de la vallée. On ne peut donc prononcer, dans chaque circonstance, que d'après l'examen de la disposition des masses du terrain, et en général de tous les caractères géologiques.

Digitized by Google

mité occidentale de la Montagne-Noire, descend dans la vallée et vient apporter à la principale rivière du département le tribut des eaux qu'il a reçues des montagnes qui cernent son bassin. A Trèbes, à peu de distance de l'embouchure du Fresquel, l'Aude reçoit l'Orbiel, dont le cours, de peu d'étendue, en est d'autant plus rapide, parce qu'il suit presqu'en ligne droite la pente de la Montagne-Noire.

De Trèbes jusqu'à Homps, l'Aude décrit une courbe, laissant au nord le groupe de monticules qui entourent le bassin de Marseillette. Son cours est encore resserré par des coteaux très-rapprochés jusqu'à Sérame où elle commence à entrer dans des plaines plus vastes. Ces plaines, et particulièrement celle de Coursan, sont couvertes par les attérissements que l'Aude y a formés et qu'elle augmente tous les jours. Alors elle devient moins rapide; ses détours incertains sont commandés par l'accumulation du sable et des galets qui font varier la surface de son lit, ce qui l'a forcée de multiplier ses embouchures et quelquefois de changer sa route. Au milieu de ces plaines arrosées par l'Aude, la Cesse et l'Orbieu viennent se réunir, l'une de la Montagne-Noire, l'autre des Corbières.

Par rapport aux eaux qui descendent de la Montagne-Noire, on peut remarquer que leur cours est d'autant moins étendu et plus rapide que les sources sont plus près de la pente centrale et dominante de cette montagne. La rivière de Fresquel et celle de Tréboul qui s'y réunit près de Villepinte, et dont la source se trouve sur l'arête occidentale, ont leur cours à-peu-près parallèle à la direction de la vallée; ensuite viennent le Lampy et les ruisseaux affluents, dont le cours oblique commence à se rapprocher de la perpendiculaire; la Bernassonne, la Rougeanne et l'Orbiel, qui ont le moins d'étendue dans leur cours, se réunissent à la rivière d'Aude perpendiculairement à sa direction et à celle de la vallée.

Toutes ces rivières, en creusant leurs lits pour se rendre dans le

Digitized by Google

bassin commun, ont rencontré les tranches des bancs qui sont superposés au sol primitif de la montagne : tant qu'elles courent dans le granit, qui ne présente point d'assises, ou dont les assises ont trop de profondeur pour que leur disposition puisse influer sur le cours des eaux, on les voit affecter diverses directions; mais, arrivées aux bancs qui sont superposés à cette roche et qui présentent leurs tranches perpendiculairement à la direction de la plus forte pente, leurs lits ont été plus difficiles à creuser, et, toutes choses égales d'ailleurs, l'effort des cours d'eau, pour vaincre cette résistance, est d'autant moindre, que le plan d'inclinaison de la montagne se rapproche davantage de l'horizon : alors le torrent a été forcé de décliner fréquemment son cours pour chercher, le long des bancs plus ou moins escarpés, des passages où les obstacles fussent moins grands; tandis que, vers le centre, la pente étant beaucoup plus roide et d'ailleurs se rapprochant plus de celle des couches constitutives, les torrents acquièrent près de leur source une vîtesse qui rend leur action assez puissante pour surmonter la résistance que leur opposent les escarpements.

On peut observer que les ruisseaux ou rivières qui affluent vers le milieu du bassin coulent dans des gorges étroites et creusées d'autant plus profondément que le poids des eaux a été augmenté par la vîtesse qu'elles acquièrent sur une plus forte pente.

Les cours d'eau, dans les Corbières, présentent des effets analogues à ceux qu'on remarque dans les cours d'eau de la Montagne-Noire; mais à raison de leur plus grande étendue et des obstacles plus multipliés qui s'y rencontrent, les eaux y sont beaucoup plus tourmentées.

L'Orbieu, la principale rivière des Corbières, prend sa source sur une des sommités du chaînon qui se détache obliquement de la chaîne de ces montagnes, et dont le mont Tauch et le Pic de Buga-

Digitized by Google

rach sont les points extrêmes. Son lit, dans ses détours fréquents, est généralement creusé par cette rivière, jusque au-delà de Lagrasse vers Fabrezan : sa direction du sud-ouest au nord-est présente des gorges étroites et souvent très-escarpées; les ruisseaux qui y affluent en grand nombre et qui ne sont la plupart que des torrents, à sec la majeure partie de l'année, ont déchiré, dans tous les sens, les montagnes nues et arides de cette contrée; ils serpentent successivement dans de petits vallons et dans des gorges où ils laissent à pic les bancs qui portent l'empreinte de la puissance des eaux.

A Fabrezan, l'Orbieu entre dans un bassin ouvert où son cours est moins violent et réunit la plupart des eaux des Corbières. Son lit, beaucoup plus étendu et moins horizontal, lui permet de couler avec plus de lenteur. C'est là que cette rivière commence à déposer le sable et les galets qu'elle a entraînés, tendant ainsi, d'une manière insensible, à diminuer la différence du niveau entre la plaine et les montagnes. Les attérissements augmentent à mesure que la rivière qui les produit approche de son embouchure, où le lit qu'elle s'est d'abord creusé s'élargit dans la même proportion que sa profondeur diminue.

De l'autre côté de la rivière d'Aude, celle de Cesse y arrive près de Truilhas, un peu au-dessous du moulin de Ferrioles. Elle entre dans ce département, après avoir exercé, d'une manière imposante, sa puissance dans les montagnes de celui de l'Hérault où elle prend sa source au col de Ceirières; elle arrose le bassin de Ginestas et de Mirepeisset, et traverse, un peu au-dessus de son embouchure, le canal du midi sous un pont-aquéduc.

Les plaines que parcourt l'Aude ainsi augmentée par la Cesse et l'Orbieu, deviennent plus vastes. Celle qui prend le nom de Villedagne, s'étend du sud-ouest au nord-est, depuis Fontcouverte jusqu'à Truilhas, et du sud au nord, depuis Camplong jusqu'à Paraza.

La plaine de Narbonne, dont la surface est de plus de quatre my-

Digitized by Google

riamètres carrés, doit sa formation au limon que l'Aude y a déposé. Elle s'agrandit tous les jours vers le nord. Un canal d'attérissement porte les eaux troubles de cette rivière dans l'étang de Capestang, en exhausse le sol, et enrichit ainsi l'agriculture de conquêtes journalières.

C'est en cet endroit de son cours que l'Aude, qui jusques-là ne s'était chargée que de radeaux ou de bois flotté, offre les avantages de la navigation. C'est là que, pour procurer à la ville de Narbonne une communication avec le canal du Midi, un embranchement de ce canal le joint à la rivière d'Aude. Un peu au-dessous de l'endroit où il s'y réunit, elle se divise en deux branches, l'une, sous le nom de Robine, sert de continuation à cet embranchement, se rend à Narbonne qu'elle traverse, y forme un port, et va se jeter dans l'étang de Bages et de Sigean, qui communique au chenal du port de la Nouvelle.

L'autre branche de la rivière d'Aude continue son cours à travers la plaine de Coursan. Elle s'y partage en plusieurs canaux, qui rendent facile l'inondation des terrains adjacents. Ces eaux, en se répandant ainsi, dissolvent le sel dont les terres voisines de la mer se trouvent imprégnées, et qui s'oppose à leur fertilité. Peu après, l'Aude laisse à sa gauche, au-dessous du village de Fleury, le lit qui en conduisait autrefois les eaux à l'étang de Vendres, et va se jeter dans la mer par le grau du même nom, après avoir formé deux petites îles par la division de ses eaux.

L'embouchure de l'Aude n'est qu'à une lieue et demie de celle de l'Orb, rivière considérable qui coule du nord au sud, puis de l'est à l'ouest, et encore du nord au sud; elle est à quatre lieues de l'embouchure de l'Hérault, rivière encore plus considérable que l'Orb, qui coule du nord-est au sud-ouest, puis du nord au sud, et donne son nom au département qu'elle traverse.

Les embouchures des trois rivières les plus importantes qui, de

Digitized by Google

l'intérieur du Languedoc, coulent dans la Méditerranée, ayant leurs cours presque opposés en direction, offrent un rapprochement d'autant plus digne de remarque qu'il prouve que le pays où il a lieu, pris en général, forme une large vallée, à-peu-près circulaire, dont le sol est le plus bas entre tous ceux de la même province qui bordent la Méditerranée.

Le cours de l'Aude est de 205,000 mètres, dont 23,000 hors du département, et 182,000 dans le département.

Ses affluents dans le département sont :

A SA DROITE.	Longueur de leur cours.
	Mètres.
La Guette	12,000
La Valette	15,000
Le Couleurs	7,000
La Sals	20,000
La Valette-d'Alet	8,000
Le ruisseau de Saint-Polycarpe	11,000
Lauquet	27,000
Le Moulin	7,000
Le ruisseau de Basalac	2,000
Le Merdaux	7,000
La Bretonne	14,000
Le Rieugras	6,000
Lazagal	7,000
La Jourre d'Escales	9,000
La Jourre de Lezignan	20,000
L'Orbieu	71,000

A SA GAUCHE.	Longueur de leur cours.
	Mètres.
Le Rebenti	29,000
Le Ruisseau de Fa	12,000
La Corneilla	18,000
La Lagagnoux	10,000
Le Cougain	13,000
Le Sou	23,000
Le ruisseau de Villarzel.	
— Moulis	
— Baudrigues.	
— Taure	
Le Fresquel	66,000
Le Trapel	16,000
L'Orbiel	32,000
La rigole de vidange de l'étang de Marseillette.	2,800
L'Argendouble	30,000
L'Ognon (dans le dépt.).	9,000
Le Repudre	10,000
La Cesse (dans le dépt.).	14,000
Ricaudier	15,000
Les rigoles de vidange de l'étang de Capestang	6,000

Digitized by Google

L'Aude, depuis son entrée dans le département jusqu'à son embouchure, baigne ou approche,

A SA DROITE,	A SA GAUCHE,
Les villes et villages de	Les villes et villages de
Escouloubre.	Campagna
Axat.	Bessede.
Saint-Martin de Pierre-Lis.	Le Clat.
Cabirac.	Artigues.
Couiza.	Cailla.
Luc.	Belvianes.
Alet.	Quillan.
Vendemies.	Campagne.
Pieusse.	Esperaza.
Pomas.	Montazels.
Couffoulens.	Cornanel.
Cavanac.	Limoux.
La cité de Carcassonne.	Villemartin.
Berriac.	Cepie.
Fontiers.	Rouffiac.
Floure.	Preixan.
Barbaira.	Carcassonne.
Capendu.	Villedubert.
Douzens.	Trèbes.
Saint-Couat.	Marseillette.
Roquecourbe.	Blomac.
Castelnau.	Puicheric.
Tourouzelle.	La Redorte.
Canet.	Azille.
Marcorignan.	Homps.
Moussan.	Argens.

Digitized by Google

A SA DROITE,	A SA GAUCHE,
Les villes et villages de	Les villes et villages de
Narbonne.	Roubia.
Coursan.	Paraza.
Salles.	Ventenac.
Fleury.	Saint-Nazaire.
	Saint-Marcel.
	Sallelles.
	Cuxac.

Entre les rivières qui affluent dans l'Aude, il en est qui ont elles-mêmes des affluents; telles sont, à la droite :

La Sals, dont la source est à une fontaine salée située à 3,700 mètres nord-est, du Pic de Bugarach;

Elle reçoit à sa droite le Rialsesse.

A sa gauche, la Blanque.

Lauquet, dont la source est près du lieu de la Caunette, canton de Couiza;

Elle reçoit à sa droite, la Roze, la Lauzeille, l'Eaunette, Lauquette;

Et à sa gauche, le Guinet, le Baris.

L'Orbieu, dont la source est au nord-ouest du Pic de Bugarach, près de Fourtou;

Elle reçoit à sa droite, les ruisseaux de Carcanel, de Laurio, de Caula, le Rabichol, le Souc qui a reçu le Grenaivolles, le Libro, le Rabe qui a reçu le Rebieu, et la Nielle qui a reçu le Clot, l'Empepeyre et le Fourques, le Caraguet, le Pailloux, le Tourinque, Lauson qui a reçu le Mayral, Lausis, le Pech-Ventous, les Battes et le Fonbouillid.

A sa gauche, le ruisseau de Las-Violles, le Fourtou, les ruisseaux d'Albières, de Saint-Pancrace, le Mas, la Madourneile, l'Alzou qui a reçu le ruisseau de Donnove, les Mattes, la Moissette.

Digitized by Google

Et à la gauche de l'Aude,

Le Sou, dont la source est près de Saint-Just de Belengard, dans le Razès;

Il reçoit à sa droite, le ruisseau d'Alaigne, le Brau, qui a reçu le Verdau;

Et à sa gauche, les ruisseaux de Montgradail et de Villarzel.

Le Fresquel, dont la source est sous un ancien fort situé au nord et près du lieu des Cassès, non loin de Saint-Félix;

Cette rivière reçoit, à sa droite, les eaux qui s'épanchent du point de partage de Naurouze,

Le Tréboul, qui a reçu { la Pomère, le Rieutort, le Rivel,

le Mezuran, la Preuille, la Martine, la Salfloure; ces deux dernières débouchent à-présent dans le Canal: le Rebenty, l'Herminis, la Ribairole, le ruisseau de la Saume, l'Arnouse,

Et à sa gauche, les ruisseaux de Puginier, d'Issel, de la Becède, le Linbe, la Bernassonne, qui a reçu à sa droite le ruisseau d'Aiguebelle; le Lampy, qui a reçu à sa droite le Tenteu, et à sa gauche, le ruisseau de la Bussons.

La Rougeanne, qui a reçu, à sa gauche, l'Alzau, qui, lui-même, a reçu, à sa gauche, le ruisseau de Baisse; la Durre qui a reçu, à sa droite, le Lignon.

On dérive, dans leurs parties supérieures, les eaux de l'Alzau, de la Bernassonne et du Lampy, et on les jette dans la rigole de la montagne qui les amène, ou au grand réservoir de Saint-Ferréol, ou dans la rigole de la plaine, d'où, comme du réservoir de Saint-Ferréol, elles sont conduites au point de partage de Naurouze, pour fournir à la navigation.

Le Trapel, qui a sa source dans la Montagne-Noire près de Fraisse-Cabardès, et qui a reçu, à sa droite, le Fonsigny, la Valette, et à sa gauche, le Cupservié.

Digitized by Google

L'Orbiel, qui a sa source au plus de la Montagne-Noire, à l'est du lieu de la Prade, dans le bois de Garmantès, et qui a reçu, à sa droite, le Graisillou, le Camazou, et à sa gauche, le Rieutort, le Clamoux, qui a reçu à sa droite le Ceibe.

L'Argentdouble, dont la source est également au plus haut point de la Montagne-Noire, près du lieu de Lespinassière : elle a reçu à sa gauche, le Canet, et l'Alsouque.

L'Ognon, qui a sa source dans le département de l'Hérault, au sud-ouest du lieu de Cassagnoles. Il a reçu, à sa gauche, près de son entrée dans le département de l'Aude, Landragoule.

Les affluents de l'Aude baignent ou approchent les lieux suivants,

SAVOIR :

La Guette, *à sa droite*, le Bousquet, Counozouls; *à sa gauche* Roquefort,

La Valette, *à sa droite*, Saint-Louis et Parahou, Saint-Julia-du-Bec.

La Sals, *à sa droite*, Sougraignes, Serres, Cassaignes, Coustaussa; *à sa gauche*, Bugarach, les Bains, Rennes, Couiza.

Le ruisseau de Saint-Policarpe, *à sa droite*, Saint-Polycarpe; *à sa gauche*, Belcastel.

Lauquet, *à sa droite*, Greffeil, Ladern, Verzeille, Leuc; *à sa gauche*, la Caunette, Saint-Hilaire, Couffoulens.

Le ruisseau du Moulin, *à sa droite*, Cazillac; *à sa gauche*, Palaja.

La Bretonne, *à sa droite*, Pradelles, Monze, Barbaira; *à sa gauche*, Floure.

Le Rieugras, *à sa droite*, Douzens; *à sa gauche*, Comigne.

L'Asagal, *à sa droite*, Saint-Couat d'Aude; *à sa gauche*, Montbrun, Moux.

La Jourre-d'Escales, *à sa droite*, Escales.

La Jourre-de-Lezignan, *à sa droite*, Canet; *à sa gauche*, Fontcouverte, Conilhac, Lézignan.

Digitized by Google

L'Orbieu, *à sa droite*, Auriac, Monthoumet, Lanet, Salsa, Vignevielle, Saint-Martin-des-Puits, Saint-Pierre-des-Champs, la Grasse, Ribaute, Ferrals, Luc, Ornaisons, Nevian, Marcorignan; *à sa gauche*, Albières, Bouisse, Montjoy, Lairière, Durfort, Camplong, Fabrezan, Lezignan, Cruscades, Raissac.

Les affluents de l'Aude qui se trouvent à sa gauche, baignent ou approchent les lieux suivants :

La Rebenti, *à sa droite*, la Fajole, Mérial, Niort, Mazubi, Galinagues, Joucou, Marsa, Cailla; *à sa gauche*, Espezel, Belfort, Quirbajou.

Le ruisseau du Coulent, *à sa droite*, Ginoles.

Le ruisseau de Fa, *à sa droite*, Fa, *à sa gauche*, Saint-Jean-de-Paracol, Rouvenac.

La Corneilla, *à sa droite*, Bouriège, Roquetaillade, Cornanel; *à sa gauche*, Feste et Saint-André, Bourigeole.

Lagagnoux, *à sa droite*, Tourreilles, Magrie.

Le Cougain, *à sa droite*, Saint-Couat, Castelreng, la Digne d'en bas, la Digne d'en haut.

Le Sou, *à sa droite*, Gramazie; *à sa gauche*, Cambieure, Brugairoles, Malviés, Saint-Martin-de-Villereglan.

La Clause, *à sa droite*, Monclar, Rouffiac.

Le ruisseau de Baudrigues, *à sa droite*, Roullens.

Le ruisseau de Saint-Geniez, *à sa droite*, la Valette, Alairac.

Le Fresquel, *à sa droite*, la Bastide d'Anjou, Ricaud, Souilhanel, Castelnaudary, Saint-Martin-la-Lande, Lasbordes, Bram, Sainte-Eulalie, Villeseque-Lande, Pezens ou Voizins; *à sa gauche*, Airous, Souilhe, Peyreus, Villepinte, Alzonne, Ventenac, Pennautier.

Le Trapel, *à sa droite*, Fraisse, Aragon, Villegailhenc, Villemoustausson.

L'Orbiel, *à sa droite*, la Tourrette, le Mas-Cabardès, Villanière, Lastours, Ville-du-Bert; *à sa gauche*, Mireval, Roquefère, les Ilhes, Fournes, Limousis, Conques, Villalier, Bouilhonac, Trèbes.

Digitized by Google

L'Argentdouble, *à sa droite*, Citou, Castanviel, Peyriac, Mérinville, la Redorte; *à sa gauche*, Lespinassière, Caunes, Trausse, Azilhe.

L'Ognon, *à sa droite*, Pépieux.

Le Répudre, *à sa droite*, Mailhac, Pouzols, Paraza; *à sa gauche*, Sainte-Vallière.

La Cesse, *à sa droite*, Bize, Ginestas, Mirepeisset; *à sa gauche*, Argeliers, Salelles.

Ricaudier, *à sa droite*, Ouveillan, Cuxac-d'Aude.

La partie des Corbières qui confine à la mer, s'abaisse à l'est vers la côte, de manière que l'arête formée par l'intersection commune des deux plans d'inclinaison se dirige au nord-est sur une ligne à-peu-près parallèle à la côte où débouchent toutes les eaux du département de l'Aude qui se rendent à la Méditerranée. Ce revers maritime des Corbières se termine près de Narbonne, et est principalement arrosé par la Berre, qui a sa source près de Quintillan, et dont le cours moins étendu, mais aussi moins semé d'obstacles que celui de l'Orbieu, suit à-peu-près la pente générale des montagnes.

Le lit de cette rivière est ordinairement assez large; et dans plusieurs parties, elle tend à s'agrandir aux dépens des collines qui l'encaissent: on en voit un exemple à la colline gypseuse sur laquelle est fondé le village de Durban, dont les maisons inférieures sont menacées de destruction (1).

La Berre, après un cours de 36,000 mètres, se jette dans l'étang de Bages et de Sigean, qui communique à la Méditerranée.

Elle reçoit, à sa droite, le ruisseau de Saint-Jean-de-Barrou qui prend sa source sur les confins du département des Pyrénées-Orientales, et reçoit, à sa droite, les ruisseaux de Mandoureilles, la Bastide, et Saint François,

---

(1) L'ancienne administration des états de Languedoc avait ordonné la construction d'une digue en maçonnerie pour préserver ce village des entreprises de la rivière. Ce travail fut commencé, mais les changements survenus à l'époque de la révolution le firent suspendre, et il n'a pas été repris.

Digitized by Google

Et à sa gauche, les ruisseaux de Salabert, Cabanu, Cassies; le ruisseau de Souquet, qui se jette dans l'étang de Sigean, près de Peyriac; le Rieu, qui se jette dans le même étang près de Sigean; le ruisseau de Gazel, qui se jette dans l'étang de la Palme, communiquant à la mer par le Grau de la Franqui; les ruisseaux de la Franqui, Saint-Andrieu, la Tuilerie, qui se jettent dans l'étang de Leucate.

La Berre, depuis sa source jusqu'à son embouchure, baigne ou approche les lieux suivants:

A sa droite, Quintillan, Cascastel, Villeneuve, Durban, Gléon, Lastours, le Lac; *à sa gauche*, Portel.

On a vu jusqu'ici le cours des rivières dont les eaux se rendent à la Méditerranée.

Quelques autres coulent vers l'Océan, après avoir arrosé la petite portion de ce département à l'ouest de l'arête qui partage les eaux entre les deux mers.

Le Lers sort des lacs de Tabe ou Saint-Barthélemy, dans les plus hautes vallées du département de l'Ariège, et se dirige d'abord du sud-ouest au nord-est. Il a déja reçu la Frau, lorsqu'il entre, près de Bélesta dans le département de l'Aude. A Chalabre, il est grossi par deux ruisseaux, le Brau et le Chalabreil; et après avoir quelque temps servi de limite aux deux départements, il rentre dans celui de l'Ariège; il y change fréquemment de direction, tantôt à l'ouest, et tantôt au nord, et revient, après de longues sinuosités, dans le département de l'Aude, où il prend la Vixiège à Belpech; et son cours, devenu plus régulier, marque encore une fois, pendant quelque temps, la division des deux départements. Mais à Molandier, il quitte tout-à-fait celui de l'Aude pour aller se jeter dans l'Ariège, qui porte ses eaux à la Garonne, et de-là à l'Océan.

Les deux cours du Lers, dans ce département ou sur les limites, sont de 24,000 mètres. Il n'est navigable en aucun endroit, mais on s'en est servi, et on s'en sert encore dans quelques parties pour le flottage des bois.

Digitized by Google

La Vixiège, qui se joint au Lers dans la plaine de Belpech, prend sa source à l'ouest de la commune de Fanjeaux, et reçoit, à sa droite, le Respassel, le Thomas; à sa gauche, le Gelade, le ruisseau d'Orsans.

Son cours est de 30,000 mètres.

La Frau; sa source est sur les limites du département de l'Ariège, qu'elle suit depuis le territoire de Camurac jusqu'à celui de Comus, après quoi elle entre dans le même département où elle se jette dans le Lers.

Son cours, sur les limites entre les deux départements, est de 8,000 mètres.

Elle baigne, à sa droite, Camurac et Comus.

Le Lers, à sa droite, baigne ou approche Sainte-Colombe, Rivel, Chalabre, Sonac, Belpech, Molandier.

La Vixiège baigne les lieux suivants; savoir: *à sa droite*, Cazalrenoux, Gaja-la-Selve, Cahuzac, Pecharic et le Py, Belpech; *à sa gauche*, Orsans, Saint-Julien-de-Briola, Ribouisse, Lafage, Plaigne.

On distingue, par le nom de *Lers-Morte*, une petite rivière dont la source est dans les montagnes de Laurac, à deux lieues de Castelnaudary. Elle se dirige du sud-est au nord-ouest, et après un cours de 25,000 mètres, elle entre dans le département de la Haute-Garonne, où elle se jette dans le fleuve de ce nom au-dessous de Saint-Michel-de-Lanès. Cette rivière reçoit, à sa droite, la Ganguise, à sa gauche, le ruisseau de Peyrefitte.

Le Lers-Morte baigne, *à sa droite*, Payra, Montauriol, Saint-Michel-de-Lanès; *à sa gauche*, Sales.

La Ganguise, *à sa droite*, Molleville, Baragne, Gourvielle; *à sa gauche*, Cumiès, Belflou.

Parmi les rivières qui ont seulement leurs sources ou une partie de leur cours dans le département, on compte:

La Gly; ses sources sont à l'est et près du Pic de Bugarach, et son embouchure dans la Méditerranée, près du lieu de Saint-Laurent de la Salanque, au département des Pyrénées-Orientales.

Digitized by Google

Son cours dans celui de l'Aude est de 8,000 mètres seulement; elle entre, presque en naissant, dans le département des Pyrénées-Orientales, et y reçoit la Boulsane près de Saint-Paul-de-Fenouillet;

Elle baigne, à sa droite, Camps, et à sa gauche, Cubières.

La Boulsane; sa source est au sud de Montfort, dans la forêt de Salvanère; elle entre dans le département des Pyrénées-Orientales par le territoire de Caudiès, et se jette dans la Gly, près de Saint-Paul-de-Fenouillet.

Son cours, dans le département de l'Aude, est de 19,000 mètres.

Elle baigne ou âvoisine, à sa gauche, Montfort, Gincla, Salvesines, et Puilaurens.

Le Verdouble; ses sources sont dans les Corbières, à l'est du lieu de Soulatge, non loin de celles de la Gly et de l'Orbieu.

Son cours, dans le département, est de 28,000 mètres.

Il reçoit : le ruisseau de Montgaillard, qui a reçu lui-même la Valette venant de Maisons, laquelle a reçu le ruisseau de Torgan qui vient de Massac; la Clamouse; la Ségure, qui a reçu le ruisseau *del Col del Barou*, lequel reçoit le ruisseau *del Pouzel;* le ruisseau de Palairac, appelé aussi Verdouble, qui a reçu le Camporel; le ruisseau de Riben; le ruisseau de Cucugnan, qui a reçu celui de Cazel; le ruisseau des Aillens; le ruisseau de la Coume.

Le Verdouble entre dans le département des Pyrénées-Orientales, où il se jette dans la Gly près d'Estagel, après avoir baigné ou approché :

A sa droite, Rouffiac, Duillac, Cucugnan, Padern, Paziols; à sa gauche, Soulatge, Montgaillard, Dernecueillette, Maisons, Palairac, Tuchan.

L'Arnète; elle a sa source au sud du Pic de Nore, le point le plus élevé de la Montagne-Noire. Elle coule d'abord au sud, puis à l'ouest, ensuite au nord, et entre dans le département du Tarn par Roquerlan, après un cours de 7,000 mètres.

Elle baigne, à droite, Pradelles-Cabardès.

La Nazoure prend sa source non loin d'Ouveillan, et va se jeter presque aussitôt dans l'étang de Capestang, département de l'Hérault.

Digitized by Google

Les rivières et les ruisseaux qui se jettent dans les affluents de l'Aude et des autres rivières, baignent ou approchent les lieux suivants:

Le Bec, qui se jette dans la Valette.	Saint-Just et le Bezu. Saint-Julia du Bec. Saint-Ferréol.
Le Rialsessé, qui se jette dans la Sals.	Arques. Serres.
La Blanque, qui se jette dans la Sals.	Bugarach.
Lauquette, qui se jette dans Lauquet.	Villefloure. Mas-des-Cours.
Le Baris, qui se jette dans Lauquet.	Villa Saint-Alselme. Gardie. Villebazi.
Le Rabichol, qui se jette dans l'Orbieu.	Monthoumet.
Le Souc, qui se jette dans l'Orbieu.	La Roque de Fa. Termes.
Le ruisseau de Davejan qui se jette dans l'Orbieu.	Davejan. Felines. Villerouge.
Le Rabe, qui se jette dans l'Orbieu.	Fontjoncouse. Coustouge.
Le Fourques, qui se jette dans le Rabe.	Jonquières. Talairan. Tournissan. Saint-Laurent de Cabrerisse.
L'Auzon, qui se jette dans l'Orbieu.	Thezan. Montseret. Saint-André de Roquelongue. Bizanet. Ornaisons.

Digitized by Google

Le Caraguet, qui se jette dans l'Orbieu.	Ferrals.
Le Fourtou, qui se jette dans l'Orbieu.	Fourtou et Las Égues.
Le ruisseau d'Albières, qui se jette dans l'Orbieu.	Albières.
Le Mas, qui se jette dans l'Orbieu.	Lairière.
Le ruisseau de Maironnes, qui se jette dans l'Orbieu.	Maironnes.
L'Alsou, qui se jette dans l'Orbieu.	Le Villar en Val. La Bastide en Val. Villetritouls. Serviès. Rieux en Val. Arquettes.
Les Mattes, qui se jette dans l'Orbieu.	Montlaur. Camplong.
Le ruisseau de Belvèze, qui se jette dans le Sou.	Saint-Just de Belengard. Bellegarde. Belvèze. Mazeroles. Gramazie.
Le Brau, qui se jette dans le Sou.	Villelongue. La Bezole. Loupia. Ajac. Malras. Pauligne. Pomy. Gaja. Villemartin.

Digitized by Google

Le ruisseau de Villazel, qui se jette dans le Sou.	Villarzel. Saint-Martin-de-Villereglan.
Le Verdeau.	Donazac.
Le Treboul, qui se jette dans le Fresquel.	Le-Mas Saintes-Puelles. Laurabuc. Pexiora. Saint-Martin-la-Lande. Lasbordes. Villepinte.
Le Pomère, qui se jette dans le Treboul.	Villeneuve-la-Comtat.
Le ruisseau de Fendeille, qui se jette dans le Treboul.	Fendeille.
Le Rieutort, qui se jette dans le Treboul.	Laurac. Laurabuc. Miraval.
Le Rivel, qui se jette dans le Treboul.	Pexiora.
Le Mezuran, qui se jette dans le Fresquel.	Villasavary.
La Preuille, qui se jette dans le Fresquel.	La Cassaigne. Fanjeaux. La Force. Villesiscle. Bram.
Le Merdeau, qui se jette dans le canal.	Arzens. Alairac.
La Salfloure, qui se jette dans le canal.	Sainte-Eulalie.

Digitized by Google

Le Rebenty, qui se jette dans le Fresquel.	Cailhavel. Brezilhac. La Serre. Villeneuve-Montréal. Montréal.
La Ribairolle, qui se jette dans le Fresquel.	Villesèque-Lande.
L'Arnouze, qui se jette dans le Fresquel.	La Valette.
Le ruisseau de Puginier, qui se jette dans le Fresquel.	La Pomarède. Treville. Puginier.
Le ruisseau d'Issel, qui se jette dans le Fresquel.	Issel.
Le ruisseau de la Bécède, qui se jette dans le Fresquel.	Labécède.
Le Linbe, qui se jette dans le Fresquel.	Saint-Papoul.
La Bernassonne, qui se jette dans le Fresquel.	Saissac. Alzonne.
Le Lampy, qui se jette dans la Bernassonne.	Villemagne. Carlipa. Cenne-Monestiès. Saint-Martin-le-Vieux. Raissac.
Le Tenteu, qui se jette dans le Lampy.	Verdun. Villespy.
La Rougeane, qui se jette dans le Fresquel.	Montolieu.

Digitized by Google

La Dure, qui se jette dans la Rougeane.	Laprade. Caudebronde. Cuxac. Fontiers. Brousse.
Le Lignon, qui se jette dans la Dure.	Saint-Denis.
Le Balbosc, qui se jette dans le Trapel.	Aragon.
Le Graizillou, qui se jette dans l'Orbiel.	Villanière.
Le Camazou, qui se jette dans l'Orbiel.	Villardonnel. Salsigne.
Le ruisseau de Cupservié, qui se jette dans l'Orbiel.	Roquefère.
Le Clamous, qui se jette dans l'Orbiel.	Castan. Cabrespine. Villeneuve-les-Chanoines. Villegly. Villarzel. Bagnoles. Malves.
La Ceise, qui se jette dans le Clamous.	Trassanel. Sallèles.
Le Rescloses, qui se jette dans l'étang desséché de Marseillette.	Laure. Saint-Frichoux.
Le ruisseau D'Aigues-vives, qui se jette dans l'étang de Marseillette.	Badens. Aigues-vives.
Le ruisseau de Laure.	Laure.
L'Alsouque, qui se jette dans l'Argent-double.	Trausse.

Digitized by Google

Le ruisseau de Saint-Jean de Barrou, qui se jette dans la Berre.	Embres et Castelmaure. Saint-Jean de Barrou.
Le ruisseau de Palairac, appelé aussi Verdouble, qui se jette dans le Verdouble.	Palairac. Tuchan.
Le Réveillou, qui se jette dans le Lers.	Rivel.
Le Blau, qui se jette dans le Lers.	Puivert. Villefort. Chalabre.
Le Chalabreil, qui se jette dans le Lers.	Montjardin. Chalabre.
Le Lambrolle, qui se jette dans le Lers.	Saint-Benoît. Courtauly. Pomy. Peyrefitte. Gueytes et la Bastide. Caudeval.
Le Respassel, qui se jette dans la Vixiège.	Generville.
Le Thomas, qui se jette dans la Vixiège.	Saint-Amans. Gaja-la-Selve.
Le Gelade, qui se jette dans la Vixiège.	Saint-Gauderic. Plavilla. Saint-Julien de Briola.
Le ruisseau d'Orsans, qui se jette dans la Vixiège.	Orsans.
Le Ruipiquel, qui se jette dans la Vixiège.	Villautou. Plaigne.

Plusieurs ingénieurs dans ce département se sont occupés d'expé*riences* relatives au mouvement des eaux et à leur dépense par des

Digitized by Google

orifices ou sections de grandeurs données : mais ces expériences ont été faites sur le canal des deux mers, qui réunit tous les moyens, toutes les facilités qu'on peut exiger dans ces sortes d'opérations ; aussi ont-ils obtenu des résultats précieux par leur exactitude, résultats qui ont servi de base à des applications utiles.

Il est à présumer que ces hommes instruits, jaloux d'accélérer les progrès de la science, auraient étendu des recherches de cette nature aux rivières principales du département, telles que l'Aude, la Cesse, le Fresquel, etc., s'ils n'eussent été convaincus depuis longtemps de l'insuffisance et de l'inutilité de ces mêmes recherches.

En effet, pour déterminer d'une manière exacte la quantité d'eau que peut fournir un canal, une rivière, dans un temps donné, et par des orifices ou sections de dimensions également donnés, plusieurs conditions sont essentiellement nécessaires : il faut connaître, 1° la vîtesse ; 2° la pente ; 3° la largeur du lit ; 4° enfin la profondeur de l'eau. Trois de ces quantités étant connues, on en déduirait facilement l'expression de la quatrième ; mais il faut que ces quantités soient constantes, ou au moins qu'elles ne soient pas sujettes à des variations sensibles sur de faibles longueurs. Or, en prenant pour exemple la rivière d'Aude, la plus considérable du département, celle dont il serait évidemment nécessaire de fixer le régime, nous voyons que, sur quarante-sept lieues de longueur, qui forment le développement de son cours depuis sa source jusqu'à la mer, son lit est barré au moins par vingt-quatre digues, cinq ponts, un nombre infini de bancs de gravier, d'attérissements, de rocs immobiles, errants ; que ce même lit reçoit une grande quantité de torrents et de ruisseaux coulants à des époques différentes, selon celles des pluies et des orages ; qu'enfin l'impulsion partielle que l'action des usines peut donner au courant dans les diverses retenues, n'est ni constante, ni uniforme, et est souvent nulle.

Digitized by Google

D'après cet état de choses, il est facile de concevoir que la rivière d'Aude n'a point de lit déterminé; que sa pente naturelle est le produit d'une multitude de pentes partielles variables comme les crues, les vîtesses, la profondeur de l'eau, la marche et la nature des obstacles, etc.; qu'en conséquence il est impossible, d'après des résultats aussi défectueux, de déterminer la quantité d'eau qu'elle peut fournir dans un temps donné. Or ces obstacles pouvant s'appliquer aux autres rivières du département, il faut en conclure qu'il n'est pas possible de résoudre d'une manière satisfaisante la question proposée.

M. Malte-Brun dit dans son précis de la Géographie Universelle, tom. 2. p. 207, que les recherches qu'on a faites sur la masse d'eau que roulent les fleuves, ainsi que sur l'espace qu'ils parcourent dans un temps donné, n'ont amené ni ne peuvent amener aucun résultat général et positif: (Il cite d'autres écrivains qui ont traité de ces matières).

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Amas d'eau. — Étangs. — Fontaines.

On ne voit point, dans le département de l'Aude, de ces grands amas d'eau que l'on puisse nommer lacs. Les vrais lacs n'existent que dans les vallons naturellement barrés entre les hautes montagnes qui en forment les bassins. Les réservoirs de Saint-Ferréol et de Lampy seraient des lacs, s'ils avaient été produits par la nature.

Mais il existe, en quelques endroits, de petits amas d'eau qui composent des gouffres dont on dit n'avoir jamais trouvé le fond; sans doute, parce qu'on ne les a jamais sondés avec exactitude. Ce sont des grottes caverneuses; l'eau qui les remplit n'a, pour la plupart, aucun écoulement extérieur.

A quatre kilomètres nord de la ville de Narbonne, au pied d'une petite montagne aride et pierreuse, de forme conique, isolée au milieu d'une plaine, et qu'on appelle Mont-Laurès, les curieux peuvent observer plusieurs de ces gouffres. On les nomme *œillals;* ils sont inabordables, et les animaux qui en approchent de trop près s'y perdent, parce que les rives de ces œillals sont mobiles et flottantes. S'il arrive que quelques-uns de ces gouffres soient comblés par l'éboulement des terres qui les entourent, aussitôt il s'en forme de nouveaux dans les environs.

Leurs eaux sont abondantes; elles ont un mauvais goût qui les empêche d'être potables; mais leur température est tellement propre à la végétation, que les plantes qui en sont arrosées croissent presqu'à vue d'œil. Les Romains les employaient dans leurs teintures

Digitized by Google

en pourpre. Sans doute quelques expériences faites avec sagacité y feraient encore découvrir des propriétés utiles aux arts.

Les *œillals* fournissaient anciennement au service d'un moulin qui n'existe plus, et après avoir donné le mouvement à cette usine, leurs eaux allaient, non loin de-là, grossir celles de la Robine.

Depuis quelque temps on a construit un moulin auprès des deux principaux *œillals*, qu'on a réunis en un seul bassin, en les entourant d'une digue, pour en rehausser les eaux et se procurer plus de chûte. Ce rehaussement a fait élever de plus de trois décimètres les eaux des œillals qui n'avaient pas d'écoulement apparent, de manière à les faire verser; ce qui prouve qu'ils ont entre eux une communication souterraine.

Réunies dans un canal appelé *Mayral*, les eaux de ces œillals, après avoir servi à des irrigations, vont se jeter dans les fossés de Narbonne et dans le canal qui traverse cette ville.

Il est un autre gouffre de cette espèce, sans écoulement extérieur; on l'appelle *œildous;* il est situé dans la montagne de la Clape, au territoire de Fleury, à deux kilomètres nord du cap Saint-Pierre. Sa surface est à-peu-près circulaire et a soixante-quatre mètres de diamètre. L'eau en est potable, et désaltère souvent les bergers des nombreux troupeaux qui paissent sur cette montagne, ainsi que les chasseurs de l'excellent gibier qui s'y nourrit.

Marais ou Étangs.

On ne fait aucune distinction dans le pays entre les marais et les étangs, et l'on désigne également par ce dernier nom les lagunes du bord de la Méditerranée.

Marais du Cercle.

Le marais de Narbonne, dit *le Cercle*, est situé au sud-quart-est, et

Digitized by Google

à un kilomètre de cette ville. Il contient une étendue de près d'un hectare. Comme il reçoit presque toutes les eaux pluviales, ainsi que celles du débordement du canal d'Aude, que ces eaux, devenues stagnantes, n'ont aucun moyen d'écoulement, il influe beaucoup sur la santé des habitants de Narbonne.

Étang salin.

Un peu au-dessus du marais du Cercle est un autre vaste marais, appelé l'Étang-Salin, pour l'attérissement duquel de nombreux travaux ont été entrepris.

Tous ceux qui se sont occupés des moyens de rendre à la ville de Narbonne son antique salubrité ont demandé, d'un côté, que l'on desséchât le marais du Cercle, de l'autre, qu'on tînt submergés à volonté les terrains bas et aquatiques de l'Étang-Salin.

Le propriétaire du Cercle dirige depuis quelque temps ses vues vers le desséchement de ce marais. Si les travaux qu'il entreprend ne donnent pas entièrement à la culture du blé cette étendue de terre, ils la rendront du moins propre à celle du salicor.

Lagunes ou Étangs salés des bords de la mer.

Le golfe de Lyon, comme le golfe Adriatique, a ses lagunes, et tout prouve que celles-ci étaient anciennement des bas-fonds qui formaient de petits golfes rentrant dans les terres et communiquant avec la mer dont ils faisaient partie, par les intervalles que laissaient entre eux les promontoires et les bords élevés de la Méditerranée.

Avec le temps, les sables fins portés à la mer par les rivières, et ceux de la mer soulevés par les flots, charriés par le *remou*, résultant du choc des deux courants opposés et dirigés vers la droite de l'embouchure des rivières par un courant continu qui règne et court de l'est à l'ouest et d'un cap à l'autre, près des côtes du nord de la

Digitized by Google

Méditerranée ; ces sables, enfin, déposés, accumulés, rangés entre les caps et les terrains élevés de la côte, ont fermé la communication des eaux de la mer avec celles des golfes, en sorte qu'elle n'a plus ordinairement lieu que pendant la grosse mer, et par quelques ouvertures que, dans le pays, on nomme *graus*, du mot latin *gradus*. On appelle *grau*, en Languedoc, les baies, rades, golfes ou ports qui sont le long de la côte de la mer.

Les lagunes ou étangs des côtes de France, existent plus particulièrement en dedans de celles du golfe de Lyon, et le département de l'Aude en renferme plusieurs.

Étang de Bages et de Sigean.

L'étang de Bages et de Sigean, situé au sud de Narbonne, contient 5500 *arpents* métriques de superficie, sans compter celle des îles de Laute, des Ouillous et de la Planasse, qu'il entoure. Il communique avec la mer par le grau ou port de la Nouvelle.

Étang de Gruissan.

Au sud-est du précédent, est l'étang de Gruissan dont la superficie est de 1800 arpents métriques, communiquant à la mer par les graus de Vieille-Nouvelle et de Grazelle, entre lesquels se trouve l'île de Saint-Martin.

Étang de la Palme.

L'étang de la Palme, situé au sud de celui de Sigean, contient 800 arpents métriques de superficie ; il n'est séparé de celui de Leucate que par un isthme, et communique à la mer par le grau de la Franqui.

Étang de Leucate.

L'étang de Leucate, au sud du précédent, et dont la superficie est de 1900 arpents métriques, ne fait qu'un avec celui de Salces dans

Digitized by Google

le département des Pyrénées-Orientales ; il n'en est séparé que par la ligne divisoire des deux départements. Cet étang, où l'eau de la mer n'entre que par de gros temps, et principalement en hiver, quelquefois à deux ou trois époques dans l'année, n'est, pour ainsi dire, que le réservoir de plusieurs sources. Il se remplit, parce que les graus ne sont pas ouverts, soit qu'ils se ferment par les sables de la mer, ou par le caprice de quelques pêcheurs. Les eaux ne pouvant s'écouler, privent l'agriculture d'une assez grande quantité de terre. Il est facile de se convaincre que si les graus de Leucate et de Saint-Laurent de la Salanque étaient constamment ouverts, l'agriculture en tirerait avantage, et le pays deviendrait beaucoup plus sain.

Il se trouve encore quelques petits étangs salés à la droite de l'embouchure de l'Aude.

Étang de Pudre.

Ce petit étang, placé sur le bord droit de la grande route de Paris en Espagne, au pied des Corbières, est extrêmement profond et passe pour très-mal sain. C'est un amas d'eau qui peut avoir une étendue d'environ 120 mètres dans tous les sens. Son nom lui vient de la puanteur de ses eaux.

Étang d'Ouveillan.

A la gauche de la rivière d'Aude et au nord de la ville de Narbonne, est l'étang d'Ouveillan, dont l'étendue est peu considérable, mais dont les eaux sont salées. Il est situé dans un fond marécageux. Il se dessèche souvent à la fin des étés très-chauds, et laisse à découvert de belles roses de sel cristallisé.

Étang de la Redorte.

Il existe un autre petit étang salé dans le territoire de la commune de la Redorte, mais il ne donne d'autre produit que celui de la chasse aux oiseaux aquatiques.

Digitized by Google

Étang de Marseillette.

De tous les étangs de l'intérieur, le plus considérable était celui de Marseillette. Il forme un vaste bassin où débouchent plusieurs ruisseaux entre les territoires des communes de Marseillette, Blomac, Puicherie, Rieux, Saint-Frichoux, et Aigues-Vives. Sa surface est de 1968 hectares; sa profondeur, au-dessous des eaux moyennes, était de 3 mètres.

Nous avons parlé, dans l'essai sur les États de Languedoc, au chapitre du canal des deux mers, d'un mémoire présenté par M. J. B. Lespinasse, pour faire de cet étang un réservoir d'eau destiné à alimenter le canal. Nous avons exposé les observations développées contradictoirement par MM. de Caraman et par le syndic du diocèse de Carcassonne. Les états donnèrent la préférence au projet de dessèchement.

Il résulte d'un rapport fait à l'assemblée du conseil du département de l'Aude, en 1791, par M. J. Fabre, alors procureur-général-syndic, depuis président du tribunal, sénateur, et pair de France,

« Que les commissaires ordinaires du ci-devant diocèse de Carcassonne s'occupèrent, dès l'année 1747, du projet de dessèchement de l'étang de Marseillette. Pour parvenir à ce but, ils chargèrent M. Pélissier, directeur des rigoles et canaux, de faire les opérations préliminaires, et de s'assurer de la possibilité de ce dessèchement.

Dans la même année 1747, M. Pitot, alors directeur des travaux publics de la province de Languedoc, membre de l'académie des sciences de Paris, fut aussi prié, par les commissaires ordinaires du diocèse, d'examiner ce projet; et enfin M. Garipuy, qui a eu pendant long-temps la direction des travaux publics de la même province, fut chargé, par délibération des états, du 6 février 1759, de vérifier, en présence d'un syndic-général et des communes riveraines de l'é-

Digitized by Google

tang de Marseillette, la possibilité du desséchement, les avantages et les inconvénients qui pourraient en résulter.

Ces trois ingénieurs reconnurent, par des sondes et des nivellements, que le sol de l'étang, dans l'endroit le plus profond, était élevé à plus de 14 pieds au-dessus du niveau des eaux ordinaires de la rivière d'Aude, qui n'en est éloignée que de 1600 toises, et qui, ajoutaient-ils, rendait facile et peu dispendieuse l'exécution du projet de desséchement.

En 1759, il se forma une compagnie qui offrit au diocèse de Carcassonne et à la province de Languedoc de faire cette grande opération. L'offre fut favorablement accueillie; mais différents obstacles, nés des oppositions de plusieurs co-propriétaires de l'étang, finirent par empêcher l'accomplissement de ce projet.

Quelques années après, M. de Berriac, et ensuite M. Garipuy, firent l'acquisition de l'étang de Marseillette : ce dernier avait déja commencé les travaux du desséchement; une mort prématurée vint encore les interrompre.

M. Riquet de Caraman, devenu propriétaire à son tour, allait être pressé de s'occuper du même projet, lorsque la révolution fit passer cette propriété dans les mains du gouvernement, qui vendit l'étang de Marseillette sous la condition qu'il serait desséché dans l'espace de quatre années.

Les travaux ont été commencés en 1804 : une rigole de fuite qui avait servi aux anciennes opérations, a été recreusée sur toute sa longueur, contenant 3320 mètres, et sur une partie de sa largeur. Trois autres rigoles ont été ouvertes dans l'intérieur de l'étang, et forment ensemble une longueur de 8977 mètres. Le pont-aquéduc de l'Aiguille, sous lequel passaient les eaux de la rigole de fuite, n'ayant qu'une seule arche et ne suffisant pas à l'écoulement des eaux, le gouvernement a fait construire, des deniers publics, un

Digitized by Google

nouveau pont-aquéduc de trois arches, qui a coûté près de 100,000 francs.

C'est le 22 mars 1808 qu'a expiré le délai de quatre années fixé pour le desséchement. Un ingénieur a été chargé d'en faire la visite. Le procès-verbal dressé par lui, le 7 avril suivant, constate que ce desséchement est terminé.

Mais le sol de ce terrain n'est pas par-tout d'une égale bonté. Des roseaux, qui indiquent une terre fertile, recèlent beaucoup d'eau sous leurs nombreuses et inextricables racines; d'autres portions ne montrent que du roc, du gravier et une immense étendue de sable; quelques autres sont blanchies par le sel qu'elles contiennent, et ne sont propres qu'à produire du salicor.

Quoiqu'il en soit, le desséchement de l'étang de Marseillette n'en est pas moins une grande opération. Il a été entrepris par une femme, née Irlandaise et naturalisée en France, Mme Lawless, qui, pour la culture de ses terres, a fait construire vingt-quatre métairies sur la surface de cet étang.

Étang de Jouarre.

Non loin de l'étang de Marseillette, est un ancien étang desséché connu sous le nom Jouarre, dans le territoire de la commune d'Azille. Plusieurs parties offrent encore l'aspect d'un marais, et sont submergées presque tous les hivers. Il dépend d'un domaine considérable du même nom, lequel appartient aujourd'hui à M. de Catellan, ancien avocat-général au parlement de Toulouse.

Fontaines et sources remarquables.

Avant que le canton de Bélesta eût été distrait du département de l'Aude pour aggrandir celui de l'Ariège, le premier possédait dans ses limites la célèbre fontaine de Fontestorbe, dont le nom signifie *fontaine interrompue*.

Digitized by Google

Les physiciens ne sont pas d'accord sur la durée de ses écoulements et de ses interruptions. Astruc, qui l'a parfaitement décrite, a observé, en 1707, qu'en été la durée apparente de l'intermission est de 32 minutes 1/2, et celle de l'écoulement de 36′ 35″; tandis que le P. Planque, en 1731, (on ne dit pas en quelle saison) a remarqué que l'écoulement est croissant pendant 17′, et décroissant pendant 44. Et, en rapportant cette observation, il ajoute qu'au maximum de la crue, l'écoulement est suffisant pour former une rivière. Les gens du pays disent que cette fontaine n'éprouve des intermissions que pendant les mois d'août et de septembre. C'est à la fin de septembre que je l'ai vue, et que j'ai été frappé de la singularité de ce phénomène.

La différence qui existe entre les rapports des divers observateurs vient sans doute de celle des saisons où les observations ont eu lieu, et de la manière dont elles ont été faites. On peut en conclure cependant que les durées des écoulements et des intermissions de cette fontaine sont irrégulières, et qu'elle est plutôt intercalaire qu'intermittente.

On trouve la fontaine de Fontestorbe à deux kilomètres de Bélesta, en remontant le Lers, sur la rive gauche de cette rivière, à quatre kilomètres à l'ouest de la ligne qui sépare les deux départements de l'Aude et de l'Ariège.

Près, mais en-dehors aussi des limites du département, dans celui des Pyrénées-Orientales, non loin du lieu de Salces, sur la route d'Espagne par Perpignan, est une grande source *pérenne*, dont les eaux saumâtres et de mauvais goût sont si abondantes, qu'il ne leur manque que de la chûte pour mouvoir des usines avec avantage. Elles sourdent du pied des rochers, au bord du grand chemin, et d'un marais qui fait partie de l'étang de Salces, à-peu-près au niveau de celui-ci, et se mêlent aux eaux salées qu'il reçoit de la mer.

Digitized by Google

Comme les eaux de Fontestorbe et de la source de Salces sont très-probablement fournies par la superficie de ce département, j'ai cru devoir faire mention de ces fontaines, quoiqu'elles n'appartiennent pas à son territoire.

Dans l'intérieur du département, le Blau, qui naît près du hameau d'Escale, dans la commune de Puivert, et se jette dans le Lers à Chalabre, vient d'une grande source située au pied de la forêt de Sainte-Colombe, vers le nord-est. Cette source est sujette à des crues, suivant qu'il pleut ou que les neiges fondent sur la plaine du pays de Sault, dont les eaux n'ont aucun écoulement extérieur. La plaine de Sault a beaucoup de fondrières où les eaux s'engouffrent, ainsi que celles d'un ruisseau assez abondant pour faire mouvoir un moulin.

La petite rivière de Lauquet prend sa source à la Caunette-Haute, et se joint dans un bas-fond à d'autres sources, qui présentèrent un phénomène assez extraordinaire dans le plus fort de l'été, au commencement de ce siècle. On vit tout-à-coup ces sources jaillir avec une force et une abondance peu communes, et donner une eau claire et limpide comme la plus belle eau de roche. Ce phénomène dura une demi-journée, et les eaux reprirent leur cours ordinaire. On assure, dans le pays, que cet événement n'est arrivé que deux fois en 40 ans.

A l'est du pic de Bugarach, dans le territoire de Cubières, et à l'est de ce village, est un affaissement, en forme d'entonnoir, d'environ six mètres de profondeur, au fond duquel est une grosse source qu'on voit sourdre d'une grotte, et s'engouffrer dans une autre qui se trouve vis-à-vis; ces eaux vont sortir à un kilomètre, vers l'est, dans le territoire de Soulatge, où elles donnent le mouvement à un moulin, et forment la source du Verdouble.

Près d'Alet est une grande source d'eau douce, appelée *Théron*,

Digitized by Google

dont les eaux font mouvoir un moulin à 200 mètres du point où elles sourdent, et arrosent ensuite les vergers, les jardins et la ville d'Alet. C'est par cette source que s'écoulent les eaux qui tombent sur le territoire de Missègre, situé à l'est et au-delà de la montagne, auxquelles on ne voit aucun écoulement extérieur.

Une source curieuse est celle de *Lasdoux*, située au bord de la rivière d'Argentdouble, au fond d'un bois, dans la commune de Citou, à environ quatre kilomètres de ce village, et cinq de la petite ville de Caunes. Elle éprouve régulièrement un flux et reflux de douze heures, en commençant à quatre heures après midi et finissant à quatre heures après minuit. Ses eaux augmentent de moitié celles de l'Argentdouble, et le volume qu'elles lui en fournissent en hiver est triple de celui qu'elles lui donnent en été. Cette rivière, ainsi grossie, arrose des prairies très-étendues, et fait mouvoir quinze moulins avant de se jeter dans l'Aude.

Dans le vallon de Lastours, au bord de la rivière d'Orbiel, et précisément au-dessous des anciens châteaux de Cabardès, est une grosse source appelée fontaine de *Pestril*, dont les eaux composent, en hiver, la moitié, en été, les trois quarts du volume de celles qui coulent dans l'Orbiel : employées avec autant de succès que d'intelligence aux irrigations de ce joli vallon, elles donnent encore le mouvement à un grand nombre d'usines depuis cette source jusqu'à Trèbes, où cette rivière débouche dans l'Aude, après avoir fourni une prise d'eau au canal du Midi.

La fontaine de *Fougassière*, sur le haut de la Montagne-Noire, n'est remarquable que parce qu'elle était le point commun des limites des diocèses de Narbonne, Saint-Pons, Castres, et Lavaur, sous-divisions ecclésiastiques et administratives de l'ancienne province de Languedoc, et parce qu'elle est aujourd'hui le point de contact de celles des départements de l'Hérault, du Tarn, et de l'Aude.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Eaux minérales.

Si l'on comprenait, dans le nombre des eaux minérales, toutes les espèces d'eau qui tiennent en dissolution assez de substances pour être distinguées des eaux potables, peu de départements peut-être offriraient, en ce genre, plus de richesses que celui de l'Aude. La Montagne-Noire renferme une infinité de sources qui diffèrent plus ou moins par leur odeur et leur saveur : on n'y en connaît aucune, à la vérité, dont la température s'élève au-dessus de celle des eaux communes; et c'est là sans doute la cause de l'oubli dans lequel on les a laissées. Les vertus de ces eaux ne sont guères connues au-delà des communes qui les possèdent; les habitants des villages en font rarement usage, sur-tout dans la zône minéralogique de la montagne, où presque toutes les communes ont leur fontaine de santé, qu'elles préfèrent ordinairement à toutes les autres.

C'est donc au midi, dans la partie des montagnes où sont situées les communes d'Alet, Campagne, Rennes, Ginoles, Escouloubre, qu'il faut aller chercher les eaux minérales froides ou thermales dignes de quelque attention. Toutes ces eaux (celles d'Escouloubre exceptées) ont été analysées par M. Soulère : M. Estève a donné une notice des bains de Montferrand, connus aujourd'hui sous le nom de bains de Rennes. Comme depuis l'époque où ils ont écrit, la science a fait d'immenses progrès, je m'en rapporterai à des renseignements recueillis en 1805, 1806, 1807 et 1812. Ces renseignements je les dois, ainsi que l'analyse des eaux, à MM. Fréjacque et

Digitized by Google

Estribaud, docteurs en médecine, membres du jury médical de Carcassonne, et à M. Dominique Reboulh, pharmacien, membre du même jury.

Sources d'Alet.

Les premières sources qui se présentent sont celles d'Alet. Elles sont au nombre de quatre, dont trois thermales, et une minérale froide, appelée les *eaux-rouges*.

Le n° 1 est approprié à l'usage d'un établissement de bains situé sur la ligne de poste, au midi d'Alet, à 400 mètres de la rive droite de l'Aude.

Le n° 2 coule au nord de cette commune, à la même distance de la rive droite de l'Aude.

La situation du n° 3 n'a pas encore été indiquée.

Le n° 4 est, à l'égard d'Alet, dans la même position que les bains, à 600 mètres plus loin.

Les eaux thermales n'excèdent pas le + 22° de Réaumur; ainsi, pour les prendre en bains, on est obligé d'en élever la température en y versant de l'eau chauffée. Il faut pourtant excepter le n° 3, qui atteint le 28°. Cette source a été découverte depuis très-peu de temps.

Toutes ces eaux sont claires, limpides, ferrugineuses, légèrement styptiques; elles contiennent du carbonate de fer, et de la chaux réduite à l'état de carbonate, de muriate et de sulfate. Les dépôts qu'elles laissent précipiter sont composés de fer et de chaux à l'état de carbonate.

On accorde aux eaux thermales d'Alet, prises en bains, la propriété de guérir les maladies de la peau, les paralysies, les vieilles plaies, et certaines affections chroniques que laissent les maladies vénériennes. Elles purgent lorsqu'on les prend intérieurement; et,

Digitized by Google

coupées avec quelques boissons mucilagineuses, elles sont bonnes pour les maladies de poitrine. Les eaux minérales froides, appelées les *eaux-rouges*, purifient le sang, sont un excellent remède dans les maladies de bile, pour les fièvres intermittentes, mais elles sont funestes aux poitrines délicates.

Eaux de Campagne.

La petite commune de Campagne, située à 9 kilomètres sud-ouest d'Alet, près la route de Paris à Mont-Louis, renferme deux sources d'eau thermale, auxquelles on arrive à travers une jolie allée de platanes.

L'une est placée presque au niveau des eaux d'un ruisseau appelé *le Rieutort*; l'autre, qui est la principale, est plus près du chemin, à l'abri des inondations occasionnées par les pluies torrentielles.

Le sol est alumineux et calcaire; les roches sont de même nature, à l'exception de quelques blocs granitiques roulés des Pyrénées.

Les terrains environnants présentent des indices de fer sur de grandes surfaces colorées en rouge plus ou moins intense.

Du côté de la plaine, le pays abonde en carrières de chaux sulfatée; il offre des schistes alumineux et des filons de houille bitumineuse, sur la partie dominante des appendices.

Les eaux des deux sources sont claires, limpides, incolores. Il faut de l'attention pour découvrir qu'elles ont cette odeur qui caractérise les eaux ferrugineuses; leur saveur, sans être styptique, sent aussi le fer; elle laisse un arrière-goût d'amertume.

Leur température est à + 22° de Réaumur, ou + 81° 5 de Farenheit. Leur pesanteur spécifique, comparée à celle de l'eau distillée, la température étant à + 8°, est comme de 1000 à 1004.

Elles ont peu d'action sur les couleurs végétales, et ne paraissent pas altérer d'abord la teinture de *violettes*; ce n'est que quelques

Digitized by Google

heures après l'emploi de ce réactif que l'on aperçoit une nuance verte. Cet effet est dû aux terres subalcalines. Elles prennent une couleur pourprée avec l'alcohol gallique. Un morceau de noix de galles, suspendu à l'aide d'un fil dans une fiole que l'on aura soin de remplir et de boucher, sous la surface des eaux, prouvera, de la manière la moins équivoque, la présence du fer.

Ces eaux contiennent du fer, de l'acide carbonique libre et combiné, de l'acide sulfurique, de l'acide muriatique, de la chaux, et de la magnésie.

De leur analyse, il résulte qu'elles se composent des substances suivantes :

Par litre,

1° Acide carbonique libre..... 4 millimètres.

	Gramme.	Décigram.	Centigr.	Milligr.
2° Muriate de magnésie.....	0.	1.	0.	8.
3° Muriate de soude.....	0.	0.	4.	0.
4° Sulfate de magnésie.....	0.	3.	8.	8.
5° Carbonate de magnésie.....	0.	2.	0.	0.
6° Carbonate de chaux.....	0.	1.	2.	0.
7° Carbonate de fer.....	0.	0.	4.	4.
8° Silice et perte.....	0.	1.	0.	0.
TOTAL.....	1.	0.	0.	0.

Cette analyse porte donc à conclure que les eaux de Campagne méritent le nom d'eaux salino-ferrugineuses thermales.

Prises intérieurement, elles contiennent assez de principes minéralisateurs pour produire un effet sensible sur l'économie animale : administrées sous forme de bains, elles doivent partager, avec les eaux

Digitized by Google

thermales tièdes, cette action très-marquée qu'elles ont sur les hommes, et cette influence bien reconnue pour la guérison de leurs maladies.

Elles stimulent l'appétit; leur usage relève le ton de la digestion; le gaz acide carbonique, le calorique, le fer, le muriate de soude, et les sels magnésiens qui les minéralisent, ont des propriétés pénétrantes qui excitent l'estomac, le canal intestinal, et tous les organes secrétoires, tels que les reins, le foie, et les autres viscères abdominaux; c'est ainsi qu'elles deviennent diurétiques, légèrement purgatives, et que, par un effet secondaire, elles augmentent même l'activité du système lymphatique.

Leur propriété stimulante les rend dangereuses dans les maladies qui tiennent déja à l'état d'inflammation lente des viscères; dans la phthisie commençante, et particulièrement dans celle qui est accompagnée d'irritation et de phlogose. Ceux qui sont atteints d'affections purement nerveuses, entièrement dues à un excès de sensibilité, sans cause matérielle, doivent aussi éviter leur usage.

Ces eaux sourdent dans un vallon très-agréable et très-varié; des côteaux plantés de vignes et d'arbres fruitiers, forment, à chaque pas, des sites pittoresques qui satisfont la vue. Les bords de la rivière d'Aude, garnis d'arbres, offrent aux buveurs d'eau une promenade utile. Les aliments qu'on trouve dans ce canton sont d'une excellente qualité, et la beauté de l'automne du Languedoc y entretient une température douce et uniforme.

La saison des eaux de Campagne commence dans les premiers jours de juin et finissent avec le mois d'octobre. Tous les ans il s'y réunit un nombre considérable de personnes, qui très-souvent y recouvrent la santé (1).

---

(1) Le docteur Venel, médecin-chimiste, chargé par le gouvernement de l'inspec-

Digitized by Google

Bains de Rennes.

L'affluence est encore plus grande aux bains de Rennes. Il n'est pas rare, dans certaines années, d'y voir arriver plus de six mille personnes, qui remplissent la saison des eaux, dont la durée est quelquefois de 80 jours.

Les sources sont situées dans le territoire du petit village de Bains, sur la rivière de Sals, à 14 kilomètres sud-est de Rennes. Elles sont au nombre de cinq, dont trois thermales et deux froides.

Les sources thermales forment ce qu'on appelle le Bain-Fort, le Bain-de-la-Reine, et le Bain-Doux, ou Bain-des-Ladres. Les sources

---

tion des eaux minérales de France, se rendit à Campagne pour voir les sources et juger de leur mérite. On conserve de lui, dans les archives de la commune d'Espéraza, une attestation qui suffit pour faire connaître son opinion :

« Je soussigné, docteur en médecine en l'université de médecine de Montpel-
« lier, de la société royale des sciences, ci-devant médecin ordinaire de monseigneur
« le duc d'Orléans, préposé par le roi à l'analyse des eaux minérales du royaume,
« atteste à qui il appartiendra, qu'ayant examiné sur les lieux la fontaine de Cam-
« pagne, j'ai trouvé qu'il serait utile pour le public d'employer cette eau minérale
« en bains; que son abondance, sa température ou degré de chaleur, sa nature
« ou composition, la rendaient très-propre à cet usage, dans tous les cas où il était
« question de tempérer, d'humecter, de rafraîchir, et notamment dans les maladies
« de la peau, dans celles des voies urinaires, dans les maladies naissantes du foie,
« dans les affections mélancoliques, hypocondriaques et hystériques, les ardeurs
« d'entrailles, les échauffements de toutes les espèces, et amaigrissements sans
« causes évidentes; et sur-tout que les bons effets de la boisson des eaux seront très-
« efficacement aidés, soutenus, augmentés, dans la plupart des cas, par l'usage
« de ces bains.

« En foi de quoi j'ai donné la présente attestation, à Espéraza le 12 juin 1759.

« Signé VENEL. »

Digitized by Google

froides sont connues sous le nom d'Eau-du-Cercle et d'Eau-du-Pont.

Le Bain-Fort est placé dans l'une des auberges du village, sur le bord droit de la rivière; toutes les autres sources sont situées sur la rive opposée, et de telle sorte que si l'on prend le Bain-Fort pour repère, on trouvera la source du Cercle à 1200 mètres vers le sud, en remontant la rivière de Sals; la source des Bains-de-la-Reine à 100 mètres au nord; celle du Bain-Doux, ou Bain-des-Ladres, à environ 130 mètres, dans la direction nord-ouest du Bain-Fort; et la cinquième, enfin, à cent mètres de cette dernière, sous un pont.

Les eaux du Bain-Fort, du Bain-de-la-Reine et du Pont, prennent leur source au niveau des eaux moyennes de la Sals; celles des Ladres, au niveau du chemin qui sert de franc-bord à la rivière. La source du Cercle est élevée d'environ 300 mètres au-dessus des eaux moyennes. Les terres autour des sources du Bain-Fort, du Pont et du Cercle, offrent des indices de mines de fer.

Ces différentes sources sont limpides et incolores. Celle du Cercle exhale cette odeur forte qui caractérise les eaux ferrugineuses, les quatre autres sont inodores, sans excepter les eaux du Bain-des-Ladres, car cette odeur puante et hépatique, qui devient plus sensible lorsqu'on vide les bassins, n'est que le résultat de la malpropreté, de la décomposition des corps étrangers, et sur-tout des molécules animales détachées de la peau des baigneurs par la vertu fondante et détersive du muriate de chaux, qui est le principe dominant de l'eau des Ladres. On a vérifié que, dans son état naturel, c'est-à-dire prise à la source et loin du contact de l'eau des baignoires, elle ne contient pas un atôme de gaz hydrogène sulfuré. Exposée à l'action de l'air, l'eau du Cercle donne un précipité de carbonate de fer et de chaux; elle ne dissout pas bien le savon.

La saveur de ces eaux diffère; celle du Bain-Fort s'annonce par

Digitized by Google

une légère amertume : on reconnaît celle du Cercle à sa saveur fortement styptique et acidule; celle de la Reine est austère; celle des Ladres est amère et légèrement salée; celle du Pont est fade. L'eau du Bain-Fort laisse échapper des bulles de gaz acide carbonique. On trouve, à côté de ce bain, une sixième source, qui jouit des mêmes propriétés. Elle est dans le lit de la rivière; on ne la distinguera point, parce qu'elle ne paraît être qu'une émanation du Bain-Fort, dont elle n'est séparée que par un mur.

La température du Bain-Fort est au + 41° de Réaumur; celle du Bain-de-la-Reine n'est qu'au + 31°; mais sa chaleur a dû nécessairement augmenter par l'effet des réparations qui ont été entreprises. Les travaux également exécutés au Bain-de-la-Reine, ont eu pour objet de conserver aux eaux tout leur calorique, qui se dégageait et se perdait, parce que le réservoir qui les contient, et d'où on les distribue dans les baignoires, était mal couvert, et presque en contact immédiat avec l'air atmosphérique. L'eau des Ladres est au + 32° ½.

Il ne sera pas sans utilité pour les médecins et pour le public de faire connaître les principes constituants des eaux de Rennes; il résulte de l'analyse qui en a été faite que,

1° 40 kil. d'eau du Bain-Fort ont donné un résidu de 680 décigrammes, qui forment la 588e partie du poids total, contenant :

1°	Gaz acide carbonique,	2 décimètres cubes.
2°	Muriate de magnésie....	266 décig.
3°	— de chaux.....	50
4°	— de soude.....	25
5°	Sulfate de chaux.....	110
6°	Carbonate de magnésie...	95
7°	— de chaux.....	82
8°	— de fer.....	45

Digitized by Google

	Report d'autre part.....	773 décig.
9°	Substance siliceuse.....	3
10°	Perte.....	4
	Égales...	680

2° 40 kil. de l'eau du Bain-Doux, dit des Ladres, ont donné un résidu pesant 560 décigrammes, ou la 714e partie du poids total, contenant :

1°	Muriate de chaux.....	230 décig.
2°	— de magnésie....	100
3°	— de soude.....	80
4°	Sulfate de chaux.....	85
5°	Carbonate de chaux.....	22
6°	— de magnésie...	8
7°	— de fer.....	30
8°	Silice.....	2
9°	Perte.....	3
	Égales...	560

3° 40 kil. d'eau du Bain-de-la-Reine ont donné un résidu pesant 600 décigrammes, 666e partie du poids total, contenant :

1°	Muriate de magnésie....	116 décig.
2°	— de chaux.....	50
3°	— de soude.....	120
4°	Sulfate de chaux.....	145
5°	Carbonate de magnésie..	90
6°	— de chaux.....	40
7°	— de fer.....	35
8°	Perte.....	4
	Égales...	600

Digitized by Google

4° L'eau du Pont, traitée dans la même quantité, n'a donné qu'un résidu de 231 décigrammes, 1818e partie du poids total, contenant:

1°	Muriate de soude.....	26 décig.
2°	— de magnésie.....	63
3°	Sulfate de magnésie.....	40
4°	— de chaux.....	20
5°	Carbonate de magnésie..	40
6°	— de chaux.....	16
7°	— de fer.....	25
8°	Perte.....	1
	Égales...	231

5° Enfin, l'eau du Cercle, traitée sur 40 kil., a fourni un résidu pesant 320 décigrammes, 1250e partie du poids total, contenant:

1°	Acide carbonique libre,	15 décimètres.
2°	Muriate de magnésie.....	80 décigrammes.
3°	Sulfate de Magnésie	60
4°	— de chaux.....	50
5°	Carbonate de chaux.....	20
6°	— de magnésie..	30
7°	— de fer.....	60
8°	Silice et perte	20
	Égales...	320

Les eaux de Rennes ne contiennent pas de soufre. Tel fut le jugement qu'en porta d'abord M. le comte Berthollet, alors sénateur, aujourd'hui pair de France, quand il les essaya pour la première fois à Carcassonne. Des expériences réitérées n'ont fait que confirmer cette décision. C'est donc un des premiers devoirs de la magistrature d'éclairer les citoyens, et sur-tout les gens de l'art, sur un objet qui

Digitized by Google

intéresse éminemment la santé publique, afin d'éviter qu'on administre un remède souvent contre-indiqué. Les eaux de Rennes ont quelquefois aggravé les symptômes de diverses maladies, à la guérison desquelles elles n'étaient pas propres. Mais, d'un autre côté, on doit publier à leur avantage que la réputation dont elles jouissent leur est acquise à juste titre par un nombre infini de cures dans tous les cas où elles ont été bien indiquées.

Parmi toutes ces sources, le Bain-Doux est le plus fréquenté; et cette préférence lui est due à raison des bons effets qu'il produit.

Quoiqu'il n'existe pas, dans les eaux du Bain-Doux, de gaz hydrogène sulfuré, elles n'en possèdent pas moins une onctuosité qui les avait fait croire jusqu'à ce jour huileuses et bitumineuses, et qui les rend excellentes pour la guérison des maladies cutanées. Cette onctuosité, c'est au muriate de chaux qn'elle est due principalement: elle se manifeste d'une manière peu sensible dans les premiers instants de l'immersion; ce n'est qu'après être resté quelques minutes dans le bain qu'on en éprouve bien complètement les effets. Cette eau a, en outre, la propriété de conserver la peau dans un grand état de flexibilité et de douceur; de ne point l'attaquer, comme le font communément les eaux vives, et de ne pas la rider, quel que soit le temps qu'on y séjourne. Le Bain-Doux est encore employé avec succès dans les affections nerveuses, les suppressions, les douleurs rhumatismales, sciatiques, et les affections goutteuses.

Les eaux du Bain-de-la-Reine ont la propriété de déterger la peau d'une manière particulière. On s'en sert utilement dans les engorgements de membres, à la suite des maladies aiguës, contre toute espèce d'engorgement glanduleux, dans les épanchements laiteux, etc. Elles cicatrisent les vieilles plaies, et guérissent radicalement les maladies de la peau qui ont résisté au Bain-des-Ladres.

Les eaux du Pont sont légèrement laxatives. Quant aux eaux du

Digitized by Google

Cercle, on doit les ranger dans la classe des eaux acidules ferrugineuses; et, sous ce rapport, elles doivent être recommandées comme toniques et désobstruantes. Il est des circonstances où il faut avoir l'attention de les couper avant de les prendre, autrement elles pourraient agir trop vivement, sur-tout sur des poitrines délicates.

Eaux minérales de Ginoles.

Les eaux minérales de Ginoles prennent leur nom du petit village auprès duquel elles coulent, et qui est situé à douze kilomètres sud-ouest des Bains-de-Rennes, à deux seulement de la ville de Quillan, dans la même direction. Trois sources, presque contiguës, donnent assez d'eau pour former le ruisseau du *Coulent*, dont le cours n'est que de deux kilomètres, à partir du point où les eaux des trois sources se réunissent, et qui se perd dans l'Aude, après avoir fourni à plusieurs grands arrosements, et entretenu par des bassins de retenue le mouvement de trois usines assez considérables. Ainsi que les sources qui le produisent, le Coulent conserve dans tous les temps et uniformément le même volume d'eau. Seulement aux époques des grands orages, les pluies des pentes affluentes y occasionnent une augmentation relative, mais toujours éphémère. Le volume, la limpidité de l'eau des sources, sont immuables dans le sens le plus absolu; elles n'ont ni odeur ni saveur bien sensible.

L'une des trois est, dans toutes les saisons, à la température constante de + 1° de Réaumur, et ne gèle jamais, quelle que soit l'intensité du froid, dans un pays déja très-élevé.

Les deux autres sources sont thermales; elles laissent dégager des bulles d'acide carbonique, et forment un léger dépôt de nature argileuse. La température est de + 16° pour une de ces sources, et de + 24° pour l'autre. Elles dissolvent mal le savon.

Digitized by Google

Les réactifs ont démontré la présence,

1° De l'acide carbonique.
2° — muriatique.
3° — sulfurique.
4° De la soude.
5° De la chaux.
6° De la magnésie.

Par l'analyse d'évaporation, 25 kil. d'eau de la source thermale à + 24° de Réaumur, ont laissé un résidu blanc de 19 grammes 121 milligrammes.

Traité avec cinq parties d'alcohol, ce résidu a perdu 3 grammes 718 milligrammes. L'évaporation spontanée de cette dissolution alcoholique a fourni un résidu sur lequel une nouvelle, mais petite quantité d'alcohol ayant été versée, il a tout dissous, excepté 10 grammes 797 milligrammes de muriate de soude. L'acide sulfurique a fait reconnaître que les 2 grammes 921 milligrammes restans, étaient du muriate de magnésie.

De l'eau distillée, versée froide sur le résidu insoluble dans l'alcohol, lui a fait perdre, après deux jours, 6 grammes 639 milligram. L'évaporation lente de cette dissolution a produit une cristallisation de forme prismatique, reconnue pour le sulfate de magnésie, mêlé d'une légère portion de sulfate de chaux.

Les 8 grammes 764 milligrammes de résidu insoluble dans l'alcohol et dans l'eau froide, ayant bouilli dans l'eau distillée, 4 gramm. 939 milligrammes ont été dissous. L'évaporation a fait connaître un sulfate de chaux.

Enfin les 2 grammes 656 milligrammes insolubles dans ces divers procédés, traités en diverses portions, soit par les acides muriatique, acétique et oxalique, soit en les plaçant dans une cuiller, et les

Digitized by Google

poussant au feu du chalumeau, mêlés avec la soude ou le borax, ont été reconnus pour être de nature magnésienne et argileuse.

Il résulte donc des opérations ci-dessus, que 25 kil. d'eaux thermales salines de Ginoles contiennent,

1°	Gaz acide carbonique,	1 décimètre cube.	
2°	Muriate de magnésie...	2 gr.	921 mill.
3°	— de soude.....	0	797
4°	Sulfate de magnésie....	6	374
5°	— de chaux.....	6	374
6°	Carbonate de magnésie.	1	593
7°	Alumine.....	1	62
	Égales...	19	121

On accorde à ces eaux des vertus laxatives et diurétiques. On les a administrées avec succès dans certains engorgements commençants, et dans les douleurs vagues produites par la lenteur et l'épaississement des humeurs des premières voies.

Eaux minérales d'Escouloubre.

A l'issue du vallon de Quillan, dans la direction de l'ouest, il faut, pour se rendre à Coudons, escalader, pour ainsi dire, une montagne de nature calcaire, assise sur des schistes alumineux. Ce village est sur la route des eaux minérales d'Escouloubre. C'est delà qu'on voit s'ouvrir l'immense plaine du pays de Sault, qu'on pourrait qualifier de montagne plate, si cette expression n'avait pas été déja consacrée à un phénomène bien autrement imposant. Des montagnes calcaires couronnent cette vaste enceinte; on la traverse dans sa plus petite largeur du nord au sud, et, après avoir franchi péniblement la chaîne de montagnes qui la sépare du vallon de Rodome, on arrive dans cette dernière commune, l'une des plus im-

Digitized by Google

portantes de ce canton. Elle est située sur un sol de terres noires que M. de Genssane a classées dans le rang des substances volcaniques. Voici comment il s'en explique dans son histoire naturelle du Languedoc, tom. 4, pag. 170 et 171 : « Nous sommes venus à « Rodome et à Aunat : il y a ici beaucoup de prairies et des terres « labourables, sur un sol de terres noires qu'on peut regarder comme « une espèce de pozzolane noire, parce que tout ce vallon est rempli « de laves. Il y en a beaucoup de blanches parmi les noires, et le « village de Rodome en est bâti. Toutes ces lames nous ont paru pro- « venir de deux volcans qu'il y a eu dans des temps inconnus, au « sommet des deux montagnes de Cazels et de Serremège, situées « à l'opposite l'une de l'autre, des deux côtés de ce vallon. »

Il est impossible d'assurer un fait d'une manière plus positive. L'abbé Soulavie l'a adopté comme constant; et cependant Bayeu le détruit plus positivement encore, lorsque, dans ses opuscules chimiques, « il offre au naturaliste la chaîne des Pyrénées comme un « morceau peut-être unique dans le globe, en ce que, dans une « étendue de plus de 80 lieues, et une épaisseur de 20, sur une élé- « vation de plus de 1500 toises, on ne rencontre pas le moindre « vestige de volcan. »

Il reste encore trois kilomètres à parcourir pour arriver aux eaux minérales. Ce n'est donc, à partir de Quillan, qu'après une route pénible de 26 kilomètres, à travers de hautes montagnes, qu'on atteint le but du voyage.

Il n'y a guères plus de trente ans que les eaux d'Escouloubre sont fréquentées; le nombre des malades qui s'y rendent augmente chaque année; et lorsque le projet de la route de Paris à Mont-Louis et en Espagne aura reçu toute son exécution, l'établissement d'Escouloubre, placé très-près de cette route, pourra devenir un des plus considérables de ce genre.

Digitized by Google

Les sources sont au nombre de trois, situées sur la rive droite de l'Aude, à 12 kilomètres de la source de cette rivière, prise au moulin supérieur de Réal, où se fait la réunion des sources primitives. En face, sur la rive gauche, se trouvent les eaux minérales de Carcanières, qui appartiennent au département de l'Ariège.

Les eaux d'Escouloubre et de Carcanières ont la plus parfaite analogie avec celles d'Ax, qui jaillissent à peu de distance sur les bords de l'Ariège. Il paraît même qu'elles ont toutes un foyer commun placé dans un amas de montagnes de vieille roche, que l'on nomme le port de Pallières. C'est le dernier adossement qui lie l'arête de Naurouse au chaînon collatéral de l'axe primitif de la chaîne des Pyrénées; c'est lui qui détermine et distribue, à la source même, les pentes que suivront l'Aude, l'Ariège et le Sallat.

On désigne les trois sources d'Escouloubre sous les noms de Bain-Fort, Bain-Doux, et de fontaine de la Garrigue, appelée aussi de *Las Caoudès*.

Le Bain-Fort est situé au niveau de la rivière; le Bain-Doux n'est éloigné du Bain-Fort que de six mètres; la fontaine de *Las Caoudès* jaillit d'une hauteur de 40 mètres, en contrebas du niveau des eaux moyennes de l'Aude, sur le revers occidental d'un nœud de granit qui forme la paroi, à l'ouest du vallon d'Escouloubre, à deux kilomètres de ce village, et à 600 mètres à l'est du château d'Ussan.

La température du Bain-Fort est à + 40° de Réaumur. La source est assez abondante pour que l'on puisse, à volonté, en diriger un filet dans le Bain-Doux, dont on élève, par ce moyen, la température, qui n'est autrement qu'à + 28°; celle de *Las Coudès* n'est qu'à + 26°. Elle fournit un volume d'eau très-considérable; le ruisseau qu'elle forme est si rapide, et son embouchure si près de l'Aude, que ses eaux semblent y arriver d'un seul jet.

Les eaux de ces trois sources thermales hydrogéno-sulfurées, sont

Digitized by Google

claires, limpides, douces au toucher; leur odeur, leur saveur, sont sulfureuses. Leur pesanteur spécifique donne, à température égale, le même degré que les eaux de la rivière d'Aude, qui, dans cette partie, ne sont pas bien éloignées de leur source, et coulent encore sur la roche de granit qui compose tout l'encaissement.

Le fond du bassin du Bain-Fort est couvert de débris de granit micacé à l'état de sable grossier. Il s'en dégage des bulles d'un gaz reconnu pour être le gaz acide carbonique; il est impropre à la respiration et à la combustion; il trouble l'eau de chaux, et en se combinant avec le gaz ammoniacal, il forme des molécules de carbonate d'ammoniac.

Le Bain-Doux laisse également échapper des bulles de gaz acide carbonique. Son fond est en outre couvert d'une boue noire, puant *fortement l'œuf couvé*, et tapissée d'un rézeau très-délié de Trémelle; c'est la *tremella thermalis gelatinosa reticulata* de Springsfeld. Ses filaments, presque imperceptibles, se chargent d'une substance gélatineuse dont la couleur varie du blanc au noir.

C'est à l'état de calme et d'inertie des eaux du Bain-Doux, que l'on doit attribuer la formation de cette boue et de cette trémelle, puisque le Bain-Fort, dont les eaux ont un courant bien décidé, ne présente point de boue et presque pas de trémelle.

C'est par les mêmes causes que la source de *Las Caoudès* n'en offre pas du tout. Mais elle fait à son tour une exception singulière parmi les eaux de même nature de ce département et des départements limitrophes.

L'analyse de plus de trente sources minéralisées par le gaz hydrogène sulfuré, avait démontré qu'elles contenaient ce gaz dans une proportion d'autant plus forte que leur température était plus élevée. Il n'en est point ainsi de la fontaine de *Las Caoudès*; ses eaux, qui

Digitized by Google

ne sont qu'au + 26°, contiennent cependant une aussi grande quantité de ce gaz, que des eaux dont la chaleur est à + 40°.

Le gaz hydrogène sulfuré, contenu dans toutes ces eaux, s'évapore par leur simple exposition à l'air.

Les réactifs employés sur les eaux des trois sources indiquent la présence.

1° Du gaz hydrogène sulfuré.
2° — acide carbonique libre.
3° — acide carbonique combiné.
4° — acide sulfurique.
5° — acide muriatique,
6° Soude.
7° Chaux.

Ce qu'on observe d'abord dans l'évaporation, c'est le dégagement des substances gazeuses; il se manifeste par la couleur que prend une lame d'argent exposée aux premières vapeurs. On peut suivre l'affaiblissement successif, et enfin la perte totale de la saveur et de l'odeur.

Ce n'est guère qu'après trente minutes d'ébullition que les eaux d'Escouloubre perdent entièrement leur caractère et leurs propriétés hépatiques; puisqu'il faut nécessairement cet intervalle pour que l'épreuve de la lame d'argent ne produise point d'effet.

Si l'on réduit 25 kilogrammes de ces eaux à 0,50 de leur poids, la liqueur prend alors une odeur lixivielle; il paraît des pellicules semblables aux molécules du sulfate de chaux, qui se précipitent pendant l'évaporation des eaux où ce sel est contenu. Si l'on pousse l'opération de manière à réduire le liquide à 0,242 du poids premier, et qu'on le laisse refroidir, on obtient une gelée d'autant plus abondante, que la température des eaux d'opération était plus élevée.

Digitized by Google

C'est ainsi que 25 kilogrammes d'eau de chacune des trois sources, soumis à des évaporations successives, et réduits à la 242e partie de leur poids, ont donné,

Pour le Bain-Fort.... 23 grammes de gelée.
Pour le Bain-Doux... 14
Pour *las Caoudès*.... 7

Ces gélatines, réduites à siccité par une évaporation nouvelle, ont produit un résidu blanc-jaune, adhérent fortement à la capsule, pesant sec,

Pour le Bain-Fort.... 0 gr. 266 millig.
Pour le Bain-Doux... 0 159
Pour *las Caoudès*.... 0 080

Les principes minéralisateurs de ces trois sources sont homogènes; toute leur différence est dans la dose.

Les résidus secs ont la propriété d'attirer l'humidité de l'air, et de la lui rendre; ils parcourent, avec une extrême sensibilité, toutes les variations de l'hygromètre.

Ces résidus, traités par l'alcohol, l'eau pure et les acides, contiennent le gaz hydrogène sulfuré, le gaz acide carbonique, le sulfate, muriate et carbonate de chaux, et de plus une certaine quantité de silice.

Il s'agit maintenant d'indiquer dans quelle proportion les eaux de chacune de ces sources contiennent leurs principes minéralisateurs.

On se rappellera que les opérations ont été faites sur 25 kilog. d'eau de chaque source.

L'évaporation de celle du Bain-Fort a produit un résidu blanc-jaune, pesant sec 2 grammes 709 milligrammes, y compris 0, gram. 266 millig. du résidu de la substance gélatineuse. Ce résidu était composé de

1° Gaz hydrogène sulfuré 5 décimètres cubes.

Digitized by Google

	— Soufre contenu....	1 gr. 593 mil.
2°	Gaz acide carbonique..	1 décimètre cube.
3°	Carbonate de soude desséché.....	1 gr. 062 mil.
4°	Muriate de soude.....	0 531
5°	Sulfate de soude desséché.....	0 531
6°	Carbonate de chaux....	0 212
7°	Silice.....	0 373
	Égales.....	2 gr. 709 mil.

L'eau du Bain-Doux a donné un résidu de la même couleur, pesant sec, y compris 0 gr. 159 millig., du résidu de la gelée, 2 gr. 337 millig.; savoir :

1°	Gaz hydrogène sulfuré	4 décimètres cubes.
	— Soufre contenu....	1 gr. 275 mil.
2°	Gaz acide carbonique..	1 décimètre cube.
3°	Carbonate de soude desséché.....	0 gr. 850 mil.
4°	Muriate de soude.....	0 478
5°	Sulfate de soude desséché.....	0 478
6°	Carbonate de chaux...	0 212
7°	Silice.....	0 266
8°	Perte.....	0 053
	Égales.....	2 gr. 337 mil.

(1) Le résidu de l'eau de *Las Caoudès*, affecte aussi la couleur blanc-

(1) C'est pour faire connaître à-la-fois tous les principes constituants des eaux que l'on a fait précéder les substances fixes par les substances gazeuses sur le même tableau.

Digitized by Google

jaune; il a pesé sec 2 grammes 018 milligrammes, y compris 0 gr. 080 millig. du résidu de la gélatine. Ce résidu contenait,

1° Gaz hydrogène sulfuré	5 décimètres cubes.	
— Soufre contenu....	1 gr. 593 mil.	
2° Gaz acide carbonique..	1 décimètre cube.	
3° Carbonate de soude desséché.....	0	797
4° Muriate de soude.....	0	425
5° Sulfate de soude desséché.....	0	425
6° Carbonate de chaux...	0	215
7° Silice.....	0	159
Égales.....	2 gr. 018 mil.	

Tels sont les résultats définitifs de l'examen des eaux hydrogéno-sulfurées d'Escouloubre. On peut compter d'autant plus sur leur exactitude, que les opérations ont été faites aux sources mêmes, par M. Dominique Reboulh, pharmacien très-distingué de Carcassonne; que les eaux ont été puisées encore vierges à la source d'où elles jaillissent. L'intérêt n'a pas introduit encore, dans l'établissement d'Escouloubre, ces réservoirs, ces canaux souterrains, et tout cet impénétrable secret de moyens hydrauliques, à l'aide desquels on élude la curiosité du chimiste, en ne lui offrant que des échantillons impurs ou falsifiés.

Il reste actuellement à expliquer la nature et l'origine de ces filaments glaireux et de ces dépôts gélatineux qu'on a remarqués dans les eaux d'Escouloubre.

Une cause de refroidissement quelconque les dépose par précipitation : La formation de la gelée dans le bain doux n'a pas d'autre mécanisme; la principale cause de refroidissement est ici le chan-

Digitized by Google

gement de température qu'éprouvent les eaux du Bain-Fort, au moment de leur introduction dans le Bain-Doux.

Cette gelée n'est autre chose que de la silice tenue en dissolution par la soude. La synthèse peut en fournir une preuve sans réplique : que l'on fasse un mélange artificiel de cette substance alkaline avec la silice ; que l'on en compare le produit avec celui qu'on obtient de l'évaporation de l'eau minérale, il existera entre eux, non pas de simples analogies, mais l'homogénéité parfaite.

L'état de l'atmosphère concourt éminemment à la formation ou précipitation des filaments et dépôts gélatineux. Cette remarque est sensible, après des nuits froides, dans ces variations rapides de la température, lors de ses transitions brusques du froid au chaud, si fréquentes dans les montagnes primitives.

C'est donc au dégagement d'une quantité plus ou moins forte de calorique, qu'il faut attribuer l'apparition plus ou moins considérable de ces filaments gélatineux.

Leur couleur blanchâtre est due au soufre, que le gaz hydrogène sulfuré laisse déposer par le seul effet de sa combinaison avec le gaz oxigène atmosphérique, ou par sa simple volatilisation. Cette couleur tourne au noir par l'effet des décompositions de la trémelle, auxquelles il faut également rapporter la formation des boues noires.

Maintenant quels sont les composants de cette substance gélatineuse ? Peut-on expliquer la présence d'une substance animale dans des eaux sourdant d'un sol granitique et de formation première ?

Pour résoudre cette question intéressante, il fallait se pourvoir de bons échantillons. Un bloc de granit en fournit un de gelée très-pure. Ce rocher, roulé sur la rive gauche de l'Aude, est situé de manière que les eaux glaciales de la rivière, et celle d'une source

Digitized by Google

hydrogéno-sulfurée, au + 38° de température, frappent simultanément ses parois par des batillages continuels. Les refroidissements subits et réitérés qu'opère dans l'eau minérale le concours de ces deux circonstances, occasionnent la formation de cette gelée. Elle adhère au rocher sous forme mamelonée, semblable à une gelée de corne de cerf bien clarifiée, que l'on aurait moulée à dessein d'y faire ressortir des petites boules semblables à des perles. Elle est claire et sur-tout très-limpide.

Cette limpidité remarquable est due à l'exclusion du soufre. En effet, cette substance qui, comme on sait, trouble la gelée, n'a pu, cette fois, se précipiter au moment de la formation, puisque l'augmentation de volume produite par le mélange des eaux de la rivière et de la source, loin de permettre le dégagement du gaz hydrogène *sulfuré*, en facilitait au contraire la dissolution.

Détachée du rocher, la gelée fut recueillie dans une capsule de verre. C'est aussi à l'aide d'une capsule de verre, et avec toutes les précautions possibles, que furent retirés de l'eau les filaments blancs.

Quant aux boues, prises du fond du bassin, elles furent déposées dans un grand vase de terre où l'on versa de l'eau minérale : on agita fortement le mélange pour le troubler, et on le transvasa par inclinaison, puis on le laissa déposer et essuyer après que le dépôt eut été mis hors de l'eau.

C'est ici le lieu d'indiquer les divers phénomènes qu'ont présentés les échantillons jusqu'à leur traitement par l'acide sulfurique inclusivement.

	kil.	
Gelée pure récente, poids d'opération.....	0,	2050
Reste, après la dessication.....	0,	0011
— après le traitement par l'acide sulfurique, silice.....	0,	0009

Digitized by Google

	kil.	
Filaments blancs ne laissant plus égoutter l'eau, poids d'opération	1,	0000
Reste après la dessication	0,	0100
— après le traitement par l'acide sulfurique, résidu siliceux	0,	0075
Boues noires, bien essuyées, poids d'opération	1,	0000
Reste après la dessication	0,	0170
— après le traitement par l'acide sulfurique, résidu siliceux	0,	0130

Il s'est manifesté, pendant la dissolution des boues sèches, une odeur d'acide sulfureux.

L'analyse a été complétée par l'emploi des procédés comburants et de la distillation.

On a placé dans une cuiller, et au feu du chalumeau, une portion de résidu sec de la substance gélatineuse prise sur le bloc de granit. Elle n'a point noirci, n'a donné aucune odeur, et s'est conduite avec la soude comme la silice.

Du résidu sec des filaments et de la boue noire placés dans une cuiller, et au feu du chalumeau, ont noirci avant de devenir gris. Ils ont annoncé la présence du soufre, et répandu une odeur d'huile empyreumatique.

Ces deux dernières substances, mises séparément dans une cornue, ont fourni, par la distillation du soufre, de l'ammoniac, de l'huile empyreumatique, et un résidu contenant un peu de charbon, de la silice, et des débris de granit micacé.

On peut attribuer aux portions de trémelle contenues dans les filaments et dans les boues, les résultats analytiques qui ont indiqué la présence d'une matière animale.

Tous ces faits sont conformes à des observations fondées sur

Digitized by Google

l'analyse de plus de trente sources hydrogéno-sulfurées, observations suivies pendant trois années.

L'analyse des eaux d'Escouloubre prouve qu'elles sont éminemment hydrogéno-sulfurées et légèrement alkalines. Leurs propriétés *générales* sont d'être apéritives, atténuantes, incisives; ainsi on peut les indiquer avec succès dans les affections psoriques, les paralysies, les ulcères internes: administrées avec les ménagements nécessaires, soit seules, soit coupées avec le lait, elles peuvent produire de très-bons effets dans quelques maladies de poitrine. Les bains et la douche de ces eaux seraient très-utiles dans les affections rhumatismales, dans la paralysie, dans la roideur des membres, dans les tumeurs qui surviennent aux différentes parties du corps; en un mot, elles peuvent être employées dans tous les cas où l'on a recours aux *eaux sulfureuses*.

Je ne finirai pas sans faire remarquer que l'emploi des boues noires du Bain-Doux peut réussir dans une foule de cas, ainsi que celui des eaux de la fontaine de *Las Caoudès*, à cause de l'immense quantité de gaz hydrogène sulfuré qu'elles contiennent, comparativement à leur température.

Eaux salées de Sougraignes, improprement dites fontaine de Fourtou.

Sur la croupe d'une montagne calcaire, à 7 kilomètres des bains de Rennes, à 3700 mètres nord-est du pic de Bugarach, et dans le territoire de la commune de Sougraignes, on trouve trois sources d'eaux salées qui donnent à la rivière de la Sals son nom et son existence. La plus considérable fut comblée vers l'année 1790, par les employés de la ferme générale, préposés à sa garde. Elle n'a plus aujourd'hui ni bassin ni cours déterminé; elle sourd ça-et-là à travers un terrain boueux. Les deux autres sources sont situées un peu

Digitized by Google

plus haut, à 750 mètres sud-ouest d'une fontaine d'eau douce; elles fournissent chacune un volume d'eau dont le diamètre est d'environ quatre centimètres. Leur degré de salure est inférieur à celui de la source comblée.

Objet d'une surveillance active de la part des fermiers-généraux qui y avaient établi un poste, cette dernière source a récemment fixé l'attention du gouvernement. Cette circonstance ajoute un intérêt de plus à connaître la nature et la propriété de ces eaux.

Elles sont claires, limpides, inodores.

Leur pesanteur spécifique, eu égard à la température, est de 1030 = 1000 eau distillée.

Les réactifs n'y annoncent aucun indice de fer.

Un kilogramme d'eau, traité par évaporation, a laissé un résidu blanc, pesant sec 38 gr. 240 mil.

Arrosé de quatre parties d'alcohol, et tenu en digestion pendant quarante-huit heures, à 22° R., ce résidu a perdu 3 gr. 824 mil.

SAVOIR:

Muriate de magnésie....	2 gr.	184 mil.
— de chaux.....	1	092
— de soude.....	0	548
Égales.....	3	824

Les 34 gr. 416 mil. insolubles dans l'alcohol, mis dans 184 grammes d'eau distillée, ont laissé sur le filtre, après douze heures de digestion, 2 gr. 656 mil. d'une substance composée de

Sulfate de chaux.....	1 gr.	594 mil.
Muriate de soude.....	0	797
Silice	0	265
Égales.....	2	656

Digitized by Google

Les 31 gr., 760 mil. qui ont été dissous par l'eau froide, étaient le muriate de soude extrêmement pur.

Il sera facile actuellement de connaître la nature des eaux de Sougraignes, les avantages que l'on pourrait retirer de leur exploitation, ou bien les précautions et les mesures à employer pour rendre les sources et leurs cours défensables.

L'analyse a fait voir qu'un kilog. d'eau de la source comblée, contenait :

1° Muriate de magnésie..	2 gr.	184 mil.
2° — de chaux....	1	092
3° — de soude.....	33	105
4° Sulfate de chaux.....	1	594
5° Silice.....	0	265
Total.....	38	240

Ainsi les eaux de Sougraignes rendent environ un seizième de muriate de soude de plus que les eaux de la mer. On serait dès-lors naturellement porté à croire qu'avec une telle constitution, ces eaux pourraient suppléer avec avantage celles de la mer, dans la fabrication du sel, telle qu'on la pratique aux marais salants; et il faut convenir en effet qu'un volume d'eau de 12 centimètres, comme le fourniraient les trois sources, serait bien suffisant pour couvrir une grande surface de tables et de carrés saunants. Mais le sol de ces montagnes, tout composé de gorges étroites et fortement inclinées, la mobilité excessive du climat, les transitions rapides de la température du chaud au froid, le peu d'intensité de la chaleur des jours d'été, la courte durée de cette saison, ses nuits froides, ses brouillards humides, ses pluies torrentielles, et mille autres choses qu'il n'est possible à personne de changer, s'opposeront toujours à un établissement de ce genre, en rendant très-précaire le rapprochement des eaux.

Digitized by Google

On ne pourrait, sans de grands frais, construire des bâtiments de graduation d'une certaine étendue; et l'on est forcé d'avouer que l'évaporation par le feu serait la seule méthode d'exploitation praticable à l'égard des eaux de Sougraignes, si la rareté et le prix des combustibles, dans le pays, permettaient de penser que le prix des sels obtenus par ce procédé fût inférieur à celui du sel marin, qui est ici à la portée de tout le monde, et que de superbes salins produisent en assez grande quantité pour fournir à la consommation de plusieurs départements.

Les eaux de Sougraignes ne sauraient donc être comptées qu'au nombre de ces sources pauvres dont on ne doit jamais tenter l'exploitation. L'on assure qu'aujourd'hui les habitants de Sougraignes et de Fourtou, communes dont la population réunie n'excède pas 700 ames, sont les seules qui en retirent quelque avantage pour la préparation de leurs aliments, et pour la boisson de cinq mille bêtes à laine dont se composent leurs troupeaux.

Il existe aussi, dans le canton de Durban, une source appelée *la Salcette*, dont les eaux pourraient également fournir, par évaporation, des sels marins. Elle était, comme les précédentes, gardée autrefois par une brigade d'employés de la ferme générale. On peut lui appliquer les observations dont les sources de Sougraignes viennent d'être l'objet.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Côtes maritimes.

Les côtes maritimes du département de l'Aude s'étendent à l'est, le long de la Méditerranée, dans un espace de 4 myriamètres et demi.

La mer porte là le nom de Golfe de Lyon *(Sinus Leonis)*, qu'on donne ordinairement à toute l'étendue comprise entre le cap de Creux, autrefois le Promontoire d'Aphrodise, et le cap Couronne, situé à deux myriamètres au Sud-Est de Marseille.

Des attérissements successifs ont privé la navigation des anciens ports du Bas-Languedoc, qui ne sont plus connus aujourd'hui que dans l'histoire. Ces attérissements, qui se font sentir principalement à partir de l'embouchure du Rhône, jusqu'à la montagne de Cette, semblent n'avoir fait subir aux côtes du département aucune altération depuis une longue suite de siècles. La distance de la ville de Narbonne à la mer est encore la même à-présent que du temps de Pomponius-Méla, de Strabon et de Pline.

Suivant Astruc, (1) le Rhône est la cause de ces attérissements. Ce fleuve porte dans la mer les eaux d'une grande partie de la France; il doit y entraîner aussi beaucoup de limon, de sable et de terre qu'il enlève en détruisant, par la rapidité de son cours, les lieux par où il passe, sur-tout quand il déborde. Ce limon et ces sables, rejetés par les vagues de la mer et par le vent du midi, s'attachent

(1) Mémoires sur le Languedoc, in-4°.

Digitized by Google

peu-à-peu sur les côtes, et y produisent insensiblement ces accroissements qui les ont déja si fort étendus et qui continuent de les étendre de jour en jour.

Mais pourquoi, sur la partie de cette côte la moins sujette aux attérissements, ne trouve-t-on aucun établissement maritime de quelque importance? Est-ce parce que la mer, qui borde le département de l'Aude, a généralement trop peu de profondeur, et n'offre aucune sinuosité, ne forme aucune rade?

Port de la Nouvelle.

Le seul port que possède ce département, est celui de St.-Charles, ou de la Nouvelle. C'est un chenal formé par deux levées, dans une longueur de 2377 mètres 83 centimètres, et qui communique à la ville de Narbonne par le canal de la Robine.

Sur la tour du port de la Nouvelle, il existait un fanal ou phare qui a été transporté à 160 mètres de distance de la redoute dans une partie plus rapprochée de l'entrée du port. Ce changement, opéré à cause de l'établissement d'un signal sémaphorique sur cette tour, est avantageux sous plusieurs rapports; la détonation des pièces d'artillerie ne dérangera plus les vitraux de la lanterne; l'entrée du port sera mieux éclairée, et cet éclairage se fera d'une manière plus économique. Telle est l'opinion unanime des navigateurs du pays et des étrangers qui fréquentent le port de la Nouvelle.

Le fanal est une cage de fer; les becs de lumières sont au nombre de neuf; chacun a son barillet et son réverbère. Chaque bec porte une mèche de 8 lignes de face pour le volume de lumière; ce volume est d'environ trois mètres de pourtour horizontal circulaire, sur 1 mètre 80 centimètres de hauteur, proportionnellement à la masse de la lanterne et au développement de ses carreaux de vitre.

Ce chenal du grau de la Nouvelle ne date guère de plus d'un siècle:

Digitized by Google

la première pierre en fut posée en 1704, sur les plans de M. de Niquet, et à la sollicitation de M. Legoux de la Berchère, archevêque de Narbonne.

On nomme aussi ce port la nouvelle Nouvelle, pour le distinguer de la vieille Nouvelle, dont la tour avait été érigée en capitainerie par le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, attendu qu'on ne croyait pas qu'il y eût, sur toute cette côte, d'endroit plus propre à servir d'abri, de refuge, et de lieu de sûreté pour les vaisseaux.

Le grau de la Nouvelle n'ayant que 227 à 260 centimètres de profondeur, les tartanes chargées de 9790 myriagrammes ne peuvent s'y présenter sans alléger. Le goulet de ce grau est si étroit que les barques courent des dangers si les vents du sud ou du sud-est, les seuls à la faveur desquels on y puisse entrer, sont trop violents. *Malgré cette* imperfection du port de la Nouvelle, la construction du canal de Narbonne, et le perfectionnement de la navigation de la Robine, en ont fait un des débouchés du canal du Midi, et ce port sera toujours intéressant pour le commerce, et utile dans le cas d'une guerre en Catalogne, à cause de son voisinage de l'Espagne et du département des Pyrénées-Orientales.

La Nouvelle a besoin de beaucoup de reparations; elles avaient été commencées en vertu des délibérations des états de Languedoc; elles furent suspendues pendant la révolution. Il est d'autant plus important de reprendre ces travaux, que l'entrée du chenal du port de la Nouvelle offre un autre péril, sur-tout pour le navigateur étranger, en ce que la jetée de l'est n'est point finie, qu'une partie est tantôt à fleur d'eau, tantôt couverte en entier.

C'est pour garantir la navigation maritime de ces dangers, que le commerce de Narbonne s'est décidé à faire les fonds nécessaires à l'établissement d'une chaloupe de pilote lamaneur, conformément au décret du 12 décembre 1806.

Digitized by Google

Anse de la Franqui.

Mais l'emplacement qui, sur toute cette côte, présente le plus d'avantages, est l'anse de la Franqui. C'est un port naturel, situé à environ 9000 mètres de la Nouvelle, et placé entre les villes de Perpignan et de Narbonne, comme le port de Cette entre celles d'Agde et de Montpellier.

La profondeur des eaux, à son entrée, est de 97 décim. 45 centim. ou plus; de 71 décim. 18 centim., vers le milieu de la longueur, et de 84 décim. 45 centim. à son autre extrémité qui touche la terre. La profondeur des eaux du port de Cette n'est que de 51 décim. 97 centim. à 55 décim. 26 centim. dans les endroits les plus bas de son bassin, selon le plan gravé des sondes qu'on y a faites. Il est donc bien moins profond que celui de la Franqui, malgré les recurements considérables qu'on y fait tous les ans. Aussi ne peut-il recevoir que les petits bâtiments, au lieu que le port de la Franqui pourrait admettre toute sorte de vaisseaux, ceux même de guerre; il est de fait que les bâtiments de premier rang ne tirent que 74 décim. 09 centim. à 76 décimètres 25 centim. d'eau.

Cette rade fut sondée par Vauban, il y a plus d'un siècle; elle l'a été plusieurs fois depuis cette époque; et ces opérations ont donné les mêmes résultats pendant ce long espace de temps.

L'importance de la rade de la Franqui avait été si bien sentie par M. de Niquet; cet ingénieur était si fort convaincu de la nécessité d'y former un port, qu'il avait commencé, il y a environ un siècle, la construction d'un canal qui, partant de la Nouvelle, devait aller se jeter à la Franqui, après avoir traversé une partie de l'étang de la Palme. C'est par ce canal, long de 9745 mètres, que celui des Deux-Mers aboutirait au port de la Franqui. On pourrait encore y conduire un second canal qui partirait de Perpignan et traverserait l'étang de Leucate.

Digitized by Google

De tout temps l'anse de la Franqui a été l'objet des sollicitations publiques. En 1336, les consuls de la ville de Narbonne firent aux commissaires députés de S. M. l'offre de payer dix sous par feu pendant six années, pour faire bâtir un port à Leucate, qui est la même chose que la Franqui; en 1440, les consuls de la même ville alléguèrent plusieurs raisons justificatives qui démontraient que le port de la sénéchaussée de Carcassonne devait être établi à la Franqui, pour le profit du roi, de la province, et des marchands étrangers; en 1404, plusieurs consuls de Narbonne se rendirent à Carcassonne pour y délibérer et arrêter avec ceux de cette dernière ville la poursuite de l'établissement du même port, comme étant de cette sénéchaussée, par la raison qu'il serait fort profitable, non-seulement à la province, mais à tout le royaume.

De ces faits, tirés des anciennes archives de Narbonne, il faut conclure que depuis long-temps le cap de Leucate ou la Franqui est reconnu comme le point le plus propre à l'établissement d'un port qui serait très-avantageux au commerce et au gouvernement.

La proposition qui fut faite au roi de France par les Dantzicois, après la prise de leur ville, pour obtenir l'autorisation de s'établir et de construire une citadelle à la Franqui, vient à l'appui de l'idée qu'ont les gens de l'art, que cette anse est l'unique endroit du golfe de Lyon où l'on pût trouver un port sûr et commode. Si les habitants de Dantzick, à qui la renommée et l'expérience avaient fait connaître ce point important, virent leurs espérances déçues, c'est que les commerçants de Marseille, consultés par le roi sur les avantages ou les inconvénients de ce projet, le présentèrent comme devant anéantir leur commerce et être très-nuisible à la France.

Que l'on jette un coup-d'œil sur une carte exacte de la côte, aux abords de l'anse de la Franqui, on remarquera que le cap de ce nom se retourne presque d'équerre sur le rivage, et court sud-est en mer sur une longueur d'environ 2000 mètres et une hauteur considérable

Digitized by Google

presque à pic. On y mouille sur un bon fond, dans une étendue de près d'un million de mètres quarrés. Il est distant de Toulon, en ligne droite, de 35,555 myriamètres (environ 80 lieues moyennes), et presque au centre du golfe de Lyon.

On sait que ce golfe présente, à cause de l'inconstance et de la contrariété des vents qui y règnent d'ordinaire, le plus dangereux trajet qui soit dans la Méditerranée. Il le deviendrait bien moins si les vaisseaux qui le traversent trouvaient sur cette côte un port où l'on pût recevoir de petits et de grands armements.

Le port de la Franqui n'aurait besoin que d'un môle pour être garanti contre les vents de l'est qui causent les naufrages sur le golfe de Lyon, et pour avoir deux entrées. Il est défendu contre les vents du midi par le cap qui le borde. Les vents d'ouest-nord-ouest, souvent impétueux, ne peuvent lui nuire; ils sont propres au contraire à faciliter la sortie des vaisseaux et à chasser vers le large les sables s'il s'y en déposait. Il n'y a rien à craindre du vent du nord, soit parce que ce vent s'étend rarement au-delà du méridien de la pointe du cap, soit parce qu'étant toujours faible sur ce parage, atteignît-il quelquefois au-delà, l'espace entre ce méridien et la plage étant étroit et court, les eaux qui le couvrent n'en seraient que peu agitées. Plus d'une fois des bâtiments, surpris par la tempête, ont trouvé dans le bassin de la Franqui un heureux refuge, par l'excellence du mouillage et l'abri que forme le cap. Il est notoire dans le pays, qu'en avril 1743, un vaisseau anglais de cinquante canons y mouilla presque à toucher terre.

A proximité se trouvent des carrières inépuisables; le plateau de Leucate offre un emplacement susceptible de tous les moyens de défense; de ce plateau on peut bombarder les escadres ennemies à la plus grande distance.

Ce port communiquerait d'un côté avec celui de la Nouvelle, au moyen du canal ébauché par M. de Niquet, et qu'on peut creuser

Digitized by Google

dans un terrain dont la fouille est facile; de l'autre, avec le département des Pyrénées-Orientales, qui souvent en a sollicité l'exécution.

Les bois de construction, descendant des montagnes, y arriveraient par le plus court chemin; les forges de l'Aude, de l'Ariège, l'approvisionneraient de fers; le canal des deux mers et ses embranchements lui porteraient les vins, eaux-de-vie, grains, goudrons, etc., ainsi qu'une infinité d'autres articles, soit de consommation journalière, soit indispensables aux détails de l'établissement.

Deux fontaines d'eau douce, dont on pourrait facilement diriger les eaux de la manière la plus avantageuse au port, serviraient à l'approvisionnement des vaisseaux.

La voie du canal de Narbonne serait prolongée et offrirait aux négociants des communications nouvelles; les bâtiments du commerce maritime trouveraient à la Franqui un asyle plus vaste, plus commode, exempt du danger des ensablements. Ce port deviendrait un entrepôt qui recevrait et verserait, par des canaux de navigation, les marchandises d'une mer à l'autre, avec des avantages supérieurs à ceux que procure la branche du canal du Midi, qui aboutit aux portes d'Agde et de Cette.

On ne peut donc refuser à l'anse de la Franqui toutes les qualités essentielles qui constituent la bonté d'un port.

Par sa position, il protégerait, conjointement avec celui de Toulon, tout le golfe de Lyon. Il s'établirait entre ces deux ports une communication constante. Dès-lors le cabotage de la côte serait parfaitement sûr et à l'abri de toute surprise, soit de l'ennemi, soit des Barbaresques. Dans le cas d'une guerre avec l'Espagne, l'état retirerait de la Franqui de grands services que ne peut lui rendre la Nouvelle.

Le plateau de Leucate pourrait recevoir les constructions provisoirement nécessaires, telles que magasins, casernes, redoutes, batteries de canons et de mortiers.

Sans doute, avec les sacrifices qu'un gouvernement comme le nôtre

Digitized by Google

sait accorder aux projets d'une grande utilité, cet établissement deviendrait bientôt susceptible de tous les avantages d'un port militaire; mais tout est à créer, et les frais seraient considérables.

Si l'on se borne à considérer l'anse de la Franqui comme pouvant servir de port de relâche, alors, pour être immédiatement utile, elle n'a besoin que d'un môle qui la mette à couvert des vents du large.

Ce môle ne devrait pas être enraciné dans la côte; autrement le courant littoral serait suspendu dans sa marche, et les ensablements seraient à craindre. Un môle isolé, présentant deux passages, construit dans la direction de ce courant, suffirait pour le maintenir, augmenter même sa vîtesse, et prévenir les ensablements. La construction de ce môle pourrait s'opérer avec de vieux vaisseaux, dont l'intérieur serait rempli d'une maçonnerie quelconque. La différence de niveau se racheterait facilement par l'immersion d'une certaine quantité de grands sacs de diverses dimensions, remplis de cailloux et d'argile, sur lesquels on coulerait les carcasses de vaisseaux. Le côté de la mer serait fortifié par un enrochement; les intervalles compris entre deux bâtiments seraient comblés par de la maçonnerie à pierre perdue; et sur ce massif, on pourrait établir une maçonnerie plus régulière à la hauteur convenable.

La distance qui se trouve depuis l'étang de Leucate jusqu'à l'embouchure de la rivière d'Aude est protégée par deux forts, deux redoutes, quatre tours à signaux, revêtues en maçonnerie, et par une batterie en terre, sous les désignations de fort Mattes, batterie en terre du cap de Leucate, redoutes de la haute et de la basse Franqui, fort de la Nouvelle, tours à signaux de la vieille Nouvelle, Montolieux, Saint-Pierre, et Vendres.

Il existe sur cette côte deux retranchements en pierre sèche, l'un qui prend depuis l'étang de Leucate jusqu'au fort Mattes; l'autre depuis la redoute de la haute Franqui jusqu'à l'étang de la Palme. Le premier n'est point entretenu, et le second est presque ruiné.

Digitized by Google

LIVRE II.

HISTOIRE NATURELLE ET MÉTÉOROLOGIE.

HISTOIRE NATURELLE.

L'HISTOIRE naturelle dans le département de l'Aude mérite les recherches et les observations des hommes vraiment éclairés. Elle offre plusieurs espèces d'animaux, de végétaux et de minéraux rares, ou précieuses ou dignes d'exciter la curiosité des savants.

CHAPITRE PREMIER.

RÈGNE ANIMAL.

§ I^er^. *Mammifères.*

L'Oreillar, *vespertilio Auritus.*
La Chauve-Souris, *vespertilio Murinus.*
Le Fer-à-Cheval.
Le Fer-de-Lance.
Ces quatre espèces sont connues dans le pays sous le nom vulgaire et générique de *Rato-Penado.*
Le Loup.
Le Renard.
La Loutre, *mustela Lutra.*
La Fouine.
Le Putois, *mustela Putorius.*
La Belette, *mustela vulgaris.*
Le Blaireau, *Ursus meles*, assez commun.
La Taupe ordinaire et sa variété grise, *Talpa.*
La Musaraigne, *Sorex araneus.*
Le Hérisson commun, *Erinaceus Europæus.*
Le Mulot, *mus Sylvaticus*, commun.
Le Rat, *Mus rattus.*
Le Rat-d'Eau, *Mus amphibius.*
La Souris, *Mus musculus.*
Le Muscardin.
L'Écureuil, *Sciurus vulgaris.*
Dans les forêts au-dessus de Quillan.
Le Campagnol, *Mus arvalis.*

Digitized by Google

Le Loir, *Mus glis.*
Le Lerot, *Mus quercinus.*
Le Sanglier, *Sus ferox.*
Cette espèce, devenue plus rare depuis quelques années, se trouve dans les grandes forêts du département.
L'Ours.
Le Lièvre, *Lepus timidus.*
Le Lapin.
Le Chien.
Le Chat.
Le Cochon.
Le Cochon-d'Inde, *Cavia cobaya.*
Le Cheval.
L'Ane.
La Mule et le Mulet.
La Brebis.
La Chèvre, *Capra hircus.*
Le Bœuf, *Bos taurus.*
Le Chamois, *Antilope rupicapra.*
Se trouve sur les frontières des départements de l'Aude et de l'Ariège, où il est assez commun.

§ II. *Oiseaux.*

On trouve dans les montagnes de ce département les espèces suivantes :

Le Vautour, *Vultur cinereus.*
Vers le Bassin de Saint-Ferréol.
L'Aigle, *Falco melanaëtos.*
Jean-le-Blanc, *F. gallicus.*
Le Milan.
La Buse.
L'Autour.
Le Faucon.
La Cresserelle, commune.
Dans la Montagne-Noire.
L'Épervier.
Le Grand-Duc, *Strix bubo*, rare.
Le Moyen-Duc ou Hibou, *Strix otus*, commun.
Le Petit-Duc, *Strix bubo*, rare.
La Hulotte.
L'Effraie, commune.
Le Chat-Huant.
La Chouette.
La Chevêche.
L'Écorcheur.
Le Martin-Pêcheur-d'Europe ou l'Alcyon, *Alcedo hispida.*
Le Geai.
La Pie.
Le Rollier, *Coracias garrula.*
Le Torcol, *Junx torquilla*, commun.
Il devient gras en automne, c'est alors un gibier estimé.
Le Pic-noir.
Le Pic-verd.
Le Pic varié, à tête rouge.
Le Guepier.
Le Grimpereau.
Le Cygne, *Anas cycnus.*
Il paraît quelquefois dans le pays.
Le Chipeau, *Anas strepera.*
Le Garrot, *Anas clangula.*
Le Plongeon à gorge rouge, *Colymbus septentrionalis.*
Le Petit-Plongeon.
Ces deux espèces ont été prises aux environs du bassin de Saint-Ferréol.
Le Flamment, *Phœnicopterus ruber.*
Vers le bassin de St.-Ferréol et aux environs de Verdun et de Villemagne, dans la Montagne-Noire.
La Grue.

Digitized by Google

Le Bihoreau.
La Bécassine.
Le Petite-Bécassine.
Le Bécasseau ou Cul-Blanc.
L'Avocette, *Recurvis rostra avocetta.*
La Canne-Petière.
Les Perdrix, rouge, grise, de montagne.
L'Alouette.
Le Cujelier, avec sa variété blanche.
La Grosse-Alouette huppée.
La Petite-Alouette huppée.
Le Merle.
Le Merle à plastron blanc.
Le Bouvreuil, Perroquet de France.
Joli oiseau qui se plaît dans la Montagne-Noire.
Le Bec-Croisé, *Loxia curvi-rostra.*
L'Ortolan-de-Neige.
Le Proyer, appelé dans ce pays Grésil.
Le Bruant, très-commun.
Le Chardonneret.
Le Serin, *Fringilla serinus de Gmelin*, rare.
Le Tarin, *Fringilla spinus*, assez commun.
La Linotte.
La Grande-Linotte des vignes.
La Petite-Linotte des vignes.
La Linotte de montagne.
Le Moineau.
Le Friquet.
La Lavandière.
La Bergeronnette grise.
Le Traquet.
La Fauvette à tête noire.
Le Rouge-Gorge.
Le Troglodyte.
Le Roitelet.
La Bergeronnette jaune.
La Mésange huppée.
La Charbonnière.
Le Petit-Martinet.
Le Coq.
La Poule.
Le Dindon.
Le Canard.
L'Oie.
La Pintade.

Plusieurs oiseaux du genre des Tétras qui habitent les hautes montagnes, se présentent quelquefois dans le département, tels sont:

Le Coq de bruyère, *Tetras uro gallus.*
La Perdrix blanche, ou Lagopède, *Tetras lagopes.*
La Gelinotte, *Tetras bonasia.*
Le Faisan ordinaire, *Phasianus colchicus.*

Une espèce d'oiseau, du genre des Goëlands, connu sous le nom vulgaire de Pigeon-Marin, *Pigeoun mari*, fréquente les grandes rivières du département pendant toute l'année, sur-tout par les grands vents de mer. Il est très-nombreux sur les étangs aux environs de Narbonne, où l'on voit quelquefois à sa suite le Labbex, oiseau du même genre, qui le force, à coups de bec, de lui abandonner sa proie, et même de la dégorger s'il l'a déja avalée.

Le Canard siffleur, *Anas penelops*, commun, dans les marais de Narbonne; il y niche quelquefois.

Digitized by Google

§ III. *Reptiles.*

Quadrupèdes ovipares.

La Tortue bourbeuse, *Testudo lutaria*, rare.
Se trouve dans les marais aux environs de Narbonne.
Le Crapaud commun, *Rana buffo.*
Le Crapaud calamite, *Buffo calamita.*
Le Crapaud brun.
La Grenouille pluviale.
La Grenouille rousse très-commune.
Sa très-belle variété, *Rana gigas*, Lepechin se trouve assez communément dans les bois de la Montagne-Noire.
La Rainette.
La Grande Salamandre terrestre.
La Petite Salamandre terrestre, *Salamandra cristata*, *Latreille.*
La Grande Salamandre aquatique; rare.
On la trouve aux environs de Verdun, dans la Montagne-Noire.
La Petite Salamandre aquatique.
Le Lézard gris.
Le Lézard vert.

Serpents.

La Vipère.
Le Serpent à collier.
La Couleuvre verte et jaune.
La Lisse *Coluber lævis*, Lacépède, très-commune.
Lorvet commun, *Anguis fragilis.*

§ IV. *Poissons.*

Poissons de rivière et de lacs ou étangs dans les montagnes.

La Lamproie de rivière.
L'Anguille.
La Perche.
La Tanche.
La Carpe.
La Franche Barbotte, *Cobitis Barbatula.*
On la prend pour la Loche, *Cobitis tænia*, qui est rare.
La Chevanne.
La Truite.
Le Fario, *salmo Fario.*
Cette espèce et la variété, *S. Sylvaticus*, connue sous le nom de Truite brune, sont communes dans les montagnes du département, et confondues avec la vraie Truite qui est plus rare.
La Barbotte.
La Salveline.
La Loche.
L'Eperlan.
Le Brochet.
Le Goujon.
Le Véron.
La Vaudoise.
La Dobule.
L'Able.
L'Aphie.
Le Barbeau.
La Brême.
Le Cyprin doré de la Chine, *Peich rougé*, en domesticité.

Digitized by Google

Poissons de mer.

Le Thon.
L'Esturgeon.
La Raie.
Le Turbot.
Le Loup.
Le Muge.
Le Baudroi ou Galanga..
La Dorade.
Le Rouget.
Le Merlan.
Le Mulet ou Mujol.
Le Maquereau.
La Sardine.
L'Anchois.
Le Dauphin.
Le Marsouin.
Le Requin.
Le Lamie.
L'Empereur.
Le Poisson à épée.
L'Ange, sorte de Raie.
La Pélamide, espèce de Thon, plus long et moins gros.
La Lunade, poisson qui porte ses yeux au bout de deux cornes.
Le Pilou, plus délicat que le Thon.
La Liche.
Le Miraillet.
Le Pageau.
La Vive.
Le Pineau.
Le Cabotte.
Le Belugan.
Le Congre.
La Sole.
Le Carrelet.
Le Barbeau.
Le Dentilliat.
Le Mouve.
Le Chat marin.
Le Maigre ou Daine.
La Lisse.
L'Anguille.
Le Picarel ou Severeau.
Sa Sèche.
Le Calamar, petite Sèche.
La Galline ou Poule de mer.
L'Alose.
La Truie ou Revelonga, dit Poisson de Notre-Seigneur.
Le Poisson Volant.

Il a sous les nageoires des ailes qui semblent une toile très-fine : on en trouve sur le sable, à trente pas du bord de la mer.

§ V. *Insectes.*

Cerf-Volant, Lucane, *Lucanus Cervus.*
— Scarabéide, *Scaraboides.*
Scarabée, *Scarabæus typhæus.*
Hanneton-Foulon, *Melolontha Fullo.*
— ordinaire.
— d'été.
— argenté.
Cétoine morio.
Cétoine Dorée.
Escarbot, *Hister inæqualis.*
— cannelé.
— ridé.
Dermeste du Lard, *Dermestes Lardarius.*
— foureur, *Dermestes Pellio.*
— noir.
Anthrène.

Digitized by Google

Anthrène des mousses.
— de la Pimprenelle.
Vrillette opiniâtre, *Anobium pertinax.*
Ptine Larron, *Ptinus latro.*
Sphéridie Scaraboïde, *Spheridium Scarabœvides.*
Ips.
Hispe.
Nicrophore inhumeur, *Nicrophorus humator.*
Bouclier littoral, *Silpha littoralis.*
Nitidule.
Coccinelle.
Connue vulgairement sous le nom de Bête-à-Dieu, Vache-à-Dieu, Bête-de-la Vierge.
Casside.
Chrysomèle du gramen.
Gribouri, *Cryptocephalus.*
Cistèle marine, *Cistela marina.*
Criocère.
Lagrie hérissée, *Lagria hirta.*
Charanson, *Curculio.*
Attelable du noisetier, *Attalabus coryli.*
Clairon formicaire, *Clerus formicarius.*
— des abeilles.
Capricorne musqué, *Cerambix moschatus.*
— héros.
Lamie textor, *Lamia textor.*
— de la farine, *Lamia molitor.*
Saperde.
Callidie portefaix, *Callidium bajulus.*
Donacie simple.
Lepture.
Lampyre luisant, *Lampyris splendidula.*
— lumineux, *Lampyris noctiluca.*
— d'Italie, *Lampyris italica.*
Pyrochre.
— Cardinale, de Geoffroy, *Pyrochroa coccinea.*
Cantharide.
Malachie bipustulé.
Necydale.
— fauve, et selon Geoffroy, Lepture étranglée, *Necydalis rufa.*
Taupin, scarabée à ressort, *Elater.*
Bupreste rubis, *Buprestis rubi.*
— tenebrion, *Buprestis tenebrionis.*
Elaphre aquatique.
Dytique.
Gyrin nageur.
Carabe.
Scarite à terrain sablonneux, *Scarites sabulosus.*
Blaps.
— géant, *Blaps gigas.*
Tenebrion de la farine, *Tenebrio molitor.*
Lytte, cantharide à vésicatoire, *Lytta vesicatoria.*
Mordelle.
Forficule auriculaire.
Blatte des cuisines, *Blatta orientalis.*
Mante religieuse.
Criquet, *Acrydium.*
— à corselet allongé, *Acrydium subulatum.*
Achèse, Grillon, *Acheta.*
Sauterelle verte, *Locusta viridissima.*
Grillon jaune.
Cloporte mélangé, *Oniscus variegatus.*
Lepisme du sucre, *Lepisma saccharina.*
Podure.
Ephémère.
Semblis.
Genre d'insecte de l'ordre des Nevroptères, qu'on appelle aussi *Perle et Sialis.*
Phrygane.
Panorpe commune, mouche-scorpion.
Tenthrède, mouche à scie.
Urocère géant, *Sirex gigas.*

Digitized by Google

Urocère spectre, *Sirex spectrum.*
Ichneumon.
Evanie appendigastre.
Sphex, espèce de guêpe.
Chrysis enflammée, *Chrysis ignita.*
— dorée, *Chrysis aurata.*
Guêpe, *Vespa.*
Abeille, *Apis.*
Libellule applatie, *Libellula depressa.*
Agrion vierge, *Agrion virgo,*
Généralement connu sous le nom de Demoiselle.
Iule terrestre, *Iulus terrestris.*
Scolopendre fourchue.
— électrique.
Araignée.
Faucheur des murailles, *Phalangium cornutum.*
Scorpion.
Papillon.
Sphinx.
— du liseron, *Sphinx convolvuli.*
— de la vigne, *Phinx Elpenor.*
Sésie culiciforme.
Frélon, *Sesia craboniformis.*
Zygène de la filipendula, *Zygœna filipendulas.* Sphinx-bélier de Geoffroy.
Bombix grand-paon, *Bombix pavona major.*
— petit-paon.
Hépiale.
Noctuelle, *Noctua.*
— découpée, *Noctua libatrix.*
Phalène printanière, *Phalœna vernaria.*
— en faucille, *Phalœna falcataria.*
— en papillon.
Pyrale verte à bandes, *Pyralis prasina.*
Fulgore d'Europe.
Tettigone verte, Cigale verte à tête panachée.
— hématode.
Cigale.
Cercope sanguinolente, cigale à taches rouges.
Acanthie, punaise des lits, *Acanthia lectularia.*
Punaise, *Cimex.*
Kermès de l'orme, *Chermes ulmi.*
— du hêtre.
— de l'espèce de chêne vert nommé par Linné *quercus coccifera*, chêne à cochenille.
Puce irritante.
Tipule à bandes, *Tipula rivosa.*
Stratiome caméléon, *Stratiomys chamœleon.*
— rayé, *Stratiomys strigata.*
Syrphe, espèce de mouche, *Syrphus.*
— des fleurs, *Syrphus florens.*
— commun, *Syrphus pipiens.*
Mouche bleue de la viande, *Musca vomitoria.*
— géante, *Musca grossa.*
— stercoraire, *Musca stercoraria.*
Taon des bœufs, *Tabanus bovarius.*
— d'automne.
— morio-noir.
— pluvial.
Asile, espèce de bourdon.
Cousin commun, *Culea pipiens.*
Hyppobosque du cheval, *Hyppobosca equina.*
Pou humain, *Pediculus humanus.*
Pou du pubis, morpion, *Pediculus ferox pubis.*
— du bœuf.
— de la brebis.
— du cheval.
Mitte reduve, espèce de punaise, *Acarus reduvius.*
Ciron, *Acarus siro.*
— des mousses.

Digitized by Google

Ciron, de la vigne.
— de l'écarlate, *Acarus coccineus.*
Teigne des draps.
Teigne, des pelleteries.
— des tapisseries.
— de la cire.

Crustacées.

Ecrevisse, *Astacus.*
Crevette des ruisseaux, *Gammarus pulex.*
Polyphême oculé, *Polyphœmus oculatus.* Mull.
On le trouve au bassin de Lampy.
Nauplie sauteur, *Nauplius saltatorius*, espèce de polype.

Mollusques.

Nérite fluviatile, *Nerita fluviatilis.*
Striée élégante, *Cyclostoma elegans.*
Planorbe cor-de-chasse, *Planorbis contortus.*
— spirorbe, *Planorbis spirorbis.*
— en forme de quille de vaisseau, *Planorbis carmatus.*
Ces trois espèces se trouvent aux bassins de Lampy.
Ancyle fluviatile.
Lymnée radis, *Limnœa auricularis.*
— des étangs, *Limnœa stagnalis.*
— des marais, *Limnœa palustris.*
Ces trois espèces dans le canal du Midi.
Auricule.
Maillot mousseron, *Pupa muscorum.*
— avoine.
— tridritenté.
— cendré.
Bulime obscur, le grain d'orge de Geoffroy, *Bulimus obscurus vel hordeaceus.*
Hélice variable, *Helix variabilis*, escargot bon à manger.
— la jardinière, *Hélix aspersa.*
— la livrée, de Geoffroy, *Helix nemoralis.*
— des jardins, *Helix hortensis.*
— hispide, la veloutée de Geoffroy.
Testacelier haliotide, commun dans les jardins.
Limace noire, *Limax ater.*
— rousse, *Limax rufus.*
— cendrée.
— agreste.
Cyclade cornée, *Cyclas cornea*, la came des ruisseaux de Geoffroy.
— anodonte, *Cyclas anodonta*, la moute d'étang de Geoffroy.

Vers.

Planaire d'étang *Planaria stagnalis.*
Espèce de sangsue.
Fasciole hépatique ou Douve, *Fasciola hepatica.*
Sangsue vulgaire, *Hirudo vulgaris.*
Dragonneau-Chanterelle, *Gordius aquaticus.*
Nayade-Serpentine, *Naïs serpentina.*
Lombric de terre, *Lumbricus terrestris.*

Digitized by Google

§ VI. — *Coquilles de la Méditerranée, depuis l'embouchure de la rivière d'Aude, jusqu'au Cap de Leucate, ou de la Franqui, (d'après la méthode de d'Argenville.*

PREMIÈRE CLASSE.

Coquilles univalves, Conchæ univalvæ.

1re Famille. — *Lepas*, patelle, la grande patelle cannelée, le cabauchon, celle qui est percée sur le sommet, et plusieurs autres espèces oblongues, rondes, applaties, striées, coupées à pans, etc.

2e Famille. — *Auris marina*, oreille de mer, plissée, raboteuse en dehors, bien nacrée en dedans, irrisée, assez souvent *margaritifere.*

3e Famille. — *Tubuli marini*, le dentale légèrement strié, et l'antale tout uni.

4e Famille. — *Nautili*, le nautile papiracé, applati et mince; le même à oreilles.

5e Famille. — *Cochleæ lunares*, limaçons à bouche arrondie. Les nombreuses espèces de cette familles ont : les unes contournées en forme de cul-de-lampe, et présentent la plus belle nacre, lorsqu'elle sont dépouillées de leur écorce extérieure, tels que les *burgos*; d'autres sont pyramidales, quelques-unes moins relevées ou applaties, portant un œil à côté de leur bouche qui se continue en spirale jusqu'au fond de la volute.

6e Famille. — *Cochleæ semi-lunares*, limaçons à bouche demi-ronde.

Trois espèces de nérite, *nerita.*

La première espèce est presque globeuse, lisse, polie, un peu transparente; sa grande bouche est communément d'un jaune obscur; sa robe varie; elle est quelquefois noire.

La 2e espèce est ovalaire, comprimée des côtés, la queue peu saillante, la robe d'un jaune très-clair, parsemée de points oblongs très-rapprochés, rougeâtres.

La 3e espèce est toujours petite, applatie en dessous, blanche, polie; sa robe est traversée par des lignes rapprochées, d'un rouge terni.

7e Famille. — *Cochleæ ore depresso*, limaçons à bouche applatie.

Quatre espèces de sabots, *trochi.*

1. Dépouillé, brillant comme les perles.
2. Marbré.
3. Les contours unis, seulement marqués par une ligne saillante; robe rousse.
4. Fonds gris, taches blanches, sommet rouge, stries légères en spirales.

Digitized by Google

8e Famille. *Buccina.*

Huit espèces de buccins.

1. *Buccinum magnum tritonis*, le grand buccin. Les Romains s'en servaient pour aller à la guerre ; les paysans s'en servent pour se rassembler et aller aux travaux de la campagne.

2. Buccin, bouche très-blanche, demi-ronde, lèvre extérieure épaisse, coupée à six pans ; robe d'un blanc terni, avec des taches d'un blanc passé : hauteur, 135 millimètres.

3. Buccin à queue, bouche semi-ovale, aigu, étages bien séparés, striés légèrement en spirale ; joli par sa forme ; robe d'un blanc sale : hauteur, 41 millimètres.

4. Buccin à queue courte, gris sale, avec quelques lignes d'un rouge passé : hauteur, 63 millimètres.

5. Buccin à queue courte, bouche ovoïde, spirales bosselées, formant un ressaut ou côté sur chaque étage ; robe blanche : hauteur, 63 millimètres.

6. Buccin à queue courte, bouche ovale allongée ; deux côtes bien relevées, parallèles, chargées de bossages alternativement avec des enfoncements ; robe blanc-sale, légèrement roux sur les étages : hauteur, 61 millimètres.

7. Buccin, bouche tranchante, légèrement striée ; robe lisse, couleur de corne claire, grise ou roussâtre : hauteur, 27 à 29 millimètres.

8. Buccin, bouche ovalaire, forme pyramidale, robe blanche ou brune, ou vineuse : hauteur, 27 millimètres.

9e Famille. — *Turbines, seu strombi*, les vis.

Quatre espèces.

1. Vis, dite l'anguille, couleur vineuse : hauteur, 59 millimètres. Elle devient plus longue par l'âge.

2. Vis, bouche ovale, assez grande, forme d'un cône allongé, couleur blanche, plus ordinairement rousse ou vineuse : hauteur, 47 millimètres.

3. Vis, bouche ronde, nombre des côtes depuis 7 jusqu'à 10. Il est rare d'en trouver qui aient plus de 34 millimètres de hauteur.

4. Petite vis, fort jolie, longue de 14 millimètres, bien proportionnée dans ses dimensions, bouche ronde, couleur blanche.

10e Famille. *Murices*, rochers.

Murex digitatus, le petit rocher digité, forme pyramidale aigue, ventre renflé, contours ornés de tubercules également espacés, bouche oblongue, couleur fauve-clair.

Digitized by Google

11e Famille. *Purpuræ*, les pourpres.

Cinq espèces.

1. Pourpre, bouche grande, ovale, très-blanche, vernie; ventre et dos renflés, étages ondés et bosselés, suivis dans leurs contours par de doubles bandelettes que coupent des stries relevées et verticales : hauteur, 81 millimètres.

2. Pourpre qui serait bien nommée, *pourpre à crêtes*, bouche ovale un peu pointue par le haut; tout le corps couvert de plusieurs rangs de crêtes formées par les cannelures qui partent d'un rang à l'autre. Le nombre des crêtes varie; couleur blanc terni, ou noisette clair : hauteur, 61 millimètres.

3. Pourpre, ouverture de la bouche proprement dite, ovale, grande, vernissée, avec quelques taches d'un rouge foncé sur le bord des lèvres; cannelures plus ou moins saillantes, traversant circulairement la surface de la partie supérieure; deux bosses sur le dos, l'une à droite et l'autre à gauche; contours inférieurs peu détachés et coupés par des côtes courtes interrompues : hauteur, 81 millimètres.

4. Pourpre, bouche grande, ovale et polie, contours de la volute, bien séparés, garnis de pointes épaisses, larges, émoussées, qui sortent des côtes et vont en grossissant de la tête à la queue; robe d'un blanc sale, quelquefois d'un rouge passé, rubané de blanc, d'autres fois d'un bleu foncé : hauteur, 65 millimètres.

5. Pourpre, petite, en forme de massue; bouche grande, ovale, irrégulière, lisse, jaunâtre ou blanche; contours en cul-de-lampe, corps renflé, légèrement strié; trois étages chargés d'épines placées les unes sur les autres, sur la même ligne, pointues, fendues, creuses, formées par une feuille très-mince qui rampe et s'élève de l'une à l'autre.

12e Famille. *Conchæ globosæ*, conques sphériques, ou tones.

Quatre espèces.

1. Grande tone cerclée, bouche de la longueur de presque tout le corps; cannelures applaties, tête écrasée, couleur jaunâtre ou fauve : hauteur, 217 à 244 millimètres.

2. Tone que Barrelier appelle *concha persica major.*

3. Tone très-petite, extrêmement mince, transparente; bouche élargie dans le haut, rétrécie depuis le milieu jusqu'à l'œil de sa volute; ventre renflé : hauteur, 14 millimètres; très-rare.

4. Tone décrite par d'Argenville; couleur rousse, plus ou moins foncée, quelques-unes tachées de gris, ou noires, avec des intervalles blancs.

13e Famille. *Porcelanæ seu venereæ;* porcelaines.

Digitized by Google

Porcelaine, dite le porc de mer, corps tout strié transversalement, couleur lilas très-légère, blanche en dessous, tachetée de brun sur le dos et aux extrémités, souvent sans taches.

2e CLASSE.

Coquilles bivalves, Conchæ bivalvæ.

1re FAMILLE. *Ostrea*, les huîtres.

Deux espèces.

1. La grande huître commune, *ostreum vulgare*. Celle qu'on appelle ici *lustro*, en est une variété; la même que l'huître verte de l'Océan, et qni, comme elle, acquiert cette couleur, quand on la fait parquer dans les étangs.

2. La pelure d'oignon, *ostreum cepa*, caractérisée par un trou assez grand, arrondi, placé sous la charnière de la valve la plus mince, fournit plusieurs variétés par ses formes irrégulières, par ses replis, par les diverses couleurs de sa nacre.

2e FAMILLE. *Chamæ*, *les cames*.

Plusieurs espèces de cames distinguées par leur forme arrondie, oblongues, les unes rugueuses, d'autres unies, quelques-unes sillonnées, légèrement striées.

3e FAMILLE. *Musculi*, les moules.

Quatorze espèces.

1. La moule ordinaire, *mytilus edulis* Linn. Robe extérieure d'un beau noir, blanche intérieurement dans le bas, tout le reste bleu, parvient à la longueur de 108 à 135 millimètres. Linné fait observer qu'elle est par-fois vénéneuse.

2. La grande-pinne marine, *pinna marina major rubro-cinerea*.

Grande coquille, longue de 325 à 487 millimètres, très-large dans le haut, un peu applatie et arrondie dans son contour supérieur, plus élargie du côté opposé à la charnière; la surface couverte d'écailles courtes, saillantes; intérieurement nacrée, polie, luisante, rouge et cendrée vers le bas.

3. La petite pinne-marine, haute de 135 à 162 millimètres, couleur de corne claire, brune vers le bas, stries en forme de petites veines, écailles distantes, insérées à angle droit; coquille mince et assez transparente.

4. Variété de la précédente, sans pointes, seulement un peu plus longue et large, même couleur; 244 millimètres.

5. Tenille velue, *tellina pilosa*.

6. Tenille commune; lèvres légèrement crénelées; blanche en dehors, violette en dedans.

Digitized by Google

7. Tenille blanche, ovale tronqué, avec trois rubans d'un violet terni.

8. Tenille blanche, ovale tronqué, partie postérieure carénée, lèvres imperceptiblement striées.

9. Tenille ovale relevée, assez pointue, arrondie postérieurement, striée en travers, édentée; couleur blanchâtre.

10. Tenille ovale assez plate, charnière au milieu, édentée, stries transversales comme par bandelettes, demi-transparente, couleur d'un blanc terni.

11. Tenille ovale applatie, un peu relevée vers la charnière, édentée, blanche, variant en rose, très-mince.

12. Tenille ovalaire, assez grande et relevée, très-arrondie d'un côté, en talus de l'autre, édentée, valves béantes presque sur tout le tour, tachée de rose au-dessous de la charnière.

13. Tenille ovalaire talusée, rétrécie, plus applatie d'un côté, couleur rose faible, coupée par deux ou trois lignes un peu blanches. — La variété a le bec un peu plus relevé, la couleur rose plus foncée, et quelques lignes transversales également un peu blanches.

14. Tenille oblongue, terminée d'un côté par un bec un peu relevé, bien arrondie du côté opposé, entièrement couleur de rose, coupée par des fascies un peu blanches, qui vont se fondre vers la charnière.

4^e^ Famille. — Cordiformes.

Sept espèces.

1. *Bucardium globosum*; cœur arrondi, jaunâtre et cannelé; cœur blanc et cannelé; cœur tuberculé sur les cannelures.

2. Cœur épineux, *Bucardium spinosum*; plus gros que les précédents, valvules peu épaisses, cannelures applaties, chargées de piquants ou pointes droites. — Le cœur de bœuf de d'Argenville est beaucoup plus garni de piquants, qui doivent varier, puisqu'on en trouve qui n'en ont point, ou qui en ont fort peu et de très-courts.

3. Cœur à cannelures triangulaires, couleur lie de vin claire et ternie. Il se rapporte au *Cardium ciliare* de Linné, mais il n'a point de cils.

4. Cœur renflé presque équilatéral, arrondi dans son contour, cannelures chargées de quelques aspérités; blanc; quelquefois roux, grosseur d'une noisette.

5. Cœur appelé vulgairement *Besourdo*, fort renflé et arrondi d'un côté, allongé obliquement de l'autre, cannelé, blanc, taché d'un rouge très-foncé intérieurement.

Digitized by Google

Il ouvre sa coquille dans les temps calmes. L'animal est phosphorique; la lumière qu'il répand l'indique et le fait prendre pendant la nuit. On le pêche dans les étangs. Le peuple en mange beaucoup, même cru.

6. L'arche de Noé, *arca Noe*; rare, n'a point la figure d'un cœur, plate-forme dans le haut, longue; la réunion des valves forme dans le bas une carêne.

7. L'arche velue, *arca pilosa*; coquille presque ronde, couverte de poils très-courts, soyeux, de couleur marron, qui lui donnent un air drapé; très-épaisse et très-pesante.

5e Famille. — Les peignes, *pectines*.

Six espèces.

1. La coquille de St.-Jacques, *pecten maximus*; oreilles égales, valve inférieure plate, cannelée et rouge, l'autre convexe, blanche et cannelée. Elle est recherchée pour la table. Son corail est la partie la plus délicate.

2. Peigne, *pecten*; oreilles et valves égales; bariolé, jaspé, marbré de taches noires, brunes, blanches.

3. Peigne, oreilles inégales, valves égales, l'inférieure blanche, la supérieure diversement tachetée de rouge, de blanc, quelquefois toute rouge : sa variété est d'un jaune clair, plus grande, et rare.

4. Peigne ou Pétoncle; une oreille très-courte ou presque nulle, l'autre longue, saillante, détachée : la forme approche plus de l'ovalaire que de la ronde; cannelures chargées plus ou moins de petites écailles. Plusieurs variétés, violettes, rouges, orangées, noires, jaunes, avec des nuances et des taches blanches; elles sont délicates et bonnes à manger.

5. Peigne, haut de 68 millimètres, arrondi par le bas, valves très-applaties, égales, terminées en triangle; l'intérieur lisse, poli et comme nacré; cannelures grosses, saillantes, relevées, striées; oreilles inégales; couleur jaune-orangé; très-rare.

6. Peigne, appelé *la Rape* ou *la ratissoire;* blanc, sans oreilles, stries basses, petites éminences qui y font des aspérités.

6e Famille. — *Solenes*, manches de couteau.

Quatre espèces.

1. Manche de couteau blanchâtre, *Solen albidus;* longueur, 135 à 162 millimètres; les deux extrémités ouvertes renflées, la surface des deux valves couverte en partie d'une pellicule très-fine; variétés, moins longues, plus minces, plus applaties, plus fragiles, d'un violet terni.

Digitized by Google

2. Manche de couteau courbe, *Solen corpore armato, seu curvus;* 81 millimètres de long, 9 de large; ondé de violet ou gris de lin; mince et fragile.

3. L'Etrille, *Solen strigillatus;* longue de 81 millimètres et assez large; les deux valves voûtées dans toute leur longueur, arrondies aux extrémités, blanches en dedans, quelquefois nuancées de rose, stries légères et bandelettes blanches; couleur rose pâle, tirant quelquefois sur le jaune avec des taches grises. On l'appelle vulgairement *Cullé.*

4. Le Légume, *Solen legumen;* coquille très-mince, fragile, assez transparente, longue de 54 millimètres, large de 11 à 14, très-applatie, ouverte des deux bouts, couverte par une pellicule très-fine.

3^e^ CLASSE.

Coquilles multivalves.

1^re^ FAMILLE. *Echini,* Oursins ou Boutons de mer.

Quatre espèces.

1. L'Oursin violet, *Echinus violaceus;* globeux un peu applati, quelquefois plus relevé; coque violette, couverte de tubercules alignés, et d'autres plus petits sans ordre qui portent les pointes ou piquants entassés, longs de 9 à 11 millimètres, violets, blanchâtres vers la pointe. C'est celui qu'on mange.

2. L'Oursin vert, *Echinus viridis;* beaucoup plus petit et plus applati; tubercules alignés, nombreux, un peu blancs sur le sommet, d'un très-joli effet. Les degrés d'applatissement, le plus ou le moins de grandeur, qui dans quelques-uns n'excède pas celle d'un bouton d'habit, donnent plusieurs variétés.

3. L'Oursin rouge, *Echinus ruber;* base large, corps plus ou moins renflé, ovoïde ou presque conique, rougeâtre, tubercules quelquefois nombreux, souvent rares; pointes blanchâtres, un peu rouges, tombant facilement; plusieurs variétés; il y en a de très-grandes et très-grosses.

4. Le Pas de Poulin, *Echinus spatagus;* ovoïde, renflé sur les côtés, applati par-dessus, remarquable par sa forme irrégulière, bosselée, par sa bouche demi-ronde.

2^e^ FAMILLE. *Vermiculi,* Vermisseaux.

Cinq espèces.

1. Vermisseaux qui forment, par leur assemblage irrégulier, des masses élevées plus ou moins grandes et volumineuses.

Digitized by Google

2. Vermisseaux triangulaires, flexueux, rampants, sur des coquilles et autres corps; *Serpula triquetra*, Linn.

3. Vermisseaux filiformes et rampants sur des coquilles; *Serpula intricata*, Linn.

4. Vermisseaux capillaires, entassés, embrouillés en faisceaux, *Serpula filograna*, Linn.

5. D'Argenville fait mention d'une espèce qui fait son travail dans le sable; c'est le *Sabella alveolata*, de Linné. Tubulaire alvéolée, tubulaire de sable; espèce très-curieuse représentant les gâteaux ou rayons des mouches à miel; masse ou nid commun dont la surface est couverte de cellules ou alvéoles rondes, composées de tuyaux longs adossés les uns contre les autres, construits avec de petits grains de sable et de très-petits débris de coquilles. Cette espèce se trouve dans les sables du roc de Saint-Pierre, constamment submergés par les vagues de la mer.

3e Famille. *Balani*, Glands de mer.

Gland de mer de la petite espèce, rayé, de couleur violette; bouche petite; formant des groupes sur les rochers et sur des coquilles.

4e Famille. *Conchæ anatiferæ*, Conques anatifères.

Conque anatifère; coquille applatie, bleue ou bleuâtre, gris cendré, composée de cinq pièces réunies en forme de triangle ou de cœur. L'aigrette plumeuse qui sort au-dessus d'une des grandes écailles est une partie du corps de l'animal.

5e Famille. Pholades.

Deux espèces.

1. *Pholas oblunga et rotunda duabus valvis constans*, Pholade longue et ronde, à deux écailles (la Datte); couleur marron, arrondie des deux bouts; creuse et se loge dans les rochers les plus durs. *Mytilus lithophagus*, Linn.

2. *Pholas oblunga, irregularis, quinque valvis constans;* Pholade longue, irrégulière, cinq écailles; on n'en trouve sur la plage que les écailles ou valves séparées.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

RÈGNE VÉGÉTAL.

L'OBJET de cette description ne peut être de présenter la liste détaillée de toutes les plantes qui croissent dans un département, mais de faire remarquer celles dont la présence est propre à donner une idée de ce que la végétation d'un pays a de particulier. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'indiquer, 1° les plantes tellement communes dans le pays, qu'elles y forment comme la base de la végétation; 2° les plantes très-rares sur la surface du globe dont l'existence dans ce département peut intéresser la géographie botanique.

Sous ce double rapport, le département de l'Aude offre quelques faits qui méritent d'être recueillis. Plusieurs l'ont été déja par des naturalistes distingués, notamment par M. l'abbé Pourret, à qui l'arrondissement de Narbonne se félicite d'avoir donné le jour.

§ Ier. *Plantes communes.*

Ce département présente une si grande variété de sols et d'expositions, qu'il serait difficile d'indiquer aucune plante qui fût commune dans sa totalité. On peut à cet égard le diviser en cinq parties.

1° Les bords immédiats de la mer et des marais salés, où croissent les plantes qui ont besoin d'eau salée, telles que :

La Soude vulgaire, *Salsola soda.*
Qu'on cultive à Narbonne, sous le nom de *Salicor.*
La Soude épineuse, *Salsola tragus.*
La Salicorne herbacée, *Salicornia herbacea.*
— ligneuse, *Salicornia fruticosa.*
Le Tamaris, *Tamarix gallica.*
Qu'on retrouve aussi, mais en petite quantité, loin de l'eau salée, au pied des coteaux entre Carcassonne et Trèbes.
La Poirée maritime, *Beta maritima.*
L'Arroche, *Atriplex rosea.*
Le Plantin maritime, *Plantago maritima.*
L'Echinophore épineuse, *Echinophora spinosa.*
Le Panicaut marin, *Eryngium maritimum.*
La statice maritime, *Statice limonium.*
La Pancrace maritime, *Pancratium maritimum.*

Cette lisière appartient à la région comprise sous le nom de région maritime, dans la carte de géographie botanique de la Flore-Française.

Digitized by Google

2° L'espace renfermé entre le bord de la mer et la limite extrême des Oliviers du côté de l'ouest. Cette bande, beaucoup plus large que la précédente, présente des terrains secs, inégaux et pierreux, dont la végétation, considérée en général, a les plus grands rapports avec celle des environs de Montpellier.

Les végétaux qui abondent le plus dans cette région sont :

Le Chêne à cochenille, *Quercus ilex*, *Quercus coccifera*.

Il est employé par les tanneries de Lagrasse, et préféré aux autres chênes.

La Lauréole paniculée, *Daphne gnidium*.

Le Rouvet blanc, *Osiris alba*.

Le Grenadier épineux, *Punica granatum*.

Le Genévrier oxicèdre, *Juniperus oxicedrus*.

Le Genévrier phénicien, *Juniperus phœnice*.

Le Smiguet piquant, *Smilax aspera*.

Le Romarin officinal, *Rosmarinus officinalis*.

C'est sur la fleur de cet arbuste que les abeilles des Corbières et de Narbonne, recueillent le miel blanc qui a tant de réputation, sous le nom de cette ville.

Le Coris de Montpellier, *Coris montpeliensis*.

La Phlomide eychnite, *Phlomis eychnitis*.

La Phlomide ventière ou de Narbonne, *Phlomis herba venti*, *Narbonensis*.

Le Thym commun, *Thymus vulgaris*.

Le Filaria à feuilles étroites, *Phillyrea angusti-folia*.

La Lavande commune, *Lavendula spica*.

La Germandrée de montagne, *Teucrium polium*.

La Camphrée de Montpellier, *Camphorosma montpeliensis*.

L'Asperge piquante, *Asparagus acuti folius*.

La Non-Feuillée de Montpellier, *Asphyllantes montpeliensis*.

Le Ciste cotonneux, *Cistus albidus*.

3° L'espace situé à l'ouest de la limite des Oliviers, et au nord de l'ancien district de Quillan. Cette contrée diffère peu de la région précédente quant aux plantes sauvages ; mais elle est remarquable en ce que, à mesure qu'on s'écarte de la Méditerranée, on voit diminuer le nombre des plantes citées plus haut, et augmenter celles qui sont communes aux vastes plaines de l'ouest et du nord de la France.

4° Le district de Quillan, qui, par son élévation, s'approche des Pyrénées, participe aussi à leur végétation, et n'offre presque aucune des plantes désignées ci-dessus ; on y trouve au contraire les plantes des basses montagnes. telles que :

Le Hêtre forestier, *Fagus sylvatica*.

Le Chêne roure, *Quercus pedunculata*.

Le Pin, *Pinus uncinata*.

La Gentiane jaune, *Gentiana lutea*.

La Gentiane des Pyrénées, *Gentiana pyrenaica*.

L'Arnique montanière, *Arnica montana*.

5° La montagne Noire présente une cinquième région aussi intéressante et plus

Digitized by Google

riche peut-être que les quatre autres. On y trouve les productions végétales les plus variées. Je n'en citerai que les principales, en indiquant les lieux qu'elles habitent et l'époque de leur floraison.

NOMS FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES.	HABITATION.	FLORAISON.
Circée majeure, l'herbe de Saint-Étienne ou des Magicieunes.	*Circæa lutetiana*.....	Dans la Montagne.....	Juillet.
Véronique à écussons.	*Veronica scutellata*.....	Les marécages des communes de Verdun et Villemagne.	Août et septembre.
Valériane officinale....	*Valeriana officinalis*....	Commune dans la Montagne-Noire.	Mai et juin.
Safran cultivé.....	*Crocus autumnalis*.....	Idem.	
Iris Graminée, Espèce intéressante et rare, très-recherchée des botanistes.	*Iris graminea*.....	Bois de Ferrals, commune de St.-Papoul.	Juin.
Foin élevé.....	*Aira cespitosa*.....	Communes de Verdun, Villemagne, St.-Denis.	
Mélique bleue.....	*Melica cærulea*.... ..	Villemagne.....	Août et septembre.
Roseau commun.....	*Arundo Phragmites*....	Ferrals.....	Idem.
Monti-des-Fontaines...	*Montia fontana*.....	Commune dans la Montagne.	Avril.
Scabieuse-des-Bois.....	*Scabiosa sylvatica*.....	Idem.....	Juillet.
Aspérule odorante, la Reine-des-Bois.	*Asperula odorata*.....	Forêt de Ramondens...	Juin.
Centenille bassette....	*Centunculus minimus*...	Pelouses humides de Cuxac et Verdun.	Juillet.
Pied-de-Lion commun..	*Achemilla vulgaris*.....	La Loubatière.	Juillet.....
Tilli-Mousset.....	*Tillæa muscosa*.....	Sur les rochers de Verdun	Idem.....
Ménianthe tréflé.....	*Menianthes trifoliata*...	Cette plante assez rare en ce pays, a été découverte dans les marécages de la métairie de la Jasse près Verdun.	.....
Lisimaque-des-Bois	*Lysimachia nemorum*...	Dans la Montagne-Noire.	Juin .....
Mouron délicat.....	*Anagallis tenella*.....	Ibidem.	Juillet.....

Digitized by Google

NOMS FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES.	HABITATION.	FLORAISON.
Liseron.....	*Convolvus cantabrica*...	Ferrals, commune de Saint-Papoul.	Juillet.
Chevrefle des Buissons.	*Lonicera xilosteum*.....	Verdun, Villemagne...	
Belladone-Baccifère....	*Atropa belladona*.....	Dans la Montagne-Noire.	Juillet, août.
Groseiller-des-Alpes...	*Ribes alpinum*.....	Ibid.....	Mai.
Gentiane jne, la Grande-Gentiane.	*Gentiana lutea*.....	Lacombe, commune de Fontiers-Cabardès.	Juin, juillet.
Gentiane linéaire.....	*Gentiana pneumonanthe.*	Commune de la Bécède.	Août.
Gentiane maritime.....	*Gentiana maritima*.....	Cette petite plante qui vient en abondance au bord de la mer, dans les environs de Montpellier, vers les plages de Narbonne, croît communément dans les bruyères de Ferrals.	Juin.
Laser à larges feuilles..	*Laserpitium latifolium*..	Cuxac-Cabardès.....	Idem.
Sureau à Grappes.....	*Sambucus racemosa*....	Bois de Ramondens....	
Lin multiflore.....	*Linum radiola*.....	Cuxac.....	Juillet.
Rossoli à feuilles rondes.	*Brosera rotundi folia*...	Dans la Montagne-Noire.	Août.
Galant d'hiver	*Galanthus nivalis*.....	Bois de l'Alquié.....	Janvier, février.
Narcisse sauvage.....	*Narcissus pseudo narcissus.*	Commun dans la Montagne.	Mars, avril.
Ail pétiolé.....	*Allium ursinum*.....	Dans les bois de l'Alquié, Ramondens, Crabes-Mortes.	Juin.
Dent-de-chien mouchetée.	*Erythronium dens canis.*	Plante rare et très-belle; on la trouve dans les bois de la Bécède et de Ramondens.	Mars.
Lys jaune.....	*Lilium pyrenaïcum*....	Cette superbe plante vient en aboudance près du bassin de Saint-Ferréol, à Cuxac, Lacombe.	Juin.
Ornithogale jaunissant	*Ornithogalum pyrenaïcum.*	Bois de la Bécède.....	Mai, juin.
Scille.....	*Scilla-Lilio-Hyacinthus*..	Ramondens, l'Alquié, la Bécède.	Avril, mai.
Asphodèle rameux.....	*Asphodelus ramosus*....	Montagne-Noire.....	Mai.

Digitized by Google

NOMS FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES.	HABITATION.	FLORAISON.
Muguet de mai ou lys des vallées.	*Convallaria majalis*....	Rare dans la Montagne; se trouve près de Lacombe.	Mai.
Muguet anguleux, ou sceau de Salomon.	*Convallaria polygonatum.*	Commun dans les bois de la Montagne-Noire.	»
Epilobe.....	*Epilobium molle montanum tetragonum.*	Dans la Montagne.....	»
Airelle myrtille.....	*Vaccinium myrtillus*....	Alquié, Ramondens...	Avril, mai.
Parisette ou le raisin de renard.	*Paris quadrifolius*.....	A Loubatière; belle plante, rare.	Juin, juillet.
Sucepin parasite.....	*Monotropa hypopithis*...	La Bécède; Forge de M. Pujol, à St.-Denis.	Juillet.
Arbousier.....	*Arbutus unedo*.....	Issel, la Bécède.....	»
Dorine.....	*Chrysosplenium*.....	Bois de la Montagne-Noire.	Avril.
Saxifrage granulée.....	*Saxifraga granulata*....	Dans la Montagne.....	Mai.
OEillet frangé.....	*Dianthus superbus*.....	Bois de la Bécède.....	Juillet.
Orpin.....	*Sedum hirsutum allioni.*	La Bécède.....	Juin, juillet.
Surelle blanche.....	*Oxalis acetosella*.....	Bois de Villemagne....	Avril.
Lampette dioïque.....	*Lychnis dioïca*.....	Bois de l'Alquié, Ramondens.	Mai, juin.
Tithymale doux.....	*Euphorbia dulcis*.....	Verdun, St.-Sauveur, Ferrals.	Id.
— des marais.....	— *palustris*.....	Bois de la Bécède.....	Mai.
Prunier odorant, ou bois de Ste.-Lucie.	*Prunus mahaleb*.....	Bois de la Montagne-Noire.	Avril, mai.
Alisier.....	*Cratægus uria*.....	Ibid.....	»
Benoite de montagne...	*Geum montanum*.....	Dans la Montagne.....	Juin, juillet.
Aconit tue-loup.....	*Aconitum lycoctonum*...	Plante alpine rare, se trouve dans les bois de Loubatière.	Juillet.
Ancolie.....	*Aquilegia vulgaris*.....	Dans la Montagne-Noire.	Mai, juin.
Anémone des bois, ou Silvie.	*Anemone nemorosa*....	Bois de la Montagne...	Avril, mai.

Digitized by Google

NOMS FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES.	HABITATION.	FLORAISON.
Renoncule blonde.....	*Ranunculus auricomus*..	Bois de l'Alquié, de Ramondens.	Avril.
— à feuilles d'aconit...	— *Aconiti folius*.....	Belle espèce, alpine; vers Lacombe.	Mai, juin.
Hellebore pigamier....	*Isopyrum thalictroïdes*..	Plante alpine assez rare, intéressante par son organisation; dans la Montagne-Noire.	Mai.
Hellebore noir.....	*Helleborus viridis*.....	Bois de Ramondens, de la Bécède, près Saint-Ferréol.	Mai.
Mélisse sauvage.....	*Melittis melissophyllum*.	Ramondens. Cette belle plante n'est pas commune.	Juin.
Toque tertianaire.....	*Scutellaria galericulata*.	Prés de Ferrals.....	Juillet.
Toque mineure... ...	— *minor*.....	Vers Villemagne.....	Id.
Eufraise précoce.....	*Euphrasia latifolia*.....	Ferrals.....	Avril, mai.
Mélampire crêté.....	*Melampyrum cristatum*.	Dans la Montagne-Noire.	Juin.
Clandestine à fleurs droites.	*Lathræa clandestina*....	*Id*.....	Avril.
Muflier asarin.....	*Anthirrinum asarina*...	Saissac, Cuxac.....	Mai, juin.
Muflier bellidiforme...	*Anthirrinum bellidifolium*.	Cuxac, Verdun; belle plante.	Juin, juillet.
Digitale pourprée.....	*Digitalis purpurea*.....	Dans la Montagne-Noire,	Id.
— parviflore.....	— *lutea*.....	La Bécède, Lacombe...	Id.
Sisymbre des Pyrénées	*Sisymbrium pyrenaïcum*.	A Verdun, parmi les rochers.	Id.
Julienne beurrée, ou simple.	*Hesperis matronalis*....	Dans les bois de la Montagne-Noire.	Id.
Arabette ou la tourette.	*Arabis turrita*.....	Saissac, La Bécède.....	Mai.
Bec-de-Grue luisant...	*Geranium lucidum*....	La Bécède; très-jolie espèce.	Mai, juin.
— sanguin.....	— *sanguineum*.....	Belle espèce, à Saint-Sauveur, près Ferrals.	Juin, juillet.
Mauve musquée.....	*Malva moschata*.....	La Bécède, bois de l'Alquié.	Juillet, août.

Digitized by Google

NOMS FRANÇAIS	NOMS BOTANIQUES.	HABITATION.	FLORAISON.
Fumeterre bulbeuse....	*Fumaria bulbosa intermedia.*	Dans les bois.....	Avril.
Genêt herbacé.....	*Genista sagittalis*.....	Lampy, Saissac.....	Juin, juillet.
Orobe noirâtre.....	*Orobus niger*.....	La Bécède, Ferrals, Saint-Sauveur.	Juin, juillet.
— Tubéreux.....	— *tuberosus*.....	Dans les bois, à la Bécède.	Id.
Astragale réglisser, ou réglisse sauvage.	*Astragalus glyciphyllos*.	Ramondens, Alquié, la Becède.	Mai.
Millepertuis baccifère, ou la Toute-Saine.	*Hypericum androsæmum.*	Dans tous les cantons de la Montagne-Noire.	Juin.
— carré, élégant, velu, de montagne.	*Quadrangulum, pulchrum, hirsutum, montanum.*	Verdun, Villemagne, Saint-Ferréol.	Juillet.
Pissenlit bulbeux.....	*Leontodon tuberosum*...	Ferrals; espèce rare...	Juin.
— des Alpes.....	— *alpinum*.....	Dans les prés de la Montagne-Noire.	Août.
Chardon.....	*Carduus tuberosus asphodelorrhizus.*	Belles espèces, à Ferrals et dans la Montagne.	Juin, juillet.
Idem.....	— *eriophorus*.....	Idem.....	Juillet, août.
Seneçon auronier.....	*Senecio abrotani folius*..	Belle plante; dans la Montagne.	Juin, juillet.
Cendriette cordiforme.	*Cineraria alpina integri folia.*	Bois de la Bécède, près le bassin de Saint-Ferréol.	Mai, juin.
Arnique montanière...	*Arnica montana*.....	Plante intéressante, rare dans la Montagne, se trouve près de Lacombe.	Juin, juillet.
Doronic cordiforme....	*Doronicum pardalianches.*	A Lacombe.....	Avril, mai.
Orquis blanc.....	*Orchis bifolia*.....	Dans les bruyères.....	Juin.
— punais.....	— *coriophora*.....	Ferrals, Villemagne; belle espèce.	Id.
— à fleurs lâches.....	— *Laxiflora*.....	Dans la Montagne-Noire.	Id.

Digitized by Google

NOMS FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES.	HABITATION.	FLORAISON.
Orquis picté.....	*Orchis ustulata*.....	Dans les prés et les bois de la Montagne; jolie espece.	Juin.
— mâle ou satyrion mâle.	— *mascula*	*Id*.....	Mai.
— bouffon.....	— *morio*.....	Dans les bruyères de Saint-Ferréol.	Id.
Orquis à larges feuilles.	— *latifolia*.....	Vers le bassin de Saint-Ferréol.	Juin.
— taché.....	— *maculata*.....	Dans la Montagne-Noire.	Id.
— conophé.....	— *conopsea*.....	Vers Lampy; belle espèce.	Juillet.
Satyrion verdâtre.....	*Satyrium viride*.....	Dans la Montagne.....	Juin, juillet.
Ophris nid-d'oiseau....	*Ophris nidus avis*.....	Très-rare : se trouve dans les bois de la Bécède, près du Laudot.	Avril.
— homme.....	— *anthropophora*.....	Dans la Montagne; belle espèce.	Mai.
— araignée.....	— *arachnites*.....	*Id*.....	Id.
Helleborine à feuilles larges.	*Serapius latifolia*.....	Ferrals; belle espèce..	Juin.
— en cœur.....	— *cordigera*.....	Villemagne, Ferrals, Verdun.	Juin, juillet.
Rubanier redressé, ou ruban d'eau.	*Sparganium erectum*...	Dans la Montagne-Noire.	Id.
Caret altier.....	*Carex maxima*.....	Id.; belle espèce.....	Juin.
Mercuriale vivace.....	*Mercurialis perennis*....	Ibid.....	Mai.
Acrostique septentrionale.	*Acrosticum septentrionale.*	Ibid.....	»
Polypode de fontaine..	*Polypodium fontanum*..	Vers le bassin de Saint-Ferréol.	»
Osmonde royale.....	*Osmunda regalis*.....	Forêt de Ramondens; très-belle plante.	Juin, juillet.
Ophioglosse vulgaire...	*Ophioglossum vulgatum*.	Bois de l'Alquié, vers la Bécède.	Juillet.
Sphaigne des marais...	*Spagnum palustre*.....	Villemagne, Verdun, Saissac.	»

Digitized by Google

NOMS FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES.	HABITATION.	FLORAISON.
Hypne luisant.....	*Hypnum lucens*.....	Ramondens, Alquié ; belle espèce.	»
— à feuilles d'if.....	— *taxifolium*.....	Ibid.....	»
Jongermanne cotonneuse.	*Jungermannia tomentella.*	Alquié ; belle et rare espèce.	»

Nota. La Montagne-Noire est riche sur-tout en liliacées et en orchidées.

§. II. *Plantes rares.*

Les plantes rares d'un pays ne peuvent être bien observées que dans les lieux où résident des botanistes exercés. Les plaines du département de l'Aude, les Corbières, et sur-tout les environs de Narbonne, ont été explorés avec soin par MM. Pourret et Pech, et visités par un grand nombre de botanistes. Les espèces les plus rares qu'on y a découvertes sont :

NOMS FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES.	LIEUX D'HABITATION.
Testuca ciliée.....	*Testuca ciliata* (De Candolle)...	Près de Lagrasse.
Scirpe littoral.....	*Scirpus littoralis*.....	Près de la Nouvelle.
Tulipe de Cels.....	*Tulipa celsiana* (De Candolle)...	A Narbonne.
Ornithogale de Narbonne.....	*Ornithogalum narbonense*... ...	A Narbonne et Carcassonne.
Ail triangulaire.....	*Allium triquetrum*.....	A Narbonne.
Ixia bulbocode.....	*Ixia bulbocodium*.....	Narbonne, sur les bords de la mer.
Helleborine à languette.....	*Serapias lingua*.....	A Narbonne.
— en cœur.....	— *cordigera*.....	Lavax, dans la montagne de la Malepère.
Vallisneria spirale..... ...	*Vallisneria spiralis*.....	Dans la Mayral, près Narbonne.
Renouée de Bellardi.....	*Polygonum Bellardii*.....	A Narbonne.

Digitized by Google

NOMS FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES.	LIEUX. D'HABITATION.
Rumex	*Rumex tingitanus*	Au Bourdigou, près le bord de la mer.
Patte-d'Oie ou Anserine hérissée.	*Chenopodium hirsutum*	Sainte-Lucie.
Soude couchée	*Salsola prostrata*	Le long des chemins, près Narbonne.
Plantain velu	*Plantago pilosa*	A Fontfroide.
— pucier	— *psyllium*	Carcassonne.
Statice à feuilles d'auricule	*Statice auriculæ folia*	
— à feuilles de paquerette	— *bellidifolia*	
— viperine	— *echioïdes*	
— à feuilles d'olivier	— *oleæ folia*	Ile Sainte-Lucie.
—	— *ferulacea*	
— étalée	— *diffusa*	
— monopétale	— *monopetala*	
Globulaire rampante	*Globularia mana*	Montagne d'Alaric.
Polygale, ou Laitier des rochers.	*Polygala sexatilis* (Desfontaines).	A la Clappe et au Pech de l'Agnèle, près de Narbonne.
Germandrée renversée	*Teucrium resupinatum* (Desfont.).	Dans les Corbières.
Cléonie de Portugal	*Cleonia lusitanica*	Entre Carcassonne et Sorèze.
Vipérine des Pyrénées	*Echium pyrenaïcum*	Dans les Corbières, et près de Narbonne.
Chlore à feuilles sessiles	*Chlora sessilifolia* (Desvaux)	A l'ile de Sainte-Lucie.
Campanule spécieuse	*Campanula speciosa* (Pourret)	A St.-Victor, dans les Corbières.
Laitue délicate	*Lactuca tenerrima* (Pourret)	Vers Tuchan, et aux environs de Narbonne.
Onopordone de Dalmatie	*Onopordon illyricum*	A Narbonne.
Atractylis naine	*Atractylis humilis*	*Ibid.*
Centaurée tachée	*Centaura maculosa*	A la Clappe.
— à feuilles de chicorée	— *intybacea*	A Narbonne.
Santoline verte	*Santolina viridis* (Wild)	Près Narbonne.

Digitized by Google

NOMS FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES.	LIEUX D'HABITATION.
Camomille à deux pointes.....	*Anthemis biaristata* (De Candolle).	A Narbonne.
Scabieuse maritime.....	*Scabiosa maritima*.....	A Fontfroide.
Gaillet divergent.....	*Galium divaricatum*.....	*Ibid.*
Garance voyageuse.....	*Rubia peregrina*.....	A Lavax, et dans les Corbières.
Gui de l'oxicèdre. Cette plante très-singulière croît parasite sur les rameaux du genévrier-oxycèdre.	*Viscum oxicedri* (De Candolle)..	Aux environs de Narbonne.
Œnanthe pimpinellière.....	*Œnanthe pimpinelloïdes* (De Can.).	A Donos, et Fontlaurier.
Tersenoix sans collerette.....	*Bunium denudatum* (De Cand.)..	A Lavax.
Carotte gommeuse.....	*Daucus gumnifer*.....	Près de Narbonne.
— maritime.....	— *maritimus*.....	*Ibid.*
Armarinthe à fruits lisses.....	*Cachris lævigata*.....	A Sainte-Lucie, et au Pech de l'Agnèle.
Buplèvre ligneux.....	*Buplevrum fruticosum*.....	A la Grasse.
Sedum velu.....	*Sedum hirsutum*.....	A Pradelles en Val.
— Anopitale.....	— *anopetalum* (De Candolle)...	A Trèbes, et à Narbonne.
Myrthe commun.....	*Myrtus communis*.....	A Sainte-Lucie.
Rosier toujours vert.....	*Rosa semper virens*.....	A la Grasse.
Cytise à fleurs ternées.....	*Cytisus triflorus* (L'Héritier).....	A Fontlaurier et à Narbonne.
Trèfle irrégulier.....	*Trifolium irregulare* (Pourret)..	A Narbonne.
Trigonelle bâtarde.....	*Trigonella hybrida* (Pourret)....	Vers Tuchan.
Astragale de Narbonne.....	*Astragalus Narbonensis*.....	A la Clappe.
— de Marseille.....	— *Massiliensis*.....	Au port de la Nouvelle. Il y a peut-être été apporté de Marseille avec les lests des bâtiments.
Vesce de Narbonne.....	*Vicia Narbonensis*.....	Aux environs de Narbonne.
Nerprun olivet.....	*Ramnus oleoïdes*.....	Entre Caunes et Carcassonne.
Rue à feuilles étroites.....	*Ruta angusti folia*.....	A Carcassonne et à Narbonne.
Œillet aminci.....	*Dianthus attenuatus*.....	Près de Narbonne.

Digitized by Google

NOMS FRANÇAIS.	NOMS BOTANIQUES.	LIEUX D'HABITATION.
Silené d'Italie.....	*Silene italica* (De Candolle)....	A l'île Sainte-Lucie, et au Pech de l'Aguèle.
Lœflingia d'Espagne.....	*Lœflingia Hispanica*.....	A Sainte-Lucie.
Lin de Narbonne.....	*Linum Narbonense*.....	A Narbonne, à Carcassonne.
Ciste frisé.....	*Cistus crispus*.....	A Fontfroide.
— blanc.....	— *incanus*.....	A Narbonne.
— à feuilles de sauge.....	— *salviæ folius* (De Candolle)..	Dans les Corbières.
— des Corbières.....	— *Corbariensis* (Pourret).....	Idem.
— à longues feuilles.....	— *longi folius*.....	A Donos, dans les Corbières.
— à feuilles de laurier.....	— *lauri folius*.....	Dans les Corbières.
Hélianthème grêle.....	*Helianthemum levipes* (Desfont.).	A Narbonne.
— poudreux.....	— *pulverulentum* (De Candolle).	A Carcassonne, Trèbes, Narbonne.
Guimauve de Narbonne.....	*Althæa Narbonensis*.....	Au bois de Moujan, près de Narbonne.
Erodium des rochers.....	*Erodium petræum* (L'Héritier)...	A la Clappe.
— maritime.....	— *maritimum* (*Id.*).....	Près de Narbonne.
— des rivages.....	— *littoreum* (De Candolle).....	*Ibid.*
Pigamon tubéreux.....	*Thalictrum tuberosum*.....	Dans les pelouses sèches des coteaux, au sud-est de Carcassonne.

Nota. On n'a point cité dans cette énumération le *Pistacia Narbonensis*, parce qu'il paraît que Linné s'est trompé sur la patrie de cet arbre qui est indigène de l'Orient : ce que les botanistes du midi de la France ont désigné sous ce nom, n'est qu'une légère variété du *Pistacia therebinthus*.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

RÈGNE MINÉRAL.

Les substances minérales sont assez variées dans le département de l'Aude; cependant les roches qui, dans la plupart des chaînes de montagnes, montrent le passage des terrains primitifs à ceux d'une formation secondaire, et qui sont les derniers dépôts de la dissolution, ne se rencontrent point ici; la transition y est brusque, et l'on voit communément la pierre calcaire compacte et non crystalline, superposée immédiatement sur les masses granitiques, ou n'en être séparée que par des couches argiloschisteuses d'une composition homogène, et faisant une exception remarquable à la loi générale.

Ainsi les kneiss, les porphyres, et toutes les roches feuilletées composées, qui présentent ailleurs une transition bien marquée entre les terrains de première et de seconde formation, entre le granit primitif et le calcaire compacte en couches, et qui sont les espèces les plus riches en filons métalliques, sont étrangers au département de l'Aude, où l'on ne trouve en général que le granit, ensuite le schiste argileux, secondaire et diversement modifié, le calcaire compacte et le calcaire grossier, les grès, la houille et le gypse ou pierre à plâtre.

Néanmoins, malgré l'absence de ces terrains intermédiaires dans lesquels les filons se rencontrent plus communément, les montagnes de ce département sont loin d'être dépourvues de substances métalliques. La pierre calcaire compacte, qui occupe une grande partie de son étendue, y joue le rôle de roche à filons, et indépendamment du fer qui se trouve presque par-tout, elle renferme un grand nombre de substances dont l'exploitation serait avantageuse; les Corbières, particulièrement, offrent un champ vaste à l'industrie.

C'est dans cette chaîne que se trouvent les mines de cuivre et d'argent de Maisons et de Lanet.

Les mines de Maisons ont été exploitées dans le siècle dernier, et cependant ces travaux modernes ne sont pas plus connus que ceux qui restent des Romains dans le même territoire.

Digitized by Google

Ce qui peut servir à faire présumer la valeur de ces mines, c'est qu'elles ont été exploitées à plusieurs reprises, et chaque fois avec étendue.

La première époque connue de leur exploitation, est celle où les Romains, possesseurs des Gaules, ont mis à profit plusieurs des nombreuses mines métalliques des Pyrénées et des autres chaînes méridionales de la France.

Dans quelques anciens mémoires qui datent du commencement du XVII^e^ siècle, il est question de plusieurs mines exploitées dans les Corbières; mais celles de Maisons n'y sont pas citées. Ce n'est que dans un mémoire de M. Lemonnier, de l'académie des sciences, inséré, sous la date de 1739, dans la collection des anciens minéralogistes, qu'il est fait mention de ces mines. Les filons étaient réputés riches en cuivre, en argent et en plomb.

Les montagnes qui s'élèvent au nord et à l'est de Maisons, entre ce village et celui de Palairac, sont des dépendances immédiates du mont Tauch, et se lient à sa croupe septentrionale.

Ces montagnes sont généralement composées d'une roche calcaire (chaux carbonatée, compacte ou à pâte fine), d'un gris bleuâtre, fissile et séparée par feuillets, à la manière des schistes : dans la plupart des bancs, cette roche est fortement pénétrée d'oxide de fer, et elle se divise alors avec la plus grande facilité.

Les mines connues sous le nom de Sainte-Marie et de Saint-Estève, qui se trouvent dans la composition de ces bancs, offrent pour variétés, outre le fer fortement oxidé, le cuivre carbonaté bleu, le cuivre carbonaté vert, le cuivre gris argentifère, le cuivre pyriteux, peut-être aurifère; enfin, le plomb sulfuré. — On prétend qu'au fond du travail qui est sous l'eau, le minerai était massif et très-riche.

A trois kilomètres au nord de Maisons, au fond d'un vallon qu'arrose le ruisseau de Las Canals, et dans la montagne même d'où sortent les eaux de ce ruisseau, est la mine du même nom, dont les travaux sont attribués aux Romains, suivant une opinion généralement admise et très-fondée.

Il ne reste plus aucun vestige de l'extraction, mais on trouve quelques fragments de chaux carbonatée, crystallisée, dispersés dans le ruisseau ou sur les bords, lesquels appartiennent probablement à la gangue de ce minerai. Ces fragments offrent la variété rhomboïdale applatie, ou rhomboïde inverse de M. le professeur Haüy.

Tout porte à croire que cette mine et celle de Sainte-Marie sont sur le même filon; or, rien ne serait plus propre à inspirer de la confiance à des entrepreneurs que la reconnaissance d'un filon réglé sur une si grande étendue.

Digitized by Google

Il reste encore de précieux monuments de l'antique établissement métallurgique, auquel la mine de *Las Canals* a donné lieu. On voit à peu de distance de l'entrée d'une galerie, et sur le cours du ruisseau, deux fourneaux qui doivent avoir servi à la fonte du minerai; un aquéduc, qui existe encore en partie, amenait l'eau à ces fourneaux. On trouve aussi, outre des scories diversement coloriées, et à l'état d'émail plus ou moins opaque, des meules qui servaient, dans ces temps reculés, au broiement de la gangue.

De Lanet, en traversant l'Orbieu, et suivant, jusqu'à demi-distance de Bouisse, le chemin de ce village, qui cotoie le revers méridional d'une montagne assez élevée, on trouve, au-dessus de l'hermitage et du hameau de Saint-Pancrace, la montagne de la Guiraude, dans laquelle on a entrepris quelques travaux pour l'exploitation d'une mine de cuivre argentifère. C'est au milieu et sur la pente occidentale d'une gorge qui débouche à Saint-Pancrace, et qui est exactement indiquée sur la carte de Cassini, que sont établis ces travaux.

Le terrain est composé généralement de bancs calcaires à contexture schisteuse, semblables à ceux qui occupent une grande partie des Corbières, les filons traversent une espèce de marbre noir, veiné de blanc, mais schisteux et d'une faible consistance, formant des bancs qui alternent avec du grès à grains plus ou moins fins, de couleur gris jaunâtre, avec d'autres bancs de grès quartzeux très-fin, blanc, solide, et enfin avec d'autres bancs de grès désaggrégé : à ce système de couches succèdent des masses de calcaire compacte.

Le filon sur lequel il a été fait quelques travaux, a, près du jour, trois décimètres d'épaisseur ou de puissance, et fournit du cuivre carbonaté, bleu et vert, et du cuivre gris argentifère recouvert par le premier. L'analyse qui fut faite de ce minerai par M. Vauquelin, dans le laboratoire du conseil des mines, en a constaté la richesse.

Quintillan a une mine d'antimoine dont l'exploitation pourrait être suivie avec succès. On y trouve plusieurs filons de cette substance, lesquels paraissent à fleur de terre; leur direction est du sud au nord. On a attaqué anciennement un de ces filons au bas d'une montagne; il avait à-peu-près un demi-mètre de puissance de matière pure, pour toit une roche schisteuse assez dure, et pour parois une terre très-grasse. Le minerai rend de 60 à 70 kilogrammes d'antimoine par quintal métrique; chaque ouvrier peut en arracher cinq à six quintaux par jour.

On a inutilement cherché à découvrir un filon de mine de plomb, désigné par M.

Digitized by Google

de Barante dans le tableau des mines du département, et dont la localité est indiquée à 700 toises à l'est du village de Palairac.

L'existence reconnue d'un ou plusieurs filons de mine de plomb dans les environs de Maisons, serait du plus grand intérêt pour le traitement des minerais d'argent de cette contrée.

La mine de plomb et d'argent, située dans la commune de Cascastel, où l'on aperçoit beaucoup d'anciens travaux, fut rouverte en 1782, sous la direction de M. Pailhoux de Cascastel. Le filon qu'on attaqua rendait cinquante livres de plomb par quintal de minerai, et six onces d'argent par quintal de plomb. Ce filon marche du sud au nord; il a environ 60 degrés de pente, et depuis un mètre jusqu'à deux mètres de puissance. Cette mine peut être regardée comme très-essentielle pour la facilité de son exploitation.

Il y a deux mines de cuivre à Cascastel : l'une au pied de la montagne de la *Recausa*, l'autre dans la montagne de la *Roufia*. Le filon de la première marche du nord au sud, à 80 degrés de chûte. Celui de la seconde a de puissance 1 à 2 mètres.

Il existe à Couize, dans la commune de Davejan, une mine d'argent que les ouvrages d'art qui s'y voient, annoncent avoir été fouillée par les Romains. L'immensité et la solidité des travaux préparés pour son exploitation, font présumer que cette mine était riche en argent, et qu'elle peut être regardée comme un filon principal. Les filons qui se trouvent dans les grands ouvrages marchent du sud au nord ; ils ont de 78 à 80 degrés de pente.

La même commune de Davejan possède aussi une mine de plomb et argent, qui, suivant les essais rapportés par Darçons, pouvait donner, par quintal de minerai, dix onces d'argent et le plomb nécessaire pour la fonte.

La Montagne-Noire présente aussi des mines de plusieurs espèces, telles que fer, cuivre, plomb; mais elles sont ou abandonnées, ou non exploitées.

Les carrières de marbre de Caunes sont très-renommées. Elles offrent une grande variété. On y distingue l'incarnat ou marbre de Languedoc, le gris, le rouge veiné de blanc ou de brun, le cervelas, la griotte, etc.

A peu de distance de Bize, on trouve aussi des marbres, la plupart de la nature des brocatelles.

Il en existe également dans les Corbières, à Cascastel. Leur qualité est plus belle qu'à Caunes. On y voit le portor ou noir veiné de jaune, le blanc statuaire, et plusieurs espèces susceptibles du plus beau poli. Mais la difficulté des chemins a fait abandonner l'exploitation de ces carrières.

Digitized by Google

Sur les premières hauteurs de la chaîne des Pyrénées, on trouve pendant un assez long espace, du marbre gris veiné de blanc. Il se montre à Quillan et à Coudons, où sont aussi quelques marbres d'une meilleure qualité; de-là, s'élevant jusqu'au pays de Sault, il paraît former entièrement le noyau des montagnes qui occupent tout cet intervalle. Ces immenses roches de marbre sont assises sur un fond schisteux, que l'on aperçoit dans les endroits où les blocs ont été rongés jusqu'à leur base par les rivières ou ruisseaux qui s'y sont ouvert un passage.

Les carrières de grès, de chaux et de plâtre sont très multipliées et d'excellente qualité.

On trouve, entre Bugarach et les bains de Rennes, et à Rouffiac près Bugarach, dans la zône schisteuse qui forme les premiers échelons des Corbières, un fossile de la même nature que le charbon, mais plus rare et plus précieux; c'est le jayet. Celui qu'on en tire est plus pur, plus beau, plus dur que celui du royaume d'Arragon. La situation des filons au-dessous d'une rivière voisine en rend l'exploitation difficile et l'a fait abandonner depuis long-temps, parce que les frais surpassaient les produits.

§ Ier. *Mines de fer.*

De toutes les substances minérales du département de l'Aude, les plus abondantes et les plus précieuses peut-être sont celles qui fournissent le fer. Leur qualité est comparable à celle du fer de Vicdessos, département de l'Ariège.

La montagne dans laquelle on a le plus exploité, depuis un certain nombre d'années, est celle qu'on connaît sous le nom de *Serremijane*, dans le territoire de Villerouge. Les travaux, très rapprochés les uns des autres, sont sur le revers septentrional.

Le filon se dirige, comme la montagne, de l'est à l'ouest; il n'est point encaissé. Les massifs du minerai y sont irréguliers et en désordre; la roche calcaire les pénètre et les divise souvent; et il n'y a point de limite précise entre le fer oxidé pur et riche, et la chaux carbonatée fortement colorée, et plus ou moins pénétrée d'oxide de fer.

Cette inégalité de richesse du minerai, et cette pénétration des masses ferrugineuses par des masses calcaires plus ou moins considérables, déroutent souvent les mineurs, et rendent leur travail irrégulier.

Le minerai que fournit la montagne de Serremijane est généralement le fer oxidé concrétionné ou hématite, qui donne trente à trente-deux pour cent de fer dans

Digitized by Google

le travail des forges. On y trouve aussi communément le fer carbonaté qui est inégalement répandu dans les masses, et qui est accompagné de chaux carbonatée rhomboïdale, blanche et translucide, ou quelquefois légèrement colorée par l'oxide de fer. Entre ces deux espèces principales de fer, il existe beaucoup de variétés produites par ces mélanges terreux et par les différents degrés d'oxidation, comme aussi par la présence du manganèse oxidé noir.

La montagne de *Las-Coupes*, séparée au sud de celle de Serremijane par un ruisseau, est réputée riche en mines de fer, et c'est avec raison.

Une gorge peu profonde sépare la montagne de *Las-Coupes* de celle désignée sous le nom de *Pla-del-barral*, qui commence à l'est la partie de la chaîne comprise dans le territoire de Palairac. Le fer, à l'état d'oxide brun, y étant mêlé de fer sulfuré qui nuit dans le traitement, on a renoncé à l'exploitation de cette dernière montagne.

D'autres montagnes du même territoire ont été exploitées à diverses époques, et toutes avec succès.

Dans le territoire de Félines, on a ouvert plusieurs exploitations à la montagne de la *Falgasse* ou *Fargasse*. Une d'entre elles mérite d'être distinguée; elle est sur un filon qui paraît plus caractérisé que ceux dont nous venons de parler; il a ses épontes composées d'une terre argileuse savonneuse; il plonge au nord sous un angle de 45 degrés à-peu-près. Le minerai se présente à l'état de fer oxidé concrétionné (hématite) noir, mêlé de terre calcaire et recouvert de manganèse oxidé noir.

Cette montagne et celle de *la Matte*, qui est au sud, et forme la limite commune des territoires de Félines, Palairac et Davejan, sont couvertes vers leurs sommets de débris de mine de fer hématite : elles mériteraient des recherches.

Le minier, dit *la Caune-des-Causses*, est sur le revers de la montagne de la Matte, exposé au sud-est. On y trouve le fer oxidé terreux brun, le fer oxidé noir, dur et résistant au pic, et le fer carbonaté jaunâtre. Les cavités renferment des masses crystallines de chaux carbonatée passant par toutes les nuances, depuis l'état de pureté jusqu'à celui de la mine de fer riche que nous venons de désigner.

Ce gîte de minerai est très-puissant, mais il est en grande partie rempli par des massifs de roche calcaire, dans lesquels des veines métalliques courent en tout sens, se séparent ou se réunissent pour former des blocs ferrugineux dont l'exploitation est alors avantageuse.

Digitized by Google

La montagne change de nom sur le revers qui renferme la mine de *la Caune des Causses*, et prend celui de *Tel.*

Il existe aussi des mines de fer dans la Montagne-Noire, aux environs de Salsigne et de Villanière.

Le minerai de Salsigne est un fer oxidé rouge, terreux, offrant, dans quelques parties, mais rarement, la couleur et quelque chose de l'éclat métallique; il est assez ordinairement plus oxidé que la variété à laquelle on donne le nom d'*hématite.*

Ce minerai de fer est néanmoins très-riche; il paraît que les mines qui le renferment ont été exploitées profondément. L'époque de cette exploitation et de l'emploi du minerai n'est pas déterminée; mais elle remonte à plus d'un siècle, puisque l'on voit indiquée, sur la carte de l'académie, la position de plusieurs bouches dans les territoires de Villanière et de Salsigne. On sait que la forge d'Arfons, qui naguère encore existait dans la Montagne-Noire, n'employait pas d'autre minerai que celui de Salsigne. Cependant on a vainement essayé d'en faire usage dans les forges de Saint-Denis-Lacombe et de Montolieu; les masses qu'on obtenait étaient riches; mais, sous le marteau, le fer, loin de se rapprocher, se divisait en éclats; ce qui indiquerait la présence du soufre en quantité notable.

Il est difficile d'expliquer comment le même minerai, qui, pour être converti en fer et débité dans le commerce, ne devait pas être absolument de mauvaise qualité, a résisté depuis au traitement qu'on a voulu lui faire subir dans les forges voisines. Peut-être faut-il attribuer cette espèce d'anomalie au peu de soin qu'on a mis dans la recherche du minerai, en le prenant sans choix à la surface du terrain, ou à une trop petite profondeur dans la mine.

§ II. *Mines de houille.*

La houille occupe un des premiers rangs parmi les substances minérales, par la nature et l'étendue des besoins qu'elle peut satisfaire, et par l'utilité de son application dans les opérations minéralogiques.

Seize forges où l'on traite le fer, un très-grand nombre de fourneaux de teinturiers, la distillation des vins de plusieurs cantons du département, y occasionnent une consommation de bois considérable. Le prix excessif auquel ce combustible s'est élevé en peu d'années semble commander la substitution de la houille dans tous les établissements où elle peut se faire, au moins à égalité d'avantages.

Mais la cherté de celle que l'on transporte des départements éloignés ou de quel-

Digitized by Google

ques départements voisins, doit faire desirer que les ressources de celui de l'Aude en ce genre soient reconnues et mises en valeur.

L'exploitation des mines de houille y est presque nulle; elle se réduit à-peu-près à celles de Bize et de Cabezac, dans l'arrondissement de Narbonne.

La petite ville de Bize se trouve à 12 ou 1500 mètres au nord de la jonction de la vieille route de Carcassonne à Beziers et de celle de Narbonne à Saint-Pons, sur la rivière de Cesse. Cabezac dépend de la commune de Bize.

Toutes les exploitations se trouvent réunies dans un espace compris entre cette rivière et la route de Saint-Pons, au sein d'un groupe de monticules qui se rattachent par des pentes douces à des montagnes assez élevées.

Ce groupe de montagnes, qui s'appelle *le Trou-Nègre*, est généralement composé de bancs de chaux carbonatée (pierre à chaux et à moëllons) entre lesquelles gisent les couches de houille. L'arrondissement de Narbonne est presque entièrement composé de la même pierre calcaire variant seulement par la contexture.

Toutes les veines de houille ont à-peu-près la même épaisseur, environ 65 centimètres (2 pieds), dont 32, 40 à 48 centimètres de houille (12, 15 à 18 pouces). Un fait assez remarquable est l'existence d'un nerf ou plutôt d'une veine d'argile qui se retrouve dans chaque couche de houille, et partage son épaisseur en deux parties inégales; la plus mince est au toit, et varie très-peu d'une couche à l'autre. Ce n'est pas un accident local et borné à une étendue plus ou moins grande; cette veine se retrouve avec les mêmes caractères sur tous les points.

La houille de Bize est imparfaite; sa couleur est le brun-noirâtre, à-peu-près comme celle des bois bitumineux; elle n'est pas friable, on l'obtient en assez gros morceaux; elle est extrêmement bitumineuse; elle contient peu de pyrites, et présente quelquefois, mais rarement, des teintes irisées; sa cassure est irrégulière et terne; elle est quelquefois aussi recouverte de feuillets très-minces de chaux carbonatée.

Ce combustible répand en brûlant une fumée très-abondante dont l'odeur importune est due au bitume qui s'y trouve presque à nu; il n'est point propre au feu de forge. L'archevêque de Narbonne avait fait faire beaucoup de recherches pour découvrir auprès de Bize de la houille qui fût propre à tous les usages; ses recherches furent inutiles.

L'emploi de la houille de Bize et de Cabezac se borne aux fours à chaux et à plâtre, aux fourneaux des distillateurs d'eau-de-vie, et à quelques autres fabriques

Digitized by Google

de Narbonne et des environs. Cependant le débit est assez considérable, puisque les exploitations occupent, la majeure partie de l'année, quarante ou cinquante ouvriers.

Cet emploi de la houille de Bize à Narbonne avait donné lieu à des plaintes et à des réclamations. On prétendait que ses vapeurs étaient nuisibles, que l'analyse qui en avait été faite par des chimistes de cette ville y avait décelé l'existence du soufre et sur-tout de l'arsenic. Il est très-vrai que la houille de Bize répand une odeur bitumineuse désagréable, mais elle ne contient point d'arsenic; sa combustion n'est pas funeste, et les brûleurs d'eau-de-vie demeurent journellement au milieu de cette fumée, sans qu'il en résulte pour eux aucun accident.

Les territoires de Quintillan et de Ségure sont traversés par des veines de houille bien moins favorablement situées pour le débouché que celles de Bize, mais beaucoup plus importantes sous le double rapport de leur puissance et de la qualité du combustible.

Ségure, qui n'est qu'un domaine, fait partie de la commune de Tuchan, dans les Corbières, au pied du mont Tauch, l'un des sommets les plus élevés de cette chaîne calcaire.

Le territoire de Ségure, comme celui de Quintillan, est couvert de bancs de grès. Il est déchiré dans plusieurs directions, et présente des ravins plus ou moins profonds dans lesquels des ruisseaux ont creusé leurs lits : c'est dans ces ravins que l'on aperçoit la succession des couches qui accompagnent les veines de houille.

Cette houille est de très-bonne qualité; elle n'est pas sensiblement pyriteuse; le bitume y est dans un état de combinaison tel qu'il n'y a point excès. L'odeur qu'elle développe par la combustion n'est point suffocante; elle est légèrement empyreumatique. On peut qualifier cette houille de charbon sec; elle chauffe bien, et sa combustion a de la durée.

On assure que les veines, à Quintillan, sont plus puissantes qu'à Ségure.

Les mines de houille du territoire de Bize, et celles de Ségure et Quintillan, sont, dans l'état actuel, les seules du département de l'Aude qui soient bien connues, et qui soient ou puissent être immédiatement exploitées. Cependant, en supposant que leur exploitation eût toute l'activité dont elles sont susceptibles, elles seraient loin de pouvoir suffire aux besoins de ce département. La situation des mines de Ségure et de Quintillan les met plus immédiatement en rapport avec celui des Pyrénées-Orientales. Enfoncées dans les montagnes, elles ne peuvent être abor-

Digitized by Google

dées que par des chemins très-difficiles. Le prix de la houille rendue dans la plaine serait donc déja trop élevé pour que l'on dût en espérer le débit au loin.

Plusieurs autres lieux du département montrent des indices de houille; mais ni les veines qu'on découvre à Durban, ni celles de Gasparetz, ni celles de Saint-Martin-des-Puits, ne paraissent susceptibles d'exploitation.

On pourrait espérer quelques résultats de recherches bien dirigées dans les territoires d'Alet, de Saint-Salvaire et de Rennes, dans ceux de Durfort et de Vignevieille; mais les fouilles dont le succès offre le plus de probabilités, sont celles qu'on entreprendrait dans les communes de Monze et de Palaja. On a trouvé dans la première de la houille de bonne qualité, et l'analogie qui existe entre les bancs de grès et les couches argileuses au sud de Palaja, et ceux de Montirat et de Monze qui s'étendent sur la même direction, ne laisse presque aucun doute que l'on ne doive retrouver, à peu de distance de Palaja, la houille reconnue à Monze. Le premier de ces villages n'est éloigné de Carcassonne que de cinq kilomètres. La découverte de ces veines de houille mérite donc une sérieuse attention, d'un côté, parce que les travaux en recherches seraient peu dispendieux; de l'autre, par l'importance que donneraient à une pareille exploitation et la proximité du chef-lieu du département, et le voisinage du canal des Deux-Mers.

TABLEAU

Des substances minérales que renferme le département de l'Aude.

DÉSIGNATION DES SUBSTANCES.	LIEUX OU ELLES SE TROUVENT. Caractères particuliers ou distinctifs.
1° *Substances terreuses et alkalines, acidifères.*	
Chaux carbonatée, grossière.....	Pierre à moëllons; dans les degrés inférieurs de la Montagne-Noire.
Chaux carbonatée, compacte, à pâte fine.... .	Pierre à chaux, dans les Corbières.
Chaux carbonatée, crayeuse, silicifère.....	Renfermant des cailloux de silex, à Alet.
Chaux carbonatée, coquillière.....	Dans les basses corbières, dans les montagnes de la Clappe, près Narbonne, et aux environs d'Espéraza.
Chaux carbonatée, crystallisée en crystaux distincts.	Dans les cavités des masses de calcaire compacte, dans des filons métalliques.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES SUBSTANCES MINÉRALES.	LOCALITÉS. Caractères particuliers et distinctifs.
Chaux carbonatée laminaire	En grandes masses divisibles en rhomboïdes, à Alet ; en plus petites masses ou groupes isolés, dans les mines de fer des Corbières.
Chaux carbonatée lancellaire	Espèce de grès calcaire, à Gincla et dans les Corbières ; aux environs de Narbonne.
Chaux carbonatée concrétionnée	A l'état d'albâtre, dans des aquéducs, à Maisons, à Alet, etc. ; en stalactites dans les grottes de Limousis, de Cabrespine, et dans toutes les anciennes excavations naturelles ou formées par l'art, existant dans des masses calcaires.
Chaux sulfatée, crystallisée en crystaux distincts.	Dans des couches argileuses, aux environs d'Alet ; à Palaja, au sud de Carcassonne : dans les bancs de pierre à plâtre de la Montagne-Noire, et dans les carrières de Fa.
Chaux sulfatée, laminaire, blanche, rouge	Blanche et nacrée, dans les masses de pierre à plâtre de Fa ; rouge, à Ségure, près Tuchan et à Maisons (nom vulgaire, Sélénite).
Chaux sulfatée, calcarifère	Pierre à plâtre, en bancs très-étendus, dans la Montagne-Noire, dans les premiers degrés des Corbières, près du bassin de l'Aude, sur la rive droite, dans les environs de Narbonne ; à Portel, à Durban, à Couiza.
Barite sulfatée, laminaire	En fragments, provenant de quelques filons, dans les basses Corbières, aux environs de Villerouge.
Soude muriatée	Dans les sources salées de Fourtou et de Salles, près Quintillan.
Magnésie sulfatée	En efflorescence, dans les terres argilo-magnésiennes des coteaux de Fabrezan.
Alumine sulfatée	A Alet, à Durban, à Cascastel, résultant de la décomposition des pyrites renfermées dans l'argile.
2° *Substances siliceuses.*	
Quartz hyalin, cristallisé	Dans les cavités de plusieurs filons métalliques des Corbières et autres lieux.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES SUBSTANCES MINÉRALES.	LOCALITÉS. Caractères particuliers et distinctifs.
Quartz hyalin, amorphe	En filons, dans le granit de la Montagne-Noire, aux environs de Montolieu, renfermant des crystaux de tourmaline prismatique, servant de gangue dans plusieurs filons métalliques des Corbières et de la Montagne-Noire.
Quartz hyalin, roulé	A l'état de sable à gros grains très-pur, aux environs d'Alet.
Quartz hyalin, arénacé	A l'état de sable fin.
Quartz brèche	Espèce de grès à gros grains quartzeux blancs et translucides, arrondis ou anguleux, à Sauzils près Quillan, et dans les environs de Fanjeaux.
Quartz agate, molaire	Aux environs de Maisons dans les Corbières.
3° *Substances siliceuses composées ou à l'état de roche.*	
Grès siliceux, à ciment siliceux	A Fanjeaux, à Alet, etc.
Grès siliceux, à ciment calcaire	Dans les degrés inférieurs de la Montagne-Noire, dans le bassin de l'Aude, et au sud de Carcassonne.
Grès siliceux, à ciment argileux	Aux environs d'Alet, et dans quelques montagnes des Corbières.
Grès schisteux micacé	Dans les environs d'Alet et de Quillan, dans les Corbières, aux environs de Tuchan et de Palairac.
Grès filtrant ou poreux	A Alet.
Grès lustré, à tissu très-serré	*Ibid.* et dans les environs de Tuchan.
Grès ferrifère, espèce d'émeril	*Ibid.*
Grès poudingue	A grosses pièces quartzeuses, susceptible de poli lorsque la pâte a acquis assez de dureté, comme dans quelques endroits, à Alet, à Fanjeaux, et dans plusieurs parties des Corbières.
Grès houiller micacé	Dans les terrains à houille de Ségure, près de Tuchan, et de Durban.
Grès poudingue, calcareo-argileux	Composé de cailloux quartzeux, de cailloux calcaires et d'argile endurcie, à Espéraza.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES SUBSTANCES MINÉRALES.	LOCALITÉS. Caractères particuliers et distinctifs.
4° Substances argileuses.	
Argile porcellanit, ou feld-spath argiliforme....	Kaolin, résultant de la décomposition des granits, dans les environs de Montolieu. Ce kaolin est mêlé de mica; il est aussi, dans la même localité, ou dans le voisinage, souillé d'argile commune et de sable qui lui font perdre sa propriété distinctive et le réduisent à l'état de terre à pipe.
Argile smectique, ou à foulon.....	Dans la Montagne-Noire et dans les Corbières.
Argile glaise, ou terre à potier.....	Dans le bassin de l'Aude, à Fanjeaux, dans la Montagne-Noire, dans les Corbières.
Argile ocreuse, ou bolaire.....	Dans les Corbières, aux environs de Montjoy, à Paziols.
Argile calcarifère, ou marne.....	Aux environs d'Alet et de Quillan, dans quelques parties des Corbières.
Argile bituminifère.....	A Sauzils, près Quillan; dans les environs d'Alet, et dans les terrains à houille de Ségure et de Bize.
Argile schisteuse.....	En couches puissantes et étendues, dans la Montagne-Noire, dans quelques parties des Corbières, dans les montagnes du Razès, et dans les terrains à houille, où elles ont moins d'épaisseur.
Argile schisteuse, impressionnée.....	Avec empreinte de végétaux de la famille des fougères, à Ségure et à Quintillan, dans les Corbières.
Argile schisteuse tégulaire, ou ardoise.....	Dans la Montagne-Noire, et à Durban, dans les Corbières.
Argile sulfuré, ou pyritifère; schiste alumineux.	Fortement pénétrée de soufre, et renfermant du fer sulfuré en veines minces et en globules, dans les environs d'Alet; à Pépieux et dans les environs.
Schiste argileux magnésien.....	A Fabrezan, à Palairac, où il est veiné de quartz.
Schiste argileux micacé.....	Dans les environs de Quillan et d'Alet, et à Tuchan, dans les Corbières.
Schiste argileux bituminifère.....	*Ibid.*

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES SUBSTANCES MINÉRALES.	LOCALITÉS. Caractères particuliers et distinctifs.
5° Substances calcaires composées.	
Calcaire argilifère schisteux	Ou schiste argilo-calcaire; dans quelques parties des Corbières, dans la Montagne-Noire, dans les environs de Quillan.
Calcaire argilifère, coquiller polissable	Marbre coquiller des environs de Cascastel et de Lagrasse. Cette espèce est d'autant plus précieuse, qu'elle contient des coquillages dont on ne connaît plus les analogues.
Calcaire bituminifère schisteux	Dans les hautes Corbières, dans les environs de Quillan.
Calcaire bituminifère polissable	Marbre noir veiné de blanc, dans les environs de Lanet, de Cascastel, de Quillan.
Calcaire argilifère polissable	Ces marbres doivent généralement leurs couleurs à l'oxide de fer.
Marbre rouge veiné, plus ou moins foncé	A Caunes et à Cascastel.
Marbre gris de diverses teintes	A Caunes, à Cascastel et à Tuchan.
Marbre jaune	A Caunes et à Cascastel.
Marbre noir veiné de jaune et de blanc	A Cascastel et dans les environs de Quillan.
Marbre blanc grisâtre	A Cascastel, à Tuchan et à Villardebelle, dans les Corbières.
Calcaire ferrifère	Dans les filons de mines de fer des Corbières, des Pyrénées et de la Montagne-Noire; présentant tous les degrés de mélange ou de combinaison, depuis le calcaire simplement coloré par de l'oxide de fer, jusqu'au fer carbonaté spathique.
Grès calcaire lamellaire	Roche calcaire recomposée, des environs de Narbonne, où elle est employée, comme très-solide, dans quelques constructions.
Poudingue argilo-calcaire	Composé de fragments arrondis de chaux carbonatée compacte plus ou moins argilifère, et d'argile endurcie; dans les environs d'Alet.
6° Roches des terrains primitifs ou existantes dans leur voisinage.	
Roches feld-spathiques.	
Granit, dont le fond, composé de grains de feld-spath blanc, de quartz blanc, et de mica noir, renferme de grands crystaux de feld-spath blanc, qui ont jusqu'à huit centimètres de longueur.	Dans les environs de Gincla et de Montfort.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES SUBSTANCES MINÉRALES.	LOCALITÉS. Caractères particuliers ou distinctifs.
Granit composé, pour les deux tiers de la masse, de feldspath blanc, et pour le surplus, de quartz blanc quelquefois très-rare, et de mica noir.	Dans la Montagne-Noire.
Granit semblable au précédent pour la composition, mais plus abondant en mica, et d'une crystallisation plus confuse.	*Ibid.*
Granit à quatre substances, composé de feldspath, de quartz, de mica et d'amphiole ou hornblende en crystaux plus ou moins rares.	Dans les environs de Gincla et de Montfort.
Granit feldspathique magnésien d'un blanc verdâtre, avec quartz blanc et mica blanc ou jaunâtre.	*Ibid.* La présence de la magnésie a troublé la crystallisation, et a imprimé un caractère onctueux à cette roche, qui offre d'ailleurs plusieurs variétés d'aggrégation.
Roche cornéenne pyriteuse	Plusieurs des variétés décrites ci-dessus, et principalement celles de la Montagne-Noire, réduites à l'état de sable, et pénétrées d'oxide de fer, qui a concouru à cette altération.
Roche cornéenne dure, fossile, ou trapp	Renfermant beaucoup de fer sulfuré très-divisé, à Gincla.
Granit feldspathique désaggrégé	Se divisant en masses rhomboïdales; dans les environs de Gincla.
7° Combustibles.	
HOUILLE.	
Houille feuilletée	A Ségure et à Quintillan, dans les Corbières, sur la rive droite du bassin de l'Aude, à Monze, etc.
Houille terreuse	A Ségure, à Quintillan, à Durban.
Houille bitumineuse	A Bize.
Houille sulfureuse irisée	A Bize; jeu de couleurs dû au soufre.
Jayet compacte	Dans les environs de Bugarach.
Jayet feuilleté ou en veinules	Dans les environs de Quillan, d'Espéraza, d'Alet.
Bois fossile bitumineux	A Paziols, dans les Corbières.
Tourbe	Dans la partie occidentale de la Montagne-Noire.
8° Métaux.	
Or; son existence est encore douteuse	Dans la mine de cuivre de Sainte-Estève, à Maisons; dans celles de Salvesines, et dans une pyrite cuivreuse argentifère des environs des bains de Rennes.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES SUBSTANCES MINÉRALES.	LOCALITÉS. Caractères particuliers ou distinctifs.
Argent	Ne paraît exister qu'en combinaison avec le plomb et avec le cuivre, dans les nombreuses mines du département qui fournissent ces métaux, sur-tout dans le fahlertz ou cuivre gris.
CUIVRE.	
Cuivre natif	A Salvesines.
Cuivre pyriteux jaune	Dans les filons métallifères de Maisons, de Lanet, de Cascastel, des environs de Rennes, et dans ceux de Villanière, de Limousis, de Lastours, etc., Montagne-Noire.
Cuivre carbonaté bleu	*Ibid.*
Cuivre carbonaté vert	*Ibid.*
Cuivre gris argentifère, ou fahlertz	Dans plusieurs des filons métalliques des Corbières ci-dessus désignés, contenant plus ou moins d'argent.
Cuivre antimonial	A Quintillan.
PLOMB.	
Plomb sulfuré, ou galène	A Cascastel, aux bains de Rennes, à Bugarach, à Caunes, et à la Loubatière dans la Montagne-Noire.
Plomb carbonaté	A Palairac; son existence n'est pas suffisamment constatée.
FER.	
Fer oxidé, concrétionné, sous diverses formes	Vulgairement hématite; dans les mines de fer des Corbières, et dans celles de la Montagne-Noire, ainsi que dans quelques parties des Pyrénées; à Gesse et à Montfort. Les principales variétés de ce fer oxidé, dans les Corbières, sont aussi belles et aussi riches que celles de Vicdessos, dans l'Ariège, avec lesquelles on peut les confondre, lorsqu'on a perdu de vue leurs localités.
Fer oxidé terreux	*Ibid.* Plus ou moins mélangé de terre argileuse et calcaire, présentant beaucoup de variétés quant au produit et au faciès.

Digitized by Google

DÉSIGNATION DES SUBSTANCES MINÉRALES.	LOCALITÉS. Caractères particuliers ou distinctifs.
Fer oxidé jaune, rougeâtre.	Dans les mines de Salsigne; variétés trop pauvres ou trop oxidées pour être traitées dans les forges catalanes. Il y accompagne les autres variétés de fer oxidé. Il se trouve aussi accidentellement dans les mines des Corbières, et en nids dans des masses argileuses d'autres localités.
Fer oxidé globuliforme	Aux environs d'Alet.
Fer carbonaté noir ou noirâtre, lamellaire	Dans les mines des environs de Villerouge.
Fer carbonaté blanc, lamellaire	A Montjoy.
Fer carbonaté rouge ou rougeâtre, lamellaire	*Ibid.*
Fer sulfuré	Dans presque tous les terrains argileux, et particulièrement dans ceux des environs d'Espéraza, d'Alet, de Pépieux.
Fer sulfaté	En efflorescence dans plusieurs terrains argileux, à Alet, et dans les environs de Tuchan.
ANTIMOINE.	
Antimoine sulfuré	A Cascastel, à Quintillan, à Palairac et à Maisons.
Antimoine sulfuré argentifère	A Quintillan.
Cobalt	Son existence à Salsigne a besoin d'être mieux constatée.
Bismuth	*Ibid.* Même observation.
Manganèse oxidé noir, en masses	A Caunes; il existe aussi dans quelques mines de fer des Corbières, où il tapisse les cavités des hématites.

M. de Buffon (*Histoire naturelle des Minéraux*, in-4°, t. II, p. 4), observe « que « l'on ne connaît guère d'autre minière de *succin* ou ambre jaune, que celle de « Prusse, dont M. Neumann a donné une courte description, par laquelle il paraît « que cette matière se trouve à une assez petite profondeur dans une terre dont la « première couche est de sable, la seconde d'argile mêlée de petits cailloux de la « grosseur d'un pouce, la troisième de terre noire remplie de bois fossiles à demi « décomposés et bitumineux, et enfin la quatrième, d'un minéral ferrugineux. C'est « sous cette espèce de mine de fer que se trouve le succin par morceaux séparés et « quelquefois accumulés en tas. »

Digitized by Google

Il ajoute, dans une note insérée au bas de la page 4 du même volume, qu'on trouve du jayet et de l'ambre jaune dans une montagne près de Bugarach en Languedoc, à douze ou treize lieues de la mer.

Ce dernier fait est confirmé dans l'Histoire de l'Académie des Sciences, année 1705, p. 42 (*Mémoire sur l'Ambre jaune*).

L'académie expose que « MM. Cassini et Maraldi, étant allés en 1700 dans les « provinces méridionales de la France, pour y travailler à la prolongation de la « méridienne de Paris, trouvèrent des mines de jais ou jayet et une espèce d'ambre « jaune dans une montagne du Languedoc appelée Bugarach, qui est éloignée de la « mer de 27,600 toises, et en est séparée par quantité d'autres montagnes fort éle- « vées. Quelques-uns croient que le jais est, aussi-bien que l'ambre jaune, une « espèce de succin. Les habitants de Bugarach se servent de leur ambre jaune pour « brûler dans leurs lampes. Il ressemble assez à une résine, et n'a pas la même du- « reté que celui de Prusse. Près des mines de Bugarach, il y a des sources d'eau « salée qui forment une petite rivière. »

A la suite du volume publié par M. Cassini de Thury, en 1744, et intitulé : *La Méridienne de l'Observatoire de Paris vérifiée, suite des Mémoires de l'Académie royale des Sciences, année* 1740, on trouve *des Observations d'histoire naturelle faites dans les provinces méridionales de la France pendant l'année* 1739, *par M. Lemonnier, médecin.*

Le rapport de ce savant confirme les observations précédentes. Voici ses expressions : « Pendant le séjour que j'ai fait à Bugarach, bourg situé au pied du pic du « même nom, j'allai visiter une mine de jayet qui n'en est éloignée que d'une petite « lieue. Cette mine ressemble de loin à un tas de charbon de terre appliqué contre « un rocher fort élevé, au bas duquel est l'entrée d'une petite caverne..... En don- « nant quelques coups de piochie sur ce tas pour découvrir quelques morceaux de « jayet, j'ai aperçu des morceaux de véritable succin; la couleur en était un peu « foncée, mais ils avaient parfaitement l'odeur et l'électricité (p. 215 et 216). »

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

MÉTÉOROLOGIE.

§ I^er^. *Température.*

La température varie à raison même de la composition du département, divisé en montagnes, et en plaines et vallons; elle varie encore à raison du plus ou moins d'élévation au-dessus du niveau de la mer, et de l'intensité plus ou moins grande des vents qui dominent sur l'horizon. C'est par suite de ces différences qu'ici l'on jouit d'un ciel pur et serein, qu'on a des hivers sans neige, sans gelées; tandis que là les habitants restent pendant plusieurs mois assiégés dans leurs maisons par la neige et les frimas, et passent toute l'année sous un ciel couvert de brouillards et de nuages, qui leur laissent à peine quelques beaux jours durant l'été et au commencement de l'automne. Les communications d'un village à l'autre sont plusieurs fois interceptées en hiver, et alors les pommes de terre, les bouillies de blé noir, de cochon salé, les châtaignes et l'eau sont la seule nourriture du peuple. Les parties du département qui sont comprises dans les Corbières, dans les appendices des Pyrénées, dans le pays de Sault et dans la Montagne-Noire, éprouvent assez généralement ce climat. Cependant, à quelques exceptions près, elles ne sont sujettes ni aux froids excessifs, ni aux extrêmes chaleurs. Dans la Montagne-Noire, par exemple, l'élévation du sol, le feuillage des arbres, garantissent des ardeurs, ailleurs dévorantes, de la canicule, et les abris, les expositions au midi rendent très-supportables les froids moyens des hivers : quelquefois, en cette saison, ces hauteurs sont réchauffées par un soleil bienfaisant, lorsque des nuages épais et grisâtres se roulent comme des vagues sur la plaine qu'ils dérobent aux regards, et qu'ils couvrent de verglas et de givre. Mais aussi les passages réciproques et subits du froid au chaud, sont, dans cette montagne, si tranchants et si sensibles, que l'on pourrait dire avec vérité, à l'égard de plusieurs de ses sites, qu'il suffit de passer du soleil à l'ombre pour subir la température des deux solstices.

§ II. *Thermomètre.*

A Carcassonne, le thermomètre de Réaumur ne descend, année commune, qu'à

Digitized by Google

deux degrés au-dessous du point de la congélation; il est rare qu'il se soutienne plusieurs jours de suite à cette température; on l'a vu même n'aller souvent qu'à zéro; une fois seulement dans l'espace de cinquante année, (30 décembre 1788, à neuf heures du soir) il est descendu à 9° 3 quarts. Le degré de chaleur n'y est pas moins modéré; il est constant que, pendant le même nombre d'années, le mercure n'a pas atteint le 27^{e} degré, et que durant l'été de 1807, qui a été d'une sécheresse extrême, un thermomètre à l'ombre et à 6 mètres de terre (division en 80 parties), n'a marqué que + 26.

A Castelnaudary et à Limoux, le thermomètre ne s'élève guère, en été, au-dessus de 20 ou 22 degrés, comme, dans les hivers ordinaires, il descend bien rarement au-dessous de 2 à 4 degrés.

A Narbonne, la température moyenne est de 13 degrés du thermomètre de Réaumur, et surpasse de 2° à 6′ la température moyenne de la France. Au printemps, le thermomètre, dans le cours de la journée, se soutient du 15^{e} au 16^{e} degré; en été, au 25^{e}; en automne, du 17^{e} au 18^{e}; et en hiver, jusqu'à 7 ou 8 degrés au-dessus de la congélation. On y a observé, en 1803, le thermomètre à 10°. Mais ce froid rigoureux doit être considéré comme un phénomène très-rare et plus extraordinaire encore que la chaleur de + 36° qu'on y a remarquée de loin en loin au mois de juillet ou d'août. La plus grande différence entre le plus haut degré de chaleur et le moindre, dans vingt-quatre heures, est, dans cette ville, de 28°. La différence entre la plus forte chaleur et le plus grand froid, dans une année, a été de 40°.

Dans la Montagne-Noire, le thermomètre descend très-rarement plus bas que 6° au-dessous du point de la congélation, et ne s'élève guère au-dela de + 23 ou 24 degrés. La température des maisons va, depuis zéro, jusqu'à 20 et 21°. Dans les grands hivers pourtant les fruits s'y gèlent, même le vin, lorsqu'il n'a pas un grand volume.

Des observations faites pendant dix-huit ans, dans les Corbières, ont donné, sur le thermomètre de Réaumur, pour maximum de chaleur, depuis + 23° jusqu'à 27, au mois le plus chaud de l'année; pour maximum de froid, dans le même laps de temps, depuis 1° jusqu'à 13° et demi; cette dernière circonstance n'a pu arriver que dans un hiver aussi rigoureux que celui de décembre 1788. Le 16 janvier 1794, il y descendit à 10° au-dessous du terme de la congélation, le vent au N. O., temps neigeux. Le 22 du même mois, à sept heures du matin, même vent,

Digitized by Google

même temps, il était à 11°; mais, dans ces montagnes même, ces grandes chûtes du thermomètre sont rares et doivent être considérées comme des accidents. On y tient pour hivers rigoureux tous ceux où le thermomètre descend au-dessous de 5°. Dans les étés ordinaires, il ne s'y élève pas au-dessus de 25°.

§ III. *Baromètre.*

Le mercure se soutient communément, dans le baromètre, à la hauteur de 26 pouces 7 lignes. C'est précisément cette hauteur que l'on trouve, par la formule de M. de Luc, pour l'élévation de Carcassonne, au-dessus du niveau de la mer; les variations du baromètre y vont jusqu'à 18 ou 20 lignes; elles sont plus fortes à Narbonne, où la somme des observations, pour les mois les plus froids de l'année, janvier, février, mars, octobre, novembre et décembre, réduite à un terme moyen, est de 24 p. 1 l. 69, tandis que celle des autres six mois, époque des chaleurs, n'est que de 26 p. 10 l., 6. Les marches subites du baromètre, assez fréquentes dans ce pays, arrivent d'ordinaire par les vents variables des rumbs du sud à l'ouest, le thermomètre n'excédant pas 12 à 18°. Elles sont rares dans les grands froids, et encore plus rares en été.

Parmi les perturbations auxquelles l'atmosphère est sujette, il en est peu d'aussi remarquables que celle de la fin de février et du commencement de mars 1814. Le vent, qui était à l'est le 27 fevrier, tourna à l'ouest dans la nuit du 27 au 28. Le baromètre se soutint pendant toute la journée du 28, à 27 p. 9 l.

Dans la nuit du 28 au 1er mars, il était descendu de plus de 2 l., et à sept heures du matin, il était à 27 p. 6 l. 7 10e, le vent étant toujours à l'ouest.

Le même jour, à trois heures après midi, le vent semblait vouloir changer; le baromètre était encore descendu de près de 3 l., et marquait 27 p. 4 l.

A onze heures du soir, le vent s'était fixé à l'ouest, et le baromètre était à la même hauteur de 27 p. 4 l.

Pendant toute la journée du 2 mars, le vent se soutint à l'ouest, le baromètre continua de descendre, et à onze heures du soir il n'était qu'à 27 p. 2 l.

Dans la nuit le vent tourna à l'est, le baromètre descendit de 4 l.; et le 3, à sept heures de matin, sa hauteur n'était qu'à 26 p. 10 l.

On ne connaît guères d'exemple d'un abaissement aussi considérable dans la colonne du mercure, qui, à cette dernière époque, se trouvait de 13 à 14 l. au-dessous de sa hauteur moyenne, et qui était descendue de 11 l. depuis le 28 février à onze heures du soir.

Digitized by Google

§ IV. *Hygromètre.*

La sécheresse forme un des caractères de la température de ce département; cependant une extrême humidité vient souvent la remplacer, plus brusquement encore qu'on ne voit d'excessives chaleurs succéder tout-à-coup aux gelées. Le mois d'août, qui offre les plus grands degrés de chaleur, d'évaporation et de sécheresse, présente en même temps, sur-tout à Narbonne, les derniers termes de l'humidité. Souvent dans ce mois, après avoir observé, vers les trois heures du soir, l'hygromètre de Saussure autour du 45^{e} degré, on le voit, au coucher du soleil, marcher rapidement vers l'humide, et à huit heures, arriver au 90^{e}, quoique la diminution de la chaleur atmosphérique ne se fasse pas sentir d'une manière à beaucoup près si rapide.

En comparant les termes moyens des observations hygrométriques pour les quatre saisons de l'année, on trouve entre eux des différences assez considérables. L'hiver y paraît plus humide que le printemps et l'automne; ceux-ci le sont beaucoup plus que l'été.

§ V. *État habituel du ciel.*

Avec une pareille température, on doit jouir souvent d'un ciel serein.

Des observations faites avec soin prouvent que, dans le nombre de jours dont l'année se compose, on en compte ordinairement,

Sans nuage	191
Soleil pâle, nuages épars	16
Calme, soleil vif, nuages épars	25
Couvert par places	26
Soleil par places	21
Pluie à verse	10
Pluie	41
Pluie commençante, brouillard, soleil	15
Brouillards traînants	4
Brouillards	9
Grands nuages épars	7
	365

§ VI. *Cours des saisons.*

Ces jours de beau et de mauvais temps sont rarement distribués selon l'ordre et le cours astronomique des saisons, dont la succession a éprouvé des variations con-

Digitized by Google

sidérables que l'on rapporte vulgairement à l'année 1783, époque du désastre de Messine. Le tremblement de terre se fit ressentir dans le département de l'Aude. Les eaux du Bain-Fort à Rennes prirent une teinte rouge ochreuse, qu'elles conservèrent pendant plus de huit jours.

Si l'on voulait aujourd'hui indiquer les périodes du cours des saisons par les différences de température, on trouverait, que l'été commence vers le 10 du mois de mai; que l'automne lui succède vers le 28 du mois de septembre, et dure quelquefois jusqu'à la fin de janvier; et que les derniers jours de janvier, les mois de février et mars, et les premiers jours d'avril, font communément la saison d'hiver. On ne connaît presque plus le printemps. La température se radoucit, il est vrai, à la fin d'avril, mais dans les premiers jours de mai, elle s'élève rapidement, et il arrive quelquefois de la voir atteindre, dès cette époque, le maximum de chaleur, fixé, comme nous l'avons dit, au + 26° de Réaumur.

§ VII. *Passage des oiseaux.*

En observant les changements arrivés dans l'ordre des saisons, on pourrait croire que certaines époques qui marquent l'état de la température pendant le cours de l'année, celles, par exemple, de l'arrivée et du départ des oiseaux de passage, doivent avoir également changé.

Cependant les hirondelles se font entendre presque constamment vers le 25 de mars; elles sont suivies par le bouvreuil, la caille, et le râle des genêts.

C'est encore de la fin de mars au milieu d'avril, que le chant du rossignol annonce la belle saison.

Leur départ est, comme autrefois, invariablement fixé aux premiers jours d'octobre.

Des nuées de corneilles apparaissent alors, et se traînent comme les brumes dont elles sont les précurseurs. Des palombes, des bisets, des merles volant par troupes dans les forêts, se nourrissent de glands, de fâines, d'alises, alors mûrs, et disparaissent pour faire place aux grives, aux bécasses, aux bécassines, aux vanneaux et aux pluviers. En janvier et en février, on aperçoit, dans les jours froids et sereins, des triangles d'oies et de canards sauvages, qui volent dans différentes directions. On a vu quelquefois des compagnies de grues, des foulques isolées, et l'on apporta, il y a une vingtaine d'années, à Castelnaudary, trois pélicans tués dans les environs; mais on croit que l'apparition très-rare de ces oiseaux aquatiques est due à des ouragans ou à de longues tempêtes sur les mers.

Digitized by Google

TABLEAU

De l'arrivée et du départ des oiseaux dans le département de l'Aude.

OISEAUX.	NOMS SCIENTIFIQUES.	Arrivée.	Départ.	OBSERVATIONS.
Gelinotte.....	.....	15 septem.	Passe.....	Rare.
Gobe-Mouche.....	*Muscicapa grisola*.....	15 mars..	1er octobre.	
Gobe-Mouche à collier.	*Muscicapa atricapilla*...	Idem.....	Idem.....	
Grive.....	*Turdus*.....	15 septem.	15 octobre.	Elle est sédentaire dans les montagnes du départemt.
Tourde.....	*Turdus musicus*.	Idem.....	30 octobre.	Idem.
Litorne.....	*Turdus pilaris*.....	20 décemb.	15 février..	Idem.
Drène.....	*Turdus vuscivolus*.....	Idem.....	1er février.	Idem.
Mauvis.....	*Turdus iliacus*.....	10 novemb.	15 avril...	Idem.
Corbeau.....	*Corvus corax*.....	1er décemb.	1er février.	Sédentaire dans les montagnes.
Corneille.....	*Corvus cornix*.....	30 septemb.	1er février.	Annonce les frimats, arrive et part en grandes troupes.
Corbine.....	*Corvus corone*.....	30 septemb.	1er avril...	Idem.
Freux.....	*Corvus Frugiligus*.....	15 décemb.	28 février..	Rare, paraît dans les grands froids.
Cassenoix.....	*Corvus caryocatextes*...	15 novemb.	1er mai...	Sédentaire dans les hautes montagnes.
Bihoreau.....	*Corvus nycticorax*.....	Hiver.....	Mars.....	Erratique ; rare. On en a tué deux mâles le 17 avril, dans le parc de Pennautier.
Loriot d'Europe	*Oriolus galbula*.....	10 mai....	30 septem.	
Étourneau.....	*Sturnus vulgaris*.....	30 septemb.	15 février.	
Gros-Bec.....	*Loxia coccothraustes*...	Mois de déc.	1er février.	Stationnaire dans les hautes montagnes.
Verdier.....	*Loxia chloris*.....	20 septemb.	15 mars...	
Pinson commun.....	*Fringilla*.....	15 mars...	20 septem.	
Pinson d'Ardennes ...	*Fringilla monti Fringilla*.	20 septemb.	1er mars..	

Digitized by Google

OISEAUX.	NOMS SCIENTIFIQUES.	Arrivée.	Départ.	OBSERVATIONS.
Ortolan.....	*Emberiza hortulanus*...	15 mai...	31 août...	
Becfigue.....	*Sylvia Ficedula*.....	15 août...	15 octobre.	
Rossignol.....	*Sylvia luscinia*.....	25 mars..	30 septemb.	
Fauvette grise.....	*Motacilla sylvia*.....	25 mars..	10 octobre.	
Fauvette d'hiver.....	*Sylvia modularis*.....	30 octobre.	15 mars...	
Hirondelle de cheminée.	*Hirundo rustica*.....	25 mars..	25 octobre.	
Hirondelle de fenêtre..	*Hirundo urbica*.....	25 mars...	15 octobre.	
Hirondelle de rivage..	*Hirundo cinerea*.....	15 avril...	1er octobre.	
Hirondelle de rocher..	*Hirundo montana*.....	1er mai...	30 septem.	
Pie-grièche.....	*Lanius excubitor*.....	25 novemb.	1er février.	Sédentaire dans les forêts des hautes montagnes du département. Erratique.
Engoulevent.....	*Caprimulgus europæus*..	15 mai...	10 octobre.	Il est regardé comme un gibier délicat.
Grand-Martinet noir, à ventre blanc.	*Hirundo melba*..... ..	30 mai...	30 août...	
Huppe.....	*Upupa*.....	15 avril...	30 septem.	
Coucou.....	*Cuculus canorus*.....	15 avril...	10 décemb.	
Pigeon sauvage.....	*Columba vivas seu vinago.*	15 septemb.	28 février.	Stationnaire dans quelques parties du département. — Erratique.
Pigeon biset.....	*Columba livia*.....	15 septemb.	28 février.	
Tourterelle.....	*Columba turtur*.....	10 mai...	30 septem.	
Caille.....	*Perdix coturnix*.....	25 avril...	10 octobre.	(1)
Héron.....	*Ardea*.....	30 octobre.	20 février.	Dans les grands froids. — rare. — Erratique.

(1) Lorsque l'automne est beau, il reste dans le département un assez grand nombre de ces oiseaux. On s'est aperçu, depuis plusieurs années, qu'il arrive très-peu de cailles. On en attribue la rareté à la chasse meurtrière qu'on leur fait sur les bords de la Méditerranée. Il existe dans le département deux variétés, dont on n'a trouvé la description chez aucun ornithologiste. On les distingue par la couleur des plumes du menton, noires pour la caille commune, blanches dans les mâles pour la première variété, rousses dans les mâles de la troisième. L'époque de l'arrivée de ces variétés est toujours plus reculée. — Les barberoux n'arrivent qu'en juin; ils ne clappent pas comme les cailles communes. Il y a entre les volumes de ces oiseaux une différence qui prouve que ce défaut de clappement n'est point l'effet d'une mue.

Digitized by Google

OISEAUX.	NOMS SCIENTIFIQUES.	Arrivée.	Départ.	OBSERVATIONS.
Outarde.....	*Otistarda*.....	25 décemb.	30 janvier.	Dans les grands froids, en troupes.
Butor.....	*Ardea stellaris*.....	25 octobre.	15 février..	Idem.
Pluvier doré.....	*Charadrius pluviaris*...	30 septemb.	1er mars..	
Vanneau.....	*Tringa vanellus.*	25 novemb.	15 février.	Grandes troupes.
Échasse.....	*Charadrius himautopus.*	Décembre.	Janvier...	Rare. — Erratique.
Bécasse.....	*Scolopax rusticola*.....	15 octobre.	15 février..	Fait deux passes, l'une en automne à la St.-Michel, l'autre au commencement de l'hiver.
Râle.....	*Rallus*.....	25 mars...	15 octobre.	
Poule-d'eau.....	*Gallinacula chloropus*..	10 mai....	15 novemb.	Sédentaire au bord des étangs et des marais.
Foulque.....	*Fulica atra*.....	10 mai....	30 novemb.	Idem.
Oie sauvage.....	*Anas grandis*.....	Décembre.	Février....	Grandes troupes. — Erratiq.
Canard sauvage.....	*Anas borchas*.....	15 décemb.	1er mars..	Sédentaire dans quelques parties du département.
Morillon.....	*Anas saligula*.....	15 novem.	15 mars...	
Sarcelle.....	*Anas sarcedula*.....	15 novem.	15 mars...	Sédentaire au bord de quelques marais.
Idem, variété.....	*Anas querquedula*.....	15 décemb.	15 février.	Rare.
Petite Sarcelle.....	*Anas crena*.....	30 octobre.	1er mars..	Commun.
Harle.....	*Mergus*.....	25 décemb.	15 février.	Très-rare.
Grèbe.....	*Prodiceps cristatus*....	25 octobre.	1er mars..	
Castagneux.....	*Prodiceps minor*.....	15 novemb.	15 mars...	Commun.

§ VIII. *Météores.*

Des pluies froides et fréquentes, des pluies de neige et de grésil, des vents humides, souvent impétueux, tels sont les désagréments des hivers de ce pays. Les jours de gelée sont ordinairement les plus beaux et les plus sains; ils sont rares.

L'été amène d'autres météores : les pluies d'orage, accompagnées d'éclairs et de

Digitized by Google

tonnerre; la grêle, les vents verticaux, des rosées abondantes, les aurores boréales, les ouragans, les trombes terrestres, sont le partage de cette saison. L'iris appartient à toutes indifféremment.

§ IX. *Vents.*

D'après la description que nous avons donnée de cette espèce de vallon qui règne depuis Naurouse jusqu'à Narbonne, en s'élargissant par les deux bouts, il est aisé de se convaincre de la justesse des observations faites par Astruc, sur la nature des vents qni y dominent.

Selon lui, tous les vents qui soufflent entre le nord-nord-ouest et l'ouest-sud-ouest doivent s'engouffrer dans l'ouverture que leur offre le vallon du côté de Castelnaudary, se renforcer à mesure qu'ils s'avancent vers Carcassonne, où il est resserré par les montagnes qui se rapprochent, et arriver à Narbonne avec toute la vîtesse et l'impétuosité que ce rétrécissement même leur a fait acquérir.

Ces vents sont compris sous la dénomination générale de *cers*, quelquefois de vents d'ouest. Quoique leur direction la plus ordinaire soit de l'ouest-nord-ouest à l'est-sud-est, parce que c'est dans ce sens que la position du bassin les dirige, ils varient cependant de l'un ou de l'autre côté.

Le vent de *cers*, presque toujours froid et d'une violence extrême, sert à modérer la chaleur en été, et à entretenir la salubrité de l'air. Il a été décrit par les anciens; Caton, Vitruve, Lucain, Pline, Aulugelle en font mention. Sénèque parle d'un temple qu'Auguste, durant son séjour dans les Gaules, fit élever au dieu *Cers*, sans doute à Narbonne ou aux environs de cette ville.

Il n'est pas moins favorable à l'agriculture que salutaire à l'homme. C'est au mois de janvier que le *cers* commence à s'emparer de l'horizon et à souffler avec une continuité durable jusque vers le milieu du mois de mars. Il reparaît, quoique rarement, à la fin de mai et dans le mois de juin; son retour est périodique en juillet et en août.

Il se lève alors trois ou quatre heures après le soleil, souffle modérément toute la journée, se calme le soir, et assure le beau temps quelquefois pour plusieurs mois. En automne, il prolonge souvent la belle saison jusqu'en décembre. Lorsqu'en hiver le temps est serein et le *cers* calme, il ne souffle sensiblement qu'au coucher du soleil et pendant une partie de la nuit; il cesse à la pointe du jour, et donne une petite gelée blanche.

Digitized by Google

Dans toutes les saisons, lorsque le nord-ouest, qui est le véritable *cers*, descend vers l'ouest, l'ordre de l'atmosphère est interverti; il est rare qu'en été il n'en résulte pas de violents orages, tandis que, si de l'ouest il se rapproche du nord, il annonce presque toujours le beau temps.

Le vent de *cers* tire son nom, suivant les uns, d'un mot grec qui signifie *tourbillon;* suivant les autres, d'une étymologie celtique *cyrch*, qui est encore en usage parmi les Gallois, pour dire *violence*, *impétuosité*.

Mais, quelque terrible qu'il se montre souvent, ses inconvenients, dans ce cas, ne sont pas comparables à ceux du vent opposé, dont la direction est par conséquent entre l'est et le sud-est et même le sud. On donne à celui-ci le nom de vent d'*autan*, ou *marin*, parce qu'il souffle de la mer, *ab alto*.

La forme du bassin dont le rétrécissement augmente si fort la vîtesse et la violence du vent de *cers*, produit le même effet par rapport au vent *marin*. Il est faible à Narbonne, où l'on commence à le sentir; mais, renforcé par sa marche, il souffle à Carcassonne et à Castelnaudary avec une telle impétuosité, qu'on peut dire, sans exagération, qu'il ébranle les maisons, enlève les toits, déracine les arbres.

S'il vient d'Afrique, après avoir franchi la Méditerranée, il est chaud, élevé, humide, et amène une grande quantité de nuages. Sa durée est alors communément de sept à huit jours; ce n'est guère que le troisième jour qu'il donne de la pluie.

S'il prend naissance à une petite distance des côtes, ce qu'on remarque au mouvement des nuages sur la mer, au large, il apporte des pluies légères ou des bruines, souvent chargées d'une certaine quantité de sel marin.

Mais lorsque, dans les grandes chaleurs, ce vent, déja faible, se calme presque tout-à-fait, c'est alors qu'il devient incommode, insupportable. L'atmosphère, chargée de vapeurs tenaces, ne peut être déplacée par un souffle sans énergie, qui lui fait éprouver tout au plus un léger balancement. L'humidité, réunie à l'extrême chaleur, excite avec rapidité la putréfaction; les viandes se corrompent en peu d'heures. Quoique le thermomètre ne s'élève qu'à 21°, dans ces moments, l'air, sans ressort, sans élasticité, imprime un sentiment de pesanteur et d'accablement sur les hommes et sur les animaux, et jette le corps dans un état de relâchement et de stupeur.

Cette stagnation de l'atmosphère procure, en hiver, une humidité permanente; elle s'insinue dans les lieux les mieux fermés : le bois, la pierre, le marbre, le fer, tout en est imprégné; il semble que tout sue, tout transpire.

Digitized by Google

Ce vent est ordinairement un indice de pluie; cependant il arrive, au printemps et quelquefois en automne, qu'il entretient assez long-temps le ciel serein. On observe alors que l'air est calme auprès de la terre, tandis que le vent souffle avec force à une grande hauteur; on le nomme alors *marin blanc;* il est chaud, sans être accablant; il hâte la végétation, et tant qu'il se soutient, la pluie est éloignée.

Tourne-t-il au sud-sud-est? une chaleur suffoquante, un air lourd prend la place du marin blanc, engourdit, ôte l'appétit, et rappelle les terribles effets du *sirocco*, qui décompose le fer et les autres métaux, et auquel les anciens opposaient de doubles murailles dans leurs maisons.

Si l'on s'en rapportait à l'influence que le marin exerce sur les personnes délicates et sur les étrangers, si l'on calculait d'après le malaise qu'il cause à tout le monde, on pourrait croire que ce vent est le plus dominant dans le département de l'Aude.

Une considération générale doit cependant faire prévaloir l'opinion contraire. Dans les lieux sans abri, loin de ces grandes masses dont la force répulsive change de tant de manières la direction des vents, les arbres prennent, en croissant, une inclinaison marquée vers le rhumb du marin. On a voulu attribuer ce phénomène à la supériorité de force du vent de *cers*. Il a en effet plus d'intensité, sur-tout après le débouché de Carcassonne. Des expériences faites avec soin prouvent que sa vîtesse est dans un rapport presque double de celle de l'autan. Il arrive d'ailleurs en masses plus considérables, à cause du plus grand évasement de l'ouverture du bassin dans lequel il s'engouffre, et l'on doit conclure de son excédent de volume et de vîtesse, qu'il est nécessairement le plus fort.

Le vent d'autan aurait pourtant lui-même assez de force pour contraindre ou déterminer la crue des arbres dans sa direction opposée; mais comme le phénomène a lieu uniformément, on doit en attribuer la cause, moins à la supériorité de force du vent de *cers* qu'à son action plus long-temps soutenue.

On a remarqué, peut-être d'une manière assez certaine, que celui des deux vents, de *cers* ou d'*autan*, qui coïncide avec l'équinoxe d'automne, dominera pendant l'hiver; et que celui qui souffle pendant l'équinoxe de printemps règne généralement pendant l'été suivant. On croit aussi avoir suffisamment observé que, lorsque l'autan ou marin souffle de l'est-est-nord, il ne dure jamais moins de huit à neuf jours, tandis qu'il n'en dure que deux ou trois, lorsqu'il vient de l'est-est-sud.

Mais quoique les vents de *cers* et d'*autan* semblent se partager l'atmosphère du

Digitized by Google

département de l'Aude; car sur 365 jours, des observations constantes ont démontré que le premier souffle (terme moyen) 240 jours de l'année, et le second 125; quoique tous les vents du nord et de l'ouest paraissent se confondre dans l'un et dans l'autre, ceux de l'est et du sud, on distingue pourtant quelquefois ces autres vents par la température qu'ils amènent.

Ce n'est guère qu'en été que se fait sentir le vent de sud; on l'appelle vent d'*Espagne*.

Le nord direct n'est pas plus fréquent; il n'est stable que lorsque les neiges couvrent les montagnes. Des gelées de 2 à 3° et un beau temps sont le résultat de cette direction.

Le nord-est, un peu moins rare, produit les gelées blanches, la neige, les plus grands froids, les plus fortes chaleurs, l'extrême sécheresse, et même de longues pluies. L'hiver est ici le véritable règne du nord-est.

Le vent d'est, plus humide encore que le sud et le sud-est, se fait sentir aussi plus fréquemment, et est d'ordinaire très-pluvieux. Il souffle au printemps; l'humidité constante qui l'accompagne le rend malsain.

§ X. *Pluies.*

Les pluies ne sont pas mieux réglées que la température et le cours des saisons. Elles sont plus abondantes en hiver et au printemps qu'en été et en automne. On a cependant remarqué que, de tous les mois de l'année, c'était celui de novembre où les pluies et les inondations font le plus de ravages.

Je parlerai plus bas de l'orage du 15 novembre 1807, qui, partant de l'extrémité méridionale du département, dans les Corbières, s'étendit jusqu'à l'extrémité septentrionale, en parcourant du sud-ouest au nord-est une ligne qui formait avec la méridienne un angle d'environ trente degrés. Il fit déborder toutes les rivières et tous les ruisseaux qui se trouvaient sur son passage, et causa des dommages considérables dans un grand nombre de communes.

Des inondations, survenues les 1^er^ et 11 novembre 1808, ont fait beaucoup de ravages, notamment dans les communes d'Albières, Auriac, Rouffiac-des-Corbières, Villalier, Villegly, et autres de l'arrondissement de Carcassonne, et dans plusieurs communes limitrophes des arrondissements de Limoux et de Narbonne.

En remontant à 1801, c'est à pareil jour de cette année (le 27 brumaire an X), que les eaux de la rivière d'Aude s'élevèrent à une hauteur plus considérable

Digitized by Google

qu'elles ne l'avaient fait depuis un siècle; hauteur qui est constatée par l'échelle de graduation que cette inondation fit adapter à l'une des piles du pont de Carcassonne.

Plus anciennement, on voit, par les procès-verbaux des assemblées générales du diocèse de Carcassonne, pour l'assiette des impositions, que des inondations extraordinaires, survenues le 3 novembre 1783, emportèrent le pont des Saptes, et causèrent des dégradations considérables aux ponts de Montplaisir et de Saint-Laurent dans la commune de Conques, ainsi qu'à celui de Villalier.

Que le 11 novembre 1788, de nouvelles inondations dégradèrent considérablement les routes, emportèrent le pont de Villegly, et interceptèrent aux habitants de ce village tout moyen de communication au dehors.

Lorsque, dans les premiers jours de l'automne, il est tombé une grande quantité de neiges, et qu'au mois de novembre, des vents du midi viennent à souffler et à fondre ces neiges, les eaux qui en proviennent, jointes à celles que produisent les pluies, forment un volume supérieur à la capacité des lits destinés à les contenir; ce qui les force à s'extravaser sur les propriétés riveraines qu'elles endommagent d'autant plus que les terres, étant à cette époque ensemencées ou prêtes à l'être, sont en général plus faciles à entraîner.

En 1809, les pluies qui, au 11 novembre, régnaient depuis plusieurs jours, avaient occasionné une intumescence considérable à la rivière d'Aude. Le printemps de 1807 a fait une exception marquée à cette observation. On se souvient peu d'en avoir vu d'aussi sec. Ordinairement la pluie vient avec le vent d'ouest, après que le sud-est a régné plus ou moins de temps. Le sud-est a deux directions assez distinctes; il dure d'autant plus, et est d'autant moins suivi de la pluie, qu'il dévie davantage du côté de l'est; et il annonce au contraire une pluie d'autant plus prochaine, que sa déviation approche plus du sud. Mais il est rare que la pluie arrive immédiatement avec ce vent; elle est presque toujours précédée et accompagnée du nord-ouest, ou, pour mieux dire, de l'ouest.

On a remarqué dans la Montagne-Noire que, depuis quelques années, les pluies sont plus rares au printemps, ce qui nuit à la végétation et sur-tout aux fourrages. Dans cette région, il tombe plus d'eau que dans la plaine. Sa fréquence est en raison directe des pas que l'on fait pour parvenir au sommet de la montagne.

Digitized by Google

Relevé de la quantité de pluie tombée de Toulouse à Béziers, entre 1783 *et* 1788 *inclusivement, servant à établir la comparaison de celle qui tombe annuellement dans chaque poste d'observation du canal du Midi, entre ces deux villes.*

ANNÉES.	TOULOUSE.	SAINT-FERRÉOL pouvant servir pour Castelnaudary.	TRÈBES pouvant servir pour Carcassonne.	BÉZIERS pouvant servir pour Narbonne.
	po. lig. pts.	po. lig. pts.	po. lig. pts.	po. lig. pts.
1783.	28 8 6 4.	34 3 0 2.	39 2 2 11.	24 6 10 1.
1784.	19 3 4 11.	22 2 11 0.	24 4 4 11.	18 5 5 2.
1785.	15 4 2 3.	18 11 2 7.	19 4 7 5.	8 4 0 2.
1786.	21 3 1 1.	20 8 8 5.	25 11 1 9.	17 4 10 8.
1787.	31 5 3 8.	25 7 1 9.	26 11 9 10.	14 3 4 10.
1788.	31 8 7 4.	25 11 5 6.	25 6 4 10.	15 11 4 5.
TOTAL ...	147 9 1 5.	147 8 5 5.	161 4 7 8.	98 11 11 4.
Le 1/6 est.	24 7 6 3.	24 7 4 10.	26 10 9 3.	16 5 11 10.

On peut comparer aux tableaux précédents la quantité de pluie tombée pendant l'espace de vingt-trois ans, et observée dans une commune de l'intérieur des Corbières, Arquettes.

ANNÉES.	Quantité de pluie tombée.	
1785	21 pouces.	9 lig.
1786	21	6
1787	29	5
1788	25	7
1789	31	9
1790	28	5
1791	24	7

Totaux, 183 po. Terme moyen de 7 années, 26 po. 2 lig.

Digitized by Google

ANNÉES.	Quantité de pluie tombée.		
1792	22 pouces	4 lig.	
1793	20	7	Totaux, 161 po. 4 lig. Terme moyen de 7 années, 23 p. 1/2 lig.
1794	26	3	
1795	18	11	
1796	28	2	
1797	20	11	
1798	24	2	
1799	31	6	— 175 po. 7 lig. Terme moyen de 7 années, 25 po. 1 lig.
1800	22	4	
1801	28	6	
1802	22	7	
1803	16	2	
1804	23	9	
1805	29	2	
1806	25	5	— 44 pouces. Terme moyen de 2 années, 22 pouces.
1807	18	8	

On voit par ces observations que la plus grande quantité d'eau tombée dans les Corbières, en vingt-quatre heures, pendant les vingt-trois années portées au tableau précédent, est de 30 lignes ou 68 millimètres.

M. Lespinasse, ingénieur du canal à Trèbes, a fait encore les observations suivantes, relativement à la plus grande quantité de pluie tombée, entre 1780 et 1803, à différentes époques, sur la localité à laquelle il est attaché.

ANNÉES.	OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.	Quantité de pouces cubes.	Quantité de pouces de hauteur. po.	lig.	pts.
1780.....	Le 5 juin, vent d'est, dans 24 heures.....	163	1	0	6 0.
Idem.....	Le 10 août, dans la soirée, et nuit suivante (15 heures), même vent.	385	2	5	7 0.
1783.....	Dans la nuit du 27 au 28 septembre, depuis une heure jusqu'à 4 du matin (3 heures), vent d'est.	234	1	6	0 0.
1790.....	Vent de N. E. E., dans la soirée du 9 novembre et la nuit du 9 au 10 (15 heures environ).	668	4	3	4 0.

Digitized by Google

ANNÉES.	OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.	Quantité de pouces cubes.	Quantité de pouces de hauteur. po.	lig.	pts.	
1792.....	Vent de N. O. O., dans la journée du 11 juillet..	307	1	11	7	0.
1793.....	Vent de S. E., dans la nuit du 16 au 17 février. *Nota.* L'eau déborda dans l'udomètre, on ne sait combien de temps; sans cette circonstance, la quantité d'eau tombée aurait été bien plus considérable.	371	2	4	6	0.
Idem.....	Vent d'E., dans la nuit du 24 au 25 mars, et dans la matinée du 25 (15 heures).	353	2	3	2	0.
Idem.....	Vent de N. E. E., dans la nuit du 11 au 12 et la journée du 12 mai (24 heures).	451	2	10	8	0.
Idem.....	Vent d'E., dans la nuit du 20 au 21 du même mois..... 332 Dans la matinée du 21 (8 heures)..... 347	679	4	4	3	0.
Idem.....	Dans tout le mois de novembre il tomba.....	.....	11	7	8	0.
1794.....	Vent d'E. N. E., dans la nuit du 8 au 9 juin...	249	1	7	0	0.
Idem.....	Vent de N. E., dans la nuit du 16 au 17 août....	259	1	7	9	0.
1795.....	Vent de S., dans la nuit du 4 au 5 juin.....	373	2	4	8	0.
Idem.....	Vent d'E., dans la nuit du 8 au 9 octobre.....	234	1	6	0	0.
1796.....	Du 27 octobre, à la matinée du 30 (69 heures)..	1598	10	2	11	0.
Idem.....	Dans tout le mois de novembre, il tomba.....	2171	13	11	0	0.
1800.....	Dans la soirée du 13 février, jusqu'au matin du 15 (39 heures).	785	5	0	4	0.
Idem.....	Dans la nuit du 12 au 13 décembre, et la matinée du 13, jusqu'à 10 heures (16 heures).	462	2	11	7	0.
1801.....	Dans la nuit du 16 au 17 novembre, depuis 3 h. du matin, jusqu'à 8 (5 heures). *Nota.* A la suite de cette averse, la rivière d'Aude s'éleva de 18 pieds 6 pouces en 3 heures, vis-à-vis le domaine de Saint-Julia, commune de Trèbes.	289	1	10	2	0.
1802.....	Depuis le 6 mars au matin, jusqu'au soir du 8 (60 heures).	772	4	11	4	0.
Idem.....	Dans la nuit du 15 au 16 octobre, la journee du 16, la journée du 17, et la nuit du 17 au 18 (60 h.).	1195	7	7	9	0.

Digitized by Google

En 1772, M. Cazals, directeur du canal à Trèbes, observa une pluie qui donna 7 pouces de hauteur d'eau dans vingt-heures, et qui éleva la rivière d'Aude de 21 pieds 6 pouces au-dessus de son niveau ordinaire.

Cette intumescence remarquable est consignée dans le Traité de navigation de M. Delalande, chap. V, sur le canal des Deux-Mers.

« L'Aude, dit-il, s'éleva de 21 pieds et demi; elle entra dans le canal par trois « différents endroits; la jetée qui borde cette rivière fut dégradée sur 19 toises. Il « y eut des éboulements considérables dans la retenue de Marseillette, dans la partie « de Saint-Julia, de Millegrand, aux rochers de Marseillette et dans la retenue de « Fonfile. Les eaux de l'Aude entrèrent dans l'étang de Marseillette par la rigole « de l'Aiguille; la banquette en bois sous l'écluse de Puicheric fut emportée par le « courant au grand contour de la Redorte. » (Page 110.)

Toute cette année 1772 fut marquée par des débordements et des inondations.

§ XI. *Neiges.*

Ce n'est qu'à de longs intervalles que l'on voit tomber la neige avec quelque abondance, sur-tout dans la plaine. Il est presque sans exemple qu'elle ait jamais excédé, dans les lieux sans abri, la hauteur d'un double décimètre, et que le dégel ait retardé jusqu'au cinquième jour. L'Histoire générale de Languedoc cite cependant l'hiver rigoureux de 1571; la neige couvrit la terre pendant soixante jours de suite, ce qui n'était point arrivé depuis soixante-dix-sept ans. Il tomba une si grande quantité de neige à Carcassonne, qu'elle fit crouler plusieurs maisons par sa pesanteur; plusieurs habitants y périrent, ne pouvant recevoir du secours. Les autres furent obligés d'étayer leurs maisons.

Heureusement de pareils fléaux ne se font que rarement sentir. Il neige assez souvent, il est vrai, dans les montagnes du département, et quelquefois dès la fin du mois d'octobre. On voit encore tomber de la neige en avril. Il en tomba, en 1792, assez abondamment le 12 mai. Les époques où il neige sont le mois de décembre, et plus fréquemment ceux de janvier et février.

Il est rare qu'il neige plusieurs jours de suite. Ordinairement le temps devient plus froid; le vent tourne au nord; les nuages se groupent, s'amoncèlent comme dans les orages de l'été; le ciel s'éclaircit, et la neige cesse; et après quelques jours, à moins qu'il ne survienne de fortes gelées, elle est bientôt fondue par le vent de sud-est, ou dévorée par le vent de nord.

Digitized by Google

§ XII. *Époques des orages.*

Les époques ordinaires des orages sont la fin du printemps et de l'été. Trop souvent les espérances du laboureur s'évanouissent au moment qu'il allait les voir se réaliser. Les derniers jours de mai, le mois de juin sont fertiles en orages : juillet en est plus exempt, mais ils reparaissent vers le milieu d'août et en septembre. Le mois de novembre même en est quelquefois atteint. On a vu, vers le 11 et le 22 de ce mois, des perturbations atmosphériques exciter des orages très-prononcés.

De ce nombre, je citerai celui qui eut lieu le 15 novembre 1807. Le 14, le vent, qui était au *marin*, tomba à huit heures du soir, et fut suivi d'un calme profond. A huit heures et demie, le ciel se couvrit, au-dessus de la région des nuages, de pommelures que le vent de sud, précurseur des grandes pluies, poussait avec assez de rapidité dans la direction du nord. Le calme continua dans les régions basses. A dix heures et demie, le thermomètre s'était élevé à + 20 degrés de Réaumur. L'air était étouffant, d'une odeur fétide, et sursaturé d'eau qu'il déposait sur tous les corps, sans aucune apparence de brouillard ni de pluie, que la clarté de la lune aurait bien pu faire distinguer. Un échantillon de drap fin, exposé à l'air, fut imbibé dans moins de dix minutes. A minuit, les pommelures ne formaient plus qu'un réseau, et l'on pouvait, à travers quelques éclaircis, s'apercevoir que le vent de sud régnait encore. Le 15, à deux heures du matin, une pluie horrible commença de tomber, continua toute la journée et une partie du lendemain; elle était mêlée d'une quantité considérable de grêle. On apprit, le 17, qu'elle avait occasionné d'affreux ravages dans plusieurs communes de la Montagne-Noire et des Corbières. Les rivières et les torrents qui sortent de ces montagnes débordèrent à une hauteur prodigieuse, et seraient devenus bien plus désastreux encore si cet orage ne s'était pas arrêté le second jour.

A quelques causes qu'on puisse attribuer ces accidents, il est pourtant vrai qu'ils sont moins communs ici, et sur-tout moins destructeurs que dans les plaines de la Haute-Garonne. Mais ce qui occasionne principalement dans les montagnes des dommages que plusieurs années ne peuvent réparer, c'est l'entraînement des terres qu'opèrent avec violence les pluies d'averse qui tombent sur les coteaux. Semences, engrais, fonds, tout est emporté jusqu'au roc; et chaque année, le pays se dégrade, et les biens perdent de leur valeur.

Digitized by Google

§ XIII. *Grêle.*

La grêle n'affecte jamais l'entier territoire du département; ce n'est, pour ainsi dire, qu'un accident local. Il se passe même des années où il n'en tombe pas du tout. Quelquefois il arrive aussi qu'elle ne frappe que sur des terrains et à des époques où elle ne cause pas de grandes pertes.

Celle du 5 août 1804 fut désastreuse pour la partie du bassin située au nord et au nord-est de Carcassonne, dans le prolongement des appendices de la Montagne-Noire. Les beaux vignobles des cantons de Carcassonne-est, de Conques, de Peyriac et de la partie de l'arrondissement de Narbonne placée sur le même alignement, furent dévastés. Il semble que les nuages qui apportent un si cruel fléau affectent spécialement cette direction. On peut attribuer ce phénomène aux accidents du terrain et aux obstacles qu'oppose au vent de *cers* l'issue de la gorge du bassin, à l'est de Carcassonne.

La grêle ne tombe jamais ici après le coucher ni avant le lever du soleil. Cette remarque peut servir à éclairer les théories physiques sur la formation et sur l'action de ce météore, ou du moins à confirmer les hypothèses reçues à cette occasion.

On a cru observer dans ce département que les fortes grêles sont précédées d'aurores boréales. C'est ce qui arriva le 5 août 1804. Néanmoins la grêle tombe souvent sans qu'il ait paru d'aurore boréale, quoique l'apparition de ce météore ne soit pas une chose rare dans le pays.

§ XIV. *Vents verticaux, trombes-ouragans.*

Les vents verticaux ou trombes de poussière, que le peuple appelle des sorciers ou des esprits-follets, s'élèvent fréquemment et en toute saison, après une grande sécheresse, sur-tout sur les grêves et les grandes routes; mais ces météores ne sont point à redouter.

Il en est autrement de ces ouragans, de ces trombes terrestres, phénomènes effrayants qui, à l'instar de la grêle, sont, en grande partie, l'effet des torrents de matière électrique attirés par des torrents de vapeurs, du haut des régions les plus élevées de l'atmosphère. Lorsqu'on réfléchit que, pour arriver à ces hautes régions, ces vapeurs meurtrières ont besoin d'une condition que le climat de ce pays ne remplit presque jamais, un calme parfait, ou du moins l'absence de tout vent horizontal d'une force et d'une étendue un peu considérables, ou capable de les con-

Digitized by Google

denser par son froid, alors on s'étonne justement d'apprendre que, dans le court espace de quatre années, l'arrondissement de Carcassonne ait été deux fois la victime de ces terribles météores.

Trombe de Barbaira.

« Le 4 août 1776, à trois heures après-midi, on vit dans l'air, près de Carcas-« sonne, une colonne ambulante d'une hauteur considérable, qui menaçait de fondre « sur le village de Barbaira. Cette colonne redoutable paraissait descendre d'une mon-« tagne voisine (le Pech d'Alaric). Elle prit sa route entre le village et la montagne, « déracinant et faisant voler devant elle les arbres qui se trouvaient sur son pas-« sage. Sa base touchait à terre et ressemblait à un cylindre dont la grosseur crois-« sait jusqu'à la moitié de sa hauteur. Là, elle diminuait et semblait, en décroissant, « se perdre dans les airs, en se recourbant sur elle-même à-peu-près comme une « crosse épiscopale; sa couleur était souci foncé depuis le bas jusqu'à la moitié, et « le surplus paraissait enflammé. Le bruit que faisait cette espèce de colonne en « avançant ressemblait assez aux mugissements de plusieurs bœufs réunis. Bientôt « on la vit se partager en deux; et dans le moment, un nuage épais se forma d'une « des parties, tandis que l'autre, roulant sur elle-même avec rapidité, alla se préci-« piter avec un bruit affreux dans la rivière d'Aude, qu'elle dessécha dans un assez « grand espace. Les pierres, les cailloux et les sables qu'elle découvrit en cet en-« droit parurent d'un rouge de feu. Une petite partie de la trombe, s'élevant de la « rivière, abattit plusieurs peupliers fort grands et fort gros, près desquels elle creusa « un puits de douze pieds de diamètre; le reste prit sa direction vers les bois de « Millegrand, qui en furent très-endommagés, et alla se perdre du côté de Mille-« petit. Le nuage, formé tout-à-coup au moment de la division, et qui était le seul « à l'horizon, couvrit les champs d'une grêle à laquelle succéda heureusement une « forte pluie qui en tempéra l'effet. »

(Cette description est tirée du Dictionnaire de M. Valmont de Bomare, au mot *Trombe.*)

J'ai pris dans le même ouvrage la seconde que je vais rapporter. Je ferai seulement observer que l'auteur la décrit lui-même, d'après feu M. J. B. Lespinasse, directeur du canal de Languedoc, et l'un des hommes les plus éclairés et les plus recommandables de ce pays. C'est lui qui la fit insérer dans le journal de physique (novembre 1780).

Digitized by Google

Trombe de Leuc.

« M L*** a consigné dans, etc..., l'histoire d'une autre trombe non moins terrible « que la précédente, et qui a ravagé, en 1780, les environs de Carcassonne. Les « effets de ce météore furent des plus variés et des plus étendus; il parut sur les « cinq heures du soir, au mois de septembre (ce fut le 3 août 1780, à six heures « du soir que cette trombe éclata); le baromètre était à 27 pouces 10 lignes. On « avait vu quelques jours auparavant paraître une aurore boréale. Les jours suivants « avaient été marqués par des vents assez violents, et par des nuages de pluie et de « grêle. Au moment du météore, un nuage noir rasait la terre et marchait avec « grand bruit en suivant la direction du vent de nord-ouest qui soufflait alors. Bientôt « le météore mugit avec fureur, fouilla une rive sableuse, lança à une grande hau- « teur deux jets de sable qui se croisaient sous un angle fort ouvert. Il devint sta- « tionnaire pendant trois quarts d'heure sur le bas du coteau; puis il déracina des « arbres, en tordit d'autres en les faisant éclater, en rompit quelques-uns et en dis- « persa plusieurs; des vignes furent en partie desséchées, et le feuillage des haies « vives fut comme brûlé. Le météore parut bientôt sous l'aspect le plus menaçant, « et chemina avec un bruit qui imitait les éclats redoublés du tonnerre. Les habi- « tants du village de Leuc, saisis de frayeur, se mirent à fuir à l'approche de ce phé- « nomène destructeur. Le château du lieu n'offrit plus, dans les appartements qui « le composaient, que des monceaux de vîtres cassées ou de chassis brisés en éclats; « les espagnolettes en fer furent en partie emportées ou faussées; le pavé des appar- « tements fut sillonné, soulevé; les rideaux furent déchiquetés, les plafonds endom- « magés, les cloisons renversées, fracassées; des montants de pierre furent séparés « du corps des murs, ou culbutés; les tuiles cassées, dispersées, les girouettes des « tours rompues. Le seigneur du château (feu M. Airolles, père), pendant ce fatal « événement, soutenant de ses mains la porte d'un réduit, luttait en vain contre « l'effort qui tendait à la renverser. Quatre-vingts maisons du village éprouvèrent « le délabrement le plus pitoyable. Tout ce désordre parut fait dans un sens op- « posé à la marche progressive de la trombe. Le météore ayant disparu, des orages « mêlés de tonnerre et de pluie, se succédèrent sans relâche pendant près de deux « jours. »

Je ne passerai point sous silence les observations météorologiques faites à Carcassonne depuis le 3 juillet 1780 jusqu'au 3 août suivant, époque du désastre de la commune de Leuc. Je les tiens de M. Mariane, père, qui occupa quelque temps

Digitized by Google

après la place de syndic du diocèse, et qui a rempli pendant une longue suite d'années celle de directeur des contributions directes du département. Voici ce que j'ai extrait d'un mémoire qu'il dressa sur les lieux, le lendemain de cette malheureuse époque.

JOURS du mois.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE de Réaumur.	VENTS régnants.	ÉTAT DU CIEL.
Juillet.				
3.....	28 »	+ 22° 5/10..	Sud-est-nord.	Beau jusqu'à midi. — Orage le soir.
4.....	28 »	+ 20 » ...	Nord.....	Grands nuages.
5.....	27 11 1/2...	+ 19 4/10..	Nord.....	Ciel pur.
6.....	27 11.....	+ 19 » ...	Nord.....	Idem.
7.....	27 11.....	+ 19 » ...	Nord.....	Idem.
8.....	27 11.....	+ 19 3/10...	Nord.....	Idem.
9.....	28 »	+ 20 » ...	Nord.....	Idem.
10.....	28 »	+ 20 » ...	Nord.....	Idem.
Même température de toutes parts jusqu'au 25 juillet.				
25.....	27 11 1/2...	+ 22 » ...	Ouest.....	Beau. — Chaud.
26.....	28 »	+ 23 »	Ouest.....	Idem. Idem.
27.....	28.....	+ 23 2/10...	Ouest.....	Idem. Idem.
28.....	27 10.....	+ 23 5/10...	Ouest.....	Beau. — Très-chaud. — Aurore boréale.
29.....	28 01.....	+ 22 8/10...	Sud.....	Pommelures très-élevées. — Très-chaud.
30.....	28 »	+ 23 » ...	Sud.....	Idem. Idem.
31.....	28 01.....	+ 24 » ...	Sud.....	Beau. — Excessivement chaud.
Août.				
1er....	27 10.....	+ 28 » ...	Sud.....	Beau jusqu'à midi. Couvert le reste du jour. Chaleur étouffante. Signes d'orages. Éclairs à l'ouest et au sud-ouest. — La rivière trouble.
2.....	27 10.....	+ 24	Sud.....	Couvert tout le jour. Apparences constantes d'orages. Chaleur étouffante.
3.....	27 6.....	+ 24 5/10..	Zéro. — Légères oscillations et frémissements de divers points de l'atmosphère sans détermination d'aucun vent. — Midi, calme profond.	Très-couvert. Chaleur étouffante. Signes imminents d'orages violents dès 9 heures du matin. — A 5 heures après midi trois orages terribles, 1° côté des Pyrénées au sud; 2° côté de la Montagne-Noire au nord; 3° à l'ouest. A 6 heures du soir, trombe à Leuc, 4020 toises au sud-ouest de Carcassonne.

Digitized by Google

LIVRE III.

GÉOGRAPHIE ADMINISTRATIVE ET HISTORIQUE. ANTIQUITÉS.

CHAPITRE PREMIER.

Notions générales.

Le département de l'Aude a suivi les vicissitudes de la province de Languedoc, dont il est un démembrement. Comme elle, il faisait partie de cette division de la Gaule, connue d'abord sous le nom de Celtique. La Gaule Celtique était partagée en deux provinces, dont l'une, située entre le Rhône et la Garonne, fut appelée *Braccata*, du nom d'un vêtement que portaient les habitants. Cette partie fut la première de la Gaule Transalpine qui tomba sous le pouvoir des Romains. César ne la comprend point dans la division qu'il nous a laissée des Gaules, parce que, soumise alors à la république, elle était province romaine. Ce ne fut que du temps d'Auguste qu'elle devint une quatrième partie des Gaules, sous le nom de Narbonnaise.

La Gaule Narbonnaise se divisait en cinq parties, l'une desquelles, la première Narbonnaise, était habitée par un peuple connu sous le nom général de Volces.

Les Volces étaient eux-mêmes divisés en Tectosages, à l'ouest, et en Arécomiques, à l'est.

Les Tectosages se rendirent fameux dans l'antiquité par leurs expé-

Digitized by Google

ditions bien loin au-delà des bornes de la Gaule. Selon César, ils avaient pénétré en Germanie, et, s'étant établis aux environs de la forêt Hercynienne, ils s'y maintinrent avec une grande réputation de justice et de valeur.

Justin rapporte qu'un corps de Tectosages était entré dans l'Illyrie, et s'était fixé dans la Pannonie.

Mais leur plus célèbre établissement est celui qu'ils firent dans l'Asie mineure, où ils fondèrent le royaume de Galatie ou Gallo-Grèce, qui devint très-fameux dans la suite.

Selon Strabon, le pays des Tectosages répond à-peu-près aux anciens diocèses de Toulouse et de ses suffragants, en y ajoutant ceux de Carcassonne et d'Alet. Mais en prenant l'étendue que Ptolémée donne au territoire de ce peuple, il faut y joindre encore les diocèses de Narbonne, Béziers, etc.

Le département de l'Aude est donc compris dans le territoire qu'habitaient les Volces-Tectosages.

Les Volces vécurent, selon leurs propres lois, jusqu'à l'an de Rome 633, que Q. Fabius Maximus et C. Domitius Aheno-Barbus les soumirent à la domination romaine.

Les vainqueurs trouvèrent dans cette contrée un terroir fertile qui procurait toutes les ressources pour étendre leurs conquêtes, et un climat agréable pour l'établissement de leurs nouvelles colonies. Leur premier soin fut d'inspirer aux peuples soumis la politesse des mœurs et l'usage de la langue latine. Afin de les accoutumer à sa domination, la république leur envoya chaque année, pendant les premiers temps, l'un de ses deux consuls pour les gouverner, avec une armée capable de les contenir. Bientôt les peuples de cette partie des Gaules furent si bien civilisés, qu'aucune province romaine ne les surpassa ni pour la douceur et l'urbanité de leurs mœurs, ni pour la richesse et la culture du pays.

Digitized by Google

Pour s'assurer d'autant plus de leur fidélité, et les façonner à leurs propres usages, les Romains établirent au milieu d'eux des colonies composées ou de citoyens ou de vétérans des légions.

Les lois qu'ils imposèrent aux villes nouvellement assujéties furent plus ou moins favorables, selon les conditions et les traités qu'elles firent en se soumettant, ou seulement en s'alliant avec la république. Telle est l'origine des divers priviléges dont chaque ville jouissait dans la même province.

Ils l'embellirent de superbes monuments; ils creusèrent des canaux; ils construisirent de très-beaux chemins, parmi lesquels on distingue encore la voie militaire en partie conservée, et qui leur servit à franchir les Pyrénées, quand ils marchèrent à la conquête de l'Espagne.

César, voulant reconnaître la fidélité et l'attachement de la province romaine à sa personne et à la république, fit admettre plusieurs de ses habitants dans le sénat, et ils montrèrent, par leur probité et leur sagesse, qu'ils n'étaient pas indignes de ces honneurs.

Agrippa, ministre et favori d'Auguste, contribua beaucoup à l'embellissement de la Narbonnaise et à l'utilité publique, par les grands chemins qu'il y fit construire. Il ne fut pas cependant le premier qui procura cet avantage à la province. Avant la conquête des Romains, il est fait mention d'un grand chemin qui conduisait depuis Ampurias, en Espagne, jusqu'au Rhône, et qui était marqué de huit en huit stades par des colonnes milliaires.

Pline nous a laissé, des peuples de cette province sous les Romains, l'idée la plus juste et la plus précise qu'on en puisse donner. « Il n'est « point, dit cet auteur, de province qui surpasse la Narbonnaise, si « l'on considère la culture et la fertilité de ses terres, le mérite et les « mœurs de ses habitants, ses richesses et son abondance; en un mot, « c'est plutôt l'Italie même qu'une province. »

La Gaule Narbonnaise resta sous la puissance des Romains jusqu'au

Digitized by Google

règne d'Honorius, gouvernée par des proconsuls ou par des présidents qui succédèrent à leur autorité; accoutumée à tenir tous les ans ses assemblées provinciales, usage que l'invasion des Barbares interrompit, mais qu'elle ne détruisit jamais entièrement.

Au commencement du cinquième siècle, un peuple sorti des glaces du nord, les Goths, après avoir désolé l'Italie pour la troisième fois, pénétrèrent dans les Gaules, fixèrent à Toulouse le siége de leur empire, et donnèrent leur nom à la Narbonnaise première. Déja les Vandales l'avaient ravagée en l'année 407, mais ce n'avait été qu'une irruption passagère, et ils en étaient bientôt sortis pour marcher en Espagne. Les Goths furent les premiers qui y prirent des établissements fixes, et qui en envahirent la domination.

D'un autre côté, les Visigoths, qui étaient demeurés en Italie, firent une irruption en-deçà des Alpes, l'an 412, sous la conduite d'Ataulphe, leur roi.

Rien de plus affreux que la peinture des ravages causés par ces barbares. Ils n'épargnaient ni le sacré, ni le profane, ni la faiblesse de l'âge, ni celle du sexe. C'était, dit un auteur du temps, comme une tempête qui emportait indifféremment les bons et les mauvais, les innocents et les coupables.

Ces peuples furent pourtant gouvernés par un grand roi, Théodoric II, dont Sidoine Apollinaire a fait un portrait brillant. Malheureusement il avait commencé par être le meurtrier de son frère.

A cette époque, en 466, la Narbonnaise première ou Gothie prit le nom de Septimanie.

Deux canons du concile ou assemblée tenue à Narbonne en 589, nous apprennent que la Septimanie était alors habitée par cinq peuples différents : les Visigoths, qui sont nommés les premiers, parce que c'était la nation dominante; les Romains ou anciens habitants du pays, que l'on continua d'appeler ainsi plusieurs siècles après pour les dis-

Digitized by Google

tinguer des Visigoths, des Francs et des autres peuples qui s'étaient établis dans les Gaules depuis le cinquième siècle; et enfin les Juifs, les Syriens et les Grecs. Ces deux derniers peuples n'étaient sans doute que des négociants du Levant, que le commerce, qui faisait fleurir alors plusieurs villes du pays, et principalement celle de Narbonne, attirait dans la province.

C'est de cette inondation des barbares dans l'empire d'Occident que datent la décadence des lettres et l'ignorance générale qu'on vit régner depuis cette époque.

Cette domination destructive durait depuis trois cents ans, lorsque les Arabes, qu'on a désignés sous le nom de Maures et de Sarrasins, ayant conquis l'Espagne, vinrent s'établir dans la Septimanie. Charles Martel remporta sur eux une victoire signalée, en 737, sur les bords de la rivière de Berre, à une demi-lieue de la mer et à sept milles au midi de Narbonne; mais ils ne furent entièrement chassés de la province qu'en 759, par Pépin-le-Bref.

Les Sarrasins reparurent en 793, et gagnèrent la bataille d'Orbieu, aux environs de la Grasse, suivant quelques auteurs, et suivant d'autres, vers la vallée de Villedagne (*vallis aquitanica*), traversée par l'Orbieu. Cette victoire fut sans résultat pour eux; ils repassèrent les Pyrénées.

Ils continuèrent encore par intervalles leurs irruptions dans la Septimanie, et vinrent, en 1018, assiéger la ville de Narbonne, sous les murs de laquelle ils furent entièrement défaits. On lit dans les historiens, que les prisonniers furent mis en vente par les vainqueurs.

Après les ducs de Septimanie, qui gouvernèrent cette province jusqu'au dixième siècle, elle resta sous la domination des comtes de Toulouse jusqu'au règne de Louis VIII.

C'est à cette époque, c'est-à-dire au commmencement du treizième siècle, que commencèrent les croisades de Simon de Montfort contre

Digitized by Google

les Albigeois, guerres qui causèrent tant de maux à cette partie de la province de Languedoc, qui firent ravager les terres, démolir les châteaux, saccager les villes, et se terminèrent par l'établissement de l'inquisition à Carcassonne.

Le nom de Languedoc parut pour la première fois dans les actes du parlement tenu à Toulouse, en 1280, sous le règne de Philippe-le-Hardi.

Dans le département de l'Aude sont compris les anciens diocèses de Saint-Papoul, Carcassonne, Narbonne, Alet, Limoux, et une portion de celui de Mirepoix.

On a déja fait observer que le mot *diocèse*, en Languedoc, n'exprimait pas seulement l'étendue du territoire soumis à la juridiction de chaque évêque. C'était aussi une division civile et administrative qui pouvait différer quelquefois de la division ecclésiastique. Ainsi Limoux, qui dépendait de la juridiction ecclésiastique de Narbonne, était cependant le chef-lieu d'une division administrative nommée diocèse; en sorte que, dans l'étendue de l'archevêché de Narbonne, on comptait deux diocèses, mais un seul évêque.

L'assemblée constituante, par la loi du 4 mars 1790, divisa le département de l'Aude en six districts qui eurent pour chefs-lieux Carcassonne, Castelnaudary, Lagrasse, Limoux, Narbonne et Quillan. Ces six districts furent composés de quarante-cinq cantons qui formaient autant de justices-de-paix.

La loi du 28 pluviose an VIII l'a divisé en quatre arrondissements communaux. Les chefs-lieux ont été fixés à Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Narbonne. Ces quatre arrondissements forment trente-un cantons ou justices-de-paix. Ils comprennent les chefs-lieux des anciennes subdélégations de Carcassonne, Narbonne, Limoux, Alet et Saint-Papoul. Lors de la division de la France en départements, et postérieurement, on démembra de celui de l'Aude quarante-

Digitized by Google

quatre communes, savoir : neuf de la subdélégation de Saint-Papoul, aggrégées aux départements du Tarn et de la Haute-Garonne; vingt-neuf des subdélégations d'Alet et de Limoux, réunies aux départements de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales; enfin six autres communes de la subdélégation de Narbonne furent annexées au département de l'Hérault. Le département de l'Aude reçut en échange cinquante-six communes du diocèse de Mirepoix, dont trente-cinq forment aujourd'hui la moitié de l'arrondissement de Castelnaudary; les autres, au nombre de vingt-une, furent réunies à l'arrondissement de Limoux.

Les subdélégations éprouvèrent entre elles quelques changements. Celle de Narbonne céda cinquante-deux communes, quarante-sept à l'arrondissement de Carcassonne, cinq à celui de Limoux. La subdélégation de Carcassonne en perdit six, dont quatre furent aggrégées à l'arrondissement de Limoux, et les deux autres à celui de Castelnaudary.

La ville de Carcassonne est le chef-lieu du département et la résidence du préfet.

Le conseil de préfecture est composé de trois membres.

Il y en a seize dans le conseil-général de département.

Carcassonne possède un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une chambre de commerce.

C'est à la cour royale de Montpellier que ressortissent les tribunaux de ce département.

Carcassonne est le siége de la direction des contributions directes, du receveur-général, du payeur du trésor royal, du directeur des domaines et de l'enregistrement, du directeur de la régie des contributions indirectes, d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de deux ingénieurs ordinaires.

Le département de l'Aude fait partie de la dixième division militaire, dont le chef-lieu est Toulouse.

Digitized by Google

Le colonel de la quatorzième légion de gendarmerie est aussi fixé dans cette ville. Cette légion comprend les départements de l'Ariège, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, et du Tarn.

Ce département comprend, dans sa division en quatre arrondissements, quatre cent trente-trois communes.

L'arrondissement de Carcassonne en contient cent trente-huit, qui forment douze cantons. Il y en a deux à Carcassonne.

L'arrondissement de Castelnaudary est composé de cinq cantons et de soixante-quatorze communes.

L'arrondissement de Limoux renferme cent cinquante-une communes et huit cantons.

L'arrondissement de Narbonne contient six cantons et soixante-dix communes.

Par le concordat de 1802, Carcassonne est devenu le siége d'un évêché dont le diocèse comprend les deux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Par les nouveaux arrangements conclus entre le roi et le souverain pontife, la ville de Narbonne recouvre son ancien archevêché. Il y a maintenant deux diocèses dans le département de l'Aude : celui de Narbonne s'étend sur les arrondissements de Narbonne et de Limoux ; celui de Carcassonne sur les arrondissements de Carcassonne et de Castelnaudary.

L'arrondissement de Carcassonne est borné au nord par le département du Tarn; au sud, par celui des Pyrénées-Orientales; à l'est, par l'arrondissement de Narbonne; au nord-est, par le département de l'Hérault; à l'ouest et au sud-ouest, par les arrondissements de Castelnaudary et de Limoux. Il est traversé par la route de Paris à Mont-Louis, par celle de Toulouse à Montpellier, et par le canal du midi; il est arrosé par quinze rivières et vingt-neuf ruisseaux.

L'arrondissement de Castelnaudary est borné au nord par le dépar-

Digitized by Google

tement du Tarn; au nord-ouest, par celui de la Haute-Garonne; à l'ouest, par celui de l'Ariège; à l'est, par l'arrondissement de Carcassonne, et au sud, par celui de Limoux. Il est traversé par la route de Toulouse à Montpellier, et par le canal du midi; il est arrosé par dix rivières et quinze ruisseaux.

L'arrondissement de Limoux est borné au nord et à l'est par celui de Carcassonne; au sud, par le département des Pyrénées-Orientales, et à l'ouest, par celui de l'Ariège. Il est traversé par la route de Paris à Mont-Louis, et arrosé par onze rivières et vingt-trois ruisseaux.

L'arrondissement de Narbonne a pour limites, au nord, le département de l'Hérault; au sud, celui des Pyrénées-Orientales; à l'est, la mer Méditerranée, et à l'ouest, l'arrondissement de Carcassonne. Il est traversé par la route de Paris en Espagne, par celle de Montpellier à Toulouse, et par le canal du midi; sept rivières et douze ruisseaux arrosent son territoire.

La surface de ces quatre arrondissements est évaluée pour chacun de la manière suivante :

NOMS des ARRONDISSEMENTS.	HECTARES.	ARPENTS des eaux et forêts.	KILOMÈTRES. quarrés.	MYRIAMÈTRES. quarrés.
Carcassonne.....	206,243. 056.	403,824. 00..	2,062. 43..	20. 6243.
Castelnaudary.....	82,341. 000.	161,224. 00..	823. 41.	8. 2341.
Limoux.....	190,235. 594.	372,481. 09..	1,902. 35.	19. 0235.
Narbonne.....	151,727. 100.	297,081. 44..	1,517. 27.	15. 1727.
Total pour la surface du département..	630,546. 75.	1,234,610. 53.	6,305. 46.	63. 546.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

CARCASSONNE.

La ville de Carcassonne est le chef-lieu du département, d'un arrondissement et de deux cantons ou justices-de-paix.

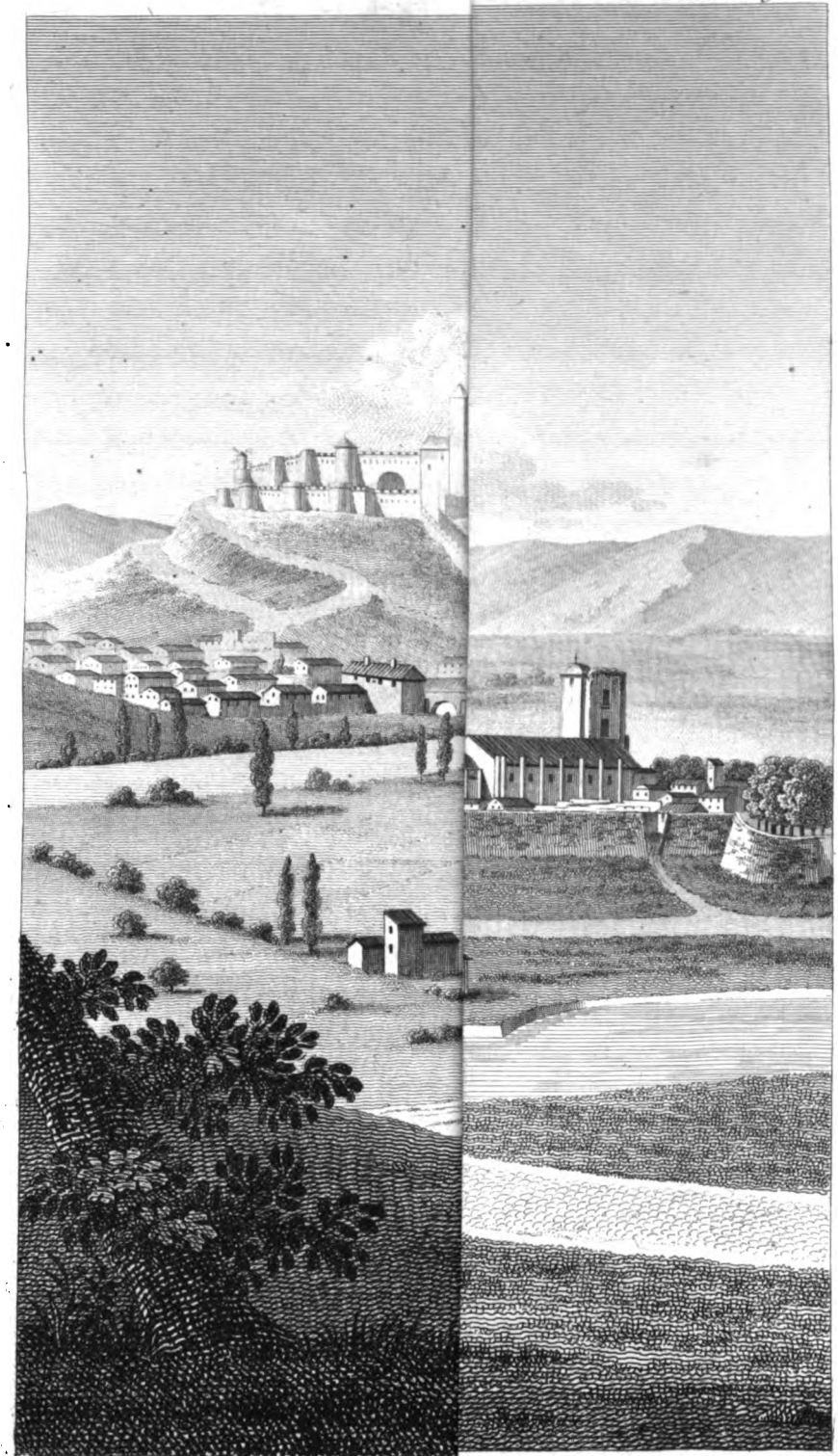
On la distingue en deux parties, la Cité et la Ville-Basse, séparées l'une de l'autre par la rivière d'Aude.

L'origine de la cité de Carcassonne se perd dans l'obscurité des siècles. Les historiens de Languedoc, dans leurs laborieuses recherches, n'ont pu découvrir la véritable époque de sa fondation. Cette ville est appelée *Carcassum, Carcasum, Carcasso, Carcassona,* par une foule d'auteurs anciens; mais ils nous laissent ignorer d'où ce nom lui est venu. Si l'on s'en rapporte à l'étymologie indiquée par Astruc, le nom de Carcassonne peut venir du mot *car* ou *caer* qui, en celtique, signifie *ville,* et du mot de *casi* ou *cassi* qui voulait dire *borne* ou *limite. Carcasso* signifierait la *ville des limites,* et elle aurait été ainsi appelée, parce qu'elle se trouvait sur les limites communes des Volces-Tectosages et des Volces-Arécomiques. Les Volces-Tectosages sont les premiers habitants de Carcassonne dont l'histoire fasse mention.

Le consul Q. Fabius Maximus ayant soumis ces peuples à la domination des Romains, la ville de Carcassonne fut au nombre des conquêtes de ces maîtres du monde.

Il paraît qu'elle était déja considérable du temps de César, puisqu'elle fournit à ce général des troupes auxiliaires dans les guerres qu'il eut à soutenir pour la réduction des Gaules. Pline la met au nombre des villes auxquelles les Romains avaient accordé l'usage du droit latin, c'est-à-dire qui, sujettes aux tributs et aux impôts, four-

Digitized by Google



Gravé par Ambroise Tardieu, Rue du Jardinet N.o 12

Digitized by Google

Digitized by Google

nissaient des troupes destinées à servir comme auxiliaires, sans être enrôlées dans les légions romaines. Ces villes avaient en outre la faculté de se gouverner par elles-mêmes.

Carcassonne passa sous la domination des Visigoths, lorsque l'empereur Honorius leur fit une donation, que les historiens appellent authentique, de la Gaule Narbonnaise et de l'Espagne. Ce fut en 440, sous le règne de Théodoric, leur roi, que les Visigoths fortifièrent la cité de Carcassonne, et bâtirent ces tours qui existent encore, et que l'on regarde comme un monument précieux de fortification ancienne. Bien antérieures à l'invention de l'artillerie, ces fortifications présentent un système de défense différent de celui de toutes nos places connues.

Les Visigoths, ayant introduit l'arianisme dans la religion chrétienne, persécutaient les catholiques. Ceux-ci tendirent les bras à Clovis, roi des Français, qui, à la tête d'une armée formidable, défit Alaric II, roi des Visigoths, le tua de sa propre main, et, après la mémorable bataille de Vouglé, vint, l'an 508, mettre le siége devant Carcassonne, où les Visigoths avaient transporté tout ce que le trésor de Toulouse renfermait de plus précieux. Clovis attachait une double importance à la prise de Carcassonne : maître de cette place et du trésor des Visigoths, il espérait soumettre facilement toute la Septimanie, étendre sa domination depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône, et, passant ensuite en Provence, achever la conquête de tout ce que les Visigoths possédaient encore dans les Gaules. Mais, arrêté plus long-temps qu'il n'avait cru au siége de Carcassonne, et par la vigoureuse résistance des assiégés, et par la forte situation de la place, il ne put exécuter ses vastes projets.

Le courage des habitants de Carcassonne fut souvent mis à l'épreuve. Assiégée en 585 par les troupes de Gontran, roi de Bourgogne; en 587, par Didier, duc de Toulouse, au nom du même prince; réduite, l'année

Digitized by Google

d'après, par les armes de Gontran, cette ville fut reprise presque aussitôt, à la suite d'une bataille sanglante livrée sous ses murs, et gagnée par Recarède, roi des Visigoths; bataille la plus signalée, dit un historien contemporain (Chronique d'Isidore), que les Visigoths eussent encore gagnée *dans les Espagnes;* expression qui fait voir que la Septimanie, où cette victoire fut remportée, était alors comprise dans l'Espagne. Elle demeura depuis toujours soumise à ces peuples jusqu'à l'invasion des Sarrasins.

En 719, les Sarrasins, venus d'Espagne sous la conduite de Zama, s'emparèrent de Carcassonne. Ils en furent bientôt chassés; mais cinq ans après, ils revinrent avec de nouvelles forces, et l'enlevèrent pour jamais aux Visigoths. Ils la conservèrent pendant quarante années, jusqu'en 759, époque où Pépin-le-Bref, roi de France, soumit toute la Septimanie, et la réunit à la couronne.

Lorsque Louis-le-Débonnaire fit, entre les trois princes ses fils, le partage de ses états à la diète d'Aix-la-Chapelle, en 817, le comté de Carcassonne fut séparé de la Septimanie, et uni à la marche ou au marquisat de Toulouse, qui dépendait du royaume d'Aquitaine; mais il fut cependant gouverné par un comte particulier.

Ici commence une longue suite de comtes et de vicomtes de Carcassonne. Ils furent d'abord amovibles et nommés par le roi pendant près de deux siècles; mais ce comté devint héréditaire sous les faibles descendants de Charlemagne. Dans ces temps malheureux, où tous les ressorts de la monarchie française étaient relâchés par les abus du gouvernement féodal, on voit les comtes de Carcassonne, tantôt révoltés contre leur souverain, tantôt en guerre avec les seigneurs voisins, qu'ils chassent souvent de leurs états.

Le premier comte héréditaire de Carcassonne est Arnaud, qui mourut en 974, laissant à Roger, son fils aîné, le comté de Carcassonne, et à Otton, son second fils, le comté de Razès, qui fut dans

Digitized by Google

la suite l'apanage ordinaire des cadets de la maison de Carcassonne.

Roger Ier eut trois fils : Raimond, qui lui succéda; Bernard, qui fut le premier comte de Foix; Pierre, qui fut d'abord abbé de la Grasse, puis évêque de Gironne; et deux filles, dont la première épousa Garcias, roi de Navarre, la seconde, le comte de Barcelonne. Roger eut des démêlés avec Oliba, comte de Cerdagne, défit son armée sur le bord de la petite rivière de Lauquet, fut vaincu à son tour par le fils d'Oliba, et fait prisonnier.

Raymond était déja avancé en âge, lorsqu'il succéda à son père, en 1028. Il ne gouverna pas long-temps. Il eut pour successeur son fils, Pierre Raymond, qui transmit lui-même le comté de Carcassonne à Roger II, mort sans enfants, en 1068. Sa mère, Rengarde, veuve de Pierre Raymond, régit ses états pendant deux ans, et après sa mort, le comté de Carcassonne passa, en vertu d'un contrat d'acquisition, à Raymond, surnommé *Tête-d'Etoupes,* et à son fils, Berenger ou Beringuier, et resta dans la maison des comtes de Barcelonne environ douze ou treize ans.

Cette vente, qui excita le mécontentement du comte de Foix, petit-fils de Roger Ier, donna lieu à des querelles et à des hostilités. Mais la valeur de Raymond Tête-d'Etoupes rendit inutiles toutes les tentatives du comte de Foix, et la sagesse de sa conduite lui concilia tous les cœurs de ses vassaux. Il fut assassiné par un de ses frères, et mourut en 1082, après avoir réuni sous son gouvernement les comtés de Carcassonne et de Barcelonne.

L'extrême jeunesse de son fils, Raymond Berenger, le rendait peu capable de contenir l'audace et l'avidité des seigneurs voisins, qui, profitant de sa faiblesse, se permettaient toutes sortes de désordres et d'usurpations. D'un autre côté, les troubles de Barcelonne augmentaient encore ceux des comtés de Carcassonne et du Razès. Dans cette position, Bernard Atton, vicomte de Beziers, offrit sa protec-

Digitized by Google

tion et ses armes aux habitants, et promit de les défendre jusqu'à ce que le légitime héritier fût en âge de gouverner ses états.

L'offre fut acceptée, et avec le consentement du conseil de Barcelonne, le gouvernement des comtés de Carcassonne et du Razès fut donné à Bernard Atton, sous le titre de vicomte, qualité qui demeura depuis à tous ses successeurs.

Cependant, malgré le serment qu'il avait fait sur les saints évangiles, Atton refusa de remettre les deux comtés à leur légitime seigneur. Les habitants prirent les armes, et le chassèrent de Carcassonne. Il revint avec des troupes, fit le siége de la ville, s'en rendit maître, et conclut, en 1111, avec Raymond Berenger un accord par lequel il faisait hommage à ce dernier, comme tenant de lui Carcassonne et le comté, et s'obligeait à le suivre avec ses troupes dans toutes les guerres qu'il entreprendrait.

Roger III, fils aîné de Bernard Atton, lui succéda vers l'an 1130, et, comme il ne laissa pas d'enfants, il institua pour héritier son frère, Raymond Trincavel.

Celui-ci commença par refuser de rendre l'hommage au comte de Barcelonne qui, pour l'y contraindre, marcha contre lui avec une armée. Trincavel céda, et prit, en 1152, parti pour le roi d'Angleterre qui prétendait avoir des droits sur le comté de Toulouse. Il fut fait prisonnier l'année d'après, et n'obtint sa liberté qu'en cédant à Guillaume, comte de Toulouse, plusieurs terres avec leurs châteaux. Une émeute populaire ayant nécessité sa présence à Béziers, il y fut tué, en 1167, avec toute sa suite, par les séditieux qui avaient porté des armes cachées sous leurs habits.

Son fils, Roger IV, lui succéda encore fort jeune, et fut le premier et le seul des vicomtes de Carcassonne qui prit le titre de proconsul de Béziers, peut-être pour inspirer plus de crainte aux meurtriers de son père. Il fit entrer ses troupes dans cette ville, et en fit massacrer

Digitized by Google

tous les habitants, sans distinction de sexe ni d'âge. Il n'y eut que ceux que leurs affaires ou le hasard en avaient fait sortir qui échappèrent à ce carnage.

Il eut pour successeur son fils Roger V, qu'il laissa en âge de minorité, et auquel il donna pour tuteur, pendant cinq ans, Bertrand de Saissac.

Raymond Roger V, devenu majeur, fut entraîné dans l'erreur des Albigeois par l'exemple de son parent, Raymond, comte de Toulouse. Une croisade avait été publiée par le pape Innocent III, et déja elle marchait contre le Languedoc, où l'hérésie avait fait de rapides progrès. Roger quitte Carcassonne pour se retirer à Béziers, dans le dessein de défendre cette ville contre les croisés. Elle soutient le siége avec vigueur; mais enfin elle est prise d'assaut, en 1209; et l'on vit, en moins de trois heures de temps, ses fossés comblés, ses murs abattus, ses maisons pillées et brûlées, et ses rues teintes du sang de plus de sept mille de ses habitants.

Les croisés arrivent devant Carcassonne. Cette place, l'une des plus fortes de la province, était alors entièrement située à la droite de l'Aude; la Cité, qui en faisait la principale partie, élevée sur un rocher, au bas duquel coule cette rivière, était accompagnée de deux faubourgs entourés l'un et l'autre de murs et de fossés. Outre sa situation avantageuse et sa force naturelle, ses fortifications avaient été encore augmentées.

L'attaque et la défense furent également vives. Simon de Montfort, l'un des chefs de la croisade, monta le premier à l'assaut. Les deux faubourgs furent successivement emportés après une résistance opiniâtre. En vain le roi d'Arragon se rend au camp des croisés, et cherche à ménager la paix entre eux et le vicomte Raymond Roger, qui défendait la cité de Carcassonne. Les croisés désespéraient de prendre la place, lorsque la saison combattit pour eux. Les cha-

Digitized by Google

leurs devinrent si excessives, que tous les puits de la Cité tarirent. Dans cette extrémité, les habitants capitulèrent, et se rendirent le 15 août 1209. Le vicomte Raymond Roger fut retenu prisonnier.

Un ancien auteur anonyme, cité dans l'Histoire générale de Languedoc, prétend que les habitants de Carcassonne, ayant connaissance d'un conduit souterrain qui va depuis cette ville jusqu'aux tours de Cabardès, situées à trois lieues de-là, s'enfuirent pendant la nuit par ce souterrain, et qu'il n'en resta pas un dans la place.

Le vicomte Raymond Roger, enfermé dans une des tours du palais vicomtal de Carcassonne, ne survécut pas long-temps à la plus dure captivité. Il mourut le 10 novembre 1209, et il paraît qu'il périt de mort violente. Dernier vicomte de l'illustre maison de Carcassonne, d'où est sortie celle des comtes de Foix, et qui a donné des rois à la Navarre, il était neveu, à la mode de Bretagne, du roi de France, Philippe Auguste, neveu, par sa mère, de Raymond VI, comte de Toulouse, et parent ou allié de divers autres princes.

Après la prise de Carcassonne, Arnaud, abbé de Cîteaux, légat du pape, assembla les principaux des croisés, afin de choisir l'un d'entre eux pour seigneur et gouverneur du pays qu'on venait de conquérir. Le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, le comte de Saint-Paul, refusèrent avec indignation d'envahir le patrimoine du vicomte Raymond Roger. Simon de Montfort, comte de Leicester, fut élu; personnage illustre par ses exploits, son courage, son activité, son éloquence, mais qui couvrait du voile de la religion l'ambition la plus démesurée. Pour mieux colorer cette usurpation, Raymond Trincavel, fils puîné du vicomte Raymond Roger, fut contraint de faire, à Simon de Montfort, cession de tous ses droits.

Vingt ans après la prise de Carcassonne, l'inquisition fut établie dans tout le pays par un concile tenu à Toulouse; et en 1232, le

Digitized by Google

pape Grégoire IX confia ce tribunal aux frères prêcheurs ou dominicains. La ville de Carcassonne fut une de celles où l'on vit un pareil établissement, et il y dura pendant plusieurs siècles, non sans exciter souvent des murmures et quelquefois même des révoltes de la part des habitants.

Simon de Montfort, devenu maître du pays, lui imposa des lois ou coutumes particulières. Il inféoda une partie des terres à ceux qui l'avaient suivi dans cette croisade, à la condition d'observer la coutume de Paris en jugements, dots, fiefs et partages : telle est l'origine de la différence qui existait dans la province entre les terres tenues sous la coutume de Paris et celles qui étaient régies par le droit écrit; et lorsque saint Louis révoqua la plupart de ces donations, l'usage de la coutume de Paris se trouva restreint à la sénéchaussée de Carcassonne, et seulement pour les terres qui restèrent aux seigneurs français auxquels elles avaient été inféodées.

Amaury de Montfort, qui succéda à son père, n'en avait ni les talents, ni le courage, ni l'activité; il était aussi moins cruel et moins ambitieux. Trop faible pour contenir les hérétiques qui étaient encore nombreux et redoutables, il céda les conquêtes de son père à Louis VIII, roi de France, par acte du mois de février 1223.

La ville de Carcassonne fut une des premières à se soumettre; le roi s'y rendit et y établit un sénéchal. Cet emploi avait été institué par Simon de Montfort.

Enfin ce fut en 1229 que Saint-Louis, à qui Amaury de Montfort avait renouvelé la cession qu'il avait déja faite au roi son père, réunit à la couronne cette ville qui, rattachée à la grande famille française, n'a jamais cessé depuis de lui rester liée d'intérêt et de sentiment.

Le fils du vicomte Raymond Trincavel qui avait cédé tous ses droits à Simon de Montfort, s'étant ménagé des intelligences dans

Digitized by Google

le bourg de Carcassonne, les habitants promirent de le lui livrer. Il y est introduit pendant la nuit en 1240, et tente de se rendre maître de la Cité. Les assiégés se défendent avec tant de valeur, que Trincavel abandonne précipitamment le bourg, après y avoir mis le feu. Il se soumet sept ans après et fait au roi cession de tous les droits qu'il eut autrefois sur la sénéchaussée de Carcassonne et autres.

C'est en cette même année 1247 que le roi, ayant pardonné aux habitants du bourg qui avaient suivi le parti de Trincavel, permit à son sénéchal de rappeler les fugitifs et de leur assigner une demeure. Il leur fut donné, entre la Cité et l'Aude, un emplacement où ils bâtirent d'abord le nouveau bourg qui fut transféré quelque temps après, par ordre du roi, de l'autre côté de la rivière. C'est là qu'ils construisirent ce qu'on appelle aujourd'hui la ville-basse. Le pont par lequel elle communique avec la Cité, existait déja en 1184, puisque le vicomte Roger II, par acte de cette année, fit don à la ville de Carcassonne du pont sur la rivière d'Aude.

Il paraît que le château de la Cité fut bâti à-peu-près à la même époque que la ville-basse; un ordre du roi, en 1255, mande de retirer la garnison du château-neuf de Carcassonne.

On voit encore, par un ordre du sénéchal, en 1268, que les seigneurs du pays étaient obligés, par leurs fiefs, à une résidence périodique. Simon de Montfort leur avait inféodé les terres conquises, à condition de servir pendant trois mois de l'année dans la cité de Carcassonne, où ils avaient leurs maisons.

Le roi Philippe-le-Hardi tint son parlement à Carcassonne en 1283; il séjourna quelque temps dans cette ville, et donna une rente de trois sous et quelques derniers à la paroisse de Saint-Michel, située dans le faubourg, pour en augmenter le cimetière. Il y fit encore divers voyages, et y laissa la reine en allant en Catalogne.

Digitized by Google

Après la mort de ce prince, arrivée en 1285, à Perpignan, Philippe-le-Bel, son successeur, s'arrêta à Carcassonne, pour donner ordre aux principales affaires du royaume. Sous le règne de ce prince, à la fin de septembre 1305, les huit consuls du bourg de Carcassonne furent condamnés à être pendus, pour crime de lèse-majesté; ils avaient voulu livrer la cité et le bourg de Carcassonne à l'infant de Majorque qu'ils proposaient de reconnaître pour souverain. Cette trahison avait eu lieu à l'instigation de quelques religieux de l'ordre des frères mineurs. La commune fut privée de son consulat et condamnée à payer au roi une amende de 60 mille livres tournois. Mais, l'année d'après, ce prince pardonna à la ville, lui rendit ses priviléges, ôta toute note d'infamie, et permit aux héritiers des condamnés de leur succéder dans leurs biens immeubles.

Si l'on veut connaître l'étendue de Carcassonne à cette époque, on peut consulter un dénombrement de l'année 1304. Il y avait alors dans cette ville 1273 feux taillables, sans y compter 1° 843 feux des pauvres qui ne payaient rien, 2° et ceux qui payaient à part, nobles, notaires, médecins, Juifs, avocats, prêtres, etc.

En 1314, il fut permis aux habitants, moyennant une certaine somme, de tenir dans le bourg deux foires par an, et un marché par semaine.

La guerre qui s'alluma entre la France et l'Angleterre, sous le règne de Philippe de Valois, fut pour la plupart des villes de la province un motif de pourvoir à leur sûreté. Le roi permit aux habitants de Carcassonne, en 1347, de se clore de murs et de fossés, nonobstant les défenses contraires faites autrefois, soit par les comtes de Montfort, soit par tous autres. Cela n'empêcha pas le prince de Galles, dans l'irruption qu'il fit en Languedoc, en 1355, de se rendre maître de la ville-basse, d'y mettre le feu, et d'en emmener prisonniers les principaux habitants. Il tenta le siège de la cité, mais

Digitized by Google

la résistance qu'il éprouva lui fit abandonner son dessein, et le contraignit de se retirer.

La ville-basse ne tarda pas à être rebâtie par ordre du comte d'Armagnac, lieutenant du roi dans la province de Languedoc; elle fut fortifiée, renfermée dans des limites assez étroites, et entourée de murs. C'est à cette construction moderne, qui existait en 1359, qu'est due la régularité de cette ville.

Deux siècles s'écoulent sans qu'il arrive aucun événement remarquable à Carcassonne; en 1557, la peste y exerça d'affreux ravages.

J'ai cité l'hiver extraordinaire de 1571, où la neige couvrit la terre pendant 60 jours de suite. Cet hiver fut suivi de chaleurs et d'une sécheresse excessives, qui achevèrent de détruire les récoltes; la terre ne produisit pas la semence; enfin la disette amena des maladies épidémiques et des fièvres pestilentielles.

Carcassonne entra un moment dans le parti de la ligue, mais cette erreur ne fut pas de longue durée; et, lorsqu'elle y eut renoncé, vainement le parlement de Toulouse y députa un de ses présidents pour la séduire; on la voit, en 1587, prêter, entre les mains du vicomte de Mirepoix, serment d'obéissance et de fidélité au roi. Le parlement de Toulouse ayant été cassé en 1589, il fut établi à Carcassonne. Le duc de Montmorenci fit construire l'année suivante, dans la ville-basse, une citadelle dont il reste un bastion qui porte encore le nom de Bastion-de-Montmorenci. Prise par les ligueurs, en 1591, elle fut au nombre des villes épiscopales de Languedoc qui, en 1596, se soumirent à Henri IV et le reconnurent pour roi, par le traité de Folembrai. Enfin, pendant les troubles qu'excita dans la province le duc de Montmorenci, sous le ministère du cardinal de Richelieu, la ville de Carcassonne resta fidèle au roi Louis XIII à qui elle avait fait, en 1622, une réception magnifique.

Depuis cette époque jusqu'à celle de la révolution, c'est-à-dire

Digitized by Google

Digitized by Google

TÉ

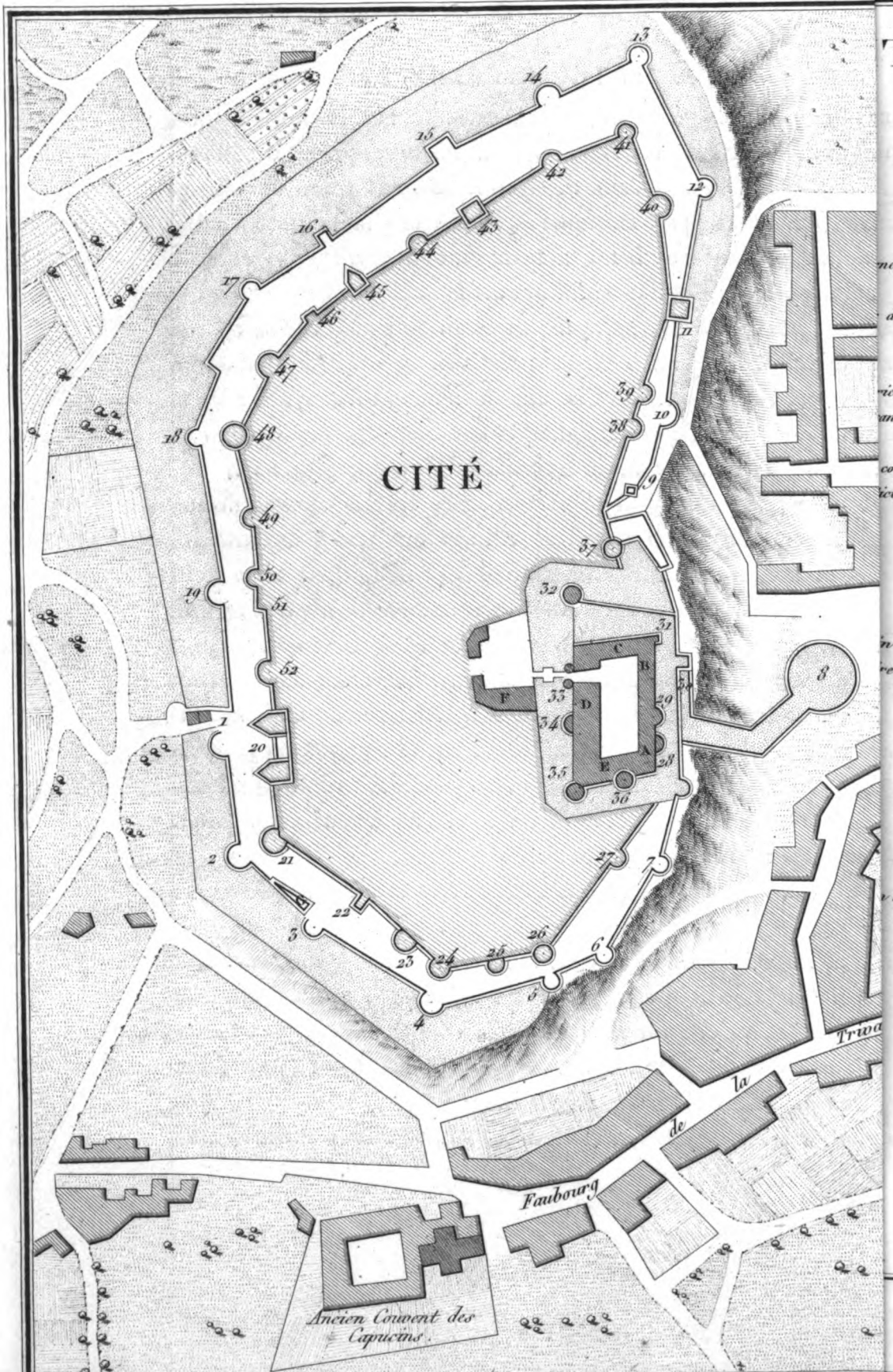
neur, il y a dans le dit

de Garde à côté de la

ricat situé dans la
ant partie du Logement

cottées 2 et 3 dit
iculiers.

n n'existe plus.
re.



Gravé par Ambroise Tardieu, Rue du Jardinet N.o 12.

Digitized by Google

durant plus d'un siècle et demi, Carcassonne, heureuse de sa prospérité manufacturière, a joui d'une tranquillité sans mélange. Cette révolution même qui, dans les départements voisins et comme celui-ci démembrés de l'ancienne province de Languedoc, a causé tant de désastres et moissonné tant de victimes, n'a ensanglanté ni la ville de Carcassonne, ni le département de l'Aude.

Quoique la cité de Carcassonne soit d'une si haute antiquité, elle n'offre aucun monument qui la prouve ou la retrace; ses seules fortifications annoncent qu'elle est une ville ancienne, mais elles ne datent que du moyen âge, à l'exception de quelques tours dont on fait remonter la construction sous le règne d'Alaric, à l'an 440.

Il existe dans la cité un puits qui, par sa grandeur, par sa forme, par sa profondeur et l'abondance de ses eaux, moins encore que par tout ce qu'on en raconte de curieux, a mérité de trouver place dans l'histoire de Languedoc. On a prétendu long-temps, et c'est encore un préjugé populaire que le trésor des rois Visigoths avait été jeté dans ce puits, trésor formé, dit-on, des dépouilles enlevées du temple et du palais de Salomon à Jérusalem par les Romains, transportées depuis à Rome, et pillées par Alaric Ier après la prise de cette ville. Procope parle en effet de ce trésor renfermé dans Carcassonne, dont Clovis fit le siége avec des forces considérables, après avoir tué Alaric II, roi des Visigoths.

La cité de Carcassonne était une des places fortes que le gouvernement entretenait dans la province de Languedoc, au moyen d'une somme annuelle que les états imposaient pour cette destination. On voit, dans le compte rendu des dépenses de la province, que, dès le XVIe siècle, elle contribuait à l'entretien de ses places fortes pour une somme de 12 mille livres et quelquefois davantage. Cette imposition était de 20 mille livres en 1788.

Les fortifications de la cité étaient entretenues avec beaucoup de

Digitized by Google

soin. Le gouvernement attachait de l'importance à la conservation de cette place, quoiqu'elle ne pût entrer en aucune manière dans le système militaire et défensif de la France.

Le château de la cité servait à renfermer les prisonniers qui étaient détenus par ordre du gouvernement ou du commandant de la province pour avoir troublé la tranquillité publique, ou des jeunes gens arrêtés sur la demande de leurs parents, pour réprimer leur inconduite. Il était rare qu'il y eût plus de deux prisonniers en même temps; souvent il n'y en avait aucun. Les personnages les plus marquants qui y aient été détenus pendant le cours du dernier siècle, sont deux magistrats du parlement de Pau, renfermés à l'occasion des discussions élevées entre la cour et les parlements; et le duc de Mazarin qui y fut conduit à la sollicitation de ses parents, et qui, au bout d'un an, obtint la cité pour prison. Au moment de la révolution, il n'y avait aucun prisonnier dans le château.

Les dépenses que le gouvernement faisait pour la réparation des fortifications de la cité avaient donc principalement pour objet l'entretien d'un monument précieux qui présentait une citadelle ancienne, parfaitement conservée. La cité était et est encore considérée par les militaires et les ingénieurs comme une ville classique, qu'ils ne contemplent qu'avec le plus vif intérêt.

L'état-major de la cité consistait en un gouverneur qui prenait le titre de *connétable et prévôt de la cité de Carcassonne*, et un major-commandant.

La justice s'y rendait, au nom du gouverneur, par un lieutenant de robe longue; c'était un siége royal sous la dénomination de prévôté et connétablie de la cité : un édit du mois d'octobre 1553 y avait créé un office de procureur du roi.

Tous les propriétaires de biens fonds dans l'étendue de la cité étaient tenus à faire le guet et monter la garde pour le service de la

Digitized by Google

place. En récompense de cette obligation, le roi Charles VI, par ses lettres-patentes du 18 novembre 1418, avait accordé aux habitants le privilége de ne plaider que devant le juge-prévôt, tant en demandant qu'en défendant, sauf l'appel à la sénéchaussée et au parlement, ou, dans le cas de l'édit des présidiaux, devant le présidial de Carcassonne. Ce privilége, qui était confirmé de règne en règne, a été exactement maintenu jusqu'à la révolution. Les atteintes qu'on cherchait à y porter étaient toujours réprimées, soit par l'autorité royale, soit par le parlement de Toulouse.

Indépendamment du service militaire que les habitants de la Cité étaient obligés de faire, le roi Louis IX avait établi, pour la garde de cette place, une compagnie particulière sous le nom de *compagnie royale des Mortes-payes.* Cette institution, que la révolution a trouvée subsistante, portait l'empreinte du siècle où elle fut formée et du prince qui en fut l'auteur. C'était en même temps un corps militaire et une confrairie religieuse, sous l'invocation du Saint-Esprit. Elle était composée de 220 hommes qui, dans l'origine, devaient tous être habitants et domiciliés à la Cité. Le roi leur attribua à chacun une paye d'un sou par jour; somme alors d'autant plus considérable, que le setier de blé, mesure de Paris, ne valait pas plus de cinq sous quatre deniers.

Depuis que le fondateur de cette compagnie eut été mis au nombre des saints, il devint le patron de la confrairie des Mortes-payes, qui prit le titre de compagnie royale de Saint-Louis. Chaque année, le 25 août, elle célébrait la fête de son fondateur et assistait en armes à l'office divin, après lequel elle se rendait devant la tour dite du Trésor, l'une de celles qu'on prétend avoir été construites par le roi Alaric, au V^e^ siècle; là, en présence du gouverneur, du major et des officiers municipaux, on faisait l'appel des Mortes-payes, et on leur donnait leur solde.

Digitized by Google

Le nombre des mortes-payes, qui était de 220, fut réduit à 110, en 1418, et leur solde portée à 15 deniers par jour. Elle était prise sur la somme de 27,335 l. 14 s., que les états payaient au gouvernement pour l'entretien de cette compagnie.

On voit, par le tableau des gages des garnisons de la sénéchaussée de Carcassonne, arrêté à Toulouse le 22 août 1636, par M. de Miron, intendant de Languedoc, que la solde des mortes-payes revenait annuellement à 2,509 l. 7 s. 5 d., y compris le prêtre et chapelain de la chapelle St.-Louis, quatre trompettes et quatre portiers qui jouissaient de la même solde que les mortes-payes. La chapelle était érigée dans l'église paroissiale de St.-Sernin de la Cité; le roi en était le patron, et instituait le chapelain.

Anciennement, et conformément à des lettres-patentes données par Philippe VI, le 2 février 1335, lorsqu'une place de morte-paye venait à vaquer par mort, le fils, frère, neveu ou autre plus proche parent du décédé, était nommé pour lui succéder. Mais, depuis longtemps, les places de mortes-payes étaient aliénables comme d'autres offices. On les résignait entre les mains du gouverneur, en faveur de l'individu qui en avait fait l'acquisition; et sur le vu de cette résignation, le gouverneur expédiait les provisions au sujet qui lui était désigné.

On a cru devoir entrer dans ces détails, relativement à la compagnie des Mortes-payes, à cause de son ancienneté et de la singularité de sa constitution.

La religion chrétienne était pratiquée dans Carcassonne, longtemps avant que cette ville fût érigée en siége épiscopal.

Sergius est le premier évêque de Carcassonne dont on ait une connaissance certaine. On trouve son nom parmi les évêques qui assistèrent au troisième concile de Tolède, tenu l'an 539.

Depuis Sergius jusqu'à Vitalis-de-Lestang, on compte soixante-six évêques dont voici les noms :

Digitized by Google

Solempius.
Silvestre.
Étienne.
Jean de Pejac.
Arbert.
Saint-Stapin.
Saint-Hilaire.
Hispicio.
Liviula.
Eurus.
Villeran ou Guilleran.
Saint-Gimer.
Abdon.
Grisande ou Wissande.
Francon.
Aymeric.
Adalbert.
Foulques.
Guifred ou Wifred.
Bernard de Rochefort.
Pierre d'Artaud.
Guillaume.
Raymond.
Arnaud de Gironne.
Raymond.
Pons de Brugal.
Othon.
Berenger de Rochefort.
Bernard Raymond de Rochefort.
Guy.
Clarin.
Guillaume Arnaud.
Guillaume Rodulphe.
Bernard de Campendu.
Jean Gautier de Montbrun.
Pierre de la Chapelle-Taillefer.
Jean de Chevry.
Pierre de Roquefort.
Guillaume de Flavacour.
Pierre Rodier.
Pierre Dejan.
Gaucelin Dejan.
Gilbert Dejan.
Armand Albert.
Geoffroy de Variolis.
Étienne Albert.
Jean Fabry.
Hugues.
Pierre de Saint-Martial.
Simon de Gramand.
Géraud Dupin.
Geoffroy de Pompadour.
Jean d'Estampès.
Geoffroy de Bazilhac.
Jean de Châtel.
Guiscard d'Aubusson.
Pierre d'Auxillon.
Martin de Saint-André.
Charles de Vendôme.
Amédée de Foix.

Digitized by Google

François de Faucon.	Annibal d'Orulay.
Le cardinal Vitelli.	Christophe de Lestang.

66e Vitalis-de-Lestang, petit-neveu du précédent, et son co-adjuteur depuis 1615, sous le titre d'évêque d'Éphèse, gouverna ce diocèse pendant trente-un ans. Son zèle et sa charité éclatèrent lorsque la peste affligea la ville et le diocèse, dans les années 1629, 1630, 1631. Il mourut au château de Villalier, le 30 septembre 1653.

67e François de Servin, abbé de St.-Jouin-les-Marnes, fut nommé à ce siége; mais il n'en obtint pas les bulles, ayant été pourvu la même année de l'évêché de Bayeux.

68e Louis de Nogaret, abbé de Lisle, et co-adjuteur de Mirepoix, sous le titre d'évêque de Sébaste, occupa le siége de Carcassonne depuis 1656 jusqu'à sa mort, en 1679.

69e Louis-Joseph de Grignan avait été agent-général du clergé de France et évêque d'Evreux. Il fut nommé, en 1681, à l'évêché de Carcassonne, qu'il gouverna pendant quarante ans. C'est lui qui fonda chez les P. P. Jacobins la chaire de théologie, transportée par son successeur au séminaire du diocèse. C'est encore lui qui reconstruisit l'hôpital général, et établit, à l'Hôtel-Dieu, les religieuses hospitalières, pour servir les pauvres malades. Le chapitre, et les évêques ses successeurs, doivent, à ses libéralités, divers embellissements dans la cathédrale et dans le château de Villalier. Les ordonnances synodales qu'il publia en 1713, sont un témoignage de son amour pour le bien et de son zèle pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Il mourut le 1er mars 1722.

70e Louis-Joseph de Châteauneuf de Rochebonne, aumônier du roi, doyen des comtes de Lyon, neveu et co-adjuteur de son prédécesseur, ne lui eut pas plutôt succédé qu'il s'occupa de la construction d'un séminaire, pour l'instruction et l'éducation des clercs

Digitized by Google

de son diocèse. Plusieurs autres établissements, qu'il a faits pendant le court espace de son épiscopat, ou à sa mort, arrivée le 31 décembre 1729, et qui ont tous pour objet la décence du service divin dans la cathédrale, le soulagement des pauvres de l'hôpital, l'intruction des fidèles, tant à la ville qu'à la campagne, sont autant de monuments de la piété et de la charité dont ce prélat avait toujours donné les plus grands exemples, et rendront sa mémoire éternellement précieuse à son diocèse.

71^e^ Armand Bazin de Bezons, abbé de Notre-Dame de la Grasse, sacré évêque de Carcassonne, le 14 janvier 1731, prit possession de son église le 22 avril de la même année, et l'a gouvernée jusqu'à sa mort en 1778. Prélat aussi recommandable par la sévérité de ses mœurs que par la pureté de sa doctrine, il ne se distingua pas moins par son amour pour le bien public. Simple et modeste, il employait les revenus de son abbaye et de son évêché au soulagement de l'humanité souffrante; et lorsque la profusion de ses bienfaits lui commandait l'économie, il se retirait pour quelque temps à Paris, dans le séminaire de St.-Sulpice, et n'en revenait que lorsque sa fortune lui permettait de recommencer ses pieuses et utiles prodigalités. Carcassonne doit à son influence autant qu'à ses largesses, une partie de ses embellissements : la halle, qui n'a besoin que d'être achevée pour être un édifice remarquable; les promenades qui entourent la ville, et qui ont été plantées sur les fossés des remparts qu'il fit combler; et l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui l'hôtel de la préfecture, avec un grand jardin, des terrasses et de magnifiques allées, ouvrage de M. de Bezons; une avenue qui porte son nom, et qui conduit à la rivière d'Aude.

72^e^ Jean-Auguste Chastenet de Puységur, transféré du siége de Saint-Omer à celui de Carcassonne, qu'il a occupé jusqu'en 1778, époque où il fut nommé archevêque de Bourges; mort en 1816.

Digitized by Google

73e François-Marie-Fortuné de Vintimille, des comtes de Marseille, aumônier du roi et vicaire général de Soissons, sacré le 12 octobre 1788, évêque de Carcassonne, ne quitta son diocèse que par suite des décrets de l'assemblée constituante, et se retira en Italie et en Allemagne.

74e Arnaud-Ferdinand de Laporte, ancien vicaire-général de Bordeaux, a été nommé à l'évêché de Carcassonne, en vertu du concordat passé avec le pape Pie VII, en 1802. Ses vertus apostoliques et la fermeté de son caractère ont rétabli la paix de l'église dans son diocèse. Malgré la modicité de ses revenus, son ingénieuse charité a réussi à fonder un grand séminaire qu'il a fait bâtir, et où sont instruits et entretenus une centaine d'ecclésiastiques, et un petit séminaire pour l'éducation des jeunes gens qui se destinent au ministère de l'évangile. Ses fréquentes tournées dans un diocèse composé jusqu'à-présent des deux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales; ses visites journalières dans les hôpitaux de cette ville; ses secours et ses aumônes aux malades et aux prisonniers, lui ont mérité la vénération de ses diocésains, autant que ses qualités sociales lui ont concilié leur attachement.

L'auteur de cet ouvrage se fait un devoir d'offrir l'hommage de ce double sentiment à un prélat que des relations administratives de quatorze années lui ont rendu également cher et respectable.

A l'époque de la révolution de 1789, la cathédrale était encore établie, à la cité, dans l'église de St.-Nazaire, la plus belle de Carcassonne. Commencée après la mort de Clovis, elle fut achevée par les libéralités de Charlemagne, vers la fin du huitième siècle. Il paraît que cet édifice ne subsista pas long-temps, puisque le pape Urbain II, pendant son séjour à Carcassonne, en 1096, bénit les matériaux de l'église actuelle. Saint Louis, par lettres-patentes de l'an 1269, donna à l'évêque et au chapitre, deux *cannes* de la rue publique,

Digitized by Google

pour réparer et fonder le chœur de la cathédrale, à la charge par eux de remplacer le même espace de terrain pour former la rue, afin que la forteresse ne pût en souffrir aucun préjudice.

La cathédrale a été transférée à l'église de St.-Michel, dans la ville basse.

La cité avait son administration particulière, et ses magistrats, qu'elle a conservés jusqu'à l'année 1800, époque de sa réunion avec la ville-basse de Carcassonne. Cette réunion fut provoquée par le peu de ressources que présentait, pour ses dépenses administratives, une commune qui n'est habitée, presque toute entière, que par de pauvres artisans.

La ville-basse, dont la construction ne date que du treizième siècle, est très-bien percée, très-régulièrement bâtie; ses rues sont tirées au cordeau et coupées à angles droits. Elles jouissent de l'avantage d'être lavées et arrosées par un volume considérable d'eau prise dans la rivière, à un demi-myriamètre de la ville, et amenée à grands frais dans ses fontaines.

Au centre de cette ville est une place carrée, plantée d'une double allée de platanes, et du milieu de laquelle s'élève une fontaine dont l'eau retombe dans un vaste bassin de marbre de Caunes, surmonté d'un Neptune en marbre blanc.

Les édifices que renferme Carcassonne sont les églises de Saint-Michel et de Saint-Vincent : la première, peu digne de devenir une cathédrale, on y descend par plusieurs marches, ce qui la rend humide; la seconde, moins vaste mais plus claire, et fameuse par sa haute tour carrée, qui a servi souvent aux astronomes pour leurs savantes opérations;

Le palais épiscopal, dans lequel se trouve un joli jardin;

Le séminaire, vaste établissement, créé par les soins et la munificence de M. de la Porte, évêque de Carcassonne depuis quinze ans, et promu à l'archevêché d'Auch.

Digitized by Google

Le palais de justice, en face de la prison; on aurait pu donner à l'un plus de dignité, à l'autre plus d'étendue, et une distribution plus commode et plus sûre; la halle au blé, qui est un très-beau monument, ainsi que l'hôtel-de-ville dont les connaisseurs estiment beaucoup la porte d'entrée;

La salle de spectacle, construite dans une ancienne église, sur un dessin élégant; la porte extérieure de la ville qui se trouve à côté de cette salle, est une masse de pierre d'un assez bel effet;

L'hôtel de la préfecture, autrefois l'évêché; les appartements sont vastes, propres à la représentation comme aux travaux administratifs; cet hôtel possède un jardin magnifique encadré d'allées et de massifs d'ormeaux, et planté dans le genre pittoresque; la terrasse qui le termine donne sur la promenade, sur la grande route, sur les jardins potagers qui fournissent les légumes à la ville, et présente, pour perspective, la Cité, la rivière d'Aude, la nouvelle direction du canal du Midi, et au fond du tableau, la Montagne-Noire, avec le pic de Nore.

Il existe dans ce jardin une colonne que j'y ai fait placer, parce que c'est peut-être le seul reste qui rappelle à Carcassonne la domination des Romains. Cette colonne fut élevée à Numérien, fils de l'empereur Carus, et né à Narbonne. Découverte autrefois dans le territoire de Villesèque-Basse, commune d'Alairac, à deux lieues de Carcassonne, elle avait été transportée dans cette ville, et ensuite reléguée au coin d'une rue où elle servait de borne. C'est dans cet état que je l'ai trouvée. Elle est de marbre gris, haute d'un mètre 137 mil. mais sa hauteur a dû être considérable. Elle porte cette inscription:

PRINCIPI IVVENTUTIS
M. NVMERIO NVMERIANO
NOBILISSIMO CAESARI.
M. N. P. I.

Digitized by Google

L'hôtel acquis récemment pour y loger M. l'évêque, est aussi un très-bel édifice, ayant un jardin qui donne également sur la promenade;

L'hôpital général ou l'Hôtel-Dieu est bâti en croix, avec un autel au milieu de quatre grandes salles, d'où les malades peuvent assister aux cérémonies religieuses sans sortir de leurs lits. Une pièce à côté de cet hôpital, sert d'atelier de charité : c'est là que le bureau de bienfaisance donne du travail aux pauvres valides.

L'hospice civil, au bout du pont sur l'Aude, domine la rivière, et suffit aux besoins de la ville.

Enfin, à l'autre extrémité du pont, est l'ancienne manufacture royale de la Trivalle, où l'on a établi de nombreux assortiments de mécaniques pour la filature de la laine.

Il y a dans l'intérieur de la ville plusieurs maisons remarquables ou par leur apparence, ou par leur distribution, ou par leurs jardins. Elles sont en général peu élevées, mais vastes, et la plupart appropriées aux divers travaux de la fabrication des draps.

Les casernes, sur une esplanade entre les promenades et la rivière, sont un bâtiment régulier, et qui peut recevoir 1,600 hommes et 1,000 chevaux.

La ville-basse de Carcassonne est entourée de murailles flanquées de quatre bastions; à l'est, au sud et à l'ouest de cette enceinte, de belles plantations servent de promenade aux habitants; la grande route passe au milieu, et tous les voyageurs doivent concevoir une idée très-favorable d'une ville ainsi environnée. Si, du côté du nord, la Montagne-Noire présente un point de vue intéressant, du côté du sud et de l'ouest les Pyrénées offrent un spectacle bien plus majestueux encore, sur-tout lorsque leur chaîne se montre et se prolonge couverte de neiges.

La nouvelle direction donnée au canal des deux mers est devenue pour Carcassonne une source d'agréments et d'utilité. Des travaux

Digitized by Google

d'art de la plus parfaite exécution la décorent au nord et à l'ouest; une écluse, un pont sur la route de Paris à Mont-Louis, un bassin, le plus beau qui existe sur toute la ligne du canal et qui sert de port à cette ville, un pont sur la route de Carcassonne à Castelnaudary, enfin un troisième à la porte de Toulouse, qui, à cause de la profondeur du canal, semble une espèce d'arc de triomphe. Au moyen des plantations qui ont été faites sur les deux rives de cette belle navigation, les dehors de Carcassonne deviendront aussi riants que son intérieur est agréable et régulier.

Un moyen bien facile d'augmenter cette décoration extérieure, serait de planter au moins les avenues de toutes les routes qui viennent aboutir à Carcassonne. Ces plantations augmenteraient les ressources en bois et serviraient à briser la violence des vents qui se fait sentir dans ce pays d'une manière si incommode et si nuisible. On arriverait alors de Toulouse, du Minervois, de Narbonne, de Saint-Hilaire, de Limoux et de Montréal, à travers des allées d'arbres qui tout-à-la-fois serviraient d'abri et annonceraient une ville importante.

Au nombre des avantages qui la distinguent, je ne dois pas oublier celui d'être, à peu de chose près, sur la méridienne de l'observatoire de Paris : on sait que cette méridienne a été la base de toutes les opérations faites pour parvenir à la mesure exacte de la terre.

La longueur de la perpendiculaire, tirée par le savant Méchain, de la station de Saint-Vincent, sur la méridienne de Paris, est de 1111 mètres (570 toises), et marque la distance entre les méridiens vrais de Paris et de Carcassonne.

Cette distance de 1111 mètres équivaut à 49″ de l'équateur terrestre; le soleil la parcourt en 3″ 16‴. Elle fait connaître que la longitude de la ville de Carcassonne est de 49′, en degrés, et de 3″ 16‴, en temps à l'est. D'un autre côté, la partie du méridien, comprise entre l'observatoire de Paris et le point de rencontre à 1111

Digitized by Google

mètres de la tour de Saint-Vincent, est de 625,097 mètres, distance égale à la 64^{e} partie de la circonférence de la terre, à la différence près de 97 mètres.

Pour perpétuer le souvenir de cette importante opération, et pour marquer la véritable place du point d'intersection, on s'était proposé d'élever un obélisque, avec deux signaux établis, l'un au nord de l'obélisque principal, sur le bord méridional de la route de Toulouse à Montpellier, l'autre au sud, sur le bord méridional de la route de Bayonne en Italie, par Mirepoix et Fanjeaux.

Sur la face septentrionale du socle de chacun de ces signaux, on aurait gravé, en nombres, la distance qui les sépare de l'obélisque, cette distance est de 1298 mètres d'un signal à l'autre; les voyageurs, en remarquant ces monuments, auraient connu l'espace en ligne droite de l'éloignement de la capitale du royaume.

Le tracé de la méridienne donne aux géomètres et à tous ceux qui s'occupent de l'arpentage des terres et du lever des plans, les moyens de connaître en tout temps et sans aucune peine la déclinaison de l'aimant sous le méridien de Paris.

La population de la ville de Carcassonne, telle qu'elle était calculée dans les bureaux du contrôleur-général des finances aux époques de 1698, 1758, et 1780, s'élevait

de 1689 à 1698 à..... 13,338 individus.
de 1749 à 1758 à..... 14,121
de 1771 à 1780 à..... 15,228

Elle est aujourd'hui de 15,204 individus qu'on peut diviser de cette manière :

La ville-basse, ses faubourgs, et sa banlieue.	10,921
La Cité, ses faubourgs, et sa banlieue...	4,283
	15,204

Digitized by Google

Les villages de Grezes, Maquens, Montlegun, Montredon et Villalbe, dépendent de la commune et composent sa banlieue.

Le nombre des feux est de 2920.

Cette population est renfermée dans 2583 maisons, dont 1475 dans la ville-basse, 668 dans la cité réunie en l'année 1800, et le reste dans les villages que je viens de nommer, et dans 8 moulins à vent, 3 moulins à eau, deux tuileries, huit maisons pour les employés du canal au port de Fresquel, 79 maisons servant à l'exploitation rurale.

Parmi les domaines qui dépendent de cette commune et dont plusieurs sont des maisons de campagne agréables, il faut distinguer Saint-Geniez, Galinier, Salvaza, Serres, Alibert, Lalande, Perrin, Saint-Jean, Auriac, Thermigère, Lafajole et la Madeleine; des propriétaires de ces deux derniers domaines, l'un, M. David, a mérité les éloges de l'administration, pour avoir couvert de plantations considérables un coteau jusqu'alors aride et dépouillé; l'autre, M. Fornier, a, l'un des premiers, introduit dans le département un très-beau troupeau de mérinos. Enfin, le propriétaire de Saint-Jean, profitant de la position de ce domaine entre le canal et la rivière, y a construit un jardin pittoresque où il a ménagé avec autant d'art que de goût les eaux abondantes qu'il avait à sa disposition.

Une bibliothèque assez considérable a été concédée à la ville par le gouvernement, à condition qu'elle serait rendue publique. De cette collection dépendent un cabinet de physique et plusieurs objets d'histoire naturelle.

Quatre foires ont lieu à Carcassonne, le 6 mars, le mardi après la Pentecôte, le 6 août et le 25 novembre.

Il y a en outre trois marchés par semaine, le mardi, le jeudi, le samedi.

La ville est éclairée, pendant les cinq mois de la mauvaise saison, par 94 reverbères.

Digitized by Google

Les produits de l'octroi sont, avec quelques revenus communaux, affectés aux dépenses de son administration et à la dotation de ses établissements de bienfaisance et de charité.

Son territoire, dont plusieurs parties sont fertiles, sur-tout au nord-ouest et à l'ouest, produit du blé, du maïs, des légumes, des fourrages, et du vin qui avait autrefois de la réputation, sur-tout celui de la cité.

Carcassonne a reçu du roi, en 1816, le titre de bonne ville du royaume. Elle doit cette faveur de Sa Majesté à l'excellente conduite des habitants et aux soins que M. Paul Airolles, maire à cette époque, s'est donnés pour faire valoir les sentiments honorables dont ils ont toujours paru animés.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE.

L'arrondissement de Carcassonne renferme 11 cantons qui sont ceux d'Alzonne, Capendu, Carcassonne, Conques, Lagrasse, Mascabardès, Montréal, Monthoumet, Peyriac, Saissac et Tuchan.

§ Ier. *Canton d'Alzonne.*

Le canton d'Alzonne, situé au nord-ouest de Carcassonne, en partie dans la plaine, en partie au pied et au penchant de la Montagne-Noire, offre, par cette raison, une grande variété dans son territoire. Traversé par le canal du Midi et par la rivière de Fresquel, arrosé par plusieurs autres petites rivières, il est riche à-la-fois et en produits agricoles et en produits industriels; de plus, il est partagé par la grande route de Carcassonne à Toulouse. Ses produits agricoles consistent en blé, maïs, vin et fourrages.

Ce canton est composé de 11 communes.

Alzonne, sur cette grande route, sur la rivière de Fresquel, et non loin du canal, petite ville, chef-lieu de canton et de justice de paix, avec relai de poste.

Cette commune renferme, dans 305 maisons, une population de 1617 individus, ou 346 feux. La cure est placée à Montolieu; Alzonne possède une succursale, un bureau de bienfaisance, deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Il y a en outre trois foires, les 2 janvier, 26 juin et 28 septembre.

Les Anglais s'emparèrent d'Alzonne, dans l'année 1355, et brûlèrent l'église et l'hôpital où il y avait 80 lits, ce qui annoncerait un lieu plus considérable alors qu'il ne l'est aujourd'hui. Il est fait mention de la viguerie d'Alzonne, dans une charte de Charles-le-Chauve, de l'année 870, en faveur d'Oliba, comte de Carcassonne.

Le territoire de cette commune est un des meilleurs du département.

Aragon, sur le Trapel, ruisseau qui se jette dans l'Aude; population, 648 individus, ou 144 feux dans 130 maisons; succursale.

Caux et Sauzens, sur le canal du midi; réunion de deux petits villages; 113 maisons; population, 569 individus; succursale.

Digitized by Google

Sainte-Eulalie, sur la Salfloure, sur le Fresquel, et près du canal; population, 450 individus dans 99 maisons; une succursale et une école. Son territoire égale en fertilité celui de la commune d'Alzonne. La situation de Sainte-Eulalie est très-agréable.

Saint-Martin-le-Vieux, sur le ruisseau de Lampy; petite commune, 82 maisons, 350 individus, avec une succursale.

Montolieu, au confluent de la Durre et de la Rougeanne. Cette petite ville, célèbre par son ancienne manufacture de draps pour le Levant, s'appelait autrefois *Castrum malasti*. Elle dut ses premiers accroissements au monastère fondé en 780, par Olémond, sous la protection de Charlemagne. Le nom qu'elle porte aujourd'hui lui vient des collines voisines, où l'on commençait alors à voir des oliviers, *Mons Oliveti*. La vallée où elle est bâtie est nommée dans les anciens titres, *Vallis Secura*. Son abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, prit aussi le nom de Ville-Seguier d'un village voisin, Villa Siguraii, qui lui fut donné par Pépin, roi d'Aquitaine, en 828. Il existait dans les archives de cette abbaye un titre portant cette date singulière : *La première année après la mort du roi Eudes, J. C. régnant, et dans l'attente d'un roi.* Ce titre semble prouver que Charles-le-Simple ne fut pas reconnu, dans la Septimanie, aussitôt après la mort du roi Eudes. Lorsque Roger, vicomte de Carcassonne, fonda la ville de Montolieu, en 1146, il déclara que le château qu'il construisait dans l'alleu de Saint-Jean-Baptiste de Valseguier, appelé autrefois le château de Malast et maintenant Montolieu, avait pour objet de pourvoir à la sûreté du monastère et de ses dépendances.

La population de cette commune est de 1450 individus, renfermés dans 353 maisons. Elle possède une cure de 2^{e} classe, un bureau de bienfaisance et deux écoles.

Il y a dans cette commune trois foires par an, fixées aux 11 juin, 29 septembre et 9 décembre; on y vend des laines et des bestiaux. C'est dans le faubourg que se trouvait la manufacture royale; sa position est très-pittoresque. A quelque distance, entre la route qui va de Carcassonne à Revel par Montolieu et Saissac, et la Rougeanne, grossie des eaux de la Durre et de l'Alsau, est le domaine connu, je ne sais pourquoi, sous le nom de Versailles, et composé d'une belle maison de campagne et de prairies entourées d'arbres magnifiques.

Le territoire de Montolieu renferme aussi une forge à fer et des foulons, formant un hameau qui comprend douze maisons. On y fabrique de l'acier, pour lequel le

Digitized by Google

propriétaire obtint une médaille d'or, à l'exposition des produits de l'industrie française, en 1806.

Moussoulens et Cannette, sur la Rougeanne et sur la route de Carcassonne à Revel; population, 565 individus dans 113 maisons; succursale; bureau de bienfaisance et instituteur particulier.

Pezens ou Voisins, sur le Fresquel et sur la grande route de Toulouse à Carcassonne; commune considérable dont la population, renfermée dans 217 maisons, y compris le petit village d'Alzau, s'élève environ à 1,000 individus. Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance, une école pour les garçons et une école pour les filles. Son territoire est très-productif.

Raissac, sur Lampy; petite commune; 342 habitants et 84 maisons, avec succursale et instituteur particulier.

Ventenac-Cabardès, commune un peu plus considérable, composée de 83 maisons et de 422 habitants.

Villesèque-Lande, entre la Rougeanne, le Fresquel et le canal du midi, dans une plaine agréable et fertile; population, 406 individus dans 144 maisons, avec une succursale.

§ II. *Canton de Capendu.*

Le canton de Capendu est situé à l'est de Carcassonne, partie sur la rive gauche de la rivière d'Aude, partie sur la rive droite et longeant la montagne d'Alaric. Il est en outre traversé par la grande route de Carcassonne à Narbonne et par le canal royal qui se détourne vers le nord pour entrer, ainsi que l'Aude, dans le canton de Peyriac. Son territoire est, en général, moins fertile que celui d'Alzonne, quoique certaines portions contiennent de bonnes terres. On y recueille du blé, du vin et des fourrages. Il y croissait autrefois beaucoup d'oliviers; la rigueur des hivers de 1789 et 1794 les a presque tous détruits. Quelques propriétaires essaient encore d'en planter.

Ce canton est composé de 17 communes.

Badens, Sur le ruisseau d'Aigues-Vives qui se jette dans l'étang de Marseillette; 57 maisons et 282 habitants, une succursale et une école.

Barbaira, sur la Bretonne et sur la grande-route; relai de poste. Population, 350 individus dans 82 maisons. Elle a une succursale et un instituteur particulier.

Bouilhonac, sur l'Orbiel, très-petite commune, de 156 habitants et de 34 maisons, avec une succursale.

Digitized by Google

Capendu, sur la grande route, chef-lieu de canton et de justice-de-paix, résidence d'une brigade de gendarmerie. La population de cette commune, comprise dans 140 maisons, est de 690 individus. Elle ne possède qu'une succursale; la cure est établie à Trèbes; deux écoles, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles.

Comigne, sur le Rieugras, ruisseau qui se jette dans l'Aude; petite commune située sur une colline, au pied de la montagne d'Alaric; 36 maisons et 160 habitants. Elle fait partie de la succursale de Douzens.

Saint-Couat, sur la rivière d'Aude, autre petite commune dont la population consiste en 46 maisons et 225 individus, avec une succursale et un instituteur particulier.

Douzens, sur le Rieugras et sur la grande route; 55 maisons, 340 habitants. Succursale.

Floure, sur la rivière d'Aude et sur la grande route; 23 maisons et 153 habitants; fait partie de la succursale de Barbaira.

Fontiers, rive d'Aude, sur la route de Carcassonne à Lagrasse; population, 199 individus dans 47 maisons; succursale.

Quoique placée dans le voisinage, ou plutôt au pied de la montagne d'Alaric, son sol produit d'assez belles récoltes en blé, vin et fourrages.

Mas-des-Cours, sur Lauquette; ruisseau qui se jette dans celui de Lauquet; 20 maisons, un moulin à eau et 118 habitants, avec une succursale.

Montirat, commune encore moins considérable, au milieu des montagnes dont la chaîne se prolonge derrière la cité de Carcassonne; 62 individus dans 11 maisons; elle est réunie à la succursale de Fontiers.

Monze, sur la Bretonne et sur la route de Carcassonne à Lagrasse, au revers méridional de la montagne d'Alaric; population, 203 individus, 37 maisons, avec une succursale.

Le territoire de ces dernières communes est très-misérable.

Moux, sur l'Asagal, ruisseau qui se jette dans l'Aude, et sur la grande route de Carcassonne à Narbonne; relai de poste. La population de cette commune est de 440 individus dans 96 maisons. Elle possède une succursale et une école particulière. Située au pied de la montagne d'Alaric, son sol est aride, mais propre à la culture de la vigne et à l'entretien des troupeaux : il y croît quelques oliviers, et, vers la partie septentrionale qui avoisine la rivière d'Aude, on recueille du blé et des fourrages.

Digitized by Google

Roquecourbe, sur l'Aude, 154 habitants et 32 maisons; l'olivier est plus commun sur son territoire que sur celui de la commune précédente.

Elle fait partie de la succursale de Saint-Couat.

Rustiques, dans un terrain élevé et assez aride; population, 173 individus dans 36 maisons; succursale.

Trèbes, sur la rivière d'Aude, sur le canal du Midi, au confluent de la rivière d'Orbiel, sur la route de Carcassonne à Béziers, et tout près de celle de Narbonne; commune la plus considérable du canton et qui devrait en être le chef-lieu. Sa population est de 1216 individus compris dans 237 maisons. Elle possède une cure de 2^{e} classe, une école particulière pour les garçons et une autre pour les filles. A l'entrée du bourg de Trèbes, on voit un beau pont sur l'Aude, et, à quelque distance, un pont-aquéduc qui donne passage, par-dessus, au canal des Deux-Mers, par-dessous, à l'Orbiel. Il existe dans cette rivière une prise d'eau pour le canal, avec une rigole plantée de peupliers, et sur le bord de laquelle on a établi une vaste pépinière.

La commune de Trèbes est importante par sa situation qui la rend propre au commerce; aussi a-t-elle trois foires fixées au 13 janvier, 13 mai et 27 août. Cette dernière est la plus renommée de tout le pays pour la vente des bestiaux.

Plusieurs beaux domaines font partie de la commune de Trèbes, parmi lesquels on peut citer ceux de Millegrand et de Saint-Julia.

Millegrand est un hameau, avec une habitation agréable, dans la situation la plus heureuse au bord du canal, entourée de bois et de prairies entre le canal et la rivière d'Aude. Il appartient à M. le marquis de Bellissen.

Saint-Julia est un autre hameau partagé entre deux propriétaires, M. Lespinasse, ingénieur du canal de *Languedoc*, *et M. Rolland-Trassanel*, baron de Blomac, tous deux amateurs éclairés de l'agriculture.

Ce qui fait principalement le charme de Millegrand et de Saint-Julia, c'est, outre l'abondance d'eau vive, une quantité de beaux arbres dont on sent d'autant mieux le prix que les plantations sont plus rares dans ces contrées.

Entre ces deux hameaux, et à une égale distance, est un troisième domaine, appelé Millepetit, susceptible d'embellissements.

L'itinéraire de Bordeaux nomme *Tricesimum* ou *Tricensimum*, un lieu qui ne peut être que Trèbes.

Indépendamment de toutes les raisons qui semblent démontrer que c'était là la

Digitized by Google

direction de la voie militaire des Romains, la beauté et l'ancienneté du pont de Trèbes suffirait, suivant Astruc, pour décider la question. Il prétend que la route allait de là à Marseillette ou *Liviana*, et à Puicheric, en suivant le chemin qui conduit encore aujourd'hui de Trèbes à Beziers, et qu'on nomme chemin de l'étape. Ce n'était ni de Toulouse, ni de Carcassonne que l'on comptait ce 30^{e} milliaire, mais de la ville de Narbonne, avec laquelle cette distance s'accorde parfaitement; il paraît, d'après cela, qu'il y avait sur la voie romaine deux suites de milles directement opposés, dont la rencontre était probablement à Carcassonne.

Villedubert, entre l'Orbiel, l'Aude et le canal; très-petite commune de 65 habitants et de 15 maisons. Elle fait partie de la succursale de Bouilhonac.

§ III. *Canton de Carcassonne.*

Le canton de Carcassonne s'étend tout autour de cette ville, dans le rayon à-peu-près d'un demi-myriamètre. Il est traversé du sud au nord par la rivière d'Aude et par la route de Paris à Mont-Louis, de l'ouest à l'est par celle de Toulouse à Montpellier et par le canal de Languedoc.

Son territoire est inégal et varié, quelques parties sont arides ou légères, d'autres sont excellentes.

Il est composé de huit communes, en y comprenant la ville de Carcassonne.

Berriac, sur la rivière d'Aude; petite commune composée de 26 maisons et de 124 habitants. Elle possède une succursale.

Cavanac, sur la route de Carcassonne à Saint-Hilaire; population, 513 individus dans 106 maisons. Avec une succursale et une école.

Cazilhac, sur le ruisseau du Moulin, lequel se jette dans l'Aude; 37 maisons et 171 habitants. Elle fait partie de la succursale de Palaja.

Couffoulens, au confluent de Lauquet avec l'Aude; cette commune, dont la population, renfermée dans 119 maisons, y compris le hameau de Cornèze, est de 566 individus, possède une succursale et une école particulière.

Leuc, sur Lauquet; population, 581 individus dans 137 maisons, avec une succursale et une école.

Palaja, sur le ruisseau du Moulin; 39 maisons et 239 habitants. Succursale.

Le territoire de ces cinq communes, situées au sud de Carcassonne, est à-peu-près le même et donne les mêmes productions. On y recueille du blé, du maïs, des fourrages, et du vin de bonne qualité.

Digitized by Google

Elles ont en outre avec le chef-lieu des communications faciles, ce qui assure à leurs denrées un débouché prompt et avantageux. Le raisin de Couffoulens est très-estimé pour la table.

Pennautier, au nord-ouest de Carcassonne, sur la rivière de Fresquel, à très-peu de distance de la grande route de Toulouse. Cette commune est considérable; sa population, comprise dans 174 maisons, s'élève à 1203 individus. Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance, une école pour les garçons et une école pour les filles.

C'est dans cette commune que se trouve le beau domaine du même nom, bâti par M. de Rech de Pennautier, trésorier des états de Languedoc, et qui joua un grand rôle sous le règne de Louis XIV.

On prétend que le parc fut dessiné par le Nôtre. Il est en effet très-agréable; les arbres en sont magnifiques, les allées bien percées, bien ménagées; la rivière de Fresquel l'entoure demi-circulairement.

Le Voyage de Chapelle et de Bachaumont fait mention d'une comédie qui fut jouée dans ce parc, et les mémoires de médecine parlent de la manne qui y fut recueillie.

Sa proximité de Carcassonne en ferait une promenade délicieuse pour les habitants, si ce bois était mieux soigné, mieux entretenu, si l'entrée en était plus généralement ouverte. Par un usage très-ancien, on s'y porte en foule, le second dimanche après Pâques. Toutes les classes de citoyens s'y trouvent confondues; les repas sur le gazon, les danses se prolongent jusqu'à la nuit. Le dernier propriétaire avait essayé d'interrompre cette espèce de fête populaire; mais il ne put y parvenir.

Il a existé à Pennautier jusqu'en 1799, avec beaucoup de célébrité, une manufacture royale de draps pour le Levant.

MM. de Rech-de-Pennautier avaient doté d'une belle maison, d'une apothicairerie et de plusieurs rentes, un hospice fondé pour quatre sœurs grises. Cet hospice fournissait gratuitement aux pauvres le bouillon, le linge et les remèdes. Ces sœurs en furent expulsées, en 1812, par ordre du gouvernement, à la suite de quelque dissidence en matière d'opinions religieuses.

Le nom de Pennautier s'est formé des anciens mots de *Podio-Noterio*, *Pech-Nautié*, *Puids-Nautié*. Des ruines d'un grand hôpital, des inscriptions gothiques prouvent que ce bourg fut autrefois considérable. Dans les poésies des troubadours, il est souvent fait mention de la dame connue sous le nom de *Louve de Pennautier*.

Digitized by Google

L'acte de réunion du comté de Toulouse à la couronne fut reçu par un notaire de ce lieu, appelé Pâris, en présence du sénéchal de Carcassonne.

§ IV. *Canton de Conques.*

Le canton de Conques est situé au nord de Carcassonne, et se compose d'une partie de l'ancienne contrée de Cabardès. Plusieurs de ses communes se trouvent au pied des derniers appendices de la Montagne-Noire, et leur territoire est très-peu productif; celui des communes qui sont dans la plaine est meilleur, et donne de belles récoltes. Les routes qui le traversent sont celle de Paris à Mont-Louis, et le chemin du Minervois; il est arrosé par les rivières de Fresquel et d'Orbiel. Cette dernière y forme, depuis Limousis jusqu'à Villalier, un vallon charmant qui continue jusqu'à Trèbes.

Dix communes composent le canton de Conques.

Bagnioles, sur le Clamous, qui descend de la Montagne-Noire, et se jette dans l'Orbiel : commune peu considérable, 55 maisons et 270 habitants. Elle fait partie de la succursale de Malves.

Conques, sur l'Orbiel, chef-lieu de canton et de justice-de-paix. La population de cette commune, qui renferme 383 maisons et un moulin à eau, est de 1602 individus. Plusieurs hameaux ou domaines en font partie, tels que les Saptes, Vicq, la Vernède, ainsi que quelques maisons de campagne et d'agrément, entre autres celle de Montplaisir.

Elle possède une cure de deuxième classe et un bureau de bienfaisance.

Il existe dans la commune trois foires, qui ont lieu les 7 janvier, 23 avril et 11 août; on y vend principalement des bestiaux.

Il y avait aux Saptes une célèbre manufacture royale de draps pour le Levant; c'était la plus ancienne du Languedoc; elle est détruite depuis plusieurs années.

Le territoire de Conques produit du blé, du vin, et sur-tout des fourrages.

Limousis, sur l'Orbiel. Cette commune, située au pied de la Montagne-Noire, consiste en 72 maisons et 333 habitants. Le hameau de Marmorières, les domaines de Lassac, de Brafranquou et du Sindilla en font partie. Elle n'a d'autre établissement qu'une succursale. Rien de plus agréable que la position de Lassac, à l'entrée du vallon qu'arrose l'Orbiel, entouré de montagnes, au milieu de prairies couvertes d'arbres fruitiers, et qui font de ce joli domaine le plus riche verger. A quelque

Digitized by Google

distance est la grotte connue sous le nom de Limousis, dont l'entrée est très-difficile, et où se forment des stalactites fort curieuses.

On recueille dans le territoire de cette commune du vin qui devient très-bon, lorsqu'on le laisse vieillir.

Malves, sur le Clamous; population, 286 individus dans 59 maisons, avec une succursale.

Il existe dans cette commune des carrières de pierres de taille de la première qualité; le pont sur la rivière d'Aude à Trèbes en a été bâti.

Dans toutes les reconnaissances du château de Malves, il était dit que Charles VIII, roi de France, y logea plusieurs jours. Il existe encore dans ce château une chambre ou alcove, avec une balustrade. C'est là que le roi coucha. Des peintures assez curieuses de cette époque y sont conservées.

Le château de Malves est régulièrement bâti en pierres de taille, avec cinq tours dont les flèches étaient les plus hautes de tout le Languedoc.

On voit dans un champ voisin du village une pierre brute, isolée, plantée en terre, et dont la hauteur est de six à huit mètres, sur environ deux mètres de large, et moins d'un mètre d'épaisseur. On ignore le motif qui a pu faire poser cette pierre en cet endroit.

Il y avait, dans les limites de cette commune, sur la rivière de Clamous, un pont qu'on appelait *le pont Romieu*. Les fondements en subsistent encore. D'après les anciens compoix et reconnaissances, et d'après de vieilles traditions, on prétend que ce pont se trouvait sur une route de Toulouse à Rome. Près de ce chemin, qui traverse tout le territoire de Malves, on a découvert, il y a environ cinquante ans, beaucoup de tombeaux, dont plusieurs étaient taillés dans le roc, et d'autres construits en tuiles ou briques.

Salleles-Cabardès, sur la Ceize, qui se jette dans le Clamous; 238 habitants, 40 maisons. Cette commune fait partie de la succursale de Limousis, dont elle est voisine.

Villalier, sur l'Orbiel, l'une des plus jolies communes du département. Sa population consiste en 549 individus renfermés dans 136 maisons, en y comprenant le hameau de Liberau et les domaines de Fourtou et de Lamée. Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance et une école.

Il y a dans la commune, le 30 septembre de chaque année, une foire qui peut devenir importante.

Digitized by Google

Son territoire produit du blé, du vin, et particulièrement des fourrages très-estimés. La principale récolte s'en fait dans les prairies de Lamée et de Fourtou, très-agréables maisons de campagne. La dernière sur-tout offre l'exemple des succès que peut obtenir un propriétaire intelligent, actif et patient. C'est là qu'habitait un vieillard aimable, M. Rolland, qui, après avoir soutenu dans le commerce du Levant une réputation héréditaire, se plut à décorer son habitation de tout le luxe des plus belles plantations. Sous le nom de *Bostangi-Baschi*, il publia, par intervalles, d'excellents préceptes de culture et de jardinage. C'est lui qui, le premier dans ce département, naturalisa le goût des pépinières. Le canton de Conques doit à ses soins et à ses leçons la plantation de plus soixante mille arbres.

On peut donner une idée de la situation de Villalier, en disant que les évêques de Carcassonne y avaient leur maison de campagne.

Il n'en existe plus de traces aujourd'hui.

Cette commune renferme aussi d'excellentes carrières de pierres de taille. Ce sont elles qui ont fourni à la construction du superbe pont-aquéduc de Fresquel.

Villarzel-Cabardès, sur le Clamous; 140 habitants, et 25 maisons, y compris les domaines de Villarlong et de Lagardie; dépend de la succursale de Villegly. Le territoire de cette commune est très-propre aux pâturages.

Villegailhenc, sur le Trapel; c'est, après Conques, la commune la plus considérable du canton. Sa population, renfermée dans 230 maisons, s'élève à 1000 individus. Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance et une école.

Villegly, sur le Clamous, au confluent de la Ceize; 107 maisons et 468 habitants, avec succursale et bureau de bienfaisance.

Villemoustausson, sur le Trapel. La population de cette commune est de 878 individus, renfermés dans 164 maisons. Elle possède une succursale.

Le territoire de Villegailhenc et de Villemoustausson donne les mêmes productions que celui de la commune de Conques; plus de vin peut-être, et moins de fourrages.

§ V. *Canton de Lagrasse.*

Le canton de Lagrasse est situé dans les Corbières, au sud-est de Carcassonne. Son sol aride n'est guère propre qu'à l'entretien des troupeaux; aussi est-ce là sa principale richesse. Il y vient cependant un peu de blé, du seigle, du vin, et de l'huile produite par les oliviers qui croissent dans quelques-unes de ses vallées. Les abeilles,

Digitized by Google

quoique moins nombreuses qu'autrefois, y sont encore assez abondantes, et donnent un miel que l'on confond souvent avec celui de Narbonne.

Il est composé de dix-huit communes.

Arquettes, sur l'Alsou, qui se jette dans l'Orbieu; 32 maisons et 171 habitants. Elle est située au pied des montagnes, dans le vallon de Serviès, et fait partie de la succursale de cette dernière commune.

La Bastide-en-Val, sur l'Alsou. Cette commune se trouve à l'extrémité du même vallon; population, 246 individus dans 39 maisons, et un moulin à eau, avec une succursale.

Caunettes-en-Val, sur le ruisseau de Maironnes, qui se jette dans l'Orbieu; 185 habitants, et 37 maisons; dépend de la succursale de Maironnes.

Fajac, sur Lauquette, au revers de la montagne qui domine la vallée de Serviès, 32 maisons, et 189 habitants; fait partie de la succursale de Mas-des-Cours, dans le canton de Capendu.

Lagrasse, sur l'Orbieu, au confluent de l'Alsou, petite ville, chef-lieu de canton et de justice-de-paix, résidence d'une brigade de gendarmerie; population 1236 individus, dans 217 maisons, et un moulin à eau.

Lagrasse possède une cure de deuxième classe, un bureau de bienfaisance, deux instituteurs particuliers, dont l'un enseigne les langues anciennes.

Il existe dans cette commune deux foires, fixées au 3 août et au 17 octobre; elles durent deux jours, et sont assez considérables.

Son territoire présente des arbres à fruit de la meilleure qualité, des oliviers en assez grand nombre, et des vignes qui donnent de bon vin. Située au milieu des Corbières, et à l'extrémité d'une route qui vient y aboutir de Carcassonne, et qui devait être continuée jusqu'à Sigean, cette commune est l'entrepôt de toute la contrée pour les laines et pour le minerai qui alimente les forges de fer. Il y a dans l'enceinte de la ville des fabriques de draps et des tanneries.

Pour arriver à Lagrasse, il faut passer, à l'extrémité de la montagne d'Alaric, ce qu'on appelle *le Col-du-Bouc*, traverser la vallée de Pradelles, sur le bord de la Bretonne, franchir la montagne très-élevée de la Coque, d'où l'on découvre, non-seulement tous les sommets des Pyrénées et des Corbières, mais encore les plaines de Fabresan, de Lezignan et la Méditerranée; on descend ensuite par des rampes multipliées jusque dans le vallon où l'Alsou débouche à l'Orbieu; et à travers des rochers nus et de l'aspect le plus triste, on parvient à la ville, dans le vallon de

Digitized by Google

l'Orbieu. Quoique cette vue n'offre rien de bien agréable, les yeux se reposent cependant avec quelque plaisir sur les oliviers et les vignes qui annoncent au moins la présence d'une végétation plus active.

La petite ville de Lagrasse renfermait une des abbayes les plus considérables de France. Nebridius ou Nymfridius, son premier abbé, qui depuis fut archevêque de Narbonne, obtint de la générosité de quelques seigneurs du voisinage, dans le vallon de l'Orbieu, un endroit appelé alors *Novalias*, y fonda un monastère, et fit construire une église sous l'invocation de la vierge. Cette abbaye existait déja en l'année 778. On la nomma long-temps *Notre-Dame-d'Orbieu*. Charlemagne passe généralement pour en être le fondateur, parce qu'il lui fit plusieurs donations par un diplôme daté de Compiègne, la onzième année de son règne. Ce titre, écrit sur parchemin, se trouve en original aux archives de la préfecture de l'Aude. L'écriture, le style, la forme et la position du monogramme, enfin tous les caractères extérieurs le mettent à l'abri du soupçon. Il appartient incontestablement à Charlemagne; mais la date pourrait présenter quelque doute; elle manque dans l'original. Il en existe un grand nombre de copies collationnées, dont aucune ne remonte au-delà de deux cents ans. Dans toutes, on lit : *Actum Compendio, in palatio nostro regio, die* XIV *kal. feb., an.* XI, *ind. ja.* Selon M. de Barante, les moines ont bien pu ne suppléer la date dans les copies qu'après que l'injure des temps l'avait déja détruite dans l'acte lui-même.

Charlemagne combla ce monastère de nouveaux bienfaits. Les libéralités de ses successeurs contribuèrent également à rendre cette maison riche et puissante; et ce fut l'abbaye qui donna lieu à la construction de la ville.

Les archives de la préfecture possèdent aussi une bulle du pape Agapet II, écrite sur écorce d'arbre ou papier auguste, et par laquelle le souverain pontife confirme différents actes de la munificence de Charlemagne en faveur de cette abbaye, ainsi que le privilége d'élire l'abbé. Cette bulle paraît être de l'an 951.

Le roi d'Arragon, pendant son séjour à Carcassonne, en 1179, prit sous sa protection l'abbaye de Lagrasse, ainsi que tous les domaines qu'elle possédait dans ses états; il lui permit de faire construire par-tout où elle voudrait des châteaux et des forteresses. Dans un rôle du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Carcassonne, en 1529, l'abbé de Lagrasse est obligé de fournir, pour son temporel, deux hommes d'armes et six archers.

Digitized by Google

Saint-Martin-des-Puits, sur l'Orbieu; très-petite commune; 18 maisons, et 89 habitants; dépend de la succursale de Saint-Pierre-des-Champs.

Mayronnes, sur le ruisseau de ce nom; 30 maisons, et un moulin à eau, et 109 habitants, avec une succursale. Le hameau de Jonquières en fait partie.

Montlaur, sur les Mattes, ruisseau qui se jette dans l'Orbieu. Cette commune est située dans un vallon assez large et assez agréable, au revers méridional de la montagne d'Alaric. Sa population est de 702 individus, renfermés dans 132 maisons, y compris plusieurs petits hameaux, et le jolie domaine de Donnove.

Elle possède une succursale, deux écoles particulières, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

On aime à voir dans la commune une espèce de parc ou bois, d'autant plus agréable que les arbres sont plus rares dans ce vallon.

Saint-Pierre-des-Champs, sur l'Orbieu; population, 358 individus dans 60 maisons, en y comprenant le hameau de Joffres, avec une succursale et une école.

Pradelles-en-Val, sur la Bretonne, au revers méridional de la montagne d'Alaric, dans une vallée aussi agréable que celle de Montlaur; succursale, 32 maisons, 189 habitants. Le domaine de Roquenegade en fait partie.

Le miel de Pradelles jouit d'une réputation très-méritée.

Ribaute, sur l'Orbieu, très-voisine de Lagrasse; 206 habitants, et 41 maisons; dépend de la cure de Lagrasse.

Rieux-en-Val, sur l'Alsou; 26 maisons, et 121 habitans; dépend, ainsi que la commune d'Arquettes, de la succursale de Serviès.

Serviès-en-Val, sur l'Alsou, au centre de la Valdagne, autrefois *Vallis Aquitanica*, ou *Vallis Dianæ*. Cette commune avait été d'abord chef-lieu de canton; elle n'a plus aujourd'hui qu'une succursale, et une foire au mois de novembre, où l'on vend des bestiaux et des instruments aratoires. Sa population est de 154 individus dans 18 maisons.

Talairan, sur le Fourques, ruisseau qui se jette dans l'Orbieu; population, 464 individus dans 98 maisons, avec une succursale.

Taurise, sur l'Alsou, petite commune; 27 maisons, et 167 habitants; succursale.

Tournissan, sur le ruisseau de Fourques; population, 218 individus dans 48 maisons; fait partie de la succursale de Talairan.

Villar-en-Val, sur l'Alsou; 18 maisons, et 114 habitants; fait partie de la succursale de la Bastide-en-Val.

Digitized by Google

Il existe dans le territoire de cette commune une forêt royale sous le nom de *Rieunette.*

Villetritouls, sur le même ruisseau d'Alsou; 108 habitants; et 20 maisons, avec un moulin à eau.

Elle possède un bureau de bienfaisance, et est réunie à la succursale de Taurise.

§ VI. *Canton du Mas-Cabardès.*

Le canton du Mas-Cabardès est situé au nord de Carcassonne, dans la Montagne-Noire. C'est vers le bas et dans les gorges de cette montagne, que se trouvent sur-tout les habitations ramassées en villages. Les avantages résultant des abris contre les vents, toujours plus violents dans une haute atmosphère; des eaux qui sourdent des flancs de la montagne; des terrains plus fertiles et mieux appropriés à la culture, ont sans doute déterminé ces positions. Plusieurs corps de ferme, ou métairies, répandus sur le territoire, servent à cultiver le reste; et dans le haut, on trouve en outre des hameaux épars, dont les habitants sont presque exclusivement occupés de l'exploitation des bois.

Les terres sont plus grasses dans la partie supérieure, qui fut jadis couverte de forêts; à mesure qu'on descend, elles sont plus lavées et plus maigres.

Ce canton, ainsi que toutes les communes de la Montagne-Noire, produit du seigle et un peu d'avoine. On y élève des bêtes à laine, et des bêtes à grosse corne dans la partie supérieure seulement. On y recueille aussi des fourrages, des pommes de terre, un peu de lin et de chanvre.

Dans les vallées qui coupent la montagne, on voit croître, à côté du noyer et du châtaignier, la vigne, le figuier, l'olivier, le pêcher, et les pommiers de toute espèce, dont les fruits sont recherchés pour leur saveur et leur beauté. Les pruniers, les cerisiers viennent facilement, et donnent de bons fruits, et un bois estimé pour les meubles.

Ce canton est composé de quinze communes.

La Bastide-Esparbeirenque, sur l'Orbiel; population, 482 individus, 99 maisons, succursale.

Caudebronde, sur la Durre, qui se jette dans la Rougeanne; 104 maisons, et 499 habitants, avec une succursale, un bureau de bienfaisance et une école.

Sa principale industrie consiste en cerceaux, qu'on fait avec du frêne et du châtaignier.

Digitized by Google

Fournes, à la gauche de la rivière d'Orbiel; 40 maisons, et 213 habitants; fait partie de la succursale des Ilhes.

Les Ilhes, sur l'Orbiel; population, 257 individus, 44 maisons, avec une succursale, un bureau de charité, et une école.

Les fruits de cette commune, sur-tout les pommes et les poires, sont très-recherchés; elle en fait une récolte considérable.

La commune des Ilhes est située dans un vallon resserré entre deux montagnes presque perpendiculaires. Sur le penchant de celle qui est à l'aspect du midi, sont des oliviers qui composent un des revenus de la commune; mais cet arbre, n'étant pas dans son climat naturel, donne rarement de belles récoltes.

Le vallon des Ilhes, traversé par l'Orbiel, est très-agréable. En été, l'air y est bon, l'eau excellente, et les chaleurs, quoique excessives dans le milieu du jour, sont tempérées le soir par la fraîcheur de la rivière. L'hiver y est triste plus qu'ailleurs, parce que le soleil, pendant trois ou quatre mois, ne reste dans le vallon que depuis neuf heures du matin jusqu'à midi et demi, ce qui rend le village et les environs lugubres et sauvages.

Lastours, sur l'Orbiel, commune peu considérable; population, 196 individus dans 35 maisons; fait partie de la succursale de Villanière.

Le village de Lastours a pris son nom des châteaux ou tours de *Cabaret*, lesquelles sont aussi l'origine de la dénomination de *Cabardès*, que porte le pays environnant. Ces châteaux sont d'une haute antiquité, puisqu'en l'an 585 que Récarède, prince visigoth, s'en empara, ils passaient pour des forteresses très-importantes. Grégoire de Tours les appelle *Caput arietis castra*. Le terme de *Cabaret*, sous lequel ils sont connus dans l'Histoire de Languedoc, répond au nom latin; dans le langage du pays, *cab* veut dire *tête*, et *aret*, *bélier*. La montagne sur laquelle ils sont placés ressemble en effet à la tête de cet animal. On les nomme encore les *Tours de Cabaret* ou de *Cabardez*. L'Histoire de Languedoc n'en compte que deux; on en peut cependant distinguer trois. Le premier château s'appelle *Cabaret;* le second est simplement une tour, nommée *Tour régine;* le troisième, qui est le plus élevé, a le nom de *Fleur-d'épine*, et quelques érudits ont cru voir dans cette dénomination le type d'une description de l'Arioste.

Les châteaux de Cabaret soutinrent, en différents siècles, des siéges opiniâtres. Le plus mémorable est celui où les croisés furent repoussés, en 1209. Outré de la résistance de ce poste, Simon de Montfort, ayant fait au château de Bram, l'année

Digitized by Google

d'après, une centaine de prisonniers, leur fit crever les yeux et couper le nez, et les envoya ainsi à Cabaret, sous la conduite de l'un d'entre eux, à qui il avait laissé un œil pour mener les autres. Enfin, en 1211, Pierre Roger, seigneur de ces châteaux, se soumit à Simon de Montfort, qui le dédommagea par d'autres domaines, et acquit ainsi, sans coup férir, une très-forte place.

On prétend qu'il existe une communication souterraine de la cité de Carcassonne aux châteaux de Cabaret, ou de Lastours.

Le principal de ces châteaux avait un gouverneur sous le nom de Châtelain de Cabaret, porté, en 1300, sur l'état du roi pour la somme de 200 livres de gages par an. Le gouverneur de l'autre château, sous le titre de châtelain de la Tour-Neuve au Pui de Cabaret, n'avait que 40 livres de gages. Ces deux titres furent réunis en un seul au quinzième siècle; et il n'y eut plus alors qu'un gouverneur des tours de Cabaret.

Les habitants de la châtellenie des tours de Cabardez jouissaient de plusieurs priviléges. Chargés depuis un temps immémorial de la garde des châteaux, ainsi que de toutes les réparations nécessaires à leur entretien, ils avaient obtenu de nos rois l'exemption d'aller à la guerre et de payer des subsides. Le premier de ces priviléges résulte d'une enquête faite en 1276, laquelle prouve que des habitants de cette châtellenie furent renvoyés de l'armée, par la raison qu'ils devaient être exempts du service militaire. L'exemption de toutes tailles, subsides et impositions, droit de leude et autres droits, est contenue dans un acte de 1378, et a été successivement confirmée par nos rois, et plus récemment par Louis XIV, en 1643; par Louis XV, en 1745, et par Louis XVI, en 1786. Dans ces actes, les tours de Cabardez sont encore qualifiées de forteresse importante. Elles ne présentent presque plus aujourd'hui que des décombres qui en rendent l'approche assez difficile.

La Prade et les Martis, sur la Durre; cette commune, formée de la réunion de deux villages, située au sommet de la Montagne-Noire, sur la limite qui sépare le département de l'Aude de celui du Tarn; population, 982 individus dans 214 maisons, et trois moulins à eau; deux succursales, une à la Prade, et l'autre aux Martis.

Depuis long-temps les habitants du village des Martis réclament leur séparation de celui de la Prade, et demandent à former une commune particulière.

Mas-Cabardès, sur l'Orbiel, chef-lieu de canton et de justice-de-paix, résidence d'une brigade de gendarmerie à pied. Cette commune renferme une population de

Digitized by Google

738 individus dans 135 maisons, avec une cure de deuxième classe et un bureau de bienfaisance.

Il y existe trois foires fixées au deuxième lundi de carême, au 1er juillet, et au 4 octobre. On y vend des étoffes, des toiles et des poteries.

Il y à au Mas-Cabardès plusieurs fabriques de draps qui occupent un assez grand nombre de marchands et d'ouvriers.

On trouve dans le territoire de cette commune des oliviers dont plusieurs comptent plus de 150 ans. Ils sont à l'abri des vents et de la rigueur de l'hiver, quoique placés dans la montagne.

Miraval-Cabardès, sur l'Orbiel; cette commune est la plus peuplée du canton, à cause des réunions qui y ont été faites. Elle compte 267 maisons, et 1018 habitants. Les hameaux de Lacoste, Cammas, Latour, Bourboul, Salvis, Laurens, Cuin-Haut, Cuin-Bas, Terre-de-Dieu, en font partie.

Elle possède une succursale, et renferme onze moulins à blé ou à foulon.

Pradelles-Cabardès, sur Larnette, qui tombe au versant septentrional de la Montagne-Noire; population, 668 individus, 131 maisons, et cinq moulins à eau, avec une succursale. Les hameaux des Jouis, de Fournès, de la Serre et de Riviole-Basse, font partie de cette commune. Pradelles est située au pied du Pic-de-Nore, point le plus élevé de cette chaîne, et sur lequel le célèbre Méchain a fait, pendant plusieurs mois, des observations astronomiques.

Roquefère, sur l'Orbiel; succursale, 313 habitants, 46 maisons, en y comprenant le village de Cupserviès.

Salsigne, sur le Camazou, qui se jette dans l'Orbiel; population, 508 individus dans 118 maisons, avec une succursale, un bureau de bienfaisance et un instituteur.

Trassanel, sur la Ceize, 34 maisons, et 166 habitants; dépend de la succursale de Miraval. On y fait avec du lait de chèvre des fromages qui ont de la réputation.

La Tourrette, sur l'Orbiel; 233 habitants, 49 maisons, avec une succursale. Elle est située sur le haut de la Montagne-Noire.

Villanière, sur l'Orbiel et sur le Graizillou, qui se jette dans l'Orbiel; population, 306 individus dans 70 maisons, avec une succursale et une école.

Villardonnel, sur le Camazou; la population de cette commune, renfermée dans 126 maisons, est de 700 individus. Le hameau de Cannecaude en fait partie. Elle possède une succursale.

Il existait à Villardonnel une manufacture royale de draps, qui est maintenant détruite.

Digitized by Google

§ VII. *Canton de Monthoumet.*

Le canton de Monthoumet, au sud-est de Carcassonne, au sud de Lagrasse, fait suite à ce dernier canton, et se trouve, comme lui, situé dans les Corbières. Son sol est également aride et pierreux. Ce qui constitue sa richesse sont les mines de fer qui y sont répandues en grand nombre. On y cultive cependant le blé, le seigle, l'avoine, l'orge et la paumelle, un peu de maïs, des lentilles, des pois, des fèves et des pommes de terre. Les plantations y sont nulles; le peu d'arbres qu'on cherche à cultiver est bientôt coupé, écorcé, rongé par la dent meurtrière des bestiaux, ou abattu par la main malfaisante des habitants.

Ce canton est composé de dix-huit communes.

Albières, sur l'Orbieu; population, 212 individus, 45 maisons, avec une succursale.

Auriac, sur l'Orbieu; 250 habitants, et 47 maisons, en y comprenant plusieurs hameaux assez éloignés; fait partie de la succursale d'Albières. Il existe à Auriac un établissement de forge à fer.

Bouisse, à la gauche de l'Orbieu; la population de cette commune, contenue dans 124 maisons, s'élève à 604 individus. Elle était autrefois chef-lieu de canton; elle possède une succursale. Il y existe une foire qui a lieu le 1^er^ novembre de chaque année. Cette foire est importante pour la vente des bêtes à laine et des bêtes à grosse corne. On voit dans cette commune un ancien château appartenant à la famille de Raymond, et en outre deux moulins à eau et un moulin à vent.

Davejan, sur le ruisseau de ce nom, qui se jette dans l'Orbieu, 236 habitants, 49 maisons.

Dernecueillette, sur le Verdouble; 29 maisons, 157 habitants, avec une succursale.

Felines-de-Termenès, sur le ruisseau de Davejan; population, 217 individus, 37 maisons, succursale, et école.

Lairière, sur le Mas, qui se jette dans l'Orbieu; 320 habitants, 46 maisons, avec une succursale.

Lanet, sur l'Orbieu; 180 habitants, et 41 maisons, avec une succursale et un moulin à eau.

Massac, sur le ruisseau de Lavalette, qui se jette dans le Verdouble; 100 habitants, 17 maisons; fait partie de la succursale de Dernecueillette.

Montjoy, sur l'Orbieu; 41 maisons, 202 habitants; dépend de la succursale de Lanet.

Digitized by Google

Monthoumet, sur le Rabichol, au confluent de l'Orbieu, chef-lieu de canton et de justice-de-paix; population, 319 individus, compris dans 59 maisons. Elle possède une cure de deuxième classe, un bureau de bienfaisance, et un garde-champêtre.

Il existe dans cette commune deux foires fixées aux 10 juin et 5 septembre. Cette dernière est importante pour la vente des bestiaux de toute espèce, sur-tout du bétail à laine.

Palairac, sur le Verdouble, 27 maisons, 177 habitants, avec succursale. Son sol est riche en produits minéralogiques.

La Roque de Fa, sur le Sou, ruisseau qui se jette dans l'Orbieu; 295 habitants, 52 maisons, et deux moulins à eau. Le hameau de Carcassès en fait partie.

Elle possède une succursale.

Salsa, à la droite de la rivière d'Orbieu; 129 habitants, 22 maisons; fait partie de la cure de Monthoumet.

Soulatge, sur le Verdouble; 362 habitants, 77 maisons, et deux moulins à eau, avec une succursale.

Termes, sur le ruisseau du Sou, commune très-ancienne, peuplée de 315 individus qui habitent dans 48 maisons. Elle possède une succursale. Son territoire est un peu plus productif que celui des communes précédentes.

Elle a aussi deux moulins à eau.

Le château de Termes, qui a donné son nom au petit pays de Termenès, dans les Corbières, est situé sur une haute montagne, environnée de toutes parts de vallées profondes, de rochers et de précipices affreux. Il est célèbre dans l'Histoire de Languedoc par le siége qu'il soutint, en 1210, contre Simon de Montfort, et surtout par l'illustre maison qui l'a possédé, et d'où sortit Olivier de Termes, renommé parmi les plus illustres capitaines de son siècle. C'était, selon le sire de Joinville, l'un des plus vaillants chevaliers qu'il eût connus à la Terre-Sainte. Il se trouvait auprès de saint Louis, lorsque ce grand roi mourut à Tunis. De retour en France, il fut envoyé dans la Palestine par Philippe-le-Hardi, et y perdit la vie, le 12 août 1275. Dépouillé des biens de ses ancêtres, pour avoir embrassé la cause du vicomte de Carcassonne, son seigneur suzerain, il recouvra ensuite une partie de ses domaines, et les employa avec profusion au service de la religion et du roi.

Vignevieille, sur l'Orbieu; population, 310 individus dans 40 maisons, en y comprenant le hameau de Durfort, avec une succursale.

Villerouge-de-Termenès, sur le ruisseau de Davejan; 63 maisons, et un moulin à eau, 325 habitants, succursale.

Digitized by Google

C'est dans le territoire de cette commune que se trouvent des mines de fer très-abondantes, qui servent à alimenter les nombreuses forges du département, et dont le minerai passe pour être d'une aussi bonne qualité que celui de Vicdessos dans l'Ariège.

§ VIII. *Canton de Montréal.*

Le canton de Montréal est situé à l'ouest et au sud-ouest de Carcassonne. Borné d'un côté par la plaine du Razès, de l'autre, par celle d'Alzonne, il participe à la fertilité de ces deux territoires. La montagne de la Malpère lui fournit de beaux bois. Blé, maïs, vin, fourrages, tout ce qui est nécessaire à la vie compose ses récoltes, et elles excèdent toujours les besoins de sa consommation.

Ce canton est composé de neuf communes.

Alairac, sur le ruisseau de Saint-Geniez, qui se jette dans l'Aude, après avoir passé à Saint-Geniez et à Villalbe; population, 594 individus dans 87 maisons, et deux moulins à vent, avec une succursale et une école.

Le hameau de Villesèque-Basse et les domaines de Barrière et de Canteloup font partie de cette commune. Elle est située au pied de la montagne de la Malpère.

Catel prétend que c'est de ce village qu'il est question dans Pierre, moine de Vaux-Cernai, sous le nom de *Castrum Alarici inter Carcassonam et Narbonam;* mais il est plus vraisemblable que ce *castrum Alarici* était situé sur la montagne qui longe la rivière d'Aude et le chemin de Carcassonne à Narbonne, montagne qui porte encore le nom d'Alaric, et sur laquelle on voit les débris d'un château du même nom. Cependant il y avait à Alairac un château qui, à cette époque, était considérable, et résista aux armes de Raymond, comte de Toulouse.

On voyait, tout auprès, un gros bourg appelé *Villesèque-Basse*, lequel n'existe plus. C'est dans l'emplacement de ce bourg que fut trouvée la colonne dédiée à Numérien, et qui est actuellement à Carcassonne, dans le jardin de la préfecture. Lorsqu'on la découvrit, on remarqua, sur le lieu d'où elle fut tirée, un reste de piédestal de figure octogone, auprès duquel cette colonne était renversée, assez loin de quelques anciens murs qui l'environnaient. On y trouva aussi quelques médailles de cuivre, mais si frustes et si rongées, soit par l'antiquité, soit par le peu de soin qu'on prit pour les nettoyer, que la face et le revers étaient entièrement effacés.

Arzens, sur le Merdeau, ruisseau qui se jette dans le canal du midi; école, suc-

Digitized by Google

cursale, 228 maisons, 890 habitants. Les hameaux des Alauses et de Corneilhe en font partie.

Montclar, sur la Chuse, ruisseau qui se jette dans l'Aude; commune environnée de bois et située dans la Malpère, non loin de la route de Carcassonne à Limoux, ou de Paris à Mont-Louis; population, 314 individus dans 91 maisons; avec une succursale et un instituteur particulier.

C'est dans cette commune que se trouve, au milieu des bois, le domaine de Lavax, sur une hauteur d'où l'on jouit d'une très-belle vue. A ce domaine est attachée une chapelle autorisée par le gouvernement.

Montréal, petite ville, chef-lieu de canton et de justice-de-paix. Située sur une éminence au pied de laquelle coule le ruisseau de Rébenty qui se jette dans le Fresquel, elle domine également sur les plaines du Razès, d'Alzonne et de Carcassonne; elle jouit tout-à-la-fois de la vue de cette dernière ville, de celle de Castelnaudary, et du spectacle plus imposant de la Montagne-Noire, des Corbières et des Pyrénées. Son église, placée sur le point le plus élevé, est assez belle.

La population de Montréal est de 3368 individus; on y compte 595 maisons, 9 moulins à vent et un moulin à eau. Elle possède une cure de 2^{e} classe, un hôpital, deux écoles, une pour les garçons, l'autre pour les filles. Cette ville est sur la route de Carcassonne à Mirepoix. Il y existe quatre foires par an, et un marché les mercredi et vendredi de chaque semaine, où les communes voisines sont dans l'usage de s'approvisionner.

Son territoire est très-fertile.

On ignore l'époque de la fondation de cette ville; elle existait déja en l'an 520 avec le titre de châtellenie. Il est question du château de Montréal en l'année 1162, que ses chevaliers prêtèrent serment de fidélité à Raymond Trincavel, vicomte de Carcassonne. Avant la conquête de Simon de Montfort, la juridiction de Montréal s'étendait sur Limoux, sur le Razès et sur une partie du diocèse de Mirepoix. Ce ressort fut restreint lors de l'établissement de la sénéchaussée de Limoux. L'étendue de son territoire, les monuments découverts par la fouille des terres dans la campagne, les recherches de quelques écrivains, la tradition semblent démontrer que cette ville était considérable.

Elle a été saccagée et brûlée à différentes reprises: en 1212, elle était le rempart de la secte des Albigeois qui s'y étaient réfugiés après leur défaite devant Beziers; elle opposa une longue résistance aux armes victorieuses de Simon de Montfort; mais,

Digitized by Google

abandonnée par le roi d'Arragon et par Amaury, son chef, elle subit la loi du vainqueur. Une partie de ses habitans se retirèrent dans l'Albigeois et y fondèrent une petite ville sous le nom de Réalmont, en mémoire de leur première patrie. La ville de Montréal fut prise et brûlée, en 1355, par le prince de Galles; les religionnaires l'attaquèrent aussi en 1594, s'en emparèrent et la livrèrent aux flammes : 1500 maisons furent la proie de cet incendie. Elle fut surprise en 1632 par les partisans de la révolte du duc de Montmorenci; l'église fut convertie en citadelle : le châtelain et les consuls de la ville ayant, bientôt après, imploré la clémence du roi, obtinrent leur pardon; les fortifications furent démolies et l'église fut rétablie dans son premier état.

Preixan, sur la rivière d'Aude et sur la grande route de Paris à Mont-Louis; 135 maisons, 451 habitants, avec une succursale, un bureau de bienfaisance et une école.

Rouffiac, sur la même rivière et sur la même route; 290 habitants, 90 maisons; fait partie de la succursale de Preixan.

Ces deux communes sont en possession d'approvisionner la ville de Carcassonne de leurs légumes, qui sont très-estimés. Le vin qu'on y recueille a de la réputation.

Dans le territoire de Rouffiac, sur la petite montagne de la *Lagaste*, qui est un appendice de celle de la Malepère, il existe un plateau de 400 mètres de longueur et de 100 mètres de largeur, sur lequel on voit des débris de vieux fondemens qui paraissent avoir servi autrefois à quelque grande construction. L'on trouve journellement aux environs des urnes funéraires remplies de cendres et d'ossemens, et, dans quelques-unes, des pièces de cuivre sans légende ni exergue, mais seulement avec un cavalier armé d'une lance. On prétend, d'après la tradition, qu'il y avait dans ce lieu, un temple à Minerve, qui fut brûlé et détruit par les Wisigoths. A différents intervalles, des habitants de la Catalogne y sont venus faire des fouilles, dans l'espérance d'y trouver des trésors cachés. En dernier lieu, un travailleur de terre découvrit une plaque d'argent qu'il vendit clandestinement à Limoux pour une somme de 900 francs. Il est d'autant plus à regretter que cette plaque d'argent ait été dérobée aux regards des personnes instruites, qu'il est probable qu'elle aurait donné quelque notion plus directe, puisqu'on assure qu'elle etait revêtue de figures et de caractères. On soupçonne qu'elle a été fondue. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est que cet endroit était l'objet d'un culte particulier; on ne saurait y faire un pas sans y voir des morceaux de ces urnes, et on en rencontre journellement d'entières.

Digitized by Google

Roulens, à la droite du ruisseau de Baudrigue qui se jette dans la rivière d'Aude; succursale; 337 habitants, 57 maisons, 2 moulins, plusieurs métairies, et le domaine de Baudrigue.

La Valette, sur le ruisseau de Saint-Géniez et à la droite de celui de l'Arnouze, qui se jette dans le Fresquel; commune située, comme la précédente, au pied de la Malpère. Population, 420 individus dans 94 maisons; avec une succursale et une école.

Villeneuve-les-Montréal, sur le Rébenty; 274 habitants, 78 maisons, et succursale.

Son territoire est à-peu-près le même que celui de la ville de Montréal dont elle est très-voisine.

§ IX. *Canton de Peyriac.*

Le canton de Peyriac renferme presque tout le pays connu sous le nom de *Minervois*. Il est situé au nord-nord-est de Carcassonne, sur la limite qui sépare le département de l'Aude de ceux du Tarn et de l'Hérault, en partie dans la plaine, en partie dans la Montagne-Noire. C'est dans son arrondissement que se trouve l'étang de Marseillette, aujourd'hui desséché. Ce canton est un des plus considérables et des plus riches du département. La vigne y produit des vins très-estimés; l'olivier, conservé dans quelques-unes de ses communes, y donne encore de bonnes récoltes : on recueille beaucoup de blé sur son territoire, ainsi que d'excellents fourrages. Ses carrières fournissent plusieurs espèces de marbre généralement recherchées. Enfin, il réunit sur plusieurs points les agréments du paysage aux richesses du sol.

Il est composé de dix-huit communes.

Aigues vives, sur le ruisseau de ce nom, au bord de l'étang de Marseillette, où il va se jetter; 233 habitants, 45 maisons; dépend de la succursale de Marseillette.

Azille, à la gauche du canal du Midi, commune considérable dont la population s'élève à 1509 individus qui habitent dans 276 maisons, avec 2 moulins à eau. Le domaine de Jouarre en fait partie, ainsi que plusieurs hameaux. Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance et deux écoles.

Il existe dans cette commune deux foires fixées aux 25 avril et 22 novembre. Elles durent trois jours et sont importantes pour la vente des bestiaux.

Son territoire produit un peu d'huile d'Olive.

Blomac, jolie petite commune entre la rivière d'Aude, le canal du Midi, l'étang de Marseillette et la route de Carcassonne à Béziers, par Trèbes. Elle consiste en

Digitized by Google

35 maisons et 198 habitants; avec une succursale et un instituteur particulier. Son territoire, quoique un peu sec, produit du blé de la première qualité; on y recueille de bon vin. Ce village, autrefois très-pauvre, doit son amélioration aux soins que donne à l'agriculture le principal propriétaire, M. Rolland-Trassanel, frère de M. Rolland-Fourtou, dont nous avons parlé à l'article de Villalier, et avec lequel il rivalise pour les plantations. Il a multiplié les vignes et en a fait, pour ainsi dire, des jardins d'agrément. Le rivage de l'Aude lui doit des allées magnifiques de platanes, de saules et de peupliers; et, dans le village, il a bâti le plus beau cellier qui soit dans le département, pour son étendue et pour la grandeur et la matière des foudres et des cuves qu'il y a placés. Il a aussi contribué à étendre les progrès de l'introduction des troupeaux-mérinos.

Cabrespine, sur le Clamous, dans la Montagne-Noire; population, 921 individus compris dans 174 maisons : les hameaux de Laval et de Serremijeane en font partie. Succursale, bureau de bienfaisance, trois écoles, une pour les filles et deux pour les garçons; une foire, qui a lieu le premier lundi du mois d'août, importante pour la vente des bêtes à laine.

Cette commune est industrieuse; plusieurs fabricants de draps y font vivre une assez grande quantité d'ouvriers, et ce genre de commerce y a fondé quelques fortunes considérables.

Dans son territoire se trouve une grotte qui attire beaucoup de curieux et offre des stalactites remarquables.

Castans, sur le Clamous, au haut de la Montagne-Noire, où il prend sa source; le Pic de Nore, le point le plus élevé de toute cette montagne, est dans la commune de Castans et la sépare, ainsi que le département de l'Aude, de celui du Tarn. Population, 726 individus dans 126 maisons, en y comprenant les hameaux de Raissac, Fontestremières, Bourdials, Terrondels, Escandelle, Quintaine, et Lafargue; avec une succursale.

Caunes, sur la rivière d'Argentdouble, la plus considérable des communes de ce canton; population, 2195 individus dans 436 maisons, y compris le village de Castanviel, le domaine de Villerambert, le hameau du Cros et 7 moulins à eau. Cure de 2^{e} classe, bureau de bienfaisance, pensionnat et six écoles, dont trois pour les garçons et trois pour les filles; deux foires de deux jours chacune, lesquelles ont lieu le 2 mai et le 9 septembre; on y vend des cerceaux, des comportes, des barriques, et des bestiaux.

Digitized by Google

Le territoire est fertile en vins qui alimentent des fabriques d'eau-de-vie; on y recueille de l'huile d'olive en assez grande quantité et beaucoup de fourrages.

La route de Carcassonne à Saint-Pons passe par Caunes.

Il y avait dans cette commune, avant la révolution, une très-belle abbaye de Bénédictins. Leur église sert aujourd'hui de paroisse. On y voit un autel en marbres de toute espèce, soit de Caunes, soit d'Italie; le blanc statuaire de Carrare y domine. A la droite est une chapelle de la Vierge, toute revêtue de marbre, vert antique, portor, et autres diverses couleurs. La statue en marbre blanc a été faite à Carrare, ainsi que celles des deux patrons de l'ordre qui se trouvent de chaque côté. La menuiserie du chœur est de chêne de Hollande et travaillée avec soin.

A quelque distance de Caunes sont des carrières de marbre très-renommées; elles ont donné lieu à plusieurs établissements en ce genre, exploités par d'habiles ouvriers. La rivière d'Argentdouble fait mouvoir 18 lames d'une scierie qui débite le marbre. Indépendamment de cette branche d'industrie, Caunes en offre encore plusieurs autres, telles que des tanneries et une teinturerie de drap noir.

Le domaine de Villerambert, appartenant à M. le marquis de Vernon, écuyer du roi, est situé au pied des montagnes, dans une jolie plaine, au milieu de bosquets de chêne vert, et de plantations de mûriers et d'oliviers.

A l'est-nord, et à un quart-d'heure de chemin de la commune de Caunes, s'élève, dans un bassin étroit et profond, une chapelle champêtre avec un logement pour un hermite. La fondation en est très-ancienne. Ce lieu s'appelle *le Cros*. On y arrive par un sentier inégal, tracé à travers plusieurs collines schisteuses, qui, par leur direction du nord au midi, semblent servir d'arcs-boutants à une chaîne de rochers, dont la direction de l'ouest à l'est, termine en cet endroit le massif de la Montagne-Noire. Dans cette chaîne de rochers se trouvent les carrières de marbre. On voit dans l'enclos de l'hermitage une halle ancienne, construite pour l'étalage des marchandises pendant la foire du 8 et du 9 septembre. La chapelle présente un air de propreté et même d'élégance. Le maître-autel, avec deux autels collatéraux, forme un ensemble d'architecture et de sculpture, soutenu par dix colonnes de marbre incarnat, et où brillent les différentes espèces de marbre depuis le pavé jusqu'à la voûte. En descendant de ce lieu, on traverse un ruisseau, et l'on arrive au bas d'un massif de rochers, taillé à pic, de plus de 3,000 mètres d'élévation : de sa base sort une fontaine dont l'eau, toujours abondante et limpide, suffit à l'arrosage de tout le vallon.

Digitized by Google

Il est question de Caunes dès le commencement du IV^e^ siècle, à l'occasion de quelques chrétiens nés dans cet endroit, et qui furent persécutés par Dioclétien. C'était alors un village qui s'était anciennement appelé *Bufentis*. Il est parlé, dans une charte de l'an 791, d'un monastère fondé à Caunes par l'abbé Anian. Roger, comte de Carcassonne, s'engagea, par un acte du 24 février 1138, à ne pas faire la guerre à ses ennemis, dans le district de ce monastère. L'abbé tenait tous les domaines en *fief libre* des rois de France, qui avaient doté cette abbaye.

Citou, sur l'Argentdouble : 538 habitants, 116 maisons, y compris les hameaux de Rieuse, de Montbouscous et de St.-Peyre, avec un moulin à eau, une succursale et un bureau de bienfaisance.

St.-Frichoux, sur le Rescloses, et au bord de l'étang de Marseillette, où va se jeter ce ruisseau : 72 habitants, 18 maisons. Elle fait partie de la succursale de Laure.

Laure, sur le ruisseau de ce nom, qui se jette aussi dans l'étang de Marseillette : commune considérable, dont la population, comprise dans 214 maisons, s'élève à 1010 individus. Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance, et une école.

Lespinassière, sur l'Argentdouble, dans la Montagne-Noire : succursale, 181 maisons, 856 habitants; plusieurs hameaux en font partie, entre autres ceux de Sarat, de Pech, du Col de Castagnit et de Sans. Située au sommet de la montagne, cette commune recueille du seigle, des grains grossiers, des fourrages et du bois.

Marseillette, au bord de l'étang de ce nom, entre la rivière d'Aude et le canal du Midi, sur une élévation de rocher : population, 283 individus dans 57 maisons, et un moulin à vent. avec une succursale et une école particulière.

Selon Astruc, Marseillette est le lieu connu dans les tables de Peutinger, sous le nom de *Liviana*. Catel, au contraire, indique la position de Liviana dans l'endroit où est aujourd'hui Lezignan. L'Histoire générale de Languedoc la fixe à Capendu ou Campendu (*à cane suspenso*) : mais la conjecture d'Astruc paraît plus vraisemblable; d'abord, parce que, du temps des Romains, la plaine de Lezignan n'était qu'un marais; ensuite, parce que la route militaire qu'ils avaient faite, existe encore en partie sur l'ancien chemin d'étape de Carcassonne à Beziers. C'est probablement dans ce même endroit, au château de Liviana, qu'Euric, roi des Visigoths, fit emprisonner le célèbre Sidoine Appollinaire, évêque de Clermont. Des restes de constructions anciennes ont été découverts tant à Blomac qu'à Marseillette.

Digitized by Google

Pépieux, sur la rivière d'Ognon, et sur la limite du département de l'Hérault : 538 habitants, 123 maisons, y compris un moulin à eau, 3 forges et martinets abandonnés; et le joli domaine de la Serre, avec une succursale et une école. Son territoire est planté d'oliviers.

Peyriac-Minervois, sur l'Argentdouble; chef-lieu de canton et de justice-de-paix, résidence d'une brigade de gendarmerie. La population de cette commune est de 1250 individus renfermés dans 263 maisons, dont les tuileries d'Assiac et les domaines de Violet et de Pautard font partie.

Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance, et une école.

Il y existe trois foires qui ont lieu à la pentecôte, le 1^er^ septembre, et le 1^er^ novembre. Elles sont importantes pour la vente des instruments aratoires, des ustensiles propres à la vendange, et des objets nécessaires à la consommation de l'hiver.

Rien de plus agréable que la vallée qui est arrosée par l'Argentdouble, depuis Caunes jusqu'à Peyriac; de belles prairies couvertes d'arbres de toute espèce sont bordées de coteaux couronnés d'oliviers. Des vignes très-étendues produisent une quantité considérable de vin estimé pour la table et recherché pour la distillation des eaux-de-vie.

Peyriac a l'avantage encore d'être sur la route de Carcassonne à Saint-Pons, appelée le chemin du Minervois.

Puicheric, entre la rivière d'Aude et le canal du Midi, près de l'étang de Marseillette; population, 465 individus dans 79 maisons, et un moulin à eau; succursale, école pour les garçons, école pour les filles.

C'est à Puicheric qu'une rigole amène les eaux de l'étang et les conduit dans la rivière d'Aude. Le desséchement de cet étang a donné du travail à un grand nombre d'ouvriers de cette commune et des villages environnants.

La Redorte, sur les rivières d'Argentdouble et de Canet, près le canal des Deux-Mers, sur la route appelée du Minervois; 544 habitants, 122 maisons, moulin à eau, succursale, et école.

Il y a dans cette commune un très-beau château, duquel dépend un domaine appelé la Métairie-du-Bois. Cette métairie se trouve en effet au milieu d'un bois considérable traversé en sens contraire par la rivière d'Argentdouble et par le canal.

La terre de la Redorte est la propriété de M. le comte Maurice Mathieu, lieutenant-général des armées du roi, qui, joignant à la célébrité militaire le goût de

Digitized by Google

l'agriculture, s'occupe d'améliorations aussi utiles qu'agréables, et contribue tout-à-la-fois à l'embellissement de ses possessions et à la prospérité de sa commune.

Mérinville ou *Rieux*, entre la rivière d'Argentdouble et celle de Naval, qui se jette dans le canal du Midi, sur le grand chemin du Minervois; population, 1513 individus, 367 maisons, et un moulin à eau, avec une succursale, un bureau de bienfaisance, deux instituteurs particuliers pour les garçons, et deux écoles pour les filles.

Il y existe une foire qui s'ouvre le 22 décembre, et dure deux jours. Elle est importante pour la vente des bestiaux.

Trausse, sur l'Alsouque, ruisseau qui se jette dans l'Argentdouble; 169 maisons, 800 habitants; le domaine de Paulignan en fait partie; succursale, bureau de bienfaisance, et école.

De Trausse à Peyriac, le territoire, un peu montueux, est couvert d'oliviers et de vignes.

Villeneuve-les-Chanoines, sur le Clamous; population, 680 individus dans 150 maisons, dont fait partie le domaine de Pujol-de-Bosc, avec une succursale, une école, et une foire fixée au 17 août.

§ IX. *Canton de Saissac.*

Ce canton, comme celui du Mas-Cabardès, auquel il est contigu, est situé dans la Montagne-Noire, au nord-nord-ouest de Carcassonne. Quoique ce soit un pays aride, il est intéressant, moins par ses productions que parce qu'il est, pour ainsi dire, le berceau du canal des Deux-Mers. C'est en effet dans ce canton que se trouvent et l'origine de la rigole de la montagne, et les deux bassins de Lampy.

C'est également à son extrémité, dans un lieu appelé *la Fonde*, qu'on a le projet de construire un nouveau bassin, égal au moins en grandeur et en capacité au réservoir de Saint-Ferréol.

Le blé vient à peine dans ce territoire, mais on y recueille du seigle, des pommes de terre, des fourrages, et même un peu de vin. Il compte plusieurs genres d'industrie, des usines, des fabriques et des troupeaux.

Le canton de Saissac est traversé par une grande route, celle de Carcassonne à Revel, route qui vivifie toute cette partie de la Montagne-Noire, et entretient d'utiles communications entre les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn.

Il n'est composé que de six communes.

Digitized by Google

Brousses et Villaret, sur la Durre, au nord de Montolieu; la population de cette commune est de 263 individus, compris dans 49 maisons. Elle est formée de la réunion des deux villages de Brousses et Villaret, et des hameaux de Carrière et de Lautier. Elle possède une succursale; son territoire est peu productif. Il y existe deux papeteries.

Cuxac-Cabardès, sur la Durre; population, 1047 individus dans 210 maisons, en y comprenant les hameaux de Cazelle, de la Prade-Basse, la manufacture de la Bonde, Pont-del-ga, Castelginest, cinq moulins à eau, une papeterie, deux maisons de campagne et le château des Escoussols; une succursale, un bureau de bienfaisance, trois écoles, dont deux pour les garçons, et l'autre pour les filles.

Il y avait dans cette commune, avant la révolution, une manufacture royale de draps pour le Levant. Il y existe encore quelques fabriques particulières, lesquelles emploient un assez grand nombre d'ouvriers des deux sexes; on y fait aussi des cerceaux et de la vaisselle vinaire.

Quatre foires sont fixées aux 25 février, 11 mai, 2 août et 20 décembre.

Saint-Denis, sur le Lignon, ruisseau qui se jette dans la Durre; 632 habitants, 127 maisons. Cette commune est environnée de bois, et au voisinage de la rigole et du bassin de Lampy, qui se trouvent dans son territoire. Les hameaux de la Calm, de Galaube et de la Fonde en font partie.

Elle possède une succursale, un instituteur, des papeteries et des forges à fer.

Fontiers-Cabardès, entre la Durre et le Lignon. La réunion du village de Lacombe à Fontiers en fait une commune considérable, dont la population, comprise dans 230 maisons, monte à 1002 individus. Voisine de la précédente, elle est également environnée de bois, et touche à la forêt de Ramondens.

Elle a une succursale, une école, et trois moulins à eau. Les hameaux de Cals, de la Coutagne et Perry font partie de cette commune.

Fraisse-Cabardès, sur le Trapel; 283 habitants, 62 maisons, avec une succursale.

On y fabrique des draps, ce qui donne du travail en divers genres à plusieurs ouvriers.

Saissac, sur la Bernassonne, chef-lieu de canton et de justice-de-paix, et résidence d'une brigade de gendarmerie. Sa population s'élève à 1910 individus, et est contenue dans 258 maisons, en y comprenant le hameau de Cros, deux maisons d'agrément dans la campagne, six moulins à eau et un moulin à vent. Cette commune est située à mi-côte sur la Montagne-Noire, au nord-nord-ouest de Carcas-

Digitized by Google

sonne. L'intérieur en est triste et désagréable; mais pour peu qu'on sorte des murs, on jouit de la plus belle vue; la campagne offre des sites charmants; on domine sur les plaines de Carcassonne, de Montréal et de Castelnaudary; on aperçoit ces trois villes, et sur trois plans différents les montagnes d'Alaric, des Corbières et des Pyrénées; l'air qu'on y respire est sain; les eaux qu'on y boit sont bienfaisantes, et le voisinage de la rigole et du bassin de Lampy procurent des promenades faciles et délicieuses.

Saissac possède une cure de deuxième classe, un bureau de bienfaisance, une école pour les garçons et une école pour les filles.

La fabrique des draps y occupe un assez grand nombre de bras, sur-tout pour la préparation de la laine. On y elève des troupeaux, et le maire, M. Bosc, y en a introduit un très-beau de mérinos.

Cette petite ville avait, dès les dixième et onzième siècles, un château avec une viguerie dépendante de Carcassonne. Simon de Montfort le donna, en 1209, à Bouchard de Marly, qui s'y établit avec soixante Français. Suivi de quelques chevaliers de sa garnison, Bouchard entreprit de faire des courses jusqu'aux tours de Cabardès; mais Pierre Roger, seigneur de ces châteaux, se mit en embuscade, tailla en pièces le détachement, fit Bouchard prisonnier, et le tint en captivité pendant près de dix-huit mois.

Saissac, d'abord baronnie, fut érigé en marquisat, et appartenait à la maison de Luynes.

C'est dans le territoire de cette commune qu'il existait une abbaye fondée en 1149 par le vicomte Roger et quelques gentilshommes du pays. Placée d'abord au pied de la Montagne-Noire, entre les ruisseaux de Sor et de Lampy, elle fut transférée, quelques années après, au village de Villelongue dont elle prit le nom. Cette abbaye, détruite par la révolution, a été vendue à un particulier de Saissac.

§ X. *Canton de Tuchan.*

Le canton de Tuchan est situé au sud-est de Carcassonne, dans les Corbières, sur la limite du département des Pyrénées-Orientales. Il participe à l'aridité du canton de Monthoumet, auquel il est contigu. Il renferme des richesses minéralogiques, sur-tout des mines de houille ou charbon de terre; mais, privé de communications, il ne peut tirer presque aucun parti de ces ressources qui deviendraient si précieuses.

Digitized by Google

Il est composé de huit communes.

Cucugnan, à la droite du Verdouble; population, 242 individus dans 45 maisons, et un moulin à eau; dépend de la succursale de Padern.

Duilhac, sur le Verdouble; cette commune, située au milieu des Corbières, renferme dans 66 maisons et deux moulins à eau une population de 294 individus, avec une succursale.

Maisons, sur la Valette, qui se jette dans le Verdouble; succursale, 261 habitants, 52 maisons.

Son territoire contient des filons de mines de plusieurs espèces; ces mines ont été très-anciennement exploitées.

Montgaillard, sur la Valette; 33 maisons, un moulin à eau, et 200 habitants; réunie à la succursale de Maisons.

Padern, au confluent du Verdouble et de la Valette; population, 340 individus dans 80 maisons, un moulin à eau et une forge, avec succursale.

Paziols, sur le Verdouble, au milieu d'une jolie vallée, à l'extrémité de laquelle se trouve Tuchan; succursale, 466 habitants, 98 maisons, trois moulins à eau, et une tuilerie.

Rouffiac-des-Corbières, sur le Verdouble; 25 maisons, un moulin à eau, et 144 habitants; dépend de la succursale de Duilhac.

Tuchan, sur le ruisseau de Palairac, appelé aussi Verdouble, à l'extrémité de la vallée située au pied du Tauch, l'une des plus hautes montagnes des Corbières; chef-lieu de canton et de justice-de-paix, résidence d'une brigade de gendarmerie. La population de cette commune s'élève à 1057 individus, que renferment 181 maisons, deux moulins à eau, deux moulins à huile, et une fabrique d'eau-de-vie.

Elle possède une cure de deuxième classe et un bureau de bienfaisance.

Il y existe une foire qui se tient le 17 décembre, et qui est importante pour la vente de quelques bestiaux et des instruments aratoires.

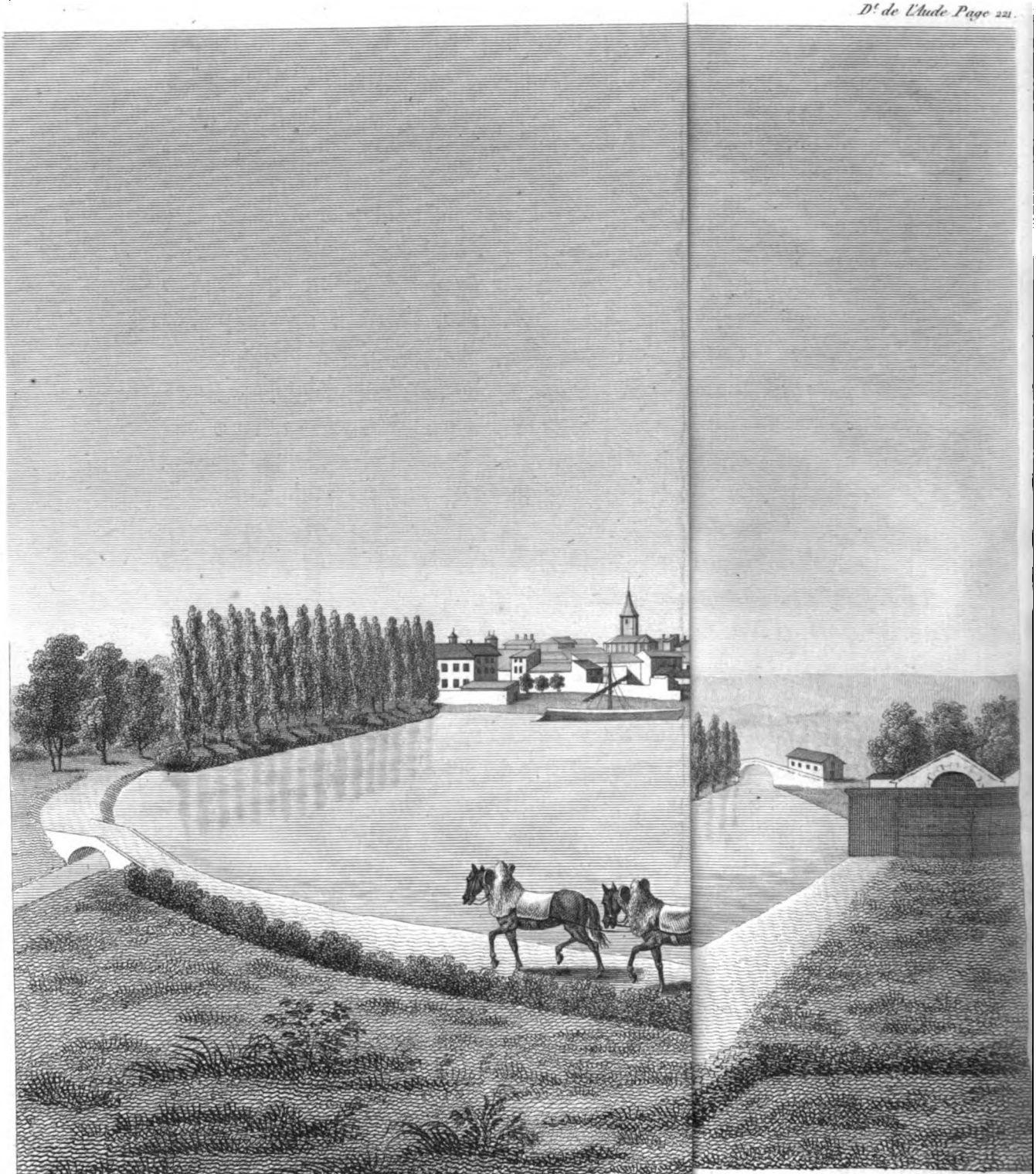
Le vallon de Paziols à Tuchan est couvert d'oliviers.

De la commune de Tuchan dépendent les domaines et châteaux de Nouvelles et de Ségure.

C'est dans ce dernier endroit qu'on a découvert des mines de houille abondantes.

Digitized by Google

Digitized by Google



Gravé par Ambroise Tardieu, Rue du Jardinet N°. 12.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

ARRONDISSEMENT DE CASTELNAUDARY.

Cet arrondissement renferme cinq cantons : Belpech, Castelnaudary-nord, Castelnaudary-sud, Fanjeaux et Salles.

Castelnaudary, chef-lieu.

Cette ville, au nord-ouest et à quatre myriamètres de Carcassonne, est située sur le canal du Midi, et traversée par la grande route de Toulouse à Montpellier. La plaine, connue sous le nom de Lauragais dont elle était autrefois la capitale, est une des plus fertiles de tout ce département.

La population de cette ville s'élève à 9358 individus, et est comprise dans 1480 maisons, dont 1300 dans la commune proprement dite, et le reste dans la banlieue.

Elle ne renferme aucun monument remarquable, mais elle est embellie par un grand bassin qui lui sert de port, et qui ressemble à un lac. Ce bassin est entouré de quais et de magasins pour les bois destinés aux réparations du canal, ainsi que de chantiers où sont construits ou radoubés les bateaux et les barques nécessaires à la navigation.

Castelnaudary est la résidence d'un sous-préfet, et possède un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, et une brigade de gendarmerie.

Ses établissements religieux, ceux d'humanité, d'instruction publique, consistent dans une cure de première classe, une succursale, un hospice de santé, un bureau de bienfaisance, un collége, quatre écoles, indépendamment de quelques maisons d'éducation pour les jeunes filles, et qui sont dirigées par des religieuses.

Digitized by Google

Les deux églises sont sous l'invocation de Saint-Michel et de Saint-Jean. Celle de Saint-Michel est peut-être la plus belle et la mieux décorée de tout le département. Elle possède un tableau de Rivalz extrêmement estimé.

Il existe à Castelnaudary quatre foires : la première s'ouvre le 7 janvier, et dure deux jours; la seconde, le lundi de Quasimodo, et dure également deux jours; la troisième, le lundi avant la Madeleine, et la quatrième, le 1er novembre.

Ces foires sont importantes, soit pour la vente des blés, des vins, des laines et des bestiaux, soit pour l'achat des instruments aratoires.

Il y a en outre trois marchés par semaine, fixés au lundi, au mercredi et au vendredi. Les communes de l'arrondissement sont dans l'usage d'y faire les approvisionnements nécessaires aux besoins et aux commodités de la vie.

La ville de Castelnaudary est très-élevée et très-exposée au vent. La promenade publique qui domine sur le bassin, et d'où l'on aperçoit les Pyrénées, présente un beau point de vue. De l'autre côté de la ville, on voit en face la Montagne-Noire. Les campagnes environnantes offrent des maisons agréables, à la tête desquelles je citerai la Planque, appartenant à M. Galabert; Saint-Jean, à M. Martin d'Auch, ancien député. Les jardins de ces domaines sont arrangés avec beaucoup de goût; l'on y trouve de superbes plantations et des eaux très-abondantes.

On découvre de très-loin les moulins à vent qui sont bâtis en grand nombre autour de Castelnaudary.

Catel, dans ses mémoires sur l'histoire de Languedoc, prétend que cette ville, appelée *Castellum novum* ou *Castrum novum Arri,* par Pierre Moyne de Valsernay, dans son livre sur les Albigeois, est le même lieu désigné par Grégoire de Tours sous le nom de *Caput arietis castra,* qui était situé sur les frontières de la Septimanie, et

Digitized by Google

que le prince Récarède emporta sur le roi Gontran, en 585. Selon les auteurs de l'Histoire générale de Languedoc, la ville de Castelnaudary n'existait pas à cette époque, et l'on n'a, quoi qu'en dise Catel, aucune certitude que le terme *caput* ait été pris quelquefois pour château.

Astruc pense que Castelnaudary pourrait bien être le lieu indiqué sous le nom de *Sostomagus* dans l'itinéraire de Bordeaux, composé à la fin du règne de Constantin, vers l'an 333 de l'ère chrétienne. En effet, il est désigné sur la voie romaine, entre Toulouse et Carcassonne, à 38 milles de la première, et 24 milles de la seconde. Cette position est encore la même pour Castelnaudary.

Détruit dans l'irruption des Vandales et des Goths, Sostomago fut reconstruit sous le nom de *Castrum novum Arianorum*, désignation prise de la secte des Ariens, que les Visigoths avaient embrassée. C'est de là qu'est venu le nom de cette ville.

Le plus ancien monument où il en soit fait mention est un testament de Bernard Aton, vicomte de Beziers et de Carcassonne, du 7 mai 1118, par lequel ce vicomte, *étant sur son départ pour l'Espagne*, lègue à ses deux fils en commun les châteaux de Boussagues, de Castelnaudary et de Saint-Félix.

Comme la ville de Castelnaudary est située sur une haute colline, environnée d'une vaste plaine, à une demi-lieue de la petite rivière de Tonques, Simon de Montfort la jugea un poste assez important pour s'en emparer et en rétablir les fortifications qu'il avait lui-même détruites en 1211. Il y soutint un siége contre Raymond VI, comte de Toulouse, qui fut obligé de le lever après y avoir perdu beaucoup de monde. Reprise, en 1220 par Raymond VII, elle fut vainement assiégée par Amaury de Montfort, fils de Simon. Son frère, Gui de Montfort, comte de Bigorre, fut tué durant ce siége. Le comte de Toulouse, en faisant la paix avec saint Louis, en 1229, se soumit à

Digitized by Google

faire raser les murs de Castelnaudary et à remettre cette place au roi pour la garder dix ans.

Le prince de Galles la prit et la brûla en 1355. L'année d'après, le comte d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc, lui accorda plusieurs priviléges pour l'aider à rebâtir ses fortifications. Elle fut agrandie par trois ampliations successives : l'époque de la dernière est de l'an 1366; on ignore celle des deux autres.

Le roi Henri II établit le sénéchal présidial à Castelnaudary, l'an 1553, à la place de la judicature de Lauragais, qu'il démembra de la sénéchaussée de Toulouse, d'après les sollicitations de la reine Catherine de Médicis.

On trouve dans l'histoire générale de Languedoc, tome V, pages 57 et 427, des détails curieux sur le Lauragais. Louis XI ayant échangé, au mois de janvier 1478, la judicature et le pays de Lauragais contre le comté de Boulogne-sur-Mer, avec Bertrand-de-Latour, comte d'Auvergne et de Boulogne, à qui il donna de plus quelques autres domaines à Carcassonne et à Beziers, en tout pour la somme de 5457 liv. de rente, érigea en même temps le Lauragais en titre de comté, et déclara qu'il ressortirait nuement au parlement de Toulouse. C'est par cette raison que Bertrand-de-Latour, comte de Lauragais, eut un sénéchal pour principal officier dans le pays. Cet échange rencontra cependant des difficultés; et le parlement de Toulouse, qui refusa d'abord de l'enregistrer, ne le fit que le 5 mai de l'an 1480, *de très-exprès et réitéré commandement du roi tant par ses lettres missives que autrement.*

Après la mort de Louis XI, Charles VIII fit saisir sous sa main le comté de Lauragais, de même que les autres domaines aliénés par le roi son père. Il en donna main-levée en faveur de Bertrand-de-Latour, en 1484; mais comme ce seigneur commit quelques excès dans l'exécution de l'arrêt, le roi ordonna, le 20 septembre 1487, que

Digitized by Google

cette main-levée serait seulement provisionnelle, et renvoya la décision du procès au parlement de Paris. Jean de Latour, arrière-petit-fils de Bertrand V, fut troublé de nouveau dans la jouissance du comté de Lauragais, en 1501, sous le règne de Louis XII, qui fit saisir ce comté, sous prétexte d'une réunion des biens aliénés de la couronne. Jean de Latour étant mort peu de temps après, Jeanne de Bourbon, sa veuve, demanda main-levée de la saisie; le roi renvoya l'affaire à son grand-conseil le 20 novembre 1509, et donna cependant la jouissance provisionnelle du comté de Lauragais à Jean Stuart, duc d'Albanie, et à Anne de Latour, sa femme, fille de Jean de Latour et de Jeanne de Bourbon, et au tuteur de Catherine de Médicis, fille du duc d'Urbin et de Madeleine de Latour. Anne, sœur de Madeleine, étant morte sans enfants, Catherine de Médicis, sa nièce, hérita du comté de Lauragais et du reste de ses domaines. Le roi François 1^er^ délaissa, le 4 mars 1540, à Henri, dauphin, son fils, la jouissance de tous les domaines qui appartenaient à la dauphine Catherine de Médicis, femme de ce prince, nommément du comté de Lauragais : Henri les posséda jusqu'à son avènement au trône en 1547, et les abandonna alors à la reine Catherine de Médicis.

Cette princesse demanda, dans la même année, permission de disposer de ce comté et des autres domaines qu'elle possédait en Languedoc, en faveur de Christine de Lorraine, sa petite-fille, lorsqu'elle se marierait. Le roi la lui accorda, sous la condition néanmoins qu'il lui serait libre de donner ailleurs d'autres domaines en échange pour le comté de Lauragais, à cause de l'importance de sa situation. La reine-mère et Christine de Lorraine acceptèrent la condition; mais la donation n'eut pas lieu, et la reine-mère engagea, l'année suivante, le comté de Lauragais à Charles d'Escars, évêque de Langres, pour soixante-trois mille écus. Elle disposa, par son

Digitized by Google

testament, de ce comté en faveur de Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. Marguerite de Valois, reine de Navarre, se prétendant héritière de la reine Catherine de Médicis sa mère, disputa cette possession, l'obtint en 1601 par arrêt du parlement de Toulouse, et la donna en 1606 au dauphin, qui depuis fut le roi Louis XIII, et qui la réunit à la couronne.

La ville de Castelnaudary est devenue fameuse par le combat qui se livra, en 1632, à un quart de lieue de ses murs, entre le duc de Montmorenci et les troupes de Louis XIII, commandées par le maréchal de Schomberg. Le duc reçut dix-sept blessures dans cette action, qui ne dura guère plus d'une demi-heure. Fait prisonnier, il fut porté à Castelnaudary, où sa vue fit une sensation si grande, qu'il fallut que les gens d'armes missent l'épée à la main pour écarter la foule qui fondait en larmes, et témoignait publiquement ses regrets. On sait que Montmorenci fut décapité dans l'hôtel-de-ville de Toulouse, le 30 octobre de cette même année 1632.

§ I^er^. *Canton de Belpech.*

Ce canton, au sud-ouest de Castelnaudary, est situé dans une contrée montagneuse, sur la limite du département de l'Ariège. Son territoire n'est pas très-productif. On y recueille du blé et du vin d'une qualité médiocre et en petite quantité. Il est composé de douze communes.

Saint-Amans, sur le Thomaz, ruisseau qui se jette dans la Vixiège; population, 387 individus dans 88 maisons, avec une succursale.

Belpech, sur le Lers et la Vixiège, à leur confluent; chef-lieu de canton et de justice-de-paix. La population de cette commune, comprise dans 482 maisons, s'élève à 2271 individus. Les hameaux de la Bastide-Colomat, de la Devèze et de Tresmezez en font partie.

Belpech possède une cure de deuxième classe, un bureau de bienfaisance ou hospice, un instituteur pour la langue latine, et une école particulière pour les jeunes filles.

Il y a, dans cette commune, six foires assez importantes pour la vente du blé,

Digitized by Google

des bestiaux, et des étoffes propres à l'habillement. Elles sont fixées aux 2 janvier, 2 mars, 2 mai, 11 août, 24 septembre et 9 novembre.

Cahuzac, sur la Vixiège, succursale; 133 habitants, 28 maisons. On y remarque les bâtiments d'exploitation, ainsi que le domaine de feu M. Acher de Cahuzac, qui était membre du conseil-général de département.

Lafage, sur la même rivière; succursale; 408 habitants, 77 maisons. Les hameaux de Cazazils et de Beziat en font partie.

Mezerville, sous une branche de Lers-Mort; 289 habitants, 87 maisons, avec une succursale.

Molandier, sur la rivière de Lers, qui fait en cet endroit la limite des départements de l'Aude et de l'Ariège. Population, 726 individus dans 135 maisons, avec les hameaux de la Gabache, de Roudigou, de Pelissié, du Figuier-de-Greville, et de Pagnon; succursale et bureau de bienfaisance.

Pechluna; 99 maisons, 415 habitants; réunie à la succursale de Saint-Amans. Le hameau de Fajac-la-Selve en fait partie, et son territoire contient une forêt.

Pecharic et *le Py*, sur la Vixiège; 202 habitants, 38 maisons; dépendant de la succursale de Cahuzac.

Peyrefitte; 249 habitants, 27 maisons; fait partie de la succursale de Meyreville.

Plaigne, sur la Vixiège et le ruisseau de Rieupiquet; succursale; 542 habitants; 114 maisons.

Saint-Sernin; 219 habitants, 35 maisons, dont le hameau de Vergnole fait partie; avec une succursale.

Villautou, sur le Rieupiquet, succursale; 214 habitants, 53 maisons.

Ce canton manque en général de communications, et cette privation nuit au développement de son industrie et de sa prospérité.

§ II. *Canton de Castelnaudary-Nord.*

Quoique plusieurs communes de ce canton soient situées au pied de la Montagne-Noire, il est beaucoup plus riche que le précédent; ses terres sont meilleures et ont plus de débouchés.

Il est composé de 20 communes.

Airoux, sur la rivière de Fresquel; succursale; 270 habitants, 80 maisons, en y comprenant les hameaux du Melix, du Clauset, et Clasous.

La Bécède, sur le ruisseau du même nom, qui se jette dans le Fresquel; cette

Digitized by Google

commune est située au pied de la Montagne-Noire; sa population consiste en 1068 individus compris dans 224 maisons. Les hameaux de la Garde, des Brunils et de Gourbel en font partie. Elle possède une succursale et une école. Il existe à la Bécède une foire fixée au 10 août de chaque année.

Carlipa, sur la rivière de Lampy; succursale, 537 habitants, 130 maisons, avec un bureau de bienfaisance et une école.

Les Casses, près la rigole de la Plaine. Cette commune, qui est limitrophe avec le département de la Haute-Garonne, compte 107 maisons, 385 habitants, et possède une succursale. Les hameaux des Rougers, de la Plagnole, d'Entourch, de Bousquet et de Janisquet en font partie.

Cenne-Monestiès, sur le Lampy; réunion de deux villages; population de 790 individus dans 186 maisons; succursale; école pour les garçons, école pour les filles; foire qui a lieu le 13 septembre et qui est importante pour la vente des bestiaux. La commune de Cennes est plus industrieuse qu'agricole; on y compte quinze fabricants et neuf marchands de draps. Ces draps sont fort grossiers, mais leur bas prix en assure la consommation.

Issel, sur le ruisseau du même nom, qui se jette dans le Fresquel; population, 713 individus, 137 maisons; succursale; bureau de bienfaisance; école où sont élevés gratuitement six enfants pauvres, indépendamment de ceux qui paient une rétribution.

Montmaur; population, 608 individus, 127 maisons, avec une succursale.

Saint-Papoul, sur le Limbe qui se jette dans le Fresquel; cette commune, qui était autrefois le siége d'un évêché, compte une population de 1248 individus renfermés dans 245 maisons, y compris le beau domaine de Ferrals et les hameaux des Bringoux, Ardelets et Lasson.

Elle possède une cure de 1re classe, un bureau de bienfaisance, et une école.

Il y a dans cette commune quatre foires fixées, la première au 18 mars, la seconde au 16 juin, la troisième au 14 septembre, et la quatrième au 18 novembre. On y vend des bestiaux de toute espèce.

De plus, elle jouit de l'avantage d'avoir une grande route qui va jusqu'à Ferrals, et qui offre un utile débouché aux productions de son territoire.

Anciennement Saint-Papoul était une abbaye dont on attribue la fondation à Charlemagne; les titres périrent lorsque cette petite ville fut prise et pillée dans les guerres de religion. Il est fait mention de cette abbaye dans une ancienne pancarte

Digitized by Google

qui contient le dénombrement des monastères compris dans le royaume de Louis-le-Débonnaire, et obligés ou de fournir des gens de guerre à cet empereur, ou de lui faire un don, ou seulement de prier Dieu pour lui.

J'ai cité, dans l'essai sur les États de Languedoc, le repas donné au roi de France Charles IX, en 1565, dans le château de Ferrals. Cette terre appartient à M. le comte de Roquelaure, qui a épousé une dame du nom et de la famille de Bavière.

L'évêché de Saint-Papoul, érigé en 1317 par le pape Jean XXII, a compté jusqu'à la révolution, époque où il a été supprimé, 34 évêques dont voici les noms :

Bernard I^er^ de la Tour, premier évêque en..... 1317
Mort la même année.
Raymond I^er^ de Moscuerol, bénédictin, unit le prieuré de Montferrand au monastère de Saint-Papoul; mort en..... 1335
Il avait été évêque de Saint-Flour.
Guillaume I^r^ de Cordillac, en..... 1347
Bernard II de Saint-Martial, en..... 1361
Bernard III de Castelnau, bénédictin, mort en..... 1375
Pierre I^er^ Ducros, en..... 1400
Pierre II Ducros, en..... 1412
Jean I^er^ de Roquetaillade, mourut archevêque de Besançon.
Guillaume II de Montjoie, se démit de l'évêché en..... 1419
Jean II Burle, mort en..... 1424
Raymond II Magrosse, cardinal, transféré à l'évêché de Castres, en..... 1425
Pierre III Soubert, mort en..... 1451
Raymond III de Loupalet, en..... 1465
Jean III de la Porce, cordelier, en..... 1468
Denis de Bar quitta l'évêché de Saint-Papoul pour prendre celui de Tulle, et reprit ensuite celui de Saint-Papoul
Clément de Brillac de Pompadour, transféré à Tulle en 1495, reprit Saint-Papoul, et mourut en..... 1517
Charles de Bar, mort en..... 1538
Jean IV Salviati, Florentin, cardinal, en..... 1557
Antoine-Marie Salviati, Romain, cardinal, assista au Concile de Trente, se démit de l'évêché en..... 1583
Et mourut en 1612.

Digitized by Google

Bernard IV Salviati, Florentin, transféré à Clermont.

Alexandre de Bardis, mort à Castelnaudary, en..... 1591

Vacance de dix ans.

Jean V Ramondy, moine de Saint-Papoul, fut nommé évêque en 1601 et mourut en..... 1604

Vacance de deux ans.

François Ier de Donadieu, bénédictin, mort en..... 1626

Louis de Claret, conseiller au parlement de Toulouse, mort en..... 1636

Bernard V Despruets, en..... 1655

Jean VI de Carbon de Montpezat, transféré à Bourges en..... 1665
Et à Sens, en 1674.

N. de Carbon de Montpezat, transféré à Toulouse en..... 1675
Mort en 1687.

François II de Barthélemi de Gramont, sacré le 5 décembre..... 1677

Florent de Choiseul, transféré à l'évêché de Mende, en..... 1723

Charles de Ségur, se démit en..... 1735

Georges-Lazare de Charancy, transféré à Montpellier, en..... 1738

Daniel-Bertrand de l'Angle, mort en..... 1774
Il fut le bienfaiteur des pauvres de Castelnaudary, auxquels il légua toute sa fortune pour faire construire dans cette ville un très-bel hôpital qu'il dota et qui recueillit encore sa bibliothèque.

Guillaume-Joseph d'Absac de Maya, mort en..... 1784

Jean-Baptiste-Marie de Maillé de Latour-Landi, évêque de Gap, transféré à Saint-Papoul, mort évêque de Nantes.

Saint-Paulet, sur la rigole qui conduit les eaux au canal du Midi; la population de cette commune, renfermée dans 108 maisons et le domaine de Saint-Paulet, appartenant à la famille de la Tour-d'Auvergne-Lauragais, consiste en 486 individus. Elle possède une succursale. Sa situation au pied de la Montagne-Noire et sur la rigole en fait un séjour agréable.

Peyrens, sur la grande route de Castelnaudary à Revel; succursale; 423 habitants, 84 maisons. Les hameaux des Gillets, des Lasdenals et d'Ensallès en font partie.

Digitized by Google

La Pomarède, sur le ruisseau de Puginier qui se jette dans le Fresquel; succursale; 421 habitants, 70 maisons.

Puginier, sur le ruisseau de ce nom; 408 habitants, 103 maisons; succursale, et bureau de bienfaisance.

Souilhanel, sur la rivière de Fresquel; 204 habitants et 38 maisons; fait partie de la succursale de Peyrens.

Souille, entre la rivière de Fresquel et le ruisseau de Puginier; succursale; 347 habitants, 75 maisons et 2 moulins à vent.

Soupetx, sur le Fresquel; 80 maisons, 417 habitants; réunie à la succursale de Souilhe.

Tréville, sur le ruisseau de Puginier; 223 habitants, 42 maisons; fait partie de la succursale de la Pomarède. La propriété du domaine de Tréville a été transférée à l'hôpital de Carcassonne, par suite des évènements de la révolution.

Verdun, sur le Tenteu, qui se jette dans le Lampy; située au penchant de la Montagne-Noire; population, 659 individus dans 136 maisons; succursale et bureau de bienfaisance.

Villemagne, sur le Lampy; succursale; 500 habitants, 120 maisons. Territoire aussi élevé que celui de Verdun et aussi peu productif.

Villespy, sur le Tenteu; population, 700 individus dans 216 maisons, en y comprenant les hameaux de Villesplas et du Camasou; avec une succursale et un bureau de bienfaisance. Elle est voisine de la commune de Saint-Papoul.

§ III *Canton de Castelnaudary-Sud.*

Ce canton peut-être considéré comme un des meilleurs et des plus riches du département. Le territoire en est excellent, et ses récoltes en blé sont très-abondantes. C'est un de ceux qui fournissent le plus d'excédent à la consommation de ses habitants. Il est composé de 13 communes, en comptant encore la ville de Castelnaudary, qui forme deux cantons.

La Bastide d'Anjou, au nord-ouest de Castelnaudary, sur la grande route de Toulouse à Montpellier. Cette commune, dont la population consiste en 670 individus renfermés dans 137 maisons, en y comprenant les hameaux de Ségala, de Haval et Carrier, possède une succursale. Elle a trois foires peu suivies et fixées aux 1er février, 2 septembre et 31 octobre.

Astruc pense que la Bastide d'Anjou peut être le lieu indiqué sous le nom

Digitized by Google

d'*Eleusio*, dans l'itinéraire de Bordeaux. La distance lui semble la même que celle fixée par l'auteur de l'itinéraire. Selon lui, le nom de la Bastide d'Anjou favorise cette conjecture. Il prétend que le mot de *Bastide* a, dans la basse latinité, signifié une forteresse; ainsi la Bastide d'Anjou voudrait dire le fort d'Anjou, et par conséquent le mot Anjou, ou, comme on le prononce dans le pays, *Enjou* viendrait d'*Elusio*, qu'on aura successivement prononcé *Elusou*, Elsou, *Eusou*, enfin Enzou ou Enjou.

Une explication beaucoup plus simple pourrait être tirée de l'Histoire générale de Languedoc. On y lit, en effet, qu'en 1368, le duc d'Anjou ordonna de fortifier la nouvelle Bastide ou ampliation de Castelnaudary. Il paraîtrait assez naturel de croire que le nom du duc d'Anjou est resté, depuis cette époque, attaché au village de la Bastide.

Fendeilhe, sur le ruisseau du même nom, qui se jette dans le Tréboul; succursale; école; 606 habitants, 129 maisons. Le hameau de Cauderogne fait partie de la commune de Fendeilhe, dont le territoire est très-productif.

Las-Bordes, sur la rivière de Fresquel, et sur la ligne de poste de Carcassonne à Castelnaudary; 710 habitants, 151 maisons, succursale, bureau de bienfaisance, et école.

Laurabuc, sur le Rieutort, un des affluents du Tréboul; population, 602 individus, 127 maisons, avec une succursale et écoles pour les deux sexes. On y avait établi quatre foires, qui n'ont jamais été suivies.

Saint-Martin-la-Lande, sur une hauteur, au pied de laquelle passe la grande route, le canal royal et les rivières de Tréboul et de Fresquel; population, 1040 individus, 161 maisons; fait partie de la succursale de Las-Bordes.

Le Mas-Saintes-Puelles, autre commune considérable, sur le Tréboul et près le canal. Sa population, renfermée dans 207 maisons, consiste en 1117 individus. Les hameaux de Ganguise, de Saint-James, Causse, et du Bourdic, en font partie.

Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance, et une école.

C'était, suivant Catel, anciennement une ville fermée, qui s'appelait *Recaudum*. Elle prit le nom de *Mas-Saintes-Puelles*, parce que deux saintes filles y furent enterrées. Prise en 1355 par les Anglais, et en 1622 par Louis XIII, elle fut, aux deux époques, livrée aux flammes et détruite. Pierre de Nolasco, fondateur de l'ordre de la Merci, et contemporain de saint Dominique, était né au Mas-Saintes-Puelles.

Mireval, sur le Rieutort, 119 maisons, 620 habitants; succursale et école.

Digitized by Google

Montferrand, près le bassin de Naurouse, et la dernière commune du département, sur le chemin de Castelnaudary à Toulouse; 142 maisons, 760 habitants, succursale et école.

Pexiora, sur le Tréboul, et tout près du canal; population de 1101 individus dans 218 maisons, succursale, bureau de bienfaisance, deux écoles. Son territoire produit d'abondantes récoltes, et l'avantage de sa situation y facilite le commerce des blés.

Ricaud, sur le Fresquel, et près de la grande route; succursale, école, 454 habitants, 98 maisons, en y comprenant les hameaux de Pechbusque, des Marcouls, Fromatgez et Mariets.

Villeneuve-la-Comtat, sur le ruisseau de Pomère, qui se jette dans le Tréboul; 481 habitants, 99 maisons, avec une succursale et un bureau de bienfaisance.

Villepinte, relai de poste sur la grande route de Toulouse à Montpellier, à l'est de Castelnaudary, au confluent des rivières de Tréboul et de Fresquel. La population de cette commune est de 1149 individus renfermés dans 237 maisons. Ses établissements publics sont une succursale, un bureau de bienfaisance, une école, et deux foires pour les bestiaux; la première, le 3 juillet; la seconde, le 2 novembre. Il y a dans cette commune une grande place et une belle rue. Son territoire est au nombre des plus riches de l'arrondissement.

§ IV. *Canton de Fanjeaux.*

Ce canton, situé au midi de Castelnaudary, et en partie dans le Razès, est renommé, comme le précédent, pour sa fertilité. Il est en outre extrêmement favorisé par les communications que lui procurent et les grandes routes, et le canal des Deux-Mers. Il est composé de seize communes, parmi lesquelles on en compte plusieurs d'importantes.

Bram, sur le ruisseau de la Preuille, qui se jette dans le canal, sur le canal lui-même, et près de la rivière de Fresquel. Cette commune, l'une des plus riches du département de l'Aude, réunit aux avantages de sa situation celui d'être traversée par une grande route qui conduit par Fanjeaux à Mirepoix, et qui s'embranche à celle de Carcassonne à Toulouse. Sa population, comprise dans 219 maisons, s'élève à 1131 individus. Les hameaux de Sainte-Gemme et de Giscart en font partie. Elle renferme aussi le beau château qui appartient à la famille de Lordat. Ses établissements publics consistent en une succursale, un bureau de bienfaisance et une école.

Digitized by Google

Il est étonnant qu'elle n'ait aucun établissement de commerce. Ses routes, son port sur le canal, l'industrie de ses habitants, en garantiraient le succès.

Si l'on s'en rapporte aux conjectures d'Astruc, le village de Bram portait autrefois le nom d'*Ebromagus*, dont on a fait *Ebrom*, *Brom* ou *Bram*. Le moine de Valsernay, dans son Histoire de la guerre des Albigeois, dit qu'il y avait à Bram, aux environs d'Alzonne, un château fortifié qui fut assiégé par Simon de Montfort et pris en trois jours. Le même auteur prétend aussi que ce lieu doit être le *Cobiomagus* dont Cicéron parle dans son discours pour Fonteius.

La Cassaigne, sur le ruisseau de la Preuille, succursale, 678 habitants, 129 maisons.

Cazalrenoux, sur la Vixiège; 266 habitants, 54 maisons avec une succursale.

Le domaine et les bois de Piquemoure font partie de son territoire.

Fanjeaux, petite ville, sur une éminence qui domine toute la plaine du Razès, et au pied de laquelle passent les ruisseaux de la Preuille et de Lanbe, et la grande route de Mirepoix. Cette commune, chef-lieu de canton et de justice-de-paix, contient une population de 1870 individus dans 507 maisons. Elle possède une cure de deuxième classe, un hospice civil, deux écoles et une prison. Elle est aussi la résidence d'une brigade de gendarmerie. Il y existe quatre foires qui ont lieu chaque année le 4 février, le 8 mai, le 19 septembre et le 16 décembre, et où l'on vend des bestiaux de toute espèce. Son territoire est très-fertile. Sa position sur une hauteur lui donne un aspect pittoresque, et lui procure la vue la plus agréable sur la Montagne-Noire et sur les Pyrénées.

Le nom de *Fanum Jovis*, que cette ville porte dans plusieurs actes des douzième et treizième siècles, a donné du crédit à l'opinion qu'elle est très-ancienne, et qu'il y avait sur cette hauteur un temple consacré à Jupiter. Elle est devenue fameuse par la résidence que saint Dominique fit dans les environs. C'est à un quart de lieue de là qu'il fonda, en l'année 1207, le monastère de Prouille qui a subsisté avec éclat jusqu'à la révolution.

Les fortifications de Fanjeaux furent détruites, en 1229, par suite de la paix conclue entre le roi saint Louis et Raymond, comte de Toulouse. Fanjeaux fut brûlé par le prince de Galles, en 1355.

Fonters-du-Razès, sur Lers-Mort; 138 habitants, 26 maisons; fait partie de la succursale de Saint-Amans, au canton de Belpech.

La Force, sur la Preuille, et sur la grande route de Carcassonne à Mirepoix; succursale, école, 370 habitants, 102 maisons.

Digitized by Google

Gaja-la-Selve, sur le ruisseau de Thomas, qui se jette dans la Vixiège. Cette commune, dont le nom vient des bois qui l'environnent, renferme dans 104 maisons une population de 416 individus. Il y existe un beau domaine appartenant à la famille Marion de Gaja.

Elle possède une succursale.

Saint-Gauderic, sur le Gelade, affluent de la Vixiège; succursale, 242 habitants, 48 maisons.

Generville, sur le Respassal, qui se jette dans la Vixiège; 141 habitants, 29 maisons; fait partie de la succursale de Cazalrenoux.

Saint-Julien-de-Briola, sur le Gelade; 354 habitants, 65 maisons, avec succursale. Son territoire est peu productif.

Laurac-le-Grand, sur le Rieutort, qui se jette dans le Tréboul; succursale, école, 140 maisons, 615 habitants. C'était autrefois une ville considérable qui avait donné son nom au pays de Lauragais, riche en belles plaines, où les productions excèdent la consommation des habitants. Elle est située dans une contrée montagneuse, au sud-sud-est de Castelnaudary.

Orsans, sur la Vixiège; 308 habitants, 67 maisons, avec une succursale. Les hameaux du Carla, de Marquin et de Barraux en font partie.

Plavilla, sur le Gelade; 208 habitants, 51 maisons, territoire assez médiocre; dépend de la succursale de Saint-Gauderic.

Ribouisse, sur la Vixiège; 291 habitants, 74 maisons; est réunie à la succursale de Gaja-la-Selve.

Villasavary, sur le Measuran, ruisseau qui se jette dans le Fresquel. Cette commune, traversée par la grande route de Castelnaudary à Limoux, au sud-sud-est de cette première ville, compte une population de 1748 individus, renfermée dans 338 maisons. Elle est située sur une petite éminence, dans une plaine extrêmement fertile. Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance. Un ancien doctrinaire y professe avec succès le latin et les belles-lettres.

Il existe dans cette commune deux foires; la première a lieu le 4 septembre. Elle est importante pour la vente des blés de première qualité et pour celle des bestiaux de toute espèce. La seconde s'ouvre le 25 septembre; on y vend tous les objets nécessaires aux vendanges.

Villesisclo, sur la Preuille, et sur la grande route de Bram à Fanjeaux, 242 habitants, 39 maisons; fait partie de la succursale de Bram.

Digitized by Google

§ V. *Canton de Salles.*

Le canton de Salles est situé à l'ouest de Castelnaudary. Il est beaucoup moins fertile que les cantons précédents; ce qui lui manque sur-tout, c'est la facilité des communications. Il est composé de quinze communes.

Baragne, sur la rivière de Ganguise, et près du canal; succursale, 199 habitants, 54 maisons.

Belflou, sur la Ganguise, 428 habitants, 149 maisons, succursale. Les hameaux du Roc, de Labarthe, de Caillabet et de Caillabesou en font partie.

Sainte-Camelle, sur le Lers-mort; 48 maisons, 343 habitants; fait partie de la succursale de Mezerville.

Cumiès, sur la Ganguise; 134 habitants, 27 maisons; comprend le hameau de Milhas, et dépend de la succursale de Montauriol.

Gourvielle, sur la Ganguise, et sur la limite du département de la Haute-Garonne; 160 habitants, 32 maisons; fait partie de la succursale de Belflou.

La Louvière, près du Gardijol, ruisseau qui se jette dans le canal; population, 410 individus dans 79 maisons, avec une succursale. Les hameaux du Marchau, de Guillou, du Souleilla, de Noyé, de Laspraines, de Janery, de la Jasse, de Perroutou et de Boulet, font partie de la commune de la Louvière.

Marquein, sur le Gardijol; succursale, 275 habitants, 53 maisons.

Mayreville; 299 habitants, 63 maisons, avec succursale.

Saint-Michel-de-Lanès, sur la rivière de Lers-mort, à l'ouest de Castelnaudary, et sur la limite des départements de l'Aude et de la Haute-Garonne. La population de cette commune, comprise dans 177 maisons, est de 930 individus. Elle possède une succursale et une école.

Il y existe quatre foires qui ont lieu le 17 mars, le 15 juin, le 6 septembre et le 29 novembre. Elles sont importantes pour la vente des grains, des bestiaux et des laines. Il y a en outre un marché le samedi de chaque semaine, où les communes voisines sont dans l'usage de s'approvisionner.

On prétend qu'il existait près de Saint-Michel-de-Lanès un temple de Druides, dans l'emplacement où est située une métairie qui appartient à M. Foissac, de Castelnaudary; mais il ne reste aucune trace de ce monument. Cependant une tradition perpétuée jusqu'à ce jour veut que, sur l'emplacement de cette métairie dite *Pesselongue*, et faisant partie de l'ancienne baronnie de Saint-Michel-de-Lanès, il y ait

Digitized by Google

eu un monastère de Druides. Un champ, près du sol de la métairie a conservé le nom de Champ du Temple. Les vieillards tiennent de leurs ancêtres que, pendant très-long-temps, on y a trouvé de fortes pierres toutes taillées. On croit même que l'église du village a été bâtie de ces décombres. Ils ont aussi entendu dire qu'en creusant des fossés, on avait découvert quelquefois de petites idoles, et des médailles de cuivre et même d'argent. Il y a une vingtaine d'années que le propriétaire en trouva quelques-unes en faisant faire une construction.

Molleville, sur la Ganguise; petite commune qui n'est composée que de 163 habitants et de 38 maisons, y compris le hameau de Ramoule et un moulin à vent.

Elle est réunie à la succursale de Baragne.

La famille de Bertrand, dont le chef a été ministre de la marine sous Louis XVI, était propriétaire de la terre, et possède encore le château de Molleville.

Montauriol, sur le Lers-mort; succursale, 290 habitants, 50 maisons.

Payra, sur la même rivière; 517 habitants, 94 maisons, avec succursale. On y avait établi une foire qui devait avoir lieu le 27 août. Cet établissement n'a pas eu de suite.

Fajac-la-Relenque, sur le Gardijol; 211 habitants, 35 maisons; dépend de la succursale de Marquein.

Salles, à la gauche du Lers-mort; chef-lieu de canton et de justice-de-paix, à l'ouest de Castelnaudary. Cette commune renferme dans 200 maisons une population de 1033 individus. Elle possède une cure de deuxième classe. Il y existe quatre foires, qui ont lieu le lendemain de Pâques, le 4 juin, le 18 septembre, et le 18 décembre. On y vend des bestiaux. Il y a aussi un marché le mardi de chaque semaine, où l'on s'approvisionne de grains, notamment pour les semences. Le territoire de cette commune est productif.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

ARRONDISSEMENT DE LIMOUX.

Cet arrondissement, situé au sud et au sud-ouest de Carcassonne, est, pour la plus grande partie, composé de montagnes qui appartiennent, soit aux Pyrénées, soit aux Corbières. Il offre, par conséquent, un nombre considérable de communes pauvres, de terres arides ou sans débouchés. Il contient presque toutes les forêts du département. La plaine de Sault, pays âpre et difficile, environné de montagnes et de bois, en fait partie, mais il compte aussi dans son ressort celle du Razès, contrée la plus fertile de tout l'arrondissement.

Il renferme huit cantons : Alaigne, Belcaire, Chalabre, Couiza, Saint-Hilaire, Limoux, Quillan, et Roquefort.

Limoux.

Cette ville n'est pas fort ancienne; le premier monument connu où il en soit fait mention, est un diplôme de Charles-le-Chauve, en faveur de l'abbé de Saint-Hilaire, en 854. Après la prise de Carcassonne, en 1209, Limoux se soumit à Simon de Montfort qui en fit raser le château. Ce fut son fils, Amauri, qui, en 1218, par reconnaissance de l'affection qu'elle lui témoigna, l'érigea en ville, de simple château qu'elle était auparavant. C'est depuis ce temps-là que Limoux est devenue la capitale du Razès.

Le Razès, ancien apanage de la maison des comtes de Carcassonne, tirait son nom d'un château appelé *Redas*, qui ne subsiste plus. Il est parlé d'une ville de Razès dans la relation de Théodulfe, évêque d'Orléans, envoyé comme commissaire par Charlemagne en 798.

Digitized by Google

Cette ville n'existe pas plus aujourd'hui que les deux châteaux qu'elle possédait alors. Le comté de Razès comprenait le Capsir et le Donazan.

Cependant une ancienne tradition veut que la ville de Limoux ait existé du temps de Jules-César ; qu'elle fût bâtie sur la petite montagne nommée *la Canal*, qui n'est éloignée de la ville actuelle que d'environ 300 mètres, et qu'elle fût protégée par un fort appelé *Rheda*.

Cette tradition s'appuie d'un passage des commentaires de César, où il est dit que ce général construisit en un seul jour un pont sur l'Aude, *unâ die super Atacem pontem ædificavit*. Elle cite encore comme témoignage les anciens fondements et les masures qui existent sur cette montagne de *La Canal*.

La même tradition applique le passage de César au pont de Limoux appelé le Pont-Vieux, et en donne pour motif l'ignorance où l'on est sur l'époque de sa construction, tandis qu'on connaît celle de tous les autres ponts qui se trouvent sur la même rivière.

Quoi qu'il en soit, à la suite des troubles de religion et des guerres du comte de Toulouse, la ville de Limoux, qui était auparavant située sur une colline, fut détruite par ordre du roi de France et rebâtie dans la plaine, en 1262. Elle prit part, en l'année 1305, au complot qu'avaient formé les consuls de Carcassonne, pour livrer ces deux villes à l'infant de Majorque. Quarante de ses principaux habitants furent pendus «à cause, dit-on, de la trahison à laquelle ils avaient consenti contre le roi de France, ayant voulu livrer le pays à un autre roi.» La ville de Limoux fut condamnée à une grosse amende et privée de son consulat. Elle obtint, 40 ans après, du roi de France, la permission de rétablir ses fortifications pour se défendre contre les préparatifs d'invasion dont les Anglais menaçaient tout le Languedoc.

Digitized by Google

Il fut établi une maison de l'inquisition à Limoux, en vertu sans doute du 14e canon du concile provincial tenu à Narbonne, en 1227, par lequel il est enjoint aux évêques d'instituer des inquisiteurs de l'hérésie dans toutes les paroisses.

Le 17e canon porte : « Nous statuons et ordonnons très-étroitement « de dénoncer excommuniés Trincavel, qu'on appelle Vicomte de « Béziers, les Toulousains hérétiques, leurs fauteurs, défenseurs et « receleurs, mais sur-tout ceux de Limoux. »

Cette maison occupait une partie du jardin du collége actuel. La porte de la cour des prisons existe encore, et on voit au-dessus une potence sculptée. Vis-à-vis est aussi une maison appelée l'Officialité, laquelle faisait partie des bâtiments de l'inquisition.

Lorsque le pape Jean XXII voulut dédommmager l'archevêque de Narbonne de la perte qu'il avait faite de ses suffragants, les évêques de Toulouse et de Pamiers, il érigea un évêché à Limoux en 1317; mais, sur les représentations de l'archevêque de Narbonne, il le transféra, l'année suivante, dans la petite ville d'Alet.

Henri II accorda un siége présidial à Limoux, pour le pays de Razès, qui fut ôté du ressort du présidial de Carcassonne.

Après avoir appartenu à divers seigneurs, le domaine de Limoux passa, sous Henri III, dans la maison de Joyeuse. Il paraît que cette famille était fort puissante dans le Languedoc, puisque le 7 novembre 1588, le maréchal de Joyeuse ayant convoqué à Limoux les états des diocèses de la province qui lui étaient soumis, l'assemblée fut très-nombreuse et se tint dans le réfectoire des cordeliers de cette ville. Le vieux Guillaume de Joyeuse étant mort vers ce temps-là dans son château de Couiza, fut enterré dans l'église des mêmes cordeliers, dont il ne reste plus aujourd'hui que les murs.

Limoux embrassa le parti de la ligue, et se soumit à Henri IV, par le traité de Folembrai, en 1596.

Digitized by Google

Aujourd'hui, la ville de Limoux est à-la-fois chef-lieu de sous-préfecture et de justice de paix. Située au sud de Carcassonne, dans un vallon, sur le bord de la rivière d'Aude, elle est arrosée à ses deux extrémités par le Cougain, et par l'Agagnoux et la Corneilla. Son territoire s'élève par des côteaux couverts de vignes jusqu'aux montagnes qui le couronnent de trois côtés. Le paysage qui l'entoure est très-pittoresque, et annonce, en arrivant de Carcassonne, une cité plus importante qu'elle ne l'est en effet.

Sans avoir d'édifices remarquables, ses rues sont en général assez bien percées et présentent d'assez belles maisons.

Le seul monument un peu digne d'attention, à l'entrée de Limoux, est la porte de la Trinité, bâtie en 1772, sous le consulat de M. Ribes. Elle est voisine du pont où aboutissent les chemins de Carcassonne et de Castelnaudary, et d'où partent deux grandes allées d'arbres dont l'une conduit à cette porte, et l'autre à celle de la Toulzane ou de Toulouse, à travers des jardins potagers parfaitement cultivés et couverts d'arbres fruitiers.

Sa population, que la prospérité toujours croissante de ses fabriques augmente chaque jour, consiste en 5,964 individus renfermés dans 1,072 maisons.

Elle possède un tribunal de première instance, un tribunal et une chambre consultative de commerce, une lieutenance et une brigade de gendarmerie.

Ses établissements religieux et d'instruction publique sont : une cure de première classe, une succursale; un collége et deux écoles.

Limoux renferme un hospice civil et un bureau de bienfaisance qui, outre leurs revenus particuliers, reçoivent une somme fixe prise sur les produits de l'octroi.

Elle a un commissaire de police et une prison.

Digitized by Google

Ses rues sont éclairées par 25 réverbères, pendant six mois de l'année.

On y a construit récemment une salle de spectacle petite et étroite, mais passablement décorée.

On compte à Limoux 4 fontaines; la principale est située sur la place; son bassin est spacieux, mais d'une construction grossière. Si ces fontaines ne sont pas élégantes, l'eau qu'elles distribuent est saine, abondante, et vient d'une source peu éloignée.

La place est un carré difforme, sans régularité, sans goût, avec deux espèces de halles, dont l'une sert de marché, l'autre de boucherie.

L'église paroissiale, consacrée à saint Martin, est vaste et assez ornée.

Cette ville offre par-tout l'image de l'activité, de l'industrie et de l'aisance. Le commerce des draps compte seul 46 fabricants et 10 marchands.

Il y existe quatre foires, dont trois durent 2 jours et sont fixées aux 25 janvier, 23 avril et 12 novembre; la quatrième, qui dure 3 jours, a lieu le 9 septembre, et est la plus importante et la plus suivie, parce qu'elle se lie à l'époque de la fête de la Vierge. Presque à la porte de la ville, sur un coteau qui la domine et au pied duquel coule la rivière d'Aude, on voit une chapelle sous l'invocation de *Notre-Dame de Marseille*. Cette chapelle attire, à cette époque, une affluence considérable qui donne encore plus de mouvement aux affaires et aux spéculations commerciales.

Le territoire de Limoux produit du blé, du maïs, des fourrages, et sur-tout du vin qui jouit par-tout de la réputation la mieux méritée.

A deux kilomètres au sud-est de la ville et dans le même vallon se trouve le domaine de Brasse qui appartient à M. de Saint-Gervais,

Digitized by Google

ancien sous-préfet de Limoux. La maison, décorée avec autant de goût que d'élégance, est baignée par la rivière d'Aude, ainsi que les jardins pittoresques et les vastes plantations qui les terminent. L'eau de cette rivière fait mouvoir plusieurs moulins à foulon qui sont placés dans l'habitation même. On y a établi de nombreux assortiments de mécanique pour la filature des laines. En face, sont des coteaux avec des vignes où le propriétaire recueille un des meilleurs vins du pays.

Ce domaine ne dépend pas de la commune de Limoux, mais il en est si voisin qu'il offre aux habitants une promenade extrêmement agréable, en suivant la grande route qui conduit de Paris à Mont-Louis, et traverse, du nord au midi, tout le département de l'Aude.

§ I^er^. *Canton d'Alaigne.*

Ce canton, situé dans le Razès, à l'ouest de Limoux, peut rivaliser, pour la bonté et la fertilité des terres, avec les meilleures parties des arrondissements de Carcassonne, Castelnaudary et Narbonne. Il produit en abondance d'excellent blé; il a des vignes et des pâturages : une partie de la montagne de la Malpere en dépend et elle est couverte de beaux bois de chêne.

Il est composé de 27 communes.

Alaigne, sur le ruisseau de ce nom qui se jette dans le Sou; chef-lieu de canton et de justice-de-paix; population de 542 individus dans 115 maisons; avec succursale et bureau de bienfaisance.

Bellegarde, sur le ruisseau du Sou; succursale; 402 habitants, 70 maisons.

Belvèze, sur le ruisseau du même nom qui se jette dans le Sou; 81 maisons, 384 habitants; avec une succursale.

Brezilhac, sur le Rébenty qui se jette dans le Fresquel; succursale; 286 habitants et 62 maisons.

Brugairolles, sur la rivière du Sou; 505 habitants, 99 maisons, un moulin à eau, un moulin à vent, une tuilerie; avec une succursale. La famille de Voisins possède dans cette commune un beau château qui domine sur une partie de la fertile plaine du Razès.

Digitized by Google

Le village de Brugairolles était, en 1587, une petite ville bien fortifiée. Elle soutint, à cette époque, un siége de 7 mois contre le grand prieur de Joyeuse et le vicomte de Mirepoix. Ceux-ci ne purent s'en emparer qu'en coupant l'eau aux assiégés qui, réduits à celle d'un mauvais puits, furent obligés de capituler, à cause des maladies qu'elle leur causa. La garnison obtint de sortir avec armes et bagages, enseignes déployées, mèche allumée, emportant tous ses autres effets : il lui fut donné des chariots pour les transporter. Le Villa, gouverneur de Brugairolles, alla joindre à Castres le duc de Montmorenci, avec sa cavalerie et son infanterie. Après la sortie de la garnison, le grand prieur de Joyeuse fit mettre le feu à la ville et en fit raser les murailles jusqu'aux fondements.

Cailhavel, sur le Rébenty; 59 maisons, 300 habitants, avec succursale.

Cailhau, sur le Sou; 489 habitants, 94 maisons; fait partie de la succursale de Cailhavel.

Cambieure, succursale; 241 habitants, 53 maisons.

La Courtête, sur le Sou; 196 habitants, 31 maisons; fait partie de la succursale de Fenouillet.

Danazac, sur le Verdeau, ruisseau qui se jette dans le Brau; 250 habitants, 47 maisons, avec succursale.

Escueillens, sur le ruisseau de Belvèze; succursale, 325 habitants, 54 maisons.

Fenouillet, sur une des branches du Sou; 298 habitants, 53 maisons, succursale, et école.

Ferran, sur le Sou; 240 habitants, 40 maisons; réunie à la succursale de Gramazie. Le hameau de Corry fait partie de cette commune.

Gramazie, sur le Sou; succursale, 128 habitants, 22 maisons.

Hounoux, 286 habitants, 66 maisons et deux moulins à vent, avec une succursale. Les hameaux de Peyroblanque, de Mounet, de Bourniguet et de Bouquet en font partie.

Saint-Just-de-Bélengard, sur le ruisseau de Belvèze; 146 habitants, 21 maisons; dépend de la succursale de Bellegarde.

Lasserre, sur le Rébenty; 487 habitants, 116 maisons, avec une succursale. Ce village est situé sur la grande route de Limoux à Castelnaudary.

Lauraguel, sur la même route, et près de la rivière du Sou; 338 habitants, 70 maisons, avec succursale.

Lignerolles, sur un ruisseau qui se jette dans le Lambrolle; 249 habitants, 40 mai-

Digitized by Google

sons; fait partie de la succursale de Seignalens. Les habitants y sont misérables et sans industrie. Elle est sur la frontière du département de l'Ariège, du côté de Mirepoix, à l'ouest de Limoux.

Malviès, sur le Sou; population, 400 individus dans 82 maisons, avec une succursale et un bureau de bienfaisance; territoire excellent.

Mazerolles, sur le Sou; 306 habitants, 57 maisons, et un moulin à eau; dépend de la succursale de Belvèze.

Montgradail, sur le ruisseau de ce nom; 159 habitants, 30 maisons; dépend de la succursale d'Escueillens. Les hameaux de Jouffret, Rebelle et Mestre-Jacques, font partie de cette commune.

Monthaud, sur le ruisseau de Belvèze; 157 habitants, 29 maisons; réunie à la succursale de Pomy. Le village est situé sur une hauteur dont l'aspect et les environs sont fort tristes. On peut juger par le vieux château que cette commune est ancienne.

Pomy, sur le Brau; 143 habitants, 21 maisons, avec succursale.

Routié, sur le ruisseau d'Alaigne, qui se jette dans le Sou; succursale, 355 habitants, 70 maisons.

Seignalens, petite commune près du Lambrolle et de la frontière du département de l'Ariège; 34 maisons, 170 habitants, avec une succursale. Le village est bâti sur une hauteur d'assez difficile accès.

Villarzel-du-Razès, sur le ruisseau de son nom, qui se jette dans le Sou. Cette commune, dont la population est de 422 individus, compris dans 77 maisons et un moulin à vent, fait partie de la succursale de Saint-Martin-de-Villereglan, canton de Limoux. Elle renferme des bois situés au revers de la Malpère. Les hameaux de Commalières et de Montgrenier dépendent de son territoire.

§ II. *Canton de Belcaire.*

Ce canton, plus connu sous le nom de Pays de Sault, est une vaste plaine, sans arbres, entrecoupée de hautes montagnes, entourée circulairement de montagnes plus hautes encore, couvertes de magnifiques forêts de sapins. Les terres y sont en général assez bonnes, et produisent du blé, du raou, mélange de froment et de seigle, du sarrazin ou blé noir, des pommes de terre. Il y a beaucoup de prairies où l'on pourrait élever une grande quantité de bestiaux, si cette plaine ne manquait pas d'eau. On parviendrait aisément à remédier à ce défaut, en faisant des plantations

Digitized by Google

d'arbres. Ils viendraient à merveille dans ce pays, sur-tout le frêne, dont on rencontre quelques individus de la plus rare beauté. Ces plantations, si l'on en faisait le long des routes, auraient encore l'avantage de servir de guide aux voyageurs, lorsque la plaine est ensevelie sous la neige. En hiver, les habitants se renferment pendant plusieurs mois dans leurs maisons, vivent de blé noir et de pommes de terre, et travaillent à la laine pour les fabriques de Chalabre. En général, les peuples de la plaine de Sault cachent, sous une apparence grossière, beaucoup de finesse et d'astuce. Cette contrée a la réputation d'être sauvage et misérable; mais il ne lui manque que des communications pour devenir une des plus intéressantes de l'arrondissement.

Le canton de Belcaire est composé de dix-sept communes.

Il est situé au sud-sud-ouest de Limoux.

Aunat; 433 habitants, 93 maisons, succursale et bureau de bienfaisance.

Belcaire, chef-lieu de canton et de justice-de-paix. La population de cette commune est considérable; elle s'élève à 974 individus dans 212 maisons, en y comprenant le hameau de Trassoulas. Elle possède une cure de deuxième classe et un bureau de bienfaisance. Le village est bâti en amphithéâtre, à un angle de la plaine de Sault. Les maisons y ont de l'apparence. L'église est assez belle.

Il y a dans cette commune deux foires, les 6 mai et 28 septembre. Elles durent un jour, et sont importantes pour la vente des bestiaux et de toute espèce de marchandises. Il y avait anciennement deux marchés par semaine; depuis soixante ans il n'en existe plus, et cependant un marché serait essentiel à Belcaire.

Les habitants de cette commune, comme ceux de tout le pays de Sault, se chauffent avec le *remanent* ou bois mort des forêts royales.

Belfort, sur le Rébenti, petite rivière qui se jette dans l'Aude, et qu'il ne faut pas confondre avec le ruisseau de Rébenty, qui se jette dans la rivière de Fresquel, après avoir passé dans plusieurs communes du canton d'Alaigne. La commune de Belfort est la moins considérable du pays de Sault; elle consiste en 146 habitants et 30 maisons, et fait partie de la succursale d'Espezel.

Belvis, sur le ruisseau de ce nom; commune importante, et qui se présente en amphithéâtre, ayant en face les Pyrénées. Sa population, renfermée dans 139 maisons, s'élève à 810 individus. Les hameaux de la Peyre et de la Mulayrède en font partie. Elle a une succursale; son territoire est assez productif.

Campagna, sur l'Aude; 353 habitants, 66 maisons, avec succursale.

Digitized by Google

Camurac, sur la Frau, commune limitrophe du département de l'Ariège; succursale, 450 habitants, 94 maisons.

Comus, sur la même rivière et sur la même limite; commune dominée par des forêts domaniales, 540 habitants, 104 maisons, trois moulins à eau, avec une succursale.

Espezel, au milieu de la plaine de Sault, jolie commune, qui consiste en 547 individus, et 124 maisons assez bien bâties, avec une succursale. Le malheur de ce village est de manquer d'eau; on est obligé d'aller à plus d'une lieue faire boire les troupeaux. Espezel est dominé par une montagne qui renferme des sources qu'il serait facile de rassembler.

La Fajolle, sur le Rébenti, au milieu des forêts; 401 habitants, 83 maisons; dépend de la succursale de Mérial.

Fontanes; 209 habitants, 70 maisons; fait partie de la succursale de Campagna. Sa principale récolte est en pommes de terre.

Galinagues, sur le Rébenti; 194 habitants, 68 maisons; dépend de la succursale de Mazuby.

Joucou, sur la même rivière; 250 habitants, 41 maisons; fait partie de la succursale d'Aunat.

Mazuby, sur le Rébenti; succursale, 260 habitants, 84 maisons.

Mérial, sur le Rébenti; 53 maisons, 269 habitants, avec une succursale; territoire fort pauvre, et de toutes parts environné de montagnes et de forêts.

Niort, sur le Rébenti; commune située au fond d'une étroite et profonde vallée que forment de hautes montagnes d'un accès difficile. La rivière qui la traverse fait mouvoir plusieurs usines; quelquefois elle devient un torrent dévastateur. Elle emporta, il y a quelques années, dix-sept maisons de la commune de Mérial, et en entraîna les débris jusqu'à Niort, au grand danger de cette dernière. La commune de Niort possède une succursale.

Lorsque, après une descente rapide, on arrive à ce village, son aspect n'est point désagréable. La vue se repose sur un superbe verger, sur des prairies charmantes au penchant de la montagne, et couverte de grands peupliers. Ces embellissements sont l'ouvrage de MM. Fons, principaux propriétaires de cette commune. Ils y ont introduit une source de richesses bien plus précieuse encore; c'est un magnifique troupeau de mérinos, le plus pur peut-être qui se trouve en France, choisi parmi les plus beaux de l'Espagne, par la facilité qu'a trouvée M. Fons,

Digitized by Google

aîné, commissaire-ordonnateur des gardes-du-corps de S. M. C. MM. Fons sont les premiers qui aient introduit des mérinos dans le département de l'Aude.

La population est de 450 individus, compris dans 90 maisons et deux moulins à eau.

Il existait autrefois à Niort un château bien fortifié, dont il est souvent fait mention dans les guerres du treizième siècle. Ce château est détruit.

Rodome, à l'autre extrémité de la plaine; 110 maisons, 562 habitants, avec une succursale et un bureau de bienfaisance. C'est la résidence d'une brigade de gendarmerie à pied. Les maisons de cette commune sont, ainsi que celles d'Aunat, bâties d'une espèce de grès noir, qui a fait croire que ce pouvaient être des productions volcaniques.

Roquefeuil, la seconde commune du canton, située dans la plaine de Sault, à peu de distance de Belcaire, compte une population de 950 individus, renfermés dans 213 maisons, y compris un moulin à eau et le moulin de la Rouquette. Ses rues sont larges. On y trouve d'assez belles habitations. Elle possède une succursale.

C'est dans un jardin de cette commune, qu'on voit des frênes d'une très-belle venue, et qui indiquent que cet arbre serait très-propre au canton.

§ III. *Canton de Chalabre.*

Le canton de Chalabre est très-important. Situé au sud-ouest de Limoux, il comprend des communes peuplées, de grandes forêts, et offre les avantages de l'industrie réunis à ceux de l'agriculture. Si l'on continuait les routes commencées, il acquerrait un développement de prospérité que le défaut seul de communications arrête ou étouffe dans son principe. Quelques-unes de ses communes terminent la plaine du Razès. Celles qui le composent sont au nombre de seize.

Saint-Benoît, sur le Lambrolle; succursale, 445 habitants, 84 maisons. Le hameau de Fontrouge fait partie de ce village, situé au pied d'un coteau entouré de bois.

Caudeval, sur la même rivière; 310 habitants, 64 maisons, avec une succursale. Située à mi-côte et à l'extrémité du Razès; elle participe à la fertilité des communes de cette plaine.

Chalabre, sur Lers, à l'entrée de deux vallées, arrosées, l'une par le Blau, l'autre par le Chalabreil, qui toutes deux se jettent, à Chalabre même, dans la première de ces rivières. Cette petite ville est le chef-lieu du canton et de la justice-de-paix. Elle doit ses accroissements aux progrès de son industrie manufacturière. Les draps

Digitized by Google

de Chalabre ont acquis une juste réputation. Plus de la moitié de sa population est occupée au travail des fabriques.

Chalabre possède une chambre consultative de commerce, une cure de deuxième classe, un hospice où l'on ne voit presque jamais de malades, non plus que dans la ville, effet de la salubrité de l'air, d'une nourriture saine, et de la bonne qualité des eaux. Malgré la stagnation du commerce, on remarque dans cette commune une aisance générale. Quelques-uns de ses fabricants ont établi chez eux des ateliers en grand, et fondé de véritables manufactures. Le nombre des fabricants de draps se monte à trente-deux. Ils emploient une quantité considérable d'ouvriers en laine. Cette laine est filée maintenant par des mécaniques.

Il y a aussi à Chalabre une école et une brigade de gendarmerie.

La population est de 2720 individus, renfermée dans 474 maisons, en y comprenant le hameau du Cazal, deux moulins à eau et six moulins à fouler les draps.

Lorsque Simon de Montfort partagea entre ses compagnons d'armes les terres de la Septimanie, il donna à l'un d'eux, le sire de Bruyères-le-Châtel, issu d'une ancienne maison des environs de Paris, le pays de *Quiere-Courbe* ou *Chercorb*, composé d'une quinzaine de bourgs ou villages, dont Chalabre était le plus considérable. Ce pays fut appelé *la Terre privilégiée*, parce que les habitants y étaient exempts de tailles. Après avoir été long-temps réunis dans la même main, ces domaines furent divisés. Puivert et Rivel formèrent des terres particulières. La franchise a subsisté jusqu'à la révolution, et le château de Chalabre est encore le patrimoine des descendants du premier possesseur.

Au-dessus de la ville, s'élève ce château qui serait superbe, s'il était achevé. Dans le vestibule est placée la statue en bronze du sire de Bruyères-le-Chatel. Ce vestibule et l'escalier sont magnifiques. On a, du château, la plus belle vue sur les vallons où coulent le Lers, le Blau et le Chalabreil; et le regard s'arrête sur la haute montagne de Tabe ou de Saint-Barthélemy, qui en paraît à très-peu de distance, et fait partie de la grande chaîne des Pyrénées.

Sainte-Colombe, sur Lers; jolie commune, dans une vallée charmante. Sa population consiste en 1315 individus, renfermés dans 226 maisons, en y comprenant un moulin à eau et les hameaux de Campouilhairiès, Ensarrat, Camp-Saurin, les Baracous, Rival, Cambigou et Ourjac. Cette commune possède une succursale, un bureau de bienfaisance et une école. Il y existe une foire qui se tient le 9 septembre, et où l'on vend des bestiaux. Tout, dans Sainte-Colombe, a un air de vie,

Digitized by Google

d'aisance et de propreté; belles maisons, rues larges, plantations agréables. Un grand chemin facilite ses communications avec Chalabre. Cependant elle est bien déchue de l'état de prospérité où l'avaient portée ses fabriques de peignes de buis et d'ouvrages en jayet. Des spéculations de draps destinés pour les colonies espagnoles y avaient aussi fondé des fortunes considérables. On trouve chez les habitants de Sainte-Colombe de l'éducation, une certaine élégance de manières, et l'habitude de l'hospitalité.

La rivière de Lers, en passant à Sainte-Colombe, fait mouvoir une forge à fer, un moulin considérable à farine, un moulin à quatre scies et deux à jayet.

Cette commune possédait un très-beau château dont il ne reste plus aucune trace; il a été démoli au commencement de la révolution.

Corbières; 128 habitants et 24 maisons, fait partie de la succursale de Tréziers. Le hameau de Balayé en dépend.

Ce hameau, dans lequel il existe une église dont les murs ont près de quatre pieds d'épaisseur, était autrefois la résidence de Raymond Trincavel, frère de Roger, vicomte de Carcassonne et de Béziers, et son successeur dans la possession de ses domaines. On y voit encore les traces d'un château-fort sur un coteau très-élevé. Le vicomte Roger mourut à Fanjeaux, l'an 1150. Il est étonnant que ces seigneurs résidassent dans un lieu si triste, presque entièrement inculte et désert. Balayé s'appelait autrefois Planet : on prétend que c'était une ville. On y découvre tous les jours des débris de maisons et de murailles. Il y a quelques années qu'on trouva dans les bois une fontaine bâtie en belles pierres de taille. Ce pays appartenait, avant la révolution, à la famille de Lévis-Mirepoix.

Saint-Couat-du-Razès, sur le Cougain; succursale, 245 habitants, 45 maisons; elle est enclavée dans des montagnes couvertes de bois. La rivière qui prend sa source au-dessus du village, et coule au pied de l'église, fait mouvoir un moulin pendant cinq à six mois de l'année.

Courtauly, sur le Lambrolle; 66 maisons, 300 habitants, réunie à la succursale de Peyrefitte. Le vallon où est situé ce village est agréable quoique resserré. La rivière qui l'arrose fait aller un moulin pendant six mois de l'année.

Gueytes et la Bastide, sur le Lambrolle; réunion de deux villages, 120 habitants, 21 maisons, fait partie de la succursale de Peyrefitte. Elle a une église qui était naguères un fort. La commune est bornée au nord par de grands bois.

Saint-Jean de Paracol, sur le ruisseau de Fa qui se jette dans l'Aude; succur-

Digitized by Google

sale, bureau de bienfaisance, 69 maisons, 397 habitants, en y comprenant les hameaux des Bernox, de la Burgarde, d'Estougnex, et de Capis; territoire peu productif.

Montjardin, sur le Chalabreil; 316 habitants, 60 maisons, dont le hameau de Courtizaire fait partie; dépend de la cure de Chalabre dont elle est très-voisine. Le village est bâti dans le haut d'un vallon assez fertile. Les habitants sont presque tous occupés aux travaux de la fabrication des draps de la ville de Chalabre.

Peyrefitte du Razès, sur le Lambrolle; succursale, 276 habitants, 50 maisons; moulin à vent et moulin à eau qui va cinq à six mois de l'année.

Puivert, sur le Blau; commune considérable et la seconde du canton; sa population, renfermée dans 360 maisons, s'élève à 1870 individus. Elle possède une succursale, une école, des fabriques de peignes, et autres petits ouvrages en buis et en bois. Il y existe trois foires, qui ont lieu les 13 août, 31 octobre et 29 décembre, et où l'on vend des bestiaux. On voit dans cette commune les restes d'un ancien et très-beau château, qui soutint en 1210 trois jours de siége contre Simon de Montfort, quoique ce général eût porté l'épouvante dans toute la contrée, en prenant les châteaux des environs, et faisant brûler vifs ceux qui avaient été chargés de les garder et de les défendre. Ce château appartenait, avant la révolution, à M. le marquis de Puivert, aujourd'hui gouverneur de Vincennes.

Rivel de las Semals, sur Lers; le nom de cette commune lui vient de sa fabrique de comportes, vaisseau destiné pour la vendange et appelé *Semal* en langage du pays. Sa population est de 946 individus compris dans 204 maisons. Elle possède une succursale.

Indépendamment des comportes, on fabrique à Rivel des sonnettes en bronze et en fer que l'on attache au cou des bestiaux; ces sonnettes sont d'un usage très-répandu. Il y existe aussi plusieurs fabriques de draps.

Cette commune est dans une position agréable, au fond du vallon de Chalabre, et au confluent du Réveillou, ruisseau qui se jette dans la rivière de Lers, après avoir fait mouvoir un moulin à scie et un moulin à farine. Elle est assez bien bâtie, et communique par un grand chemin avec la ville de Chalabre.

Sonac, sur Lers; cette commune, qui est sur la limite du département de l'Ariège, comme presque toutes les précédentes, compte 376 habitants et 66 maisons. La plus grande partie de sa population est occupée aux fabriques de la ville de Chalabre dont elle est très-voisine. Elle possède une succursale. Les hameaux

Digitized by Google

de Calimoux, de Cauquiloux, de Roubichoux et de Batistil dépendent de la commune de Sonac.

Tréziers, au fond d'une petite vallée que baigne le Lambrolle; 225 habitants, 47 maisons, avec une succursale.

Villefort, sur le Blau; succursale, 58 maisons et un moulin à eau, 348 habitants.

§ IV. *Canton de Couiza.*

Le canton était autrefois établi à Arques et portait le nom de ce chef-lieu. Il a été transféré à Couiza par décret du 17 nivose an XIII.

Il est situé au sud-est de Limoux, en partie dans les Corbières. La plus haute de ces montagnes, le Pic de Bugarach, est dans ce canton.

Le territoire en est peu productif. Ses principales récoltes consistent en blé, maïs, vin, fourrages, lin en graine et en filasse. On y entretient des troupeaux dont la laine sert aux fabriques de Limoux. La filature de ces laines était une des branches d'industrie des habitants du canton, avant qu'on eût multiplié l'introduction des mécaniques.

Le canton de Couiza est composé de 19 communes.

Arques, sur le Rialsesse, autrefois chef-lieu du canton; succursale, école; 545 habitants, 103 maisons et moulin à eau.

Les Bains de Rennes, sur la Sals, succursale; 360 habitants renfermés dans 76 maisons, en y comprenant le hameau de Montferrand.

C'est dans cette commune que se trouvent les bains connus sous le nom de *Rennes* ou de *Montferrand*, et qui existent de temps immémorial. Trois sources d'eaux thermales et minérales, différentes entre elles dans leurs principes et leurs degrés de chaleur, et deux sources d'eau minérale froide à boire, attirent chaque année une affluence considérable à ces bains. Une route qui s'embranche à Alet au grand chemin, les a rendus plus fréquentés et sert de débouché aux productions de toutes ces montagnes.

Si l'on considère l'antiquité des bains de Rennes, ils méritent peut-être le premier rang sur tous ceux de la province de Languedoc. Les débris de construction, les urnes, les médailles, qu'on y a trouvés, tout annonce qu'ils ont été fréquentés par les Romains. Du temps de Catel, on lisait dans l'église de ce village cette inscription romaine : *C. Pompeius quartus. P. a. m. suo.* Elle avait été tirée des anciens bâtiments qui étaient autour de la fontaine. On prétend que les roues de

Digitized by Google

bronze du char de Scipion, qui sont au musée de Toulouse, ont été trouvées aux environs de ces bains. Il y a quelques années, les propriétaires, MM. de Fleury, en faisant quelques fouilles pour des réparations, découvrirent une voûte en pierres de taille, écroulée sur un bassin pavé en marbre blanc et bordé en marbre noir. Des urnes sépulcrales, des médailles d'or, d'argent, de bronze, portant l'effigie de César-Auguste, de Tibère, de Trajan, de Marc-Aurèle, de Commode, et d'Alexandre-Sévère ont été trouvées à différentes époques, ou par les propriétaires de ces bains, ou par M. Delmas, curé de cet endroit. Ce même M. Delmas, dans un mémoire écrit en 1709, dit y avoir vu des ruines qui ressemblaient à celles des bains de Rome.

Une reine Blanche se rendit à ces bains pour cause de lèpre. Elle y fit bâtir un château dont les ruines portent encore le nom de Blanchefort, et celui de ces bains qu'on prétend l'avoir guérie, s'appelle aussi le bain de la Reine.

Bugarach, sur la Sale; c'est la commune la plus importante du canton. Sa population, contenue dans 179 maisons et trois moulins à eau, s'élève à 807 individus. Elle possède une succursale.

On y fabrique des chapeaux.

Sa situation au pied de la plus haute montagne des Corbières, la rend très-pittoresque.

Les hameaux de Viélasse, de Linas, de Capitaynes, de Sauzade, font partie de la commune de Bugarach.

Camps, sur la Gly; à l'extrémité du département de l'Aude, du côté de celui des Pyrénées-Orientales; 477 habitants, 109 maisons, deux moulins à eau; avec une succursale. Les hameaux de Bastide, de Roubis, de Campeau et de Lapause en dépendent.

Cassaignes, à la droite de la Sals; 175 habitants, 30 maisons; annexe qui dépend de la succursale de Luc. Situé au pied d'un énorme roc grisâtre, ce village présente un aspect triste et misérable.

La Caunette, sur Lauquet; 89 habitants, 15 maisons; fait partie de la succursale de Villardebelle. Le village est divisé en deux parties, l'une qu'on appelle *Caunette-Basse*, l'autre *Caunette-Haute*. C'est dans cette seconde partie que la rivière de Lauquet prend sa source. Il y a deux moulins dans la partie basse. Le pays est aride et montueux.

Couiza, sur la rivière d'Aude, au confluent de la Sals, sur la grande route de

Digitized by Google

Paris à Mont-Louis, au sud de Limoux; cette commune, chef-lieu de canton et de justice de paix, renferme dans 133 maisons une population de 650 individus; elle possède une cure de 2^e^ classe et un bureau de bienfaisance. La position de Couiza est agréable.

C'est là qu'existe un vaste château qui appartenait au duc de Joyeuse. On y a établi des mécaniques pour la filature des laines.

Coustaussa, sur la Sals; 168 habitants, 37 maisons. L'aspect de ce village est aussi triste que celui de Cassaignes qui l'avoisine; il est placé sur un roc, et, pour ainsi dire, entre deux précipices. On y voit encore les restes d'un immense château tout délabré, au pied duquel passe la rivière de Sals qui fait mouvoir un moulin.

Cubières, sur la Gly; limitrophe du département des Pyrénées-Orientales; 297 habitants, 55 maisons et un moulin à eau. Le hameau de Bailessats en fait partie.

Elle est réunie à la succursale de Camps.

Fourtou, sur le ruisseau de ce nom; succursale; 400 habitants, 115 maisons, en y comprenant le village de *Las-Ègues*, sur le même ruisseau.

Il y a dans cette commune une fontaine d'eau salée.

Luc-sur-Aude, à très-peu de distance de la grande route; 165 habitants, 45 maisons; avec une succursale. Elle est située dans un espèce de trou et entourée de coteaux arides.

Missègre; succursale; bureau de bienfaisance; 84 maisons, 322 habitants. Le village est situé dans le fond d'un vallon très-resserré et dominé par de hautes montagnes. Un petit ruisseau, qui en descend, y fait aller un moulin pendant quelques mois.

Peyroles; 251 habitants, 44 maisons; fait partie de la succursale de Serres.

Rennes, à la gauche de la Sals; 320 habitants, 67 maisons; avec une succursale. Le village est placé sur une montagne qui forme une espèce de pain de sucre. C'était autrefois un château-fort.

Serres, à la droite de la Sals; 34 maisons, 167 habitants; succursale.

Sougraigne, sur la Sals; succursale; 340 habitants, 54 maisons, et un moulin à eau.

Les hameaux de Bernous, Junane, Clamenses et Croutels, font partie de cette commune.

Terroles, sur le ruisseau de ce nom; 24 maisons, 142 habitants; avec une succursale. Son territoire est très-peu productif.

Digitized by Google

Valmigère; 114 individus, 24 maisons; fait partie de la succursale de Missègre.

Villardebelle, sur le Guinel, ruisseau qui se jette dans Lauquet; cette commune, située dans les Corbières, contient une population de 383 individus dans 82 maisons. Elle possède une succursale, une école, et un bureau de bienfaisance.

§ V. *Canton de Saint-Hilaire.*

Le canton de Saint-Hilaire touche au précédent; il est de même situé en partie dans les Corbières; son territoire, à peu de chose près le même, et en général peu fertile, produit de bon vin. Il est à l'est de Limoux, et composé de 14 communes.

Belcastel, sur le ruisseau de Saint-Polycarpe qui se jette dans la rivière d'Aude; succursale; 165 habitants, 27 maisons, en y comprenant le village de Buc, sur le même ruisseau.

Clermont, au confluent des ruisseaux de Lose et Lauzeille avec Lauquet; 217 habitants, 50 maisons; avec succursale.

Gardie, sur le Baris, ruisseau qui se jette dans Lauquet; 52 maisons, 261 habitants; réunie à la succursale de Villebazy.

Greffeil, sur Lauquet; 51 maisons, 210 habitants; dépend de la succursale de Clermont.

Saint-Hilaire, sur Lauquet; chef-lieu de canton et de justice-de-paix, à l'extrémité d'une belle route qui vient aboutir de Carcassonne. Cette commune est considérable. Sa population, contenue dans 174 maisons, s'élève à 869 individus.

Elle possède une cure de 2^{e} classe, un bureau de bienfaisance, une école pour les garçons et une école pour les filles.

Ce village, qui d'abord avait pris son nom d'une abbaye fondée sous l'invocation de saint Saturnin, sur la rivière de Lauquet, reçut ensuite celui de Saint-Hilaire, parce que cet évêque de Carcassonne y fut enterré. Charlemagne accorda aux abbés de ce monastère des lettres de protection et de sauve-garde, par lesquelles il les confirmait dans la propriété de tous les biens de leur maison.

Ladern, sur Lauquet; 102 maisons, 498 habitants; avec succursale et bureau de bienfaisance. Elle est située dans un vallon, au pied des Corbières.

Molières, sur la Berte, ruisseau qui se jette dans Lauquet; 96 habitants, 12 maisons, en y comprenant le hameau de Saint-Andrieu; fait partie de la succursale de Villefloure. C'est un village misérable, situé entre des montagnes arides.

Digitized by Google

Pieusse, sur la rivière d'Aude, à peu de distance de Limoux; 159 maisons, 642 habitants; avec une succursale, un bureau de charité, et une école. Situé à l'extrémité d'une plate-forme ou petite plaine bien cultivée et d'un aspect riant, ce village est un des plus agréables de la contrée. Le domaine de Saint-André fait partie de la commune.

Saint-Polycarpe, sur le ruisseau de ce nom; 298 habitants, 56 maisons; dépend de la succursale de Belcastel. Le ruisseau qui prend sa source dans les montagnes de cette dernière commune, fait aller toute l'année un moulin.

Il est fait mention de Saint-Polycarpe dans une charte que le roi Eudes, en 889, donna en faveur de l'abbaye de ce nom, dont la fondation remontait à une époque plus reculée.

Pomas, sur la rivière d'Aude; succursale; 122 maisons, 562 habitants. Le hameau de la Bourdette fait partie de cette commune, dont le territoire participe de la fertilité de celui de Limoux.

Verzeille, sur Lauquet et sur le chemin de Saint-Hilaire; 329 habitants, 62 maisons; un moulin à eau et une succursale.

Le vin que produit ce territoire est de bonne qualité.

Villar-Saint-Anselme, sur le ruisseau de Baris; 190 habitants, 42 maisons; succursale.

Villebazy, sur le même ruisseau; succursale; 254 habitants, 74 maisons et un moulin à eau. Ce village est bâti sur un roc. Le ruisseau qui le baigne fait aller un moulin.

Villefloure, sur Lauquette, ruisseau qui se jette dans Lauquet; 50 maisons, un moulin à eau, 263 habitants; avec une succursale.

§ VI. *Canton de Limoux.*

Le canton de Limoux, au centre de la partie septentrionale de l'arrondissement, en est le plus fertile, après la plaine du Razès. Ses montagnes, ou sont couvertes de bois, ou entretiennent dans leurs dépaissances de nombreux troupeaux. Ses coteaux portent les vignes qui produisent l'excellent vin connu sous le nom de vin de Limoux; ses plaines sont propres en général à la culture du blé, et la vallée principale, arrosée par la rivière d'Aude, offre aux regards de belles prairies et de riants vergers.

Ce canton est fort étendu et compte 23 communes.

Digitized by Google

Ajac, sur le Brau, qui se jette dans le Sou; 200 habitants, 40 maisons; succursale. Le village est situé sur un coteau qui domine de tous les côtés un vaste vallon. Il y existe un moulin à vent et un ancien château.

Alet, sur la rivière d'Aude; petite ville, ancien évêché, sur la grande route de Paris à Mont-Louis, au sud de Limoux, dans un vallon très-resserré entre des montagnes qu'on appelle les gorges d'Alet, et dont les sommets sont couverts de bois. Cette commune, dont la population, renfermée dans 300 maisons, en y comprenant les hameaux de Veraza et de Saint-Salvayre, s'élève à 950 individus, possède une succursale, un bureau de bienfaisance, deux écoles particulières, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Il y existe deux foires, les 14 avril et 26 septembre. Cette dernière est importante pour la vente des bestiaux.

Le vallon d'Alet est le jardin du département de l'Aude. Les fruits qu'on y recueille sont très-estimés et très-recherchés. Le territoire de cette commune produit en outre du blé et du vin.

Elle renferme aussi des bains qui, indépendamment du remède qu'ils offrent contre plusieurs maladies, sont une occasion de délassement et de parties de plaisir. Une source très-abondante, nommée *le Théron*, suffit aux besoins des habitants et à l'arrosage de leurs nombreux jardins. Elle se trouve dans un endroit très-pittoresque, et coule dans une rigole qui passe à plusieurs reprises sous la grande route.

Les montagnes qui dominent cette petite ville sont assez élevées. Il en est une qu'on appelle le Pech de Brau, d'où, planant, pour ainsi dire, sur presque tout le département, l'œil découvre à l'horizon le pic de Bugarach, le Canigou, la chaîne des Pyrénées qui va de Port-Vendres à Bayonne, les montagnes de Bigorre et le pic du Midi, la ville de Toulouse, la Montagne-Noire; et dans le cercle, Castelnaudary, Montréal, Carcassonne et Limoux.

La ville d'Alet était anciennement une abbaye fondée, vers l'an 813, par l'épouse de Béra, comte de Barcelonne. Elle fut érigée en évêché par le pape Jean XXII, en 1318. On assigna à ce nouvel évêché environ 80 paroisses du diocèse de Narbonne qui n'en conserva plus que 240.

On comptait à Alet 500 feux en 1314.

Alet a été illustré, dans le XVII^e^ siècle, par son évêque, Nicolas Pavillon. Ce prélat, qui dut sa promotion au cardinal de Richelieu, eut à combattre, dans son

Digitized by Google

diocèse, deux fléaux également funestes, le vice et l'ignorance, suite des guerres civiles et de la négligence de ses prédécesseurs. La vivacité de son zèle lui suscita des ennemis; mais les commissaires, chargés par le roi d'examiner sa conduite, rendirent justice à son innocence. Le parti qu'il embrassa dans la querelle du jansénisme, irrita Louis XIV contre lui, et il mourut dans la disgrace de ce monarque, à l'âge de plus de 80 ans, ayant continué, malgré la condamnation du pape Clément IX, à faire observer dans son diocèse un rituel dont on attribue la composition au docteur Arnaud. Le tombeau de Pavillon se voit dans le milieu du cimetière d'Alet; il est couvert par une grande pierre sans aucun ornement. A l'un des côtés de cette pierre est une légère excavation que la superstition y a faite et continue quelquefois d'y faire encore. Des personnes fanatiques détrempent la terre qu'elles prennent en cet endroit et l'avalent comme remède contre la fièvre. Ce cimetière est borné au nord par les ruines d'une ancienne église qu'on prétend avoir été un temple de Diane. On y trouve quelques restes d'architecture et de sculpture qui ne sont pas dénués d'élégance, entre autres une corniche à l'extérieur de cet édifice.

L'ancien palais épiscopal était un très-beau bâtiment avec un jardin assez vaste, entouré d'une balustrade en pierre, donnant sur la rivière d'Aude.

Le dernier évêque, mort en pays étranger, était M. de Chanterac, petit neveu de l'abbé de Chanterac, ce digne ami de Fénélon. Il résida constamment dans son diocèse, jusqu'au moment où les troubles de la révolution le forcèrent à s'expatrier. C'est aux soins de ce respectable prélat que sont dus la plupart des chemins de l'ancien diocèse d'Alet.

La Besole, sur un ruisseau qui se jette dans le Cougain; 75 habitants, 13 maisons; dépend de la succursale de Loupia.

Bourtège, sur la Corneilla qui se jette dans l'Aude; 86 maisons, en comptant le hameau de Saint-Sernin, 403 habitants; succursale et bureau de bienfaisance. La rivière qui longe ce village fait mouvoir, pendant quelques mois de l'année, deux petits moulins, dont l'un est à quelque distance dans l'étroite et jolie vallée de Saint-Salvador.

Bourigeole, sur la même rivière; 242 habitants, 49 maisons, y compris le hameau de Tournebouix où la succursale est établie.

Castelreng, sur le Cougain; 85 maisons, 530 habitants; succursale. Le hameau de Sigalière en fait partie.

Cépie, sur la rivière d'Aude et sur la grande route, au nord de Limoux; suc-

Digitized by Google

cursale; 76 maisons, 472 habitants. Sa position est favorable au débouché de ses productions consistant en blé, vins, et fourrages.

Conilhac-de-la-Montagne; 20 maisons et 126 habitants; dépendant de la succursale de Roquetaillade.

Cornanel, sur la Corneilla; 386 habitants, 84 maisons, en y comprenant le domaine de Brasse; dépend de la succursale de Magrie. Situé dans un joli vallon couvert d'arbres fruitiers, ce village est assez bien bâti et présente un air d'aisance. Il a des communications faciles avec la ville de Limoux.

La Digne-Basse, sur le Cougain; succursale; 40 maisons, 210 habitants. Le village est situé sur un coteau qui fait face à un vallon agréable.

La Digne-Haute, sur la même rivière; 60 maisons, 286 habitants; avec succursale.

Le territoire de ces deux communes donne les mêmes productions.

Feste et *Saint-André*, sur la Corneilla; ces deux villages forment, avec le hameau de Cazal, une population de 596 individus compris dans 131 maisons. La commune de Feste possède une succursale.

Gaja, sur le Brau; succursale; 224 habitants, 46 maisons, en y comprenant les hameaux de Villedieu et de Villemartin.

Loupia; 52 maisons, 217 habitants; succursale. Le village est situé dans un vallon, sur le bord d'une petite rivière dite *du Col du Razès*, laquelle se jette dans l'Aude, non loin de Limoux, et fait mouvoir un moulin pendant quelques mois.

Magrie, sur Lagagnoux; succursale; 115 maisons, 461 habitants. Son territoire possède des oliviers.

Malras, sur le Brau; population 326 individus, 66 maisons; avec une succursale. Le village est bâti sur un côteau d'où l'œil se porte au loin dans des vallons agréables, ou sur des collines bien cultivées et couvertes de vignes.

Saint-Martin de Villeréglan, sur le Sou; succursale; 330 habitants, 56 maisons. Elle participe de la fertilité du Razès, où elle est située.

Pauligne, sur le Brau; succursale; 95 maisons, 424 habitants. On y comprend le hameau de Montgaillard, une maison d'agrément et un moulin à eau.

Roquetaillade, sur la Corneilla; 497 habitants, 172 maisons; succursale et école. Le nom de ce village annonce qu'il est bâti sur la croupe d'un roc.

Tourreilles, sur l'Agagnoux; 330 habitants, 60 maisons, avec succursale.

Vendémies, sur la rivière d'Aude; 131 habitants, 27 maisons, en y compre-

Digitized by Google

nant les hameaux d'Arses et de la Peyre; dépend de la succursale de Saint-Polycarpe.

Villelongue, sur le Brau; 92 maisons, 550 habitants, succursale. Son territoire est assez fertile en blé, vin et fourrages.

§ VII. *Canton de Quillan.*

Le canton de Quillan est situé, au midi de Limoux, en grande partie dans les montagnes. Aussi est-ce moins sous les rapports d'agriculture qu'il est intéressant, que sous ceux des forêts et des usines. Son territoire est en général très-peu productif, quoiqu'il y ait des contrées où le sol soit assez bon.

Il est composé de 22 communes.

Antugnac, sur un ruisseau qui se jette dans l'Aude; 51 maisons, en y comprenant le hameau de Croux, 265 habitants; est réunie à la succursale de la Serpent.

Belvianes, sur la rivière d'Aude, au pied de très-hautes montagnes qui appartiennent à la chaîne des Pyrénées; population 281 individus dans 47 maisons, avec une succursale. Les figues qui croissent sur le territoire de Belvianes ont beaucoup de réputation. Il produit aussi du blé, du maïs, un peu de vin, du fourrage, et du bois à brûler.

Brenac, sur un ruisseau qui se jette dans l'Aude; succursale, 513 habitants, 122 maisons, en y comprenant les hameaux de la Serre, de Faureu et de Pratx, et trois moulins à eau.

Campagne, sur la rivière d'Aude et au bord de la grande route de Paris à Mont-Louis; 325 habitants, 73 maisons, succursale, et bureau de bienfaisance. Située dans cette longue vallée qu'arrose la rivière d'Aude depuis Quillan jusqu'à Limoux, cette commune est agréable, et son territoire produit une assez grande quantité de vin. On y a établi des mécaniques pour la filature des laines.

Cavirac, sur la rive droite de l'Aude, en face de Belvianes; 95 habitants, 22 maisons; dépend de la succursale de Belvianes.

Coudons, à la descente du pays de Sault; succursale, 70 maisons, 311 individus. Le hameau de Montmija fait partie de la commune de Coudons. C'est un territoire misérable, et l'on n'y parvient que par des chemins très-difficiles.

Espéraza, sur la rivière d'Aude et sur la grande route; commune considérable dont la population s'élève à 1219 individus renfermés dans 269 maisons, en y comprenant les hameaux du Cazal et de Paillères. Elle possède une succursale et

Digitized by Google

un bureau de bienfaisance. Il y a dans cette commune trois foires qui ont lieu les 21 janvier, 8 mai, et 29 septembre. Cette dernière est importante pour la vente des bestiaux et des objets utiles aux vendanges.

Espéraza est situé dans la vallée de l'Aude; son territoire produit du blé, du maïs, du fourrage. Sa principale récolte est en vin.

Fa, sur le ruisseau de ce nom qui se jette dans l'Aude au-dessus d'Espéraza; 640 habitants, 140 maisons, en y comprenant les hameaux de Sauzils et de la Moussichoux; succursale, bureau de bienfaisance, et école où l'on enseigne les grammaires française et latine. Mêmes productions que celles d'Espéraza dont cette commune est très-voisine.

Saint-Ferréol, sur le Bec, qui se jette dans la Valette, située au milieu des montagnes, succursale; 50 maisons, 311 habitants.

Ginoles, à peu de distance de Quillan, dans une petite et riante vallée; 340 habitants, 70 maisons, avec une succursale.

Il y a dans le territoire de Ginoles, des eaux minérales très-estimées.

Granes, sur un ruisseau qui se jette dans la rivière d'Aude; 28 maisons, 152 habitants; fait partie de la succursale de Saint-Ferréol.

Saint-Julia-du-Bec, sur le ruisseau de ce nom; succursale, 370 habit., 60 maisons.

Saint-Just et le Bézu, sur le ruisseau du Bec : ces deux villages forment une commune dont la population, comprise dans 58 maisons, est de 291 individus. Elle fait partie de la succursale de Saint-Julia.

Saint-Louis et Parahou, sur la Valette, ruisseau qui se jette dans l'Aude. Cette commune, située au milieu des montagnes appelées *Col-Saint-Louis*, sur la route de Caudiez, est également formée de deux petits villages, et consiste en 64 maisons et 367 habitants. Elle possède une succursale et un bureau de bienfaisance.

Marsa, sur le Rebenti, autrefois chef-lieu de canton; 300 habitants, 80 maisons, avec une succursale. Ce village est entouré de belles forêts de sapins.

Saint-Martin-de-Pierre-Lis, sur la rive droite de l'Aude, à mi-côte d'une très-haute montagne couronnée par la superbe forêt royale des Fanges, sur le bord du précipice au fond duquel cette rivière coule en torrent. C'est une petite commune dont la population est de 200 individus dans 42 maisons.

Le chemin qui conduit de Belvianes à Axat en suivant la rivière d'Aude, et qu'on nomme *la Pierre-Lis*, est comme pratiqué entre deux murailles d'une hauteur prodigieuse et formées par les montagnes. A l'une des extrémités de ce chemin se

Digitized by Google

trouve une espèce de grotte qu'on appelle le *Trou-du-Curé*, pour conserver la mémoire du bon curé de Saint-Martin, M. Armand, qui l'a fait ouvrir, et qui consacrait tous les ans une partie de son temps et de ses faibles revenus à la réparation et à l'entretien de ce chemin extrêmement utile pour la communication des cantons de Quillan et de Roquefort.

Montazels, sur la rivière d'Aude, tout près de Couiza, mais sur l'autre rive; 250 habitants, 52 maisons, avec annexe qui dépend de la cure de Couiza.

Il y a dans ce village une belle fontaine qu'il doit à un ancien curé, M. Carles.

Nébias, dans une grande plaine entre les forêts des cantons de Chalabre et de Quillan; succursale, 608 habitants, 150 maisons, en y comprenant le hameau de la Fage.

Quillan, sur la rivière d'Aude; petite ville, chef-lieu de canton et de justice-de-paix, autrefois chef-lieu de district. Sa position sur la grande route de Paris à Mont-Louis, au pied des montagnes et des forêts, sur une rivière qui sert au flottage des bois dont la vente se fait ordinairement dans cette commune, l'industrie de ses habitants, la nécessité où sont les autres parties du département de tirer de là les matériaux propres aux constructions; tout contribue à faire de Quillan un lieu assez important. Il le deviendra bien davantage encore lorsque la grande route sera continuée jusqu'à Mont-Louis, et qu'on aura ouvert une communication plus facile avec la plaine de Sault.

Quillan est situé au sud de Limoux et de Carcassonne. Sa population, comprise dans 533 maisons, s'élève à 1627 individus. Le hameau de Laval en fait partie. Cette commune possède une cure de deuxième classe. L'église est une des plus jolies et des mieux entretenues du département. Ses autres établissements consistent en un bureau de bienfaisance, plusieurs écoles pour les deux sexes, et quatre foires, qui se tiennent les 16 février, 17 mai, 16 août et 18 décembre. Elles sont intéressantes pour la vente des bestiaux, des laines, des fers, des bois, et des vins.

Il y a en outre dans la ville deux marchés par semaine. Il s'est établi à Quillan des fabriques de draps. Son territoire est assez productif : on y recueille du blé, du maïs, du vin, du fourrage, et jusqu'à de l'huile d'olive. Ses fruits et sur-tout ses figues ont beaucoup de réputation.

Il est question de Quillan dans un acte de l'an 782, par lequel Milon, comte de Narbonne, restitue à l'archevêque de cette ville plus de cinquante terres ou villages qui avaient été usurpés sur le domaine de son église.

A quelques pas de cette commune, est une usine qui mérite d'être remarquée.

Digitized by Google

C'est la forge établie par feu M. Varnier. Cette forge possède un avantage que n'ont pas les autres établissements de ce genre, celui d'avoir de l'eau pendant toutes les saisons de l'année, au moyen d'une percée de 163 mètres dans une montagne, par laquelle on fait passer une prise de la rivière d'Aude. L'idée de cette percée est due au P. Belon, ancien jésuite. Elle fut exécutée avec tant de précision, que les ouvriers, travaillant des deux points opposés de la montagne, se rencontrèrent au milieu de leur ouvrage. Rien de plus pittoresque que la nappe d'eau qui par là vient à la forge Cette usine réunit à l'utilité tous les agréments de la plus belle maison de campagne.

Quirbajou, sur un plateau de montagnes, au milieu des forêts de sapins; 206 habitants, 40 maisons; dépend de la succursale de Marsa.

Rouvenac, sur le ruisseau de Fa; 534 habitants, 130 maisons, en y comprenant le hameau de Galie, succursale et bureau de bienfaisance.

Il existe dans cette commune une foire qui se tient le 25 août.

La Serpent, près du ruisseau d'Antugnac; 66 maisons, 300 habitants, succursale et bureau de bienfaisance.

Cette commune renferme un beau domaine avec un ancien château, propriété de la famille de Béon.

§ VIII. *Canton de Roquefort.*

Le canton de Roquefort est situé au sud de Carcassonne et de Limoux, dans les Pyrénées, au milieu des forêts. Il confronte le département des Pyrénées-Orientales. Les bois et les usines forment la branche principale de son industrie. Son territoire est du reste très-peu productif.

Ce canton est composé de treize communes.

Artigues, sur la rivière d'Aude; 165 habitants, 33 maisons; fait partie de la succursale d'Axat.

Axat, sur la rivière d'Aude, au confluent du Rebenti. La population de cette commune est de 361 individus dans 92 maisons. Elle possède une cure et un instituteur particulier. Ses autres établissements consistent en une forge, un martinet, plusieurs scieries que font mouvoir les rivières sur le bord desquelles elle est située.

Son territoire produit du blé, du maïs, et du bois.

Bessède-de-Sault, sur l'Aude, 449 habitants, 204 maisons, en y comprenant le hameau de Gesse, succursale, et bureau de bienfaisance.

Digitized by Google

Le Bousquet, sur la Guette, qui se jette dans l'Aude; 67 maisons, 329 habitants, avec succursale et bureau de bienfaisance. Son territoire ne produit pas, en seigle, avoine et blé noir, de quoi suffire à la consommation de ses habitants.

Cailla, sur le Rebenti; 32 maisons, 161 habitants; fait partie de la cure d'Axat.

Le Clat, près de la rivière d'Aude; succursale, 52 maisons, 270 habitants.

Sainte-Colombe-sur-Guette; cette commune, située au milieu des forêts, dépend de la succursale de Counozouls, et contient une population de 250 individus dans 55 maisons. Ses habitants sont très-pauvres. Leur principale récolte consiste en pommes de terre.

Counozouls, sur la Guette, au milieu des montagnes et des forêts, comme la précédente; succursale, 317 habitants, 74 maisons, une forge, et un moulin à eau.

Escouloubre, à la droite de la rivière d'Aude. C'est la commune la plus considérable du canton; sa population, comprise dans 157 maisons et trois moulins à eau, s'élève à 743 individus. Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance, et une école.

Elle est située sur la limite des trois départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. C'était un endroit important pour les Espagnols, lorsqu'ils étaient maîtres du Roussillon.

Escouloubre fait partie du pays de Sault.

Il y a dans cette commune des eaux minérales excellentes.

Gincla, sur la Boulsane, qui se jette dans la Gly; 23 maisons, trois forges, un moulin à eau, 177 habitants; dépendant de la succursale de Montfort. Ce village est situé dans un vallon très-resserré, que rendent fort agréable et les bois qui couvrent les montagnes dont le vallon est dominé, et les nombreuses usines qui l'animent, et les plantations d'arbres exotiques de tout genre, que les soins du propriétaire de ces usines y ont fait croître. Des forges, des martinets, des scieries, une fenderie, un laminoir, tels sont les établissements qui enrichissent cette commune. M. Rivals, à qui ils appartiennent, y a fait construire une vaste et belle maison, autour de laquelle croissent, avec le platane et l'acacia, les melèzes, les mimosa, le tulipier de Virginie. Gincla se trouve en face de la grande forêt de Salvanère, et au pied de celle de Boucheville. Cette dernière est aménagée avec beaucoup d'intelligence; les allées ressemblent à celles d'un parc. Elle est d'essence de hêtre. Il se trouve au sommet une fontaine dont les eaux sont parfaites. De ce sommet, on semble toucher les montagnes les plus remarquables des Corbières et des Pyrénées, le Pic de Bugarach, le Canigou. L'on découvre même la ville de Perpignan.

Digitized by Google

Montfort, sur la Boulsane, au fond du vallon formé par cette rivière qui prend sa source dans la forêt de Salvanère, au pied de laquelle le village est bâti; autrefois chef-lieu de canton; succursale, 904 habitants, 165 maisons, y compris trois moulins à eau et deux forges, et le hameau d'Escols.

Puilaurens, sur la Boulsane, au commencement du vallon. La population de cette commune, réunie aux villages de Salvesines et de la Pradelle, aux hameaux de Lavagnac, Caunil et Aigues-Bonnes, consiste en 860 individus renfermés dans 120 maisons et trois moulins à eau.

Elle possède une succursale.

Puilaurens est dominé par une forteresse, aujourd'hui abandonnée, mais qui fut autrefois importante, et qui subsiste encore entière sur un mamelon de la chaîne des Pyrénées. C'est en ce genre un monument curieux, avec des tours aux angles et une esplanade considérable dans son enceinte. On y a entretenu, jusque vers le milieu du siècle dernier, une compagnie de vétérans.

Roquefort, sur la Guette, chef-lieu de canton et de justice-de-paix. La population de cette commune, comprise dans 150 maisons, est de 594 individus. Le hameau de Baillac en fait partie. Elle possède une succursale et un bureau de bienfaisance. Entourée de forêts, sa ressource principale est dans le travail d'une forge et dans l'exploitation des bois. Son territoire est peu productif. Sa meilleure récolte est celle des pommes de terre.

Digitized by Google

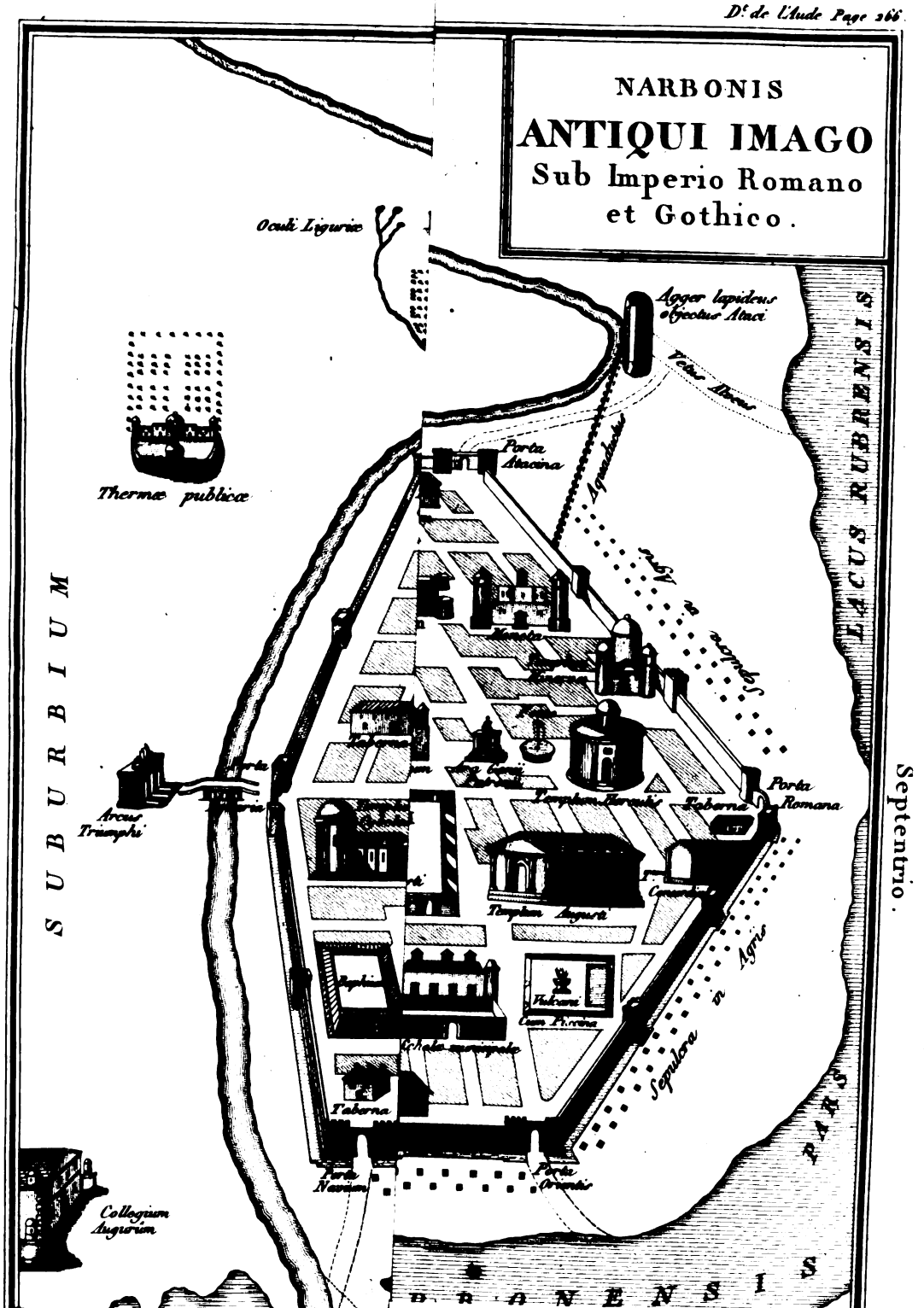
CHAPITRE VI.

§ Ier. *Narbonne.*

La fondation de la ville de Narbonne est aussi inconnue, et son origine aussi obscure que celle de Carcassonne. Isidore prétend qu'elle fut bâtie par les Atacins, c'est-à-dire par les peuples qui habitaient la contrée qu'arrose la rivière d'Aude, *Narbonam Coloni proprii condiderunt.* Elle était déja célèbre au temps de Pythéas, près de trois siècles avant l'ère chrétienne; elle passait dès-lors pour une des trois principales villes de toute la Gaule. C'est Pythéas lui-même qui en parle ainsi, au rapport de Polybe, cité par Strabon : Narbonne ne pouvait tenir son opulence et sa célébrité des Romains, puisqu'aux époques ou Pythéas et Polybe écrivaient, les Gaules n'étaient pas encore soumises à la domination de ce peuple conquérant. Diodore nous la représente aussi comme une des villes les plus riches des Gaules, et par son commerce et par la commodité, de son port. D'anciennes chroniques lui donnent le nom de *caput et mater urbium.*

Elle devint plus célèbre encore par la colonie qui y fut établie, dans le temps que Q. Marcius-Rex était proconsul des Gaules, l'an 636 de la fondation de Rome, 117 ans avant J.-C. Cette colonie fut ordonnée par un décret du sénat romain : avantage qu'elle partagea avec peu d'autres colonies des Gaules, puisque la plupart de celles-ci furent des colonies militaires, uniquement destinées à récompenser les soldats vétérans, au lieu que la colonie de Narbonne fut d'abord peuplée de citoyens romains pris de Rome même. Ce fut à l'orateur Lucius Crassus que la conduite en fut confiée, trois ans après l'établissement de celle de Carthage.

Digitized by Google


NARBONIS
ANTIQUI IMAGO
Sub Imperio Romano
et Gothico.
Meridies
Septentrio
SUBURBIUM
LACUS RUBRENSIS
Oculi Liguriæ
Agger lapideus
Porta Atacina
Thermæ publicæ
Arcus Triumphi
Porta Romana
Collegium Augurum
Sepulcra
Sepulcra
PARS
NARBONENSIS

Digitized by Google

Le but de la république fut d'assurer aux armes romaines un libre passage en Espagne, et d'opposer un boulevard aux nations qui n'étaient pas encore soumises. Cicéron parlant pour Fontéius, s'exprime ainsi : *est in eâdem provinciâ Narbo-Martius, colonia nostrorum civium, specula populi romani, ac propugnaculum istis ipsis nationibus oppositum et objectum.*

La nouvelle colonie prit le nom de Narbo-Martius, soit qu'il lui vînt de Marcius-Rex alors proconsul des Gaules, soit qu'elle l'eût emprunté du dieu Mars ou des vétérans de la légion Martia, comme le supposent les auteurs de l'histoire générale de Languedoc, soit enfin que ce nom dérivât de l'étymologie du mot celtique *narboï* qui signifiait la ville forte, la ville martiale.

L'an 707 de Rome, la colonie de Narbonne ajouta à son ancien nom de *Narbo-Martius* celui de *Julia-Paterna*, parce qu'elle fut renouvelée par Jules César, père adoptif d'Auguste, et de *Colonia decumanorum*, parce que les nouveaux colons qui la repeuplèrent furent des vétérans de la 10^{e} légion.

Narbonne disputa long-temps pour la dignité avec les autres villes des Gaules. Lyon lui cédait encore du temps de Strabon, sur-tout pour le nombre des habitants. Elle eut la gloire de donner son nom à la Gaule Narbonnaise. Elle en devint la capitale, et fut le séjour ordinaire des proconsuls, préteurs ou présidents, envoyés par la république pour gouverner cette province.

Ce fut à Narbonne qu'Auguste tint, l'an de Rome 727, l'assemblée générale dans laquelle il fit un nouveau partage des Gaules, ordonna le dénombrement des personnes et des biens des peuples conquis par Jules César, et fixa le cens et le tribut que chaque particulier devait payer. La province Narbonnaise fut maintenue dans l'usage où elle était de ne payer qu'un tribut réel. Ce prince témoigna toujours une grande affection pour cette ville; aussi fit-elle éclater pour lui sa

Digitized by Google

reconnaissance et son dévouement. Trois ans avant la mort de ce prince, elle lui éleva, dans le marché public, un autel de marbre blanc sur lequel fut gravée une inscription qui s'est conservée jusqu'à nos jours. Suivant cette inscription, le peuple de Narbonne se dévoua à la divinité d'Auguste, et s'imposa l'obligation de célébrer à l'avenir, pendant cinq différents jours de l'année, une fête en son honneur, entre autres le jour de sa naissance et le premier de son règne. Ces jours-là, chacun des Sévirs de Narbonne, qu'on nomma *Sévirs Augustales,* et dont le collége était composé de trois chevaliers romains, et de trois affranchis de la colonie Narbonnaise, devait immoler sur cet autel une victime, et distribuer de l'encens et du vin aux habitants, pour faire des libations en l'honneur d'Auguste.

Tibère succéda aux inclinations bienfaisantes de cet empereur envers la ville de Narbonne. Elle lui dut le rétablissement de son Capitole et de ses poids.

Les Romains s'étaient plu à décorer la colonie des mêmes édifices qu'on voyait à Rome; ils y avaient fait bâtir des temples, un Capitole, un cirque, un amphithéâtre, des portiques, des thermes ou bains publics; ils y avaient établi une monnaie et une des neuf teintureries dont l'intendance était au nombre des dignités de l'empire. C'était là qu'on teignait en pourpre les étoffes de laine ou de soie dont l'usage était exclusivement réservé à ces princes. Néron les défendit aux particuliers. Ses successeurs, et sur-tout Gratien, les prohibèrent sous des peines capitales. L'intendant de la teinturerie de Narbonne était appelé *procurator baphii Narbonnensis in Galliis* (1).

(1) Pline parle du vermillon qui servait à faire ces teintures. C'est le kermès ou graine écarlate qu'on trouve sur les *agôoussès*, *garoûlio*, *abâlsès* ou *avôoussès*, espèces de petits chênes verts épineux, arbrisseaux sur lesquels se nourrit un insecte que Réaumur a fait connaître sous le nom de *galle-insecte.* Ce qu'on regardait autrefois

Digitized by Google

Il reste encore des traces de cet établissement impérial au lieu appelé Mont-Laurès, dans la plaine de Livière, à une lieue de Narbonne, auprès de plusieurs sources considérables qui forment la petite rivière de la Mayral. On trouve au bastion de Saint-Félix quelques inscriptions à ce sujet. En voici une: *A. Sempronio. Gallæci. L. Læto. Purpurario. et. Semproniæ. modestæ. uxori.*

Narbonne devait également aux Romains la construction d'un pont sur la rivière d'Aude. Le pays étant fort bas, était sujet à être inondé par les eaux des ruisseaux et des étangs. Ce pont fut conduit, dans l'espace de quatre milles, vers le nord, depuis Narbonne jusqu'à Capestang, *caput stagni*, dont il traversait le lac durant un mille. On lui donna le nom de *pons Septimus*, qu'il tira non pas de l'empereur Septime Sévère, à qui quelques-uns en ont attribué mal-à-propos la construction, mais des sept parties qui le composaient et qui formaient autant de ponts séparés. Ce monument, digne de la magnificence romaine ne subsiste plus depuis deux ou trois siècles. L'endroit où il était s'appelle encore aujourd'hui, par corruption, le pont Serme. Catel prétend que ce pont a été enseveli dans les sables.

Sous le règne d'Adrien, successeur de Trajan, les Romains construisirent aussi à Narbonne le pont appelé *pons Vétus*, qu'on nomme aujourd'hui *pont des Marchands*. Leur dessein ne put être que d'assurer la route de cette ville en Espagne, comme ils avaient assuré celle de Narbonne à Beziers, en élevant le pont Septime. Ce fut

---

comme une graine, une excroissance ou verrue de cet arbrisseau, est une enveloppe d'insectes, rouges, et de la grosseur d'un puceron. Lorsqu'elle est exposée à l'ardeur du soleil, il en sort beaucoup de ces petits insectes, d'un rouge très-foncé, lesquels meurent peu de temps après.

Le kermès, utile à la teinture et à la médecine, recueilli dans la campagne par de pauvres femmes, est l'objet d'un petit commerce à Narbonne, et dans le reste du Languedoc.

Digitized by Google

vraisemblablement ainsi que resserrant, au moyen de ce pont Vieux, le lit de la rivière d'Aude, jusques-là trop élargi, ils durent former le port de Narbonne. Le pont Vieux ou des Marchands, qui sépare deux quartiers de Narbonne, et ne paraît aujourd'hui composé que d'une seule arche travée, était cependant formé de dix arches au moins, dont la plupart existent et servent de fondements et de caves aux maisons qui constituent les abords du pont actuel.

Narbonne ne fut pas moins célèbre par son port que par son antiquité, ses prérogatives, et ses monuments. Regardé, dès le temps de Polybe, comme le port de toute la Gaule, il était, du vivant de Strabon, le havre et l'arsenal maritime des Volces. On y voyait alors aborder une multitude de marchands étrangers attirés par le commerce. Diodore de Sicile dit également qu'on y faisait un commerce maritime très-considérable. Il se soutint jusqu'au IV^e^ siècle, et il devait même encore être florissant à en juger par l'éloge qu'Ausone fait de la ville de Narbonne : « Les mers de l'Orient et de l'Ibérie, « celles de l'Afrique et de la Sicile, t'apportent le tribut des richesses « de l'univers ; c'est pour toi qu'on navigue sur les fleuves, sur les « mers, dans le reste du monde. »

Il est vrai que cette ville avait été entièrement consumée par un incendie sous le règne d'Antonin-le-Pieux : ce prince la fit rebâtir l'an 145 de J.-C., et rétablit à ses dépens les thermes, les basiliques, les portiques, et les autres édifices qui avaient été brûlés. Ainsi le commerce de Narbonne ne souffrit pas long-temps de ce désastre, et son port continua d'être fréquenté comme auparavant.

Cependant il ne faut pas croire que, du temps de Polybe et de Strabon, la ville de Narbonne fût sur le bord de la mer, ni même qu'elle en fût plus près qu'elle l'est aujourd'hui. Aujourd'hui, comme au temps de Pline, elle est encore à douze milles de la mer. Comme aujourd'hui, le port de Narbonne devait être alors formé par l'em-

Digitized by Google

bouchure de l'Aude, ou du moins de la branche de cette rivière qui passe dans la ville. Le lit de la rivière n'a point souffert de changement depuis dix-sept siècles, et aujourd'hui, comme autrefois, il traverse l'étang de Sigean, *lacus Rubrensis,* avant que de se jeter dans la mer. Pomponius Méla, contemporain de Strabon, nous apprend que l'Aude n'était navigable qu'à Narbonne, d'où cette rivière se jetait dans un lac appelé *Rubresus,* qui était fort grand, mais dont la communication avec la mer était très-étroite.

Ce lac, que Strabon appelle *Narbonnensis,* Méla *Rubresus,* et Pline *Rubrensis,* ne peut être autre chose que la réunion des étangs de Gruissan, Bages et Sigean, qui, à l'époque où écrivaient ces auteurs, pouvaient être plus rapprochés de Narbonne.

Les bâtiments du commerce entraient de la mer dans ce lac, et remontaient sans doute la rivière d'Aude jusqu'à cette ville.

M. de Marca, dans son livre intitulé *Marca Hispanica,* parle avec détail des ouvrages que l'on croit avoir été construits pour cette navigation. Ayant communiqué à son ami l'evêque de Montpellier le desir qu'il avait de voir ces travaux, ils font le voyage ensemble après la tenue des états de Languedoc.

« Sortis de Narbonne, dit-il, nous côtoyâmes l'Aude dont la vîtesse est retardée par plusieurs sinuosités : laissant le fleuve à droite, nous arrivâmes à la presqu'île de Cauquêne, appelée aujourd'hui l'île de Sainte-Lucie, à cause d'une chapelle du même nom construite sur la partie saillante d'un roc que l'on apperçoit en abordant. Au pied de ce roc, l'Aude fait un détour et pénètre dans l'étang. Pour que ses eaux, disséminées dans un espace aussi vaste, et mêlées avec celles de l'étang, ne perdissent pas leur vîtesse, on l'a contenue, l'espace d'environ cent pas, entre deux digues de maçonnerie en pierres de taille, de grandes dimensions, maçonnerie dont la solidité atteste une construction romaine. »

Digitized by Google

« D'anciens actes donnent à cet endroit le nom de *Goule d'Aude*, lequel s'est conservé jusqu'à nos jours. On y observe une agitation plus ou moins considérable, en raison du vent qui domine, mais dont le résultat est souvent la difficulté ou l'ensablement du passage.

« On arrive ensuite à l'étang au sein duquel on aperçoit un canal dirigé vers la mer, large d'environ cent pas, long de deux mille, et profond de trente pieds, formé de droite et de gauche par deux digues parallèles en pierres de taille, et pavé de la même manière.

« C'est à travers ce canal artificiel, rempli d'abord des eaux de l'étang, que l'Aude, susceptible alors de porter des navires et même des bâtiments à trois rangs de rames, se jette dans la mer. » Etc.

« Nous avons vu, non-seulement avec enthousiasme, mais avec un étonnement inexprimable, la grandeur de l'empire romain empreinte dans ce superbe ouvrage; nous avons admiré cette générosité qui sacrifiait des sommes prodigieuses à l'avantage des peuples conquis.

« Nous aurions eu besoin d'un autre Vitruve pour nous expliquer par quelle science mécanique on a pu vaincre et enchaîner les flots de l'étang souvent agités, parvenir à creuser un canal d'aussi grandes dimensions, à le contenir enfin entre deux digues aussi fortes et aussi difficiles à construire. » Etc.

Les habitants attribuent à l'empereur Antonin-le-Pieux la construction et l'excavation du canal intérieur qui traverse l'étang de Narbonne ou de Sigean, et dans lequel se conservaient les eaux de la Robine à une profondeur suffisante pour la navigation jusqu'au débouché de l'étang dans la mer.

Ausone, en parlant de la prospérité du commerce de Narbonne, fait mention d'un magnifique temple bâti de marbre de l'île de Paros, qu'on voyait autrefois dans cette ville, mais qui ne subsistait plus de son temps.

Narbonne éleva une statue à l'empereur Marc-Aurèle, en recon-

Digitized by Google

naissance de ce gouvernement paternel qui fit la consolation et le bonheur des peuples, au milieu des guerres, des tremblements de terre et des autres calamités dont ils furent affligés pendant son règne. Elle donna des marques de son dévouement à l'empereur Septime-Sévère, en élevant une statue à sa femme Julia Domna.

Vers le commencement du V^e^ siècle, Narbonne devient le théâtre des guerres successives que se livrent, sur son territoire et sous ses murs, les différents partis ou peuples qui veulent s'en rendre maîtres.

L'empereur Honorius, craignant qu'elle ne tombe au pouvoir des Vandales, redoutables à l'empire romain, la cède à Ataulfe, roi des Wisigoths, qui épouse dans cette ville la princesse Placidie, sœur de l'empereur, et fille du grand Théodose. Reprise par Constance, général d'Honorius, elle est assiégée en 438 et réduite à la plus extrême famine par Théodoric I^er^, roi des Wisigoths, auquel elle résista avec le secours de Litorius, général romain. Théodoric II l'assiège de nouveau en 462, et par un traité conclu entre ce prince et un Lucanien, nommé Vibius Severus, devenu empereur sous le nom de Sévère, Narbonne tombe pour toujours au pouvoir des Wisigoths, dont l'alliance est le prix de cette cession.

Il faut qu'à cette époque elle n'eût pas encore perdu sa splendeur, puisque Sidoine Apollinaire, qui y fit un voyage peu de temps après, rend hommage, dans ses vers, à l'étendue de son enceinte, à la force de ses remparts, au nombre de ses habitants, à la richesse de son commerce, à l'abondance de ses salines, à la magnificence de ses édifices. La salubrité de l'air qu'on y respire, la fertilité du sol, la valeur des citoyens, sont l'objet de son admiration et de ses éloges. On voyait encore des preuves éclatantes de la vigoureuse défense qu'ils avaient faite pendant le siége de Théodoric I^er^. « Tu es superbe, ajoute le poëte, au milieu de tes tours à demi-

Digitized by Google

« renversées; elles attestent la gloire que tu t'es acquise dans la « guerre. » Etc.

Les rois wisigoths avaient dans cette ville un palais qu'on croit avoir été l'ancien Capitole, appelé dans les siècles postérieurs *Cap Dueil*, et auquel sa situation procurait une vue très-belle au nord-ouest de Narbonne, le long de la rivière d'Aude, sur un pays agréable qu'on nomme la plaine de Livière. Narbonne devint la capitale de ces rois, lorsque, après la bataille de Vouglé où périt Alaric, Clovis se fut emparé de Toulouse.

Gondebaud, roi des Bourguignons, l'assiège en 508, la prend et la livre au pillage. Elle est reprise par le comte Ibbes, et tombe au pouvoir de Childebert, roi de France, en 531; celui-ci se retire après l'avoir saccagée. Liuva, roi des Wisigoths, y rétablit sa résidence, et cette ville recouvre encore son ancien lustre. Ravagée par la peste pendant plusieurs années de suite, elle est prise, en 673, par le duc Paul, rebelle à Wamba, roi des Wisigoths; celui-ci en fait le siége, s'approche des portes, y met le feu, escalade les murailles et s'empare de la place.

En 720, elle est assiégée de nouveau par les Sarrasins. Zamba, leur chef, la prend, fait passer au fil de l'épée tous les habitants qui l'avaient défendue, et emmène captifs en Espagne les femmes et les enfants.

Charles-Martel, après avoir, en 737, battu les Sarrasins sur la petite rivière de Berre, à quelques lieues de Narbonne, fait le siége de cette ville, et l'abandonne bientôt, ou fatigué de la résistance des assiégés, ou rappelé par la mort de Thierri IV, dont il laissa le trône vacant, pour régner seul le reste de ses jours sous le titre de duc ou de prince des Français.

Son fils, Pépin-le-Bref, assiége inutilement Narbonne en 752; il la tenait bloquée depuis sept ans, et désespérait de s'en rendre maître,

Digitized by Google

lorsque les Goths, anciens habitants de la ville, et qui faisaient profession du christianisme, prennent les armes, égorgent la garnison, font main-basse sur les Sarrasins et livrent la place au roi de France qui, pour les engager à cette intelligence, leur avait fait serment de les maintenir dans l'usage de leurs lois et de leurs coutumes. Les Sarrasins avaient possédé Narbonne pendant 40 ans.

Ainsi cette ville fut unie pour la première fois à la couronne de France, en l'année 759.

On y tint, en 782, un plaid ou assemblée solennelle que présidèrent quatre commissaires envoyés par Charlemagne pour administrer la justice dans la Septimanie. Il y en eut un pareil en 798.

D'après un ancien auteur, cité dans l'histoire générale de Languedoc, il paraît que les Normands s'emparèrent de Narbonne en l'année 859. Elle fut encore la capitale du marquisat de Gothie, après la séparation de la marche d'Espagne.

Les Sarrasins se présentèrent de nouveau pour en faire le siége en 1018, mais les habitants firent une sortie si vigoureuse, que les assiégeants furent tous passés au fil de l'épée ou faits prisonniers.

A l'époque de la croisade de Simon de Montfort, Narbonne avait évité par sa soumission l'attaque de l'armée des croisés. Cependant il en fit raser les murs à l'occasion de quelques différends survenus entre lui et l'archevêque de cette ville. Il prétendit que les habitants s'étaient élevés contre Dieu et la religion, parce qu'ils s'étaient opposés à ses vues ambitieuses. En 1215, Narbonne fut démantelée. Philippe de Valois permit, en 1349, aux habitants de rétablir leurs murailles pour mettre la ville en état de défense contre les ennemis de l'état qui se disposaient à faire une irruption par mer.

Le commerce de Narbonne était encore célèbre à cette époque, comme on le voit par différents traités que ses habitants conclurent en 1224, 1225 et 1244 avec ceux de Marseille, de Gênes et de Pise.

Digitized by Google

On trouve aussi deux citoyens de Narbonne en qualité d'ambassadeurs de la cité et du bourg, confirmer à Pise, en l'an 1279, l'élection d'un consul que les commerçants de Narbonne y avaient faite.

Il était difficile qu'à la suite de tant de guerres et de ravages continuels, la ville de Narbonne ne marchât pas vers une décadence toujours progressive. A ces fléaux vint se joindre celui de la peste. Elle en fut si cruellement frappée, dans les années 1347 et 1348, que, d'après les annales de ses anciens consuls, elle perdit environ trente mille de ses habitants. On voit par-là que Narbonne fut encore très-considérable jusques vers le milieu du XIV^e^ siècle. Elle était bien tombée en 1415, puisqu'on trouve dans les mêmes annales, que Charles VI, informé que, dans Narbonne, il n'y avait que 70 feux, à cause de la mortalité et de la misère du temps, ordonna, par lettres-patentes, que cette ville ne paierait que vingt sous tournois par feu, pour aider à subvenir aux frais de la guerre contre le roi d'Angleterre, Henri V. En 1549, le roi de France, Henri II, voyant qu'elle se dépeuplait tous les jours, soit à cause des charges auxquelles elle était assujettie, soit parce que, devenue place de guerre depuis qu'on l'avait fortifiée contre les entreprises des Espagnols, les habitants étaient obligés de faire le guet et de loger les soldats, leur accorda une exemption de tailles ordinaires, droit d'équivalent, etc., à condition qu'ils fourniraient 200 d'entre eux pour le guet, et que 50 parmi ces 200 monteraient la garde chaque nuit.

Dans les troubles de la ligue, Narbonne suivit à-peu-près le même parti que la ville de Carcassonne, et se soumit à Henri IV en même temps que cette dernière. Fidèle à Louis XIII pendant la révolte du duc de Montmorenci, elle posséda ce prince durant plus d'un mois, en 1642, lorsqu'il marchait au siége de Perpignan, dont la prise assura la réunion du Roussillon à la France.

Selon quelques écrivains, la confection du canal des Deux-Mers

Digitized by Google

fut une des causes qui achevèrent la destruction du commerce de Narbonne, parce que ce superbe établissement *transporta tout le négoce de l'Océan aquitanique vers les ports d'Agde et de Cette.* Privée, pendant long-temps, d'un canal d'embranchement entre le Canal royal et la Robine, Narbonne perdit également son commerce de terre, jusqu'au moment où M. de Niquet eut fait le plan de cette jonction, et que ce plan eut éte adopté par la province de Languedoc.

On chercherait vainement dans Narbonne un seul monument entier qui attestât son ancienne splendeur; mais par-tout on trouve des traces qui en rappellent le souvenir. Toutes les murailles qui entourent la ville sont remplies de restes de frises, de corniches, de chapiteaux, de tronçons de colonnes, de trophées d'armes, de débris d'arcs de triomphe. On peut, à cet égard, consulter le voyage de M. Millin dans les départements du Midi : le chapitre 119 de cet intéressant ouvrage contient les détails les plus curieux sur les antiquités de la ville de Narbonne. Il existe encore, sur une porte voisine de l'ancienne église de *la Majore*, un entablement de marbre blanc en demi-relief, d'une très-belle sculpture, où l'on voit deux aigles tenant à leur bec un rameau de chêne au milieu duquel est la foudre couverte de la dépouille d'une victime. C'était sans doute une des pièces de la frise du temple qu'Auguste, venant de soumettre les Cantabres, fit élever à *Jupiter-Tonnant-Conservateur*, pour remercier ce dieu d'avoir été épargné de la foudre qui tua près de la litière de cet empereur le valet occupé à éclairer sa marche.

Sur la porte de cette même église de la Majore, se voit un aigle en marbre blanc, les ailes éployées, absolument pareil à celui qui avait été adopté par le dernier gouvernement, pour les armes de la France.

Par-tout on rencontre des inscriptions parfaitement conservées,

Digitized by Google

des pierres faisant mention de tauroboles offerts à Cybèle; des restes de figures, de statues consacrées à Vulcain, à Mercure, à Esculape, à Bacchus. Tous ces dieux avaient un culte à Narbonne et des temples qui, suivant Sidoine Apollinaire, dominaient la hauteur des montagnes voisines. L'amphithéâtre dont les Romains l'avaient ornée ne subsiste plus; ses débris servirent à construire une tour carrée pour défendre l'approche du Pont-Vieux; mais on peut voir le plan de ses fondations jusqu'au premier étage dans un quartier qu'on appelle le Cloître; les propriétaires en ont fait des caves.

Le Capitole, bâti par les Romains, et qui fut depuis le palais des rois wisigoths, existait encore en 1451, époque où il fut abattu par l'archevêque de Narbonne, Jean de Harencourt, qui, de ses ruines, fit bâtir non-seulement l'église de Saint-Sébastien, mais même une partie des murs de la ville.

Une inscription, découverte sur le pavé de l'église de Saint-Paul, a fait connaître l'emplacement des Thermes ou Bains, long-temps ignorés. « On voit, dit M. de Marca, près de cette église et des murs « de la ville, un très-ancien monument, sans doute ouvrage des Ro- « mains. Ce monument est construit avec beaucoup de solidité, d'une « certaine étendue, de forme ronde et voûtée : on y descend par des « degrés de pierre pratiqués dans la masse du mur d'enceinte..... « De cette rotonde, partie principale de l'édifice, on abordait à d'autres « bâtiments accessoires, où les bains chauds, tièdes et froids étaient « préparés. Il reste encore des ruines de ces anciens édifices dans l'in- « térieur de la ville, sur une longueur de quatre cents pas. Cet édifice « était précédé d'un grand et vaste portique, célébré par Sidoine, « d'où l'on jouissait de la vue la plus agréable, et par lequel on abou- « tissait à des promenades charmantes. »

On ne connaît plus aujourd'hui le lieu où était située la place publique, le *Forum*, encore également célèbre du temps de Sidoine.

Digitized by Google

Il paraît que cette place n'était pas éloignée du Capitole, et que c'est en cet endroit que les Narbonnais élevèrent un autel en l'honneur d'Auguste. L'inscription qui consacre ce vœu de la ville de Narbonne existe parfaitement conservée. Elle est incrustée dans le mur à droite de la cour de l'archevêché, rempli de monuments et de vestiges du même genre.

Cette inscription fut trouvée dans les fondements des vieilles murailles de Narbonne, en l'année 1566. Le marbre sur lequel elle est gravée en beaux caractères romains a deux faces, et servait probablement à un angle de l'autel. L'inscription est en deux parties, dont l'une contient le vœu des Narbonnais, et l'autre la dédicace de l'autel consacré à Auguste. Je crois devoir les rapporter l'une et l'autre.

T. STATILIO. TAVRO. L. CASSIO. LONGINO.
COS. X. K. OCTOBR.
NVMINI. AVGVSTI. VOTVM. SUSCEPTVM.
A. PLEBE. NARBONENSIVM. IN. PERPETVVM.

QVOD BONVM. FASVTVM. FELIX. QVE. SIT. IMP. CAESARI.
DIVI. F. AVGVSTO. P. P. PONTIFICI. MAXIMO. TRIB. POTEST.
XXXIIII. CONIVGI. LIBERIS. GENTIQVE. EIVS. SENATVI.
POPVLOQVE. ROMANO. ET. COLONIS. INCOLISQVE.
C. I. P N. M. QVI. SE. NVMINI. EIVS. IN PERPETVVM.
COLENDO. OBLIGAVERVNT. PLEBS. NARBONEN
SIVM. ARAM. NARBONE. IN. FORO. POSVIT. AD.
QVAM. QVOT. ANNIS. VIII. K. OCTOBR. QVA. DIE.
EVM. SAECVLI. FELICITAS. ORBI. TERRARVM.
RECTOREM. EDIDIT. TRES. EQVITES. ROMANI.
A. PLEBE. ET. TRES. LIBERTINI. HOSTIAS. SINGV
LAS. IMMOLENT. ET. COLONIS. ET. INCOLIS. AD.
SVPPLICANDVM. NVMINI. EIVS. THVS. ET. VINVM.

Digitized by Google

DE. SVO. EA. DIE. PRAESTENT. ET. VIII. K. OCTOB.
THVS. VINVM. COLONIS. ET. INCOLIS. ITEM. PRAE
STENT. K. QVOQVE. IANVAR. THVS. ET. VINVM.
COLONIS. ET. INCOLIS. PRAESTENT. VII. QVOQVE
IDVS. IANVAR. QVA DIE. PRIMVM. IMPERIVM.
ORBIS. TERRARVM. AVSPICATVS. EST. THVRE.
VINO. SVPPLICENT. ET. HOSTIAS. SINGVL. IN.
MOLENT. ET. COLONIS. INCOLISQVE. THVS. VI
NVM. EA. DIE. PRAESTENT.
ET. PRIDIE. IVNIAS. QVOD. EA. DIE. T. STATILIO.
TAVRO. M. AEMILIO. LEPIDO. COS. IVDICIA.
PLEBIS. DECVRIONIBVS. CONIVNXIT. HOSTIAS.
SINGVL. IMMOLENT. ET. THVS. ET. VINVM. AD.
SVPLICANDVM. NVMINI. EIVS. COLONIS. ET.
INCOLIS. PRAESTENT.
EXQVE. IIS. TRIBVS. EQVITIBVS. ROM
LIBERTINIS. VNV

L'inscription de la seconde table est gravée de la manière suivante :

NARBONESIS. A
NVMINIS. AVGVSTI. DEDI
CAVIT.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

LEGIBVS. IIS. Q. I. S. S.
NVMEN. CAESARIS. AVG. P. P. QVANDO. TIBI.
HODIE. HANC. ARAM. DABO. DEDICABO.
QVE. HIS. LEGIBVS. HISQVE. REGIONIBVS.
DABO. DEDICABOQVE. QVAS. HIC.

Digitized by Google

HODIE. PALAM. DIXERO. VTI. INFIMVM.
SOLVM. HVIVSQVE. ARAE. TITVLORVM
QVE. EST. SI. QVIS. TERGERE. ORNARE.
REFICERE. VOLET. QVOD. BENEFICII.
CAVSA. FIAT. IVS. FASQVE. ESTO. SIVE.
QVIS. HOSTIA. SACRVM. FAXIT. QVI.
MAGMENTVM. NEC. PROTOLLAT. ID
CIRCO. TAMEN. PROBE. FACTVM. ESTO. SI
QVIS. HVIC. ARAE. DONVM. DARE. AV
GEREQVE. VOLET. LICETO. EADEMQVE.
LEX. ET. DONO. ESTO. QVAE. ARAE. EST.
CAETERAE. LEGES. HVIC. ARAE. TITVLISQ.
EAEDEM. SVNTO. QVAE. SVNT. ARAE.
DIANAE. IN. AVENTINO. HISCE. LEGI
BVS. HISQVE. REGIONIBVS. SIC. VTI.
DIXI. HANC. TIBI. ARAM. PRO. IMP.
CAESARE. AVGVST. P. P. PONTIFICE. MAXI
MO. TRIBVNICIA. POTESTATE. XXXV.
CONIVGE. LIBERIS. GENTEQVE. EIVS.
SENATV. POPVLOQVE. R. COLONIS.
INCOLISQVE. COL. IVL. PATER. NARB.
MART. QVI. SE. NVMINI. EIVS. IN. PER
PETVVM. COLENDO. OBLIGAVERVNT.
DOQVE. DEDICOQVE. VTI. SIES. VOLENS.
PROPITIUM.

On voit dans la cour du même palais trois piédestaux en marbre blanc, avec des inscriptions à la paix d'Auguste, à l'empereur Marc-Aurèle-Antonin, et à l'empereur Lucius-Aurelius-Verus. Les deux premiers piédestaux ont été tirés, en 1639, de la démolition de la

Digitized by Google

tour Mauresque, qui touchait au palais de la vicomté. Le troisième a été trouvé en 1729.

Voici ces trois inscriptions :

PACI. AVG.
T. DOMITIVS. ROMVLVS.
VOTVM. POSVIT. QVOD.
FIDE-COMMISSUM. PHOEBVM. LIBERVM.
RECEPIT.

IMP. CAESARI.
M. AVRELIO.
ANTONIO. AVG.
PIO. FELICI. ARAB.
ADIABENICO. PAR
THICO. MAXIMO.
BRITANNICO. MAX.
GERMANICO. MAX.
PATRI. PATRIAE
NARBONENS.

IMP. CAESARI.
DIVI. ANTONINI.
PII. FIL. DIVI. HADRIANI.
NEPOTI. DIVI. TRAIANI.
PARTHICI. PRONEPOTI.
DIVI. NERVAE. ABNEPOTI.
L. AVRELIO. VERO. AVG. AR
MENIACO. PONT. MAXIM.
TRIBVNIC. POTESTAT. IIII.
IMP. II. COS II. PROCOS.
DECVMANI
NARBONESES.

Digitized by Google

Tout se réunissait autrefois pour faire de Narbonne une ville aussi saine, aussi agréable que riche et magnifique. La montagne de la Clape, appelée par les anciens l'île du Lec ou du Lac (*Insula à Lacu*), présentait alors la plus riante perspective; des bois touffus couvraient cette montagne, aujourd'hui aride et nue, et garantissaient la ville de l'influence des vents d'est. Au nord-ouest, la vue était également flattée par l'ensemble de prairies, de sources, de fontaines intarissables et d'arbres de toute espèce, qui s'élevaient sur-tout dans la plaine de Ligurie, aujourd'hui *Livière*. Le milieu de cette plaine était dominé par une éminence de forme ronde, appelée encore *Mont-Laurès*, sans doute parce qu'il était couvert de lauriers, et où l'on trouve, en fouillant la terre, des débris de vases antiques.

Dans l'île du Lec était construite l'église de Saint-Pierre. L'antiquité de ce monument, des têtes de béliers sculptées en marbre blanc, et placées dans les angles des voûtes du frontispice, soutenu par un rang de colonnes de marbre, firent conjecturer à M. de Marca que cette église avait été d'abord un temple consacré à Jupiter.

On ne peut douter que les Narbonnais-Gaulois n'aient fait frapper des monnaies : on en déterre assez souvent aux environs de la ville de Narbonne. Connues des antiquaires sous le nom de Médailles espagnoles ou puniques, elles sont marquées d'une tête quelconque, et présentent au revers des taureaux, des chevaux, des cavaliers, ou tout autre symbole, accompagnés de quelques caractères indéchiffrables et dans une langue qu'on prétend perdue.

Il résulte de divers actes anciens que Narbonne avait une monnaie, un titre, un poids, une valeur et une division qui lui étaient propres.

Les premiers Francs qui s'établirent dans les Gaules gardaient presque une proportion dixième entre l'or et l'argent, usage qu'ils empruntèrent des Gaulois.

Digitized by Google

Les Romains introduisirent leurs monnaies à Narbonne, où ils établirent une de leurs fabriques. Sidoine en vante la bonté. Cependant les notices du Bas-Empire ne citent point de *procurator monetæ* à Narbonne; peut-être la fabrique de cette ville était-elle dans la dépendance de celle d'Arles.

Lorsque les rois wisigoths régnèrent sur la Septimanie, et que quelques-uns d'eux fixèrent leur résidence à Narbonne, ils y firent battre monnaie. Catel dit avoir vu des monnaies de Recarède, roi de Narbonne. Il reste encore plusieurs médailles de différents rois wisigoths; toutes se ressentent de la barbarie du temps. Elles offrent la tête du prince, dont le nom est gravé autour; on voit au revers la même chose, ou une croix à la place, avec le nom de la ville où elles ont été frappées, et les lettres P. S. *Pius,* titre que ces rois wisigoths se donnaient, à l'exemple des empereurs romains.

Après l'expulsion des rois wisigoths par les Francs, Charles-le-Chauve désigna, en 864, neuf villes pour la fabrication de la monnaie. Narbonne fut de ce nombre.

Ce droit appartint aux rois de la seconde race, jusque vers le temps de Charles-le-Simple, que les seigneurs de Narbonne s'en mirent en possession. En 1309, il y eut un accord entre Philippe-le-Bel et le vicomte de Narbonne, Amalric, par lequel ce dernier se réservait pour lui et ses successeurs le nom et la dignité de seigneur vicomte de Narbonne, soit dans la publication, soit dans l'empreinte des monnaies; mais, dès ce moment, la monnaie royale prévalut sur la narbonnaise, qui fut entièrement éteinte par l'échange que fit le vicomte Gaston de Foix avec Louis XII, son oncle maternel, pour le duché de Nemours.

Le marc était connu à Narbonne depuis 1272; il y avait été sans doute apporté d'Espagne, d'où les vicomtes de la deuxième race étaient originaires. Auparavant on ne parlait que de livres d'or ou d'argent,

Digitized by Google

divisées en monnaies de divers poids et valeurs. En 1079, dix sous narbonnais faisaient le prix d'un vache. Les ouvriers qui travaillèrent, dans le treizième siècle, à l'édifice de Saint-Just gagnaient un, deux ou trois deniers par jour.

On continua de battre monnaie à Narbonne jusqu'au dix-septième siècle. A cette époque, la fabrication en fut transportée à Perpignan.

La ville de Narbonne, à l'est et à 7 myriamètres de Carcassonne, est située sur la route de Paris en Espagne, et à l'embranchement de celle de Montpellier à Toulouse. Elle est partagée de l'est à l'ouest par le canal de la Robine, branche artificielle de la rivière d'Aude. Ce canal, après avoir traversé l'étang de Bages et de Sigean, a son débouché dans la Méditerranée, au grau de la Nouvelle-Nouvelle, qui sert de port à Narbonne.

On entre dans cette ville par quatre portes, et la Robine la partage en deux parties, *le Bourg* et *la Cité,* qui se communiquent l'une à l'autre par trois ponts, celui des Carmes, celui de la Chaîne, et celui des Marchands.

L'enceinte de Narbonne, très-vaste autrefois, fut resserrée par de beaux remparts, et fortifiée sous le règne de François I^er^. Ces fortifications, trop étendues, dont les fossés peuvent cependant être remplis d'eau, ne sont plus capables de résister à une attaque militaire, mais elles garantiraient la ville d'un coup-de-main. Au reste, depuis que la frontière a été reculée par la conquête du Roussillon, elles ont été négligées, et Narbonne ne conserve guère aujourd'hui qu'une bonne muraille flanquée de quelques bastions. Classée parmi les places de troisième ligne, cette ville a un arsenal et une école de navigation pour l'enseignement des mathématiques et de l'hydrographie.

Elle est en même temps le siége de quelques établissements d'administration maritime. Un sous-commissaire des classes, dépendant de l'arrondissement de Toulon, réside à Narbonne, ainsi qu'un syn-

Digitized by Google

dic, son suppléant. Le maire, conservateur-né de la santé publique, est reconnu en cette qualité par les conservateurs au bureau de Marseille, et délivre en conséquence les patentes de santé aux navigateurs et passagers qui s'embarquent au port de la Nouvelle. C'est dans ce port que réside un officier maritime avec le grade de lieutenant; c'était naguère un capitaine à la nomination de la mairie de Narbonne. Cet officier est nommé aujourd'hui par le gouvernement.

Narbonne possède une sous-préfecture, une justice-de-paix, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une bourse, une lieutenance de gendarmerie avec deux brigades, et un bureau de recette des douanes.

Sa population s'élève à 10302 individus, compris dans 1505 maisons, dont 1402 dans la ville, et le reste dans les faubourgs et la banlieue.

Les établissements d'humanité qu'elle renferme sont un hôpital pour les malades, un hospice pour les indigents, un hospice de la miséricorde, et un bureau de bienfaisance. Ces deux derniers ont pour objet le soulagement des pauvres et la distribution des secours à domicile.

Les établissements religieux sont l'archevêché, une cure de première classe et deux succursales.

Ceux d'instruction publique consistent en un collége, neuf écoles pour les garçons, et huit écoles pour les filles.

La communication de cette ville avec le canal Royal et le port de la Nouvelle, qui est, pour ainsi dire, celui de Narbonne, y procurent beaucoup d'activité, sur-tout pour le commerce des blés, des vins et des eaux-de-vie. On y a établi deux foires : la première a lieu le 22 mars, et la seconde le 7 août; chacune dure trois jours. Il y a en outre un marché public chaque jour, et un autre le jeudi de chaque semaine pour la vente des cochons. Toutes les communes des environs vont

Digitized by Google

au marché journalier s'approvisionner de tout ce qui est nécessaire au vêtement et à la vie.

Le palais archiépiscopal est une espèce de forteresse composée de différents corps de logis, et environnée de plusieurs tours carrées. L'entrée en est triste. L'appartement de représentation est au deuxième étage. On domine de-là sur toute la ville, sur les étangs qui en sont voisins, et l'on découvre la mer et l'île de Sainte-Lucie. Les murailles de la cour et du bas de l'escalier sont couvertes d'inscriptions et de restes d'antiquités romaines. Le jardin est assez spacieux et fort élevé.

La cathédrale, sous l'invocation de Saint-Just, est tout à côté. Cette église consiste simplement en un chœur, des bas côtés, et treize chapelles à droite, à gauche et en tête du chœur. L'élévation des voûtes qui ont, dans œuvre, 40 mètres 117 millimètres, la délicatesse des piliers, la multiplicité des vitraux, la légèreté des arcs-boutants qui soutiennent les voûtes en dehors, la précision, la solidité et la hardiesse de l'exécution, tout fait de cette église un monument que les connaisseurs de tous les pays, et sur-tout les Italiens, considèrent avec autant d'intérêt que de curiosité. Elle n'est, dans son état actuel, que le quart de ce qu'elle devait être d'après son plan primitif. On donne le nom de Saint-Eutrope à l'emplacement de la croisée, de la nef, des bas côtés, des chapelles et des tours qui entraient dans ce plan. Ce dernier local est à découvert. Après avoir été, pendant la révolution et durant la guerre avec l'Espagne, mis au rang des bâtiments militaires, il a été rendu à la fabrique de l'église paroissiale, comme en faisant une dépendance essentielle.

L'église de Saint-Just renfermait plusieurs beaux mausolées, entre autres celui de Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis. Les quatre faces étaient ornées de bas-reliefs; il a été détruit en 1793. On a rétabli dans une des chapelles un mausolée sur lequel on voit une assez

Digitized by Google

belle statue en marbre blanc, portant l'armure en usage au quinzième siècle. Elle représente un guerrier du nom de Lasbordes.

L'église de Saint-Paul n'a rien qui la distingue; celle de Saint-Sébastien est un joli vaisseau.

La place qui se trouve devant l'archevêché n'a rien de remarquable, non plus qu'aucun édifice de la ville. La promenade qu'on appelle *les Barques* est une espèce de quai sur le canal, planté d'arbres.

Narbonne est dans une plaine, de plusieurs côtés entourée de montagnes. En face est celle de la Clape, autrefois l'île du Lec, et alors couverte de bois; aujourd'hui ce n'est qu'une suite de rochers presque nus, renommés seulement par leur excellent gibier.

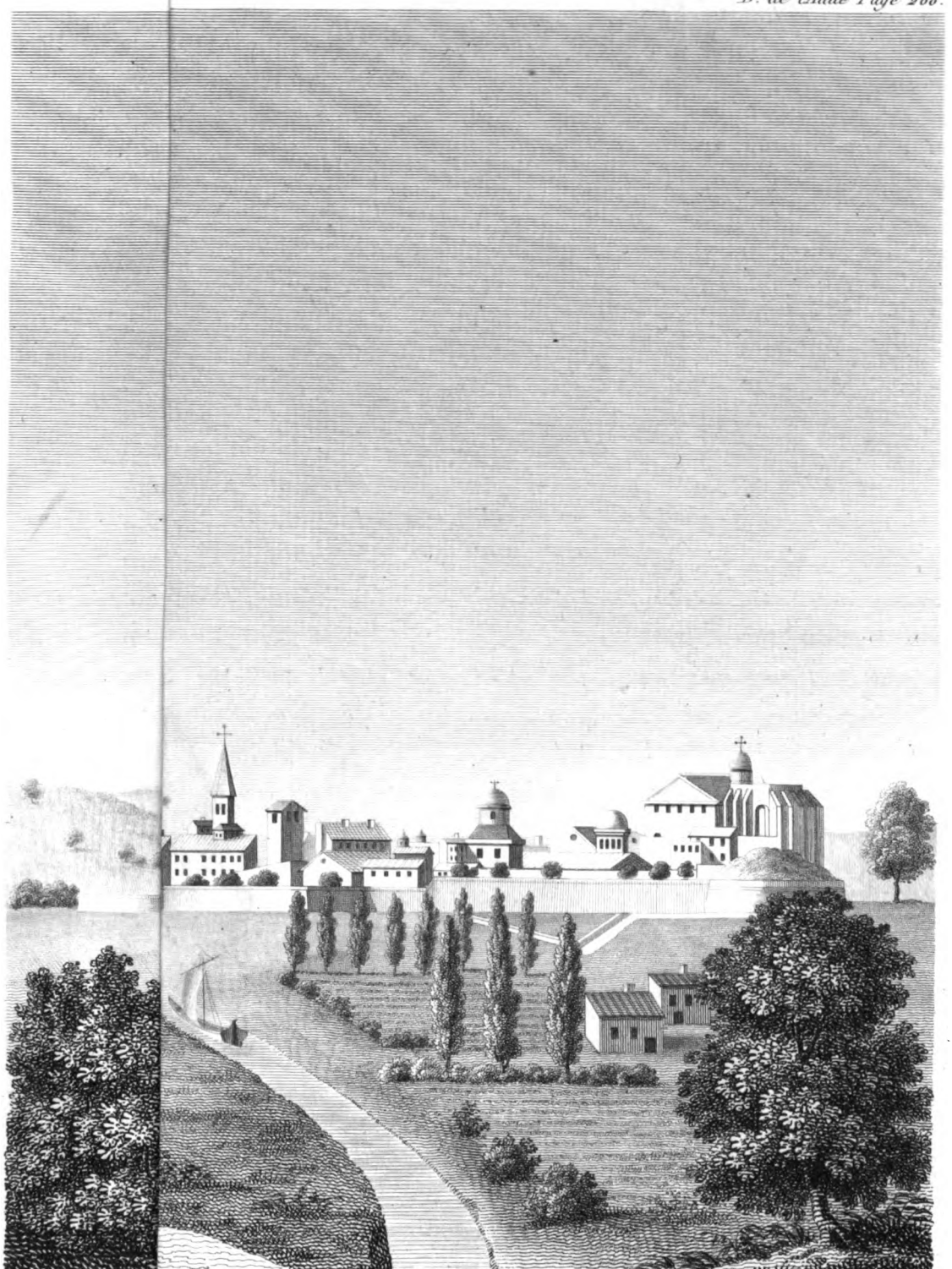
On arrive de Carcassonne à Narbonne par une belle allée d'oliviers plantés de chaque côté de la route, dans un espace d'environ mille mètres; à quelque distance des murs commence une autre allée d'ormes.

Les dehors de la ville sont fort agréables, sur-tout du côté qui se trouve entre le nord et l'ouest; mais elle n'est plus, comme autrefois, renommée pour sa salubrité. Dans ces temps reculés, la rivière d'Aude traversait Narbonne en coulant à pleines rives dans un lit naturel. Cette ville à-présent ne reçoit plus la dixième partie des eaux qui avaient alors la propriété de rafraîchir, de purifier l'air.

Les fontaines de Narbonne sont alimentées par les sources du *Duc* et de *Saint-Pierre*, qui, d'après un mémoire de M. Clapiès, ingénieur, donnaient dix pouces d'eau en 1738. Cette abondance pourrait encore se répandre jusque dans les quartiers les plus élevés, si l'aquéduc qui les amène de plus d'un myriamètre était en meilleur état et terminé, et si la distribution de ces eaux était bien ordonnée.

Les gouffres souterrains, appelés *ouillals*, disséminés dans les plaines environnantes, notamment dans celle de Livière, et qui exhalent des vapeurs méphitiques; l'évaporation des étangs voisins,

Digitized by Google



Gravé par Ambroi

NNE.

Digitized by Google

Digitized by Google

dont l'écoulement vers la mer ne peut se faire que par des canaux trop étroits, en raison du volume des eaux qu'ils reçoivent, et est encore nécessairement retardé par l'influence du vent marin; les émanations plus dangereuses du marais dit le Cercle, qui reçoit, dans une étendue de 70 hectares, à 500 mètres environ de la ville, presque toutes les eaux pluviales, ainsi que celles du débordement du canal d'Aude, toutes les fois qu'il survient une inondation; le manque de débouché pour ces eaux stagnantes, parce que le fonds en est trop bas, et que sa surface est couverte de végétaux dont la hauteur empêche de voir les troupeaux à cent pas de distance; le défaut de recreusement des larges fossés de l'étang salin, déstinés à l'évacuation des eaux, qui, ne trouvant point d'issue, forment en plusieurs endroits des mares croupissantes; les rues tortueuses, étroites, étranglées, dont la ville est remplie, et dont plusieurs sont telles qu'un tombereau ne saurait même y entrer; toutes ces causes ont pu rendre, en beaucoup d'occasions, l'air de Narbonne moins pur, moins salubre qu'il l'était il y a tant de siècles. Mais, que la police veille soigneusement à la propreté des rues; que des travaux pour y amener et faire circuler l'eau des fontaines soient entrepris et achevés; que les canaux des étangs soient recreusés aux époques prescrites; que l'eau coule aussi dans les fossés qui entourent les remparts; que le marais du Cercle soit desséché; qu'on voie s'élever dans ces plaines humides d'utiles et salutaires plantations de frêne, d'acacia, de platane, de châtaignier, avec un mélange de pins, sapins, cyprès, genévriers, grenadiers, etc.; par ces moyens et ceux qu'une administration éclairée et vigilante peut trouver dans son zèle pour le bien public, Narbonne joindra l'avantage de la salubrité à tous les agréments de son heureuse position.

Le territoire de Narbonne est remarquable par sa fertilité. Blés, seigles, avoines, oliviers, vignes, mûriers, tout y réussit. Des prai-

Digitized by Google

ries naturelles, des prairies artificielles également abondantes, des laines fines, de la soude, connue sous le nom de salicor, du miel excellent, de nombreuses salines, des communications de toute espèce, des routes superbes, une population robuste et industrieuse, des mœurs hospitalières, voilà ce qui distingue cette ville, la seconde du département de l'Aude.

Le sol de Narbonne n'est qu'à deux mètres 599 millimètres au-dessus du niveau de la mer.

§ II. *Vicomtes de Narbonne.*

Selon Catel, dans ses mémoires du pays de Languedoc, les seigneurs de Narbonne prenaient assez indifféremment les titres de comte, vicomte, marquis et duc. On n'est point fixé sur l'origine des comtes ou vicomtes de Narbonne; la tradition la plus commune est que Charlemagne établit des comtes pour le gouvernement des villes du bas Languedoc, comme il avait fait pour l'Aquitaine. Aimery fut le premier vicomte de Narbonne; on prétend qu'il avait conquis cette ville, et que c'est de lui que sont descendus les comtes de Toulouse et de Carcassonne, de même que ceux de Foix, qui tiraient leur origine de ces derniers.

Guillaume *au court nez*, fils et successeur d'Aimery, fut connétable de France, et après avoir signalé sa valeur contre les Sarrasins, fonda, au diocèse de Lodève, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dans lequel il se fit religieux et finit ses jours. Il a été mis au rang des saints.

Majol fut le troisième vicomte de Narbonne. On suppose qu'il vivait à la fin du neuvième ou au commencement du dixième siècle.

Son fils Ulberard lui succéda sous le règne de Charles-le-Simple.

Après lui, on trouve Odon en 930, Manfred en 945; ce dernier eut pour successeur Raymond, son fils, père de Berenguier, huitième

Digitized by Google

vicomte, qui prenait aussi le titre de proconsul de Narbonne. Ce même Berenguier et Garsinde, sa femme, avec leurs enfants Raymond, Pierre et Bernard, donnèrent, en l'an 1048, aux chanoines de l'église métropolitaine de Narbonne, la dîme du poisson qui se prenait en la plage de la vicomté, tant dans la mer que dans les étangs et dans la rivière d'Aude. Ils y joignirent la dîme du sel.

Bernard Berenguier succéda à son père; il paraît cependant qu'il n'était pas l'aîné. Il partagea avec Raymond, son frère, la moitié de la ville et des fiefs de la famille. Dans cet acte de partage, il est fait mention de Bernard Pelet, fils de Raymond, duquel sont sortis les comtes de Mauguio et plusieurs seigneurs portant le nom de Pelet.

Aimery II, fils de Bernard Berenguier, fut vicomte de Narbonne à la fin du onzième siècle. Il mourut en la Terre-Sainte.

Après lui Aimery III, son fils, posséda la vicomté de Narbonne, et eut de grandes querelles avec le cardinal Richard, archevêque de cette ville. On trouve dans les archives de Narbonne qu'Aimery fit hommage à Arnaud de Leves, successeur du cardinal Richard, et lui promit fidélité envers et contre tous, *sicut homo debet esse ad suum seniorem cujus manibus se commendavit.*

Aimery IV, son fils, qui lui succéda, mourut dès la première année de sa vicomté, en 1134. Son courage l'avait conduit en Espagne où il perdit la vie à la bataille de Praga donnée contre les Maures par Alfonse, roi de Navarre et d'Arragon. Ce vicomte n'ayant point laissé d'enfants, sa sœur Ermengarde devint vicomtesse et dame de Narbonne. Elle fit sa demeure ordinaire dans cette ville, et fonda, aux environs, l'abbaye de Fontfroide, de l'ordre de Cîteaux, qu'elle dota richement. Il y avait, dans ce monastère, une partie de bâtiment qu'on appelait le palais du vicomte. L'abbaye de Fontfroide reçut la dépouille mortelle d'Ermengarde, et devint le lieu de la sépulture des

Digitized by Google

vicomtes de Narbonne. Elle appartient aujourd'hui à l'hôpital de cette ville.

Ermengarde avait une sœur, nommée Ermessinde, qui eut pour sa portion les biens que la maison de Narbonne possédait en Espagne. Elle épousa Aimery de Lara, comte de Molina, noble castillan, dont elle eut Pierre de Lara, qui fut vicomte de Narbonne, et qui, en 1194, élut pour son héritier et successeur, son fils, Aimery V. Pierre de Lara fit bâtir sur le bord de la mer, au territoire de Pérignan ou Fleury, une tour qui servait à découvrir les vaiseaux ennemis, et qui porta le nom de tour du comte Pierre. Il paraît qu'il se retira en Castille où il mourut en 1205.

Aimery V épousa Marguerite de Marly, sœur de deux chevaliers qui suivirent le comte Simon de Montfort en Languedoc, dans la croisade contre les Albigeois. L'un d'eux, Bouchard de Marly, se distingua tellement par sa valeur, que Simon de Montfort lui donna les places de Saissac et de Saint-Martin avec d'autres terres au diocèse de Carcassonne. C'est à cette époque que Guy de Lévis, maréchal de l'armée des croisés, obtint Mirepoix et plusieurs biens considérables; le sire de Bruyères-le-Châtel, Chalabre et le pays privilégié; Amaury-de-Voisins, les baronnies d'Arques et de Couffoulens; Lambert de Toury, celles de Puicheric et de Villelongue; de Fontaines, les places de Belflou et de Fendeilhe, etc.

Le vicomte et l'archevêque de Narbonne préservèrent leur ville de la contagion de l'hérésie et la garantirent contre tous les maux de la guerre. En 1212, Arnaud Amalric, abbé de Cîteaux et légat du pape, ayant été promu à l'archevêché de Narbonne, s'en déclara duc, et le vicomte Aimery lui fit hommage et serment de fidélité. Cet hommage fit naître de grandes querelles entre l'archevêque et le comte de Montfort, celui-ci ayant reçu du concile de Latran le titre de comte de Toulouse, prétendit qu'en cette qualité le duché de Narbonne lui

Digitized by Google

appartenait, parce que ses prédécesseurs se nommaient ducs de Narbonne.

Aimery V eut pour successeur son fils Amalric II. Il fut excommunié par suite de ses différends avec Guillaume de Broa, archevêque de Narbonne. Il mourut en 1270, fort regretté par les habitants de sa vicomté, et laissa trois fils, dont l'un, Aimery, lui succéda. Le second, Amalric de Narbonne, fut le premier baron de Talayran, et de qui descendent en ligne masculine les familles qui portent encore le surnom de Narbonne; le troisième, Guillaume, fut chanoine de cette ville et archidiacre de Toulouse.

L'histoire ne dit rien de remarquable d'Amalric III, ni de son fils Aimery VII, ni du fils de ce dernier, Amalric IV, qui furent successivement vicomtes de Narbonne; mais elle peint Aimery VIII, frère et successeur d'Amalric, comme un généreux chevalier qui assista toujours le roi Jean dans la guerre contre les Anglais, et qui fut fait prisonnier, avec ce prince, à la bataille de Poitiers. Il fut le premier amiral de France créé par nos rois.

Guillaume II, son fils, était chambellan du roi Charles VI, et par son testament, daté du 15 août 1394, choisit sa sépulture dans le monastère de la Grasse.

Guillaume III, qui succéda à son père, fut le dernier vicomte de la famille et du nom de Narbonne. Il se distingua par toutes les vertus d'un brave et loyal chevalier, et servit avec autant de dévouement que de fidélité Charles VI et le dauphin, qui fut depuis Charles VII, dans toutes les guerres qu'ils eurent à soutenir contre les Anglais. Il obtint un des principaux commandements sur la flotte navale qu'on arma en 1416. Le vicomte de Narbonne assistait le dauphin dans son entrevue avec le duc de Bourgogne à Montereau, et fut depuis accusé d'avoir été complice de ceux qui avaient assassiné le duc. Guillaume avoua qu'en effet il avait mis la main sur lui, parce qu'il s'appro-

Digitized by Google

chait trop du dauphin, et que cette démarche lui avait fait soupçonner quelque perfidie de la part du duc de Bourgogne.

Après avoir signalé sa valeur dans plusieurs expéditions, Guillaume III fut tué avec le connétable de France, le comte d'Aumale et plusieurs autres grands seigneurs, dans la bataille gagnée par le duc de Bedfort, général de l'armée anglaise, sous les murs d'Ivry en Normandie, le 24 août 1424. Les Anglais ayant trouvé son corps sur les fossés de la place, le firent attacher à un gibet, par représailles de la mort du duc de Bourgogne; mais il fut racheté et enseveli dans l'Abbaye de Fontfroide.

Guillaume III n'avait point d'enfants; quelque temps avant son décès, il laissa, par testament, son héritage à son frère utérin, Pierre de Tinières, qui prit le nom de Guillaume, et vendit ensuite la vicomté de Narbonne à Gaston, comte de Foix. Gaston la donna à Jean, son second fils, qui épousa Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. De ce mariage naquit Gaston de Foix, qui fit, avec le roi, son oncle, l'échange de la vicomté de Narbonne contre le duché de Nemours. C'est ce même Gaston, duc de Nemours, qui périt si jeune, avec tant de gloire, à la bataille de Ravenne. Au moyen de cet échange, la vicomté de Narbonne est demeurée, depuis ce temps, réunie à la couronne de France.

§ III. *Église de Narbonne.*

L'église de Narbonne est une des plus anciennes de France. Saint Paul-Serge, qui en fut le premier évêque, vint, au milieu du premier siècle, prêcher et établir la foi dans la Gaule-Narbonnaise. Les historiens de Languedoc ont suivi l'opinion de Grégoire de Tours, qui fixe la prédication de Paul-Serge vers le milieu du troisième siècle. Mais Grégoire de Tours est en contradiction avec lui-même, puisque, dans le premier livre de son histoire de France, il fait remonter au premier siècle l'établissement de la foi chétienne dans les Gaules, et le reporte au troisième dans son neuvième livre. Des recherches aussi nombreuses qu'exactes, appuyées sur des

Digitized by Google

auteurs recommandables et dignes de croyance, semblent démontrer la vérité de la première version. En effet, c'est vers le milieu du premier siècle qu'étant proconsul de l'île de Chypre, Paul-Serge fut converti par l'apôtre des gentils, qu'il fut son disciple et le suivit à Rome, dans les Gaules et en Espagne. Selon la tradition, ce fut saint Paul l'apôtre qui établit Paul-Serge en qualité d'évêque à Narbonne.

On compte 82 évêques ou archevêques, qui ont occupé le siége de Narbonne, depuis saint Paul-Serge jusqu'à Arthur-Richard Dillon. En voici les noms avec la date de leur mort.

Saint Paul-Serge, mort en l'an..... 100

Saint Etienne, son diacre, lui succéda.

Vacance d'environ deux siècles et demi, à cause des persécutions des empereurs romains, qui étaient maîtres de Narbonne.

Gavidius, mort en..... 359

Irénée, vers l'an..... 392

Evêques métropolitains.

Hilaire ne succéda pas immédiatement; les ennemis de la foi occupaient alors le Languedoc : il mourut en..... 427

Saint Rustique, en..... 461

Hermès, vers l'an..... 500

Caprarius, en..... 520

Aquilin, en..... 554

Vacance d'environ 25 ans, causée par la persécution des rois goths, qui étaient maîtres de Narbonne.

Athalocus, mort en..... 587

Migetius, en..... 589

I^er^ concile de Narbonne en 589. Migetius y présida et y assembla les prélats de la province. On y arrêta 15 canons pour le réglement de la discipline ecclésiastique et pour la réformation des erreurs de l'arianisme, qu'Athalocus avait répandues.

Sergius, mort en..... 610

Selva, en..... 638

Félix, environ l'an..... 646

Saint Pierre, environ l'an..... 662

Digitized by Google

Argebodus, en..... 673

Junifredus, vers l'an..... 693

Vacance de 60 ans à cause d'une peste et des cruautés des Sarrasins qui s'étaient emparés de Narbonne.

Nimbrisius quitta vers l'an..... 781

Daniel, mort en..... 799

II^e^ Concile de Narbonne, tenu, dans cette ville, en 788, par Daniel, qui y convoqua plusieurs prélats de Languedoc, de Provence, de Dauphiné, de Guienne, et d'Espagne. Daniel y présida, parce que l'archevêque d'Arles lui céda le premier rang. On délibéra dans ce concile sur l'erreur de Félix, évêque d'Urgel.

Aribertus quitta en..... 820

Archevêques de Narbonne.

Il paraît que c'est à cette époque du IX^e^ siècle, que les évêques métropolitains de Narbonne prirent le titre d'Archevêques.

Ninfridius décéda en..... 822

Barthélemi, en..... 840

Berarius, en..... 846

Fredoldus, en..... 872

Sigebodus, en..... 885

Saint Théodard, en..... 893

Aribertus II, en..... 898

Arnuste fut assassiné en allant au concile de Tolède, en..... 913

III^e^ concile de Narbonne, tenu par Arnuste, en 902, auquel assistèrent plusieurs évêques d'Espagne, de Languedoc et de Provence.

IV^e^ concile de Narbonne, tenu par le même archevêque, en 911, au lieu de Fontcouverte.

Aguis décéda en..... 927

Anno, en..... 934

Aymeric, en..... 977

V^e^ concile de Narbonne, tenu par Aymeric en 937. On y confirma la donation faite par Pons, comte de Toulouse, à l'abbaye de Saint-Pons, et l'archevêque de Narbonne y consacra l'église du même monastère.

VI^e^ concile de Narbonne, présidé par Aymeric en 947.

Digitized by Google

Ermengard de Narbonne, mort en..... 1019

VII^e concile tenu, en 990, par Ermengard. Aux évêques qui y furent assemblés se joignirent plusieurs seigneurs laïcs. On y traita des usurpations que les gentilshommes se permettaient sur les biens de l'église, et des mauvais traitements qu'ils faisaient essuyer aux ecclésiastiques.

Guifred de Cerdagne, abbé de Saint-Paul, fait archevêque de Narbonne à l'âge de 10 ans, assista au concile de Tolède en 1056, et transporta d'Espagne dans l'église métropolitaine, les reliques de saint Just et de saint Pasteur; il mourut en..... 1079

VIII^e concile de Narbonne, tenu, en 1043, par Guifred.

IX^e concile de Narbonne, tenu par Guifred, en 1043, et où fut confirmée la donation faite de l'église de Notre-Dame d'Edra au chapitre de Saint-Nazaire de Carcassonne. L'archevêque y fit aussi la paix avec Berenguier, vicomte de Narbonne.

X^e concile, en 1054, présidé par Guifred, et auquel assistèrent plusieurs prélats de Languedoc et d'Espagne. La paix entre l'archevêque et le vicomte y fut confirmée.

XI^e concile de Narbonne, en 1055, où l'on dressa un décret contre les usurpateurs des biens de l'église.

XII^e concile, en 1060, tenu à Narbonne par les légats du pape, au sujet des différends qui s'étaient renouvelés entre l'archevêque Guifred et le vicomte Berenguier.

Pierre Berenger se démit en..... 1080

Il était fils de Bérenger ou Berenguier, vicomte de Narbonne, et se fit élire par force archevêque de cette ville, soutenu par le crédit de son frère qui avait succédé à son père dans la vicomté. Il fut déposé et excommunié par le pape Grégoire VII.

Archevêques-primats.

Dalmatius décéda en..... 1096

XIII^e concile de Narbonne, tenu en 1090 par Dalmatius.

Bertrand de Montredon, mort en..... 1106

Richard de Carlat, cardinal, décédé en..... 1121

XIV^e concile de Narbonne, présidé par Richard, en 1111, au sujet des usurpations que Aymeric I, vicomte de Narbonne, avait faites sur l'église de Saint-Just, et de l'hommage que le vicomte Aymeric II fit à l'archevêque, pour les fiefs qu'il tenait de cette église.

Digitized by Google

Arnaud de Levezon décéda en..... 1149

XV^e^ concile de Narbonne, en 1134. Il y fut accordé, par un décret, pleine rémission des péchés à tous ceux qui contribueraient au rachat des chrétiens en captivité chez les infidèles.

Pierre de Situlvero, mort en..... 1155

Berenger de Narbonne, en..... 1158

Jean de Belles-Mains décéda archevêque de Lyon en..... 1180

Pons d'Alzace, en..... 1182

Bertrand Gaucelin, en..... 1191

Berenger II, en..... 1212

Arnaud d'Amalric, en..... 1225

Amalric se fit déclarer duc de Narbonne, en 1212, par les évêques de la province, et fut reconnu en cette qualité par Aymeric V, vicomte de Narbonne, et par d'autres seigneurs; mais Raymond VI, comte de Toulouse, qui prenait aussi le titre de duc de Narbonne, ayant été excommunié comme fauteur de l'hérésie des Albigeois, Simon de Montfort fut investi du comté de Toulouse et du duché de Narbonne que son fils, Amaury de Montfort céda au roi Louis VIII, en 1224; par cette cession, le duché de Narbonne demeura réuni à la couronne de France. C'est de là sans doute que les archevêques, successeurs d'Amalric, n'osèrent pas, comme lui, prendre la qualité de ducs de Narbonne. Amalric fut aussi inquisiteur de la foi, en France. Il quitta son archevêché pour se retirer à Cîteaux dont il avait été abbé, et où il mourut.

Pierre Amelly était grand archidiacre de Saint-Just, lorsqu'il fut nommé à l'archevêché de Narbonne; il décéda en..... 1245

XVI^e^ concile de Narbonne, tenu, en 1227, par pierre Amelly, et auquel assistèrent les évêques ses suffragants. On y approuva les ordonnances du roi Louis VIII; on dressa vingt canons et statuts, et on excommunia les comtes de Toulouse et de Foix, et le vicomte de Béziers, comme fauteurs des Albigeois.

XVII^e^ concile de Narbonne, tenu, en 1235, par ordre du pape Grégoire IX, et présidé par le même archevêque. Il y fut dressé 29 canons pour servir de réglements aux inquisiteurs de la foi contre les hérétiques.

Guillaume de Broa, de chanoine de la cathédrale devint archevêque de Narbonne; mort en..... 1257

Jacques de Nigri, en..... 1259

Digitized by Google

Guy de Fulcodi, dit le Gros, devenu pape sous le nom de Clément IV, mourut en..... 1268

Maurin Ier, chanoine de Narbonne, avant d'en être archevêque, posa la première pierre de la nouvelle église de Saint-Just, l'an 1271. Cette église, construite, dit-on, par Charlemagne, ayant été détruite par le temps et par les ravages de la guerre, fut rebâtie sous le règne de saint Louis. Le pape Urbain IV envoya de Rome la pierre fondamentale toute bénie, ornée d'une croix d'or. L'archevêque Maurin, voulant accélérer la construction, s'obligea de fournir sur ses revenus annuels la somme de cinq mille sous tournois. Le chapitre s'engagea de son côté à donner annuellement cinquante livres tournois. Il n'y a jamais eu d'achevé que le chœur, et il le fut en 1332. Maurin décéda en..... 1272

Pierre de Montbrun, aussi chanoine de la métropole, fit bâtir la chapelle de la Madeleine, et la partie du palais archiépiscopal qui est vers la cathédrale; mort en..... 1286

Gilles Aycelin, autre chanoine, fut fait achevêque de Narbonne en 1290. Il fit bâtir la grosse tour du palais archiépiscopal, et mourut archevêque de Rouen, en..... 1318

Bernard de Fargis, fondateur du collége de Narbonne à Paris, érigea en collégiale l'église Saint-Etienne qui était hors la ville, et décéda en..... 1341

Gasbert de Valle fonda, en 1342, le collége de Narbonne à Toulouse, et fit démolir, en 1345, à Narbonne, l'ancien Capitole des Romains; mort en..... 1346

Pierre de la Jugée, cardinal, cousin maternel du pape Grégoire XI, en... 1375

XVIIIe concile de Narbonne, tenu, en 1374, par cet archevêque; on y dressa vingt-huit canons concernant la liberté et la réformation des mœurs des ecclésiastiques et la foi catholique, conformément au concile de Lavaur qui avait eu lieu six ans auparavant.

Jean Roger de Beaufort, cardinal, frère du pape Clément VI, mourut en.. 1391

François de Conzié, camérier du pape, en..... 1431

XIXe concile de Narbonne, en 1430, où l'on s'occupa de plusieurs réglements touchant la discipline ecclésiastique, et d'un décret sur les appellations à l'official et la juridiction de la métropole.

François de Colmieu, cardinal, patriarche de Constantinople, neveu du pape Eugène IV, céda son archevêché à Jean de Harcourt, et se retira à celui de Besançon, en..... 1436

Digitized by Google

Jean de Harcourt, patriarche d'Antioche, fit bâtir l'église de Saint-Sébastien, et y mit le chapitre Saint-Étienne, qui était à cette époque dans l'église de la Majore. Il fit aussi relever la tour du clocher de Saint-Just, que le tonnerre avait abymée. Il mourut en..... 1452

Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, succéda à son oncle, et décéda en..... 1460

Antoine Crépin du Bec, en..... 1471

Reynaud de Bourbon, en..... 1483

François de Hallay, en..... 1491

A la mort de Reynaud de Bourbon, le chapitre de Saint-Just de Narbonne avait élu pour archevêque Georges d'Amboise, abbé de Saint-Paul de la même ville. Mais Louis XI ayant nommé au même siége François de Hallay, grand archidiacre de Notre-Dame de Paris, il y eut un grand débat entre les deux compétiteurs. Cependant ils s'en remirent au jugement du chancelier de France, Guillaume de Rochefort, qui prononça que Georges d'Amboise remettrait entre les mains du pape toutes ses prétentions à l'archevêché de Narbonne, en faveur de François de Hallay, moyennant une pension annuelle de deux mille livres. D'Amboise fut nommé évêque de Montauban; mais après le décès de Hallay, il se déclara de nouveau archevêque de Narbonne, et fit son entrée dans cette ville le 30 décembre 1492. Transféré, deux ans après, à l'archevêché de Rouen, et devenu cardinal, légat du saint-siége, et ministre de Louis XII, il mourut en..... 1509

Il avait eu pour successeur à Narbonne, en 1494, Pierre d'Abezac, décédé en..... 1502

Guillaume de Clermont, cardinal, avait été grand archidiacre de son église; mort en..... 1507

Guillaume de Briçonnet, cardinal, ministre d'état sous Charles VIII, fit abattre les faubourgs et fortifier la ville de Narbonne par ordre du roi; il décéda en.. 1514

Hyppolite d'Est, cardinal, en..... 1520

Jules de Médicis devint pape sous le nom de Clément VII.

Il était en même temps cardinal et archevêque de Narbonne. Ce fut lui qui engagea Raphaël à peindre le sujet de la transfiguration pour le maître-autel de cette ville. Mais à la mort de ce grand artiste, qui arriva peu de temps après qu'il eut achevé son chef-d'œuvre, le cardinal de Médicis en changea la destination, et le plaça dans l'église de Saint-Pierre *in Montorio*. Il envoya à Narbonne le fameux

Digitized by Google

tableau de la résurrection du Lazare, peint par Sébastien del Piombo, en partie d'après les dessins de Michel-Ange, et sous son inspection immédiate. Cet ouvrage a été transporté en Angleterre (1).

Jules de Médicis mourut en..... 1523

Jean de Lorraine, cardinal, en..... 1550

Hyppolite d'Est II, neveu du premier, et appelé le cardinal de Ferrare, mort en..... 1562

François de Pizani, cardinal et doyen du sacré collége, en..... 1570

XX^e^ concile de Narbonne, présidé par Alexandre Zerbinat, vicaire-général de François de Pizani. On y délibéra 66 canons, concernant la foi catholique, la réformation des hérétiques et diverses matières du droit de l'église.

Simon Vigor assista au concile de Trente, en..... 1575

Vacance de plusieurs années.

François de Joyeuse, archevêque et cardinal à l'âge de vingt-quatre ans, consacra son église métropolitaine en 1587. Il mourut doyen du sacré collége, en.... 1615

Vacance de onze ans sans archevêque.

Louis de Vervins établit les doctrinaires au collége de Narbonne, fit de grands biens à différentes églises de cette ville, sur-tout à sa cathédrale, et plaça 12,000 l. dont le revenu annuel devait servir à marier de pauvres filles du diocèse. Il décéda en..... 1628

On trouve dans une histoire manuscrite des archevêques de Narbonne, que le cardinal de Joyeuse, devenu archevêque de Toulouse, fit nommer, en 1600, Louis de Vervins, religieux de Saint-Dominique, et alors célèbre prédicateur, à l'archevêché de Narbonne, à condition que le cardinal en retirerait tous les revenus jusqu'à sa mort, et ferait à son successeur une pension de 6000 l.

XXI^e^ et dernier concile de Narbonne, tenu, en 1609, par Louis de Vervins, et auquel assistèrent les évêques ses suffragants. Dans cette assemblée furent dressés quarante-huit chapitres tirés des constitutions du concile de Trente pour la réformation des mœurs et pour l'avantage des différents diocèses de l'église métropolitaine de Narbonne.

Claude de Rebé, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, décéda en..... 1659

Il avait été nommé coadjuteur de Louis de Vervins, en 1622, et devint, à cause de son mérite, président-né des états de Languedoc. On a vu, dans l'Essai histo-

(1) Vie de Léon X, par William Roscoe.

Digitized by Google

rique, la conduite noble et courageuse qu'il tint à l'égard du duc de Montmorenci. Il ne se distingua pas moins dans les assemblées générales du clergé de France que dans celles de la province.

François de Fouquet, frère du surintendant des finances, établit les lazaristes dans le séminaire de Narbonne, fonda la maison des sœurs de la Croix pour l'éducation des jeunes filles, et plusieurs places pour les pauvres infirmes dans l'hôpital des Incurables; mort en..... 1673

Il fut le second archevêque qui prit le titre de duc de Narbonne.

Pierre de Bonzi, cardinal, grand-aumônier de la reine, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, érigea le magnifique autel de la cathédrale, et fit bâtir le grand séminaire. Peu de prélats ont fourni une carrière plus brillante et plus utile, soit dans les ambassades, soit dans la présidence des états de Languedoc, soit dans les assemblées du clergé. Il décéda en..... 1703

Le cardinal de Bonzi prit aussi la qualité de duc de Narbonne.

Charles Legoux de la Berchère, archevêque et quatrième duc de Narbonne, posa la première pierre de la nef de Saint-Just. Il employa des sommes considérables pour en faire élever les murs et les piliers jusqu'à la naissance des voûtes, et aurait conduit cet édifice à sa perfection, si la mort n'avait interrompu cette belle entreprise. Ce fut lui qui contribua le plus puissamment à faire construire un port à la Nouvelle. Il mourut en..... 1719

René François de Beauvau, allié à la couronne, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, cinquième duc de Narbonne, fit bâtir l'hôpital de la Charité, et décéda en..... 1739

Jean-Louis de Berton de Crillon, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, mort en..... 1751.

Charles-Antoine de la Roche-Aymond, grand-aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, transféré à l'archevêché de Reims en 1763, et depuis cardinal, mort en..... 1777

Arthur-Richard Dillon, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, l'un des présidents les plus éloquents et les plus habiles qu'aient jamais eu les états de Languedoc. Ses talents pour l'administration éclatèrent dans toutes les circonstances, et sont attestés par la jonction du canal des Deux-Mers avec la Robine de Narbonne, par la nouvelle direction adoptée pour ce canal sous les murs de Carcassonne, par le projet du canal de Sainte-Lucie, et par la construction des plus belles routes et des plus beaux ponts de la province. Il est décédé en..... 1806

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

ARRONDISSEMENT DE NARBONNE.

L'arrondissement de Narbonne, quoique situé en partie dans les montagnes, renferme les plaines les plus fertiles du département. La rivière d'Aude y a son embouchure dans la mer. Le canal Royal le traverse au nord, et communique avec le chef-lieu par le canal d'embranchement qui porte son nom. Il est encore arrosé par les rivières de Cesse, d'Orbieu et de Berre. L'olivier y prospère ainsi que la vigne. Son territoire produit du fourrage et d'abondantes récoltes de blé. Il possède en outre des mines de toute espèce et de riches salines.

Cet arrondissement est divisé en six cantons, Coursan, Durban, Ginestas, Lézignan, Narbonne et Sigean.

§ I^er^. *Canton de Coursan.*

Le canton de Coursan est situé au nord-est de Narbonne, dans une vaste plaine qu'engraisse le limon de la rivière d'Aude qui l'arrose et en fait le terrain le plus fécond et le plus riche, sur-tout en blé et en fourrages.

Ce canton est composé de sept communes.

Armissan, au nord-est de Narbonne, dans une vallée au milieu des montagnes de la Clape; succursale; 103 maisons, 390 habitants.

Coursan, chef-lieu de canton et de justice-de-paix. Cette commune, située au nord de Narbonne, sur la rivière d'Aude, non loin de l'étang de Capestang, sur la grande route de Narbonne à Montpellier, dans une belle plaine coupée par les canaux d'attérissement de l'étang Salin, mais sujette aux inondations, compte une population de 1424 individus, comprise dans 332 maisons. Elle possède une cure de 2^e^ classe, un bureau de bienfaisance, deux écoles particulières, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Sa proximité de Narbonne, dont elle n'est éloignée que d'une lieue, fait qu'elle n'a ni foire ni marché.

Cuxac, sur l'Aude et sur le Ricaudier, commune très-voisine de Coursan, dans un pays également agréable et fertile, à une très-petite distance de la Robine, renferme 1199 individus dans 266 maisons. Elle a une succursale, un bureau de bien-

Digitized by Google

faisance et une école. Son territoire participe aux avantages de celui de Coursan, et est de même souvent ravagé par les inondations de la rivière d'Aude.

Gruissan, commune maritime, à l'est de Narbonne; sa population, qui s'accroît sensiblement toutes les années, est de 1987 individus renfermés dans 435 maisons. Elle possède une succursale et une école. Cette population est la plus vigoureuse de l'arrondissement. Le cabotage et la pêche ajoutent beaucoup à son aisance.

Fleury, du nom de la famille de Rosset de Fleury, commune à quelque distance de l'étang de même nom, au nord-est de Narbonne; 259 maisons, 1127 habitants; succursale; école pour les garçons, école pour les filles. Territoire fertile en blé, huile, vin et fourrages.

Salles, au nord de Narbonne, près de la rivière d'Aude et sujette à ses inondations, peuplée de 644 individus renfermés dans 166 maisons; elle possède une succursale, deux écoles particulières, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Elle donne les mêmes productions que Fleury, et a de plus un bois de 13 hectares.

C'est dans la commune de Salles que se trouve le beau domaine de Celeiran, qui appartient à M. Tapié-Mengau. Une habitation vaste et commode, dans la position la plus riante, un parc très-étendu planté d'arbres vigoureux, d'immenses potagers, un jardin pittoresque dessiné avec goût et décoré d'une jolie chapelle gothique, une vue superbe sur les plaines de Coursan et de Narbonne, la perspective des Pyrénées, des Corbières et des montagnes de Saint-Pons, les avantages de la fertilité, tout se réunit pour faire de Celeiran le séjour le plus agréable et la plus précieuse propriété.

Vinassan; réunie à la succursale d'Armissan; 228 habitants, 54 maisons, dont le hameau de Marmorières fait partie.

§ II. *Canton de Durban.*

Le canton de Durban est situé au sud-ouest de Narbonne, au milieu des Corbières. Son territoire est, par conséquent, peu fertile; il produit cependant un peu de blé, de vin, de fourrages, et du bois. Mais il possède un genre de richesses qui n'a besoin, pour répandre la prospérité dans cette contrée, que de communications plus faciles, je veux parler des mines nombreuses que la terre y recèle. C'est dans ce canton que l'on recueille la première qualité du miel connu sous le nom de miel de Narbonne.

Digitized by Google

Le canton de Durban est composé de 12 communes.

Albas, sur la Berre, petite commune dans les Corbières; 268 individus, 48 maisons; avec succursale.

Cascastel; ce village, réuni à celui de *Villeneuve*, forme une commune dont la population, comprise dans 113 maisons, est de 583 individus. Elle est située sur la rivière de Berre, et est riche en métaux de différentes espèces. Elle possède une succursale. Le château de Cascastel est une habitation agréable.

Coustouge, sur le Rabe, ruisseau qui se jette dans l'Orbieu; 199 habitants; avec une succursale.

Durban, chef-lieu de canton et de justice-de-paix, au sud de Narbonne, dans les montagnes des Corbières, sur la Berre; renferme, dans 99 maisons, une population de 502 individus. Elle a une cure de 2^{e} classe. Son territoire est peu fertile; il y croît des oliviers.

Embres et *Castelmaure*; ces deux villages, séparés par le ruisseau de Saint-Jean-de-Barrou, forment une seule commune peuplée de 284 individus, dans 65 maisons, dont 51 à Embres et 14 à Castelmaure. C'est dans ce dernier hameau que la succursale est établie.

Fontjoncouse, sur le Rabe, au nord de Durban; 192 habitants, 40 maisons; dépend de la succursale de Coustouge.

On y trouve des oliviers.

Fraisse-des-Corbières, sur le ruisseau de Saint-Jean-de-Barrou; 202 habitants, 38 maisons; avec sucursale et école pour les garçons.

Saint-Jean-de-Barrou, sur le ruisseau de même nom; 218 habitants, 40 maisons; fait partie de la succursale de Fraisse.

Jonquières, commune encore moins considérable; 111 individus, 25 maisons; fait partie de la succursale de Coustouge.

Saint-Laurent-de-Cabrerisse, sur le ruisseau de Fourques qui se jette dans l'Orbieu, au sud-ouest de Narbonne; 108 maisons, 503 habitants. Outre une succursale, elle possède une chapelle domestique dans le château de Caragulhes, laquelle existe de temps immémorial et appartient à la famille de Montredon. Il y a aussi deux instituteurs et une tannerie.

Quintillan, au midi de Saint-Laurent, dans les Corbières; 179 habitants, 33 maisons; fait partie de la succursale de Palairac, canton de Monthoumet. Il y a, dans

Digitized by Google

son territoire, comme dans celui de Cascastel dont elle est voisine, des mines de différentes espèces. C'est du reste un pays peu productif.

Thézan, sur le ruisseau d'Auson, à l'est de Saint-Laurent; 370 habitants, 76 maisons; succursale et école.

C'est dans cette commune qu'est renfermé le domaine de Donos, accordé, par un capitulaire de Charles-le-Chauve, à la famille du même nom qui en jouit, sans interruption, depuis plus de neuf siècles.

§ III. *Canton de Ginestas.*

Le canton de Ginestas est situé au nord-ouest de Narbonne, dans une plaine fertile, entrecoupée de collines et de montagnes peu élevées, traversée par la rivière d'Aude, par celle de Cesse, et par le canal du Midi, couverte en partie d'oliviers et de vignes. Son territoire produit en outre du blé, des fourrages et du bois.

Ce canton est composé de 15 communes.

Argeliers, sur la Cesse, et presqu'au bord du canal des Deux-Mers; 634 habitants, 142 maisons; succursale; bureau de bienfaisance, et école.

Argens, sur le Canal; 140 habitants, 27 maisons; fait partie de la succursale de Roubia et possède une école. Territoire très-borné et peu productif.

Bize, sur la rivière de Cesse, au pied des montagnes, dans un territoire qui produit d'excellent vin et qui renferme plusieurs filons de mines de houille. Cette commune comprend, dans 219 maisons, une population de 1019 individus. Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance et deux écoles; elle a de plus deux foires, l'une le 6 mai, l'autre le 30 septembre. La manufacture royale de Bize a été long-temps fameuse par ses draps pour le Levant. Elle est, pour ainsi dire, interrompue.

Les hameaux de Roueire et de Cabezac dépendent de cette commune.

Ginestas, sur un ruisseau qui se jette dans la rivière d'Aude; chef-lieu de canton et de justice-de-paix; commune moins considérable que la précédente, mais plus au centre du canton; 536 habitants, 110 maisons; cure de 2^{e} classe, bureau de bienfaisance, et école.

Le Sommail, lieu de la couchée sur le canal, est dépendant de Ginestas.

Mailhac, sur la rivière de Repudre; succursale; 408 habitants, 107 maisons; limitrophe avec le département de l'Hérault.

Saint-Marcel, sur la rivière d'Aude, avec un bac; 111 maisons, 512 habitants;

Digitized by Google

succursale et école. Le territoire de Saint-Marcel est riche en vins et en fourrages.

Il renferme un domaine considérable, appelé *Massignan*, propriété de la famille de Latenay, qui l'a beaucoup améliorée et embellie.

Mirepeisset, sur la Cesse, près du canal Royal; succursale; 317 habitants, 70 maisons. Le vin de Mirepeisset est renommé.

Saint-Nazaire, entre la rivière d'Aude et le canal; 563 habitants, 127 maisons; avec une succursale.

Ouveillan, sur la rivière de Ricaudier; population, 1011 individus, 228 maisons; une succursale, bureau de bienfaisance, et deux écoles. Elle a obtenu, depuis peu, une foire fixée au 27 août de chaque année.

Près d'Ouveillan est un lac ou étang du même nom, dont les eaux sont saumâtres.

Paraza, sur le canal du midi; 280 habitants, 75 maisons; elle a un bureau de bienfaisance et fait partie de la succursale de Sainte-Vallière.

Pouzols, sur la petite rivière de Repudre et sur la limite qui sépare le département de l'Aude de celui de l'Hérault; 77 maisons, 361 habitants; dépend de la succursale de Mailhac et possède un instituteur particulier. Il existe dans cette commune un beau château bâti par M. de Gailhac de la Gardie, et qui appartient aujourd'hui à M. Fournas de la Brosse, de Narbonne.

Roubia, sur le canal du Midi; 300 habitants, 75 maisons; avec une succursale et une école.

Sallèles rive d'Aude; cette commune, l'une des plus agréables de l'arrondissement et même du département, à cause de sa situation sur la Cesse, sur le canal de Narbonne et tout près de la rivière d'Aude, contient une population de 749 individus dans 199 maisons; le hameau et le domaine de Truilhas en font partie; elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance et deux instituteurs particuliers. C'est dans la commune de Sallèles que se trouve l'épanchoir de Gaillousty où commence le canal destiné à attérir l'étang de Capestang. Depuis Sallèles jusqu'à cet épanchoir, il existe de chaque côté du canal de Narbonne une double plantation d'arbres qui en fait une promenade charmante. On prétend que l'air n'est pas très-sain dans cette commune. Les inondations y sont assez fréquentes et y font souvent beaucoup de dégâts.

Sainte-Vallière, à gauche de la rivière de Repudre; succursale; 318 habitants, 65 maisons.

Digitized by Google

Ventenac, sur le bord du canal du Midi et dans l'aspect le plus riant, dominant sur la plaine de Narbonne, et ayant en face les montagnes des Pyrénées; 252 habitants, 46 maisons; succursale.

§ IV. *Canton de Lézignan.*

Le canton de Lézignan, le plus considérable de l'arrondissement, est situé à l'ouest de Narbonne; il est traversé par la route de Toulouse à Montpellier. Son territoire varie; les communes placées dans la partie montagneuse sont moins productives que celles de la plaine. Il y a des vignobles très-renommés.

Ce canton est composé de 17 communes.

Saint-André de Roquelongue, ainsi appelée du nom de la montagne de Roquelongue, au pied de laquelle cette commune est située; 337 habitants, 88 maisons; une succursale et une école.

Boutenac, 317 habitants, 48 maisons, fait partie de la succursale de Luc. Le hameau de Gasparets dépend de cette commune. Il y existe des veines de houille.

Castelnau, sur l'Aude; succursale, école, 65 maisons, 258 habitants.

Camplong, sur la rive gauche de l'Orbieu, au revers de la montagne d'Alaric; 248 habitants, 57 maisons, avec une succursale.

Conilhac, appelé aussi *du plat pays*, à cause de sa situation dans la plaine, sur la Jourre de Lézignan, à très-peu de distance de cette petite ville; population, 315 individus, 77 maisons. La grande route de Carcassonne à Narbonne passe par Conilhac, qui fait partie de la succursale de Fontcouverte.

Cruscades, relai de poste : succursale, 298 habitants, 45 maisons.

Escales, sur un ruisseau qu'on appelle la Jourre; territoire fertile, 302 habitants, 70 maisons, succursale, et instituteur particulier. Le domaine de la Bastide, dans lequel se trouve un beau bois de chêne verd, fait partie de la commune d'Escales. Le propriétaire, M^r^ Barthe, y a construit une maison fort agréable, tient sur ses terres un superbe troupeau de mérinos, et recueille du fruit et des vins excellents.

Fabrezan, commune importante, au pied de la montagne d'Alaric, sur la rivière d'Orbieu : sa population s'élève à 1153 individus, compris dans 254 maisons. Elle possède une succursale, un bureau de bienfaisance sous le nom de charité, une école particulière où l'on enseigne les éléments de la langue latine, de l'histoire, de la géographie. Elle a de plus une foire fixée au 23 janvier. Les vins que produit son territoire ont de la réputation. Elle en recueille une quantité considérable.

Digitized by Google

Ferrals, sur l'Orbieu, au confluent du ruisseau de la Moissette, avec une population de 605 individus, dans 122 maisons, une succursale, un bureau de bienfaisance, et deux instituteurs. Elle est presque aussi riche en vins que la précédente.

Fontcouverte, au pied de la montagne d'Alaric, sur la Jourre de Lézignan; 305 habitants, 50 maisons, une succursale et un instituteur particulier.

Il fut tenu, en 911, un concile de la province de Septimanie dans l'église de Saint-Julien de Fontcouverte. Ce fut Arnuste, archevêque de Narbonne, qui en fit la convocation.

Homps, sur le canal du midi, et tout près de la rivière d'Aude; 140 habitants, 31 maisons; dépend de la succursale de Tourouzelle. A quelque distance de cette commune et dans son territoire, la rivière d'Ognon, grossie de celle de Landragoul, entre dans le canal et va se jeter dans l'Aude. Il y a, indépendamment d'une écluse double et d'une demi-écluse, trois épanchoirs et une digue qui sont de très-beaux ouvrages d'art.

Lézignan, sur la jourre de ce nom, chef-lieu de canton et de justice-de-paix. La population de cette commune s'élève à 1913 individus, et est comprise dans 315 maisons. Placée sur la grande route de Carcassonne à Narbonne, elle est gîte d'étape et résidence d'une brigade de gendarmerie. Elle possède une cure de 2^{e} classe, un hôpital civil, et trois écoles. Il y existe deux foires fixées, l'une au 4 septembre, l'autre au 4 décembre, et un marché le mercredi de chaque semaine, où les communes voisines sont dans l'usage de s'approvisionner.

Sa situation est agréable et son territoire fertile.

Le domaine ou hameau de Sérame en fait partie. Situé dans une belle plaine, sur la rivière d'Aude, sur le canal du midi et sur la jourre d'Escales, il contient un bois d'environ cent hectares, planté en chêne verd.

Luc, sur l'Orbieu : succursale, deux écoles, 410 habitants, 79 maisons. Le château, qui est très-considérable, a long-temps été habité par madame de Niquet, veuve d'un premier président du parlement de Toulouse, lequel était fils d'un célèbre ingénieur militaire. Madame de Niquet est morte à Narbonne, à l'âge de 85 ans, après avoir donné toute sa vie l'exemple des vertus et de la bienfaisance.

Montbrun, sur l'Asagal : 225 habitants, 50 maisons; fait partie de la succursale d'Escales.

Monseret, sur l'Auson, au pied des montagnes : 144 habitants, 44 maisons; est réunie à la succursale de Saint-André de Roquelongue.

Digitized by Google

Ornaisons, sur l'Orbieu, au confluent de l'Auson : 408 habitants, 77 maisons et un moulin à eau; fait partie de la succursale de Cruscades. Il existe dans cette commune, sur la rivière d'Orbieu, un très-beau pont, qui sert de communication à la grande route.

Tourrouzelle, sur la rivière d'Aude; 471 habitants, 112 maisons, avec une succursale.

§ V. *Canton de Narbonne.*

Ce canton réunit aux avantages de l'agriculture, ceux de la pêche et des salines. Il est composé de 9 communes.

Bages, sur le bord de l'étang de ce nom, lequel communique avec la mer par le port de la Nouvelle : 140 maisons, 677 habitants, succursale. C'est dans le territoire de cette commune que se trouve la saline d'Estarac, établissement nouveau, qui a été entrepris sur un vaste plan.

Bizanet, 614 habitants, 103 maisons, avec une succursale. Les hameaux de Saint-Martin de Thoques, de Gaussan et de Quilhanet dépendent de cette commune.

Canet, près de la rivière d'Aude : 539 habitants, 105 maisons, une succursale, et une école.

Marcorignan, près de la rivière d'Aude, et sur la route de Narbonne à Saint-Pons : 422 habitants, 90 maisons, une succursale et une école. Situation agréable dans une plaine, arrosée par les rivières d'Aude et d'Orbieu, dont le confluent est dans le voisinage.

Montredon, sur le bord de la grande route de Carcassonne à Narbonne au pied des montagnes qui avoisinent cette ville; 81 maisons, 373 habitants; fait partie de la succursale de Névian.

Moussan, à peu de distance de la rivière d'Aude et du canal de la Robine : 594 habitants, 120 maisons, succursale, bureau de bienfaisance.

Névian, dans la même plaine que Moussan et Marcorignan; succursale, école, 450 habitants, 94 maisons : le domaine de Villenouvette, sur l'Orbieu, en fait partie.

Raissac, entre la rivière d'Aude et celle d'Orbieu : 280 habitants, 56 maisons. *Villedaigne*, sur l'Orbieu, avec un bac, et *Saint-Martin-des-eaux*, sur l'Aude, font partie de cette commune. Elle dépend de la succursale de Canet, et a un instituteur particulier.

Digitized by Google

§ VI. *Canton de Sigean.*

Ce canton, situé au midi de Narbonne, entre la mer et les montagnes des Corbières où se trouvent plusieurs de ses communes, offre un territoire varié dans ses productions, et qui est propre à la nourriture des bestiaux, à la culture du blé, de la vigne et de l'olivier. Il réunit en même temps les avantages de la pêche. Le canton de Sigean est composé de 10 communes.

Feuilla, au pied des Corbières, sur le ruisseau de Treilhes qui se jette dans l'étang de la Palme : population, renfermée dans 41 maisons, y compris le domaine d'Hortous, 216 individus, avec une succursale; sol aride et en général peu fertile.

Fitou, sur la grande route de Narbonne à Perpignan, près l'étang de Leucate, et la dernière commune du département de l'Aude, limitrophe, de ce côté, avec celui des Pyrénées-Orientales; 138 maisons, 676 habitants, une succursale, une école, et un relai de poste.

L'endroit où sont aujourd'hui les cabanes de Fitou, est, selon M. de Marca, celui que l'itinéraire d'Antonin désigne par le milliaire *ad vigesimum*. Il est à remarquer que l'itinéraire se sert de cette expression toutes les fois qu'il fait mention d'une simple poste établie dans la campagne.

Leucate, autrefois petite ville fortifiée, aujourd'hui village dans une presqu'île, entre l'étang de ce nom et la mer, avec une redoute près du cap et du grau de la Franqui; succursale, 240 maisons, 865 habitants.

Les Grecs ou Marseillais avaient nommé cette presqu'île *Leucata*, à cause de la blancheur des rochers qui bordent le rivage. Les anciens ne connaissaient que le nom de cette côte. Philippe-le-Bel voulant faire fleurir le commerce dans la province, résolut d'établir un port de mer à Leucate. Il commença d'abord par en acquérir la propriété, de la maison de Durban, et la haute justice d'Amalric, vicomte de Narbonne. Leucate était composé d'environ 100 feux; tous les habitants étaient cerfs de corps et de casalage; ce qui faisait que le lieu se dépeuplait, et que personne ne voulait s'y établir.

Ils furent, en 1314, délivrés de toute servitude moyennant 300 livres tournois de finance. Le roi fit travailler avec activité à la construction de ce port; ses successeurs, Louis Hutin et Charles-le-Bel, continuèrent les mêmes travaux; mais n'ayant pu réussir à établir un port commode en cet endroit, ce dernier prince fut

Digitized by Google

obligé d'en abandonner entièrement le dessein. Philippe-le-Bel avait donné commission d'acheter les bois nécessaires à cette construction; il y fut employé une somme de 11,949 livres. Le projet de faire un port à Leucate fut repris en 1337, par Philippe de Valois; il envoya deux de ses conseillers dans le pays, pour engager les consuls des principales villes de la sénéchaussée et les capitouls de Toulouse, à contribuer à la dépense; ils refusèrent tous, à la réserve de ceux de Narbonne, et ce nouveau projet s'évanouit comme le précédent.

Louis XI ayant aliéné le domaine de Leucate, Charles VIII le réunit de nouveau à la couronne, au commencement de son règne. Leucate fut pris, en 1603, par les Espagnols, qui s'emparèrent de plusieurs bourgs et villages, auxquels ils mirent le feu. La ville de Narbonne fut seule capable d'arrêter leurs courses et leurs ravages.

Charles IX défendit, en 1562, aux religionnaires de Leucate d'avoir ni prêche, ni assemblée publique, parce que c'était une ville frontière.

Il se passa dans cette ville une action mémorable en 1690. Barri de St. Aunez en était gouverneur pour le roi. Il apprend que les Espagnols ont débarqué au grau de la Nouvelle; il part aussitôt pour en aller avertir le duc de Montmorenci, commandant de la province de Languedoc, et recevoir ses ordres. Il a le malheur, en chemin, de tomber entre les mains des ligueurs. Cependant il trouve le moyen de faire savoir sa détention à Constance de Cezelli, sa femme, qui était à Montpellier, sa patrie; il lui recommande de se jeter dans Leucate et de n'entendre à aucune proposition pour rendre la place. Cette dame s'embarque à Maguelonne, se rend à Leucate, relève par sa présence le courage de la garnison. Les Espagnols et les ligueurs l'attaquent peu de temps après, mais elle se défend avec tant de valeur, qu'elle rend tous leurs efforts inutiles. Les Ligueurs, irrités de sa résistance, lui font dire que la vie de son mari est au prix de la reddition de la ville. Elle offre tous ses biens pour le racheter, en déclarant que rien ne sera capable de lui faire violer la fidélité que l'un et l'autre doivent au roi. Sur ce refus, les Ligueurs font étrangler Barri, et renvoient son corps à Leucate. La garnison, par représailles, demande à sa veuve de livrer Loupian, prisonnier de guerre, que le duc de Montmorenci lui avait envoyé pour répondre de la vie de son mari. Elle se refuse constamment à cet acte de vengeance. Le roi, par reconnaissance, laissa le gouvernement de Leucate à cette dame, jusqu'à ce que son fils, Hercule de Barri, fût en état de l'exercer. Ce dernier eut occasion de signaler son courage et sa fidé-

Digitized by Google

lité, lorsqu'en 1637, les Espagnols vinrent encore assiéger Leucate. Le duc d'Hallwin, gouverneur de Languedoc, marcha au secours de cette place.

Le château de Leucate fut démoli en 1664 et sa garnison supprimée.

La Palme, entre la grande route de Narbonne à Perpignan, et l'étang de la Palme qui communique à la mer par le Grau de la Franqui et celui de la Jongrausse; 460 habitants, 82 maisons, une succursale. Le territoire produit d'excellent vin.

Peyriac de mer, sur l'étang de Sigean; succursale, 594 habitants, 134 maisons, y compris les hameaux de Loustalneau, Sainte-Eugénie, Fontcouverte, Tapeteaux, Batiqueille, et l'importante saline connue sous le nom de Peyriac.

Portel, sur la rivière de Berre; 603 habitants, 142 maisons dont les domaines de Mattes et de Lastours font partie, une succursale, et une école. Le vin et le miel de Portel sont renommés. Il croît des oliviers dans son territoire.

Roquefort-des-Corbières. Le nom de cette commune indique sa situation dans ces montagnes : elle avoisine la grande route de Perpignan; 304 habitants, 56 maisons, une succursale, et une école; recueille une assez grande quantité d'huile d'olives.

Sigean, petite ville près de l'étang de son nom et de la rivière de Berre, au midi de Narbonne, chef-lieu de canton et de justice-de-paix. La population de cette commune est de 1994 individus renfermés dans 419 maisons, en y comprenant le hameau du Lac et le port de la Nouvelle.

Elle possède un hospice civil, une cure de deuxième classe, une école et trois instituteurs particuliers. C'est la résidence d'une brigade de gendarmerie.

Son territoire produit du blé et beaucoup de vin qui a de la réputation.

Le port de la Nouvelle, sous le rapport de l'administration municipale, est du ressort de la commune de Sigean. C'est elle qui paie les impositions des maisons servant au logement des officiers de ce port et au contrôleur des douanes. Le maire de Sigean remplit les fonctions de commissaire des guerres, pour tout ce qui a rapport à la troupe qui y est stationnée : le juge-de-paix du canton de Sigean exerce sa juridiction à la Nouvelle.

La chapelle qu'on y a construite dépend de la paroisse de Sigean; mais la juridiction sanitaire et commerciale du port appartient, de temps immémorial, à la ville de Narbonne, et lui a été encore récemment conservée, parce qu'elle a un tribunal de commerce, une école de navigation, et qu'elle est en possession du

Digitized by Google

bureau de la marine, de l'administration et conservation du phare et de tous les établissements maritimes.

Le nom de ce bourg qui, selon une charte de Louis-le-Débonnaire, de l'an 822, est *ad signa*, semblerait, dit d'Anville, témoigner qu'on avait établi des signaux dans cet endroit, pour donner connaissance de l'entrée du port de Narbonne ou de la Nouvelle, aux bâtiments qui approchaient de cette côte plate et découverte.

Treilhes, à peu de distance de l'étang de Leucate; 254 habitants, 45 maisons, en y comprenant les domaines des Perdigals et de l'Angelou; dépend de la succursale de Feuilla.

Villeseque, près de la Berre, dans les Corbières, à l'ouest de Sigean; succursale, 351 habitants, 88 maisons. Le domaine de Gléon, sur la Berre, en fait partie, et possède encore existants des oliviers qui ont été épargnés par l'hiver de 1709.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

ROUTES, PONTS, ET CHEMINS.

§ Ier. *Routes.*

Cinq routes royales, vingt routes départementales traversent le département de l'Aude.

Parmi les routes royales, une seule est rangée dans la première classe, c'est celle de Paris à Perpignan et en Espagne, par Béziers, Narbonne et Sigean.

Située à l'extrémité orientale du département, sur une longueur d'environ cinq myriamètres, elle est très-rapprochée de la mer qu'elle côtoie dans quelques parties; sa plus grande distance n'en est éloignée que d'un myriamètre et demi. Cette route parcourt à-peu-près l'emplacement de la voie romaine qui allait de Lyon à Barcelonne.

Les quatre autres routes royales se trouvent dans la troisième classe; ce sont celles,

1° De Narbonne à Toulouse par Carcassonne et Castelnaudary; c'est la plus importante de toutes, parce qu'elle se rattache aux grandes communications dont la ville de Toulouse est le centre. La poste y est, comme sur la précédente, établie dans toute sa longueur. Presque toujours parallèle au cours du canal de Languedoc, elle parcourt le département sur une étendue d'environ douze myriamètres, et sert principalement à la communication intérieure qui lie entre eux les quatre arrondissements; elle passe sous les murs de Narbonne, de Carcassonne et de Castelnaudary; la ville de Limoux y aboutit par trois points, Castelnaudary, Alzonne, et Carcassonne.

2° De Perpignan à Bayonne par Caudiez, Quillan et Foix. La partie de cette route qui doit traverser le département de l'Aude, est presque entièrement à construire depuis Caudiez, dans les Pyrénées-Orientales jusqu'à Bélesta, dans l'Ariège. Les points extrêmes n'étant encore qu'ébauchés, tous les transports se font à dos de mulet.

3° D'Alby à Mont-Louis et en Espagne, par Castres, Carcassonne, et Quillan.

Digitized by Google

Cette route partant de Paris, traverse la France du nord au midi, sans s'écarter beaucoup de la ligne méridienne. Elle n'est en bon état que depuis le bourg de Cuxac-Cabardès, au nord de Carcassonne, jusqu'à la petite ville de Quillan. Le reste est encore à construire pour continuer la communication, soit avec le département du Tarn, soit avec celui des Pyrénées-Orientales. Il est aisé de sentir l'importance d'une route qui, vers le nord, doit ouvrir au commerce du département de l'Aude, un débouché direct et commode dans les départements du Tarn, de l'Aveyron, du Cantal, du Puy-de-Dôme, et de la Haute-Loire, pays où il ne peut aboutir aujourd'hui qu'en faisant des détours considérables. Du côté du midi, cette route, prolongée quelque jour jusqu'à Saragosse, ouvrirait une communication intéressante avec le royaume d'Arragon, et une grande partie de l'Espagne.

4° De Carcassonne à Saint-Girons, par Montréal, Fanjeaux et Mirepoix.

Celle-ci traverse le département de l'Aude sur une longueur d'environ quatre myriamètres, et sert de communication entre Carcassonne et les communes de Montréal et de Fanjeaux.

Les vingt routes départementales sont comprises dans la quatrième classe.

Voici le tableau des unes et des autres :

TABLEAU

Des Routes royales et départementales situées dans le département de l'Aude.

N°s des routes.	Classe des routes.	DÉSIGNATION des ROUTES.	LONGUEUR PARTIELLE de chaque espèce de chaussée. en pavé.	en empierrement.	en lacune.	longueur totale.	OBSERVATIONS.
		Routes royales.					
10.	1re.	De Paris à Perpignan et en Espagne; par Saint-Flour, Béziers, Narbonne, et Sigean.	mètres. 873....	mètres. 49793..	mètres.	mètres. 50666..	Route de poste de Montpellier à Toulouse et à Perpignan.
133.	3e..	De Narbonne à Toulouse; par Carcassonne, et Castelnaudary.	4802....	105007..	.....	109809..	Route de poste de Paris à Perpignan par Carcassonne.

Digitized by Google

N.os des routes.	Classe des routes.	DÉSIGNATION des ROUTES.	LONGUEUR PARTIELLE de chaque espèce de chaussée. en pavé.	en empierrement.	en lacune.	Longueur totale.	OBSERVATIONS.
			mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	
137.	3e.	De Perpignan à Bayonne; par Caudiez, Quillan, Foix, etc.	.....	14115..	30061.	44176.	Route d'étape de Perpignan à Foix.
138.	3e.	D'Albi à Mont-Louis et en Espagne; par Castre, Carcassonne et Quillan.	195....	73573..	30988.	104756.	Route d'étape de Carcassonne à Mont-Louis.
139.	3e.	De Carcassonne à Saint-Girons; par Montréal, Mirepoix, et Foix.	.....	38148..	.....	38148.	Route d'étape de Carcassonne à Foix.
		Routes départementales.					
1.	4e.	De Carcassonne à Revel; par Montolieu et Saissac.	835....	20377..	.....	21202..	Elle s'embranche à la petite chapelle de Voisins sur la route de poste, n°133.
2.	4e.	De Castelnaudary à Revel et à Lavaur; par Peyrens.	.....	12461..	.....	12461..	
3.	4e.	De Carcassonne au Port-de-la-Nouvelle; par Lagrasse et Sigean.	.....	30692..	40929..	71621..	Elle s'embranche près Trèbes sur la route de poste, n° 133.
4.	4e.	De Mirepoix au canal des Deux-Mers; par Bram.	.....	9541..	.....	9541..	Elle s'embranche au carrefour de Proulhe, sur la route royale, n° 139.
5.	4e.	De Carcassonne à Béziers; par Trèbes, Homps et Capestang.	500..37.	37862..85	7572...	45935..22.	Elle s'embranche sur la route de poste, près Trèbes.
6.	4e.	De Castelnaudary à Mirepoix; par Fendeille.	.....	22211..	.....	22211..	
7.	4e.	De Narbonne à Saint-Pons; par Saint-Marcel et Bize.	.....	21829..	.....	21829..	
8.	4e.	De Carcassonne à Saint-Pons; par Villegli et Caunes.	.....	22629..	7200...	29829..	Elle s'embranche sur la route royale, n° 138, près Villemoustausson

Digitized by Google

N° des Routes.	Classe des routes.	DÉSIGNATION des ROUTES.	LONGUEUR PARTIELLE de chaque espèce de chaussée. en pavé.	en empierrement.	en lacune.	Longueur totale.	OBSERVATIONS.
			mètres.	mètres.	mètres.	mètres.	
9.	4e.	De Castelnaudary à Limoux; par Villa-Savary, et Lauraguel.	.....	37222..	.....	37222..	Elle s'embranche sur la route n° 6, près Castelnaudary.
10.	4e.	De Limoux à Foix et à Ax; par Chalabre et Sainte-Colombe.	.....	21402..	9210...	30612..	
11.	4e.	De Narbonne à Cannes, par Villedaigne, Homps et Peyriac.	172....	30921..	.....	31093..	Elle s'embranche sur la route de poste, n° 133, près Villedaigne.
12.	4e.	De Narbonne à Quillan; par Villerouge, Monthoumet, Felines, Arques et Serres.	.....	9868...	55600..	65468..	Elle s'embranche sur la route de poste, n° 133, près Montredon.
13.	4e.	De Narbonne à Saint-Chignian; par Cuxac et Ouveilhan.	.....	9391...	7800...	17191..	
14.	4e.	D'Alet aux bains de Rennes; par Serres.	.....	2450...	8550...	11000..	Elle s'embranche sur la route royale, n° 138, au-delà d'Alet.
15.	4e.	De Mirepoix à Villefranche, de Lauraguais; par Salles et St.-Michel-de-Lanès.	.....	9510...	17632..	27142..	
16.	4e.	De Mirepoix à Quillan; par Chalabre, Fa, et Esperaza.	.....	16401..	15492..	31893..	
17.	4e.	De Quillan à Roquefort; par Belviannes et Axat.	.....	3037...	18718..	21755..	
18.	4e.	De Carcassonne au Razès; par Alairac et Caillau.	.....	370....	19714..	20084..	Elle s'embranche sur la route royale, n° 138, près Maquens.
19.	4e.	De Castelnaudary à Pamiers; par Villeneuve, Pechluna, Plange, et Belpech.	.....	968....	21000..	21968..	
20.	4e.	De Limoux à Mirepoix; par Ajac et Peyrefite.	.....	4081...	10194..	14275..	Elle s'embranche sur la route n° 10, près Ajac.

Digitized by Google

§ II. *Ponts.*

Il existe sur toutes ses routes 1033 ponts tant à plusieurs arches ou travées qu'à une seule arche. Ils sont distribués de la manière suivante :

Routes royales. — Sur la première, 127 ponts, parmi lesquels on distingue le pont de Coursan, le pont de l'épanchoir de Coursan, le pont de Ricardelle, qui ont tous cinq arches.

Sur la deuxième, 174 ponts, dont les plus remarquables sont celui de Carcassonne, sur la rivière d'Aude, lequel a douze arches, et celui d'Ornaisons, sur l'Orbieu, qui en a cinq.

Sur la troisième, 12 ponts; celui de Laval est le seul qui ait deux arches.

Sur la quatrième, 109 ponts. Le plus beau de tous, et qui est un objet d'admiration pour les voyageurs, est le pont-aquéduc de Fresquel, à trois arches, mais d'une telle dimension, qu'elles portent la grande route et le canal du midi, en même temps que la rivière de Fresquel passe dessous. J'en ai donné la description dans le chapitre IX, deuxième partie de l'Essai historique sur les états de Languedoc.

Sur la cinquième, 45 ponts. Il n'en est aucun de remarquable.

Ainsi les cinq routes royales renferment 367 ponts. Les 666 autres se partagent entre les vingt routes départementales. On peut distinguer parmi ces ponts celui de Montolieu, sur la première, à deux arches;

Celui de Castelnaudary, sur la deuxième, et sur le canal, à une seule arche;

Celui de Lagrasse, sur la troisième, à trois arches;

Sur la cinquième, ceux de Trèbes, à cinq arches; d'Argentdouble, d'Ognon et de Répudre, à trois arches;

Celui de Pradines, sur la septième, à trois arches;

Celui de Villalier, sur la huitième, à quatre arches;

Et ceux de Tourouzelle et de la Jourre, sur la onzième, à trois arches.

§ III. *Observations générales.*

On voit, par ce qui précède, que le département de l'Aude a été, sous le rapport des routes et des ouvrages d'art, aussi favorisé qu'aucune des autres portions de l'ancienne province de Languedoc. Il lui manque cependant encore d'importantes communications; et les fonds affectés par le gouvernement à l'entretien des routes ne sont pas assez considérables pour que la génération actuelle puisse espérer de

Digitized by Google

voir parvenir à leur perfection celles qui ne sont pas terminées. Parmi celles mêmes qui existent, il en est beaucoup, dans le nombre des routes départementales, qui sont exposées à dépérir et à devenir impraticables par l'impossibilité d'y porter les réparations nécessaires.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler ici le système adopté avec tant de succès par les états de Languedoc. J'ai déja exposé ce système dans le chapitre VIII, deuxième partie de l'Essai sur les états de Languedoc.

La province, en corps, était chargée de la construction et de l'entretien des routes de première classe, c'est-à-dire celles sur lesquelles la poste était établie.

Les routes de deuxième classe étaient construites et entretenues aux frais de chaque sénéchaussée. Cette classe comprenait les chemins qui aboutissaient du chef-lieu d'un diocèse à la ligne de poste, ainsi que les chemins d'étape.

Chaque diocèse fournissait aux dépenses de construction et d'entretien des chemins de troisième classe, c'est-à-dire tous ceux qui aboutissaient du chef-lieu du diocèse à quelque commune considérable.

Quant aux ponts, lorsque les frais de construction excédaient les préciputs fournis graduellement par la commune, le diocèse et la sénéchaussée, ce qui composait une somme d'environ 14,000 francs, la province prenait sur elle le surplus de la dépense.

C'est ce mode qui facilita en Languedoc l'ouverture d'un si grand nombre de routes. Les administrations secondaires rivalisaient entre elles d'émulation. L'augmentation du prix des denrées assurait bientôt aux propriétaires le dédommagement des sacrifices qu'on exigeait d'eux.

Lorsqu'on parcourt les procès-verbaux des assemblées générales des divers diocèses, on est partagé entre l'étonnement qu'inspirent leurs projets, et le regret de voir que le temps en ait arrêté l'exécution.

Parmi les entreprises de cette nature qui n'ont pu être achevées, il faut citer le projet, formé par le diocèse de Narbonne, d'ouvrir un chemin qui, partant de Montredon, à un demi-myriamètre de Narbonne, devait aller aboutir à Serres, au-dessus de Limoux, en traversant du levant au couchant, la chaîne des Corbières, sur une longueur de plus de douze myriamètres.

Ce projet avait excité l'attention du diocèse de Carcassonne qui, de son côté, avait proposé de prolonger, du nord au midi, le chemin de Lagrasse jusqu'à Sigean, en traversant auprès de Saint-Laurent, le chemin projeté par le diocèse de Narbonne.

Digitized by Google

L'exécution de ces projets aurait vivifié la partie la plus ingrate du département, en ouvrant à-la-fois à toute la chaîne des Corbières des débouchés sur Limoux, sur Carcassonne, sur Lagrasse, sur Sigean et sur Narbonne, et procurant réciproquement à la ville de Carcassonne une communication directe avec la mer, au moyen de laquelle il y avait de moins à parcourir du tiers au quart de chemin, outre que le commerce de cette ville se serait plus facilement approvisionné de laines dans toutes les parties des Corbières.

Nul chemin peut-être n'est plus vivement réclamé que celui de Limoux à Tarascon, par Chalabre. Cette dernière ville, par la fabrication des draps, est devenue, depuis vingt ans, l'une des plus intéressantes communes du département de l'Aude. Mais sa prospérité se trouve arrêtée et comme suspendue par le défaut de communication directe, soit avec Limoux, soit avec Carcassonne, soit avec toutes les montagnes d'où elle tire ses laines. La route de Mirepoix, la seule dont elle jouisse, est beaucoup plus longue et est souvent interceptée par la rivière de Lers, à Camon, sur laquelle la construction d'un pont serait si nécessaire. Le chemin de Chalabre à Limoux est fait et en bon état depuis Chalabre jusqu'à Montjardin; il a besoin d'être considérablement réparé depuis Saint-Benoît jusqu'à Limoux, et il reste à ouvrir de Montjardin à Saint-Benoît, c'est-à-dire l'espace de moins d'un myriamètre.

Si les circonstances ont privé le département de l'Aude de ces utiles communications, n'est-il pas digne du conseil-général de ce département d'attacher quelque gloire à suivre les traces d'une administration qui est aujourd'hui si bien appréciée? Il faudrait qu'un système bien ordonné tendît, par des embranchements particuliers, à procurer à chaque chef-lieu de canton un chemin qui aboutirait à la route la plus voisine, pour communiquer avec le chef-lieu d'arrondissement. Ainsi l'organisation des routes se concilierait avec l'organisation politique du territoire, et cette idée est encore la suite du système des états de Languedoc. En effet, c'était un principe consacré dans cette province, que chaque ville, chef-lieu de diocèse, devait aboutir à la ligne de poste par une chaussée faite et entretenue aux frais de la sénéchaussée, et que les diocèses, à leur tour, devaient fournir un chemin aux communes qui entraient annuellement à *l'assiette*, et qu'on appelait *villes maîtresses*.

Ce mode qui, au premier aspect, ne paraît propre qu'à faciliter la circulation intérieure, a contribué cependant à procurer l'ouverture de plusieurs grandes communications. C'est ainsi, par exemple, qu'une route, ouverte d'abord par le diocèse

Digitized by Google

pour aller de Carcassonne à Montréal, a été prolongée jusqu'à la rencontre du chemin d'Alzonne à Mirepoix, et forme aujourd'hui entre Mirepoix et Carcassonne une communication directe sur laquelle il existe un carrefour où aboutissent des chemins dirigés vers ces deux villes et vers celles de Limoux et de Castelnaudary. C'est ainsi que la route de Carcassonne à Montolieu, construite primitivement par le diocèse de Carcassonne, prolongée ensuite jusqu'à Saissac, a été successivement ouverte jusqu'à Revel, aux frais des diocèses de Carcassonne et de Lavaur, et se rattache aujourd'hui à toutes les routes des départements de la Haute-Garonne et du Tarn, qui aboutissent dans la plaine de Revel. En adoptant le même système, on en retirerait les mêmes avantages.

Sur trente-un cantons qui composent le département de l'Aude, il n'y en a que dix qui soient dépourvus de chemins.

En peu d'années, on atteindrait le but proposé, au moyen d'une imposition additionnelle de cinq centimes par an, dont deux pour les routes départementales, et trois pour celles d'arrondissement. Le conseil de chaque arrondissement déterminant l'ordre dans lequel chacune de ces dernières routes serait entreprise, les contribuables seraient rassurés sur l'emploi des fonds par eux fournis; et si chacun avait à supporter pendant quelques années un accroissement d'un vingtième sur ses contributions, il en serait avantageusement dédommagé par l'augmentation de valeur que donneraient aux denrées la facilité et l'économie des transports. La situation de ce département lui permet d'autant plus de se livrer à cette spéculation, que la balance entre les exportations et les importations est entièrement en sa faveur.

On ne manquera pas de faire deux objections, qui sont plus spécieuses que solides.

La première est l'état de gêne qui résulte de la stagnation du commerce. D'abord cette circonstance n'est que passagère; et c'est précisément alors qu'une administration éclairée force les dépenses publiques qui tendent à alimenter la circulation intérieure des espèces et à favoriser la consommation des denrées de première nécessité. Plus le peuple a de travail, plus il consomme, et l'intérêt des propriétaires est que le peuple soit occupé. Qu'on fasse attention aux avantages qu'ont procurés à la ville de Carcassonne les 200,000 francs dépensés annuellement aux ouvrages du nouveau canal. D'ailleurs, quelle que fût la somme qui serait employée en augmentation de travaux publics, aucune fraction n'en sortirait du département; ce serait de la part des propriétaires une avance dont ils se rembourseraient à mesure que les travaux feraient des progrès.

Digitized by Google

La seconde objection sera prise du renchérissement des journées de travail, lequel retombe sur les propriétaires, et leur rend insupportable toute espèce de nouvelles charges. Cette objection sera sur-tout alléguée par les propriétaires de vignes, dont l'accumulation des impôts et l'intempérie des saisons diminuent si souvent les revenus. Mais si les journaliers qu'ils emploient une partie de l'année sont, pendant le reste, privés de travail, sera-ce pour eux un motif de diminuer le taux de leurs journées? En comparant la quantité de travaux que la province de Languedoc faisait exécuter, avec le peu qui se fait aujourd'hui, on sera tenté de regarder comme une cause de renchérissement le ralentissement des travaux publics. Ce sont eux qui tiennent en dépôt les bras nécessaires à l'agriculture, et qui les lui rendent dans les circonstances où elle en a besoin.

La partie septentrionale du département, occupée par la Montagne-Noire, est ouverte sur plusieurs points. Le canton du Mas-Cabardès est le seul de cette contrée qui soit privé de grande route.

La partie méridionale, au contraire, qui comprend les cantons de Durban, de Monthoumet et de Tuchan, offre une vaste lacune dans laquelle il n'existe aucune sorte de communications.

Dans l'arrondissement de Castelnaudary, les cantons de Belpech et de Sales en sont également dépourvus.

Celui de Limoux ne possède, à proprement parler, qu'une seule route, celle de Paris à Mont-Louis; encore n'est-elle terminée que jusqu'à Quillan. Le chemin de Limoux à Tarascon est à faire dans le canton de Chalabre. Le canton de Couiza n'est traversé par la route de Mont-Louis qu'à son extrémité la plus occidentale, et l'intérieur de ce canton et celui des cantons de Belcaire, Chalabre et Roquefort n'ont que des routes projetées. Cependant leur population est considérable; ils renferment des forêts, des mines et des usines précieuses, dont les produits deviennent à-peu-près nuls par le défaut de débouchés. C'est un sol presque vierge qui peut alimenter divers genres d'industrie, et ajouter un poids avantageux à la balance du département.

Le canton de Saint-Hilaire, dans le même arrondissement de Limoux, est légèrement effleuré par un chemin qui va de Carcassonne au chef-lieu de canton; construit anciennement par le diocèse, il est aujourd'hui considéré comme chemin vicinal, tandis que s'il était prolongé de Saint-Hilaire à Limoux, il vivifierait l'intérieur du canton, faciliterait aux ouvriers qui travaillent pour les fabriques le transport des

Digitized by Google

matières ou des ouvrages, et assurerait à toute la partie des arrondissements de Limoux et de Carcassonne, située sur la rive orientale de l'Aude, une communication constante entre ces deux villes.

Si les habitants du département de l'Aude réfléchissent sur ce qu'ils doivent d'aisance et de prospérité aux dépenses que leurs pères ont faites pour la construction des routes existantes, les sentiments de justice, de reconnaissance et de réciprocité, les disposeront à acquitter envers les générations futures la dette qu'ils ont contractée vis-à-vis de leurs prédécesseurs.

§ IV. *Bacs.*

Le nombre des bacs dans le département est de dix, dont sept sont affermés par baux de six, neuf et douze années; les trois autres ont été abandonnés aux communes ou aux propriétaires particuliers, par décision de S. Exc. le ministre des finances.

Voici l'état de ces bacs et le nom des rivières sur lesquelles ils sont placés.

ARRONDISSEMENTS.	NOMS DES COMMUNES et dénomination des bacs et bateaux de passage.	INDICATION DES RIVIÈRES sur le quelles ils sont situés.
Carcassonne.....	Puicheric.....	Rivière d'Aude.
	Canet.....	Idem.
	Catelnau-d'Aude.....	Idem.
	Cuxac-d'Aude.....	Idem.
	Moussan.....	Idem.
Narbonne.....	Pérignan.....	Idem.
	Saint-Marcel.....	Idem.
	Salles.....	Idem.
	Tourouzelle.....	Idem.
	Villedaigne.....	Rivière d'Orbieu.

Souvent, lorsqu'il survient de fortes pluies, le passage de ces barques est interrompu.

Digitized by Google

§ V. *Chemins vicinaux.*

Une longue interruption du régime conservateur des routes de toute espèce, avait laissé principalement les chemins vicinaux dans un état de dégradation qui les rendait impraticables. Quelque intérêt que présentent aux habitants de la campagne ces utiles communications, quelque importantes qu'elles soient et pour l'agriculture et pour le commerce, la persuasion n'est qu'un faible moyen, lorsque, pour les réparer, il faut employer des bras, des bestiaux, des voitures, et même un peu d'argent. L'avarice n'envisage point un avantage qu'elle n'aperçoit que dans l'avenir; elle est peu touchée des difficultés, des embarras, des dangers du présent. C'est donc un devoir pour l'administration de porter constamment sa sollicitude sur des débouchés si nécessaires; mais cette sollicitude devient plus pénible, lorsqu'au lieu d'un entretien périodique qui eût été facile et peu coûteux, il s'agit de les refaire, et pour ainsi dire, de les créer.

Un arrêté des consuls, du 4 thermidor an X, en établissant que les chemins vicinaux sont à la charge des communes, avait bien appelé les conseils municipaux à émettre leur vœu sur le mode de réparation qui leur paraîtrait le plus convenable, et à proposer l'organisation qu'ils préféreraient pour la prestation en nature. Mais ces dispositions, retracées à plusieurs reprises à ceux qui devaient les exécuter, n'avaient produit aucun résultat; le mauvais état des chemins n'avait fait qu'empirer, et par conséquent nuire davantage à l'exploitation des terres, augmenter la dépense des transports, et devenir la source d'une infinité d'accidents fâcheux.

Pour faire sortir les autorités locales de leur léthargie, le préfet du département de l'Aude prit, le 9 nivose an XIV, un arrêté qui fut approuvé par S. Ex. le ministre de l'intérieur, le 16 janvier 1806. A cet arrêté, qui ordonne la réparation et l'entretien des chemins vicinaux, par la prestation en nature, il joignit une instruction en forme de lettre aux maires des communes, pour rechercher et reconnaître les anciennes limites de ces chemins, et fixer leur largeur suivant les localités. S'il existait des titres qui fissent connaître ces circonstances ou qui constatassent simplement que ces chemins étaient une propriété communale ou publique, les maires devaient en faire mention dans leur état, et y joindre des observations sur les élargissements qu'il serait utile d'y donner. Les habitants étaient invités à présenter leurs réclamations qui, soumises au conseil municipal, et ensuite au

Digitized by Google

sous-préfet de l'arrondissement, devaient être jugées par le conseil de préfecture. L'attribution donnée à ce conseil par les dispositions combinées des lois des 9 ventose an XII et an XIII, ne nuisait en rien au pouvoir qu'ont toujours les tribunaux de connaître des questions de propriété relatives à tous autres terrains que ceux qu'on peut supposer devoir faire partie des chemins vicinaux.

L'arrêté du 9 nivose an XIV était loin d'avoir atteint son but. De toutes parts, il éclatait des plaintes contre son inexécution. La plupart des maires des communes s'étaient trouvés dans la nécessité de confier à des ouvriers peu capables la direction des travaux. Ils demandèrent qu'on leur désignât des hommes assez instruits pour rédiger un projet de réparations et pour en surveiller l'exécution. Tels furent les motifs d'un nouvel arrêté pris le 17 février 1808, nommant onze commissaires géomètres dont toutes les opérations devaient être soumises aux délibérations des conseils municipaux. Le résultat de cette mesure devait être une connaissance exacte de toutes les communications intérieures du département, et l'établissement d'un système complet de restauration. Les chemins les plus importants, les embranchements aux routes de 3^{e} classe, et ces routes elles-mêmes, auraient, en moins de dix ans, été mis dans l'état de viabilité le plus satisfaisant. Une carte routière où la plus petite voie aurait été indiquée, devait couronner tout ce travail.

Dans un court espace de temps, il a été fait un grand nombre de choses utiles. Des états sommaires et des détails estimatifs ont été réunis; ils font connaître la situation des chemins vicinaux et la dépense qu'exige leur entière réparation. Beaucoup de travaux ont été exécutés avec une perfection dont les communes elles-mêmes se félicitent. Quant aux dépenses, un exemple convaincra qu'elles ne pouvaient être onéreuses, dans un pays sur-tout accoutumé au luxe des chemins. Je citerai les communes de Plagne, Salles, Fanjeaux, et Villesiscle, arrondissement de Castelnaudary. Le montant de leurs contributions réunies est, avec les frais de perception, de 66,926 fr.; la somme totale des réparations pour les chemins vicinaux était, le traitement des commissaires compris, de 41,988 fr. recouvrable par dixième, d'année en année, et par conséquent moindre d'environ 25,000 fr. que la somme annuelle des contributions directes. Ce n'était donc que les $\frac{3}{5}$ de la contribution d'une année que l'on emploierait en dix termes pour le perfectionnement de tant de travaux utiles et nécessaires au commerce et à l'agriculture. Toutes ces dépenses étaient évaluées en journées de prestations en nature, dont les habitants pouvaient se rédimer à prix d'argent.

Digitized by Google

Il serait à desirer que ces dispositions fusssent régularisées par le gouvernement : autrement, les détails d'administration et la juridiction remises aux sous-préfets sur le fait de la réparation des chemins vicinaux, aggraveront les obligations multipliées de ces fonctionnaires, sans remplir l'objet qu'on se propose ; et si l'on trouve des personnes qui veuillent surveiller gratuitement les travaux, on aura peut-être à regretter le défaut d'ensemble dans les opérations ainsi que le manque de connaissance et d'habitude pour la rédaction des projets. Du reste, on peut assurer que dans la plus grande partie des communes du département, on a commencé à réparer les chemins vicinaux, et que, dans plusieurs, cette réparation est déja complète. Le canton de Ginestas mérite d'être offert pour modèle à tous les autres. En beaucoup d'endroits, non-seulement ces routes ont été restaurées, mais on y a fait encore des plantations qui ajoutent l'ornement à l'utilité.

§ VI. *Canal du Midi.*

De toutes les communications que possède le département de l'Aude, la plus intéressante et la plus avantageuse est celle qu'il doit à la navigation du canal des Deux-Mers. Cette route semble appartenir plus spécialement à ce département qu'aux deux autres qu'elle traverse, puisque, sur une étendue de 185,630 mètres, elle en parcourt 121,172 dans le premier. Ce qui regarde ce beau monument de l'art et du génie a été décrit avec détail dans le chapitre IX, 2e partie de l'Essai historique sur les États de Languedoc. Toute répétition à cet égard deviendrait inutile et fastidieuse. Il suffira de dire ici que, pendant son cours du nord-ouest au sud-est, puis à l'est dans ce département, le canal baigne ou approche les lieux suivants :

A SA GAUCHE.	A SA DROITE.
Monferrand.	Baragne.
La Bastide d'Anjou.	Le-Mas-Saintes-Puelles.
Castelnaudary.	Pexiora.
Saint-Martin-la-Lande.	Bram.
Lasbordes.	Montréal.
Villepinte.	Caux et Sauzens.
Alzonne.	Carcassonne.
Sainte-Eulalie.	

Digitized by Google

A SA GAUCHE.	A SA DROITE.
Villesequelande.	Berriac.
Pezens.	Trèbes.
Pennautier.	Marseillette.
Villedubert.	Blomac.
Rustiques.	Puicheric.
Badens.	Homps.
La Redorte.	Saint-Nazaire.
Azilhe.	Saint-Marcel.
Argens.	Sallèles.
Paraza.	Ouveillan.
Ventenac.	
Ginestas.	
Mirepeisset.	
Argeliers.	

Dans cet intervalle, le canal est traversé par douze ponts de grande route, et par vingt-six autres ponts de communication appartenant aux chemins vicinaux.

Le cours entier de toutes les rigoles qui l'alimentent est de 58,557 mètres, sur quoi environ 17,000 du commencement de celle de la montagne, et 15,000 de la fin de celle de la plaine, sont dans le département de l'Aude.

Digitized by Google

LIVRE IV.

POPULATION.

CHAPITRE PREMIER.

De la Population, considérée dans ses différents rapports.

C'EST dans la population que réside la puissance réelle et relative des grands états : elle consiste plus particulièrement encore dans le nombre des individus qui peuvent manier une bêche, conduire une charrue, travailler à un métier, porter des armes, et enfin se reproduire. Auguste disait aux Romains : « La cité n'est pas dans les maisons, « dans les portiques, dans les places publiques; ce sont les hommes « qui font la cité. »

Un état qui prospère est presque toujours populeux. Une population nombreuse est le résultat d'une administration sage, éclairée, paternelle, comme elle est le signe ordinaire de la richesse nationale. Il existe entre la population et la richesse publique une telle relation, une telle combinaison, que l'une peut servir de mesure à l'autre.

Telle est, en général, la situation actuelle de la France; telle est, en particulier, celle du département de l'Aude, où le climat, les avantages de la position, l'industrie, le commerce et les débouchés favorisent éminemment les soins de l'administration.

Si l'on peut considérer ce département comme un terme de comparaison avec tous les départements du royaume, c'est sur-tout à la population que s'applique cette remarque.

La population du département de l'Aude se trouve dans une pé-

Digitized by Google

riode d'accroissement qui, durant un intervalle de 18 années, depuis le 1er janvier 1790 jusqu'au 1er janvier 1808, n'a été interrompue qu'une seule fois, en 1794, où les décès excédèrent les naissances de 627.

Elle était, au 31 décembre 1789, de 215,160 individus, absents et militaires compris; au 1er janvier 1808, elle s'élevait effectivement à 243,856, et à 248,436, en y comprenant les absents et les militaires. Ainsi l'augmentation opérée par le seul produit des naissances, pendant une période de 18 ans, est de 33,903 individus, déduction faite de la perte de 1794, ce qui donne une moyenne d'accroissement de 1883 et demi pour chaque année. Les produits de l'agriculture se sont accrus dans la proportion de 112 à 100; la culture de la pomme-de-terre a été augmentée dans le rapport de 227 à 100.

Cet aperçu général de la population suffirait pour démontrer qu'elle est ici dans une situation satisfaisante, et qu'il est peu de pays qui jouissent d'un plus grand avantage.

La population a été recensée six fois dans le département de l'Aude durant l'espace de 18 années. On peut voir le résultat de ces recensements dans le tableau que j'en donne, et le comparer avec les résultats correspondants formés de l'excédent du produit des naissances. Les dénombrements ont été faits avec une précision presque rigoureuse, et la population, totale ou effective, selon qu'on y avait compris ou non les absents et les militaires sous les drapeaux, a été bien connue à chacune des six époques.

On a objecté contre les dénombrements qu'une énumération par tête de tous les habitants d'un grand pays, ne pourrait en faire connaître exactement le nombre, à moins qu'elle ne fût faite en même temps dans tous les lieux : encore, ajoute-t-on, au moment où le dénombrement est achevé, il n'est plus vrai; quelques individus qui

Digitized by Google

surviennent ou disparaissent suffisent pour changer l'état des choses. Cependant, si l'on ne recherche que le degré de vérité nécessaire, un dénombrement, fait avec du soin et de la méthode, est certainement l'opération qui donne la notion la plus exacte de la quotité des habitants.

Le rapport moyen des naissances à la population a été diversement évalué pour la France : on l'a supposé égal à 25, 26, et même à 26 1/2. Il a été fixé, par le ministère de l'intérieur, à 28 $\frac{3506}{10000}$, d'après un travail particulier opéré sur 27 communes choisies dans chaque département, conformément à une circulaire du 14 floréal an XI. Les recensements ont été faits sur les registres des années VIII, IX et X.

En voici le détail pour le département de l'Aude.

Total de la population des vingt-sept communes... 71,817.

	NAISSANCES.	RAPPORT.
An IX.....	2548.....	:: 28 $\frac{186}{1000}$: 1.
An X.....	2567.....	:: 27 $\frac{977}{1000}$: 1.
An XI.....	2589.....	:: 27 $\frac{739}{1000}$: 1.
Total.....	7704.	
Moyenne....	2568.....	:: 27 $\frac{967}{1000}$: 1.

Ce rapport, comme on le voit, est presque égal à celui de la France; il n'en diffère que de 3194 individus.

	MARIAGES.	RAPPORT.
An IX.....	509.....	:: 1 : 141 $\frac{0094}{10,000}$
An X.....	563.....	:: 1 : 127 $\frac{5490}{10,000}$
An XI.....	555.....	:: 1 : 129 $\frac{3870}{10,000}$
Total.....	1627.	
Moyenne...	543.....	:: 1 : 132 $\frac{2508}{10,000}$
Rapport pour la France.....		:: 1 : 132 $\frac{7811}{10,000}$

Digitized by Google

	DÉCÈS.	RAPPORT.
An IX.....	2006.....	:: 1 : 35 $\frac{801}{1000}$
An X.....	2312.....	:: 1 : 31 $\frac{023}{1000}$
An XI.....	2515.....	:: 1 : 28 $\frac{589}{1000}$
Total.....	6833.....	
Moyenne....	2277 2/3.....	:: 1 : 31 $\frac{504}{1000}$
Rapport pour la France.....		:: 1 : 30 $\frac{974}{1000}$.

Il a été fait un dépouillement des registres de l'état civil depuis 1780 jusqu'à 1808 : il résulte de ce travail que, pendant les 28 années qu'il embrasse, divisées en trois périodes, les naissances se sont élevées, dans le département de l'Aude, à 224,322 individus, les décès à 77,594. Le rapport moyen, pour la première période est de 120 ^{11} à 100; pour la seconde, de 128 ^{10} à 100, et de 134 ^{06} pour la troisième. On trouve dans les diverses époques de ces périodes des rapports beaucoup plus avantageux; par exemple, le rapport fut, en l'an IV, de 148 ^{86} à 100; en l'an V, de 181 ^{83}; en l'an VI, de 183 ^{71}; en l'an VII, de 148 ^{97}; en l'an XIII, de 149 ^{31}; et de 152 ^{08}, en 1807. Le rapport moyen pour les 28 années est de 127 à 100.

On croirait ce département traité d'une manière moins favorable relativement aux mariages. Leur rapport aux naissances est de 1 ; 4 ^{50}, proportion égale à celle de Paris, un peu inférieure à celle de l'Europe, et de beaucoup au-dessous de celle de certains pays, principalement de la Russie, où ce rapport est de 1 : 3, et des États-Unis, où il est bien supérieur encore. Ainsi, dans le nombre des naissances qui s'élèvent, pendant 28 ans, à 224,322 individus, il n'y en a eu que 97,206 qui se soient mariés; les 127,116 qui excèdent sont morts dans l'enfance ou vivent dans le célibat.

Le rapport des naissances aux mariages est de 4 1/2 : 1. Si l'on

Digitized by Google

voulait entendre de 4 1/2 enfants pour chaque mariage, le rapport des naissances aux décès, quoique considérable, n'étant que 127 : 100, la population décroîtrait infailliblement : cependant il est certain qu'elle est croissante, et que, par le seul produit des naissances, elle se trouvait, à la fin d'une période de 18 ans, augmentée de 33,903 individus. Il fallut donc en conclure que les mariages ont produit plus de 4 ÷ enfants. Si, dans le département de l'Aude, les naissances sont aux morts :: 127 : 100, et que les 4/9es des enfants y arrivent à l'état de mariage, on doit en inférer que chaque mariage y produit au moins 6 enfants.

Je pourrais citer plusieurs exemples de fécondité pris au hasard dans la ville de Carcassonne. On y trouverait un mariage de 24 enfants, plusieurs de 19, 18, 15, 14, 12, dont les parents ne sont pas encore sortis de la période de génération. Je poserai à cet égard un dilemme : ou les mariages donnent moyennement 6 enfants, ou les relevés des registres sont incomplets. Je garantis l'exactitude des dépouillements faits depuis le 1er janvier 1790. Ceux des dix années qui précèdent ont été pris dans les états que les subdélégués rédigeaient pour l'intendant de la province de Languedoc. J'ai extrait des subdélégations de Carcassonne, Narbonne, Alet, Limoux et Saint-Papoul, tout ce qui était relatif aux communes maintenues dans la circonscription du département. J'y ai ajouté le recensement de 56 paroisses réunies du diocèse de Mirepoix, et j'ai rejeté ce qui appartenait à 44 autres communes aggrégées aux départements limitrophes.

L'exactitude de ces rapports pourrait encore se prouver par des tables de mortalité, de vie probable, de vie moyenne, et de mortalité respective.

Les tables de mortalité présentent, pour chaque âge et pour chaque sexe, les décès qui ont eu lieu dans un pays pendant une

Digitized by Google

ou plusieurs années; c'est dans les registres mortuaires de chaque commune que l'on va puiser ces renseignements.

On entend par la vie probable la probabilité d'atteindre telle ou telle époque déterminée. C'est la durée de vie que peut espérer, à chances égales, tout homme d'un âge donné. Le temps de cette vie probable (qui se trouve par les tables de mortalité dressées sur des multitudes d'individus) est celui au bout duquel sera morte précisément la moitié d'un grand nombre d'hommes du même âge donné, et dont la vie est soumise aux mêmes circonstances.

La vie moyenne est, pour chaque homme d'un âge donné, sa part commune et moyenne des vies qui sont encore destinées à la généralité des individus du même âge; elle est égale à la somme des temps de toutes ces vies, divisée par le nombre supposé de ces hommes.

En général, on trouve, dans presque toutes les tables de mortalité, que, si l'on excepte les deux premières années de la vie, la vie probable est toujours plus longue que la vie moyenne commune, jusqu'à un certain âge, au-delà duquel elle est toujours plus courte.

Le savant Barthès a fait voir le premier (1) que, par la comparaison de grandes périodes, ou de suites d'années de la vie humaine, on découvre des variations considérables et singulières dans la mortalité. Ainsi, en comparant avec le département de l'Aude ce qu'il a trouvé pour d'autres pays, la première période de la vie où la mortalité respective diminue d'année en année jusqu'à 12 ans, est celle de l'enfance; la seconde période où la mortalité croit jusqu'à 24 ans, est celle de la jeunesse. Il appelle *âge consistant*, la troisième période où la mortalité est moindre qu'aux dix dernières années de la seconde.

Dans le département de l'Aude, l'âge consistant commence à la

(1) Nouveaux Éléments de la science de l'homme, in-4°.

Digitized by Google

26e année et finit à la 35e; mais à partir de la 36e, il s'établit un nouvel ordre de mortalité qui croît, en progression presque arithmétique, jusqu'à la 89e. A cette époque, la vie semble devenue stationnaire, pour se relever vers son déclin et conduire lentement la vieillesse à son dernier terme.

Un travail comparatif des mortalités respectives de tous les pays serait un ouvrage bien intéressant, et placerait sans doute à son véritable point la population de la France, obscurcie par de faux calculs.

La mortalité respective indique, avec plus de précision que la vie probable et la vie moyenne, ces différences de nature, ces accidents, ces circonstances qui distinguent les deux sexes dans l'ordre général de leur vitalité. Dans ce pays, l'âge de la jeunesse commence à la même époque pour les deux sexes. Celui de la puberté finit à la 14e année pour les filles. Là, pour elles, la vie semble s'arrêter : à la 25e année, la scène change; c'est la saison du ménage, le temps des accouchements laborieux, celui de l'allaitement et des plus rudes travaux pour la plupart des femmes, sur-tout de la campagne. L'homme au contraire, pubère parfait à 15 et 16 ans, se trouve à 25 dans la plus brillante époque de la vie; alors commence pour lui l'âge de la force et de la vigueur, *l'âge consistant.* Ce n'est que vers la 49e année, à la fin de la période de génération, que la mortalité respective diminue en faveur des femmes.

Communément l'âge de la puberté est, pour les filles, entre la 13e et la 15e année. La puberté précoce ou tardive est un accident dont la cause est toujours inhérente aux qualités physiques des sujets. Il n'y a de différence sensible à cet égard que parmi les jeunes gens de la Montagne-Noire et du pays de Sault, dont la puberté est retardée d'un an, de deux ans, souvent de trois années. J'en indique-

Digitized by Google

rai les raisons en parlant de l'influence du climat et du genre de vie sur la première jeunesse des garçons.

Il est pourtant juste d'observer qu'en général les actes de l'état civil, qui se lient à l'intérêt public et au repos des familles, présentent un grand nombre d'irrégularités ou de lacunes.

Plusieurs citoyens, mal conseillés ou guidés par des préjugés, se sont dispensés de faire leur déclaration de naissance, de mariage ou de décès; de là viennent des demandes fréquentes aux tribunaux pour suppléer aux actes omis.

D'un autre côté, les pères de famille, qui voyaient chaque jour moissonner leurs enfants par la conscription, ou s'abstenaient d'en déclarer la naissance, pour qu'on ne les trouvât point sur les registres, ou ne les déclaraient que long-temps après, afin de gagner du délai.

Dans la plupart des communes rurales, divisées en hameaux épars, les habitants, pour éviter de courir, pendant la saison rigoureuse, au lieu où réside le maire, ne font leur déclaration que lorsque l'occasion s'en présente.

Les mariages sont les seuls actes qui soient exactement constatés; mais ces actes, comme ceux de la naissance et du décès, sont irréguliers dans la forme, inexacts dans l'énonciation des noms et prénoms, et souvent illisibles.

Ces inconvénients résultent de ce qu'une grande partie des maires de village savent à peine lire; que l'inscription aux registres n'est faite qu'à certaines époques, plus ou moins éloignées, par des greffiers quelquefois peu intelligents, qui servent plusieurs communes, et qui font leur travail sur des notes mal prises, sur des renseignements erronés.

Digitized by Google

Recensement des naissances, mariages et décès qui ont eu lieu dans le département de l'Aude, depuis 1780 *jusqu'en* 1807 *inclusivement.*

Première période, depuis le 1^er^ *janvier* 1780 *jusqu'au* 31 *décembre* 1789.

ANNÉES.	NAISSANCES.		TOTAL.	Mariages.	DÉCÈS.		TOTAL.
	Garçons.	Filles.			Mâles.	Femelles.	
1780.....	4,331.	3,962.	8,293.	1,716.	3,418.	3,297.	6,715.
1781.....	4,217.	3,872.	8,089.	1,711.	3,569.	3,610.	7,179.
1782.....	4,318.	3,987.	8,305.	1,781.	3,258.	3,236.	6,504.
1783.....	3,911.	3,846.	7,757.	1,798.	3,343.	3,244.	6,587.
1784.....	4,121.	3,951.	8,072.	1,725.	3,461.	3,337.	6,798.
1785.....	4,340.	3,925.	8,265.	1,808.	3,447.	3,251.	6,698.
1786.....	4,281.	3,910.	8,191.	1,766.	3,589.	3,447.	7,036.
1787.....	4,172.	3,797.	7,969.	1,818.	3,504.	3,518.	7,022.
1788.....	4,170.	4,028.	8,198.	1,859.	3,249.	3,209.	6,458.
1789.....	4,070.	3,743.	7,813.	17,00.	3,287.	3,109.	6,396.
Total général..	41,931.	39,021.	80,952.	17,682.	34,125.	33,268.	67,393.

Seconde période, depuis le 1^er^ *janvier* 1790 *jusqu'au* 22 *septembre* 1801.

1790.....	4,002.	3,721.	7,723.	1,367.	3,308.	3,199.	6,507.
1791.....	3,778.	3,486.	7,264.	1,577.	3,204.	3,116.	6,320.
1792.....	3,831.	3,636.	7,467.	1,607.	3,576.	3,467.	7,043.
1793.....	4,416.	4,317.	8,733.	1,977.	4,371.	4,102.	8,473.
An II.....	2,742.	2,514.	5,256.	1,625.	3,115.	2,768.	5,883.
An III.....	4,063.	3,929.	7,992.	2,038.	3,782.	3,289.	7,071.
An IV.....	4,014.	3,726.	7,740.	1,945.	2,595.	2,605.	5,200.
An V.....	4,456.	4,148.	8,604.	2,346.	2,341.	2,391.	4,732.
An VI.....	4,449.	4,135.	8,584.	1,961.	2,286.	2,386.	4,672.
An VII....	4,501.	4,068.	8,569.	1,344.	2,933.	2,819.	5,752.
An VIII....	4,271.	3,882.	8,153.	1,198.	3,126.	2,891.	6,017.
An IX.....	4,033.	3,778.	7,821.	1,869.	2,767.	2,869.	5,336.
Total général..	48,566.	45,340.	93,906.	20,854.	37,414.	35,902.	73,306.

Troisième période, depuis l'an X jusques et compris 1807.

An X.....	3,973.	3,648.	7,621.	1,510.	3,215.	3,129.	6,344.
An XI.....	4,055.	3,717.	7,772.	1,809.	3,797.	3,305.	7,102.
An XII.....	4,268.	4,080.	8,348.	1,665.	3,113.	2,880.	5,993.
An XIII.....	4,219.	3,743.	7,962.	1,649.	2,649.	2,677.	5,326.
An XIV, 100 jours	1,096.	974.	2,070.	398.	734.	678.	1,412.
1806.....	3,963.	3,595.	7,558.	1,262.	2,586.	2,784.	5,370.
1807.....	4,180.	3,953.	8,133.	1,754.	2,678.	2,670.	5,348.
Total général..	25,754.	23,710.	49,664.	10,047.	18,772.	18,123.	36,895.

Digitized by Google

TABLEAU

Du mouvement de la population, depuis le 31 *décembre* 1789 *jusqu'au* 31 *décembre* 1807.

ANNÉES.	POPULATION au commencement de chaque année.	GAIN OU PERTE des naissances sur les décès.	POPULATION à l'expiration de chaque année.	DÉNOMBREMENT.	DIFFÉRENCE des dénombrements par rapport à la population calculée sur les naissances.
				A la fin de 1789.	
1790.....	215,160..	+ 1,216..	216,376..	215,160. compris les militaires et les absents.	
1791.....	216,376..	+ 1,044..	217,420..		
1792.....	217,420..	+ 422..	217,844..		
1793.....	217,844..	+ 260..	218,104..		
An II.....	218,104..	— 627..	217,477..		
An III....	217,477..	+ 928..	218,405..	218,103..... compris les absents et les militaires.	302.
An IV....	218,405..	+ 2,540..	220,945..		
An V....	220,945..	+ 3,872..	224,817..	219,101..... compris les absents et les militaires.	1,844.
An VI....	224,817..	+ 3,912..	228,729..		
An VII...	228,729..	+ 2,817..	231,546..		
An VIII..	231,546..	+ 2,136..	233,682..	225.228..... absents et militaires non compris.	8,454
An IX....	233,682..	+ 2,185..	235,867..		
An X....	235,867..	+ 1,277..	237,144..		
An XI....	237,144..	+ 670..	237,814..		
An XII...	237,814..	+ 2,355..	240,169..		
An XIII..	240,169..	+ 2,636..	242,805..		
An XIV..	242,805..	+ 658..	243,463..		
1806.....	243,463..	+ 2,188..	245,651..	237,813..... absents et militaires non compris.	7,838.
1807.....	245,651..	+ 2,785..	248,436..		
1808.....	248,436..	.....	.....	243,856..... absents et militaires non compris.	4,580.
	Total.....	+ 34,530..			
A déduire la perte de l'an II..		— 627..			
Accroissement pendant la période par l'excédent des naissances sur les décès.....		33,903 individus.			

Digitized by Google

TABLEAU

De la population considérée dans l'état du mariage, du veuvage, de la jeunesse, et du célibat, au 1^er^ janvier 1808, pour les quatre arrondissements du département de l'Aude.

Arrondissements.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Garçons au-dessous de 30 ans.	Filles au-dessous de 30 ans.	Garçons au-dessus de 30 ans.	Filles au-dessus de 30 ans.	TOTAL de la population au 1er janvier 1808.
Carcassonne..	17,103.	17,177.	2,485..	2,696..	20,492.	16,649.	3,538.	2,934.	83,074.
Castelnaudary.	10,012.	10,134.	1,454..	1,930..	12,706.	10,279.	1,470.	1,305.	42,290.
Limoux.....	12,613.	12,746.	1,805..	2,182..	16,685.	14,688.	2,608.	2,721.	66,046.
Narbonne....	8,039.	8,157.	941..	1,796..	12,577.	11,580.	1,080.	1,276.	45,446.
Total.....	47,767.	48,214.	6,685..	8,604..	62,458.	53,196.	8,696.	8,236.	243,856.

TABLEAU

Du nombre des maisons et des feux pour les quatre arrondissements.

ARRONDISSEMENTS.	MAISONS.	FEUX.	OBSERVATIONS.
Carcassonne.....	19,312.....	16,875.	La différence qui existe à l'avantage des maisons sur les feux, provient des maisons des champs, maisonnettes dans les vignes, bergeries, et des maisons à meubler et loger, etc.
Castelnaudary.....	9,497.....	8,981.	
Limoux.....	14,495.....	12,432.	
Narbonne.....	9,440	8,989.	
Pour le département.....	52,744.....	47,277.	

Digitized by Google

La population totale du département de l'Aude étant, au 1er janvier 1808, de 248,436 individus, donne par feu 5 1/4 habitants.

M. Moheau porte ce rapport pour les villages à 4 1/3, et les villes comprises, à 4 individus par feu.

Cette population totale de 248,436 individus, répartie sur 321 7/9 lieues carrées, donne 772 5/7 habitants par lieue quarrée de 25 au degré.

Il faut observer que les deux tiers du département étant à-peu-près couverts par les montagnes, la proportion devient bien plus forte pour les parties de son territoire qui sont et qui peuvent être habités.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Recherches sur la population de la ville de Carcassonne.

M. Messance, dans ses recherches sur la population de la France, a fait usage de renseignements exacts sur celle de la ville de Carcassonne, pendant les vingt années qui se sont écoulées depuis le 1^er^ janvier 1689 au 31 décembre 1698, et depuis l'année 1749 jusqu'à l'année 1759 exclusivement.

Le nombre des naissances à la fin de la première période s'éleva à 4949, celui des morts à 5419. L'année moyenne des naissances fut de 495, celle des morts de 542. Les morts surpassèrent les naissances de 470. Dans la seconde période, il y eut 5230 naissances et 4860 morts. La moyenne des naissances fut de 523, celle des morts de 486, et l'excédent des naissances sur les morts de 370.

M. Messance trouva que la population, évaluée en multipliant la moyenne des deux périodes par le nombre 25, donnait pour la première 12,375 habitants, et 13,075 pour la seconde.

Cette manière d'opérer, par la moyenne des naissances, ne peut être exacte lorsque les morts excèdent les naissances, et que la population est accidentellement décroissante. Il paraît de plus que le multiplicateur dont s'est servi M. Messance est trop petit.

En effet, Colbert avait donné la vie aux fabriques de draps de la ville de Carcassonne. Il leur avait, en 1667, ouvert les routes du Levant, et les avait protégées avec l'affection d'un père jusqu'à la fin de ses jours, en 1683. Durant cet intervalle de seize années, la fabrication, animée par les règlements et les récompenses de ce grand homme, avait acquis beaucoup d'activité; des familles entières d'ou-

Digitized by Google

vriers étaient accourues dans une ville qui leur offrait des moyens d'existence. Un accroissement rapide dans la population fut le fruit de cette administration éclairée. Pour le bien apprécier, on ne pouvait représenter exactement le multiplicateur de la moyenne des naissances dans les deux périodes, que par le nombre 26 1/2 ou 27. Dans le premier cas, la population de la première période se composait de 13,117 individus, celle de la deuxième de 13,859. Dans le deuxième cas, la population eût été de 13,365 pour la première période, et de 14,121 pour la deuxième.

Un travail fait sur une période de trente-huit années sans interruption, depuis le 1^er^ janvier 1771 jusqu'au 1^er^ janvier 1809, donne les résultats suivants :

Le nombre des naissances pendant ce long intervalle de temps est de	20,722
Celui des morts de	17,370
L'excédent des naissances	3,352
La moyenne ou année commune des naissances	545
Celle des morts	457
L'excédent moyen annuel des naissances	88 1/5

La population recensée au 1^er^ janvier 1771 étant de 15,412, elle devrait être de 18,764 au 1^er^ janvier 1809. Cependant, d'après le calcul par la moyenne des naissances, elle ne consiste qu'en 15,260 individus, d'où je dois conclure que, dans l'espace de trente-huit années qui composent la période, il y a eu 3504 habitants qui se sont expatriés, ou qui, par des circonstances particulières, sont morts en d'autres pays, sans que les registres mortuaires de la ville aient pu en faire mention. Ainsi le seul excédent des naissances sur les morts a compensé, durant cette époque, la perte occasionnée par les

Digitized by Google

émigrations, et a maintenu constamment la population au-dessus de 15,000 habitants.

En suivant la marche de la population dans les divisions décennales de la période, on trouve que la moyenne des naissances étant de 564, sa multiplication par le nombre 28 donne une population de 15,892 au 1er janvier 1781, et de 16,187 par rapport à l'excédent des naissances qui fut de 775.

M. Messance, à qui l'on a fourni avec exactitude les relevés des registres civils dont j'ai fait le dépouillement, donne, ainsi que moi, le nombre 564 pour la moyenne des naissances pendant les dix ans qui ont précédé l'année 1781. Il en conclut (page 51 de ses nouvelles recherches) une population de 15,228 habitants au 31 décembre 1780. Mais M. Messance n'a multiplié la moyenne des naissances que par le nombre 27; c'est la seule cause de la différence qui existe entre nos résultats.

Dans la deuxième division décennale de 1781 à 1790, l'année commune des naissances fut réduite à 539, et la population, au 1er janvier 1791, à 15,092, en multipliant la moyenne par le nombre 28. La population, calculée par l'excédent des naissances, égal à 735, se porte à 16,922.

Il fut fait à cette époque un recensement dans lequel la population de Carcassonne fut élevée à 17,588 habitants. Ce fut sans doute le desir d'avoir un plus grand nombre d'électeurs et de participer d'une manière plus avantageuse aux nouveaux établissements politiques, qui fit ainsi exagérer la population de cette ville. On peut affirmer sans crainte qu'elle n'a jamais excédé 16,000 individus.

La troisième division décennale produisit une moyenne de naissances de 541, laquelle, multipliée par 28, donne au 1er vendémiaire an 10 (22 septembre 1802) un total de population de 15,148. L'excé-

Digitized by Google

dent des naissances la porta à 17,869 habitants. M. de Barante, père, l'a évaluée à la même époque à 15,219 (1).

La quatrième division, au 1er janvier 1806, ne comprend que quatre années. La moyenne des naissances est de 559, et l'excédent des naissances de 576. Il résulte de la multiplication de la moyenne par 28, que la population, au 1er janvier 1806, était de 15,652, et de 18,445 par l'addition de l'excédent des naissances.

La moyenne des naissances à la fin de la cinquième division, qui ne comprend que les années 1806, 1807 et 1808, fut de 545, et la population, calculée au 1er janvier 1809, s'éleva à 15,260 habitants, et à 18,764, en y ajoutant l'excédent des naissances.

Ainsi il est constant qu'aux époques du 1er janvier 1771, 1781, 1791, an 10, 1806 et 1809, la population de la ville de Carcassonne s'est toujours soutenue au-dessus de 15,000 habitants.

---

(1) Essai sur le département de l'Aude, page 139.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Influence du climat sur les hommes; maladies habituelles.

Il est reconnu par tous les observateurs que la nature et la situation des lieux influent d'une manière sensible sur les tempéraments pour modifier, d'accord avec le climat, la constitution, les habitudes et les mœurs des peuples.

Cette influence n'agit pas seule sur le physique et le moral; elle se combine encore avec les causes politiques.

Mais ces causes doivent être considérées comme passagères et secondaires: celles qui sont plus directes, qui agissent avec une constante activité, sont les aliments, l'intempérie des saisons, les exercices et la façon de vivre.

En considérant la situation géographique du département de l'Aude, on concevra facilement qu'il doit exister parmi les individus qui l'habitent un genre de vie différent en raison de leurs différentes positions soit au bord de la mer, soit dans les plaines, soit sur les hauteurs, soit enfin au milieu des neiges.

Si l'on remarque les changements rapides de la température, non-seulement dans l'année, mais dans la même saison, souvent dans le même jour; à des hivers rigoureux succédant tout-à-coup de fortes chaleurs; des pluies abondantes à d'opiniâtres sécheresses; des vents chauds, humides, extrêmement relâchants, à des vents froids et secs, qui changent tour-à-tour la nature de l'air, on croira sans peine que tant de résultats contraires impriment nécessairement aux caractères et aux tempéraments des formes tout opposées.

Digitized by Google

La ville de Narbonne nous offrira d'abord un exemple frappant de ces variations et de l'empire qu'elles exercent sur le corps.

Située au bord de la Méditerranée, entourée de marais, exposée à toute l'influence délétère du vent *marin* qui, passant en quelques heures du sol de l'Afrique sur cette côte, complique son humidité avec l'ardeur du climat où il prend naissance; cette ville, dépouillée des forêts salutaires qui l'environnaient autrefois, se ressent aujourd'hui, sous le rapport physique, du désavantage de sa position.

Il pleut, dans l'arrondissement où elle se trouve, plus rarement que dans les trois autres; la pluie, d'ordinaire, y tombe par torrents, et est remplacée presqu'aussitôt par de longues sécheresses.

Les vins y sont très-spiritueux : on aromatise, on épice fortement les aliments. Ces causes réunies stimulent vivement les organes; le système nerveux est plus épanoui, la sensibilité plus excitée; il s'ensuit nécessairement des déterminations plus vives, des impressions plus soudaines. Le cœur est ouvert à des sentiments plus généreux : aussi trouve-t-on dans ces contrées des manières plus prévenantes. Si, dans leurs querelles, les hommes se laissent emporter à la colère, à la violence, leurs ressentiments ne sont pas durables, et jamais la noirceur ou la perfidie ne les détermine.

D'un autre côté, si l'influence du climat occasionne une prédominance si marquée sur les affections morales, elle agit sur le physique d'une manière également directe; le chaleur de l'atmosphère réunie à l'humidité du vent d'*autan*, affaiblit et altère les fonctions de l'économie animale; les fièvres, à Narbonne, sont très-aiguës, l'irritabilité est ici à côté de la faiblesse, et les symptômes se développent avec une étonnante rapidité. Tous les maux qui tiennent aux vices de la sérosité et de la bile, constituent les maladies dominantes, et particulières à ce pays. On y signale très-peu de maladies inflammatoires, ou si elles prennent ce caractère, c'est pour voiler le fonds bilieux dont elles dépendent.

Digitized by Google

Les maladies chroniques participent du vice des maladies aiguës. Les inflammations lentes des viscères, les affections hypocondriaques scorbutiques, la nourriture presque habituelle du poisson, disposent encore aux maladies de la peau.

Dans le nombre des endémies chroniques, il faut comprendre les plaies des extrémités inférieures; l'expérience ne cesse de prouver que, quelque bien constitué que soit l'individu blessé aux jambes, sa plaie reste long-temps à guérir, et qu'au contraire pour peu qu'il soit vicié, elle demeure le plus souvent incurable. Ce trait d'influence de la Méditerranée sur les plaies aux jambres contraste avec l'influence de l'Océan sur les plaies à la tête, que tout le monde sait être d'une guérison très-difficile à Bordeaux et aux environs.

Plus les saisons s'écartent de leurs températures respectives, plus elles influent sur la santé. En général les maladies d'une saison étant subordonnées à la température des saisons précédentes, l'été et l'automne sont, pour la ville de Narbonne et pour son arrondissement, d'autant plus salubres, que la fin de l'hiver et du printemps a montré plus de sécheresse, et d'autant moins qu'elle a offert plus d'humidité.

La ville de Carcassonne placée dans un bas-fonds, sur les bords de la rivière d'Aude, est souvent enveloppée d'une atmosphère épaisse et quelquefois brumeuse. Cet effet est produit, et par les montagnes qui environnent la ville, et par ce vent marin ou d'autan qui y domine une partie de l'année, moins malfaisant peut-être, quoique plus violent qu'à Narbonne. Il pleut aussi à Carcassonne beaucoup plus fréquemment que dans cette dernière ville. Les nuages resserrés dans les gorges formées par la Montagne-Noire, pressés par les vents du nord, viennent se briser contre la montagne d'Alaric, et se résolvent en pluie. On observe assez généralement que cette pluie s'arrête à Moux et ne dépasse presque jamais ce village.

Digitized by Google

A Carcassonne, une chaleur moins forte, des vins moins spiritueux, des fruits plus succulents, mais moins sucrés, des aliments moins aromatisés, un genre de vie plus sédentaire, moins actif, consacré presque exclusivement à la fabrique des draps, rendent les affections de l'ame moins promptes et le caractère plus réfléchi. Cette manière d'exister isole l'habitant, l'éloigne de la société, le rend moins communicatif au dehors. De là ce défaut de prévenance dont se plaint l'étranger. Mais si les travaux sédentaires qui n'exigent que peu de mouvements ou d'efforts physiques, énervent le système musculaire, la réflexion imprime, d'un autre côté, à tout l'organe cérébral, un surcroît de force et d'énergie, d'où résulte une augmentation de finesse et d'activité morale souvent très-remarquable.

Les maladies acquièrent aussi dans ces cantons des modifications relatives. Les variations brusques de l'atmosphère rendent très-fréquents les rhumes de cerveau, les catharres, les ophthalmies, les pleurésies, les fluxions de poitrine.

La division des maladies en printanières et automnales est ici presque la même que dans tous les pays. On y voit cependant peu de fièvres intermittentes, et en général, elles sont rarement dangereuses, les fièvres aiguës affectent spécialement la saison d'été; les ataxiques malignes ou par contagion naissent plus particulièrement dans les prisons et les hôpitaux d'où elles se sont quelquefois répandues dans la société. Souvent elles sont apportées par des prisonniers de passage, d'autrefois elles sont produites par une corruption spéciale de l'air. Leur caractère fondamental est l'extrême prostration des forces, le trouble notable des fonctions de l'entendement, la lésion de sensibilité, et l'altération septique des humeurs. Ces sortes de maladies ont offert, dans les prisons et à l'hôpital de Carcassonne, les accidents les plus graves et les plus singuliers, et ont cédé, pour la plupart, à l'emploi de l'acide muriatique oxigéné, administré à

Digitized by Google

très-forte dose, et dont le premier essai est dû au docteur Estribaud.

Les maladies qu'on appelle proprement automnales paraissent pour l'ordinaire vers la fin du mois d'août; telles sont les dyssenteries, les douleurs d'entrailles, le cholera-morbus, la fièvre-quarte et les rhumatismes aigus. L'équinoxe leur donne plus d'intensité; on les voit sensiblement s'affaiblir et se dissiper avec le froid.

Les maladies chroniques sont les rhumatismes lents, les œdématies, les hydropisies, l'asthme, enfin les inflammations lentes du poumon, toutes dépendantes des dégénérations pituiteuses, les phthisies sont assez communes; cette maladie devient ordinairement contagieuse, elle est même si souvent héréditaire, que les enfants d'un père ou d'une mère qu'elle a fait périr, vivent dans les alarmes jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'époque où les dispositions inflammatoires se calment, et où le poumon se trouve raffermi par la durée même de ses fonctions.

Le charbon malin exerce aussi ses ravages dans cette partie du département; Pline disait que l'anthrax était épidémique dans la Gaule Narbonnaise.

Une affreuse maladie dont il s'est ici présenté deux exemples dans l'espace de trois ans, est la lèpre, ou éléphantiasis. Des deux malades qui en furent atteints, l'un était accoutumé à la plus grande propreté du corps et à la bonne chère, l'autre était l'opposé pour le tout. Le premier mourut après deux ans de souffrances: avec les mêmes symptômes le mal fit, dans le second exemple, des progrès beaucoup plus rapides.

Castelnaudary nous offre encore des faits remarquables.

Dans cet arrondissement, le genre d'occupation généralement adopté est la vie agricole. Quoique située sur une hauteur qui forme l'un des appendices les moins élevés de la Montagne-Noire, la ville de Castelnaudary est environnée de plaines fertiles et abondantes en grains de toute espèce. Sa température, moins âpre que celle de la

Digitized by Google

montagne qui l'avoisine, est pourtant plus froide que celles de Narbonne et de Carcassonne. Les vents du sud y sont moins humides, ceux du nord plus froids; mais sa situation l'expose à toute leur violence. Les vins y sont très-légers et peu spiritueux.

Les travaux agricoles, dans cette contrée, s'exécutent sur de grandes surfaces et demandent conséquemment beaucoup de forces musculaires. La nourriture y est plus grossière par l'usage du maïs, et par suite la vie animale est plus active que réfléchie.

Chez ces individus, le sentiment de leurs forces devra naître de leurs exercices corporels; aussi trouve-t-on parmi eux plus de fermeté, un esprit plus indépendant, plus de fixité dans leurs projets, dans leurs résolutions, plus d'âpreté dans les manières, et quelque chose de moins social dans les goûts et dans les liaisons. Mais si la vie agreste, en les isolant davantage, affaiblit en eux le sentiment des convenances, ce défaut est racheté par un sens plus droit, par une probité non douteuse et par des vertus patriarcales. Là, les maladies sont moins graves, les corps plus robustes, moins sensibles aux affections extérieures.

Ainsi un pays élevé, des vents violents, une température froide, des pluies, sinon plus abondantes, du moins plus multipliées; des exercices continuels en plein air, doivent donner naissance aux maladies catharrales. Elles causent d'autant plus de ravage, qu'un corps robuste néglige le régime et les remèdes appropriés.

Les maladies habituelles les plus répandues sont les fièvres intermittentes, tierces, quartes, ou quotidiennes. Presque endémiques dans cette contrée, elles reconnaissent pour cause générale, non-seulement les variations de l'atmosphère, mais encore principalement les miasmes marécageux à l'action desquels la ville est exposée, soit par rapport au voisinage du canal dont on met tous les ans une plus ou moins grande partie à sec, dans le temps où l'évaporation est la plus

Digitized by Google

active ; soit par rapport à la stagnation d'eaux sales et que corrompent des immondices de toute espèce.

Limoux et ses environs présentent le pays le plus agréablement situé et le plus tempéré du département. Le terrain y est entrecoupé de coteaux, de vignobles, d'arbres fruitiers et de chênes, qui forment une verdure presque continuelle. Le sol fertile, quoique léger, est particulièrement propre à leur végétation. Les eaux y sont vives, sans être crues. La violence et l'impétuosité des vents sont modifiées, suspendues par l'effet des montagnes environnantes. Les vins rouges sont légèrement spiritueux, ils stimulent le genre nerveux sans l'irriter. Les vins blancs, dont la fermentation se fait d'une manière incomplette, et qui contiennent une assez grande quantité d'acide carbonique non combiné, agacent plus fortement les organes, mais d'une manière passagère. L'usage des fruits, des aliments doux, succulents, procure une disposition favorable au développement de toutes les fonctions soit morales, soit physiques. Le caractère des habitants y est disposé à la gaieté, à la prévenance; éloignés des affections tristes et moroses, ils ont une grande mobilité d'idées, des sensations vives mais peu durables, et un penchant naturel à l'inconstance.

En comparant l'habitant des villes à celui des campagnes, on reconnaît des modifications particulières. Le premier, adonné en partie à la fabrique des draps, possède les qualités que nous venons de décrire, mais à un degré moindre que l'habitant des campagnes; celui-ci exerçant la vie agricole et pastorale, jouit à-la-fois des avantages d'un pays qui réunit le climat des montagnes et le climat de la plaine.

Les maladies aiguës sont, les fièvres gastriques, vermineuses, les intermittentes et remittentes, mais le plus souvent, sans ce caractère de malignité signalé ailleurs : les maladies chroniques sont les affections rhumatiques lentes, les phthisies lentes inflammatoires, dépendantes ordinairement des causes sèches.

Digitized by Google

A quelques lieues de distance, vers Quillan, où s'élèvent de hautes montagnes couvertes de pins, et qui servent d'échelons pour arriver aux Pyrénées, le climat change tout-à-coup; il devient sauvage, nébuleux, les eaux y sont dures et crues, les aliments grossiers; la nourriture des habitants se compose de pommes-de-terre, de blé noir, de maïs récolté dans la plaine, et du lait de leurs bestiaux. Leur industrie se borne assez généralement à la construction d'instruments aratoires, à l'exploitation des bois, et au transport du fer qui se fabrique dans les forges voisines. Les corps se ressentent de la sévérité du climat et de l'austérité du régime. Le froid imprime à tout l'organe musculaire un plus grand degré de force. Cet excès de ton invite à plus d'activité; les facultés digestives sont douées d'une énergie signalée; de là, ce besoin de prendre une nourriture plus fréquente, besoin impérieux qu'il faut nécessairement satisfaire pour reproduire beaucoup de chaleur, en entretenant l'action vigoureuse de l'estomac. Ce mouvement continuel excite un état de fièvre qui élève les organes au degré de force qu'exige la température.

Les affections physiques exercent ici, sur les corps, des ravages moins rapides, elles minent, d'un autre côté, insensiblement les forces vitales; aussi sont-elles plus tenaces, plus rebelles; les remèdes doivent être énergiques, administrés à des doses plus fortes. L'épaississement de la lymphe, l'engorgement des glandes sont endémiques; les catharres et les rhumatismes sont très-communs, ainsi que les fièvres et les affections cutanées, qui dépendent généralement d'un vice de transpiration lent, mais durable.

Les détails où l'on vient d'entrer ne sont pas particuliers seulement à l'habitant des Pyrénées et des montagnes voisines; ils s'appliquent encore à celui de la Montagne-Noire, quoique le climat n'y soit pas aussi rude et que les causes ne soient pas aussi prononcées. Dans cette dernière partie du département, les habitudes casanières, les

Digitized by Google

travaux manufacturiers ont peut-être sur la population autant d'influence que la rigueur et l'intempérie du climat.

Un caractère de timidité, d'astuce et de ruse, signes de la faiblesse, y tient lieu de ce caractère ouvert, hardi et décidé qu'on découvre dans les habitants de la plaine. Les grands crimes y sont rares, ainsi que les grandes actions; on n'y connaît point les passions véhémentes; les hommes ne se distinguent point par une humeur guerrière; des jouissances paisibles, des occupations domestiques et peu fatigantes, de la sobriété aux jours de travail, moins de réserve aux jours de fête, quelquefois de l'intempérance, tels sont les traits auxquels on reconnaît les montagnards. Tout ce que l'élément catarrhal peut engendrer d'indispositions, on le trouve dans cette contrée; fluxions, douleurs d'oreilles, maux de gorge et de dents, toux, pulmonies consécutives, coliques, diarrhées, affections rhumatismales, arthritiques et goutteuses, ce sont là les produits d'un ciel rarement découvert, d'un climat trop souvent privé du soleil. On doit compter encore au nombre des maladies endémiques, dépendantes du climat, les humeurs-froides, les écrouelles, et leurs nombreuses ramifications. Dans le haut de ces montagnes où, à une température plus âpre encore, se joignent des eaux plus vives et glacées, les goîtres viennent ajouter aux effets maladifs de la constitution de l'atmosphère. On voit un assez grand nombre de personnes attaquées, ou ayant été autrefois atteintes du rachitis, qui ne paraît être qu'une modification du vice scrophuleux. Le peuple appelle cela, avoir ou avoir eu un rhumatisme.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Taille.

Le climat exerce une influence directe sur la taille des hommes. Cette assertion devient très-sensible, si l'on compare les peuples situés à des latitudes extrêmement différentes. Ceux qui vivent dans les climats chauds sont, en général, plus petits que ceux qui habitent vers les extrémités froides des zones tempérées, latitude plus favorable au développement du corps humain.

Le département de l'Aude, placé au centre de la zone tempérée, semblerait donc appelé à produire des hommes de taille moyenne, c'est-à-dire depuis 5 pieds 3 pouces, jusqu'à 5 pieds 6 pouces, suivant les méthodes les plus ordinaires. On n'y retrouve pas cependant les effets qu'on devrait attendre de l'analogie de situation. Les tailles dominantes y sont très-petites, de 4 pieds 9 pouces à 5 pieds; et les petites, de 5 pieds à 5 pieds 2 pouces.

Ces proportions varient dans les divers arrondissements de sous-préfecture; elles offrent même des différences considérables dans les arrondissements de justice-de-paix, les plus petites divisions de territoire auxquelles ces calculs aient été appliqués.

A n'en juger que par analogie, et d'après ce qui résulte de la position géographique d'un pays, de son élévation au-dessus du niveau de la mer, du plus ou moins de degrés de froid qu'on y remarque, les hommes les plus grands devraient être dans la partie montagneuse du département. Cependant l'adulte de la Montagne-Noire, quoique placé sur un sol granitique, coupé de torrents d'eau vive, de pâturages, de forêts, où le froid est plus intense et dure plus long-temps;

Digitized by Google

l'adulte des Corbières, celui des cantons de Roquefort et de Belcaire, dont l'habitation sur les revers septentrionaux des Pyrénées devrait être encore plus favorable aux développements du corps, sont les êtres les plus petits, les plus chétifs du département.

La population est plus belle dans les plaines, et sur-tout dans cette grande vallée parallelle aux deux chaînes qui forment la zone du milieu.

L'arrondissement de Narbonne semble avoir quelque supériorité à l'égard des tailles; le canton de Sigean l'emporte de beaucoup sur tous les autres. Cet avantage est dû sans doute à la topographie du pays. En effet, toutes les communes de ce canton sont situées dans le fertile vallon de la Berre qui s'y jette dans la Méditerranée, sur les coteaux du revers sud-est des Hautes-Corbières, et sur les côtes élevées du cap de la Franqui.

C'est à une circonstance contraire que j'attribue l'exception formée par le canton de Capendu, relativement aux autres cantons de la plaine. Cette différence paraît résulter de diverses causes, dont une des principales, sans doute, est la situation de plusieurs communes de ce canton entre les eaux du canal du midi et de la rivière d'Aude, et sur les bords de l'étang de Marseillette, où des brouillards fréquents et mal-sains ont bien pu apporter quelques modifications à la constitution relative des habitants.

Quelques observateurs ont cru remarquer que cette détérioration de l'espèce ne remontait qu'à environ 30 ans au-delà de l'époque actuelle, et que les jeunes gens étaient alors, communément, plus grands, plus forts et plus robustes. Je n'ai pu me procurer des preuves de la vérité de cette observation. Si elle était exacte, il serait important de rechercher les causes d'une pareille dégénération, et digne de l'administration d'y porter remède. Pline a dit que, de son temps, on observait en général que, dans l'espèce humaine, la taille allait

Digitized by Google

en décroissant de jour en jour, et que rarement les fils étaient plus grands que leurs pères. Mille ans avant Pline, Homère se plaignait que les hommes n'étaient pas aussi grands qu'autrefois. « Si toutes ces « complaintes sur la dégradation de l'espèce humaine étaient fondées, « depuis long-temps, a dit l'exact et élégant traducteur de Pline, « M. Gueroult, la terre ne serait plus peuplée que de nains. »

Une remarque importante, relativement aux cantons situés dans les montagnes, c'est qu'en général on y nourrit de très-beaux enfants; ils se conservent sains et forts jusques vers l'âge de sept ans. Mais à ce période de la vie, diverses causes, sur-tout le genre de travail et de régime, les précipitent dans un état de faiblesse où ils languissent bien au-delà de leur 20e année. Ce n'est guères qu'à 25 ans que le tempérament est acquis et formé dans ces hautes régions : il se développe alors avec autant de célérité que d'énergie jusqu'à l'âge de 30 ans.

On peut regarder comme un fait certain que la taille moyenne des hommes, dans le département de l'Aude, ne s'éloigne guères de la proportion générale des tailles en France, fixée par M. de Buffon à 5 pieds 2 pouces.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Hommes célèbres.

PARMI les hommes qui se sont fait un nom dans les lettres et les arts, et qui appartiennent à Carcassonne, on peut citer :

Louis-Pascal DE LA COURT, de Carcassonne, auteur de deux ouvrages, le premier intitulé, *Le tableau des Gaules*, qui a eu deux éditions à Paris, l'une en 1616, l'autre en 1622; le second intitulé, *L'origine des Gaulois*, qui a paru en 1624.

Ce dernier ouvrage, dédié au roi, et écrit d'une manière fort claire, est divisé en quatre parties :

La première qui sert de préface ou d'avant-propos, traite de l'histoire et de l'origine des Gaulois.

Dans les trois autres, l'auteur traite des différents ordres des Gaulois, savoir : des Druides et de leur doctrine, des chevaliers et de la milice, des peuples ou plébéïens; des mœurs, coutumes et usages des Gaulois en général.

Si les auteurs de la bibliothèque historique de la France donnent des éloges à cet écrit, ils ne font aucun cas de celui qui a pour titre : *Tableau des Gaules en forme de colloque*, contenant la prééminence de la France sur les autres parties du monde, et l'origine des Gaulois et des Français. Il est difficile, selon eux, de voir un plus mauvais ouvrage et moins utile à l'histoire des Gaules.

Jean-Paul DE GUA DE MALVES, né en 1712, d'un père ruiné par le système de Law. Il embrassa l'état ecclésiastique, et vint à Paris, où son goût pour les mathématiques le fit connaître et recevoir à l'académie des sciences. Ce fut lui qui eut le premier l'idée de l'Encyclopédie qu'exécutèrent d'Alembert et Diderot. Il est mort à Paris en 1786. On lui doit, entre autres ouvrages, la traduction des dialogues entre Hylas et Philonoüs, écrits en anglais par Berkeley, et où ce dernier soutient qu'il n'y a que des esprits et point de corps.

DOUGADOS, plus connu sous le nom du P. VENANCE. Né en 1764, il entra fort jeune chez les capucins, où il publia des vers assez agréables pour recevoir d'un de ses rivaux le nom de père Tibulle. Un capucin faisant des vers parut un

Digitized by Google

prodige. Madame de Balainvilliers, épouse de l'intendant de Languedoc, le prit sous sa protection. Il devint secrétaire d'une princesse polonaise de la maison de Poniatowski. Son imagination ardente le jeta dans la révolution, et le conduisit à l'échafaud, en 1794, âgé d'environ trente ans. Parmi ses poésies, qui sont faciles, mais peu correctes, on a remarqué une élégie sur *l'ennui*, la *quête du blé*, et un cantique sur le jour de noël.

Philippe-François-Nazaire FABRE, né à Carcassonne le 28 décembre 1755, et qui ayant remporté le prix de l'églantine aux jeux floraux de Toulouse, en prit le surnom d'Eglantine, qu'il porta toujours depuis. D'abord mauvais comédien, il renonça bientôt au métier d'acteur pour embrasser celui d'auteur dramatique, où il montra un véritable talent. L'ambition, le desir de la fortune, l'inquiétude de son caractère, le conduisirent dans une carrière plus orageuse, et il fut complice et victime des excès et des crimes de la révolution. Il périt sur l'échafaud, le 5 avril 1794. Le Philinte de Molière, ou la suite du Misanthrope, fut le premier ouvrage qui révéla le secret de sa force; il fit regretter à tous les amis des lettres que l'auteur n'eût pas un style digne d'une si belle conception. Il a composé plusieurs pièces de théâtre, mais toutes écrites sans goût et sans aucun respect pour la langue.

Jacques GAMELIN, né le 5 octobre 1739, reçu professeur à l'académie de Saint-Luc de Rome, en 1769, aggrégé à l'académie royale de peinture, sculpture et et architecture de Toulouse en 1774, directeur de l'académie de Montpellier en 1776. On a de lui un nouveau recueil d'ostéologie et de myologie, dessiné d'après nature, pour l'utilité des sciences et des arts, imprimé et gravé à Toulouse, grand in-f°, en 1779. Il est mort à Carcassonne, sa patrie, le 12 octobre 1803. On voit plusieurs tableaux de cet artiste dans cette ville et à Narbonne, Montpellier, Perpignan, Nîmes, etc. Il est estimé pour le dessin; ses compositions ont de la chaleur, mais il pêche par le coloris.

On doit compter au nombre des hommes célèbres *Pontus* DE LA GARDIE, gentilhomme de Carcassonne, qu'illustrèrent son courage et ses aventures. Il servit d'abord en Piémont, puis en Écosse, et ensuite en Dannemarck. Ayant été fait prisonnier dans un combat contre les Suédois, Éric XIV, roi de Suède, le prit à son service. Il fut, en 1580, général des troupes de Suède contre les Moscovites, et se rendit maître de la Carélie. Ses victoires furent suivies de négociations pour la paix. En voulant entrer dans le port de Revel, le 5 novembre 1585, il tomba

Digitized by Google

dans la mer et ne reparut plus. Il avait épousé une fille naturelle du roi : il en eut deux fils, desquels sont descendus les comtes de la Gardie, personnages très-considérables en Suède.

Il ne faut pas omettre non plus de compter parmi les hommes célèbres qui appartiennent à Carcassonne ou à ses environs, un des plus fameux poëtes provençaux qui parurent dans le XII^e^ siècle, Raymond de Miraval, seigneur, pour un quatrième, du château de ce nom, dans le Cabardès. Assez mal partagé du côté de la fortune, il se rendit recommandable par la vivacité de son esprit et par son talent pour la poésie vulgaire. Il eut la protection et l'amitié de Raymond VI, comte de Toulouse. Il fut chéri de Pierre, roi d'Arragon, du vicomte de Béziers, des seigneurs de Saissac, et de tous les principaux barons du pays. Il était si galant et si poli que toutes les dames cherchèrent à le connaître, et qu'elles ne se croyaient estimables qu'autant qu'elles avaient part à sa bienveillance. Les revers de son protecteur, le comte de Toulouse, les malheurs de sa patrie, quelques mésaventures galantes (car il était aussi célèbre par ses amours que par ses chansons), le firent, pendant un temps, renoncer à la poésie. On trouve vingt-quatre de ses chansons ou poëmes dans un des manuscrits de la bibliothèque du roi. Nostradamus parle d'un de ses tensons ou dialogues en vers, entre lui et Bertrand d'Allamanon, autre poëte provençal. On y agite la question de savoir si l'on devait donner la préférence à la nation provençale ou à la lombarde. Miraval soutient les intérêts de la première. Nostradamus lui attribue encore un traité intitulé : *Las lauzours de Proensa*, ou les louanges de la Provence. Il ajoute qu'il mourut fort âgé et fort pauvre, en 1218.

Castelnaudary a produit quelques hommes qui ont cultivé les lettres et les arts avec succès.

Armand VIDAL, né dans cette ville, fut le premier qui remporta le prix de la *Gaie société*, ou jeux floraux de Toulouse, en 1324. Ce prix fut une violette d'or, et l'ouvrage couronné un poëme ou *Sirventès* en l'honneur de la vierge. C'est vraisemblablement le même Vidal qui devint chef de la classe des galliadours ou médisants du beau sexe. Un chevalier lui fendit la langue pour avoir médit d'une dame.

Antoine THOLOSANI, né à Castelnaudary, en 1333, abbé général de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, fut un des plus fameux prédicateurs de son temps. Il fit trois ouvrages qu'il dédia, le premier au roi, le second à la reine, et le troisième au cardinal de Joyeuse.

Digitized by Google

Pierre-Jérôme DE FABRI, docteur en médecine et chimiste, né à Castelnaudary, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, soit en français, soit en latin, sur la médecine, et la chimie. Il dédia son premier ouvrage à Louis XIII, roi de France, et le quatrième aux consuls et habitants de Castelnaudary.

Guillaume DE LA FAILLE, né en 1616, devint syndic de Toulouse, secrétaire perpétuel des jeux floraux, et mourut le 12 novembre 1711, doyen des anciens capitouls. On lui doit les annales de Toulouse, 2 vol. in-f°, ouvrage curieux et intéressant, écrit d'un style vif et concis, mais peu correct. Il écrivait faiblement en vers et en prose.

Antoine RIVALZ, peintre, mort à Toulouse en 1735, naquit, selon M. le général Andréossi, à la Bastide d'Anjou, village tout proche de Castelnaudary. Il remporta le premier prix de peinture à l'académie de Saint-Luc, à Rome. Le cardinal Albani, depuis Clément XI, le couronna. Il avait une touche ferme, un pinceau vigoureux, un dessin correct; ses compositions sont ingénieuses. L'église de Saint-Michel de Castelnaudary possède un des beaux ouvrages de ce peintre, le tableau de la flagellation. Celui de la communion de Saint-Jérôme, qui se trouve à Carcassonne dans l'église de Saint-Vincent, est estimé.

La petite ville de Fanjeaux à donné le jour à deux savants religieux de la congrégation de Saint-Maur, D. Jacques MARTIN, né le 11 mai 1684, mort à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain-des-prés, le 5 septembre 1751; et D. Jean-François de BREZILLAC, son neveu, né le 12 avril 1710, mort le 11 juin 1780.

D. MARTIN était un des meilleurs écrivains qu'ait produits cette illustre société. Il manquait souvent de goût, et son imagination aurait eu besoin d'être dirigée. Outre plusieurs ouvrages sur l'écriture sainte, et une traduction des confessions de Saint Augustin, il publia, en 1727, un traité de la religion des anciens Gaulois, 2 vol. in-4°, et commença une histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois depuis leur origine jusqu'à la fondation de la monarchie française, continuée et mise au jour, en 1754, par D. de Brezillac, aussi en 2 vol. in-4°. Ce dernier traduisit, conjointement avec D. Pernette, le cours de mathématiques de Wolff.

Jean-Marie-Anne GROS DE BESPLAS, docteur de Sorbonne, un des aumôniers de la cour, né à Castelnaudary en 1734, mort à Paris en 1783, se fit une réputation dans la chaire. Son sermon sur la cêne, prêché devant le roi, offrit un tableau si éloquent du mauvais état des prisonniers, qu'on lui dut l'amélioration des prisons et l'établissement de l'hôtel de la Force.

Digitized by Google

Laharpe a cité ce morceau, tome 14 de son cours de littérature :

« Pardonnez, sire; la confiance et le poids de notre ministère, notre cœur « déchiré, nous forcent à vous révéler ici le plus grand sujet de notre tristesse : « on n'offense pas votre clémence quand on met votre cœur magnanime sur la « route des bienfaits et de la vérité. Pauvres infortunés! que ma bouche n'a-t-elle « l'éloquence de Chrysostôme pour défendre vos droits! Si le trait qui perce notre » ame arrive à celle de ce grand prince, quel soulagement à notre douleur! Oui, « sire, l'état des cachots de votre royaume arracherait des larmes aux plus insen- « sibles qui les visiteraient. Un lieu de sûreté ne peut, sans une énorme injustice, « devenir un séjour de désespoir : vos magistrats s'efforcent d'y adoucir l'état des « malheureux; mais privés des secours nécessaires pour la réparation de ces antres « infects, ils n'ont qu'un morne silence à opposer aux plaintes des infortunés. « Oui, j'en ai vu, sire, et mon zèle me force, comme saint Paul, à honorer « mon ministère; oui, j'en ai vu qui, couverts d'une lèpre universelle par l'in- « fection de ces repaires hideux, bénissaient mille fois, dans nos bras, le moment « où ils allaient subir le supplice. Grand Dieu! sous un bon prince, des sujets « qui envient l'échafaud! Jour immortel, soyez béni : j'ai acquitté le vœu de « mon cœur, de décharger le poids d'une si grande douleur dans le sein du « meilleur des monarques! »

« Le roi fut ému; l'impression qu'il éprouvait fut marquée et devint générale. « Il s'écria, dès qu'il lui fut permis de parler après l'orateur, qu'il avait toujours « ignoré ces abominations. Des ordres furent donnés sur-le-champ de remédier « à cet horrible abus. » etc.

Sous le règne de Louis-le-Jeune, *Pierre* DE CASTELNAU, religieux de l'ordre de Cîteaux, issu d'une famille noble de Castelnaudary, fut légat du saint-siège et envoyé par le pape Innocent III, en Languedoc, pour y combattre l'hérésie des Albigeois. Il fut assassiné à son retour dans le bateau sur lequel il passait le Rhône.

On peut mettre au nombre des hommes qui ont illustré l'arrondissement de Limoux, le savant Dom *Bernard* DE MONTFAUCON, quoique né au château de Soulatge, dans les Corbières, parce que sa famille, très-ancienne, habitait celui de Roquetaillade, peu éloigné de Limoux. C'est dans cette ville qu'il fit ses premières études. Pavillon, évêque d'Alet, surpris de la vivacité d'esprit et de la promptitude de mémoire du jeune Montfaucon, lui dit un jour : Continuez, mon

Digitized by Google

fils, et vous serez un jour un grand homme de lettres. Après avoir servi quelque temps, il entra dans la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur. Ses ouvrages, au nombre desquels on trouve *l'Antiquité expliquée*, et *les Monuments de la monarchie française*, grand in-f°, forment une collection de 46 volumes, et prouvent d'innombrables recherches, une érudition immense dans toutes les langues, une mémoire prodigieuse et un rare discernement. L'académie des inscriptions et belles-lettres se l'était associé. Montfaucon mourut à Paris le 21 décembre 1741, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Un de ses parents, *l'abbé de Montfaucon de Villars*, était né aussi dans les environs de Limoux. Il s'est fait connaître sur-tout par un ouvrage intitulé : *Le Comte de Gabalis*, dont il a puisé le fond dans le livre de Barri, *la Chiave del gabinetto*. L'abbé de Villars fut tué d'un coup de pistolet, à l'âge de trente-cinq ans, par un de ses parens, sur le chemin de Paris à Lyon.

C'est aussi dans la commune de Montfort, au même arrondissement, que naquit, en 1723, Louis Chénier, dont les fils, André et Marie-Joseph, eurent une destinée si différente l'un de l'autre. Le père de Louis Chénier était propriétaire et maître de forges dans ce même village. Ce dernier fut consul en Levant, et publia, en 1787, des recherches historiques sur les Maures et une histoire de l'empire de Maroc, et, en 1789, un volume sur les révolutions de l'empire Ottoman.

La province narbonnaise, et en particulier la ville de Narbonne, se rendit recommandable par le nombre des hommes illustres qu'elle fournit à l'état, et devint également célèbre par les savants qu'elle donna à la république des lettres. Les Romains y avaient établi des écoles municipales ou publiques qui acquirent une grande réputation. On y vit toujours des professeurs d'un mérite distingué, et des étudiants des premières familles de l'empire. L'empereur Constantin y envoya deux de ses neveux pour apprendre les belles-lettres sous Exupère, rhéteur très-habile. Les gages des professeurs étaient assignés sur le public ou sur le domaine du prince.

Aussi Narbonne compte-t-elle un nombre considérable de grands personnages nés dans ses murs ou dans les environs. En remontant vers l'antiquité, on trouve :

Publius Terentius VARRO, surnommé *Atacinus*, parce qu'il était né à Narbonne, que traverse la rivière d'Aude, ou dans un endroit appelé *Vicus Atacis*, non loin de Narbonne. Saint Jérôme parle de ce bourg dont on ignore aujourd'hui la véritable situation. Varro naquit l'an de Rome 672, quatre-vingt-un ans avant J.-C. Il

Digitized by Google

se distingua par des poésies dont les anciens prétendent que Virgile faisait beaucoup de cas. Il traduisit en vers latins les quatre livres des Argonautiques d'Apollonius de Rhodes.

Valerius Cato, grammairien et auteur de poésies un peu trop libres, dont Ovide fait mention.

Votienus Montanus, né à Narbonne, orateur éloquent, bon poëte et habile grammairien, homme également recommandable par les qualités du cœur et de l'esprit. Il passait, au rapport de Tacite, pour un des plus excellents génies du siècle d'Auguste. Martial en parle comme d'un savant : *Docti patria Narbo Votieni.* Il parut dans Rome avec éclat. Accusé devant Tibère pour avoir parlé trop librement des déréglements de ce prince, il fut exilé aux îles Baléares, où il mourut l'an 28 ou 29 de l'ère chrétienne.

Lucius-AEmilius-Papius-Arcanus, dont Martial parle au même endroit, et à qui il adressa un exemplaire de ses ouvrages, descendait des Émiliens de Rome, de la branche des Arcanus qui s'était établie à Narbonne, comme l'annoncent divers monuments. Il était connu par son amour pour les lettres. Il exerça dans Narbonne, sa patrie, la charge de duumvir, sous l'empire d'Adrien, et fut ensuite élevé par le même empereur aux plus éclatants emplois tant civils que militaires.

Marcus-Aurelius-Carus, qui fut empereur romain, était né à Narbonne, ainsi que ses fils Numérien et Carin. Elevé à l'empire, à la mort de Probus, l'an 282, il défit les Sarmates et les Perses, et fit ses deux fils Césars. Son règne ne dura que seize ou dix-sept mois. On prétend qu'il avait quelque ressemblance avec Jules-César. Il fut tué dans sa tente d'un coup de foudre.

Numérien, son fils, à qui était dédié le monument existant à Carcassonne, promettait à l'empire un digne successeur de son père. Il joignait aux vertus militaires le goût de l'éloquence et de la poésie, et le sénat lui fit ériger une statue avec cette inscription :

Numerio Cæsari oratori temporibus suis potentissimo.

Il régna huit ou neuf mois, et fut assassiné par Aper, dont il avait épousé la fille.

Saint-Sébastien, militaire distingué, né à Narbonne, se fit connaître à la cour de l'empereur Carus, son compatriote. Il fut honoré de la bienveillance de Dioclétien, successeur de Numérien, et en reçut le commandement de la première compagnie des gardes prétoriennes. Il fut cependant martyrisé par l'ordre de cet

Digitized by Google

empereur, l'an 287 ou 288. D'après une ancienne tradition, l'église de Saint-Sébastien, à Narbonne, est bâtie sur l'emplacement où était la maison dans laquelle il naquit.

La famille des *Félix*, l'une des plus illustres de tout l'Occident, établie depuis long-temps à Narbonne, obtint, vers le milieu du cinquième siècle, un nouveau lustre par la multitude de personnages célèbres qu'elle produisit.

Magnus Félix, né à Narbonne, fut préfet des Gaules, et ensuite consul, sous le règne de Majorien, qui se piquait de connaître le mérite et de le récompenser. Cet empereur avait pour Magnus une telle estime, qu'il l'admettait familièrement à sa table. Majorien ayant été assassiné en 461, Magnus Félix abandonna la cour, se retira à Narbonne, où il vécut paisiblement, ne s'occupant plus que de l'étude des belles-lettres. Ses ancêtres lui avaient transmis une magnifique bibliothèque qu'il se plaisait à ouvrir aux savants. C'est dans ce temps que Sidoine-Apollinaire, par qui il a été célébré, fit un voyage à Narbonne, et fut accueilli par cet ancien magistrat.

Son fils, du même nom, mais plus connu sous celui de *Félix*, également né à Narbonne, ne fut pas moins recommandable par sa vertu, son esprit et son inclination pour les lettres. Félix devint préfet des Gaules en 472, et Patrice en 474. Dégoûté du monde, il se retira à Arles, en 482, dans un monastère où il mourut en odeur de sainteté. Ce fut à sa prière que Sidoine, son ami, publia le recueil de ses poésies.

Il y eut encore de cette famille un grand nombre d'hommes illustres, soit dans les emplois civils, soit dans les charges ecclésiastiques.

On doit au même Sidoine Apollinaire la connaissance de plusieurs Narbonnais célèbres de son temps, entre autres de Consence, poëte, qu'il qualifie de très-illustre citoyen de Narbonne. C'est à Consence que l'évêque de Clermont adresse son vingt-cinquième poëme qui contient cette apostrophe à la ville de Narbonne :

Salve, Narbo, potens salubritate, etc.

Marcus-Aufidius Fronto, fameux orateur, instituteur de l'empereur Marc-Aurèle, et consul en 199, était né à Narbonne, d'une famille des plus distinguées de cette ville.

De Fronton descendait au quatrième degré, *Léon*, né à Narbonne, devenu, par son mérite et ses vertus, principal ministre d'Euric, roi des Wisigoths. Euric se servit des connaissances de Léon dans les lois civiles et ecclésiastiques, pour donner

Digitized by Google

aux Wisigoths un code que ses successeurs perfectionnèrent. Léon conserva ses dignités et sa faveur auprès d'Alaric, fils et successeur d'Euric. Sous le ministère de cet homme célèbre, la justice fut exacte, l'église catholique libre, l'état tranquille, et le gouvernement doux et sage.

Une famille plus illustre encore que celle des Félix, la famille des Ferréol, dont quelques auteurs font sortir l'ancienne maison royale de France, était originaire de Narbonne. L'un d'eux, Tonnance Ferréol, fut préfet des Gaules sous l'empire de Théodose le jeune, et du temps de Théodoric, roi des Wisigoths, en 419. Un sénateur de ce nom avait épousé une fille de Clovis, roi des Français.

Quoique Narbonne eût beaucoup perdu de son goût pour les lettres sous la domination des Wisigoths et par les incursions des Sarrasins, on trouve encore des Narbonnais au nombre des troubadours ou poëtes du douzième siècle.

En 1138, parut Guiraud de Berneth, né à Narbonne, l'un des meilleurs poëtes provençaux de son temps.

Guiraud Riquier, autre poëte de Narbonne, florissait, au treizième siècle, à la cour de Pierre III, roi d'Arragon.

La célèbre Ermengarde, fille et héritière d'Aimeri II, vicomte de Narbonne, qui vivait vers le milieu du douzième siècle, mérite un rang distingué parmi les femmes illustres. Elle joignit aux vertus de son sexe les qualités militaires, la science du gouvernement et l'amour des belles-lettres. Elle rendait elle-même la justice à ses peuples, et présidait aux plaids. Sa cour fut brillante; les poëtes y étaient accueillis; elle tenait cour d'amour dans son palais, et là, ses dames jugeaient les compositions galantes des troubadours. Ayant abdiqué sa domination en faveur d'un de ses neveux, elle mourut à Perpignan, le 14 octobre 1197, et fut enterrée dans l'église de l'abbaye de Fontfroide dont elle avait été la bienfaitrice.

Les écoles juives de Narbonne étaient fameuses au douzième siècle; elles avaient à leur tête les Kimchi, frères et rabbins célèbres, dont l'un est auteur d'une grammaire hébraïque, d'un dictionnaire de toutes les racines hébraïques, et de commentaires sur l'Écriture très-estimés.

Saint Regis (Jean-François), que ses vertus apostoliques, sa piété, son amour pour les pauvres, son dévouement dans les missions, ont fait canoniser, était né, le 31 janvier 1597, au village de Fontcouverte, à quelques lieues de Narbonne.

Narbonne a produit, dans le dix-septième siècle, le savant *François* Bousquet, évêque de Montpellier, né en 1605 et mort en 1676, *plenus operibus*, comme dit

Digitized by Google

son épitaphe. Ayant présenté à Louis XIV l'abbé de Pradel, son neveu, qui fut depuis son successeur, ce prince répondit à ce dernier : *Imitez votre oncle, monsieur, et je serai toujours content de vous.*

Gabriel DE MASSIAC, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, né à Narbonne en 1657, a laissé des mémoires très-estimés sur les faits mémorables des guerres et des révolutions de l'Europe sous le règne de Louis-le-Grand.

L'abbé de BRUEYS (David-Augustin), connu par ses comédies de l'Avocat patelin, du Muet et du Grondeur, dont le Dictionnaire historique place la naissance à Aix, et Voltaire en Languedoc, était fils d'un directeur de la monnaie à Narbonne.

Narbonne est encore la patrie de *Joseph-Antoine* DE NIQUET, premier président au parlement de Toulouse, et fils d'Antoine de Niquet, habile ingénieur, lieutenant et commandant pour le roi à Antibes, qu'il fortifia à ses dépens, directeur-général des fortifications de Languedoc, Provence et Roussillon, digne émule, contemporain et ami de l'illustre Vauban. M. de Niquet, père, est l'auteur du plan du canal d'embranchement, connu sous le nom de Canal de Narbonne.

Jean-Joseph CASSANÉA DE MONDONVILLE, l'un des plus célèbres musiciens du dix-huitième siècle, naquit à Narbonne en 1710. Son père était musicien de la cathédrale. Mondonville fit la musique de l'opéra de *Tithon et l'Aurore*, qui eut un succès prodigieux. Il est encore l'auteur des paroles et de la musique d'une pastorale languedocienne, *Daphnis* et *Alcimadure*, qui fut représentée à Fontainebleau devant le roi Louis XV, et à Paris, en 1754, avec un succès qui répondit à la singularité d'un tel ouvrage.

Le vicomte DE GRAVE, né à Narbonne, a donné au Théâtre-Français *Varron*, tragédie, jouée à Paris en 1751, et qui eut dix-huit représentations consécutives. Il est auteur de plusieurs autres poésies qui forment un volume.

Guillaume BARTHEZ DE MARMORIÈRES, né à Narbonne en 1710, ingénieur-géographe de la province de Languedoc, homme recommandable par son propre mérite, a reçu un nouvel éclat de son fils, médecin aussi étonnant par son génie que par sa profonde érudition.

Paul-Joseph BARTHEZ DE MARMORIÈRES, fils aîné de Guillaume Barthez, quoique né à Montpellier, le 11 décembre 1734, appartient à la ville de Narbonne, puisque son enfance y fut élevée, et que ce fut toujours sa principale résidence comme celle de sa famille. Il est mort à Paris le 15 octobre 1806. Ses premières années avaient

Digitized by Google

annoncé un homme extraordinaire. A neuf ans, il était assez familier avec les éléments d'Euclide pour aider son père dans des opérations de mathématiques. Il devint un des plus grands médecins de l'Europe, et publia, entre autres savants ouvrages, *les Nouveaux Eléments de la science de l'homme*, *la nouvelle mécanique des mouvements de l'homme et des animaux*, et un *Discours sur le génie d'Hippocrate*. M. Barthez était membre du conseil-général du département de l'Aude, et le présida deux années de suite.



Digitized by Google

CHAPITRE V.

Langage.

La langue française est généralement en usage dans toutes les villes du département de l'Aude; mais on y parle aussi communément l'idiôme connu sous le nom de *patois languedocien.* Ce langage est le seul usité dans les campagnes dont les habitants, pour la plupart, n'entendent même pas le français. Les prêtres ont coutume d'employer cet idiôme pour faire le prône, dans plusieurs villes, aussi bien que dans les villages.

Quelques auteurs prétendent que le nom de patois ne peut convenir à une langue qui subsiste depuis plus de 1500 ans, dans laquelle on trouve tout ce qui constitue l'abondance, l'énergie et la grace, plus ancienne enfin qu'aucune de nos langues modernes.

Suivant eux, il n'a manqué au *languedocien*, pour devenir la langue dominante, que les circonstances qui ont favorisé la langue française dont les commencements étaient si rudes et si grossiers.

D'après les monuments historiques, il paraît que la première langue qui ait été parlée originairement dans ces contrées, a été la langue celtique, dont on se servait dans toutes les Gaules. Ce qui le prouve, c'est la quantité de mots languedociens qui ne viennent point du latin, et qu'on retrouve dans la Basse-Bretagne, ou dans le pays de Galles en Angleterre. Les Tectosages qui allèrent s'établir en Asie, parlaient encore, au V^e^ siècle, cette langue celtique ou gauloise.

Les Romains, qui mettaient leur politique à porter chez les peuples conquis leurs mœurs, leurs lois et jusqu'à leur langage, eurent

Digitized by Google

bientôt introduit dans la nouvelle province des Gaules l'usage de la langue latine. Aussi, quoique leur empire n'y ait subsisté qu'environ 500 ans, reconnaît-on dans l'idiôme que parlent aujourd'hui les habitants du pays, une analogie parfaite avec le latin.

Il est à remarquer que les Goths ayant dominé près de 300 ans dans la plus grande partie de la province, et principalement dans la Narbonnaise, il y ait, dans le languedocien, si peu de mots qui semblent venir de la langue germanique ou tudesque. Les Goths aimèrent mieux, sans doute, adopter le latin dont se servaient leurs sujets.

La langue latine se maintint long-temps dans les Gaules. D'après la latinité assez exacte des lettres écrites à Didier par sa mère, lorsqu'il exerçait à la cour de Clotaire II la charge de trésorier, il paraît que le commerce des Gaulois ou anciens habitants du pays avec les barbares établis depuis long-temps dans la province, n'avait pas encore beaucoup altéré la pureté de la langue latine. Elle commençait pourtant à se corrompre, et dégénéra enfin de manière qu'elle forma ce qu'on appelait, vers le milieu du X^e^ siècle, *la langue romane* ou *romance*. Le latin continua d'être employé dans les actes publics. C'est de la langue romance que sort l'origine des romans, parce que ces ouvrages furent écrits en langue vulgaire.

Tout le monde sait que cette langue était devenue commune à tous les peuples de la France, au XI^e^ siècle, et que, dans le siècle suivant, on distingua le langage du midi sous le nom de *langue provençale*, d'avec le langage des pays situés à la droite de la Loire; ce dernier fut appelé langue française. Le provençal, plus ancien que le français, reçut son nom de la dénomination sous laquelle on comprenait alors les habitants de la partie méridionale de la France.

La langue provençale était dans sa perfection au XII^e^ siècle : on la parlait, non-seulement dans le midi de la France, mais encore dans le Roussillon et la Catalogne.

Digitized by Google

C'est encore la même à-peu-près dont on se sert aujourd'hui dans le département de l'Aude, en observant toutefois qu'elle a presque autant de dialectes qu'il compte de villes; mais le langage d'un canton est entendu dans tous les autres.

La langue patoise a la racine de la plupart de ses mots dans la langue latine, et lorsque le français l'y prend aussi, le patois s'éloigne moins du latin.

Panis	— Pa	— Pain.
Cœlum	— Cel	— Ciel.
Clavis	— Clau	— Clef.
Fatuus	— Fat	— Fou.
Cantare	— Canta	— Chanter.
Currere	— Courre	— Courir.

Le patois, comme le latin, supprime les nominatifs pronoms, ce que ne fait point le français.

Ils veulent chanter, volunt canere, boloun canta.

Tu parles toujours, semper loqueris, parlos toujours.

Dans le patois, on fait sonner toutes les lettres du mot qu'on prononce.

Dans le latin, la terminaison féminine est en *a*, dans le patois elle est en *o*, ce qui lui donne un ton plus sonore qu'à l'*e* muet de la langue française.

L'*u* consonne est presque toujours remplacé par le *b; vester, bostre.*

Les règles de la poésie patoise sont les mêmes que celles de la poésie française.

Le génie de cet idiôme paraît être de faire parvenir la pensée dans l'esprit de l'auditeur par le plus court chemin, et par conséquent, d'abréger, autant qu'il est possible, le discours, soit en supprimant

Digitized by Google

les nominatifs, soit en retranchant presque toujours une ou même deux syllabes de la racine de ses mots.

Une circonstance assez singulière, c'est que le peuple de la ville de Valence, en Espagne, parle un patois qui est presque le même, et en beaucoup de mots tout-à-fait le même que celui qu'on parle à Carcassonne, tandis qu'il n'emploie pas un seul mot de français.

La langue patoise a adopté beaucoup de mots de la langue française, mais elle en a aussi une infinité qui ne sont pas connus dans cette dernière, quoique l'une et l'autre semblent être des dialectes de la langue latine.

On peut regarder le patois comme une langue riche et très-expressive. Ceux qui l'écrivent doivent éprouver de grandes difficultés, parce que l'orthographe n'en est point fixée. Il arrive souvent que le peuple sait lire le français qu'il ne parle pas, et qu'il ne sait pas lire le patois qui est sa propre langue. Cela vient apparemment de ce que, parmi ceux qui écrivent le patois, les uns s'attachent trop à conserver dans l'écriture l'étymologie des mots, et que les autres font trop d'attention à l'orthographe et à la prononciation de la langue française.

Quelques exemples prouveront l'analogie parfaite qui existe entre le patois de nos jours et la langue provençale des IX^{e} et X^{e} siècles.

On n'écrirait pas autrement aujourd'hui l'épitaphe faite, en 844, pour Bernard, duc de Septimanie, que Charles-le-Chauve fit empoisonner.

Aici jaï lou comte Bernat,
Fidel credeïre a sang sacrat,
Qué sempré prudhom ès estat:
Preguen la divino bountat,
Qu'a quéouque lou a tuat
Posque son alna aber salbat.

On trouve dans Catel deux complaintes faites par Jean Estève et

Digitized by Google

Guiraud Riquier, poëtes provençaux de Narbonne, pour célébrer les vertus d'Amalric II, vicomte de cette ville, mort en 1270. Ces deux pièces donnent une idée du talent des auteurs et du degré de perfection où la langue était alors arrivée.

Pour établir la comparaison entre deux époques très-éloignées, voici l'oraison dominicale en langue romance, et en patois languedocien, soit de Narbonne, soit de Carcassonne.

Langue romance :

« Lé nostre Paire që ess eïs cels, sanctificat sia lo teus noms, avenga lo teus « regns, et sia faita la tua voluntas, sico ël cel è ë la tera, è dona à nos ôi lo nostrë « pa që ës sobrë causa, è perdonna à nos lès nostrès dëoutès aissi co nos perdonan « à nostrès dëouteïrès, è no nos amenès en tentatio, mes delioura-nos dël mal : « amen. »

Patois narbonnais, comme le disent les gens de la campagne.

« Nostre paire, qu'es al cel, que bostre nou sio sanctificat, que bengue bostre « reinatge, que bostre boulé se fassé al cel amai en terro, dounats-nous bei lou « pa de las journados, perdounats-nous nostros ouffensios coumo las perdounan a « lous que nous an ouffensats, ne nous laissets pas abaoucha en tentatiou, ma « preserbas-nous de malo mort. Atalsiogué. »

Patois de Carcassonne.

« Nostre paire qu'ets al cél; que bostre noun sio santificat : que bostre rouyaume « nous arribe : que bostro boulountat sio faito sur la terro coumo al cél : dounats- « nous bei nostre pa de cado jour : perdonats-nous nostros ouffensos, coumo nous « autris perdounan aquelis que nous an ouffensats : nou nous daichets pas toumba « dins la tentatiou : mes delibrats-nous dal mal. Atal-sio. »

J'ai parlé, à l'article des hommes célèbres de Narbonne, de la pastorale de Daphnis et Alcimadure, en languedocien, par Mondonville; j'en citerai le morceau suivant :

Gazouillats auzelets, a l'ombro d'el feuillatge;
Quand bous fiulats, mon cor ès encantat.

Digitized by Google

Entendi bè, que dins bostre lengatge
Bous celebrats la libertat.
Ellé ès lou plazé de ma bido,
Car you la canti coumo bous;
Tabé sans cess'ello me crido,
Qu'ello soulo pot rendr'hurous.

Je finirai ces citations par une pièce de vers d'un Carcassonnais : c'est une chanson sur la fontaine de la ville de Carcassonne.

Le foc qu'à la bouto celesto
Derraubec autres cots un mourtal trop hardit,
Que per nous se faguet de festo,
Al genre humein coustec pas un ardit.
Mes bauriots bous cregut, poble de Carcassouno
Qu'un elemen que le cél douno,
Et que fornits la terro as jours les pus echuts;
Qu'un aigo anfin, et mai baste sio bouno,
Sense l'ana cerca dins le séjour oun trouno,
Bous coustesso cent milo escuts.

Naïados de la foun antiquo
Qu'aimats aquestis bors tout arides que soun;
Qui nou bets que sur bostre froun
Sans razou la joïo s'espliquo
Dins l'espoir de joui de la noubelo foun?
Bous qu'aimatz dins l'argen d'un'undo cristallino
De laba bostro tresso d'or,
Qu'un sara bostre mal de cor,
Quand sentirets la treboulino
De bostre azur floutant barbouilla le trezor?

Fugissi len de nostro plasso
Oubratge pes Goths inbentat,
Sot coubert, ridiculo masso,
Que nous serbices de mercat,

Digitized by Google

A nostres els cesso de faire oustacle
Perque bejan leu le miracle
Dount en falsomen embeguts.
De nostre encantomen qu'uno sara la dozo
Quand dins lours fondomens lous pillets abattuts
Jouiran à plazé de la metamorphozo
De tres pialos en tres embuts?

Et tu de la scienço hydraulico
Cap d'obro que fas paroly
A la machino de Marly,
Poumpo qu'à tort cadun critico,
Toun noun anfin esclatara.
L'estrangé que t'admirara
T'enregistrara dins sa noto;
Et toutis coumbendren qu'a trépos al cerbél
Aquel Archimedo noubel
Qu'a fait sourti de sa caloto
Le moubomen perpétuel.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Coutumes, mœurs, caractère, usages.

Sous le règne de Charles-le-Simple, la Septimanie était encore habitée par différents peuples distingués entre eux, les Romains, les Goths, et les Français. Chacun d'eux avait conservé ses lois et ses propres juges. On trouve, en 918, un plaid tenu au château d'Alzonne: parmi les juges, il y avait huit Romains, quatre Goths et huit Saliens ou Français, outre dix-sept autres notables appelés *bons hommes, boni homines*, et un *sajon*, terme usité chez les Wisigoths pour signifier un huissier.

La loi gothique était encore en vigueur dans le diocèse de Carcassonne l'an 1002; mais après l'an 1071, on ne trouve plus aucun vestige de cette loi dans la province. La loi romaine, qui avait été jusques-là la plus commune, prévalut à la fin du XI^e^ siècle.

Cette loi fut la seule qu'on observa dans les siècles suivants. En 1254, saint Louis en confirma l'usage dans la sénéchaussée de Carcassonne. Cette ville avait en outre ses coutumes particulières, ainsi que toutes les autres villes. La coutume de Carcassonne portait que la cour n'ordonnerait pas le duel, l'épreuve du fer chaud, celle de l'eau bouillante et les autres épreuves réprouvées par les canons et par les lois, à moins que les parties n'en fussent d'accord. Elle ordonne encore que les malfaiteurs qui se refugieront dans les églises y jouiront du droit d'asyle.

Le droit écrit ayant toujours été la jurisprudence du Languedoc, à l'exception des concessions faites suivant la coutume de Paris par Simon de Montfort aux seigneurs qui l'avaient accompagné dans sa

Digitized by Google

croisade ; par une conséquence toute naturelle, les terres étaient possédées pour la plupart en franc-aleu, c'est-à-dire qu'elles étaient libres et indépendantes de tous seigneurs, attendu que, selon un axiôme du droit écrit, tous les fonds étaient censés libres, si le contraire n'était prouvé ; au lieu que, dans le droit coutumier, on posait pour maxime qu'il n'est point de terre sans seigneur.

Tous les habitants étaient partagés en *libres* et en *serfs*. Les premiers comprenaient les nobles et les bourgeois des villes murées. On distinguait les serfs en *serfs de corps* et en *serfs de corps et de casalage*. Les seigneurs avaient droit sur la personne des premiers, quelque part qu'ils demeurassent ; et les autres, outre la servitude personnelle à laquelle ils étaient assujettis, étaient tenus d'habiter dans les domaines du seigneur, de cultiver ses terres, et de lui payer certaines redevances. Mais si un *serf ou homme de corps* s'établissait à Carcassonne, il devenait libre aussitôt.

A cette époque, le commencement de l'année se datait, dans cette ville, de la nativité de J. C.

Le droit d'asyle était encore en usage au XV^e^ siècle.

Quelques monastères d'hommes avaient, dans le diocèse de Carcassonne, la faculté de pétrir et cuire toutes les hosties qui devaient servir à la célébration de la messe ; l'abbaye de Villelongue jouissait, à cette condition, d'un muid de blé de rente à Trèbes.

La poudre à canon était en usage dans la province en 1345.

Celui qui tenait en fief du vicomte de Narbonne la viguerie inféodée de cette ville, était en droit de conduire à l'église les nouvelles mariées, et de les ramener chez elles ; il lui était dû pour cela un repas : on devait aussi nourrir son cheval, s'il le prêtait pour conduire la mariée.

Les médecins, qui étaient en même temps chirurgiens et apothicaires, convenaient d'un certain prix avant que d'entreprendre la

Digitized by Google

cure des malades; ceux-ci ne payaient qu'après leur guérison : s'ils venaient à mourir pendant leur maladie, le médecin perdait tout son salaire.

Parmi les supplices qu'on infligeait aux criminels, l'usage assez commun était de les noyer.

Les auteurs de l'Histoire générale du Languedoc, livre 34, parlent d'un procès qui s'éleva, en 1327, entre les consuls et le procureur de la cour commune du roi et de l'abbé de Montolieu, au sujet de la punition du crime d'adultère. Les coupables furent dispensés de la rigueur de la loi romaine, et le roi Philippe-de-Valois confirma cette décision en 1351. Ce relâchement, disent-ils, prouve le progrès qu'avait fait alors la corruption des mœurs. Ils en trouvent une plus forte preuve dans l'usage non-seulement de tolérer les lieux de prostitution et de débauche, mais même de les autoriser en certaines villes et en certains quartiers. Charles VI donna, en 1389, des lettres de sauve-garde en faveur des femmes prostituées de *la grande Abbaye* de Toulouse. Charles VII en accorda de semblables, en 1424; et dès l'année 1338, dans un dénombrement que les consuls de Narbonne firent devant Pierre de la Palice, sénéchal de Carcassonne, des différents droits que le roi, soit comme souverain, soit comme duc de Narbonne, l'archevêque et le vicomte avaient dans cette ville, il est marqué que ce dernier y exerçait la justice du crime d'adultère, excepté dans la partie de la ville qui appartenait à l'archevêque, et dans la rue qu'on appelait la *Rue Chaude*, *Carreria Calida*, où il était permis aux femmes publiques d'habiter. Ce même acte rapporte ensuite les coutumes de Narbonne. Parmi les affaires dont les consuls avaient l'administration, ils réglaient les dépenses des noces, des baptêmes, des funérailles; ils étaient en droit d'avoir dans la juridiction du vicomte, un lieu public de prostitution, *Carreriam Calidam;* les officiers du vicomte ne pouvaient exercer

Digitized by Google

aucune autorité sur ce lieu, ni de jour ni de nuit; ils pouvaient seulement chasser les femmes publiques des maisons et des rues non suspectes de Narbonne, si elles allaient s'y établir. On ajoute, dans ces coutumes, que les prud'hommes de Narbonne avaient le droit de donner leur suffrage pour le jugement des affaires criminelles qui étaient portées devant eux par appel des condamnations de la cour de cette ville.

L'habillement actuel des habitants de ce département diffère très-peu de celui du reste de la France.

A Narbonne seulement, les femmes de la ville ont une coiffure particulière; les femmes de la campagne portent des chapeaux noirs de feutre, comme ceux des hommes, mais d'une grandeur double au moins.

Dans la partie montagneuse, les hommes laissent croître leurs cheveux, et les couvrent de bonnets ou calottes de laine. Par-dessus leur habit qui ressemble à celui de tous les gens de la campagne, ils portent une espèce de dalmatique ouverte des deux côtés, tombant sur la poitrine et sur le dos. Ce vêtement, d'étoffe très-grossière en laine ou en fil, est sur-tout en usage dans la Montagne-Noire.

On peut faire sur les mœurs du pays les mêmes observations : elles ne sont ni plus ni moins corrompues que par-tout ailleurs. Dans les villes, l'éducation donne à tout à-peu-près le même vernis. On y voit peu de luxe; la passion du jeu n'y est pas effrénée; les plaisirs de la table sont assez généralement répandus; mais ce goût même est fort modéré, et l'économie qui naît de l'esprit du commerce, sur-tout du commerce de fabrique, produit, dans toutes les classes, l'habitude d'une vie simple et frugale. Il y a peut-être comparativement plus de luxe dans les campagnes. Des esprits observateurs ont remarqué dans les habits de la jeunesse, dans les meubles des maisons, dans la manière de vivre, plus de recherche que n'en comportent leurs

Digitized by Google

moyens actuels. Cependant cette recherche est née de l'amélioration qu'ont introduite dans leur existence et la suppression de la dîme, et l'égalité dans le paiement des contributions, et le haut prix donné momentanément à la journée de travail. Du reste, on ne fera pas ce reproche de luxe et de recherche aux habitants des montagnes et à ceux du pays de Sault. Rien de plus sobre que leur nourriture : du blé noir, du maïs, de l'ail, des pommes de terre ou des châtaignes, jusqu'au moment où ils descendent dans la plaine, pour offrir leurs bras aux propriétaires qui ont des moissons à couper. Comme la récolte se règle ordinairement sur le plus ou moins de chaleur de la saison, alors les moissonneurs haussent ou baissent en proportion la demande de leur salaire, et l'on est en outre obligé de les nourrir.

C'est aussi la seule des opérations de l'agriculture qui soit suivie de quelque gaieté : il n'est pas rare de voir, après leur souper, ces coupeurs qu'on croirait excédés de fatigue et épuisés par l'ardeur du soleil, chanter et danser jusqu'au moment d'aller recommencer leur pénible occupation.

La récolte des foins, celle des vendanges, ne sont ici accompagnées d'aucun de ces symptômes d'allégresse bruyante, que l'on remarque dans beaucoup de provinces.

Quoique le vin soit commun, d'un prix modique, et d'une bonne qualité, l'ivresse est un vice presque inconnu, même parmi le peuple.

Il aime la danse; dans presque tous les villages, les jeunes gens des deux sexes se rassemblent pour danser les jours de dimanches et de fêtes. Il en résulte quelquefois des rivalités, des rixes de commune à commune, et l'autorité même est obligée d'intervenir pour arrêter ou prévenir des violences qui ensanglanteraient ces divertissements et rendraient irréconciliable la population de plusieurs endroits.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce goût existe dans ces contrées. Il fut autrefois porté à un excès dont l'âge présent est loin d'offrir

Digitized by Google

l'exemple. Un concile de Narbonne, en 1551, défendit de tenir des bals dans les églises et les cimetières, d'y faire des danses et des assemblées.

Les paysans sont assez généralement superstitieux; ils croient aux revenants et aux sorciers. Sont-ils, après la mort d'un de leurs proches, éveillés en sursaut par le bruit du vent ou des animaux, éprouvent-ils quelque perte de bétail, sont-ils atteints de maladies chroniques, un enfant refuse-t-il de prendre le sein de sa mère, etc., aussitôt ils vont consulter cette funeste espèce de charlatans. Leur confiance en eux est si aveugle et tellement obstinée, qu'on a vu plus d'une fois une multitude de paysans affluer à la porte des prisons où l'on renfermait ces imposteurs.

Dans tous les temps, chez tous les peuples, l'effervescence des passions a fait commettre à-peu-près les mêmes fautes ou les mêmes crimes, sauf les modifications que l'âpreté du climat et la grossièreté des manières y apportent suivant les lieux et les circonstances. Il est pourtant vrai de dire que dans les campagnes, dans l'intérieur des montagnes sur-tout, on est plus frappé de la corruption qui s'y montre, parce qu'on ne s'attend pas à la trouver dans des contrées presque privées de communications. Est-ce à la révolution, est-ce à l'absence de tout frein moral et religieux qu'il faut attribuer et les exemples assez fréquents de séduction et les tentatives d'assassinat et les actes d'une vengeance plus atroce encore, parce qu'elle est plus ténébreuse, je veux parler des incendies?

Ce dernier crime annonce combien il est nécessaire de contenir des inclinations ardentes que l'éducation n'est pas à portée d'adoucir ni de modérer. Depuis quelques années, la justice a fait plusieurs exemples terribles, et ces attentats se renouvellent cependant quelquefois encore.

Le caractère des habitants du département de l'Aude tient à-la-fois

Digitized by Google

de l'apathie et de l'insouciance qu'on remarquait dans ceux du Haut-Languedoc, et de l'activité, de l'industrie et de l'esprit remuant qui distinguaient les habitants du Bas-Languedoc. Ils sont soumis aux lois, fidèles au souverain, braves dans les armées, et n'épargnent leur sang ni pour l'état ni pour le prince. Vindicatifs dans les campagnes, l'éducation et la société policent leurs mœurs dans les villes. Ils sont généralement hospitaliers, prévenants. Tout ce qu'on a dit de leur grossièreté, de leur inaptitude aux sciences et aux arts, est évidemment ou faux ou exagéré. Il n'est pas étonnant que, dans les villes de fabrique, obligés de se livrer à tous les soins d'une profession qui exige la surveillance la plus continuelle, et l'ordre le plus sévère pour les dépenses, ils paraissent éloignés des études libérales. Mais ce qui prouve qu'ils n'y sont point étrangers, c'est la quantité d'hommes célèbres que ce pays a produits dans tous les temps; c'est le mérite de ceux qui président les principales autorités, soit dans le chef-lieu, soit dans les autres villes; c'est l'avancement et la réputation qu'ont obtenus, dans les hautes dignités de l'état, des citoyens à qui le département s'honore d'avoir donné le jour; c'est enfin cette foule d'habitants de ses principales villes qui, après avoir été puiser l'instruction dans les colléges de Paris, de Juilly, de Sorèze, ont rapporté dans la maison paternelle et dans la société la politesse et l'élégance de mœurs qui, du temps des Romains, distinguaient la Narbonnaise, et faisaient dire à Pline que c'était plutôt l'Italie qu'une province.

Aussi les habitants de Narbonne sont-ils fiers de leur antique origine. Aux qualités qu'ils partagent avec les peuples du midi, ils joignent plus particulièrement cette douceur de caractère, cette aménité qui fait le charme et le lien de la société. Leurs manières affables attirent les étrangers à Narbonne par préférence aux villes voisines. Naturellement vifs et impatients, mais bons et généreux, s'ils se

Digitized by Google

laissent aller quelquefois à des mouvements de violence et de colère, ils s'appaisent à la moindre avance ou à la moindre soumission. Avides de nouveautés et de spectacles, ils se livrent avec succès à la culture des arts agréables. On trouve à Narbonne, peut-être plus que dans les autres parties du département, la franchise des anciens Gaulois et l'amour de la terre natale.

Si l'on en croit M. de Bâsville, les habitants du Languedoc sont ardents pour obtenir ce qu'ils desirent et ne se donnent aucun relâche qu'ils n'y soient parvenus; mais ils oublient communément les moyens qui les en ont mis en possession, ce qui fait qu'ils ne regardent guère la reconnaissance comme un devoir, si ce n'est lorsque l'espérance d'un nouveau bienfait les attache. Peut-être ce célèbre intendant a-t-il trop étendu, trop généralisé son observation. Ce qui caractérise sur-tout les esprits de ce département, et ceux de Carcassonne peut-être encore plus que les autres, c'est une indépendance qui s'accorde peu avec la flatterie dont on les accuse, et qui ferait plutôt soupçonner l'existence de cette ingratitude qu'on leur reproche. Cette indépendance de caractère n'est cependant pas indigne d'estime, lorsque sur-tout elle ne les rend ni insociables ni incapables de rendre service. Ils tiennent à leurs intérêts, cela est vrai; mais ils sont extrêmement charitables : au milieu même de la stagnation, de la décadence de leur commerce, ils souffrent de voir des malheureux, et leur adressent d'abondantes aumônes. On a vu, dans les temps de la prospérité du commerce, des fabricants de cette ville envoyer aux hôpitaux des sommes considérables, trente mille francs, par exemple, après un incendie. On pourrait encore citer des preuves journalières de cette inclination bienfaisante. Elle s'est assez récemment manifestée de la manière la plus touchante et la plus spontanée. Des prisonniers prussiens traversaient, en 1807, le département; tous les cœurs ont volé au-devant de leur misère; le

Digitized by Google

vin, les aliments, l'argent, les habits, tout leur a été prodigué : l'un d'eux racontait avec attendrissement qu'un citoyen de Carcassonne s'était dépouillé sur son passage de son chapeau et de sa chaussure pour les lui donner! Et ce n'est pas à Carcassonne seulement qu'ils ont été traités avec tant de bienveillance? A Narbonne, à Castelnaudary, par-tout sur la route, on leur a fait le même accueil.

Il existe dans la ville-basse de Carcassonne un usage que la révolution avait détruit ou plutôt interrompu, et qui a été repris depuis le retour du roi. Cet usage mérite d'être remarqué.

Chaque année, le premier dimanche du mois de décembre, les jeunes gens de la rue Saint-Jean se rendent après midi hors de la ville. Là, chacun d'eux, armé d'une gaule, bat les buissons et fait la chasse de l'oiseau qu'on appelle roitelet. Le premier d'entre eux qui, d'un coup de gaule, abat un de ces oiseaux, est réputé le vainqueur et proclamé roi. Si le premier dimanche, aucun n'a obtenu cet avantage, ils se rassemblent de nouveau les dimanches suivants, jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur proclamé. Alors ils rentrent dans la ville, marchant deux à deux, armés de leurs gaules, et précédant le roi qui porte suspendu à une perche l'objet et la preuve de son triomphe.

Le dernier jour du mois de décembre, à sept heures du soir, le roi, précédé de tambours et de fifres, accompagné de tous les jeunes gens qui ont concouru à la chasse du roitelet, et qui sont armés de fusils, parcourt toutes les rues de la ville. Sa marche est éclairée par des torches; il s'arrête devant la porte de chaque maison indistinctement, et un de ceux qui l'accompagnent inscrit à la craie, sur chaque porte, ces mots : *Vive le roi!* et le millésime de l'année qui commence cette même nuit.

Le jour de l'Epiphanie, le roi fait, à neuf heures du matin, une marche en grande pompe. Il porte sur la tête une couronne, un sceptre à la main, et un manteau bleu sur les épaules. Il est entouré

Digitized by Google

des officiers qu'il a choisis, et escorté d'une garde composée de tous les jeunes gens qui ont concouru au prix. On porte devant lui une grande perche au haut de laquelle est suspendu l'oiseau qui lui a valu les honneurs de la royauté. Cet oiseau est couronné d'une guirlande formée de branches d'arbres verts, tels que l'olivier, le chêne vert, et quelquefois de gui de chêne.

Dans cet équipage, il se rend à l'église paroissiale de Saint-Vincent, où il entend la grand'messe, dans le chœur, entouré de ses officiers et de sa garde. On lui accorde les honneurs de l'église.

Il prétendait autrefois avoir la préséance sur les officiers du présidial et les officiers municipaux qui, pour ne pas élever de contestation, s'abstenaient ce jour-là de paraître à l'église en cérémonie.

Après la messe, le roi, avec le même cortége, va rendre visite à l'évêque, aux magistrats, au maire et officiers municipaux, et aux principaux habitants; et ces visites se terminent par présenter un bassin dans lequel chacun dépose la somme pour laquelle il veut contribuer aux frais du festin royal. Ce festin termine la journée, et est suivi de danses qui se prolongent dans la nuit.

Il faut observer que cet usage a toujours été concentré dans la rue Saint-Jean, qui est la plus septentrionale de la ville; que les maisons de cette rue étaient anciennement exemptes de taille; que les habitants avaient la prétention de former la compagnie colonelle de la milice bourgeoise de Carcassonne, et qu'en effet, lorsque cette milice prenait les armes, le drapeau blanc était attaché à cette compagnie. Elle avait encore d'autres prétentions : si le roi venait à mourir dans l'année de sa royauté, toute la milice bourgeoise devait marcher à ses obsèques et lui rendre les honneurs militaires; s'il se mariait dans le courant de la même année, il avait le droit d'être décoré des ornements royaux; la compagnie colonelle devait prendre les armes pour ses noces, et y marcher avec le drapeau blanc. Soit que ces préten-

Digitized by Google

tions fussent fondées sur d'anciens usages, ou que la condescendance les eût accueillies, il est certain que, lorsque les deux circonstances mentionnées ci-dessus se sont présentées, ce qui est arrivé très-rarement, le roitelet (c'est ainsi que le peuple le nomme) a joui de ces prérogatives; et des habitants de la ville se souviennent d'avoir vu toutes les compagnies de la milice bourgeoise marcher aux obsèques d'un roitelet décédé.

Cette cérémonie sans doute est une parodie puérile et ridicule; mais si l'on réfléchit à différentes particularités, on sera porté à croire que cet usage peut remonter à une très-haute antiquité, et se rattacher à quelques coutumes ou des Romains ou des Gaulois sous le règne druidique.

En effet, la cérémonie en elle-même, si on la dégage de ce fantôme de royauté qui paraît n'en avoir été qu'un accessoire, porte tous les caractères des fêtes cycliques des anciens peuples.

L'objet essentiel était d'annoncer et de célébrer la nouvelle année; on y retrouve une partie des usages observés par les Romains aux Saturnales, et même quelque analogie avec les cérémonies pratiquées par les Druides précisément à la même époque de l'année.

D'ailleurs, ce concours singulier et mystérieux remarqué par quelques auteurs, qui a fait placer une fête de Saint-Jean à l'époque de chacun des solstices, se retrouve ici d'une manière d'autant plus frappante, que l'usage qu'on décrit est particulier à une rue qui porte le nom de Saint-Jean.

Il y a cependant une objection à opposer à ceux qui seraient tentés de donner un champ trop libre à leurs conjectures. C'est que la fondation de la ville-basse de Carcassonne ne remonte qu'au treizième siècle, et qu'aucune trace n'indique que l'usage qu'on vient de décrire ait été observé dans l'ancienne ville ou la Cité, à laquelle la ville-basse doit son existence. Il est donc très-difficile de remonter à l'origine de cette cérémonie.

Digitized by Google

On trouve, dans la ville de Limoux, un usage qui se rattache à l'une des causes de son ancienne prospérité. Tous les ans, le mercredi des cendres, des jeunes gens, masqués en meûniers, portant un fouet de postillon et un sac blanchi de farine, parcourent la ville en faisant claquer leur fouet, assaillant à coups de dragées tous ceux qu'ils rencontrent sur leur passage, et les curieux qui paraissent aux fenêtres, frappant avec leurs sacs les enfants et les gens du peuple qui ramassent les dragées, et dansant des farandoles au son du hautbois et du tambour. Voici ce qui a donné lieu à cet usage.

Une ancienne tradition apprend que depuis Pieusse jusqu'à Alet, il y avait environ cinquante moulins à farine, continuellement occupés pour les besoins des habitants, et sur-tout pour le commerce du minot qui se faisait en Espagne avant la conquête du Roussillon. Le minot ou farine provenant de ces moulins était porté, à dos de mulet, au Col-Saint-Louis, frontière d'Espagne, située entre le village de Saint-Louis et la petite ville de Caudiès. Les Espagnols recevaient la farine et la payaient en monnaie d'or.

Ce commerce avait fait de Limoux une des villes les plus riches du Languedoc. L'argent y circulait avec une telle abondance, que lorsque Jean de Lévis la prit sur les religionnaires, en 1562, et la livra au pillage, il eut pour sa part du butin cent mille écus d'or.

Les meûniers étaient alors les plus riches particuliers de Limoux, et pour maintenir leurs chalands, ils étaient dans l'usage de les visiter tous les ans, le mercredi des cendres, et de leur distribuer des amandes sucrées et des dragées. Cet usage a été remplacé par la mascarade que l'on vient de décrire.

Dans les campagnes de cet arrondissement, les mariages des paysans se célèbrent entre neuf et dix heures du matin. Au retour de la messe, l'épouse se rend avec le cortége chez son nouvel époux, et là, assise sur une chaise de paille, ayant une assiette ou un bassin

Digitized by Google

sur ses genoux, elle reçoit deux baisers de chacun des assistants qui, en même temps, versent successivement dans le bassin des offrandes pécuniaires suivant leur fortune ou leur générosité.

Les sépultures de ces contrées présentent un usage non moins bizarre. Au retour du cimetière, ceux qui ont accompagné les funérailles se rendent dans la maison du défunt pour y prendre un repas, lequel se compose ordinairement de deux grands plats de morue et de haricots. Le pain, et sur-tout le vin, ne sont pas ménagés.

La ville de Castelnaudary a conservé un usage dont l'origine remonte, suivant la tradition, à l'époque de la conquête de Simon de Montfort. De temps immémorial, tous les corps de métiers de cette ville, précédés de leurs bannières, et dans le rang qui leur a été assigné, font partie de la procession de la Fête-Dieu. Chaque pavillon est surmonté d'un attribut de la profession à laquelle il appartient; de chaque côté de ce pavillon, sont deux bergers de la Montagne-Noire, jouant sur la cornemuse une marche qu'on appelle encore dans le pays *la marche de Simon de Montfort*. Ce général ayant remporté une victoire sur les troupes de Raymond, comte de Toulouse, entre Saint-Martin-la-Lande et Las-Bordes, sans doute au temps de la Fête-Dieu, on fit, pour en éterniser la mémoire, une procession solennelle, dans le cours de laquelle il est naturel de penser qu'on joua la marche de l'armée victorieuse. Il paraît que les paysans et les bergers s'étaient réunis pour combattre avec les croisés. Cette marche s'est conservée jusqu'à nos jours. M. de Guibert l'employa, dit-on, dans sa tragédie du Connétable de Bourbon, qui fut représentée sur le théâtre de Versailles. Plusieurs personnes de Castelnaudary se souviennent d'avoir assisté à cette représentation, et d'avoir entendu jouer la marche de Simon de Montfort.

Digitized by Google

Prélude.

MARCHE DE SIMON DE MONTFORT.



Au nombre des usages qu'on remarquait dans ce pays, il en était un absolument particulier à la ville de Castelnaudary, qu'on ne trouvait dans aucune des villes environnantes, et que toute la sévérité de la police a eu la plus grande peine à détruire; c'est ce qu'on appelle *courre l'âne.* Appliquée d'abord aux infidélités entre époux, cette mascarade était devenue la vengeance bannale de toutes les querelles, de tous les ressentiments, de toutes les petites jalousies. Les ménages

Digitized by Google

les plus honnêtes, les personnes les plus recommandables par leur conduite ou leurs emplois, étaient exposés à servir de jouet à une populace qu'ameutent si facilement ces ridicules représentations. Les gens mêmes de la dernière classe avaient également leur *courre l'âne,* accompagné de chansons aussi obscènes que diffamantes.

Cet usage avait commencé, on ne sait à quelle époque, à la suite d'un souper où quelques personnes trouvèrent plaisant de proposer de faire courir l'âne à un individu de la ville, accusé de s'être laissé battre par sa femme. Cette mauvaise plaisanterie, qui eut lieu pendant le carnaval, fut continuée les années suivantes. Bientôt on forma une cour avec un président et des conseillers; on faisait, le premier dimanche de carême, une procession qui passait dans toute la ville à dix heures du soir. Chaque membre de la cour tenait un flambeau, et l'étendard était porté par le plus jeune marié de la troupe. Le costume du président et des conseillers était l'habit de velours noir, et un manteau de soie jaune. La cour avait ses registres, sur lesquels on inscrivait les procès-verbaux de ses séances, ainsi que la chanson de l'année. On prétend que ces registres sont conservés avec soin dans la ville de Castelnaudary.

Il a fallu, pour faire cesser cette immorale et odieuse parade, autant de fermeté que de prudence.

Narbonne n'a conservé presque aucun ancien usage. Autrefois l'exercice, auquel se livraient avec le plus d'ardeur les jeunes gens, était celui de la fronde. De-là venaient, de toute antiquité, les combats que se donnaient entre eux, les jours de fête, sous les murs de la ville, les habitants du bourg et ceux de la cité. Il n'y a pas longtemps encore que ces espèces de défis existaient sous le nom de *la bataillo.* Les magistrats étaient souvent obligés de modérer les excès de cette lutte.

Le seul usage peut-être que les Narbonnais aient retenu de leurs

Digitized by Google

ancêtres, est celui d'aller, pendant les chaleurs de l'été, prendre des bains sur le bord de la mer, ou dans les étangs d'eau salée plus voisins de la ville. Les parties de mer sont pour eux des jours de fête et des réunions d'amis.

Le bourg de Gruissan offre, dans ses habitants, une manière de vivre, des mœurs et un costume tout particuliers. Hommes et femmes passent la plus grande partie de leur existence dans la mer ou dans les étangs dont cette commune est environnée. Il est presque sans exemple qu'un garçon et une fille qui se seront par hasard rencontrés à la pêche, et qui se seront convenus, ne s'unissent pas par les liens du mariage. Le coup-d'œil donné tient lieu de contrat; la fille commence aussitôt, selon l'expression du pays, à faire son armoire, de manière que, lorsqu'elle devient épouse, elle se trouve, par le fruit d'un travail pénible et de jour et de nuit, munie de hardes et de linge.

C'est ordinairement le lendemain de la Pentecôte que les propositions de mariage se font dans cette commune par l'envoi d'un gâteau que le garçon adresse à sa future belle-mère. Ces présents se renouvellent toutes les années à la même époque, jusqu'à la célébration du mariage.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Ordre judiciaire, gendarmerie, et prisons.

La province de Languedoc, dont le département de l'Aude faisait partie, fut de temps immémorial divisée en trois grandes sénéchaussées, Carcassonne, Beaucaire et Toulouse. Celle de Carcassonne, la plus ancienne et la plus étendue, comprenait près de la moitié de cette vaste province.

On ignore l'époque bien précise de cette division et de l'établissement de cette sénéchaussée: on sait seulement, qu'en 1209, un Philippe Goloin, sénéchal de Carcassonne, assista, en cette qualité, à un concile tenu à Alby.

La place de sénéchal était alors la plus considérable du pays; la justice, la guerre, les finances, la police, l'administration, tout était de son ressort; il était, sous tous les rapports, le premier officier du souverain. Bientôt, par l'établissement des gouverneurs, des commandants de province, des intendants, cet emploi ne fut plus qu'honorifique. C'était au nom du sénéchal que se rendait la justice, mais il n'avait pas même le droit d'opiner.

Les sénéchaussées, comme siéges de justice, déchurent aussi beaucoup par l'établissement des parlements, et sur-tout par la division de leur territoire; celui de la sénéchaussée de Carcassonne, démembré en divers temps, a servi à former le ressort des sénéchaussées de Castelnaudary, Limoux, Béziers, Castres, et partie de celles de Montpellier et de Pamiers.

En 1551, un édit de Henri II établit dans presque toutes les sénéchaussées, une espèce de nouveau tribunal, appelé siége présidial,

Digitized by Google

composé uniquement d'un premier et d'un second président, et des officiers de la sénéchaussée.

Les présidiaux jugeaient, au nombre de sept juges, en dernier ressort, d'abord jusqu'à la somme de 250 liv. ou 10 liv. de rente, à quelque somme que montassent les arrérages et les dépens: ils jugeaient, à la charge de l'appel, mais avec exécution provisoire, jusqu'à 500 liv. ou 20 liv. de rente.

Un édit du mois de novembre 1774 augmenta la compétence des présidiaux, et la porta pour toutes choses qui pouvaient tomber en estimation jusqu'à 2000 liv. de capital ou 80 liv. de rente, pour le dernier ressort, et le double à la charge de l'appel.

Le sénéchal et présidial de Carcassonne était, en 1789, composé d'un sénéchal d'épée, d'un lieutenant-général juge-mage, d'un juge-criminel, d'un lieutenant-principal, de deux lieutenants-particuliers, de deux conseillers d'honneur, de quatre conseillers-clercs, de soixante conseillers-laïcs (il y en avait alors cinquante-cinq de vacants), d'un procureur du roi, de deux avocats du roi et d'un greffier en chef.

Le ressort du sénéchal de Carcassonne, en 1789, renfermait plus de communes que n'en renferme le département de l'Aude; il s'étendait, du nord au midi, depuis le département du Tarn jusqu'aux frontières des Pyrénées-Orientales, et du levant au couchant, depuis la Méditerranée jusqu'à la crête de la Montagne-Noire.

Le ressort de son présidial était encore plus étendu, puisqu'il comprenait toute la sénéchaussée de Castres où l'on n'avait pas établi de siége présidial.

Il y avait des tribunaux pareils à Castelnaudary et à Limoux; ces tribunaux, comme celui de Carcassonne, étaient composés d'un sénéchal, un juge-mage, un juge-criminel, un lieutenant-principal, un lieutenant-particulier, six conseillers, un procureur et un avocat du roi, et un greffier en chef.

Digitized by Google

Si les premières places étaient remplies presque par-tout, celles de conseillers étaient pour la plupart vacantes.

Au sénéchal, le juge-mage avait le droit de juger seul les procès qui excédaient la compétence présidiale; ou plutôt les justiciables jouissaient du privilége d'être jugés par ce magistrat seul; il en résultait pour eux l'avantage de la très-prompte expédition des affaires: Il en jugeait plus en un mois que les tribunaux actuels n'en peuvent expédier dans une année.

Du reste, le droit qu'exerçaient les lieutenants-généraux de juger seuls, n'altérait presque jamais l'équité de leurs jugements. Ces magistrats, ne partageant avec personne l'honneur ou le blâme du bien ou mal jugé, trouvaient dans cette circonstance même un motif et une nécessité d'étudier, de s'instruire, d'acquérir et de conserver la confiance et l'estime de leurs justiciables et des cours supérieures. Je pourrais citer un juge-mage de ce pays, lequel, pendant un exercice de dix-sept ans, a rendu plus de dix mille jugements, et n'en a vu qu'un seul réformé par arrêt du parlement. Il est encore aujourd'hui président du tribunal civil de Carcassonne et compte plus de quarante-cinq années de services dans la magistrature.

Outre ces trois sénéchaussées de Carcassonne, Castelnaudary et Limoux, qui embrassaient bien au-delà de l'étendue de la préfecture, il existait à Narbonne un juge royal et un siége d'amirauté; à la cité de Carcassonne, un juge prévôt; à Montréal, un châtelain; et dans presque toutes les communes, un juge seigneurial. Les appels de tous ces juges étaient portés au sénéchal, et après ce second jugement, au parlement de Toulouse.

Les présidiaux jugeaient au criminel en dernier ressort sous la qualification de jugement prevôtal, certains crimes graves, comme le vol avec effraction. Le prevôt de la maréchaussée, ou son lieutenant, était présent ou appelé et occupait la seconde place.

Digitized by Google

D'après les lois actuelles, il existe dans chacune des villes de Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Narbonne, un tribunal de première instance et un tribunal de commerce.

La cour de justice criminelle qui avait été instituée à Carcassonne par la loi du 27 ventose an VIII, a été supprimée par celle du mois d'août 1812, et depuis cette époque, le département ressortit à la cour royale de Montpellier pour le jugement des affaires criminelles.

On compte environ soixante-dix officiers ministériels en exercice auprès des différents tribunaux de première instance et de commerce, et le montant de leurs cautionnements peut être évalué à-peu-près à 25000 francs.

Il ne sera pas sans doute indifférent pour la morale publique de donner ici un tableau du nombre des crimes et délits commis dans ce département, à trois époques remarquables.

Nombre des crimes et délits commis dans le département de l'Aude, pendant le cours des années 1789, 1800 *et* 1810.

Arrondissements.	Époques.	Querelles et rixes.	Délits forestiers.	Vols.	Tentatives de faux.	Faux.	Fausse monnaie.	Menace d'incendie.	Incendies.	Bigamie.	Tentatives de viol, et viol.	Tentatives d'homicide.	Homicides.	Infanticides.	Total.
Carcassonne	1789.	9.	....	9...	....	....	....	....	1..	...	...	....	1..	...	20.
	1800.	57.	12..	26..	....	....	....	....	...	...	2...	3...	...	...	100.
	1810.	30.	23..	20..	....	....	....	....	1..	...	2...	2...	...	...	78.
Castelnaudary	1789.	26.	1...	9...	....	....	....	....	...	...	...	12..	1..	...	49.
	1800.	26.	6...	13..	....	....	....	....	...	...	...	....	...	...	45.
	1810.	54.	15..	42..	....	....	....	....	...	...	1...	1...	1..	...	114.
Limoux	1789.	7.	400.	6...	....	....	....	....	...	...	....	2...	...	1..	416.
	1800.	72.	250.	25..	....	.. .	1 ..	2...	...	...	1...	8...	4..	1..	354.
	1810.	86.	218.	67..	....	....	5...	3...	2..	...	2...	7...	3..	...	393.
Narbonne	1789.	38.	16..	10..	....	....	....	....	...	...	....	....	...	...	64.
	1800.	31.	14..	21..	....	....	1...	1...	...	...	1...	....	1..	...	70.
	1810.	23.	41..	15..	....	....	3...	2...	...	...	2...	3...	2..	...	91.

Digitized by Google

La gendarmerie du département de l'Aude forme une compagnie divisée en dix-huit brigades, dont deux à pied et seize à cheval. De ces dernières, deux résident à Carcassonne, les autres ont leur résidence à Castelnaudary, Limoux, Narbonne, Fanjeaux, Lezignan, Capendu, Peyriac, Alzonne, Saissac, Sigean, la Grasse, Tuchan, Quillan, Chalabre : les deux brigades à pied sont établies au Mas-Cabardès et à Rodome.

Les prisons de ce département sont en général en assez mauvais état. Celles de Carcassonne, malgré les dépenses qu'on y a faites, et quoique construites depuis l'année 1800, présentent encore une grande imperfection. Situées sur une des promenades de la ville, elles sembleraient devoir réunir les avantages de la salubrité à ceux d'une distribution commode; mais des considérations particulières ont empêché de leur donner toute l'étendue qui serait nécessaire; il y a même très-peu d'années que les soins du préfet ont pu réussir à y faire amener l'eau des fontaines qui coule dans toutes les rues; avantage qu'il était d'autant plus facile de procurer aux prisons, que ce bâtiment se trouve placé à l'extrémité de la rue principale, celle aussi qui a le plus de pente. Il est malheureux que la cour se trouve trop étroite pour qu'il soit permis aux détenus de respirer un air pur, et que la maison entière soit souvent infectée par les mauvaises odeurs qui s'exhalent des latrines. La population moyenne des prisons de cette ville est de cinquante-trois individus de l'un et l'autre sexe.

Les prisons de Castelnaudary, construites récemment, ne laissent rien à desirer sous les rapports de sûreté et de salubrité. Elles sont très-aérées, parce qu'elles sont bâties sur une hauteur. Leur population moyenne est de vingt-un prisonniers.

On n'a pas à se plaindre de celles de Limoux, dont la population ordinaire est de douze individus; mais il est difficile de se faire une idée du mauvais état des prisons de Narbonne : placées depuis 1796

Digitized by Google

dans une maison particulière, et dans l'intérieur de la ville, et dans une rue étroite, elles présentent tous les inconvénients qui peuvent alarmer l'administration et affliger l'humanité. Les planchers, les plafonds, les escaliers tombent en ruine; la vétusté de cette masure occasionne, chaque année, des dépenses considérables pour des réparations qui se font toujours en pure perte. Plusieurs projets ont été présentés pour leur amélioration, et le conseil-général ne cesse à cet égard d'adresser des vœux et d'offrir des ressources. La lenteur des formes a jusqu'à ce moment retardé l'accomplissement de ses espérances.

On compte encore quelques établissements de ce genre dans le département; à Fanjeaux, une prison étroite, malsaine, insuffisante, qui, par les réparations obtenues du gouvernement, a un peu changé de face; à Chalabre, une prison dans l'hôtel de ville: des cachots, des chambres de sûreté dans d'autres communes, telles que Lézignan, Saissac, Alzonne, Sigean; mais ces prisons ne sont destinées ordinairement qu'à des prisonniers de passage ou à des militaires.

C'est ici le lieu de rendre la justice due au zèle des personnes qui composent les commissions gratuites des prisons. Tous leurs soins et tous leurs efforts tendent journellement à soulager et adoucir, autant qu'il est possible, la situation des prisonniers. Il est malheureux que dans aucun de ces établissements, le local ne soit assez vaste pour donner du travail aux détenus.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

§ Ier. *Colléges.*

Il existait, avant la révolution, plusieurs établissements d'instruction publique dans les principales villes de ce département.

Un traité de logique qu'on trouve dans la bibliothèque publique de Carcassonne, et qui fut imprimé en 1525, prouve que déja le collége de cette ville était établi à cette époque, puisque l'auteur, nommé Cosin, se qualifie professeur du collége de Carcassonne.

Ce collége fut d'abord dirigé par des régents qui ne faisaient point corps. La ville imposait annuellement une somme de 300 livres pour leur entretien, et leur fournissait en outre un local pour les classes.

Soit que l'organisation ne fût pas régulière, soit que le mode d'enseignement parût défectueux, on conçut le dessein de confier le collége aux jésuites. Il est établi par les délibérations des 19 et 30 mars 1605, et 10 février 1609, que la demande de ce changement fut portée au roi Henri IV, qui l'accueillit favorablement, et plaça les jésuites à Carcassonne, par lettres-patentes du mois d'avril 1610.

La dotation de ce collége date de 1614. Elle fut fixée, à cette époque, à 4,000 liv. de revenu. M. de l'Estang, évêque de Carcassonne, en payait 1,000 liv., la ville 2,000 liv.; les autres 1,000 liv. provenaient d'un capital de 20,000 liv. que le diocèse s'était engagé de fournir. Les jésuites s'obligèrent à faire cinq classes, et à reconstruire le collége à leurs frais : pour l'agrandir il fut acheté 49 maisons. Il paraît que les constructions ne furent terminées qu'en 1667; c'est alors que la chapelle fut bénie et consacrée.

Digitized by Google

Les revenus du collége de Carcassonne s'étaient accrus successivement par diverses fondations, lorsque Louis XV, par ses lettres-patentes du 16 septembre 1764, y établit, à la place des jésuites, les prêtres de la congrégation de la doctrine chrétienne.

Ceux-ci adoptèrent le mode d'enseignement en usage dans l'université de Paris.

Le collége avait sept professeurs, un recteur, un censeur des études, et un prêtre émérite.

Ces professeurs dirigeaient six classes de littérature, et une classe de philosophie.

La religion, la langue latine, la langue française, les notions élémentaires d'histoire, de géographie, de littérature ancienne et moderne, occupaient les élèves jusqu'en philosophie. Dans cette dernière classe, où la langue latine était constamment parlée, on leur faisait suivre un cours de mathématiques et de physique générale et particulière.

Le collége de Carcassonne était composé communément de 150 élèves externes, et de 30 à 40 pensionnaires.

C'est dans cet établissement qu'un des professeurs, le P. Gibrat, composa de très-bons traités de géographie ancienne et moderne, qui ont été imprimés à Carcassonne.

Le collége de Castelnaudary était dirigé, depuis 1663, sur les mêmes principes, par les doctrinaires, au nombre de sept professeurs.

L'administration des affaires de la maison, des biens-fonds, des recettes et dépenses, était confiée à un syndic qui rendait compte à la communauté.

Les revenus du collége se composaient du revenu de quatre métairies, de rentes annuelles en argent et en blé, et pouvaient s'élever de huit à neuf mille francs.

Digitized by Google

Environ 120 élèves suivaient, chaque année, l'enseignement de ce collége.

La ville de Limoux possédait également un collége fondé depuis 1640, et desservi par les doctrinaires; les professeurs étaient au nombre de six, y compris le recteur, qui faisait en même temps les fonctions de préfet des classes.

Les revenus de cet établissement se montaient à la somme de 4,200 liv., provenant soit des sommes accordées par la ville et par les diocèses d'Alet et de Limoux, soit des revenus de deux petites métairies acquises par la congrégation, soit du produit de quelques fondations religieuses.

On y comptait 60 à 80 élèves externes, et 20 à 25 pensionnaires.

Le collége de Narbonne datait du commencement du XVI^e^ siècle; il était, comme ceux des autres villes de ce département, dirigé par les pères de la doctrine chrétienne, sous la surveillance de l'archevêque de Narbonne et des magistrats de cette ville, qu'on nommait consuls. Les doctrinaires y entretenaient trois professeurs de grammaire, un professeur de belles-lettres, un professeur de rhétorique, un professeur de logique, métaphysique et morale, un professeur de physique, deux professeurs de théologie, un directeur des études, et un supérieur chargé de veiller au maintien du bon ordre.

La ville, le diocèse, et la prébende préceptoriale formaient la dotation principale de l'établissement, qui jouissait en outre d'une métairie dont il avait fait l'acquisition, et de quelques fondations faites en sa faveur. Le total du revenu était, année commune, de 8 à 9,000 francs.

Le nombre des élèves était annuellement de 120 à 140.

Digitized by Google

§ II. *École chrétienne gratuite.*

Carcassonne possédait encore un autre établissement d'instruction publique; c'était une école chrétienne gratuite, fondée en 1738 par M. de Bezons, évêque de cette ville, et destinée aux jeunes garçons de la classe indigente, ou à ceux qui n'étaient pas asssz riches pour suivre l'éducation des colléges. Cette école était dirigée par trois frères des écoles chrétiennes, auxquels il fut accordé 600 liv. pour leur nourriture et leur entretien.

L'établissement s'étant agrandi, le nombre des frères fut porté à quatre, leur traitement augmenté et fixé pour chacun à 300 liv. Un des bastions situé à l'angle nord-ouest de la ville fut acquis en vertu d'une délibération approuvée par l'intendant de Languedoc, le 12 septembre 1786, pour y construire, aux frais de la ville, une nouvelle maison où les frères furent établis en 1787. Leur nombre fut encore augmenté de deux autres, et chacun d'eux obtint un traitement de 400 liv.

Peu de temps après, l'institut des frères forma le projet d'établir un pensionnat aux environs de la ville. Il acheta en 1787 les domaines de Charlemagne et de Thermigère, situés à deux kilomètres sud-est de Carcassonne, dans une position très-agréable. Deux cents pensionnaires furent entretenus dans ce dernier domaine jusqu'au moment où la congrégation fut supprimée.

On enseignait dans les écoles chrétiennes la lecture et l'écriture, les mathématiques, la tenue des livres de commerce, et les principes de la religion.

§ III. *École gratuite de dessin.*

Par le concours de l'évêque et de la communauté de Carcassonne, il fut institué en 1786, dans l'hôtel de la mairie, une école gratuite

Digitized by Google

de dessin. La communauté fit les premiers frais d'établissement, et paya la moitié du traitement du professeur qui servait cette école. Elle fut supprimée peu de temps avant la formation des écoles centrales. Ce moyen d'instruction convenait beaucoup dans un pays de fabrique, et méritait d'être conservé. L'école de dessin était très-suivie par les artisans.

§ IV. *Maisons d'éducation pour les filles.*

M. de Bezons, évêque de Carcassonne, avait fondé en 1741, à la Cité, une école où les jeunes filles pauvres étaient reçues pour apprendre à lire, écrire, coudre et être instruites dans les principes de la religion. Cette école était servie par une des sœurs de la congrégation du Montoire, et par une des sœurs de la charité de Nevers. Elles étaient payées par le bureau de charité. 60 à 80 élèves suivaient constamment leurs leçons.

Une autre école gratuite pour les jeunes filles de la ville-basse, était établie au couvent des religieuses Ursulines. On ignore l'époque de son origine. On ne sait pas non plus quelle rétribution la ville donnait à ce couvent, ou si cette obligation d'instruire les jeunes filles résultait de quelque fondation. Cette école avait ordinairement 150 à 160 élèves externes, et 40 à 50 pensionnaires.

A Castelnaudary, les dames de la Providence, établies dès 1697, enseignaient gratuitement les filles indigentes. La ville leur fournissait le logement, et accordait à chacune de ces dames, une gratification annuelle de 60 francs. Quelques élèves payaient une rétribution de cinq sous, d'autres de dix sous par mois : il y avait une classe à vingt sous, où l'on apprenait, outre la lecture et la morale, l'écriture et le calcul ; dans cette somme étaient compris les frais de nourriture à demi-pension.

La maison des dames hospitalières de Limoux comptait une

Digitized by Google

vingtaine d'élèves-pensionnaires, et environ autant d'externes. La ville ni le diocèse ne contribuaient en rien aux frais de cet établissement. On y enseignait les principes de la religion, la lecture, l'écriture, le calcul, quelques légères notions d'histoire et de géographie, et la connaissance des ouvrages dont les femmes doivent communément s'occuper.

§ V. *Écoles particulières.*

Outre les établissements publics d'instruction que je viens de citer, il existait un assez grand nombre de maisons particulières où les principes et le mode d'enseignement étaient les mêmes que dans les colléges. Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, et Narbonne, possédaient des écoles de ce genre. Celle de Castelnaudary distribuait à plus de cent élèves des leçons de lecture, d'écriture, et de latinité. Chaque élève payait 3 francs par mois.

§ VI. *École centrale.*

L'école centrale succéda, en 1796, aux divers établissements d'instruction publique qui avaient été détruits par la révolution. Elle a subsisté jusqu'à la fin de l'année 1803. Pendant un si court intervalle, elle a pourtant rendu des services qu'il y aurait de l'ingratitude à ne pas rappeler. L'étude des mathématiques y avait pris, dès le commencement, un essor aussi brillant que rapide. Plusieurs de ses élèves admis à l'école polytechnique, et placés avec distinction dans les diverses carrières où elle conduit, ont donné la preuve de la bonté de l'enseignement qu'ils avaient reçu. Les principes du dessin y étaient montrés et cultivés avec le même succès. Si, comme le fait observer M. de Barante, les autres études ont présenté des résultats moins heureux, il faut l'attribuer à la direction donnée aux esprits par les circonstances, et peut-être aussi aux vices de l'organisation générale de ce genre d'écoles.

Digitized by Google

On peut dire que la suppression de l'école centrale dut causer un vide dans le systême d'éducation de la ville de Carcassonne. En effet, cette école offrait un but d'émulation par les prix qu'elle distribuait; elle était en même temps un terme de comparaison entre les élèves des différents pensionnats qui pouvaient y concourir.

C'est pour remplir ce vide que le préfet crut devoir instituer, par un arrêté du mois d'octobre 1805, un concours général entre les élèves de toutes les écoles secondaires du département. Élève lui-même de l'ancienne Université de Paris, il avait été témoin, il avait conservé le souvenir et la reconnaissance des heureux effets de cette éducation. Il prit donc, dès la seconde année de son administration, l'engagement public d'ouvrir cette espèce de lice où les palmes décernées aux vainqueurs seraient d'autant plus honorables qu'elles seraient plus rares, et auraient été plus disputées. Des prix distribués avec toute la solennité dont cette ville est susceptible, offrirent tout-à-la-fois récompense et encouragement à la jeunesse de Carcassonne, de Castelnaudary, de Limoux, et de Narbonne. Cette institution, dont la cérémonie se renouvela pendant trois années, et dont l'administrateur faisait tous les frais, fut suivie des meilleurs résultats et parmi les maîtres et parmi les disciples. Elle développa chez les uns et les autres l'ardeur du travail, l'amour de la gloire, cette noble ambition dont le germe produit toujours des fruits utiles. Comme ce concours ne fut pas borné aux élèves des colléges, comme il offrit aussi un motif d'émulation aux talents acquis par d'anciennes études, et mûris par l'âge et l'expérience, il en sortit des compositions de poésie estimables, et d'excellents mémoires sur le commerce du Levant, sur les antiquités de Narbonne, et sur les moyens d'assurer à cette dernière ville la salubrité qui l'avait rendue célèbre autrefois.

L'arrêté du préfet de l'Aude avait obtenu l'approbation du chef

Digitized by Google

de l'instruction publique; mais l'institution qu'il avait pour objet dut cesser avec l'établissement de l'Université créée pour toute la France. On crut s'apercevoir que l'idée de ce concours n'était pas du goût des inspecteurs-généraux, soit que l'influence de l'administrateur, en cette partie, leur donnât quelque ombrage, soit qu'ils fussent prévenus par les insinuations de quelques maîtres dont l'enseignement n'avait pas eu autant de succès que celui de leurs rivaux. Aussi qu'en est-il arrivé ? Un collége a été placé à Carcassonne, mais du moment qu'il n'a plus redouté la concurrence, l'éducation a dégénéré si rapidement qu'aujourd'hui ce collége n'existe plus que de nom. Comme pensionnat de l'Aude, comme école secondaire, il avait compté près de cent pensionnaires. Une autre école du même genre en renfermait presque un égal nombre. Cette dernière, sous le nom d'institution, est encore assez florissante, et instruit les jeunes gens sur-tout du premier âge. Mais le courage manque pour parler de l'éducation publique actuelle dans le département. Elle appelle toute l'attention, toute la sollicitude d'un gouvernement réparateur. S'il ne se hâte de faire sortir l'instruction des ruines sous lesquelles elle est comme écrasée, la jeunesse est menacée d'une ignorance aussi générale que profonde; on ne trouvera de ressources que dans des établissements étrangers au département, et dont trop souvent les dépenses sont au-dessus des facultés de la plupart des familles. Le petit séminaire fondé par M. de la Porte, évêque de Carcassonne, ne peut suffire aux besoins de la génération qui s'élève; d'ailleurs elle est loin de se destiner tout entière à l'état ecclésiastique, et plusieurs parents sont retenus par la nécessité d'en faire porter l'habit à leurs enfants.

On a beaucoup déclamé contre les vices de l'ancien système d'éducation; on a fait au mode d'enseignement adopté par l'université de Paris, et par les congrégations religieuses, des reproches plus ou

Digitized by Google

moins graves, plus ou moins fondés. Mais que d'avantages précieux balançaient, compensaient au moins les inconvénients ! Unité dans l'instruction, subordination parmi les maîtres, gradation dans les emplois, stabilité dans les fonctions, surveillance journalière et mutuelle, longues épreuves avant de passer d'une place à une autre, correspondance entre les professeurs jeunes et anciens, communication de lumières, communauté de succès et de gloire : de cet ensemble résultait le plus grand bien pour les maîtres, pour les disciples, pour la société.

Les maîtres étaient encouragés, surveillés, à l'abri de toute inquiétude pour leurs besoins présents et à venir.

Les disciples dirigés par des maîtres rapprochés de leur âge, qu'ils voyaient se former, s'avancer, s'élever avec eux, leur accordaient une confiance, leur portaient un respect dont ils n'avaient jamais la tentation de s'écarter, parce que ces maîtres étaient environnés de toute l'autorité de la corporation.

La société, sans avoir de grands sacrifices à faire, trouvait, dans des supérieurs-généraux et particuliers investis de l'estime publique, des garants certains de la nature et du mode de l'enseignement, de la tenue des élèves, du prix qu'on mettait à la conservation de leurs mœurs et à leurs progrès dans les principes de religion et de morale qui forment les bons citoyens, les vrais magistrats, et les fidèles serviteurs du prince et de l'état.

§ VII. *Écoles primaires.*

Le nombre des écoles primaires n'est pas proportionné à celui des communes, qui s'élève à 433 dans le département. Mais si tant de communes rurales sont privées d'instruction, c'est d'abord parce que les revenus communaux y sont insuffisants pour le loyer d'un logement qu'on doit donner à l'instituteur; en second lieu, parce

Digitized by Google

que les élèves ne sont ni assez nombreux ni assez riches pour payer une rétribution qui suffise à son entretien. Cet inconvénient n'est pas une des moindres raisons qui nécessiteraient la réunion de plusieurs mairies en une seule.

Il existe dans le département 82 écoles primaires, 77 instituteurs, 11 institutrices, 2,061 élèves garçons, 361 élèves filles.

Ces instituteurs ont en général la capacité nécessaire pour enseigner à lire, écrire, et calculer.

§ VIII. *Bibliothèque.*

Carcassonne possède une bibliothèque qui a été donnée à la ville, à condition qu'elle serait rendue publique. Composée des débris des diverses collections qui existaient dans les couvents, les chapitres, et les colléges du pays, elle contient environ 7 à 8,000 volumes dont un grand nombre ont été dépareillés par des pillages particuliers. Quoique elle manque d'une foule de bons ouvrages dans tous les genres, elle pourrait encore fournir des secours pour l'instruction, si les livres en étaient rassemblés avec soin, et classés avec méthode.

Il faut à peine compter quelques instruments de physique qui s'y trouvent joints, de même que quelques morceaux d'histoire naturelle, dont la réunion est trop peu complette pour être bien intéressante.

Je ne parlerai pas d'un certain nombre de tableaux médiocres pris dans les maisons religieuses, et dont on avait formé une espèce de musée. Ils ont été presque tous rendus aux églises; quelques-uns ont été placés à l'hôtel de la préfecture, avec un très-beau buste de Louis XIV, que l'on regarde comme un des chefs-d'œuvre de Puget.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Établissements de bienfaisance.

La partie du Languedoc qui forme aujourd'hui le département de l'Aude, offrait, avant la révolution, de superbes monuments de la bienfaisance et de la générosité de ses habitants et de ses prélats : il en reste encore des traces intéressantes, et je ne doute pas qu'avec le retour de la prospérité publique, ces établissements charitables ne recouvrent bientôt la plénitude de leurs moyens.

Chaque arrondissement de ce département possède des hospices qui méritent des détails et sur leur splendeur passée, et sur leurs ressources actuelles.

§ I^er^. *Hospices de Carcassonne.*

Il ne paraît pas que la Cité de Carcassonne ait jamais eu d'hospices établis dans sa juridiction ancienne.

Le premier asyle des pauvres fut fondé, en 1247, sous le règne du roi saint Louis, à l'époque où les habitants des anciens bourgs obtinrent la permission de s'établir dans le nouveau qui est devenu la ville-basse. On ignore quels étaient alors ses revenus, mais il est à présumer qu'ils se réduisaient au profit des aumônes. On voit que, par lettres-patentes du roi, on lui accorde, en 1256, le quart d'un four situé au vieux bourg. La même année, il obtient le privilége de ne point payer le droit de péage. En 1565 et 1566, les évêques furent tenus d'*aumôner* les pauvres de cet hospice.

Son administration était confiée à un grand nombre de personnes, puisqu'en 1579, l'évêque, le chapitre, le juge-mage, les officiers, les

Digitized by Google

consuls et autres habitants notables sont obligés, sous peine d'une forte amende pécuniaire, d'assister aux assemblées qui ont pour objet les affaires de cet établissement.

Indépendamment de l'hospice, il a existé dans cette ville cinq autres hôpitaux sous les noms de Saint-Nicolas, de Notre-Dame du bout du pont, de Sainte-Croix, des Pélerins ou de Saint-Jacques, et de la Charité. Mais ils ont tous été fondus dans les deux établissements principaux connus sous le nom d'Hôpital-général et d'Hôtel-Dieu.

L'Hôpital-général fut fondé, en 1686, par M. de Grignan, évêque de Carcassonne. Des lettres-patentes du roi consolidèrent cette institution au mois d'octobre 1687, et furent enregistrées au parlement de Toulouse le 4 mars 1689.

On adopta les statuts qui régissaient l'hôpital de Lyon: le bureau, qui s'assemblait au moins une fois par semaine, était composé de l'évêque, président perpétuel, d'un grand-vicaire qui présidait en l'absence du prélat, de deux chanoines de la cathédrale, du juge-mage, des quatre consuls, des deux curés des paroisses de Saint-Michel et de Saint-Vincent, et de quatorze citoyens notables de la ville parmi lesquels il en était désigné un pour exercer les fonctions de trésorier pendant deux ans ; les quatorze notables étaient seuls amovibles; on en renouvelait la moitié chaque année.

Malgré la réunion des diverses maisons de charité qui existaient avant l'établissement de l'Hôpital-général, celui-ci, dans son commencement, avait peu de ressources et ne se soutenait que par les dons, les quêtes, ou le produit très-borné du travail des pauvres; mais, par la bienfaisance de MM. de Grignan, de Rochebonne, et de Bezons, par l'héritage de ces deux derniers prélats, par les legs de plusieurs autres personnes pieuses, il était parvenu, dans l'espace d'un siècle, à fournir à une dépense annuelle de 61,000 liv., et à accumuler 18,000 liv., de rentes fixes.

Digitized by Google

Telle était sa position en 1789, lorsque la révolution commença; deux ans après, ses biens territoriaux furent vendus, la plupart des rentes anéanties, le paiement des autres suspendu, les pauvres chassés de leur asyle, la maison convertie en hôpital militaire.

Trente ans après la fondation de l'Hôpital-général, on reconnut la nécessité de bâtir un hôpital destiné pour les malades; en conséquence, dès 1722, on fit l'achat du local où il est actuellement; mais ce ne fut qu'en 1728 que M. Castanié, ayant fait, par testament, un don de 10,000 liv. à l'hôpital, pour être employé en bâtisses, on commença de construire cet édifice qui ne fut achevé qu'en 1750.

Ces deux établissements étaient alors, comme aujourd'hui, dirigés par une seule administration. Celle qui les régit en ce moment est composée de cinq membres qui se renouvellent par cinquième chaque année.

L'un de ces hospices, l'Hôtel-Dieu, est uniquement destiné aux malades civils et militaires; sa population habituelle est d'environ quarante à cinquante individus civils de tout sexe, et trente à cinquante militaires de passage ou de la garnison. La maison est belle, spacieuse, bien aérée, et peut au besoin contenir deux et même trois cents lits. On les a portés jusqu'à ce nombre dans les années de guerre.

L'autre, l'Hôpital-général ou hospice civil, renferme les pauvres valides de tout sexe et de tout âge; il en entretient environ cent cinquante, et à-peu-près un pareil nombre d'enfants trouvés qui sont allaités par des nourrices de la ville et de la campagne.

Tous les deux sont servis par des sœurs de la charité; il y en a six à l'Hôpital-général, et quatre à l'Hôtel-Dieu. Il y a, en outre, dans chaque hospice, un aumônier, un portier; et dans celui des malades, un économe, des servants, un médecin et un chirurgien; une sœur est chargée de la pharmacie. Le nombre total des employés en tout

Digitized by Google

genre est de vingt-quatre dont les appointements emploient 5,600 francs.

Les dépenses réunies de ces deux établissements montent annuellement de 55 à 60,000 fr. Ainsi, en comptant la journée des enfants trouvés à 20 c.; celle des pauvres valides à 50 c.; et celle des malades à 1 fr., on trouve aisément la balance de cette dépense annuelle.

Le revenu fixe des deux maisons consiste en

Rentes foncières ou perpétuelles.....	10,000 fr.
Produit du fermage de deux domaines.....	3,000
Produit du travail des pauvres ou des quêtes.....	2,000
	15,000 fr.
Elles ont à prendre sur les octrois de la ville.....	28,000
	43,000 fr.
Le déficit sur la dépense est de.....	17,000 fr.

Mais ce déficit est ordinairement comblé par le remboursement du prix des journées des militaires malades qui ont été traités dans l'hôpital, et par le département pour la dépense des enfants trouvés qui sont à sa charge.

L'Hôpital-général est situé à l'extrémité orientale du faubourg des hospices, établi sur une surface de terrain de 27 ares 13 mètres; il longe, dans sa partie orientale, la rivière d'Aude.

L'Hôtel-Dieu est situé à l'extrémité occidentale du faubourg qui porte ce nom. Il est établi sur une surface de terrain de 62 ares 4 mètres. Cet édifice est le plus remarquable de la ville de Carcassonne. Un dôme sert de centre à quatre salles en forme de croix, qui ayant jour à droite et à gauche sur quatre cours ou jardins, reçoivent un libre courant d'air que l'on renouvelle à volonté. Ces salles, qui ont chacune 10 mètres de largeur sur 24 au moins de longueur, et une élévation proportionnée, réunissent la salubrité à la facilité du ser-

Digitized by Google

vice. Le premier étage est la répétition du rez-de-chaussée, et le deuxième, quoique embarrassé par la charpente qui soutient le toit, pourrait servir de même pour salles de malades, de sorte que ces douze salles aboutissent au même centre du dôme qui les domine toutes. C'est l'hôpital de Lyon qui a servi de modèle à cet hôtel-Dieu, au service duquel il ne manque qu'une plus grande abondance d'eau qu'on lui procurerait aisément, en y introduisant celle des fontaines de la ville.

Il manque aussi dans le département un hospice pour les insensés. Cette observation n'avait pas échappé à la sollicitude des magistrats; une somme de 2,000 francs par année avait été assignée sur l'octroi de Carcassonne, pour construire des loges destinées à cet usage dans l'enclos de l'hôpital des malades. Déja le plan était dressé; on avait rassemblé les matériaux; les constructions commençaient à s'élever, lorsqu'il a fallu les suspendre faute de fonds. Bientôt sans doute une position moins embarrassée permettra au conseil municipal de voter, pendant quelques années encore, l'emploi de 2,000 fr. pour ne pas perdre les 4,000 qui ont été employés, et pour procurer un asyle à des infortunés dont l'existence est toujours à charge à leurs familles, lors même qu'elle n'est pas dangereuse à la société.

Avant l'époque de la révolution, les filles publiques infectées de maladies vénériennes étaient envoyées à Montpellier et à Toulouse. Elles étaient reçues dans des maisons où elles trouvaient le traitement convenable à leur état. On préservait ainsi du moins la population des dommages incalculables que ces malheureuses lui portent en communiquant à la jeunesse, avec l'opprobre où elles sont plongées, le venin pestilentiel qui les dévore. Il serait à desirer que le gouvernement accordât quelques fonds pour fournir, en pareil cas, aux frais de voyage et de séjour dans les hôpitaux de Toulouse et de Montpellier.

Digitized by Google

§ II. *Hospice de Montréal.*

Les actes les plus anciens qu'on trouve dans les papiers des notaires font mention de l'hospice de Montréal, sans faire connaître l'époque de sa fondation. Administré par une commission composée de cinq membres, il possède en rentes en blé, provenant du prix de ferme de son domaine de Turci, et sur divers particuliers, une somme de..... 2,194fr 90c

En rentes en argent.....	1,214	80
En assignation sur l'octroi de la ville.....	1,575	»
En quêtes ou aumônes.....	300	»
Total.....	5,283fr	70c

Ses dépenses consistent en 47 hectol. de blé, qui évalués à 23 fr. 25 c. l'hectol., produisent..... 1,094fr 25c

En rentes viagères à la charge de l'hospice.....	81	58
Pour l'entretien des malades, infirmes, sœurs, domestiques.....	4,200	»
Total.....	5,375fr	83c

La situation de cet hospice était, en 1789, plus florissante qu'aujourd'hui; outre les aumônes abondantes qu'il recevait du chapitre, cet établissement a perdu environ 2,000 fr. de rentes dont les capitaux ont été versés dans la caisse de la régie des domaines.

L'hospice de Montréal est servi par des sœurs de la Charité. Il reçoit et entretient de quinze à vingt malades par année.

L'emplacement des bâtiments est salubre et avantageux; ils sont situés à l'une des extrémités de la ville, et l'on y jouit de l'aspect de la campagne. Cet hospice renferme dans son enclos un jardin potager, assez étendu pour fournir des légumes à la maison. Le terrain four-

Digitized by Google

nit assez de fourrages pour l'entretien des vaches et ânesses dont le lait est distribué aux malades.

On trouve encore dans l'hospice un laboratoire, une pharmacie, et des écoles.

Cet établissement est d'autant plus intéressant que, placé dans une commune agricole, il est l'asyle d'une foule d'ouvriers que la vieillesse ou les infirmités réduisent à l'impossibilité de pourvoir à leur subsistance.

§ III. *Hospice de Castelnaudary.*

L'hospice de Castelnaudary existe depuis plus de quatre siècles comme maison de charité; il fut érigé en hôpital-général en 1738.

Très-mal doté à cette époque, il n'entretenait qu'un très-petit nombre de malades. L'administration économique de ses revenus était alors confiée à quatre administrateurs pris parmi les citoyens les plus qualifiés de la ville, lesquels gouvernaient cette maison d'après leurs propres principes, et en suivant les impulsions du zèle qui les animait.

L'évêque de Saint-Papoul en était le surveillant immédiat et nécessaire.

En 1774, l'hospice fut enrichi tout-à-coup de 500,000 fr. provenant de la succession de M. de Langle, évêque de Saint-Papoul.

Cette succession considérable, jointe aux revenus ordinaires de l'établissement, lui assura une dotation fixe de 32,500 f. en rentes constituées sur les différentes corporations de la province de Languedoc, indépendamment des revenus casuels qui s'élevaient annuellement à 10,000 fr. Les bâtiments furent agrandis et appropriés à leur destination, et l'hospice put aisément suffire au soulagement de tous les pauvres malades, orphelins et vieillards du diocèse de Saint-Papoul.

Digitized by Google

Alors l'administration établie par les lettres-patentes de 1738, sollicita et obtint du gouvernement, en 1788, de nouvelles lettres-patentes qui, en augmentant le nombre des administrateurs, changea la forme de leur bureau.

Dix-sept administrateurs le composèrent, dont neuf perpétuels et huit électifs. Les administrateurs perpétuels étaient l'évêque de Saint-Papoul, le juge-mage de la sénéchaussée, le procureur et l'avocat du roi, les quatre consuls de la ville et le curé de la paroisse.

Les administrateurs électifs étaient un chanoine de l'église collégiale nommé par le chapitre et sept citoyens notables pris dans les diverses classes des habitants et choisis au scrutin par le bureau. La durée de leurs fonctions était de 4 ans, et ils pouvaient être continués en obtenant la moitié des suffrages : après 12 ans de fonctions continues, ils devenaient administrateurs honoraires avec droit d'opiner.

Des sœurs de la charité, appelées sœurs de Nevers, furent chargées de veiller, conjointement avec les administrateurs électifs, à tout ce qui avait rapport à l'entretien des malades.

La révolution dérangea cet ordre de choses, et les pauvres restèrent long-temps sans assistance.

L'hospice s'est relevé de l'état de détresse où il avait été momentanément plongé.

Ses revenus se portent actuellement à..... 16,008 fr. 97 c.

SAVOIR :

En tiers consolidé sur l'état...	7,275 fr. » c.	16,008 fr. 97 c.
En argent sur divers particuliers.....	3,119 97	
En rentes en blé.....	5,614 »	

Le nombre de personnes à la charge de l'hospice est de 159 par mois.

Digitized by Google

Sœurs de Nevers	8.
Portier, boulanger, et cuisinière	3.
Malades de tout sexe	58.
Hommes infirmes	17.
Femmes infirmes	15.
Enfants : garçons 28.	
— filles 30, ensemble	58.
Total	159.

Les revenus divisés sur cette population ne donnent par journée d'entretien que environ 27 centimes, somme évidemment insuffisante, si l'octroi ne venait au secours de l'hospice. Il fournit annuellement depuis 18,000 fr. jusqu'à 21,700 fr., ce qui met la recette au niveau de la dépense.

L'hospice nourrit par an 98 enfants abandonnés, dont le département lui rembourse la dépense sur les fonds destinés à cet objet.

Les bâtiments de l'hospice de Castelnaudary sont vastes et salubres, dans une position agréable hors de l'enceinte de la ville. Il y a des salles particulières pour loger les militaires et les vieillards; les femmes sont séparées des hommes. Chaque malade a son lit. Cet établissement est tenu avec autant de décence que de propreté.

§ IV. *Hospice de Fanjeaux.*

Il existe dans la commune de Fanjeaux un hospice administré par cinq commissaires.

L'époque de son établissement remonte à des temps très-reculés : il était connu, dans les commencements, sous le nom de confrérie, et l'on trouve des actes de l'an 1,200, par lesquels des personnes charitables font des legs à la confrérie de Fanjeaux.

Ce ne fut qu'en 1310 que les bayles de cette association deman-

Digitized by Google

dèrent à l'évêque de Toulouse la permission de bâtir une maison pour y recevoir les pauvres de J. C., et y exercer des œuvres de charité, ce qui fut accordé.

Par les statuts qui existaient en 1200, confirmés par arrêt du parlement de Toulouse du 9 avril 1548, la confrérie était composée de six bayles, pris parmi les principaux notables de la ville, nobles, bourgeois, avocats et négociants, non parents ni alliés jusqu'au degré d'issus de cousins-germains.

Ces statuts furent encore confirmés par arrêt de la même cour du 20 mars 1609, et enfin par un autre arrêt du 6 septembre 1774.

Avant 1650, les revenus de cette confrérie consistaient en 550 setiers de blé et en 2200 fr. en argent; mais en 1650, il fut cédé des propriétés à des prêtres pensionnaires de l'hospice dont le revenu était de 150 setiers de blé et 700 fr. en argent.

A l'époque de la révolution, il possédait encore un revenu de 230 setiers de blé et de 1,500 fr. en argent.

Aujourd'hui, par le résultat des découvertes qu'a faites l'hospice, son revenu se compose d'environ 180 hectolitres de blé et de 1,433 fr.

Avec ce revenu, l'hospice entretient annuellement 25 pauvres malades qui couchent chacun dans un lit séparé.

Les bâtiments sont assez considérables pour contenir 80 lits.

L'hospice de Fanjeaux aurait besoin d'appeler des sœurs de la charité pour distribuer les secours aux malades; mais il faudrait que la commune qui est considérable et riche lui assurât un supplément de ressources par l'établissement d'un octroi dont elle retirerait au moins 3,000 fr. Elle trouverait par ce sacrifice des moyens pour soulager efficacement ses pauvres, et procurer aux jeunes filles une instruction nécessaire et dont elles sont privées.

Le nombre des enfants abandonnés entretenus par l'hospice est habituellement de huit à dix.

Digitized by Google

§ V. *Hospice de Belpech.*

La fondation de cet hospice date de l'an 1361. Ce fut Guillaume de Curti, natif de Belpech, évêque, cardinal, qui donna sa maison paternelle pour former un hôpital, et plusieurs mille florins pour servir à recevoir et alimenter les pauvres de Belpech. La dotation de l'hospice fut augmentée, en 1741, par la succession du sieur Jean-François Daguin, de cette commune, qui en institua les pauvres pour ses héritiers généraux.

Les bâtiments où les malades étaient soignés furent incendiés en 1791; depuis cette époque, les malades sont secourus dans leurs maisons.

Cet hospice n'a rien perdu de ses revenus ni de ses biens par la révolution. Ils consistent en deux domaines affermés et en quelques rentes. Leur produit est de 72 hectolitres de blé, 4 hectolitres 1/2 de légumes, 24 mètres de toile, et 72 volailles.

Les administrateurs espèrent pouvoir bientôt construire un bâtiment pour rétablir l'hospice.

§ VI. *Hospice de Limoux.*

Pour prouver l'existence d'une maison de charité dans la ville de Limoux, on ne connaît point d'acte plus ancien qu'une donation faite, en 1543, par Pierre Dax et Debort à l'hôpital de cette ville, dit de Notre-Dame.

Il paraît que cet hospice resta le même jusqu'en 1676, époque où Louis XIV établit, par lettres-patentes, l'hôpital-général auquel il réunit tous autres hospices et maisons de charité tant de la ville de Limoux et de son district que de l'archiprêtré de Termenès. Les biens de ces établissements supprimés formèrent la dotation de l'hôpital-général.

Digitized by Google

Cette maison ne recevait que les pauvres valides, qu'on occupait aux travaux dont ils étaient capables. Les enfants étaient instruits dans tel métier qu'il desiraient apprendre.

La direction de l'hôpital-général était confiée à des administrateurs à vie, dont l'autorité sur les pauvres était telle qu'ils avaient le droit de les condamner au poteau et au carcan. Les coupables toutefois subissaient la peine *intrà muros*.

Les pauvres malades étaient reçus dans une maison dite des Hospitalières, dont l'existence, qui a duré jusqu'à la révolution, était antérieure à l'établissement de l'hôpital-général, puisqu'on retrouve des actes de cette maison sous la date de l'année 1632.

Les revenus de l'hôpital s'élevaient en 1790 à 13,899 fr., et ses charges à 4,012 fr. Ils ne se portent pas aujourd'hui à plus de 8 à 9,000 fr. Pour connaître l'étendue des pertes qu'il a faites, il est bon d'observer que le produit de la filature, seul travail auquel on occupait depuis long-temps les pauvres, ne montait, avant la révolution, qu'à 1,500 fr., il s'est élevé à près de 5,000, avant l'introduction des mécaniques. Ses charges n'excèdent pas 600 fr. Il lui est en outre accordé, chaque année, sur l'octroi, une somme qui n'a jamais excédé 8,000 fr.

Cet hospice entretient journellement 90 pauvres tant malades que valides. Les secours étaient anciennement administrés par des sœurs de la charité de Nevers; ils l'ont été pendant long-temps par deux ex-religieuses et une gouvernante : aujourd'hui les sœurs de la Charité ont repris cette administration.

L'hôpital de Limoux est situé sur la rivière d'Aude, à l'extrémité du faubourg communément appelé *Petite-Ville*. Sa position ne saurait être meilleure, principalement sous le rapport de la salubrité. Ses bâtiments occupent une étendue de 1702 mètres quarrés, et ses cours et jardins de 4,375 mètres.

Digitized by Google

§ VII. *Hospice de Chalabre.*

La petite ville de Chalabre possède un hospice qui peut entretenir journellement 24 pauvres. Ses revenus fixes se portent à 750 fr. Depuis l'établissement de l'octroi, il lui a été accordé, par le budget de la commune, 1,500 fr., réduits depuis à 1,200 fr. Les dons et les quêtes ne produisent presque rien. Il est vrai qu'il y a peu de malades et encore moins de pauvres dans cette commune.

§ VIII. *Hospices de Narbonne.*

Narbonne eut d'abord des hôpitaux champêtres; l'un, particulier aux lépreux; un autre pour les maladies non contagieuses; un troisième pour les pauvres mendiants, donné, en 1156, à deux frères qui le servaient, par Ermengarde, vicomtesse de Narbonne; et un quatrième, dit de Saint-Jean-de-Jérusalem.

On ne connaît de ces établissements ni leur fondation, ni leurs revenus, ni leur régime. Ils étaient tous situés hors de la ville.

Postérieurement, il y eut dans l'enceinte de ses murs quatre autres hôpitaux, dits de la Croix, de Saint-Paul, de Saint-Jacques, et de l'Aumône.

Ces divers hôpitaux de la ville et de la campagne furent, par lettres-patentes de 1678, 1695 et 1696, réunis à l'Hôpital-général ou de la Charité, qui avait été fondé en 1636.

En 1789, il existait et il existe encore à Narbonnne,

1° L'Hôtel-Dieu, ci-devant appelé l'hôpital Saint-Paul, hospice à-la-fois civil et militaire;

2° L'Hôpital-général, où sont traités les pauvres valides des deux sexes;

3° L'hospice de la Miséricorde, administré par des filles de Saint-Vincent, concurremment avec des dames de la ville.

Digitized by Google

L'administration de l'Hôpital-général à laquelle était réunie celle des autres hospices, était confiée, avant la révolution, au viguier de la ville, à un des prevôts de chacun des chapitres, aux consuls de Narbonne qui n'avaient qu'une seule voix, et à treize autres citoyens administrateurs perpétuels. Cette administration était présidée par l'archevêque de Narbonne, ou, en son absence, par son grand-vicaire.

Le service était fait par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, 9 dans l'Hôtel-Dieu, 7 dans l'Hôpital-général. Elles avaient sous leurs ordres quatre infirmières, pour les femmes, trois infirmiers pour les hommes, et un portier à chaque maison.

Les revenus communs aux deux établissements consistaient en différents domaines et rentes, intérêts de capitaux placés sur le diocèse, droits seigneuriaux, produits du travail de la manufacture de bonnets, aumônes annuelles et fixes, dons, aumônes et quêtes, casuels, etc., dont la somme totale s'élevait à..... 85,317f. 22c.

Les contributions à payer sur les domaines étaient de. 5,847 55

Le revenu net montait à..... 79,469f. 67c.

L'hospice de la Miséricorde possédait un revenu de 6,034 fr. 85 c., qui, administré par cinq sœurs de Saint-Vincent et 30 dames laïques de la ville, fournissait aux prisonniers civils et militaires la soupe avec des légumes, des herbes, de la viande. Les aumônes qu'on versait dans cette maison, les quêtes que faisaient les dames étaient employées en secours à domicile aux pauvres honteux, principalement aux artisans, aux femmes enceintes et en couche, aux individus qui ne pouvaient être transportés à l'hôpital.

Il existait, en outre, un hospice de la mendicité, que des citoyens de Narbonne fondèrent, en 1786, afin de faire cesser ce fléau toujours réprimé, toujours renaissant. Le revenu de cette bienfaisante institution ne consistait qu'en aumônes, et dans le produit d'une

Digitized by Google

filature de coton à laquelle les pauvres étaient occupés. Indépendamment des mendiants de passage qui recevaient au moins une livre de pain, cet établissement entretenait 123 pauvres, deux frères, un greffier et un garde-écuelle, ce qui faisait en tout 127 personnes. Les mendiants sont actuellement recueillis dans l'Hôpital-général, dit de la Charité.

L'administration actuelle des trois hôpitaux de Narbonne, est, d'après les lois existantes, formée du maire de la ville, président-né, de cinq administrateurs et d'un secrétaire-trésorier. Ces trois établissements sont desservis par le même nombre de sœurs de Saint-Vincent qu'autrefois.

Leurs revenus communs consistent en immeubles, rentes et produits divers, formant ensemble une somme de..... 26,629f. 97c.

Qui, en déduisant la contribution foncière de....	2,543	84
Laisse aux hôpitaux un revenu net de.....	24,086f.	13c.
Leur dépense annuelle est de.....	51,746f.	76c.
Ce qui cause sur un revenu de.....	24,086	13
Un déficit de.....	27,660f.	63c.

Ce déficit est rempli au moins partiellement par la commune de Narbonne, au moyen d'une somme de vingt à vingt-cinq mille francs prise sur le produit de son octroi.

Le bâtiment de l'hôpital civil et militaire est situé au midi de la partie appelée le Bourg. Il a l'avantage de recevoir les eaux de la fontaine communale. Bâti sur un plan incliné, son enceinte embrasse une grande cour d'entrée, quatre jardins, un étendoir, une arrière-cour, un ancien cimetière et deux puits. Cependant cette situation n'est pas très-heureuse, parce que l'édifice est serré par le rempart ou boulevard qui est presque au niveau du couvert; circonstance qui, jointe

Digitized by Google

aux maisons situées au couchant, le privent du souffle du vent de cers ou de terre, le plus sain pour la ville de Narbonne.

Cet hôpital contient 135 lits, dont 75 pour les hommes et 60 pour les femmes.

L'Hôpital-général ou de la Charité est dans le centre de la ville sur le canal dont il prend l'eau pour le service de la maison et celui d'un moulin à foulon. Il reçoit également l'eau de la fontaine. Le bâtiment est d'une construction moderne, solide et régulière, mais il n'a pas une grande étendue : des rues l'entourent presque en entier. Cet édifice, qui a trois étages, renferme 190 lits. On a rétabli la manufacture de bonnets, fondée en 1737 dans l'Hôpital-général.

L'établissement de la Miséricorde desservi par quatre sœurs de Saint-Vincent sous la direction d'un administrateur des hôpitaux, ne reçoit de ces derniers qu'une somme de 1270 fr., qui, déduction faite de 400 fr. pour le traitement des sœurs, de 350 fr. pour celui de l'aumônier, se réduit à celle de 520 fr. C'est au moyen de cette faible ressource et des quêtes qu'elles vont faire à la ville et à la campagne que ces pieuses et charitables filles fournissent du pain, de la soupe, du vin et des légumes aux prisonniers, et donnent quelques secours à certains pauvres honteux.

§ IX. *Enfants abandonnés.*

On peut estimer à environ 445 le nombre moyen des enfants abandonnés qui sont reçus et entretenus dans les hospices du département. Le malheur des temps avait introduit dans ces établissements un abus qui, quoique provenant d'un louable sentiment de charité, n'en a pas moins dû exciter la surveillance de l'administration. Lorsque le gouvernement sentit le besoin de redonner la vie aux hospices, il retint à sa charge l'entretien des enfants trouvés. Les commissions, dépourvues de tout et ne pouvant suffire au service

Digitized by Google

des vieillards, des infirmes et des malades, virent, dans cette disposition, un moyen de leur procurer quelque ressource : par une pieuse fraude, elles augmentèrent considérablement le nombre de ces enfants, et les laissèrent subsister dans leurs contrôles, longtemps même après qu'ils étaient ou décédés ou sortis. Ce vice n'est pas encore entièrement détruit, quoiqu'on ait représenté plusieurs fois aux commissions que cette dépense était tombée à la charge du département, et que l'admettre sans examen, c'était compromettre les autres parties du service public. Une somme de 24,000 fr. doit suffire pour cet objet.

§ X. *Bureaux de bienfaisance.*

Outre les établissements de ce genre qui existent dans les quatre chefs-lieux d'arrondissement et dans les principales communes, le besoin de venir au secours des malheureux, de soulager à domicile la pauvreté souffrante, en a fait instituer dans un grand nombre de communes moins considérables. Mais ces bureaux, dans beaucoup d'endroits, sont encore à peine organisés; très-peu sont parvenus à se mettre en possession des biens affectés aux pauvres, soit parce que leurs titres sont perdus, soit parce qu'ils sont contestés, de manière qu'on n'a aucune donnée certaine sur les revenus réels de ces établissements. D'un autre côté, dans plusieurs communes, les grandes propriétés étant possédées par des personnes qui ont leur habitation ailleurs, ces personnes qu'une commisération naturelle toucherait en faveur des infortunés, soulagent rarement la misère qu'elles ne connaissent pas, dont elles ne sont pas les témoins.

De tous les bureaux de bienfaisance des villes, celui de Narbonne possède le moins de ressources, sur-tout depuis que la pénurie des revenus communaux n'a pas permis de lui continuer le secours de 1,000 fr. dont il jouissait, et qui joint au dixième prélevé sur les bals

Digitized by Google

et les spectacles formait une somme de 1,400 fr. que les cinq administrateurs distribuaient à domicile.

Celui de Castelnaudary, administré de même par cinq commissaires, dispose annuellement d'une somme de 6,391 fr., savoir:

En rentes fixes	1,517 f. » c.
Droit sur les bals	124 »
Produit des quêtes	1,750 »
Sur l'octroi de la ville	3,000 »
	6,391 f. » c.

Celui de Limoux possède en revenus fixes	519 f. » c.
En revenus variables	1,200 »
La commune vote annuellement	5,000 »
	6,719 f. » c.

Le bureau de bienfaisance de Carcassonne est, avec celui de la Miséricorde, réuni sous une seule administration composée de cinq membres amovibles, et de diverses dames de la ville. Ils fournissent des secours à domicile aux malades et aux pauvres que des circonstances particulières ne permettent pas de transporter à l'hôpital.

Les revenus de ce bureau s'élèvent à 7,272 fr.

1° Rentes	600 fr.
2° Produit des revenus communaux	6,000
3° Aumônes, par aperçu	300
4° Ferme de biens fonds	172
5° Droits sur les spectacles	200
	7,272

Cette somme, quoique bien répartie, est insuffisante pour tous les besoins. En attendant que la prospérité publique et particulière

Digitized by Google

présente des ressources plus considérables, plus efficaces, on a opéré une amélioration véritable dans la distribution des secours, en confiant exclusivement aux filles de la charité le soin du bouillon et des remèdes pour les malades. De nouvelles sœurs ont été appelées, et sont établies dans le bastion qui appartenait autrefois aux frères des écoles chrétiennes. L'acquisition de cet édifice a été faite au moyen de la vente d'une petite maison qui avait été léguée à la miséricorde, et avec le produit d'une souscription faite par des personnes bienfaisantes. Les personnages les plus augustes ont daigné contribuer au succès de cet établissement.

§ XI. *Société de la charité maternelle.*

Cette association a pour but de donner des secours aux femmes en couche, de fournir les langes nécessaires à l'enfant, de payer les mois de nourrice de ceux dont les mères sont mortes depuis leurs couches, ou forcées par des maladies graves de cesser l'allaitement. Formée à l'instar et d'après les règlements de la société de Paris, elle est composée de trente dames. Elle a commencé ses pieuses fonctions, le 1^er^ avril 1805, par les soins et sous la présidence de madame Trouvé. M. Mariane, alors directeur des contributions directes, à qui rien n'est étranger de ce qui peut concourir au soulagement de l'humanité souffrante, a bien voulu devenir le secrétaire-trésorier de cette association. La première pensée en est due aux dispositions généreuses de M. de Barante, ancien préfet de ce département, qui avait offert, au nom de feue madame Anne-Suzanne Tassin de Villepion, sa femme, une rente annuelle de 400 fr., pour être employée au soulagement des mères en couche, et à la nourriture de leurs enfants. Ces offres ont été réalisées aussitôt que M. de Barante a eu connaissance de la formation de la société, et un décret du 9 septembre 1805, a autorisé le bureau de bienfaisance de Carcassonne à

Digitized by Google

accepter la rente de 400 fr., à la charge, par cette administration, d'en remettre tous les ans le produit aux dames de la charité materternelle, pour être employé conformément aux intentions de la donatrice.

Le prix de la souscription pour chaque dame de la société est de 24 fr. Quelques personnes y joignent leurs dons particuliers, et la réunion de ces différentes ressources a fourni les moyens de secourir annuellement soixante à quatre-vingts femmes. Cette quantité surpasse le huitième du nombre moyen des naissances dans la ville de Carcassonne.

La société s'assemble une fois chaque année pour nommer un comité de bienfaitrices, faire choix du secrétaire-trésorier, régler le taux des souscriptions annuelles, entendre les comptes, et discuter tout ce qui est relatif à l'intérêt de l'association.

Le bien qu'elle a déja produit dès sa naissance, le zèle que manifestent les dames chargées des détails de l'administration, tout en présage la prospérité et la durée.

En délibérant d'accorder une seconde layette aux mères, lorsque leurs enfants seraient parvenus à l'âge de six mois, elle a décidé que ce supplément de secours ne serait donné qu'à celles dont les enfants auront été vaccinés, et elle a invité les dames bienfaitrices à employer tous les moyens de persuasion qui seraient en leur pouvoir pour propager la pratique de la vaccine, découverte salutaire, aux progrès de laquelle l'administration supérieure du département et les médecins les plus distingués, notamment MM. Fréjacque, à Carcassonne, et Py, à Narbonne, concourent avec persévérance de tout leur zèle et de tous leurs efforts. Une société centrale de vaccination, instituée par le préfet en 1807, et confirmée par le ministre de l'intérieur, doit nécessairement étendre et accélérer ces progrès.

Digitized by Google

§ XII. *Atelier de charité.*

Un atelier de filature avait été institué à Carcassonne, en 1774, pour détruire la mendicité. On occupait les pauvres à filer la laine; on leur payait le produit de leur travail, et on leur donnait de plus une livre de pain chaque jour. Cet utile établissement, que la révolution avait détruit, a été rétabli par M. de Barante. Mais il n'a pas rempli complètement l'objet qu'on s'en promettait. La commune ne lui donnant, sur le produit de l'octroi, que deux ou trois mille francs, cette somme suffit à peine à payer des gardes, un commis, les frais de bureau, et à fournir du pain et du travail à cinquante femmes. Le défaut d'un local vaste et commode ne permet pas d'en rassembler un plus grand nombre : encore ne doit-on celui qui existe, tout imparfait qu'il est, qu'à la condescendance et à la charité de l'administration des hôpitaux, qui veut bien prêter, pour l'atelier, un emplacement dont elle est obligée de se priver.

Avant de terminer l'article relatif aux établissements d'humanité et de bienfaisance, il est juste de payer à ceux qui les administrent, de même qu'aux dames qui les desservent, le tribut d'éloges qui est dû aux uns et aux autres. Assiduité, vigilance, désintéressement, sage économie, avances et sacrifices de leurs fortunes particulières, telles sont les qualités qui distinguent les administrateurs, et qui les rendent l'objet de la reconnaissance publique. Le zèle, la charité, le dévouement des respectables sœurs de Saint-Vincent sont ici, comme par-tout, au-dessus de toute expression. Soins pour les malades, secours pour les pauvres, consolations pour tout être souffrant, propreté dans tous les lieux qui composent ces vastes édifices, surveillance sur tous les détails du service, de la nourriture et du travail, voilà ce qu'on admire dans ces maisons, à quelque heure qu'on s'y transporte, lors même que la visite est le plus imprévue.

Digitized by Google

§ XIII. *Mendicité.*

On peut dire qu'en temps ordinaire la mendicité n'est pas considérable dans le département de l'Aude. Elle n'est guère exercée que dans les villes par des vieillards ou quelques personnes infirmes, et par quelques vagabonds dont la police débarrasse la contrée au moyen d'une rétribution de 15 centimes par lieue et d'un pain qui leur est accordé. Des quatre arrondissements dont ce département est composé, deux sont purement agricoles, ou n'offrent presque aucun genre d'industrie; ce sont ceux de Narbonne et de Castelnaudary. Mais les terres y sont en général fertiles et bien cultivées; la vigne présente des travaux fréquents et qui préservent de l'indigence quiconque veut employer ses bras. Si, dans l'arrondissement de Carcassonne, la prospérité manufacturière est bien déchue, l'agriculture, d'un autre côté, a pris un accroissement sensible, et les travaux publics, les entreprises particulières procurent une occupation fructueuse à ceux que le ralentissement de la fabrique des draps menace de la misère. C'est peut-être dans la partie des Corbières que se trouve la plus extrême pauvreté de ce département. Quant à l'arrondissement de Limoux, la mendicité y est presque éteinte. La division des propriétés, l'amour du travail, les progrès toujours croissants de la fabrication des draps, la concurrence établie entre l'industrie commerçante et l'industrie agricole pour l'emploi des bras dont la rareté se fait sentir, le prix élevé de la main-d'œuvre, suite de cette concurrence, la faculté qu'ont tous les individus de l'arrondissement de se retirer dans l'hospice du chef-lieu, où on leur donne un travail proportionné à leurs forces, et qui est toujours à-peu-près suffisant pour fournir à leur subsistance; enfin la honte attachée, dans ces contrées, à la mendicité, sentiment dont les autorités savent se servir avec adresse pour forcer les indigents à travailler ou à se

Digitized by Google

rendre dans l'hospice, et les étrangers à quitter un pays où ils montreraient des principes contraires à ceux des habitants; telles sont les causes qui avaient extirpé en partie de l'arrondissement de Limoux l'un des plus grands fléaux de la société.

S'il est vrai, comme l'a dit Montesquieu, qu'*un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas; si*, comme ajoute ce grand homme, *lorsqu'une branche de commerce languit, l'état a besoin d'apporter un prompt secours, soit pour empêcher le peuple de souffrir, soit pour éviter qu'il ne se révolte;* on trouve, dans cette idée, le motif de l'établissement, non-seulement des hôpitaux, mais encore des dépôts de mendicité, qui sont bien aussi des hôpitaux. Je n'examinerai point si des maisons de ce genre procurent ailleurs le degré d'utilité qu'on s'en est promis; j'aurais assez de raisons d'en douter : je me borne à croire que, pour le département de l'Aude, les frais d'un dépôt de mendicité ne seraient pas compensés par les avantages de cette institution. Sans contredit, le fléau de la mendicité pèse, dans ces contrées comme dans toute la France, d'une manière affligeante à la suite des calamités d'une guerre si long-temps interminable et marquée par des résultats si désastreux. Mais lorsque, par la sagesse et les bienfaits du souverain, les plaies de l'état auront été cicatrisées; lorsque la stabilité de la paix aura rouvert les sources de l'industrie et du commerce, le nombre des mendiants diminuera bientôt ainsi que la misère publique.

La population du département de l'Aude s'élève à plus de 240,000 habitants. Ce département est à-la-fois maritime, agricole et manufacturier. Pourquoi y établirait-on à grands frais un dépôt de mendicité qui non-seulement n'est pas nécessaire, parce qu'il ne recevrait jamais la quantité d'individus pour lesquels il aurait été formé, mais même deviendrait tout-à-fait inutile, parce que le travail étant une des premières conditions imposées, ce travail serait ou nul ou infructueux ?

Digitized by Google

En effet, par la nature de l'industrie de ces contrées, on ne peut guères, dans un établissement de cette espèce, occuper les bras qu'à la filature des laines. Or, depuis l'introduction des mécaniques, les fabricants de draps ne veulent plus de filature à la main. Il est difficile de supposer au gouvernement l'intention d'introduire des mécaniques dans les dépôts de mendicité : ainsi point d'occupation; ainsi corruption plus grande; ainsi dépenses ruineuses en pure perte.

Cependant si, d'un côté, on est forcé d'applaudir aux succès que les arts obtiennent journellement, on ne peut, de l'autre, s'empêcher de gémir sur le sort de tant d'individus condamnés à l'inaction par les progrès mêmes de la mécanique. Combien le mal ne s'aggrave-t-il pas, lorsqu'on parvient à remplacer par des agents physiques dont l'action est constante, le travail des hommes qui est assujetti nécessairement à des interruptions journalières et répétées! Il en résulte sans doute pour la main-d'œuvre une économie qui permet aux manufacturiers de verser, dans les marchés, les produits de leur fabrication à des prix inférieurs, ce qui force par-tout les fabricants d'adopter les mêmes procédés pour pouvoir soutenir la concurrence, d'autant mieux que les opérations à l'aide des mécaniques sont plus parfaites. En second lieu, on en retire l'avantage de fournir à l'agriculture une plus grande quantité de bras, en diminuant la masse de ceux qu'employait l'industrie. Mais il n'est pas toujours vrai que les bras enlevés aux ateliers refluent vers les travaux de la terre; et c'est alors qu'on doit craindre que ces artisans oisifs ne se livrent à des excès que la prévoyance des gouvernements doit s'occuper de prévenir.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Événements remarquables depuis l'année 1814.

Je crois devoir placer ce chapitre au livre de la population, parce-qu'il semble un développement naturel et nécessaire du caractère et de la conduite des habitants du département de l'Aude.

Avant de parler des événements qui ont signalé, dans ce pays, l'époque de la restauration ou qui en ont été la suite, il ne sera peut-être pas sans intérêt d'exposer en peu de mots les sacrifices de tout genre que les gouvernements antérieurs ont coûtés à ce département. Voici le calcul des hommes qui y ont été levés depuis la révolution.

11 Bataillons nationaux, de 500 à 750 individus chacun, fournis en 1791, 1792 et 1793	7,890.
Levées en masse, en 1793	6,400.
Conscriptions, depuis 1798 jusqu'en 1814, levées extraordinaires, gardes-d'honneur	18,683.
Gardes nationales	14,014.
Total	46,987

En prenant ce nombre pour terme moyen des autres départements, et en le multipliant seulement par 100, on aurait, comme donnée certaine, que, depuis 1791 jusqu'en 1814, la France a fourni aux armées plus de cinq millions d'hommes.

Le calcul des requisitions frappées sur le département de l'Aude n'est pas moins effrayant, et en ne les faisant remonter qu'à l'année 1808, on trouve que leur valeur en blé, froment, méteil, seigle,

Digitized by Google

légumes, viande sur pied, foin, paille, sel, bœufs, chevaux de selle et de trait, mulets, souliers, outils et charettes, excède la somme quatre millions de francs.

Quand même tous les souvenirs de l'antique monarchie auraient été effacés du cœur des habitants de ces contrées, quand même ce sentiment si naturel aux Français, ce sentiment d'amour pour leurs rois, pour ces rois, fils de St. Louis et d'Henri IV, ne se serait pas conservé avec un silence religieux dans des ames fidèles, le mal présent, la crainte de l'avenir, la lassitude de cette fureur guerrière qui se montrait toujours plus insatiable, suffisaient bien pour faire soupirer la nation entière après un changement de situation. Ceux mêmes qui n'osaient nourrir l'espérance du retour des Bourbons, sentaient que cet état de choses ne pouvait pas long-temps subsister. L'année 1814 s'était annoncée par des présages sinistres : tout-à-coup une circonstance que l'on regarda comme une faveur du ciel fit entrevoir des jours plus heureux.

§. 1er. *Passage du souverain pontife.*

Vers la fin du mois de janvier, la politique astucieuse et barbare qui, depuis plusieurs années, retenait le pape captif à Fontainebleau, ouvrit les portes de cette prison, peut-être avec le dessein secret de ressaisir sa proie, si la dernière lutte offrait le moindre résultat favorable. On devait concevoir cette idée, aux précautions prises pour garder dans sa route le souverain pontife, à l'affectation avec laquelle on l'empêchait de s'arrêter dans les grandes villes.

Ce fut le 2 février que Pie VII arriva pour coucher à Castelnaudary. Il descendit à l'auberge de Notre-Dame, où il y eut une affluence considérable. Le maire, le président du tribunal, un grand nombre de fonctionnaires, de particuliers et de dames de la ville, offrirent leurs hommages à sa sainteté.

Le 3, elle continua sa route, se reposa un moment à Alzonne,

Digitized by Google

dans la maison de M. Denille, et on la fit relayer hors des murs de Carcassonne. Il pleuvait à verse; malgré le mauvais temps, toute la ville se porta sur le passage de l'auguste captif, qui alla coucher à Moux, village situé à trois postes et demie du chef-lieu du département.

Ce même jour, le préfet se rendant à Castelnaudary, avec le général pour une opération militaire, se croisa avec les voitures du pape, dont il n'apprit que dans cet instant le voyage. De retour à Carcassonne à onze heures du soir, il part pour Moux, avec sa fille aînée, quelques autres dames, son secrétaire, le curé de Saint-Vincent, deux jeunes gens et M. de Carrière, auditeur au conseil-d'état et sous-préfet du chef-lieu. Il n'était que trois heures du matin quand on fut rendu à Moux, où se porta un grand concours de peuple. A sept heures, le préfet, le sous-préfet, en costume, furent introduits dans la chambre de sa sainteté, avec une partie des dames qui les avaient accompagnés.

Le pape finissait de s'habiller : qu'on se figure un vieillard de 72 ans, d'une taille élevée, un peu courbé, le teint pâle, mais animé par le regard le plus doux, par la physionomie la plus vénérable. Le préfet se prosterna devant lui, baisa son anneau et sa main, et prononça ces paroles :

« Très-saint-Père, les chefs de l'autorité administrative du dépar-« tement de l'Aude viennent déposer aux pieds de votre sainteté le « tribut de leur respect et de leur vénération. Ils s'estiment heureux « de joindre leurs hommages à ceux de la foule des fidèles qui se « pressent de toutes parts sur le passage de V. S. Ce voyage du chef « de l'église tiendra aussi sa place dans l'histoire. Très-saint-père, « qu'il me soit permis d'en féliciter mon département, et d'appeler « sur lui, sur mes administrés, sur ma famille et sur moi-même, les « bénédictions de votre sainteté. »

Digitized by Google

Le saint-père parut touché, répondit quelques mots de satisfaction en italien, regarda le préfet avec une expression indéfinissable et lui donna encore sa main à baiser. Ce magistrat, dont la femme était malade, présenta sa fille au pape, ainsi que M. de Carrière. Le souverain pontife s'entretint avec eux moitié en français, moitié en italien : il reçut ensuite la foule accourue pour recevoir sa bénédiction. A huit heures, le pape monta en voiture aux cris de *vive sa sainteté*, et en partant, il bénit encore tous les fidèles rassemblés autour de lui.

L'archevêque d'Edesse était dans sa voiture, sur le devant. Son cortége était composé de deux autres voitures, dans l'une desquelles se trouvaient son médecin, un chirurgien de Paris et un officier supérieur de gendarmerie qui l'accompagnait depuis Fontainebleau.

L'habillement du pape était une tunique longue, d'une étoffe de laine blanche, rochet d'étoffe de coton blanc bordé de dentelle, camail en soie rouge, chapeau rouge relevé des deux bords et où pendaient par derrière de petits glands en or. Ses vêtements étaient recouverts d'un grand manteau rouge bordé d'un petit galon d'or. Au doigt annulaire de la main droite il portait une bague avec un gros diamant. Les mules, que baisèrent ceux qui furent admis à son audience, étaient de soie rouge, avec une croix brodée en or au milieu du pied.

Le maire de Moux dressa procès-verbal de cet événement mémorable. A Cruscades, dernier relai de poste avant Narbonne, se trouvèrent plusieurs voitures remplies principalement de dames de cette dernière ville.

S. S. relaya aussi hors des murs de Narbonnne; tous les habitants étaient sur la route, tous témoignaient le desir de voir le pape. Il descendit de voiture, et là, tenant quelque temps les bras étendus, bénit cette multidude qui, après le plus profond silence, fit retentir l'air de ses acclamations.

Digitized by Google

Le même jour, 4 février, le saint-père alla coucher à Pezenas, département de l'Hérault.

§ II. *Passage du roi d'Espagne.*

Un événement non moins extraordinaire apporta bientôt un nouveau présage d'une grande et prochaine révolution dans la politique; ce fut le passage du roi Ferdinand VII, retournant en Espagne pour y remonter sur le trône. Depuis plus d'un mois on annonçait la délivrance de ce monarque et des autres princes qui avaient partagé sa captivité. Le 17 mars, différents bruits semblèrent s'accorder sur la réalité de leur retour, et le 18 au matin, cette nouvelle se trouva confirmée par une lettre de Toulouse indiquant le nombre de chevaux qui leur étaient nécessaires. Ferdinand voyageait sous le nom du comte de Barcelonne. Il était précédé par M. Pétri, secrétaire de la légation française aux États-Unis d'Amérique, chargé par le gouvernement d'accompagner les princes espagnols jusqu'en Catalogne. Ferdinand VII descendit, ce même jour 18 mars, à l'hôtel saint-Jean-Baptiste, à Carcassonne, avec son frère l'infant Don Carlos, et son oncle, don Antonio. Ils voulurent, en arrivant, aller visiter le pont-aquéduc de Fresquel, à une demi-lieue de la ville. Le maire les y suivit, ainsi que l'ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées.

Une foule immense s'était portée à Saint-Jean-Baptiste : les dames furent admises dans le salon où étaient les princes qui avaient été accueillis aux cris répétés de *vive le roi, vive Ferdinand VII.* L'évêque de Carcassonne, M. de la Porte, les remercia de l'hospitalité que son clergé avait reçue en Espagne pendant les jours d'exil et de proscription. En voyant les neveux du brigadier Blas de Fournas, qui avait défendu Gironne, le roi leur dit qu'ils portaient un nom honoré en Espagne.

Toutes les autorités s'empressèrent d'offrir leurs hommages à S. M. C.

Digitized by Google

qui s'entretint assez long-temps avec le préfet sur différents objets d'administration, sur la population de la ville et du département, sur la beauté du pont-aquéduc, sur la route que le roi avait encore à parcourir. Les princes parurent très-satisfaits des démonstrations dont ils étaient l'objet, et dirent qu'ils se souviendraient toujours de l'accueil qu'il avaient reçu à Carcassonne, et en général dans tous les lieux de leur passage, promettant de ne jamais oublier non plus la manière dont les prisonniers espagnols avaient été traités en France. ils partirent le 19 mars à 6 heures du matin pour aller coucher à Perpignan. La ville de Narbonne ne leur témoigna pas moins d'empressement, de joie et de respect.

§ III. *Restauration. Passage de S. A. R. Mgr. duc d'Angouléme.*

Enfin arriva l'heureux événement qui devait nous rendre nos souverains légitimes. Le département de l'Aude se trouva pendant quelque temps dans une position difficile. Du 29 mars au 19 avril, il fut privé du courrier de Paris; nulle communication officielle, nul avis direct de ce qui s'était passé dans la capitale : on n'était instruit que par la voix publique. La ville de Narbonne était devenue le quartier-général du maréchal duc d'Albuféra et de son armée. Après la bataille de Toulouse, livrée le 10 avril, le maréchal duc de Dalmatie s'était retiré à Castelnaudary avec ses troupes. Une proclamation adressée par le maréchal Suchet à ses soldats, le 18; un ordre du jour, donné le 19 par le maréchal Soult, manifestèrent leur adhésion au rétablissement de S. M. Louis XVIII sur le trône de ses pères; et le 20, toutes les autorités, tous les fonctionnaires de Carcassonne se réunirent pour exprimer le même sentiment. Par un mouvement spontané, et sans aucune invitation, toute la ville fut illuminée.

Informé que monseigneur duc d'Angoulême devait se rendre de Bordeaux à Toulouse, le préfet de l'Aude s'empressa d'aller dans

Digitized by Google

cette dernière ville, afin de présenter à S. A. R. l'hommage de son respect et de sa fidélité. Il fut suivi de plusieurs députations du conseil général et des conseils municipaux des villes de son département.

Le prince arriva le 27 avril, et ce jour-là même le préfet eut l'honneur de dîner avec S. A. R. chez S. G. lord Wellington. Admis le 28 avec les députations à l'Audience du prince, le préfet lui adressa le discours suivant:

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de présenter à V. A. R. les députations du conseil général et des conseils municipaux des villes du département de l'Aude. Nos vœux les plus ardents, le besoin de nos cœurs sont aussi de posséder un prince si cher à tous les Français : n'osant encore, malgré la proximité de Toulouse, nous livrer à cette flatteuse espérance, nous venons déposer aux pieds de V. A. R. l'expression de notre joie, l'hommage de notre respect et de notre fidélité. Oui, monseigneur, tous mes administrés ont vu, avec autant d'attendrissement que d'enthousiasme, les descendants de S. Louis remonter au trône de leurs ancêtres, à ce trône illustré par la bonté paternelle de Louis XII, par la loyauté chevaleresque de François I^er^, par l'héroïque et touchante popularité de Henri IV.

« Au milieu de la grande réconciliation de tous les peuples, qui ne rivalisent plus que d'amour pour la paix et pour le bonheur du monde, qu'il m'est doux, monseigneur, d'être auprès de V. A. R. l'interprète des sentiments d'une nombreuse et intéressante population; heureux moi-même, si l'époux de l'auguste fille de Louis XVI daigne agréer le serment que je fais de servir avec un dévouement sans bornes S. M. le roi Louis XVIII et la famille des Bourbons! »

« MM. Pech-Palajanel, Maire de Carcassonne, et Galabert, maire de Castelnaudary, eurent l'honneur de complimenter aussi S. A. R., qui

Digitized by Google

témoigna sa satisfaction pour les sentiments qu'on venait de lui exprimer, et promit d'en rendre compte au roi.

Le lendemain, le préfet fut informé que monseigneur duc d'Angoulême était disposé à venir dans le département de l'Aude pour y passer la revue des armées. Le soir, au cercle du prince, il en obtint la certitude de S. A. R. elle-même.

En effet, S. A. R. se mit en marche le 3 mai, et arriva à une heure après midi à Castelnaudary, accompagnée seulement de MM. le duc de Guiche et le vicomte d'Escars, ses aides-de-camp. Elle trouva dans le département MM. les maréchaux Soult et Suchet. Tout avait été disposé pour faire au prince la réception la plus brillante. Il fut complimenté par les différentes autorités, passa les troupes en revue, accepta un déjeuner, et continua sa route vers Carcassonne.

Le préfet alla attendre S. A. R. à une lieue de la ville; il avait avec lui M. Daniel, secrétaire-général de la préfecture, M. de Carrière, auditeur, sous-Préfet du chef-lieu, et la garde d'honneur à cheval qu'il venait présenter au prince. Il parla en ces termes à S. A. R.:

« Monseigneur,

« Les vœux du département de l'Aude sont comblés. V. A. R. nous accorde une faveur à laquelle nous aspirions, mais que nous n'osions pas espérer.

« Depuis près de 40 ans, ce pays n'avait été visité par aucun membre de la famille régnante; aucun ne s'était arrêté dans la ville de Carcassonne, depuis le séjour que daigna y faire l'auguste prince qui, par de si longues et si rudes épreuves, mûri dans l'art de gouverner, promet à la France un règne de paix, de justice et de bonheur.

« Le bonheur! déja votre présence en est le gage; elle est l'aurore des jours fortunés qui vont luire sur ces contrées autrefois prospères, long-temps négligées, et dont V. A. R. vient réparer l'abandon.

Digitized by Google

« Monseigneur, le département de l'Aude vous offre une physionomie particulière et peut-être unique en France. Il n'a point été ensanglanté par les fureurs de l'anarchie; il n'a point été la proie des ressentiments, des réactions et des vengeances; il était impatient de faire éclater son respect, sa fidélité, son amour pour la famille des Bourbons. Si la ville de Castelnaudary a joui la première de la vue d'un prince qui fait l'espoir, qui fera les délices de la patrie, les villes de Carcassonne et de Narbonne brûlent aussi de partager cette heureuse jouissance, et de prouver leur enthousiasme et leur dévouement à V. A. R. et au souverain que la main de la providenc a replacé sur le trône de saint Louis et de Henri IV. »

Cent coups de canon annoncèrent l'arrivée de S. A. R. Elle monta à cheval, et traversa, ayant à ses côtés MM. les maréchaux Soult et Suchet, les lignes de troupes qui bordaient son passage, et qui défilèrent devant elle aux sons d'une musique guerrière et aux cris de VIVE LE ROI ! Le maire, à la tête du conseil municipal, attendait le prince à la porte dite de Toulouse; il le complimenta, lui remit les clefs de la ville, lui offrit un dais, que S. A. R. refusa.

Son entrée dans Carcassonne se fit à cheval; elle fut signalée par des acclamations unanimes qui se répétaient à chaque pas. Un arc de triomphe avait été élevé; toutes les rues, toutes les maisons étaient décorées de tapisseries, de drapeaux blancs, et de guirlandes; toutes les fenêtres étaient remplies de dames élégamment parées; de toutes parts on entendait les applaudissements et les mêmes cris long-temps prolongés de *vive le Roi, vive le duc d'Angoulême !* La garde royale à cheval l'escortait; la garde nationale à pied formait la haie.

C'est ainsi que S. A. R. fut conduite à l'hôtel de la préfecture, préparé pour la recevoir.

Au haut de l'escalier, la fille du préfet, à la tête des demoiselles

Digitized by Google

de la ville, toutes vêtues de blanc, s'avança un bouquet de lys à la main, et dit ces mots au prince :

« Monseigneur,

« Le jour où nous avons le bonheur de voir V. A. R. sera compté au nombre des plus beaux jours de notre vie. Ce bonheur serait complet, si nous pouvions offrir nos hommages à l'auguste fille de Louis XVI, à madame duchesse d'Angoulême.

« Daignez, monseigneur, agréer pour vous et pour elle ces fleurs, symbole de la loyauté des Bourbons et de la fidélité des Français. »

S. A. R. reçut avec bonté le bouquet, témoigna sa satisfaction, et dit au préfet, avec l'émotion la plus vive : « Je suis sensiblement « touché des marques d'attachement que les habitants de Carcas- « sonne font éclater pour le Roi et pour ma famille. »

Elle admit ensuite les différentes députations qui se présentèrent, et fut conduite dans le même appartement qu'avait occupé, en 1777, MONSIEUR, aujourd'hui S. M. LOUIS XVIII.

Une heure après, S. A. R. se mit à table. Ce fut un spectacle bien intéressant que de voir cette réunion; un prince du sang des Bourbons, deux maréchaux de France, deux lieutenants-généraux, quatre maréchaux de camp, M. l'évêque de Carcassonne, le président du tribunal civil, le préfet, le sous-préfet, le secrétaire-général de la préfecture, le maire et plusieurs autres fonctionnaires. Les dames de la ville, introduites dans la salle, ajoutaient à l'éclat du coup-d'œil. Des toasts furent portés au Roi, à Madame, à Monsieur, à Mgr. duc d'Angoulême.

Après le souper, S. A. R. voulut bien honorer de sa présence le bal qui était préparé à l'hôtel-de-ville. Elle fut accueillie dans cette grande salle par les mêmes applaudissements, et les mêmes acclamations. La ville était parfaitement illuminée.

Digitized by Google

Le 4, à cinq heures et demie du matin, S. A. R. se rendit à la cathédrale; le clergé l'attendait à la porte avec un dais, sous lequel elle fut conduite à son prie-dieu; un trône avait été disposé, mais elle resta à genoux pendant toute la messe, qui fut célébrée par M. de Laporte, évêque de Carcassonne. On chanta l'*Exaudiat* et le *Domine salvum fac Regem nostrum Ludovicum.* Ensuite le prince retourna à son palais, et partit pour Narbonne, accompagné du maréchal duc d'Albufera.

C'est là que le cœur de S. A. R. devait éprouver de nouvelles jouissances. Une réception magnifique lui fut faite; les autorités lui adressèrent des discours; le peuple entier fit retentir l'air de ses cris de *vive le Roi, vive le duc d'Angoulême!* S. A. R. descendit à l'hôtel de la sous-préfecture, et monta à cheval pour aller passer la revue de l'armée qui était rangée en bataille dans la vaste plaine de l'Étang-Salin. Douze à quinze mille hommes des plus belles troupes, commandées par le maréchal duc d'Albufera, firent devant le prince toutes les manœuvres; infanterie, cavalerie, artillerie, tous les corps parurent avec le même avantage, avec le même éclat.

Rentré dans la ville, Mgr. duc d'Angoulême admit à sa table, outre le maréchal Suchet, plusieurs généraux, les préfets du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, le sous-préfet et le maire de Narbonne, M. de Siran, président de la cour d'appel de Montpellier, et plusieurs autres fonctionnaires. Un bal magnifique eut lieu dans le palais de l'archevêché. Les salles étaient décorées avec autant de goût que de richesse. S. A. R. y parut, vit danser les premières contre-danses, fit le tour de la salle où toutes les dames s'étaient rassemblées, se les fit présenter et nommer par le préfet de l'Aude, et quelques moments après se retira pour prendre du repos.

S. A. R. voulut que son passage dans les villes du département

Digitized by Google

fût marqué par des distributions d'argent aux militaires malades ou blessés; elle recommanda l'union entre les citoyens et les militaires, et répéta à plusieurs reprises au préfet de l'Aude, qu'elle était enchantée de son département.

Ce voyage de Mgr. duc d'Angoulême produisit le plus heureux enthousiasme. Il fut, pour le midi, une époque remarquable dans le retour des Bourbons. C'était ici le premier département non conquis que visitait un prince de cette maison; il y paraissait sans gardes, sans escorte accompagné seulement de deux de ses officiers, MM. le duc de Guiche et le vicomte d'Escars. Le pays était occupé par deux armées françaises, et par-tout S. A. R. vit le même élan, les mêmes transports, recueillit les mêmes applaudissements, les mêmes acclamations; par-tout les guerriers et les habitants répondirent, par la même fidélité, par le même dévouement, à la noble confiance du prince.

§ IV. *Catastrophe des cent jours.*

La restauration avait rendu la paix à la France. Affranchie de la décimation conscriptionnelle, la population respirait au sein du repos, et se livrait avec sécurité aux travaux de l'agriculture, aux spéculations du commerce, aux études des lettres et des arts. Les ateliers avaient commencé de reprendre leur activité : tout semblait promettre à notre heureuse patrie une tranquillité durable, une prospérité qui déja rappelait son ancien éclat et ses beaux jours. Mais un orage aussi violent qu'inattendu vint troubler encore ce calme trompeur, et prouver, par de longs et affreux désastres, les dangers et le malheur de l'imprévoyance. Le récit de ces calamités appartient à l'histoire; mais la position où se trouva le département de l'Aude à une si funeste époque, n'est pas étrangère à la description de ce pays. C'est ici le lieu de reproduire quelques détails d'une relation dont

Digitized by Google

personne n'a pu contester la vérité et qui fut publiée le 28 août 1815. Le préfet de l'Aude justifia par sa conduite dans ces circonstances ce qu'il avait osé dire, le 20 avril 1814, en proclamant le gouvernement royal des Bourbons : « Le plus sûr garant de la fidélité que « l'on promet, c'est le dernier témoignage de la fidélité qu'on a « gardée. »

« Je me trouvais à Paris, par congé, lorsque j'appris, le 7 mars, le débarquement de Bonaparte en France. Je partis, le soir même, avec ma famille, et j'arrivai à Carcassonne le 12, le lendemain du passage de S. A. R. monseigneur duc d'Angoulême, dont j'aurais bien desiré prendre les ordres.

« J'avais, dès le premier moment, envisagé toutes les conséquences de cette conspiration, et je revenais avec la résolution d'être fidèle au roi, à la vie et à la mort, comme j'avais eu l'honneur de l'assurer à S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, le 14 octobre 1814, à Montpellier.

« Le 16 mars, j'avais, par une courte proclamation et par un arrêté, appelé tous les bons Français à la défense du trône des Bourbons. Le conseil général était assemblé en vertu des ordres du roi. Il adressa le 21 une proclamation aux habitants; le même jour, j'en fis une autre par laquelle je donnais quelques espérances aux serviteurs fidèles. Enfin, lorsque j'appris l'occupation de Paris par l'usurpateur, j'en publiai une troisième ainsi conçue :

30 mars 1815.

« LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE,

A ses administrés.

« Habitants du département de l'Aude, François I^er^, après la bataille de Pavie, écrivait à sa mère, *tout est perdu fors l'honneur;* il était

Digitized by Google

vaincu, il était prisonnier, il voyait une partie de l'Europe liguée contre lui, il était à la merci de Charles-Quint, et cependant l'honneur le consolait de sa défaite.

« L'honneur nous reste, et nous n'avons pas tout perdu. L'honneur nous reste, le midi est toujours fidèle; nous n'avons pas tout perdu, notre bon roi n'est ni vaincu ni prisonnier; il a pour amis tous les souverains de l'Europe; un prince digne de lui commande au milieu de nous.

« Mais pour le conserver cet honneur, il faut une autre vertu qu'une secrète et stérile indignation; il faut que la fidélité soit active; il faut défendre un prince chéri; il faut mériter et hâter le retour d'un monarque qui nous apporta la clémence et la sagesse, qui ne nous a fait sentir que le repos et le bonheur.

« Habitants de l'Aude, déja les braves des départements qui vous environnent ont répondu à la voix de la patrie; des armées se forment sur différents points de la France; un maréchal célèbre en organise une sur les bords de la Loire. Déja plusieurs de vos concitoyens sont en marche : vous consoleriez-vous de n'être pas, avec vos frères, dans les rangs de l'honneur et de la fidélité? Vous avez fait vos preuves de courage; j'ai répondu de votre dévouement : voudriez-vous me démentir?

« Les efforts que je réclame, que vous avez promis, que vous êtes disposés à faire, ces efforts ont pour objet la conservation des fils de saint Louis, pour terme le triomphe de la loyauté, pour récompense tous les biens qui découlent de la monarchie paternelle de Louis XVIII.

« Gardes nationales volontaires, gardes du roi, bataillons de réserve, Français enfin qui pouvez encore porter ce nom sans tache, levez-vous, votre roi vous appelle, son neveu vous attend.

« Baron TROUVÉ.

Digitized by Google

« Le 4 avril on me prévient qu'un général envoyé par l'usurpateur est à Carcassonne. Mon premier mouvement est d'écrire au colonel de gendarmerie une requisition pour faire arrêter cet émissaire. Cependant, avant de l'envoyer, je veux me concerter avec le commandant du département. On court chez lui pour le prier de ma part de se rendre à la préfecture, et l'on revient me dire qu'il est avec le général et tous les colonels. Dès ce moment je vois la catastrophe; au bout d'un quart d'heure, on m'annonce le général. Il entre dans mon cabinet. J'avais auprès de moi M. Daniel, secrétaire-général de la préfecture, M. Rolland du Roquan, président du conseil général du département, et M. le comte de Bruyères-Chalabre, inspecteur-général de nos gardes nationales.

« La contenance du général était celle d'un homme embarrassé, mal avec lui-même, et, pour ainsi dire, honteux du rôle qu'il jouait; il n'avait point d'uniforme; la croix de saint Louis, la fleur-de-lys, avaient disparu de son habit. — « Bonjour, M. le préfet, me dit-il d'une « voix altérée. — Bonjour, général. — Je vous apporte les ordres « de l'empereur. — Je ne connais point d'empereur, je suis préfet du « roi de France, je n'ai d'ordres à recevoir que de S. M. — Mais voici « des lettres du ministre de la guerre, la révolution est faite à Mont- « pellier, le drapeau, la cocarde tricolore, y sont arborés. — Que m'im- « porte? si je ne reconnais pas l'empereur, je ne reconnais pas da- « vantage son ministre. Général, ajoutai-je, en m'approchant de lui, « le roi ne m'a pas fait l'honneur de me nommer chevalier de Saint- « Louis, mais je ne serai jamais ni traître ni parjure. — M. le préfet, « ne prenez pas un ton si haut, je ne viens pas pour être insulté. « — Général, personne ici n'a le droit de me faire baisser le ton; je « vous parle avec la vivacité d'un homme d'honneur; votre mission ne « réussira point auprès de moi. »

« Il insiste encore pour que je prenne connaissance des lettres du

Digitized by Google

ministre de la guerre. Je jette les yeux sur ces pièces, et les rendant au général, « Ma résolution, lui dis-je, est invariable. Vous pouvez « faire tout ce que vous voudrez, vous avez le pouvoir, je cède à la « force et à la violence. — On ne veut point vous faire de violence, « me dit un colonel qui était présent, et je serais le premier à vous en « garantir avec mon régiment. — Je ne vous parle pas de violence sur « ma personne, ce n'est pas le soin qui m'occupe; mais je suis obligé « de céder à la force, je n'ai point de résistance à opposer à vos pro- « jets, et d'ailleurs elle serait inutile aujourd'hui; je ne me rendrai « pas responsable du sang qui coulerait sans fruit pour la cause du « roi. Mais, encore une fois, je ne prendrai part à rien de ce que « vous ferez contre son autorité. »

« Ce dialogue donna le temps au commandant du département d'arriver. M. de Carrière, sous-préfet de Carcassonne, était aussi entré dans cet intervalle. « Eh bien, général, dis-je au commandant, quel « parti prenez-vous? — J'ai des supérieurs, je dois prendre des or- « dres du lieutenant-général Darricau qui commande à Perpignan, « et du maréchal Perignon, qui commande à Toulouse. Je vais, dit-il « au général, écrire à l'un et à l'autre par une estafette. Avant de rien « entreprendre, attendez-en le retour. »

« Le général y consentit, tous les militaires se retirèrent, et je me hâtai d'écrire par un exprès à M. le baron de Vitrolles, pour le prier de me donner des ordres, s'il en était temps encore; je lui disais que l'on venait d'arrêter deux voitures appartenant à S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême; et je terminais ma lettre par ces mots : « Plaise « à Dieu qu'il ne se trouve pas dans une de ces voitures quelqu'un « des membres de cette auguste famille, à laquelle je demeurerai, « quoi qu'il arrive, invariablement attaché. » En effet on avait ordonné l'arrestation de ces deux voitures du prince. Elles furent conduites à une auberge, et le bruit public le plus généralement

Digitized by Google

répandu, c'est qu'elles renfermaient des habits de S. A. R., des papiers, ses décorations, etc.

« Pendant toute la journée, on chercha à ébranler la résolution que j'avais annoncée de quitter mes fonctions. A dix heures du soir on vint me communiquer des lettres du lieutenant-général Laborde, qui ordonnait de faire reconnaître l'autorité de l'empereur, et arborer la cocarde et le drapeau tricolore. On voulut encore renouveler les instances pour m'engager à rester à mon poste; je répondis que j'étais inébranlable.

« A deux heures du matin, le 5 avril, un de mes employés, officier de la garde nationale, lequel était de service, entre dans ma chambre les larmes aux yeux, et me dit que le commandant du département m'adresse un paquet par un militaire; il me demande si je veux le recevoir. Je le fais introduire; le paquet contenait copie des ordres du ministre de la guerre et du général Laborde. Je me lève, et je réponds au commandant: « Que plus je réfléchis à cette circonstance, « plus je sens qu'il m'est impossible d'intervenir dans aucun des « actes qu'elle amène; que le besoin d'être en paix avec moi-même « est plus fort que toute autre considération; que j'aime mieux « quitter mes fonctions, que de changer de langage et de sentiments; « que l'honneur et la conscience m'en font une loi; que je rentre « sans regret dans l'obscurité. »

« A cette lettre j'en joins une autre pour le doyen du conseil de préfecture; je l'invite à venir me remplacer, et je prie M. le général de la lui faire porter par une ordonnance.

« Ma lettre au commandant du département fut le dernier acte que je consignai sur les registres de la préfecture.

« Cependant le tambour rappelait la garde nationale. Presque personne n'obéit; le poste de la mairie fut obligé d'accompagner la proclamation de l'autorité de l'usurpateur.

Digitized by Google

« Après la proclamation, les généraux se rendirent à la préfecture, et voulurent recommencer une discussion désormais bien inutile. L'un de ceux qui les accompagnaient m'accusait de fanatisme. — « Vous avez le vôtre, lui dis-je; le mien est celui de l'honneur. » D'autres me demandaient si mon dévouement sauverait le Roi, comme si la ligne du devoir une fois tracée pouvait être abandonnée sans crime par des considérations si fausses. Enfin tous les sophismes les plus absurdes ou les plus mensongers furent mis en usage soit pour changer, soit pour blâmer ma détermination.

« A cette visite en succédaient d'autres presque d'heure en heure, mais avec des démonstrations peu rassurantes. J'allais me placer au milieu des groupes avec le calme d'une bonne conscience, et les projets de vengeance finissaient par des témoignages de respect.

« Ainsi se passa cette journée déplorable, dont les scènes ne furent pas terminées avant dix heures du soir. Toute la ville, moins un petit nombre de méchants ou de traîtres, était dans la consternation; l'illumination, qui fut commandée, était plutôt un signe de deuil que de tout autre sentiment.

« Mon exemple fut suivi par M. Daniel, secrétaire-général de la préfecture, par M. de Carrière, sous-préfet de Carcassonne, par M. de Marsolan, sous-préfet de Castelnaudary, et par M. d'Auderic, sous-préfet de Narbonne : tous quatre cessèrent leurs fonctions, et se retirèrent quelques jours après, le premier avec sa famille à Toulouse, où on l'envoya en surveillance; le second à Montpellier; les deux autres restèrent sur leurs propriétés.

« Je ne dois pas oublier de dire que, pendant les quinze semaines de l'usurpation, le président du conseil général de département fut l'objet d'une surveillance qui paraissait l'indice de persécutions prochaines de la part de ceux qui s'étaient emparés du pouvoir.

« Regretté de mes administrés, que je regrettais également moi-

Digitized by Google

même, je faisais mes dispositions pour vivre à la campagne avec ma famille. Déja tout était préparé pour nous retirer dans une obscurité paisible, lorsque, le 8 avril au matin, on vient, au nom du lieutenant-général Laborde, me signifier l'ordre de sortir du département *dans une heure.* J'avoue que j'avais peine à me soumettre à une intimation si arbitraire, et en même temps si ridicule L'arrivée de M. le lieutenant-général de Briche, qui s'était conduit à Nîmes avec tant de courage et de fidélité, et qui se rendait à Paris, me détermina à faire ce voyage avec lui. J'exigeai une communication officielle de la part du colonel de gendarmerie. Il m'écrivit, le 8 avril, « que M. le « général comte Laborde, commandant la 10^e^ division militaire, par « une lettre sous la date du 7, l'avait chargé de me notifier l'ordre « de partir, *sous une heure,* du département de l'Aude, regardant « cette mesure comme nécessaire à la tranquillité de ce département; « que le général avait sûrement pensé qu'un préfet qui avait refusé « de continuer ses fonctions, en restant dans le département qu'il a « administré long-temps, empêcherait, par sa seule présence, plu- « sieurs autres fonctionnaires publics de se prononcer en faveur de « l'empereur. »

« Je partis avec M. le général Briche, le 8 avril au soir, pour Paris, où nous arrivâmes le 13 : c'est là que je vis en moins de trois mois, s'écrouler cet échafaudage de puissance usurpée; c'est là que je vis, le 8 juillet, rentrer, aux acclamations d'un peuple ivre de joie, notre souverain légitime et bien-aimé, à qui je venais, le matin même, d'être présenté à Saint-Denis; S. M. avait daigné me dire qu'elle était contente de ma conduite, et qu'elle avait grand plaisir à me voir : paroles honorables et touchantes, faites pour payer de bien plus grands sacrifices ! Heureux de l'accueil qu'avait eu la bonté de me faire S. A. R. Monsieur, frère du roi ! heureux d'être renvoyé dans

Digitized by Google

un département que j'avais quitté avec tant d'amertume au bout de douze ans, j'y revins pour éprouver un nouveau bonheur, celui de jouir de l'accueil le plus flatteur de la part de mes administrés, celui sur-tout de recevoir le témoignage de la satisfaction de S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême!

« De quel Français pouvais-je envier la destinée ? »

Malgré tous les maux que le département de l'Aude avait partagés avec la France entière pendant l'usurpation des cent jours, et dont les suites seront long-temps cruelles, il avait du moins été préservé de l'occupation des armées étrangères. Un moment il fut menacé à son tour d'une invasion de la part des Espagnols. Déja ils avaient pénétré dans le département des Pyrénées-Orientales. Au premier avis qu'en reçoit monseigneur duc d'Angoulême, S. A R. part de Bordeaux et arrive à Perpignan vers la fin du mois d'août 1815. Les troupes espagnoles rentrent sur leur territoire, et le prince devient, pour la seconde fois, au nom du roi, la providence tutélaire du midi. Aussi quels témoignages de reconnaissance et d'enthousiasme ne recueillit pas S. A. R. en passant à Narbonne et à Carcassonne ? Elle s'arrêta pour coucher dans cette dernière ville, toujours inspirant les mêmes sentiments d'amour et de fidélité pour le roi et pour son auguste famille, toujours recevant les mêmes assurances de dévouement à la cause de la légitimité, c'était la seconde fois que ce prince daignait se reposer à la préfecture. S. A. R. y descendit encore au mois de novembre 1815, à son retour de Lyon et de Grenoble; et jamais les magistrats ni les habitants n'oublieront les sages conseils qu'elle leur donna pour la tranquillité publique, pour l'obéissance la plus absolue aux volontés du roi, pour la réconciliation franche et sans retour entre tous les partis et toutes les opinions. Jamais ils n'oublieront les

Digitized by Google

marques de bonté qu'ils reçurent du prince et de Madame, lorsque quelques-uns d'entre eux eurent le bonheur d'être admis à Toulouse auprès de L. A. R. On aurait étrangement calomnié ces contrées, si l'on avait tenté d'insinuer qu'elles eussent été jamais animées d'autres sentiments que ceux d'une fidélité sans bornes à Louis XVIII, fidélité dont les princes de cette maison si chérie, si respectée, n'ont cessé de leur donner et les plus dignes préceptes, et les plus nobles exemples.

Digitized by Google

LIVRE V.

AGRICULTURE ET CONTRIBUTIONS.

CHAPITRE PREMIER.

État de l'agriculture ; ses progrès.

Le département de l'Aude produit plus de denrées que ses habitants n'en consomment: ainsi l'agriculture y pourrait être regardée comme dans un état satisfaisant.

Avant l'époque de la construction du canal des Deux-Mers, les récoltes les plus abondantes devenaient presque nulles, par l'impossibilité d'en faire écouler le superflu. Les transports par terre ne pouvaient s'opérer qu'à grands frais et avec difficulté sur ce qui restait alors de voies romaines, les seules qui existassent à cette époque. Les autres chemins n'étaient que des levées de terre battue, qui devenaient des bourbiers dans les temps de pluie. C'est à la construction du canal que ces contrées doivent leurs relations avec les places commerçantes du midi, et sur-tout ce commerce des grains qui influe si puissamment sur l'amélioration de l'agriculture.

L'édit du mois de juin 1771 fit faire à l'agriculture de nouveaux progrès, en encourageant les défrichements et en les exemptant, pendant quinze années, du paiement des impositions, des dîmes ecclésiastiques, et de tous droits féodaux.

La suppression des droits féodaux et des dîmes, le prix élevé des

Digitized by Google

denrées, la division des grands domaines, la vente à parcelle des biens nationaux, l'extinction des dettes par le papier-monnaie, donnèrent un grand essor à l'industrie des cultivateurs.

En allant chercher dans les campagnes un abri contre les orages de la révolution, plusieurs propriétaires concoururent encore au développement de cette branche de la prospérité publique: peut-être même faut-il regarder comme des causes principales de ce développement, le ralentissement, la diminution et la perte du commerce manufacturier.

L'usage plus étendu des fourrages, l'introduction de plusieurs espèces inconnues, le soin qu'on a eu, dans quelques pays, de les distribuer sur les terrains qui leur convenaient le mieux, ont dû nécessairement améliorer les fonds, par cela seul que le fourrage est un engrais. Des récoltes plus abondantes en fourrages ont donné au propriétaire intelligent et actif les moyens d'avoir un plus grand nombre de bestiaux, et de les mieux nourrir: par une suite nécessaire, les engrais étant plus abondants, les terres ont été mieux cultivées, et les productions plus importantes.

Malgré cette augmentation dans les produits, l'agriculteur n'en est pas plus aisé, parce qu'il n'y a nulle proportion entre le prix des denrées et celui de la main-d'œuvre, des chevaux, des bêtes à grosses cornes, du bois, de la toile, du fer; parce que la difficulté de vendre diminue les ressources au moment que les charges augmentent. Toutes les dépenses de l'agriculture n'étant plus en équilibre avec la valeur de ses productions, elle doit nécessairement souffrir; l'émulation doit s'éteindre; les biens-fonds doivent tomber dans un avilissement aussi nuisible au gouvernement qu'aux particuliers.

Si, dans quelques cantons, les lumières et le zèle des propriétaires ont fait faire à l'agriculture des progrès réels, ce ne sont encore que d'heureuses exceptions; mais, dans tout le reste du département,

Digitized by Google

soumise à une routine aveugle, elle reste, pour ainsi dire, stationnaire. Il est rare d'y voir les cultivateurs faire des essais et chercher à étendre leurs connaissances: circonscrits dans le cercle étroit où les ont laissés leurs pères, ils se traînent péniblement sur leurs traces; très-portés à blâmer ceux qui osent tenter des expériences, ils repoussent toute idée d'innovation. Ils ne s'occupent que des productions céréales; le système des assolements perfectionné comme il l'est aujourd'hui en Angleterre, en Flandre et en Suisse, est tout-à-fait inconnu ou dédaigné. La rotation d'une récolte et une jachère, ou de deux récoltes et une jachère, est imperturbablement la même, excepté dans quelques portions de terre privilégiées où l'on sème chaque année du blé et du maïs.

Cette méthode vicieuse est entretenue par le concours de plusieurs causes; la qualité de la terre argileuse, recouverte en beaucoup d'endroits d'un terreau végétal, la beauté du ciel favorable à la culture des grains, la facilité que donne aux propriétaires le canal du Midi, la nécessité où sont les départements voisins de venir acheter les blés de celui de l'Aude pour les mêler aux blés des anciennes provinces de Bourgogne et de Gascogne, la promptitude avec laquelle on fait la récolte, l'avantage qu'ont un assez grand nombre de cultivateurs de réaliser, dès le 15 août, le produit de leurs biens, tout semble accréditer la préférence presque exclusive donnée aux productions céréales.

Il en résulte un éloignement marqué pour la culture des plantes améliorantes, et un vice radical dans les assolements. On en peut juger par un rapprochement bien simple: les terres en jachère étaient aux terres en produit dans le rapport :: 100: 329, en 1789; :: 100: 330, en 1800; et :: 100: 327, en 1810. Il est bien entendu que dans les terres en produit sont comprises, non-seulement les terres à blé, mais aussi les terres en bois, en prairies, en vignes et en jardins.

Digitized by Google

Peut-être serait-il difficile, pour ne pas dire impossible, de détruire entièrement l'usage des jachères: ce qui semble porter à le croire, ce sont les objections des propriétaires qui, dans tous les autres genres d'amélioration, ne cessent de donner des preuves de bon esprit, de zèle et de courage. Comment voulez-vous, disent-ils, qu'on supprime les jachères dans un pays où l'on est, pendant quatre et cinq mois de suite, privé de pluie, et où la terre est quelquefois si sèche et si dure, même en automne, qu'on a peine à y faire les travaux accoutumés? est-ce après la moisson, dans le temps le plus chaud de l'année, qu'on peut ouvrir ce sol aride et lui donner les façons nécessaires pour la plus simple culture? y a-t-il des animaux assez robustes, des outils assez forts, pour vaincre les obstacles qu'opposent un ciel d'airain et une terre presque pétrifiée ?

Il est possible que ces objections soient insolubles, au moins dans une grande partie des arrondissements de Carcassonne, Limoux et Narbonne. Cependant des exemples utiles ont été donnés, dans l'arrondissement de Castelnaudary, par un propriétaire dont le nom mérite d'être cité, dont la pratique doit être offerte et recommandée à l'imitation publique. M. Rouger, de la commune de Villasavary, a quitté les routines vicieuses, sans adopter les systêmes incertains et hasardés. Il consacre depuis long-temps ses revenus à l'amélioration de ses terres; et l'accroissement de sa fortune est une preuve de ce que peut l'industrie de l'agriculteur jointe à l'économie. Le mode qu'il a adopté est devenu celui de toute une commune, intéressante et par sa population, et par l'étendue de son territoire : la révolution qu'il a opérée dans l'agriculture exerce déja son heureuse influence sur les riches communes de Bram, Villepinte, et Pexiora.

Si, par la nature d'un sol ingrat, peu de cantons peuvent atteindre à ce degré de perfection, la plupart pourraient du moins chercher des ressources nouvelles, essayer des rotations avantageuses par-tout

Digitized by Google

où elles sont possibles. Par ce moyen, on parviendrait à nourrir une plus grande quantité de bestiaux, on éleverait dans les fermes ceux qui sont nécessaires aux travaux agricoles; par-là, on affranchirait le département de l'Aude du tribut qu'il est obligé de payer aux départements voisins chez lesquels il va prendre les bœufs, les mules, et les chevaux, qui lui manquent. Mais en général le cultivateur ayant peu d'aisance, ne s'occupe presque jamais du moment éloigné. L'instant présent est tout pour lui; il s'attache de préférence aux denrées dont le débit est le plus prompt : ainsi son imprévoyante avidité le conduit à une ruine progressive, puisque sa propriété s'appauvrit chaque jour, sans qu'il songe à la revivifier.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Nature des grains. Maladies des blés.

On cultive dans ce département le froment, le seigle, l'orge, la paumelle, l'épeautre, l'avoine, le maïs ou millet, le petit mil, et le blé sarrazin ou millorque. La culture des deux dernières espèces appartient uniquement au pays de montagnes; on en fait une bouillie dont le peuple se nourrit: ces grains sont excellents pour engraisser la volaille.

Le froment, nommé blé dans ce pays, est le grain le plus généralement cultivé. Il y a, dans cette espèce, plusieurs variétés; le blé blanc, dont l'épi arrondi est sans barbes, appelé *moussole;* le blé blanc, arrondi, avec barbes, appelé *blé fin;* le blé à épi barbu, de couleur aurore foncée, appelé vulgairement trémézou, c'est *le blé dit de Roussillon;* le blé à épi blanc, à quatre angles, barbu de noir, on le nomme *blé de Marseille;* le blé à épi aurore foncé, à barbes de la même couleur, à quatre angles, originaire de Barbarie, appelé *blé fort.*

Le *blé fin* est le blé par excellence; le grain est de couleur roux-clair, très-farineux, fort recherché dans le commerce. Sa multiplication, comparée à celle des autres espèces, toutes choses égales d'ailleurs pour la culture, le terrain, les influences de l'atmosphère, varie de 12 à 10 jusqu'à 2 $\frac{1}{2}$. La *moussole,* grain arrondi, roux, très-farineux, produit le pain le meilleur et le plus blanc: mêlée en parties égales avec le blé fin et le blé dit de Roussillon, sa multiplication peut être exprimée par 5 pour le *minimum;* le *maximum* est au-dessus du blé fin.

Digitized by Google

Le *Trémézou*, dit *Roussillon*, est très-estimé pour semence. Moins fin, moins farineux que le blé fin et la moussole, il est avantageux pour le commerce; sa multiplication est égale à celle de la moussole.

Le blé dit *de Marseille* a le grain arrondi comme la moussole, même couleur, plus gros; il donne de la farine et du pain rudes, moins blancs que les autres blés; il est d'un prix inférieur dans le commerce. Son produit peut être évalué par 6.

Le *blé de Barbarie, blé fort,* est la variété de froment la moins recherchée. Il a le grain rouge, gros, serré, peu farineux, d'une couleur cornée dans sa cassure. Il est repoussé du commerce. La consommation s'en fait forcément dans les lieux où on le cultive. La multiplication égale 6.

Le froment, ainsi que le maïs, occupe les terres fortes et amendées; on sème le seigle et l'avoine dans les terres légères; les terres légères aussi, mais d'assez bonne qualité, sont destinées à l'orge et à la paumelle; ces deux espèces sont d'un usage peu étendu.

Le *maïs*, ou *millet*, ou *blé de Turquie*, est cultivé en grand, comme céréale, dans le département de l'Aude. Cette culture est pourtant beaucoup moins répandue dans l'arrondissement de Narbonne, à cause de l'aridité du sol et de la rareté des pluies pendant l'été. On la pratique avec succès dans celui de Castelnaudary, et dans une partie de ceux de Carcassonne et de Limoux. Il y a environ 50 ans, on ne connaissait que le maïs roux; aujourd'hui l'on préfère le maïs blanc dont le prix est plus avantageux. Le maïs donne 64 pour 1 dans une terre moyenne. Il est à observer qu'on jette dans la terre le double de semence, parce que ce grain est difficile à naître, et que les oiseaux et les rats en dévorent beaucoup: sans cet inconvénient, le maïs produirait de 120 à 130 pour 1.

Il épuise les terres qui ne sont pas de première qualité; mais c'est un moyen dont on se sert pour les purger de la folle avoine. On

Digitized by Google

fait alterner le maïs avec deux récoltes de blé ou d'avoine. La tige supérieure que l'on coupe dans le mois d'août, est un excellent fourrage, c'est même le seul qu'on donne avec succès aux bêtes à cornes, dans une saison où la sécheresse a brûlé l'herbe. La seconde tige, dépouillée du grain, est une très-bonne nourriture pour les bœufs en hiver. On se chauffe avec la partie la plus dure de la plante, celle qui se rapproche le plus des tiges ligneuses, et avec l'épi, lorsque le grain en a été tiré: cet épi est ce qu'on appelle alors *charbon blanc*. C'est un combustible agréable.

Le maïs était connu du temps d'Olivier de Serres, puisqu'il en en parle dans son Théâtre d'agriculture.

En général, le blé, le maïs et le seigle, prospèrent dans les terres franches qui se trouvent entre les coteaux et les rivières; les avoines, l'orge et les légumes secs, se récoltent en plus grande quantité dans les pays élevés; ils y sont d'une qualité meilleure, principalement dans la contrée de Sault, la seule du département, ou presque la seule, où l'on cultive le sarrazin ou blé noir.

Les blés sont sujets à diverses maladies, à divers accidents, qui trompent trop souvent les espérances de l'agriculteur. Au nombre de ces fléaux sont principalement le ver, le charbon, le brouillard ou la nielle, et le vent.

Le *ver* est un amas de petits insectes rouges ou bruns, de forme longue et grêle, qui se logent dans le nœud de la tige le plus voisin de la racine, le rongent, et font périr sans retour la plante qui les renferme. Des champs entiers sont quelquefois dévastés par cet insecte que sa petitesse rend presque invisible. Il commence ses ravages dès la naissance du froment (les autres céréales n'en sont point attaquées), et les continue successivement jusqu'à sa maturité; il n'est pas rare que des pièces de terre affligées de cette maladie, rendent à peine la semence. On ne pense pas que l'insecte soit dans le grain

Digitized by Google

de blé; on croit que la larve ne quitte pas la terre, qu'elle se développe à l'époque des semailles, sur-tout si, après un été très-sec, on sème avant que des pluies abondantes aient assez humecté la terre pour faire germer promptement la plante. Le meilleur moyen peut-être de prévenir cet accident, est de ne point semer le blé lorsque la terre est trop sèche.

Le *charbon* est une maladie dont la disposition est inhérente au grain de froment. C'est, dans le principe, une sorte de moisissure qui attaque le germe, et s'insinue dans la plante par la végétation, si, avant de semer le grain, on ne détruit, au moyen d'un caustique, ce commencement de chancre. Il n'y a pas de remède connu pour guérir cette maladie, lorsqu'elle est développée, mais il en existe pour la prévenir. Quelques agriculteurs se servent pour cela d'une lessive de cendre, dans laquelle ils mêlent une certaine dose d'arsenic. Cette préparation, bonne dans ses effets, a deux inconvénients; d'abord les accidents qui peuvent résulter, pour les hommes et pour les animaux, d'un grain empoisonné; en second lieu, la perte du temps employé à faire assez de lessive pour laver une quantité considérable de grains.

L'opération du chaulage simplement faite, détruit parfaitement le chancre, et empêche le grain de se charbonner. Une expérience continuée ici vingt ans de suite par le même agriculteur, est une preuve incontestable du bon effet du chaulage. Cet agriculteur a éprouvé, à deux époques, pendant ces vingt années, la différence du blé chaulé d'avec celui qui ne l'est pas : semé, de même qualité, dans la même terre, le même jour, le blé non chaulé eut au moins un 10e d'épis charbonnés, tandis que celui qui avait été chaulé fut entièrement pur. La méthode qu'il pratique avec le plus grand succès est de faire fondre trois litres de chaux vive dans deux myriagrammes

Digitized by Google

pesant d'eau pure, et de mouiller bien également avec cette eau de chaux, deux hectolitres de blé, la veille du jour qu'on veut le semer.

Le maïs, l'épeautre, et l'avoine, sont exposés à la même maladie; le préjudice qu'elle porte aux deux dernières espèces est fort considérable. Les agriculteurs éclairés du pays estiment qu'on l'éviterait, en pratiquant le chaulage; on n'a pas connaissance qu'il ait été mis en usage pour ces sortes de grains.

Ce qu'on appelle ici la *nielle* est un accident de l'atmosphère: c'est une rosée répandue sur le blé, pendant une nuit calme, aux approches et au moment de sa maturité. Le soleil venant tout-à-coup à darder ses rayons sur les épis ainsi mouillés, imprime à l'humidité un degré de chaleur qui corrode le grain, et le serre de telle manière qu'il ne reste plus que le son. On n'a trouvé jusqu'ici d'autre préservatif contre la nielle que celui de *corder* les blés, pour en secouer l'humidité : ce moyen, qui n'est pas toujours efficace, est impraticable dans les grandes cultures. Olivier de Serres, dans son Théâtre d'agriculture, a décrit et la maladie et le remède qui est le même que celui qu'on pratique encore à-présent. « Deux hommes esbranlent « les cimes des blés avec un cordeau, que chacun tient d'un bout, « roidement tendu au-dessous des épis, marchant à pas mesurés, « l'un de-çà, et l'autre de-là le champ, en y repassant tant de fois « qu'il suffise. En champ de grande étendue, les hommes seront « montés à cheval : au col des chevaux l'on accommodera le cordeau « à la hauteur du blé, et ainsi, à moindre peine, satisferont à « cette entreprinse. »

Le *vent*. On peut mettre le vent au nombre des calamités auxquelles, trop souvent, dans ces contrées, l'agriculteur se trouve exposé. Un seul jour, quelques heures suffisent, dans le temps de la maturité des grains, pour détruire entièrement la récolte.

Digitized by Google

Le seigle n'est pas sujet au charbon; il résiste plus que le blé aux accidents de la nielle et du vent; il craint aussi moins le froid. On le cultive dans toute l'étendue du département, mais plus généralement dans la partie montagneuse. Son produit, dans le rapport du blé, peut être exprimé par six, mais il varie de douze à quatre; son prix de vente est inférieur d'un tiers à celui du blé de première qualité. Le prix de l'orge est dans la même proportion du tiers, et celui de l'avoine et de la paumelle est ordinairement la moitié du prix du blé. On ne vend pas l'épeautre; ceux qui la cultivent, la consomment dans leur ménage.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Espèces et qualités des terres. Mode de culture.

Les qualités des terres varient à l'infini, et les dénominations qu'on donne à chacune d'elles diffèrent également presque dans chaque canton. On connaît trois qualités principales dont les autres dérivent; on les distingue en bonnes, médiocres, et mauvaises. Mais comme cette division ne présente que des idées relatives, il faut définir chaque espèce de terres.

Les bonnes terres qui, pour un très-petit nombre de cantons, se trouvent dans la proportion du tiers, sont entièrement calcaires, et ont un mètre, quelquefois un mètre et demi, de terre végétale.

Les terres médiocres ont peu de fond, mais il est tout en terre végétale. Dans l'arrondissement de Castelnaudary, on appelle *caussanel* le lit sur lequel elle repose; ce sont des bancs épais composés de terre blanchâtre, de sable et de gravier, qui ont acquis la dureté de la pierre, et sont impénétrables à l'eau.

La troisième qualité se compose de terres sablonneuses, roussâtres, et ressemblant assez au roc en état de trituration. Elles ne produisent qu'à l'aide des engrais.

A l'exception de quelques portions voisines de l'arrondissement de Castelnaudary, toutes les terres de celui de Carcassonne peuvent être considérées comme médiocres. On peut mettre au rang des bonnes terres les bassins de Castelnaudary, de Villasavary, de Bram, d'Alzonne, et de Montréal, celui qu'on désigne sous le nom du Razès, la plaine de Coursan formée des alluvions de la rivière d'Aude,

Digitized by Google

et quelques parties des cantons de Peyriac, de Ginestas, de Narbonne, et de Lézignan.

Les mauvaises terres sont celles que renferment toutes les Corbières dont le sol escarpé, pierreux, et aride, est peu propre à l'agriculture, et dont les produits suffisent à peine à la nourriture et à l'entretien d'un petit nombre d'habitants; les montagnes de l'arrondissement de Limoux, et la Montagne-Noire, en exceptant quelques parties situées au sommet, et le fond des vallons resserrés où les terres sont grasses et abondantes.

L'argile domine dans le canton de Chalabre, comme dans le Razès, dans quelques portions du pays de Sault, et en général au fond des coteaux qui bordent les vallons et auprès des forêts. La silice, le gypse, le calcaire, dominent dans presque toutes les autres terres, qui par conséquent sont peu fertiles. Dans celles qui passent pour productives, l'argile n'est pas amalgamée avec le calcaire et la silice dans une proportion suffisante pour leur assurer une fécondité annuelle. De-là, sur les mêmes terres, qu'au premier aperçu on prendra pour franches et végétales, une disproportion étonnante dans les produits, suivant que les saisons auront été ou sèches ou pluvieuses, suivant que les pluies auront été abondantes et multipliées à telle ou telle époque : d'où l'on peut tirer cette conséquence que, si, dans la très-grande partie du territoire, on ne doit guères compter que sur de faibles récoltes, dans celles qui passent pour fertiles, on n'en obtient, toujours à quelques exceptions près, de bien bonnes que très-rarement.

Le mode d'exploitation le plus généralement adopté est celui qui divise la terre en trois assolements, dont l'un est en blé, l'autre en maïs, avoine ou sainfoin, le troisième en jachères, sauf les portions occupées par les fèves et une partie des sainfoins. La terre qui reste

Digitized by Google

en jachères est préparée pour recevoir le blé l'année suivante. On a soin de ne faire jamais porter deux années de suite à la terre la même nature de grain.

Cette règle générale souffre quelques exceptions dans les territoires d'Alzonne, Bram, Villepinte, Pexiora, contigus au canal du midi, et dans les parties situées entre ce canal et les rivières de Tréboul et de Fresquel; la fertilité du sol y interdit les jachères : cette terre grasse a besoin de produire, elle porte successivement du blé, du maïs et de l'avoine.

Au reste, la culture est soumise aux usages qu'ont fait établir la nature et la qualité du sol qui, dans ce département, présente un si grand nombre de variétés. Le prix des terres dans le commerce est peut-être le meilleur moyen de déterminer ces différences. Or, si l'on consulte les actes publics, on y remarquera fréquemment des inégalités extraordinaires. Par exemple, dans l'arrondissement de Narbonne, on a vu des terres labourables se vendre 6,000 fr. et jusqu'à 9,000 fr. l'hectare. Celles du prix de 3,000 fr. sont communes dans le territoire de Coursan. Le maximum est de 3,600 fr. dans l'arrondissement de Castelnaudary; le prix des bonnes terres, de 2,400 fr.; celui des moyennes, de 1,500 fr. Dans les plaines du Vié, de l'Estagnol, de la Mijane, du Fresquel, d'Alzonne même, arrondissement de Carcassonne, la valeur de l'hectare excède rarement 1,800 fr., et ne s'élève pas à 1,500 fr., vendu en corps de domaine. Le plus haut prix à Montréal, même arrondissement, dans le Razès, arrondissement de Limoux, et en général dans la vallée de l'Aude et sur les bords des autres rivières et ruisseaux, est de 1,500 fr. Ces valeurs décroissent jusqu'à 9 fr. l'hectare, en passant par les prix intermédiaires de 1,350, 1,200, 900, 600, 240, 36 et 18 fr.

On donne ordinairement quatre labours avant les semailles, qui commencent à la mi-octobre, et un hersage après. Mais ces labours

Digitized by Google

opérés souvent sans pluie pendant cinq ou six mois, ne produisent d'autre effet que de rouler de grosses mottes et de fatiguer les bestiaux. Pour briser ces mottes, on se sert quelquefois de femmes et d'enfants, et ce procédé est aussi dispendieux que pénible.

Presque par-tout on cultive de la même manière : les champs sont divisés en sillons de quatre à cinq raies : on ne pourrait former des planches, dans les terrains plats, sans courir le risque de noyer la récolte. Le premier soin de l'agriculteur est de faciliter l'écoulement des eaux : quand le champ est semé et couvert, le bouvier trace, avec une charrue à double versoir, des rigoles dans les parties basses des champs, et les dirige vers les fossés ; l'ouvrier à bras lui succède pour nettoyer ces rigoles avec la pelle et ouvrir tous les sillons aboutissants, afin qu'ils puissent sans obstacle dégorger dans les rigoles.

La division en trois soles, la culture du maïs et du sainfoin concourent également à purger la terre des mauvaises herbes. Il en est une qui est vraiment désastreuse, sur-tout dans l'arrondissement de Castelnaudary ; c'est la folle avoine, plante vorace qui domine toutes les plantes dont elle est entourée. On ne parvient à s'en délivrer, ou du moins à la diminuer, qu'en alternant et semant du maïs ou millet deux années de suite. L'usage est de faire ouvrir la terre au moyen d'une bêche à deux fourches, laquelle a le double avantage d'enlever le chiendent sans le briser, et de ramener sur la superficie les graines de la folle avoine que la charrue ne pourrait atteindre et qui restent incorruptibles dans la terre jusqu'à ce que les hivers longs et pluvieux viennent les faire germer. Plusieurs personnes prétendent que cette graine a trois germes : ce qui fonde leur opinion, c'est que la troisième année de culture en blé, après deux années de maïs, laisse apercevoir encore beaucoup de folle avoine. Sa paille est grosse et cependant n'est bonne à rien ; elle se réduit en poussière à la dépiquaison. Cette graine sera toujours un inconvénient pour la pratique de la

Digitized by Google

grande culture si avantageuse sous tant de rapports et que quelques propriétaires ont vainement essayée. J'ai eu entre les mains un épi de blé du milieu duquel sortait un grain de folle avoine dont la tige se distinguait parfaitement.

L'arrondissement de Castelnaudary est peut-être celui du département où la culture est le plus soignée. Il n'est point de sacrifices que les agriculteurs n'y fassent pour tirer les eaux des champs, soit en formant des aquéducs, qu'on remplit de pierres et de cailloux, soit en transportant les terres des fossés dans le milieu, soit en faisant des platebandes de trente mètres de largeur sur toute la longueur des champs, lesquelles sont labourées en tournant, ce qui leur donne la figure d'un dos d'âne, soit enfin en défonçant les terres à deux pieds de profondeur, opération coûteuse et qui a le double avantage de renouveler le sol et de faire écouler les eaux.

Dans l'arrondissement de Limoux, on cultive la terre au moyen de la charrue ou de la bêche à deux pointes appelée *hoyau*. La charrue ouvre la terre à 4 pouces de profondeur; on la fait même pénétrer jusqu'à six, suivant la force des bœufs et la nature du terrain.

Avec la bêche, on ouvre la terre aussi profondément que l'on veut, mais ce mode de culture est très-cher; il faut 40 journées d'homme pour défoncer, à un pied de profondeur, une setérée du pays, ou le tiers d'un hectare. Le prix de la journée étant de 1 fr. 50 cent., c'est une dépense de 60 fr., le cinquième environ de la valeur du terrain. Il n'en est pas moins vrai qu'on est obligé, dans ces contrées, de passer les terres à la bêche une fois tous les dix ans, si l'on ne veut pas qu'elles deviennent improductives. La bêche divise la terre, la débarrasse de toutes les herbes parasites, met la terre usée au-dessous du point où la charrue pénètre, et fait remonter à la surface et paraître aux influences des éléments celle que la charrue ne pouvait atteindre et qu'on nomme *terre vierge*. Elle fertilise le sol pour dix ans. Les

Digitized by Google

terres qu'on ouvre à la bêche doivent être défoncées avant la fin de décembre pour le plus tard, afin que les neiges et les gelées puissent les diviser, les briser et les rendre propres à recevoir la semence.

L'expérience a prouvé qu'en suivant un certain mode de labour, la charrue pouvait ouvrir la terre jusqu'à 8 pouces de profondeur, ce qui équivaudrait presque à un défoncement à la bêche, si cependant on parvenait à arracher toutes les herbes parasites, et ce qui serait quatre fois moins dispendieux. Pour obtenir ce résultat, le laboureur ouvre d'abord un sillon aussi profond qu'il peut; il revient sur ses pas et en ouvre un autre à côté, laissant entre les deux sillons un terre-plain; il place ensuite ses bœufs dans les deux sillons déja ouverts; les bœufs se trouvant ainsi enfoncés, la charrue mord davantage, et le terre-plain, n'étant plus soutenu et pressé par les terres environnantes, s'ouvre aisément jusqu'à une profondeur de huit pouces. Ce travail fatigue beaucoup les bœufs; il exige un temps double au moins des labours ordinaires, mais il fertilise pour deux ou trois récoltes le champ sur lequel il se fait. Il est principalement utile sur les fonds qu'on destine à être ensemencés en fourrages.

On voit combien cette pratique est opposée à l'ancien préjugé qui défendait aux laboureurs d'enfoncer profondément la charrue, de peur de ramener sur la surface de la terre des parties infertiles. Ce préjugé, tout insensé qu'il est, n'en était pas moins respecté. M. Rouger, de Villasavary, l'a également attaqué d'une autre manière. Il fit travailler, tous les ans, à bras, cinq ou six arpents de terre. Le mode qu'il adopta mérite d'être connu, il est applicable à presque tous les terrains.

Il plaça les ouvriers dans la partie inférieure de son champ, moitié armés de bêches-pelles, moitié de pelles simples. Les premiers levaient une pointe de terre de dix pouces de profondeur, et la mettaient sens-dessus-dessous. Chacun d'eux avait à ses côtés un ouvrier à pelle qui ramassait les portions de terre émiettée qui avaient

Digitized by Google

échappé à la bêche-pelle, et les jetait sur les autres parties; un troisième enlevait une autre pointe de terre sur le même passage, et la jetait encore sur la première. La bêche-pelle ayant dix pouces de longueur, et deux ouvriers travaillant sur le même passage, la terre se trouvait défoncée jusqu'à dix-huit ou vingt pouces. De cette manière, les terres, mûries par l'ardeur du soleil et par la rigueur du froid, se mêlaient avec la terre neuve. Le propriétaire n'avait plus rien à craindre de la stagnation des eaux; d'abord, parce qu'elles trouvaient leur écoulement naturel dans le sein de la terre, et puis, parce que, ayant commencé le défoncement dans la partie basse du champ, il y avait successivement amené la terre, et procuré au champ une forme convexe qui donnait aux eaux une pente facile vers les fossés. Les plus heureux résultats ont couronné ces expériences : les terres ainsi cultivées produisent pendant plusieurs années sans le secours du fumier, et donnent d'excellentes récoltes. On peut dire que cet exemple a fait une révolution dans la contrée. Le paysan cultivateur, endurci dans le préjugé, toujours choqué d'une idée nouvelle, superstitieusement enchaîné aux maximes de ses pères, n'a pu résister à une telle démonstration. Plusieurs laboureurs, obligés autrefois d'aller mendier une journée, trouvent aujourd'hui, dans le défoncement de leur champ, le dédommagement à la suite du travail.

Par une suite de cette opération, le blé n'a plus à lutter contre les mauvaises herbes, et l'on peut semer fort clair. En fait d'agriculture, il faut parler aux yeux; il faut, pour persuader l'habitant des campagnes, non-seulement le flatter par l'espoir d'un produit certain, mais encore lui faire toucher au doigt les résultats de ses expériences. Or M. Rouger est parvenu à renouveler son terrain, et à faire regarder comme bonnes des terres qui passaient pour infertiles il y a vingt ans. Aussi le mode de culture adopté par lui est-il devenu celui de toute sa commune et des environs.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Semailles et moissons.

Dans la plus grande partie du département, on emploie pour semence le blé recueilli sur l'exploitation même; cependant quelques propriétaires renouvellent leurs semences de froment, au moins de temps à autre, et vont acheter soit du blé de Roussillon, soit du blé de Narbonne, d'autres du blé du Razès.

On sème communément à la volée. Le semeur porte son grain dans un sac qu'il attache en sautoir; il en répand à chaque pas une poignée, en le lançant devant lui, et décrivant avec sa main un demi-cercle: la charrue recouvre successivement les sillons qui ont reçu la semence.

Les agriculteurs éclairés commencent à semer clair, c'est-à-dire un peu moins de deux hectolitres par hectare. Mais les cultivateurs ordinaires, sur-tout les paysans, tiennent encore à l'usage de semer épais, quoique l'expérience démontre le désavantage de cette méthode routinière.

L'époque de la moisson varie suivant les divers arrondissements: elle commence d'abord dans celui de Narbonne, vers la fin du mois de juin; c'est alors que des troupes de coupeurs descendent de la Montagne-Noire et du pays de Sault, et vont se louer aux propriétaires qui les paient plus ou moins cher, selon que la récolte est plus ou moins pressée par le soleil. Ces hommes, si sobres dans leurs montagnes, exigent pendant leurs travaux une nourriture très-abondante. Indépendamment du salaire qui monte, d'après les circonstances, depuis un franc jusqu'à quatre, on leur fait faire sept

Digitized by Google

repas par jour, deux avec de la viande, deux avec des légumes; les trois autres sont des espèces de rafraîchissements ou de collations composées de pain et d'ail. On leur donne du vin à-peu-près à discrétion.

Il est encore une autre méthode employée pour la coupe des blés; c'est ce qu'on appelle ici, donner la récolte à prix fait. Les conditions de l'entreprise sont un sur dix, c'est-à-dire que si l'on recueille cent hectolitres de blé, le coupeur en a dix pour sa part. La plupart des propriétaires y ajoutent une brebis et une charge de vin par charrue ou paire de labourage. Moyennant ce marché, l'entrepreneur se charge de tout, et le propriétaire ne s'occupe ni du salaire, ni de la nourriture des moissonneurs.

A mesure que la récolte s'avance dans la partie basse du département, les coupeurs remontent vers la partie haute; le climat favorise cet arrangement: de l'arrondissement de Narbonne, ils viennent dans celui de Carcassonne, puis dans celui de Castelnaudary, et finissent par l'arrondissement de Limoux.

Aussitôt que la moisson est achevée, les propriétaires se hâtent de profiter de la chaleur du soleil pour *dépiquer* leurs grains. On entretient dans les domaines considérables, douze, quatorze ou seize chevaux ou juments, désignés sous le nom de *haras* ou *égathades*, et particulièrement destinés au battage des blés, qu'on appelle ici *dépiquage* ou *dépiquaison*. Cette opération importante consiste à rassembler sur un *sol* ou aire une quantité considérable de gerbes; on les nomme *montes*. Ces montes sont mises en tas assez élevés; les chevaux, généralement au nombre de quatorze, tenus par un homme qui se place au centre, trottent en cercle, jusqu'à ce qu'ils aient fait sortir le blé de l'épi. On les fait travailler au moins dix, souvent douze heures par jour, et ils peuvent, dans cet espace de temps, dépiquer environ 50 à 60 hectolitres de grain, quelquefois jusqu'à 90.

Digitized by Google

Les écrivains qui s'occupent d'agriculture ont remarqué que si ce procédé, pratiqué avec succès dans les départements du midi, a l'avantage d'être fort expéditif, il a aussi ses inconvénients. Il amoncelle beaucoup de paille broyée, à laquelle se mêlent souvent la fiente et les urines des animaux. Lorsque cette paille est ancienne, elle prend une odeur d'échauffé qui leur répugne, et ils la mangent avec d'autant moins d'appétit, qu'elle leur est présentée à des époques plus ou moins éloignées de celle du battage.

Quand le propriétaire du haras a terminé ce qui le concerne, il loue ses chevaux à ses voisins qui n'en ont pas; dans l'espace d'un mois ou six semaines tous les grains du département sont dépiqués. Plus la chaleur est grande, plus l'opération est aisée; mais elle devient difficile et pénible, pour peu que le temps soit humide. On se presse encore par un double motif, celui de disposer de ses grains avant que la récolte soit faite dans les autres provinces, et celui de les embarquer sur le canal avant l'époque du chômage qui a lieu au 15 août : c'est le moment où le prix est le plus avantageux.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de remarquer que l'opération du *dépiquage* est exactement décrite dans le voyage du jeune Anacharsis, au commencement du chapitre LIX, et qu'elle était chez les Athéniens absolument la même qu'elle est aujourd'hui dans le département de l'Aude.

« On exhortait, dit l'abbé Barthélemy, les ouvriers à fouler le blé « à l'heure du midi, parce que le grain se détache alors plus aisé- « ment des tuniques qui l'enveloppent.

« Les gerbes transportées dans l'aire, y sont disposées en rond et « par couches. Un des travailleurs se place dans le centre, tenant « d'une main un fouet, et de l'autre une longe avec laquelle il dirige « les bœufs, chevaux ou mulets, qu'il fait marcher ou trotter autour « de lui. Quelques-uns de ses compagnons retournent la paille, et la

Digitized by Google

« repoussent sous les pieds des animaux jusqu'à ce qu'elle soit en-
« tièrement brisée. D'autres en jettent des pelletées en l'air; un vent
« frais qui, dans cette saison, se lève communément à la même
« heure, transporte les brins de paille à une légère distance, et laisse
« tomber à plomb les grains. »

La peinture des mêmes procédés a été trouvée dans les ruines de la ville de Thèbes, en Égypte, d'où sans doute ils avaient été introduits dans l'Attique.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Instruments aratoires. Engrais. Jardins.

La charrue dont on se sert dans ce département n'est autre chose que l'araire de Piémont ou de Provence. Elle ne porte point sur des roues. On y attelle presque par-tout des bœufs, quelquefois des chevaux, plus rarement des mules. L'arrondissement de Narbonne et une partie de celui de Carcassonne n'emploient que ces derniers animaux. Une seule couple suffit. Dans les terres siliceuses et légères, on y met assez souvent deux ânes pour donner les deuxième, troisième et quatrième labours. Les ânes et les vaches sont d'un usage commun dans les Corbières et dans la Montagne-Noire.

Le coutre, un trident de fer adapté au soc, et le versoir, voilà les parties constitutives de la charrue: une flèche ou timon très-court l'unit à un anneau de fer suspendu au milieu du joug. Cette charrue est très-légère. Peut-être les proportions n'en sont-elles pas assez connues des laboureurs, mais sa forme, celle du joug, la manière d'atteler les bœufs, donnent aux animaux, à l'ouvrier, à la charrue elle-même, tout le développement de force dont l'ensemble est susceptible. Une charrue complète coûte 150 fr.: il serait à desirer que le bois de hêtre, qu'on emploie le plus communément dans les diverses parties de cet instrument, devînt moins rare; et pour cela, il faudrait le ménager dans l'affouage des forges.

Dans les deux premiers labours, on fait usage de la charrue à versoir, armée du soc et du coutre; aux deux ou trois dernières façons, l'on supprime le *coutre* et le *versoir*, et on substitue à ce dernier une pièce de bois sous la forme d'un triangle isoscèle, sur

Digitized by Google

laquelle repose le soc, et qui rejette également sur chaque côté la terre nouvellement remuée.

Le terrain qu'une paire de bœufs cultive dans le courant d'une année, en donnant cinq façons ou labours, y compris les semailles, est de sept à huit hectares au plus; elle peut en cultiver neuf dans les fonds légers comme ceux des Corbières.

Au nombre des autres instruments aratoires, on compte la herse à émotter. On ne connaît pas le rouleau destiné à comprimer la terre autour de la plante; l'usage en serait d'une grande utilité pour les terres sablonneuses.

On emploie pour les transports les charrettes à brancard et à flèche; les premières sont attelées de mules ou de chevaux, et les secondes traînées par des bœufs ou des vaches. C'est de cette dernière façon que le Montagne-Noire fournit le combustible.

Un outil à main, introduit depuis peu dans le canton de Fanjeaux, et dont l'avantage n'est plus douteux, mérite d'être cité. On employait autrefois une bêche-pelle en fer, large de six pouces et longue de dix. La douille de cette bêche était en bois, et le hoche-pied en fer. Elle servait à couper la terre verticalement et à la renverser sens-dessus-dessous; c'est l'opération du pelleversage. Les efforts de l'ouvrier, pour enfoncer l'instrument dans la terre et le soulever en la relevant, ne pouvaient que la meurtrir par l'effet de la pression. N'étant point évidé, il déchirait le chiendent, et l'on sait que cette plante dévorante se multiplie par ses coupures. Ces inconvénients ont cessé en substituant a cette pelle-bêche pleine une sorte de houe à deux branches droites et parallèles, et évidées dans leur longueur. Elle rend autant de service que la première, sans meurtrir la terre, arrache le chiendent sans le couper, et fatigue beaucoup moins le cultivateur.

Trop éloignés des ressources qu'offre la marne, trop étrangers aux

Digitized by Google

avantages de la chaux pour l'acheter au prix excessif où la rareté des combustibles l'a portée, les agriculteurs de ce pays ne connaissent d'autres engrais que ceux qui proviennent de leur cour, par la fiente des animaux mêlée avec la paille. Ils ont soin de mêler les fumiers des chevaux et des bêtes à laine avec celui des bêtes à cornes qui, sans ce mélange, ne produit qu'un médiocre effet. Les engrais suppléent jusqu'à certain point à l'insuffisance des labours, et corrigent même l'intempérie des saisons. En bonne ménagerie, la proportion entre les terres qui absorbent les engrais et les terres qui les renouvellent devrait être comme 1 à 4. Mais les fumiers ne sont en général, avec les terres ensemencées annuellement, que comme 1 est à 12. Les glaises et les marnes, si utiles en d'autres contrées, ne seraient peut-être pas appropriées à la plupart des terres de ce département; elles sont en grande partie trop faibles, le climat est trop sec et trop brûlant en été, pour que le fumier des animaux ne soit pas ici l'engrais par excellence.

L'usage plus étendu des fourrages connus depuis long-temps, l'introduction de quelques espèces inconnues, sont sans doute un pas de plus vers l'amélioration des engrais, mais les cultivateurs sont encore bien en retard sur cette partie si essentielle de l'économie rurale. Dans l'arrondissement de Limoux, par exemple, ils ne tirent aucun avantage des cendres que donneraient en profusion les arbustes qui couvrent les landes et les bruyères. Il faut aussi en attribuer la cause à la rareté des bras, à la cherté des tranports, et en général au peu d'aisance du cultivateur.

On dépose le fumier dans un seul et même local, de manière que le même engrais est porté sur les terres chaudes et siliceuses, comme sur les terres argileuses et froides: de là ce résultat nécessaire, que si le printemps est sec et l'été très-chaud, l'engrais porté sur les terres froides est au moins en pure perte. Si l'agriculteur s'adonnait davan-

Digitized by Google

tage à l'étude des engrais, il pourrait, sans s'exposer à des frais, mieux amalgamer ses fumiers, faire déposer dans un local ceux qui proviennent des étables à bœufs ; il y joindrait, en hiver, des terres grasses et onctueuses, la vase et les dépôts des eaux stagnantes. L'amalgame par couches de ces diverses substances lui donnerait, à la fin du printemps, l'engrais le plus propre aux terres chaudes et légères. Dans un autre local, il ferait amasser le grand fumier sec provenant de ses écuries, celui des bergeries, la fiente des pigeons, les cendres, la suie, le marc de vendange ; en y joignant du limon léger des terres siliceuses, même du sable pur, il se procurerait l'engrais le plus convenable aux terres froides et argileuses. Quant aux terres franches et végétales, le fourrage est le meilleur des engrais.

On peut accuser encore l'agriculteur de ce pays de peu de discernement dans les qualités des terres ; il ne sait point corriger les unes par les autres en les mêlant ensemble, en portant les terres légères sur les terres fortes, ou les terres fortes sur les terres légères, en ôtant ainsi aux unes leur trop grande rudesse, et donnant du corps aux autres ; il n'a presque point l'idée d'une récolte à enterrer pour en préparer une nouvelle d'un meilleur produit : joignez à cela l'impéritie dans la distribution du fumier. En beaucoup de fermes on ne le distribue souvent qu'une seule fois l'année, perte énorme, si l'on calcule la différence qui doit résulter d'une pareille négligence, puisqu'on perd la majeure partie du fumier qui se trouve ainsi réduite en terre végétale, et que, par une conséquence nécessaire, on ne peut fertiliser qu'une moindre quantité de terrain. C'est de tous ces abus que dérive le plus préjudiciable en agriculture, la trop grande et trop constante multiplication des jachères.

Le marc de raisin, employé comme engrais, est particulièrement destiné aux vignes, ainsi que la fiente de la volaille et des pigeons.

Digitized by Google

Dans plusieurs endroits, et notamment dans la Montagne-Noire, on fait, pour fumer ou défricher la terre, une opération, connue sous le nom d'*écobuage*, décrite et vantée par Olivier de Serres. Cette opération s'applique sur-tout aux prairies qu'on veut convertir en terres labourables: on coupe le gazon par mottes d'un ou deux pouces d'épaisseur, on les dresse ensuite les unes contre les autres pour les faire sécher, et au bout de huit ou dix jours, on y met le feu, après les avoir amoncelées en fourneaux ronds qui ressemblent à de petites meules de foin. On laboure légèrement cette terre ainsi brûlée qui donne pendant quelques années de belles récoltes. Mais cette opération ne procure qu'une fertilité passagère, et finit par amener une stérilité complète sur la terre où elle a été pratiquée.

L'art du jardinage est ici dans son enfance: point de couches, point de serres, point de nattes, peu d'espaliers, rien de ce qui est nécessaire pour préserver les plantes des gelées, ou pour les garantir des ardeurs trop fortes du soleil; aussi ne doit-on pas s'attendre à trouver des primeurs.

Dans toutes les villes un peu considérables, aux environs des communes populeuses, les jardins potagers sont en assez grand nombre, et les produits en sont toujours proportionnés à la consommation locale. Dans les campagnes, chaque propriétaire a son jardin, ou quelque morceau de terre tenant à son habitation, dans lequel il sème et recueille les légumes qui lui sont nécessaires. Ce qui excède sa consommation est facilement débité, ou sert à la nourriture de ses animaux domestiques.

Les jardins ne peuvent être un objet de revenu dans ce pays que pour les individus qui les cultivent eux-mêmes, et cela, parce que tous les propriétaires, très-peu recherchés d'ailleurs dans leurs goûts et leur manière de vivre, se bornent aux productions de leurs fonds, quelles qu'elles soient, et que par conséquent la consommation ne

Digitized by Google

saurait être fort étendue. Un propriétaire de jardin qui voudrait le faire cultiver par des gens à gages ou à la journée, ne retrouverait certainement pas ses déboursés : de même, sans arrosage, le produit non-seulement serait nul, mais ne couvrirait pas les frais de culture. C'est la rareté de l'eau, c'est la rareté des engrais qui fait aussi la rareté des jardins.

On plante par-tout des arbres fruitiers à plein vent dans les jardins potagers; de-là vient la difficulté, peut-être même l'impossibilité d'avoir de beau jardinage et des arbres vigoureux. Il faut, pour le premier, du soleil et de l'air, et les arbres de plein vent coupent l'un et interceptent l'autre : on ne saurait avoir des arbres vigoureux et productifs, si on les arrose trop souvent, si l'on donne au terrain qu'ils couvrent des labours trop profonds, qui blessent constamment leurs racines; or, la culture du jardinage exige que la terre soit souvent et profondément défoncée, et qu'elle soit arrosée presque journellement. Si l'on tient à cette routine pernicieuse de multiplier les arbres fruitiers dans les jardins potagers, c'est parce que les jardins se trouvent auprès des grandes communes, que là, le terrain étant très-cher, les propriétaires veulent en retirer tout le produit dont il est susceptible. Ils feraient beaucoup mieux de diviser leur terrain en deux portions : dans l'une, ils mettraient tout ce qui compose le jardinage et l'arroseraient autant qu'il est nécessaire; dans l'autre, les arbres fruitiers auxquels ils ne donneraient que des labours peu profonds, et des arrosages très-rares.

C'est dans la commune d'Alet qu'on s'occupe le plus de la culture des jardins, on peut même dire que c'est là une occupation exclusive; c'est aussi dans cette commune qu'on trouve et le meilleur jardinage, et les plus beaux fruits : non que les jardiniers y soient beaucoup plus intelligents qu'ailleurs, mais ils ont un bon terrain et des eaux abondantes. La source du Théron forme une

Digitized by Google

espèce de petite rivière ou de canal qui suffit pour arroser tous les jardins de ce pays. A cet égard la nature a tout fait, et pour peu qu'elle soit secondée par l'art, elle assure aux propriétaires la récompense de leurs soins et de leurs travaux.

Les fruits d'été, et, parmi ceux-ci, les fruits à noyau sont ceux qui réussissent le mieux. On ne peut guères compter sur les fruits d'hiver; ils tombent vermoulus avant l'époque destinée à les cueillir. On peut en attribuer la cause à la chaleur étouffante qui règne dans les vallons, et aux insectes sans nombre auxquels les plantes potagères donnent asyle. Les fruits à pepin réussissent dans les contrées élevées, mais là ils sont rares aussi, parce qu'ils sont trop exposés au vent.

Cependant plusieurs parties des arrondissements de Carcassonne et de Narbonne, entre autres la Montagne-Noire, fournissent des fruits d'hiver très-renommés.

On cultive, tant en fruits à noyau qu'en fruits à pepin, à-peu-près toutes les espèces connues. Il en est qu'on ne trouve que dans l'arrondissement de Limoux, telles que l'espèce dite *Querelle,* et celle qu'on nomme *Camesine,* parmi les poires d'été. La première mûrit au commencement de juin, et l'autre en juillet : l'une est cassante et très-parfumée; la seconde est un peu beurrée, et contient une eau très-douce et très-suave.

La greffe est pratiquée généralement. Cependant on élève beaucoup de pêchers de noyau, et, après quelques années, les fruits en sont aussi bons que ceux des arbres greffés. On donne même la préférence à cette méthode, parce que le pêcher étant très-sujet à périr par les variations du climat au printemps, celui qui est greffé doit être remplacé, tandis que celui qui ne l'est pas pousse, par sa racine, des rejetons vigoureux, qu'on voit se couvrir de fruits l'année d'après.

Digitized by Google

On a, dans l'arrondissement de Castelnaudary, essayé avec succès la courbure des branches en arc, pour la fructification des arbres d'espalier ou de buisson; et, d'après les observations de plusieurs amateurs, ce moyen paraît infaillible, mais seulement pour les arbres trop vigoureux. Une branche de poirier-bergamotte d'été, d'un mètre et demi de long, et courbée dans toute sa longueur, au mois d'octobre, a fleuri au mois d'avril suivant; de sorte que cette opération a forcé la branche à faire en six mois ce qui n'a lieu d'ordinaire qu'après l'espace de trois ans, terme nécessaire pour former un bouton à fruit.

Au nombre des fruits que produisent les jardins dans ce département, il faut sur-tout distinguer les figues. Elles sont de plusieurs espèces et d'une excellente qualité. Les plus renommées sont celles de Quillan et Belvianes, de Saint-Julia près Trèbes, de Blomac et des environs de Narbonne.

On mange dans cette dernière ville des fraises pendant une grande partie de l'année.

Les jardins d'agrément sont beaucoup plus rares que les jardins potagers, soit parce qu'on a constamment à lutter contre le sol, le climat et les vents; soit parce que les fortunes ne permettent pas de se livrer à ce genre de jouissances. Les propriétaires, lorsqu'ils ont de l'aisance, ne la doivent qu'à leur industrie et à la modération de leurs desirs.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

PRAIRIES.

§ Ier. *Prairies naturelles.*

L'AUGMENTATION du prix des grains, lorsque le canal du Midi fut navigable, engagea beaucoup de propriétaires à défricher les prairies, pour les ensemencer en blé. Ce fut un grand mal pour l'agriculture : l'abondance des fourrages est la richesse des propriétaires; et cependant ils sont si peu éclairés sur leurs véritables intérêts, qu'à peine ils fournissent à leurs bestiaux assez de nourriture pour supporter les rigueurs de l'hiver. On ne donne, dans cette saison, que de la paille aux animaux : aussi, arrivent-ils au printemps exténués; et le passage subit de cette disette à l'époque de la récolte des fourrages, cause souvent aux bœufs des maladies dont ils périssent en très-peu de temps. On n'exagère pas en assurant que, dans presque tout le département, il n'existe pas de propriétaires qui aient de quoi nourrir abondamment leurs bestiaux. La manie de recueillir quelques mesures de blé de plus, a fait défricher tous les prés. On voit avec douleur, en parcourant les métairies, surtout dans les arrondissements de Castelnaudary et de Narbonne, que sur cinquante exploitations rurales, deux ou trois ont à peine un ou deux hectares de prés naturels. Ce n'est pas cependant que les fourrages manquent dans le département de l'Aude; on peut même assurer que l'agriculture ne consomme pas tous ceux qu'elle recueille, et qu'il reste, suivant la fertilité des années, un excédant plus ou moins considérable, qui sert à la nourriture des animaux de l'indus-

Digitized by Google

trie ou du luxe, à ceux des troupes de passage, à la consommation des auberges, et qui forme un fonds d'avance pour les années disetteuses, suffisant à nourrir 3,000 chevaux de cavalerie.

La Montagne-Noire renferme un assez grand nombre de prairies naturelles. Les communes de Saissac, de Saint-Denis, de Montolieu en possèdent. Il en existe également dans le canton du Mas-Cabardès. Tout le vallon qu'arrose l'Orbiel, depuis le village des Ilhes jusqu'à Trèbes; les bords de la rivière d'Argentdouble, dans le territoire des communes de Caunes, de Peyriac, de Mérinville, d'Azille et de la Redorte, offrent des prairies aussi agréables qu'abondantes; et ce genre de culture n'est pas une des moindres causes de la prospérité de ces cantons.

Les bords de l'Aude pourraient, en beaucoup d'endroits, être convertis en prairies naturelles. La plaine de Villedagne, par exemple, placée entre les rivières d'Aude, d'Orbieu, et le canal, présentait un champ vaste aux améliorations. Un projet avait été présenté aux états de Languedoc par le F. Lefevre, cordelier, pour arroser et fertiliser cette plaine. Le plan fut examiné par M. Garipuy, ingénieur, qui se transporta sur les lieux avec M. Nauton, directeur des travaux publics du diocèse de Narbonne; ils trouvèrent la pente nécessaire pour le cours des eaux, et jugèrent très-solide l'emplacement de la digue à construire dans la rivière d'Aude.

Il s'agissait de faire un canal qui eût porté les eaux de cette rivière dans la plaine de Villedagne : la dépense était estimée à 167,732 liv., en y comprenant les indemnités qu'on aurait dû payer à quelques propriétaires. Il résultait de ce projet, qu'environ 8,000 arpents de terre auraient été arrosés; qu'un terrain sec, aride et en partie inculte, serait devenu gras et fertile, et se serait bientôt couvert de prairies, de légumes, d'arbres fruitiers, et de mûriers. Ces prairies, fécondées par des eaux limoneuses, auraient produit une quantité

Digitized by Google

considérable d'excellents fourrages, dont la proximité du canal facilitait l'exportation. L'établissement des prairies étant une occasion d'augmenter les bestiaux, cette augmentation même aurait procuré plus de fumier, amené une meilleure culture, et multiplié les récoltes.

On ignore quelles circonstances ont pu faire renoncer à l'idée d'une entreprise si utile. Il serait digne d'un gouvernement qui ne connaît point d'obstacles quand il s'agit du bien public, de reprendre ce projet, d'en reconnaître la possibilité, et, dans ce cas, d'en assurer l'exécution.

§ II. *Prairies artificielles.*

L'usage des prairies artificielles n'est pas ancien dans le département; il ne remonte guère au-delà de cinquante ans. Le *sainfoin*, ou *esparcette*, est de tous les fourrages celui qui prospère le plus; c'est à lui que l'on doit ici l'augmentation des bestiaux et des engrais, et les progrès, quoique peu nombreux, qui ont été faits par l'agriculture. Avant qu'il fût aussi répandu qu'il l'est aujourd'hui, les trois quarts des propriétaires qui n'ont point de prairies naturelles, avaient peine à faire subsister sur leurs possessions la moitié des animaux de labourage qu'ils y entretiennent en ce moment. Ils étaient donc obligés de laisser en friche une partie de leurs terres.

Le sainfoin se sème dans les terres légères; les plus légères même en produisent. Cette plante, qui, dans le courant de l'année, donne une excellente dépaissance, amende les terres de plusieurs manières, soit en déposant ses feuilles sur le pied, ce qui fait un très-bon engrais; soit en chassant du sol dont elle s'est emparée presque toutes les plantes parasites qui la dévoraient; soit en laissant au fond de la terre un tuyau que chaque racine fait en pivotant : ce tuyau y fait arriver les impressions de l'air et les sels qui en dérivent.

Après le sainfoin, la *luzerne* est le fourrage le plus répandu; mais

Digitized by Google

il lui faut des terres plus fortes. Cette nourriture est d'ailleurs plus échauffante pour les bestiaux. On pourrait la remplacer avec avantage par le *grand trèfle à fleur rouge,* très-propre à engraisser les animaux, et améliorer les terrains argileux; par le *ray-grass,* ou *fromental,* dont l'essence est de braver la nature des sols et des climats, et dont, par conséquent, les récoltes sont toujours abondantes, quelque fâcheuses que soient les saisons. Ce fourrage est celui qui nourrit le mieux les bêtes à laine; soit vert, soit sec, il ne craint pas d'être brouté, et plus on le coupe près de terre, plus il repousse avec vigueur; enfin la terre dans laquelle on le sème ne demande pas d'engrais : l'introduction de ce fourrage serait donc une véritable conquête pour l'agriculture de ce pays.

On essaie aussi de cultiver le *farouche* ou *trèfle de Roussillon;* mais il veut beaucoup d'engrais.

Les prairies artificielles demeurent en nature de prairies, deux, trois, et quelquefois quatre ans. En général, on les ouvre la troisième année, après la coupe qui se fait au mois de mai. La luzerne donne jusqu'à trois récoltes par année; le sainfoin, le trèfle, le farouche ne se coupent qu'une fois. L'engrais que produit le sainfoin est le plus cher; c'est cependant le plus universellement adopté, soit parce que ses produits sont meilleurs et plus certains, soit parce qu'il fertilise mieux les terres par l'humidité qu'il leur procure, et par le dépôt de ses fanes, qui, tombant en partie avant que la plante ait pris tout son accroissement, se convertissent en un terreau léger et forment un engrais excellent.

Dans l'arrondissement de Limoux, on rend les prairies artificielles plus productives en les couvrant de plâtre au commencement de l'hiver. Ce procédé réussit parfaitement, si le printemps est pluvieux; dans le cas contraire, il est plus nuisible qu'utile.

Les vesces noires et blanches sont encore un bon fourrage, usité dans quelques cantons. Elles n'épuisent pas la terre, pourvu qu'on

Digitized by Google

les coupe avant la fructification; elles deviennent un engrais, si elles sont coupées à la première fleur.

Le produit des prairies artificielles sert uniquement, chez presque tous les propriétaires, à la nourriture des bestiaux nécessaires à l'exploitation de leurs terres.

Il résulte des deux articles précédents, que l'agriculture du département de l'Aude, prise collectivement, recueille assez de fourrages pour l'entretien de tous les animaux dont elle emploie les forces et les produits, et qu'il y a même un excédant. En effet, si l'on évalue les ressources de ce département, sans égard pour les parties de territoire qui les fournissent, on trouvera que le rapport des prairies naturelles est aux terres labourables comme 1 à 32, et pour les prairies artificielles, comme 1 à 14; et la proportion générale entre les terres à fourrages et les terres labourables, comme 1 à 10 : c'est donc le dixième des terres qui est affecté aux fourrages dans ce département. Que l'on ajoute à cette ressource les avoines, dont la reproduction laisse un excédant considérable, les grains grossiers que l'on coupe pour fourrage, les pommes de terre, les crêtes et tiges de maïs, la paille d'avoine : que l'on compare la masse des reproductions de ces plantes fourragères avec le nombre d'animaux à nourrir, bœufs, vaches, chevaux, mules, haras, ânes, bêtes à laine; on demeurera convaincu que si, dans les cas particuliers, et malheureusement trop fréquents, où le propriétaire ne recueille pas sa provision, ces animaux sont toujours mal nourris, c'est qu'il aime mieux faire jeûner son bétail, que d'acheter du fourrage; que s'il en achète, c'est toujours avec la plus avare parcimonie, tandis que, s'il entendait bien ses intérêts, même en ne cultivant point ou cultivant peu les fourrages, même en suivant son goût pour le blé, il pourrait affecter à la nourriture de ses bestiaux le dixième du produit de ses terres, qui est la proportion des prairies avec les terres labourables.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Vignes.

La culture de la vigne est, après celle des grains, la plus importante du département de l'Aude. Non-seulement elle donne de la valeur aux terres les plus médiocres, mais elle rend précieuses jusqu'à celles qui ne seraient propres à aucune autre production : elle procure, pendant huit mois de l'année, du travail à douze mille individus, ouvriers, bûcherons, tonneliers, taillandiers, maréchaux, charrons, etc, qui retirent en masse un salaire de plus de trois millions.

On a singulièrement multiplié, depuis 1790, les plantations de vignes; le sol de ces contrées leur est extrêmement favorable. A l'exception de l'arrondissement de Castelnaudary, où cette culture occupe cependant le douzième des terres, le vin qu'on recueille dans tout ce pays a des qualités qui lui sont particulières. Des trois autres arrondissements, celui de Carcassonne produit peut-être les moins estimés; encore recherche-t-on, pour les convertir en eaux-de-vie, les vins du Minervois, ou du canton de Peyriac. Ceux du canton de Capendu, quelques-uns du canton de Carcassonne, sont agréables à boire; et le vin de la Cité jouissait autrefois de la plus grande réputation.

M. Chaptal cite dans son article *Vigne*, du Cours d'agriculture, un fabliau composé sous le règne de Philippe-Auguste, et intitulé *la Bataille des Vins,* dans lequel on trouve une liste très-étendue des vins de France alors les plus estimés. On y voit que le Languedoc se vantait à bon droit de ceux de Narbonne, Béziers, Montpellier et Carcassonne.

Digitized by Google

On lira peut-être avec quelque intérêt les vers que ce dernier vin inspirait jadis à un poëte carcassonnais, mort avec la réputation d'en avoir fait un ample usage. L'auteur, rémouleur de son métier, n'avait reçu aucune sorte d'éducation.

Fi de l'aygo de Camarez,
De Balaruc et de Campagno
Aimaï de la de Charlamagno,
Encaro que costé pas rez.
Yeou m'aimi maï per ma persouno
Uu boun bi bièl de Carcassouno,
Traoucat de frèsc amb' un boun cers,
Que l'aygo de tout l'unibers.

Fi dounc ! les qué s'engargailloun (1).
D'aygo de poutx oubé de foun!
Pertant que la sét me sasisco,
Jamaï dins moun cos n'intrarà,
Amens que Dious nou la bénisco,
Coum' à las noços de Cana.

L'arrondissement de Narbonne est encore riche en vin de la meilleure qualité; on peut en faire un choix excellent et pour la table et pour le transport. On estime principalement les vins de la Palme, Leucate, Fitou, Sigean, Montredon, Mirepeisset, Bize, Névian, Ouveillan et Argeliers. Le commerce en porte à Gênes, à Paris, etc., sur-tout depuis que le cultivateur a mêlé aux plants qui paraissent naturels au pays et qui donnaient un vin fin et très-clair, les espèces

(1) Le mot *s'engargailloun* est à la troisième personne plurielle du présent du verbe *s'engargailla*. Il est impossible de trouver un équivalent dans la langue française. Le mot *glouglou* joint à l'expression de celui de *gargarisme*, ne le rend qu'imparfaitement.

Digitized by Google

du Roussillon et de l'Espagne, lesquelles y ont ajouté du corps et l'ont rendu propre aux exportations. Les terres sablonneuses et caillouteuses procurent la meilleure qualité de vin; les terrains plus gras en produisent davantage, mais ce dernier se convertit en eau-de-vie. Il y a peu de vin blanc dans cet arrondissement; la blanquette de Bages, de Pouzols, de Sainte-Vallière, a quelque mérite, mais elle est sujette à tourner. On cite comme délicieux un vin blanc connu sous le nom de *Pinquarda*.

Il se recueille dans le territoire de Limoux deux qualités de vin, le blanc et le rouge. Le premier se divise encore en deux espèces, le vin blanc liquoré et le vin blanc sec, qui ressemble au vin de Bordeaux ou de Champagne; ils sont tous deux très-mousseux. Le vin rouge est d'une bonté parfaite dans les coteaux méridionaux et les terrains graveleux. Il tient du vin de Bourgogne par son bouquet, et de celui de Bordeaux, lorsqu'il a perdu de son feu. Beaucoup de connaisseurs le préfèrent même aux vins ordinaires de Bordeaux et de Bourgogne; il est généreux, soutient bien l'eau; il se conserve jusqu'à dix et douze ans, mais il est dans toute sa bonté lorsque, après l'avoir laissé dans la futaille, on lui donne un an de bouteille. Il ne manque au vin de Limoux, pour être extrêmement recherché, que d'être plus connu.

Tous ces coteaux qui dominent les vallons que l'Aude arrose, sont plantés en vignes, dans des proportions et à des distances plus ou moins grandes. Ils sont en général siliceux ou schisteux, et le vin qu'on y recueille est excellent. Les vignes qui se trouvent au bas des coteaux ou dans les vallons sont plus productives, mais les vins en sont d'une qualité inférieure.

Les espèces de raisin les plus généralement cultivées dans ce pays sont connues sous les noms de *Rivayrenc*, *Terret*, *Cruissenc*, *Caragnane*, *Piquepoul gris*, *Mourastel*, *Mauzat*, *Grenache*, *Blanquette*,

Digitized by Google

Clairette, Muscat, Chasselas, Alicante, Grec, Malvoisie, Mouilla noir.

Le *Terret* et le *Piquepoul* sont, dans tout le département, la source principale du vin rouge; le *Caragnane* et le *Mourastel* sont destinés à le colorer; le *Muscat* n'est bon que dans l'arrondissement de Narbonne; la *Blanquette* est supérieure dans celui de Limoux ainsi que le *Grenache*. Le Caragnane, le Grenache, le Mourastel, l'Alicante, sont de nouvelles espèces transplantées de Roussillon et d'Espagne, depuis environ cinquante ans; elles ne sont pas bonnes à manger, mais elles sont très-productives.

Le *Rivayrenc* est très-délicat, la plus grande partie se vend en nature; le *Terret* gris et noir fait beaucoup de vin, sa peau est ferme; le *Cruissenc* noir est excellent à manger : il est rare, on le conserve, à Narbonne, dans l'eau de vie. Le *Piquepoul* gris n'est pas recherché pour la table, mais il donne une grande quantité de vin : il en est de même du *Mauzat*. Le *Mourastel* a le grain menu, la peau fort épaisse; il colore le vin comme le Caragnane qui est plus en usage, parce qu'il est plus productif. Le *Muscat* et le *Chasselas* ne viennent que dans les vignes d'agrément. On recueille le premier principalement dans les communes d'Ouveillan, de Pouzols et de Sainte-Vallière. Le *Ramondenc* de Limoux est une espèce de Rivayrenc presqu'aussi délicat que le Rivayrenc de Narbonne. Comme le Cruissenc, il est rare et se cueille avec soin pour être servi en nature. Il en est de même du *Grec*, raisin d'excellent goût. On conserve la Blanquette comme provision d'hiver; c'est elle qui compose le vin connu sous le même nom.

Si l'on compare les vins de ces quatre arrondissements, on dira que celui de Limoux est le plus délicat, mais qu'il faiblit après la troisième feuille; que celui de Narbonne, plus gros, plus spiritueux, s'améliore jusqu'à la trentième, et que seul il est capable de résister

Digitized by Google

à la mer; que celui de Carcassonne ne tient que le troisième rang, depuis qu'on a arraché les excellentes vignes du terroir de la Cité; qu'enfin celui de Castelnaudary ne mûrit jamais, et que, pour lui donner du corps et du goût, il faut le mêler avec le vin de Narbonne.

L'art de palissader les ceps sur des échalas, celui de couper les terrains en pente et de les soutenir par des murs à pierre sèche, sont inconnus dans ce département; celui de la taille n'a fait aucun progrès : on tient tellement à la routine que, lorsque l'intempérie des saisons n'offre à l'époque des vendanges que des raisins encore verds, l'autorité est obligée d'user de sévérité pour faire retarder cette récolte, même de huit jours.

Dans l'arrondissement de Carcassonne, la vigne se travaille, deux tiers à la bêche, un tiers au labour; dans ceux de Castelnaudary et de Limoux, cinq sixièmes à la bêche, un sixième à la charrue; dans celui de Narbonne, ces deux procédés se partagent la culture.

Les rangs des souches sont ordinairement à la distance d'un mètre les uns des autres.

C'est dans le mois de février qu'on s'occupe de la taille de la vigne. Elle reçoit ensuite deux façons, la première, à la fin de l'hiver; elle se fait à travers rayons; l'ouvrier, au milieu, amène à lui la terre qui entoure la souche, et l'élève en dos d'âne entre ses jambes, il déchausse complettement les ceps qui, par cette opération, se trouvent dégagés et jettent plus librement leurs pousses. Vers la fin de mai ou au commencement de juin, l'ouvrier rentre dans la vigne pour applanir le dos d'âne, chausser la souche dont les grandes chaleurs dévoreraient les racines, et détruire les mauvaises herbes. Ce travail est le binage. Il y a une opération intermédiaire, celle des provins.

La culture à la charrue est plus économique, mais plusieurs pro-

Digitized by Google

priétaires, parmi ceux mêmes qui en font usage, doutent qu'elle soit aussi favorable. La charrue remue les herbes parasites, mais ne les détruit pas, notamment le chiendent qui est l'ennemi naturel de la vigne. Cette plante n'étant que traînée, sans être enlevée du sol, la moindre humidité la fait reprendre. Elle s'étend, se ramifie d'autant plus que la terre est remuée à l'entour. En cultivant la vigne au bigot ou à la houe, l'ouvrier épluche les herbes, les met sur le terrain, ou hors de la pièce; c'est le seul moyen de s'en délivrer. Si, depuis le mois de février jusqu'au mois d'août, le cultivateur donnait quatre façons de cette manière à la vigne, il en obtiendrait quatre fois plus de vin.

Le travail de la vigne se fait, autant qu'il est possible, par un temps sec, et l'on a grand soin d'en écarter les troupeaux, sur-tout dans les premières années de la plantation. On remarque ici que la vigne commence à rapporter à la cinquième feuille, et qu'elle est dans toute sa force à douze ans.

Il existe, dans l'arrondissement de Carcassonne, des vignes très-vieilles : dans la commune de Blomac, il en est qui ont plus de cent ans, et dans celles de Trèbes, d'autres qui en ont plus de deux cents. Elles donnent d'excellent vin.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Oliviers.

Si la culture de l'olivier ne donne pas des produits aussi considérables que celle de la vigne, on peut dire que c'est une des plus intéressantes et des plus utiles auxquelles les propriétaires puissent appliquer leurs soins. Elle offrait autrefois dans ce pays une source précieuse de richesse; l'intempérie des saisons en a tari la plus grande partie; les pertes occasionnées par des froids extraordinaires ont amené et long-temps entretenu le découragement. Cependant cette culture semble se ranimer depuis quelques années, et si la rigueur des hivers ne vient point paralyser les efforts et détruire les espérances des propriétaires éclairés, l'olivier promet encore à l'agriculture et à l'industrie des résultats avantageux.

J'aurais pu étendre les limites de la vitalité de cet arbre jusqu'aux communes de Gaja-la-Selve et de Belpech, situées, la première à 14,500 mètres sud-ouest de Castelnaudary, la seconde à 11,600 mètres ouest de la première, mais il n'a jamais existé que deux oliviers à Belpech qui ont péri en 1789, âgés de soixante ans. Il n'en existait également que deux à Gaja-la-Selve, morts à la même époque, et dont il reste une pousse de vingt ans.

J'ai donc cru devoir fixer ces limites à l'espèce d'arête qui forme, à l'ouest de Castelnaudary, le partage des eaux entre la Méditerranée et l'Océan. Cette arête, d'après l'aperçu que Buffon a donné de la direction et de l'enchaînement des montagnes du globe, est la liaison des Pyrénées aux Alpes; belle et grande idée, que Paul Sarpi a lui-même indiquée dans son histoire du concile de Trente.

Digitized by Google

On peut assigner à la fertilité de l'olivier, dans ce département, les mêmes limites qu'à sa vitalité. La commune de la Cassaigne en offre un exemple frappant. Son territoire a plusieurs expositions au midi. Il n'y a pas trente ans encore qu'on y trouvait plus de cinq cents oliviers qui, sans autre culture que celle des vignes dans lesquelles ils étaient plantés, sans taille ni engrais, produisaient beaucoup de fruit, quoique de médiocre qualité. Les habitants, méconnaissant la valeur de cet arbre, le coupaient pour leur chauffage; de sorte que peu d'oliviers acquéraient la grosseur que leur assuraient l'exposition et la qualité du terrain. Cinquante pieds, qui survivaient, périrent en 1789; ils avaient 33 centimètres de diamètre. Ils ont repoussé depuis, mais il est à craindre que l'insouciance des habitants et sur-tout la rareté du bois ne les fassent enfin disparaître. M. de Gouzens-Fontaine, l'un des agriculteurs les plus habiles de ce département, et de qui je tiens ces observations, avoue ingénuement qu'il a été du nombre des destructeurs de cet arbre précieux. Dans son domaine de Montolivet, ainsi nommé du grand nombre d'oliviers dont il était couvert au midi, il en arracha, il y a plus de quarante ans, une quantité considérable de troncs énormes qui faisaient de superbes pousses.

La commune de la Cassaigne est adossée au revers sud-est de l'arête que je viens de désigner; elle est élevée de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, dont elle est distante de 90,182 mètres.

Ainsi, en adoptant pour limites les versants *est, sud* et *sud-est* de l'arête, on trouvera que la distance la plus éloignée de la mer à laquelle les oliviers naissent et fructifient dans le département de l'Aude, est de 108,172 mètres; c'est à cette distance qu'est située la commune de Montferrand, où il existait un olivier qui a péri en 1783. La commune de Mas-Saintes-Puelles où six oliviers résistent, depuis 60 ans, à toutes les intempéries des saisons, est à 101,740 mètres de

Digitized by Google

la mer : quant aux communes placées à l'ouest, l'intervalle qui sépare de la mer celle de Belpech, est de 110,121 mètres, et celle de Gaja-la-Selve, de 102,324 mètres.

L'olivier est un arbre trop utile pour que, dans tous les temps, les améliorations dont sa culture est susceptible n'aient pas excité l'attention des hommes qui font de la prospérité publique l'objet de leurs recherches et de leurs méditations. Théophraste fut, selon Pline, le premier qui publia, vers l'an de Rome 440, que l'olivier ne pouvait naître à plus de 40 milles de la mer. Il est probable même que cette observation était plus anciennement répandue dans la Grèce, puisque l'abbé Barthélemy la place quarante-trois ans plutôt dans la bouche d'Euthymène. « On prétend, dit-il, que les oliviers « ne prospèrent point, quand ils sont à plus de 300 stades de la « mer. »

En assignant aux 300 stades de Théophraste le module de 500 au degré, la limite qui nous occupe aurait été marquée, dans l'ancienne Grèce, par un rayon de 36' tiré de la mer, dans l'intérieur des terres, égal à 66,667 mètres. Cette distance est de beaucoup inférieure à celle qui est connue dans le département de l'Aude. Elle l'est davantage encore à la limite calculée d'après les bases que donne l'abbé Soulavie, qui la fixe à Entraigues, département de l'Ardèche. L'éloignement de cette ville à la mer, mesuré parallélement à la méridienne, contient 54 pouces de l'échelle des cartes de la province de Languedoc, lesquels représentent 126,295 mètres. Olivier de Serres dit « que Columelle n'approuve l'opinion de plusieurs de son « temps, qui tiennent l'olivier n'estre fertile, ou se mourir, estant es- « loigné trente lieues de la mer. En Provence et Languedoc, cela est « manifeste, que l'abondance des oliviers se treuve enfermée dans « pareille espace de terroir. »

La connaissance de la hauteur des sites peut être d'une grande utilité pour déterminer le climat propre de l'olivier. La limite de ce

Digitized by Google

climat, dans le département de l'Aude, est de 764 mètres au-dessus du niveau de la mer, à Quillan, petite ville située dans les premiers appendices des Pyrénées, distante de 68,500 mètres de la Méditerranée. Il y existait six cents oliviers en 1789, et sept cents en 1800. On y en compte aujourd'hui neuf cents, dont cent cinquante âgés de deux cents ans. On en trouve au midi de Quillan, à Belvianes et Cavirac, dans le climat du sapin.

Après cette limite, vient celle des communes du Mas-Cabardès et de Cabrespine, dans la Montagne-Noire, qui n'est qu'un adossement très-considérable des montagnes du Vivarais. La première de ces communes est à 407 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à 65,400 mètres de distance. Le niveau de la seconde est à 340 mètres, et son éloignement de 61,200 mètres. Ces deux communes sont dans la zône propre des châtaigniers. On y recueille, année moyenne, 7,500 hectolitres de châtaignes, des grains de toute espèce, du vin, beaucoup de fourrages, et des fruits en abondance. Le Mas-Cabardès avait, en 1789, deux mille huit cents oliviers, deux mille trois cents en 1800, et deux mille aujourd'hui, dont neuf cents de cent cinquante ans. Le produit en huile, aux trois époques, est de 2,158, 1919 et 1572 litres. L'olivier y est très-vivace : les huit cents que l'on y compte de moins depuis 1789, ont été arrachés et remplacés par des vignes, d'où l'on espérait tirer un revenu plus considérable, car celui de l'olivier y est médiocre. On en rapporte la cause à la qualité du sol, sablonneux et trop léger pour résister aux grandes chaleurs des mois d'août et de septembre. Il n'en est pas de même à Cabrespine, où le produit est quatre fois plus fort qu'au Mas-Cabardès, et se rapproche de celui des plaines. Voici la situation de cette commune aux trois époques.

1789..... 12,000 oliviers ont donné 9,645 litres d'huile.
1800..... 8,000..... 3,400.
1810..... 9,000..... 4,967.

Digitized by Google

Dans le nombre des oliviers qui existent aujourd'hui à Cabrespine, il en est cinq mille de l'âge de quatre-vingts ans.

L'olivier appartient à la *diandrie monogynie* de Linné, et à la famille des *jasminées* de Jussieu.

Diodore de Sicile et Eusèbe affirment que cet arbre est originaire de Saïs, ville d'Égypte, et que Cécrops le porta dans l'Attique. Peut-être est-il plus probable que l'olivier a existé de tout temps dans les pays placés près de la Méditerranée, mais dans l'état sauvage, et délaissé sans doute, à cause de l'amertume de son fruit, par des peuplades barbares qui ignoraient les moyens de tirer parti des richesses qu'il leur offrait.

Il est vraisemblable que la culture de l'olivier a été introduite dans la Gaule par les Phocéens, après leurs émigrations qui eurent lieu aux années de Rome 164 et 210; ce qui ferait croire que cet arbre précieux est cultivé dans ce pays depuis environ deux mille trois cents ans.

Le nom d'Argillia, l'un de cent soixante-quatorze peuples ou arrondissements qui formaient les treize tribus de l'Attique, semble se conserver dans celui d'Argelliers, commune située près de Narbonne, sur les bords du canal du Midi, et dont le terrain sablonneux, mais dominé par l'argile, est très-productif en blé, en vin, et sur-tout en huile.

Pour planter l'olivier, on choisit, par préférence, les expositions au midi et au sud-est. Il est pourtant très-ordinaire de voir dans les plaines, et sur des hauteurs exposées à tous les vents, des oliviers qui ont résisté aux hivers de 1709, 1789, et 1794. Mais il n'en est pas moins vrai que c'est sur-tout contre le nord que l'olivier demande à être abrité. L'abbé Rozier s'élève avec raison contre ces défrichements qui, en diminuant la hauteur des abris, ont permis aux vents du nord de souffler un air glacial que ces arbres n'éprouvaient pas auparavant.

Digitized by Google

C'est une opinion qui paraît bien établie, que l'olivier ne périt point par les racines. Une longue expérience a démontré la vérité de ce proverbe vulgaire : « *L'olivier ne meurt jamais sans héritiers.* » En effet, c'est par les branches qu'il périt le plus souvent. Son plus mortel ennemi est le verglas qui succède à la pluie ou à la neige, et si commun dans les nuits et les matinées qui suivent de belles journées d'hiver. Des propriétaires ont, dans ces cas, sauvé beaucoup d'arbres par une opération que l'on pourrait appeler l'*essuyage.* Cette opération consiste à secouer, avant que le soleil ait de la force, la neige ou le givre qui couvre les branches; mais elle est difficile et coûteuse dans les plantations d'une certaine étendue.

Les avantages d'une position bien abritée, sont confirmés par l'exemple de quelques communes situées au milieu de vallons profonds, et bien couronnés, où il n'a pas péri un seul olivier par le froid, depuis 1709.

La mortalité fut moins considérable en 1794, dans les expositions à l'est et sud-est; et en 1789, au contraire, les sites du midi furent les moins maltraités.

Le plus ou moins d'éloignement de la Méditerranée et d'élévation au-dessus de son niveau, une exposition favorable, sont sans doute des causes puissantes pour la prospérité de l'olivier. Mais tous ces avantages de lôcalité doivent encore être secondés par une bonne culture. Par-tout où l'on refuse à cet arbre les soins qu'il exige, la qualité des fruits est médiocre, et le produit faible. Il est une foule de modifications dans cette culture. Elle varie souvent dans deux communes limitrophes.

L'olivier tient, par sa nature, des plantes saxatiles; les terres des plaines fertiles et douces, et celles qui sont trop légères, ne lui conviennent pas. Il devient robuste là où l'argile se trouve mêlée de sable et de gravier caillouteux, qualité de terrain toujours préférable

Digitized by Google

à toute autre pour la végétation, lorsque la nature s'est chargée du soin d'en faire elle-même le mélange, parce qu'il est plus propre à produire du blé, de l'huile, et du vin.

L'olivier pousse de ses racines un seul tronc noueux, difficile à arracher. La moëlle est petite et douteuse. La racine principale est petite, mais environnée de plus grosses qui adhèrent à la surface de la terre.

Cet arbre est du genre de ceux qui conservent leurs feuilles. La couleur de ces feuilles est différente des deux côtés. Elles sont étroites, opposées, plus vertes et plus lisses en dessus, et semblent fixées à la branche.

Les fleurs sont très-petites, blanchâtres, odorantes, disposées en grappes paniculées dans les aisselles des feuilles supérieures. Elles ne sortent pas des rameaux de l'année. Il n'est point d'arbre dans le département dont l'inflorescence soit si lente à se compléter. Les grappes paraissent au mois d'avril, l'arbre n'est en pleine fleur que dans le courant de juin, et le fruit n'est mûr qu'au mois de décembre.

L'olivier est sujet à une foule de maladies, les vers, la gangrène, le dessèchement.

Les naturalistes modernes ont ajouté bien peu de chose aux connaissances que Théophraste nous a transmises sur l'olivier, dans son Histoire des plantes. L'abbé Rozier est un de ceux qui ont donné plus de détails à ce sujet.

Il n'était permis à personne, à Athènes, d'arracher, dans son fonds, plus de deux oliviers par an, à moins que ce ne fût pour quelque usage autorisé par la religion. Celui qui violait la loi était obligé de payer, pour chaque pied d'arbre, cent drachmes à l'accusateur, et cent autres au fisc. C'était l'aréopage qui connaissait des délits relatifs aux diverses espèces d'oliviers, et qui envoyait de temps en temps des inspecteurs pour veiller à leur conservation.

Digitized by Google

De toutes les communes du département, celle peut-être qui mérite le mieux d'être offerte comme un modèle, pour l'excellente culture qu'on y donne à l'olivier, est la commune d'Argelliers, dans l'arrondissement de Narbonne. On y porte à cet arbre une telle affection que toute rigueur pour leur conservation y serait superflue. C'est là que l'*essuyage* est le plus fréquemment pratiqué. C'est là encore qu'après de grandes pertes, on n'a pas craint de nouveaux sacrifices en diminuant le nombre des troupeaux, pour garantir les jeunes pousses de leur dent meurtrière. Il existait, avant 1789, à Argelliers, une quantité considérable d'oliviers. Trois moulins, travaillant sans interruption pendant quatre mois de l'année, fournissaient 124,800 kilogrammes d'huile. Dans des années extraordinaires, la dîme s'est quelquefois élevée à 20,800 kilogrammes. Le nombre d'oliviers, en 1789, était réduit à 8000 : on en compte aujourd'hui plus de 10,000; mais le produit est bien inférieur à cause des jeunes plants.

Je dois indiquer les moyens que l'on emploie pour reconnaître l'âge des oliviers. La tradition offre bien quelques connaissances sur un grand nombre de sujets; mais on ne se décide que par les cicatrices qui restent après la taille dans les aisselles des branches. Chaque cicatrice compte pour deux ans. La méthode est encore plus sûre pour reconnaître les oliviers qui ont échappé à 1709; ils sont doubles, par la précaution que l'on eut de laisser généralement deux pousses à chaque souche.

Les racines de l'olivier sont rampantes et ne pivotent point, elles courent horizontalement sous terre, voulant toujours habiter celle qui est travaillée, à tel point que, si le soc de la charrue ne les arrêtait sans cesse, elles arriveraient jusqu'à la surface du sol. Il faut éviter avec soin de donner à l'olivier un labour trop tôt après la pluie, parce qu'alors la terre se pétrissant et se séchant ensuite, serre

Digitized by Google

et comprime les racines et leurs filaments; cette compression nuit nécessairement à la végétation : si l'on veut labourer immédiatement après, le soc ne peut entrer profondément, et le travail est à-peu-près inutile pour la plante qui continue à se dessécher. Si vous forcez la terre, vous enlevez avec les grosses mottes, les filaments si nécessaires aux racines.

Au mois de septembre 1808, un orage violent tomba sur la commune d'Argelliers; les fossés qui bordent les champs ayant été comblés, un torrent traversa une propriété remplie d'oliviers qu'on labourait précisément à cette époque, et enleva tout le guéret que faisait la charrue. Il fut aisé de voir toutes les racines maîtresses incrustées à moitié dans la terre crue, et tous leurs filaments dont aucun n'avait été coupé, parce que la terre étant meuble était partie seule : cette chevelure sécha presque aussitôt, et l'arbre changea de physionomie.

Par le laps de temps, les racines de l'olivier se décharnent et se montrent à nu. L'olivier est alors comme ces arbres de rivage dont le torrent a érodé les racines. Si l'on recouvre l'olivier de terre bien préparée, il produit ensuite autant que les arbres les plus vigoureux.

On assigne parmi les principales époques de la mortalité des oliviers, les années 1476, 1507, 1608, janvier et février 1709, janvier 1749, janvier 1755, 1766, février 1767, 1768, 1789, et 1794.

Il serait peut-être difficile d'indiquer exactement les circonstances qui agirent par le froid sur la mortalité des oliviers aux époques qui ont précédé l'année 1789; mais on sait que cette calamité, dans les années 1789 et 1794, fut causée par la quantité de neige qui tomba pendant un temps calme, et se fixa, par l'absence du vent, sur les branches et sur les feuilles : le temps s'étant adouci, la neige commençait à fondre; tout-à-coup il survint un froid excessif, la congélation eut lieu, et paralysa toutes les parties supérieures de l'arbre,

Digitized by Google

en commençant par les plus tendres et les plus délicates. Le principe de la végétation, continuel dans l'olivier, se trouvant interrompu par cet accident, il s'ensuivit un dépérissement subit et total dont la tige ressentit bientôt le terrible effet: le seul remède à ce malheur est de couper, sans hésiter, toutes les branches à la bifurcation du haut de la tige; le retranchement de la partie gangrenée sauve le reste du corps, et de cet arbre étêté sortent, au printemps suivant, des branches nouvelles plus vigoureuses que les premières, et qui, dans l'espace de 4 ou 5 ans, rapporteront beaucoup de fruit. Un moyen plus sûr encore, est de couper entre deux terres les arbres affectés, de faire bien soigner et travailler leurs troncs, en les divisant par éclats, d'un simple coup de hâche, sans les ébranler, afin que le rejeton qui proviendra de chaque partie soit plus facile à enlever sans endommager son voisin. C'est une pépinière naturelle qui peut se renouveler dans tous les temps, en faisant la même opération aux sujets trop anciens, ou à ceux qui, malgré le soin qu'on peut en avoir, sont improductifs.

Il est une remarque essentielle qu'il ne faut pas laisser échapper: sous l'administration de M. de Bâsville, on payait encore la prime d'encouragement pour la plantation des oliviers. Aujourd'hui les cultivateurs ne fournissent de plants qu'à leurs amis, et encore ces plants coûtent-ils trois à quatre francs.

Rien ne prouve mieux de quelle importance serait une pépinière d'oliviers dans ce département. J'ai souvent témoigné à des propriétaires de l'arrondissement de Narbonne, ma surprise de ce qu'ils ne se livraient pas à ce genre de spéculation, sur-tout de ce qu'aucun d'eux, parmi les hommes à qui leur jeunesse et leur fortune permettent de faire des expériences utiles, n'essayait de réaliser le projet indiqué par l'abbé Rozier, projet qui consiste à rassembler toutes les différentes espèces d'oliviers qu'on cultive en divers pays, à les

Digitized by Google

planter par ordre, à comparer les espèces, et à établir une synonymie exacte. Par ce moyen, on parviendrait à connaître l'espèce qui réussirait le mieux dans tel ou tel canton, celle qui produirait et plus de fruits, et une huile meilleure, celle qui résisterait le mieux à la rigueur des hivers. Il est étonnant que l'administration des états de Languedoc n'ait pas senti tout le mérite de cette idée, et n'en ait pas ordonné l'exécution.

Il s'est pourtant formé, depuis quelques années, une pépinière d'oliviers dans la commune de Fabrezan, arrondissement de Narbonne.

Les espèces d'oliviers sont extrêmement variées; celle qu'on nomme ici *verdale* (*olea fructu oblongo olivæ minores et genuenses;* Tournefort et Bauhin), et qui est à-peu-près la *picholine* de Provence, et celle qu'on appelle l'*olivière* (*olea angulosa;* Gouan, ou *olea fructu oblongo olivæ oblongæ atrovirentes;* Bauhin) sont les plus estimées et les plus généralement cultivées, parce qu'elles sont les plus productives. La première est ronde, l'huile qu'on en retire est regardée comme plus fine que celle de la seconde dont la forme est plus allongée et un peu pointue. Après l'olivière, l'espèce la plus vigoureuse, et qui résiste le mieux aux frimas, est celle qu'on nomme *mouraude*, (*olea precox*, Gouan). Du reste, toutes les greffes réussissent bien sur l'olivier. Un auteur ancien (Liébault) prétend même qu'on peut l'enter sur un cep de vigne, que le fruit qui en vient participe, par le goût, des deux natures, mais qu'il n'est pas propre à rendre d'huile.

Tout le monde sait par quel procédé l'huile se fabrique. Cette opération consiste dans la trituration des olives, et dans la pression de la pâte qui en provient, pression qui, par le secours de l'eau bouillante, fait sortir et remonter l'huile du marc, et la sépare ainsi des parties étrangères. On nomme *huile vierge*, celle qu'on lève aux

Digitized by Google

parois des vases où l'on dépose la pâte en attendant la pression, et celle aussi qu'on extrait par une pression sans eau. Cette huile a plus le goût du fruit, mais elle ne se conserve pas si bien. La couleur et le poids en varient suivant que le terrain est plus ou moins compacte ou léger, plus ou moins soigneusement travaillé. En Provence et en Espagne, elle est blanche comme l'eau; en Languedoc et dans le Roussillon, elle est jaune et tirant sur l'or. L'expérience prouve que cette dernière qualité est plus profitable pour tous les usages. On la tient dans des vases très-propres, et dans l'appartement le plus chaud; il vaut mieux qu'elle ne se fige pas : elle diminue de volume en se condensant.

La cueillette générale, qu'on nomme *olivaison*, a lieu dans les mois de novembre et décembre. Pour éviter de meurtrir les branches, on a soin, sur-tout depuis les dernières mortalités, de détacher les olives avec la main, et non de les faire, comme autrefois, tomber à coups de gaule. Cette opération ne se fait ni par de gros brouillards, ni par de grands froids. On enlève les feuilles, dont le mélange, par l'effet de la trituration, communiquerait à l'huile de l'âpreté et de l'amertume. On n'enferme jamais les olives mouillées, autrement elles moisiraient, et l'huile en contracterait un mauvais goût.

Les uns fabriquent aussitôt après la cueillette; d'autres laissent les olives rouir sur le pavé. Le premier procédé est celui qui produit la bonne huile d'Aix, mais cet usage n'est pas généralement suivi dans ce département. La même mesure d'olives fabriquées immédiatement après qu'elles ont été cueillies, et dont l'eau ne s'est pas extraite, doit rendre moins d'huile que celle dont les olives, plus anciennement cueillies, ont pu se dépouiller de leurs parties aqueuses. De-là vient l'erreur de ceux qui prétendent que, pour obtenir plus d'huile, il faut laisser fermenter les olives : beaucoup de cultivateurs ont encore ce préjugé.

Digitized by Google

Les moulins à huile présentent la distribution suivante: d'un côté,

1° Le puits : la propreté contribue à la bonté de l'huile;

2° Le fourneau et sa chaudière;

3° Le pressoir;

4° Les auges destinées à recevoir la pâte après la trituration;

5° La meule placée dans la conque;

6° L'écurie, si l'on se sert de bétail pour la rotation de la meule.

De l'autre côté, les greniers et magasins à olives, que l'on multiplie autant que les localités le permettent, et que l'exige la fertilité du pays.

La journée d'un moulin produit ordinairement deux charges de seize mesures, pesant chacune environ 12 kilogrammes, et formant un total qui excède 200 kilogrammes.

Un fait digne de remarque, c'est que l'huile d'Argelliers est recherchée parmi celles du pays, pour les meilleures tables, et que les huiles étrangères y valent toujours un quart de moins que celle de cette commune.

Des trois pressions que l'on donne aux olives, il résulte un marc qui paraît sec; cependant on en tire encore une huile, à la vérité épaisse et crasse, qui sert pour les savonneries. Cette extraction paie bien au-delà des frais de fabrication. On emploie pour cet effet des pressoirs d'une dimension plus forte que les autres.

Les olives du département de l'Aude sont très-propres à être apprêtées pour servir en nature; et parmi les propriétaires qui en recueillent, il en est peu qui n'en préparent annuellement.

Si l'on veut les olives vertes, c'est dans le mois d'août qu'on les cueille pour les préparer; et dans le mois de novembre, si on les veut noires : celles-ci dépouillées de leur amertume, sont également bonnes. On choisit sur l'arbre les plus belles, observant de leur laisser la queue, sous le rapport d'agrément plutôt que d'utilité; on les

Digitized by Google

met dans une comporte; on y mêle des cendres en volume égal; on y ajoute un seizième de chaux-vive; on couvre le tout d'une quantité d'eau suffisante; et afin que les olives trempent, on place dessus une planche chargée d'une pierre, en ayant soin de garnir de foin le dessous de la planche, pour empêcher les olives d'être endommagées.

Au bout de vingt-quatre heures, elles ont suffisamment resté dans cette lessive; ce qu'on reconnaît, d'ailleurs, si la chair de l'olive qui est ordinairement blanche, s'est pénétrée jusqu'au noyau d'une légère teinte jaune. Alors on les lave dans plusieurs eaux, sans jamais y porter la main; on les vide ensuite dans une autre comporte pleine d'eau claire; toute planche devient inutile. On les change d'eau chaque jour, et l'on tire cette eau de la même source. Au bout de neuf à dix jours, elles ont acquis assez de douceur.

Pour les conserver, on les met dans des barrils ou dans des pots remplis d'eau salée.

L'ébénisterie n'avait tiré jusqu'ici qu'un faible parti du bois d'olivier; on employait seulement en placage des morceaux sciés de branches noueuses et de quelques racines.

M. Enjalric, propriétaire à Narbonne, ayant été obligé de couper le tronc de tous les oliviers que l'hiver de 1794 lui avait fait perdre, en a obtenu des planches et des chevrons parfaitement sains, d'un mètre de long sur 325 millimètres de large. Il en a fait construire des tables de bois plein, de la plus grande beauté, riches d'accidents variés, et veinées de plusieurs couleurs. L'olivier pourrait remplacer quelques-uns des bois étrangers servant à l'ébénisterie.

La commune d'Argelliers offre encore, dans son expérience, des raisons contre le préjugé qui établissait autrefois qu'il fallait trente ans à l'olivier pour produire. Il peut, au contraire, dès qu'il atteint cinq ans, récompenser les soins que lui a donnés le propriétaire, et

Digitized by Google

par une culture toujours suivie, il est à l'âge de dix ans, dans un assez grand rapport, qui ne fait qu'augmenter à mesure que l'arbre grossit.

Les bienfaits de l'olivier sont aussi nombreux que sa culture est antique, et le département de l'Aude doit s'estimer heureux d'unir aux avantages de son sol, à la supériorité de ses blés, à la bonté de ses vins, la possession d'un arbre qui fournit aux besoins journaliers de ses habitants, qui les sert dans l'exercice des arts industriels qu'ils professent; qui, par son bois, les préserve de la rigueur du froid, en même temps qu'il nourrit leurs troupeaux de son feuillage; qui, de sa tige et de ses racines, leur procure ou des meubles précieux, ou des ouvrages agréables; qui, tout-à-la-fois, comble l'agriculteur de ses dons, et enrichit l'état par une branche de commerce dont se glorifient toutes les contrées auxquelles la nature a fait cet inestimable présent.

TABLEAU

De la culture de l'olivier, dans le département de l'Aude.

Arrondissements communaux.	NOMBRE d'oliviers.		PRODUITS en quantité d'huile.		VALEUR en argent de l'huile.		NOMBRE de moulins à huile.		OBSERVATIONS.
	1789.	1810.	1789.	1810.	1789.	1810.	1789.	1810.	
	Arbres.	Arbres.	Kilogramme.	Kilogramme.	Francs.	Francs.			
Carcassonne. .	202,137.	68,700	409,842.	148,183.	754,109.	364,530.	25.	16.	Le prix du kilogramme d'huile pour les trois arrondissements qui en produisent, a été le même, 1 fr. 84 c. en 1789; 2 46 en 1810.
Castelnaudary.	812.	149.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Limoux.....	25,150.	8,768.	49,293.	3,025.	90,699.	7,442.	6.	3..	
Narbonne	325,034.	99,587.	615,284.	96,766.	1,132,123.	238,044.	51.	25.	
Total.....	554,436.	177,554.	1,074,419.	247,974.	1,976,931.	610,016.	82.	44.	

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Salicor.

La plante qui produit l'espèce de soude appelée *salicor* est la *salsola soda* de Linné. Sa tige s'élève à un demi-mètre. Elle est branchue, quelquefois un peu rougeâtre et sans poils. Ses feuilles sont opposées dans le bas, linéaires, charnues et longues de 81 millimètres. Les fleurs sont axillaires. La graine est attachée sans pédicule aux aisselles des branches; elle est de la grosseur d'un petit pois. Le germe est un filet herbacé tourné en spirale, dont le ressort très-élastique n'est point affaibli par plusieurs jours d'immersion dans l'eau.

On sème cette graine en même temps que le blé, dans des champs mêlés de bonne terre et de terre salée. Quand on a couvert la semence en blé avec la charrue, on jette la graine de salicor dans les parties qui lui conviennent; on les reconnaît, dans les temps de sécheresse, au sel qui paraît à la surface, et après la pluie, à la couleur foncée de la terre. On recouvre ensuite la graine avec la herse, et si le temps est pluvieux, on se dispense de ce soin.

Environ six semaines après, on la voit poindre de la terre sous la forme d'un aiguillon qui, dans quelques jours, se divise en deux branches d'un beau verd. La plante croît progressivement et prospère d'autant mieux que les pluies ont été plus abondantes. Elle fleurit au printemps. Vers le mois de juillet, elle prend une couleur rouge qui annonce sa maturité. On remarque quelques plantes jaunes parmi les rouges, mais toujours en petit nombre.

A cette époque, des troupes de femmes se répandent dans la campagne pour visiter les salicors, et vont offrir leurs services aux pro-

Digitized by Google

priétaires. Quand le salicor est arraché, on le laisse flétrir sur la terre un ou deux jours au plus. On se hâte de le mettre en un tas ou meule de forme carrée oblongue, dont les dimensions sont proportionnées à la quantité qu'en a chaque propriétaire; la hauteur ordinaire est d'environ deux mètres.

L'herbe ainsi entassée acquiert, par la pression, une fermentation légère qui prépare le succès de la fabrication.

Alors des hommes creusent auprès de la meule un trou cylindrique auquel on donne rarement plus d'un mètre 949 millimètres de diamètre, et 731 millimètres de profondeur. On le nettoie avec soin. La circonférence est couronnée de mottes très-dures qu'on affermit avec la terre qui provient du déblai; on forme un bourrelet destiné à détourner les eaux de la pluie, s'il en survient pendant l'opération.

On chauffe ensuite le trou jusqu'à ce que la base et les parois aient acquis une certaine dureté. Le chef de la troupe, qui est composée de six hommes, allume alors de l'herbe la plus sèche. La combustion en forme bientôt une pâte, noire pendant le jour, rouge comme un feu ardent pendant la nuit.

Au bout de deux heures, on forme ce qu'on appelle l'*assolement*, ou la base du roc, en pétrissant la pâte avec des billots de bois garnis d'un très-long manche. Les six hommes sont en action. L'on continue de jeter de l'herbe dans le trou dont le feu est dirigé par le chef, et la pâte est fouillée et étendue convenablement avec deux petits instruments de fer, l'un en forme de fourche, l'autre en forme de petite pelle oblongue; le chef est servi par deux manœuvres qui lui approchent continuellement de l'herbe.

Quatre heures après l'*assolement*, on fait la première cuite en pétrissant de nouveau la pâte. Alors le chef est remplacé par son second, qui est servi de la même manière. Ainsi la faction de chacun dure al-

Digitized by Google

ternativement six heures, et l'ouvrage se continue sans interruption, à moins que des pluies extraordinaires ne forcent à l'abandonner en éteignant le feu, circonstance toujours accompagnée de grands dommages. L'opération dure trois jours pour les trous des dimensions qu'on vient de décrire. Au bout de quatre ou cinq jours, le roc est refroidi; on le retire après l'avoir divisé en quartiers au moyen d'une cheville de fer qu'on enfonce au milieu à coups de maillet.

Une voiture d'herbe attelée de bœufs donne communément dix décimètres carrés, qui pèsent environ un quintal poids du pays.

Cette matière ainsi fabriquée est employée dans la composition du verre et du savon blancs. Les verreries voisines de Narbonne, Montpellier, Toulouse et Bordeaux, consomment ordinairement les salicors de Narbonne et des environs; il en est de même des fabriques de savon de Gignac, Pézénas et Montpeyroux. Celles de Marseille n'en employent que lorsqu'elles ne peuvent se procurer des barilles d'Espagne ou des cendres de Sicile dont la qualité est supérieure aux salicors des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. La barille d'Espagne, ou soude d'Alicante, est la *salsola sativa*, qui réussit dans les jardins et qu'on pourrait cultiver avec avantage dans l'arrondissement de Narbonne. En temps de paix, le salicor perd beaucoup de son prix, il tombe quelquefois au-dessous de ce qu'il a coûté au propriétaire pour les frais de culture et de fabrication, et dans ce cas, les récoltes s'accumulent pendant deux ou trois années.

Le salicor est toujours mêlé d'autres plantes de même nature, mais d'une qualité inférieure. Elles sont d'autant plus abondantes que la production du salicor a été moins heureuse. On les appelle *blanquette* et *salsouyre;* la première, assez rare, est la *salsosa splendens:* ses tiges, très-feuillées et sans poils, s'élèvent à la hauteur de 325 millimètres.

Digitized by Google

Ses fleurs sont placées deux à deux dans les aisselles des feuilles, qui sont blanches dans le bas et rougeâtres vers l'extrémité. Les semences sont noires et la racine annuelle. La seconde, plus commune, est la *salsola tragus*. Sa tige est haute de 325 à 650 millimètres. Ses feuilles sont longues, vertes, glabres et terminées par une pointe très-épineuse. Ses fleurs sont garnies de bractées épineuses. Les branches de la blanquette sont d'un verd clair et un peu tortueuses; celles de la salsouyre sont presque droites. On les distingue à des rubans d'un verd clair et d'un verd foncé disposés alternativement dans la longeur de ses branches.

Les propriétaires conservent assez souvent ces plantes sur pied, parce que, en cas d'inondation, elles retiennent un peu le limon. Lorsqu'on veut en tirer quelque profit, on les abandonne à des ouvriers qui se chargent de les faucher et de les convertir en roc. Le propriétaire fournit seulement ses charrettes et ses valets pour le transport à la meule; le produit se partage par moitié en nature, ou en argent à la vente.

Cette récolte a plusieurs inconvénients, outre ceux qui lui sont communs avec le salicor. On néglige souvent de donner à la première les soins nécessaires pour les réserver de préférence à l'autre. La préparation de ces herbes est difficile, parce qu'elles se dessèchent promptement sur pied et après avoir été fauchées, et leur fabrication exige plus d'expérience, plus d'art, et plus d'industrie.

Connue dans le commerce sous le nom de blanquette, cette matière se vend ordinairement 4 fr. le quintal, poids du pays, et entre dans la composition du verre noir et du savon marbré.

Une troisième espèce, la plus grossière de toutes, appelée vulgairement *soude*, croît dans les terrains abandonnés à cause de l'excès de leur salure. Cette plante vivace est la salicorne ligneuse, *salicornia fruticosa*. La tige est articulée, rameuse, et ses articulations sont nom-

Digitized by Google

breuses. Ses cendres sont d'une couleur noirâtre, ou gris bleu cendré, assez semblable à du mâchefer. Les paysans en fabriquent la soude la plus commune, lorsque le prix avantageux de ces matières les encourage à faire l'avance de leur travail. Elles sont employées dans la fabrication du savon de la plus basse qualité, et se vendent environ 2 fr. 50 c. le quintal, poids du pays.

On cultive le salicor dans quelques communes voisines de la mer, Sigean, Gruissan, Narbonne, Coursan, Salles, Fleury. On en recueille une petite quantité à Ouveillan et à Conilhac.

Les terres salées qui le produisent ne sont propres qu'à cette culture. L'âcreté dont elles sont imprégnées détruirait tout autre germe.

Cette salure est une espèce de maladie de la terre qui s'étend prodigieusement dans les années de sécheresse. Aucun particulier n'est assez riche pour en amender complétement un arpent; le seul remède est le limon apporté par les inondations des rivières. Sans ce secours, toute dépense, toute industrie est inutile.

Chaque champ où l'on sème du salicor, est diversement mélangé de plusieurs qualités de terre : dans quelques parties, on sème du blé, dans d'autres du salicor; il y en a dont la salure est si forte que le germe même de cette plante y est détruit. Aussi les propriétaires sont obligés de donner à ces terres ingrates les mêmes labours qu'aux terres à blé, pour mettre à profit les lambeaux épars où l'on peut jeter un peu de cette dernière semence.

Dans les années de sécheresse où, par le défaut d'inondations, la salure s'accroît et s'étend au grand dommage des propriétaires, les parties mêmes qui produisaient du salicor ne sont plus en état d'en produire; celles où l'on semait du blé ne peuvent, pour la plupart, donner que du salicor; ainsi la culture de cette plante, sans s'accroître, puisqu'elle perd d'un côté ce qu'elle gagne de l'autre, ne

Digitized by Google

fait que diminuer les produits en blé et en paille, objets de première nécessité pour la subsistance des hommes et la nourriture des bestiaux employés à l'agriculture.

De toutes les semences que l'on confie à la terre, il n'en est pas dont la reproduction soit plus variable, plus incertaine que celle du salicor. La récolte est plus ou moins considérable, selon que les terres sont plus ou moins alluvionnées par les eaux douces et recouvertes par les limons qu'elles charrient. En général, le cultivateur est satisfait, lorsqu'il recueille huit à six pour un de graine, et trois pour un de salicor. Mais lorsque les causes ci-dessus indiquées agissent puissamment, il n'est pas rare d'obtenir 30 pour 1 de graine, et 15 de salicor.

On sème par hectare seize hectolitres, dont le prix a varié depuis 1789 à 1 fr. 82 c. — 3 fr. 02 c. — 2 fr. 42 c. et l'on recueille communément 62 hectolitres de graine et 917 kilogrammes de salicor.

D'après Catel, auteur du dix-septième siècle, la culture du *vitraire*, actuellement nommé salicor, était si florissante dans l'arrondissement de Narbonne, qu'il en fournissait la manufacture des glaces de Venise, alors unique en Europe, et plusieurs autres pays.

Au commencement du dix-huitième siècle, suivant M. de Basville, intendant de Languedoc, cette province entière ne produisait plus que 6,200 quintaux sur 1,550 seterées; ce qui, à 8 liv. le quintal, produisait une somme de 50,000 liv.

En 1767, d'après M. de Marcorelle (Mém. de l'académie des sciences de Paris, savants étrangers), la partie de cette province qui comprenait le diocèse de Narbonne, produisait 9,000 quintaux sur 2,250 seterées, qui, à 9,000 liv., donnaient 84,000 liv.

En 1800, suivant M. Razimbaud, l'arrondissement de Narbonne produisit 12,000 quintaux sur 3,000 seterées, ce qui, à 10 liv., forma la somme de 120,000 liv.

Digitized by Google

On estime qu'en 1810, la culture et le produit net du salsola kali, ou salicor, dans ce même arrondissement, d'après les efforts des cultivateurs et le haut prix de cette denrée, ont donné 18,000 quintaux sur 4,500 seterées, et à 60 fr., la somme de 1,080,000 fr. (On en a vendu à 70 fr. le quintal).

Ces calculs réduits aux nouvelles mesures donnent:

73,431 myriagrammes, 867 1/2 hectares, 40 kilogram. 795 gram. le quintal.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Cultures diverses, et clôtures.

La pomme de terre est celle de ces cultures qui se pratique avec le plus de succès, sur-tout dans la Montagne-Noire, dans les montagnes de l'arrondissement de Limoux, et dans les Corbières. On dit que ce fut un mendiant qui la fit connaître et qui l'introduisit dans cette dernière contrée. Elle est devenue d'une grande ressource pour les habitants. La pomme-de-terre de la Montagne-Noire est d'une bonne qualité.

Cette culture a pourtant, dans les lieux mêmes où elle est le plus répandue, fait naître quelques observations qui ne sont pas sans intérêt. On ne peut nier que cette racine nourrissante n'ait rendu de grands services à l'humanité. Il n'en est pas moins vrai que sa culture immodérée est plus préjudiciable aux terres, pour peu qu'elles soient inclinées, que ne l'est celle des graines céréales. La pomme de terre, tant par elle-même, que par les façons qu'elle exige, fait disparaître toutes les herbes: les terres que rien ne retient, sont aisément entraînées par les courants, tandis que les graminées fournissent elles-mêmes un vrai fourrage, et forment un nombre infini de points d'arrêt qui rompent la force et le mouvement accéléré des eaux. Les terrains abandonnés après la récolte des pommes-de-terre, restent long-temps sans végétation, tandis que les troupeaux de ces parties montagneuses trouvent de bons pâturages dans les champs d'où l'on a retiré du seigle et de l'avoine.

Cette remarque, plusieurs fois répétée, conduit à cette conclusion, que la culture de la pomme de terre devrait être soumise à des règles proportionnées aux besoins, sur-tout dans les pays de montagnes.

Digitized by Google

On cultive aussi, mais avec moins d'étendue, les navets, les haricots, les fèves, les pois ou verts ou secs: on distingue ceux de la plaine de Sault, et plus particulièrement encore les pois de la commune de Bram. Ce légume est tellement estimé qu'on laisse rarement le propriétaire en conserver sa provision. Sa réputation ne se borne pas à l'intérieur du département. Les patrons du canal achètent les pois de Bram pour Montpellier et Marseille. Si l'on doit juger de leur bonne qualité par le prix auquel ils se vendent, il suffirait de dire que le prix commun est de 50 fr. l'hectolitre, et qu'il s'élève jusqu'à 100 fr, dans les années disetteuses. Uue heure suffit pour leur cuisson parfaite; ils se mettent en pâte. La terre destinée à ce genre de culture est une terre sablonneuse mêlée de gravier; elle ne produit qu'à l'aide des engrais.

Les lins ou linets sont semés en très-petite quantité, mais il y en a dans presque toutes les fermes, sur-tout de l'arrondissement de Castelnaudary. Ils deviennent très-beaux sur les bords du canal et dans tous les terrains d'alluvion. On n'en fait pas cependant un objet de spéculation. Le climat ne s'y prête pas; les rigueurs du froid détruisent souvent cette plante; il est même probable qu'elle ne serait pas cultivée, si les métayers, ou maîtres-valets, ne se réservaient, dans leurs traités, le droit de semer annuellement, pour leur compte, une certaine quantité de terre en lin. Les propriétaires prennent quelquefois le parti de leur en donner le double à condition de partage, parce que le lin ne se partageant que lorsqu'il est réduit en étoupe, cette récolte se fait sans frais pour eux. Ils n'ont à payer que le fileur et le tisserand. La toile qui en provient est employée à faire des sacs pour le grain. Le métayer en fait ses chemises et ses habits d'été.

Le peu de chanvre qu'on cultive dans la Montagne-Noire sert également à faire des toiles grossières pour les ménages.

Comme on n'arrache le lin que lorsque la graine est formée, on

Digitized by Google

extrait de cette graine de l'huile à brûler, dans la proportion de dix-sept à dix-huit kilogrammes par hectolitre. Le marc de cette huile se met en pain, on le destine à la nourriture des bœufs. C'est un aliment très-sain pour eux et qu'ils dévorent avec avidité.

On cultive encore sur quelques points de la Montagne-Noire les noyers et les châtaigniers.

On avait fait quelques essais de la plante connue sous le nom d'Arachide ou pistache de terre, plante originaire d'Afrique, de la famille des légumineuses, d'où l'on peut extraire une huile comparable, dit-on, à l'huile d'olive. Ces essais sont restés infructueux par suite du peu d'expérience ou de l'insouciance de ceux qui les avaient entrepris.

La culture du colza a été aussi introduite depuis peu, mais les résultats n'en sont pas encore bien connus.

On en avait espéré d'avantageux de celle du coton, qui fut tentée, en 1808, par un grand nombre de propriétaires. Déja quelques particuliers avaient fait des essais en petit qui n'avaient pas été sans succès; il en est résulté du coton très-blanc et très-propre à la filature. Mais cette plante n'a pu résister à la violence des vents qui désolent le pays, non plus qu'à l'extrême variabilité des saisons. En effet, des deux espèces de vent qui y dominent, l'un soufflant du nord-ouest et connu ici sous le nom de *cers*, est extrêmement froid pendant tout le printemps, et amène souvent des pluies qui participent de la même température; l'autre, le vent *marin* ou d'*autan*, qui souffle de l'est et du sud-est, est presque toujours accompagné de brouillards et d'humidité, deux inconvénients qui contrarient particulièrement la végétation du coton. Il a donc fallu renoncer à des expériences infructueuses.

Postérieurement, on a cherché à naturaliser et à étendre la culture du pastel. Déja elle avait assez réussi pour engager un propriétaire, M. Fages, à élever une indigoterie. Il avait mérité et obtenu des

Digitized by Google

encouragements de la part du gouvernement. Mais soit que les bénéfices de cette entreprise n'aient pas couvert ses dépenses, soit qu'il ait été rebuté par la répugnance que les teinturiers montraient, ainsi que les fabricants, à se servir de l'indigo de pastel, il n'a plus donné de suite à ses essais, et cette culture a été totalement abandonnée : elle faisait pourtant autrefois une des principales productions du Languedoc.

Il est un autre genre de culture auquel on s'est livré pendant quelques années, c'est celle de la betterave. On se souvient des expériences faites pour extraire du sucre de cette plante. La betterave de Caltelnaudary ayant beaucoup de réputation, le gouvernement voulut établir dans cette ville une fabrique de sucre indigène. Des ateliers furent construits ; on nomma un directeur de cet établissement. Le département fut désigné pour ensemencer mille hectares de betteraves ; on fit venir de Lille une grande quantité de graines. Plusieurs propriétaires s'occupèrent de cette culture, mais leurs produits ne remplirent pas les espérances qu'on avait conçues. Cependant la fabrique de Castelnaudary obtint quelques résultats favorables ; il en sortit une cassonnade assez bonne pour être employée ; le directeur n'ayant pas les instruments nécessaires pour la raffiner, on ignore ce qu'aurait procuré cette opération, et si le ministère a fait usage de la cassonnade qu'il lui avait adressée. Au reste, toutes ces tentatives sont restées dans l'abandon.

On ne connaît pas plus dans ce département que dans les autres provinces méridionales, l'usage des clôtures qui sont si utiles pour la conservation des récoltes, et qui donnent toujours aux terrains qu'elles enferment une plus grande valeur et un produit plus certain. Pourquoi, par exemple, ne reconnaît-on pas ici l'avantage des haies vives, soutenues de distance en distance par des arbres fruitiers ou d'alignement ? Indépendamment de la grace et de l'agrément que

Digitized by Google

ces clôtures ajouteraient à l'aspect des campagnes, aujourd'hui si dépouillées et si tristes; elles serviraient à rompre la force du vent, donneraient des fruits, fourniraient au chauffage, dont la matière devient de jour en jour plus rare, et défendraient les propriétés contre les ravages des troupeaux. Un des arbres les plus convenables pour faire des haies vives le mieux appropriées au climat, un de ceux dont la réussite est la plus sûre et l'accroissement le plus rapide, est l'amandier; il semble naturel à ces contrées arides; il ne craint ni le vent, ni la sécheresse. Semé en place, pour former des clôtures aussi solides qu'agréables, le pivot qu'il conserve soutient sa vigueur. Sa croissance alors est si prompte qu'il fournit, tous les trois ans, un émondage précieux. Ce bois est excellent pour le chauffage; le fruit qu'il produit est d'un débit facile et avantageux, et l'on voit ici des propriétaires se faire un revenu considérable par la vente de leurs amandes.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

FORÊTS, GIBIERS, ARBRES, ET PÉPINIÈRES.

§ Ier. *Forêts.*

Le département de l'Aude a une surface de 51,247 hectares plantés en bois.

Ils sont divisés en trente-quatre forêts royales, quarante-six forêts communales, deux appartenant aux hospices et trente-sept à des particuliers.

Leur essence se compose de chêne, hêtre, frêne, pin, et sapin. Les arbustes qui y croissent sont l'arbousier, le houx, l'aubépine, l'hémérus, le noisetier, etc.

Ce département contenait sans doute autrefois une bien plus grande quantité de bois, puisqu'une partie de ses montagnes en était couverte. Les défrichements en ont considérablement diminué le nombre.

Parmi ceux qui restent, il en est d'une contenance très-*étendue*, telles que les forêts de Sainte-Colombe, des Fanges, *de Callong*, etc., peuplées de sapins de la plus haute espèce, et qui fournissent des arbres propres à la marine.

Indépendamment de ces fournitures, elles suffisent à la consommation des habitants.

Mais le bois est très-cher dans ce pays : d'un côté, la dévastation des forêts, et le nombre d'usines qu'elles alimentent; de l'autre, la difficulté des transports dans certaines contrées, entretiennent un prix élevé sur cet article de consommation. Quelques teinturiers,

Digitized by Google

quelques brûleurs d'eau-de-vie, commencent à se servir de houille ou charbon de terre; mais la plupart des autres usines de ce genre et toutes les forges, qui sont considérables, n'employent que du bois.

L'administration forestière cherche à réparer les maux qu'ont entraînés de longs désordres, cependant elle n'a pu faire encore que quelques semis dans un très-petit nombre de forêts. Le défaut de fonds ou d'autorisations ne permet pas d'opérer avec promptitude le bien que la situation de ce département fait particulièrement desirer. L'amélioration la plus nécessaire peut-être, serait l'établissement de chemins de communication avec les grandes routes, afin de faciliter l'extraction des bois, notamment dans les forêts de Commefrède, Laplaine, Sainte-Colombe, Picaussel, et toutes celles du pays de Sault qui, au moyen de ces débouchés, donneraient un revenu considérable.

Pour faire ces réparations sans grever le trésor royal, il suffirait de prélever, jusqu'à leur achèvement, le dixième du prix principal des ventes.

Mais sur-tout il faudrait réduire les affouages des forges situées à la proximité des forêts, et déterminer d'une manière précise les bois qui peuvent fournir des affouages, et les coupes annuelles qu'on y doit faire. Il faudrait encore réprimer un abus bien préjudiciable, celui de fabriquer du charbon dans les forêts exploitées en jardinant.

Aux abus qui résultent de la violation des lois, il s'en joint d'autres provenant ou des lacunes, ou des contradictions qu'elles présentent.

L'article 41 du code des délits et des peines, en autorisant l'arrestation des délinquants pris en flagrant délit, ordonne de les conduire devant le juge-de-paix, mais la disposition de la loi s'arrêtant là, et

Digitized by Google

ne traçant pas au juge la conduite qu'il doit tenir, il renvoie les délinquants, ou s'il décerne un mandat d'arrêt, le directeur du jury casse le mandat et mèt le prévenu en liberté.

Lorsqu'une amende excède cent francs, le procès-verbal qui constate le délit doit être appuyé d'un témoignage; mais comme les délits ne se commettent qu'au point du jour ou à l'entrée de la nuit; que dans presque toutes les forêts, il n'y a qu'un seul garde, lequel ne peut avoir de témoin qui le suive, à moins qu'il ne le paie, il s'ensuit que les délits importants restent toujours impunis faute de preuves.

Un inconvénient qui nuit beaucoup aux forêts provient des usages dont elles sont grevées. Sous le prétexte d'exercer un usage, on épuise les forêts : on suppose des réparations, les maires en attestent la nécessité, les délivrances sont accordées; cependant les réparations ne se font point, le bois est vendu au profit des usagers qui reviennent souvent à la charge, toujours au détriment de l'état et à leur avantage particulier.

Les habitants des communes usagères, sans avoir de propriétés, possèdent un grand nombre de bestiaux : en leur qualité d'usagers, ils les envoient dépaître dans les forêts; ils ne se bornent pas à des troupeaux de moutons; ce sont tantôt des bêtes à cornes, tantôt des juments poulinières. Il est aisé de calculer les dommages qui sont occasionnés par cette masse de bestiaux dont les jeunes pousses sont la proie.

Si les bois appartenant aux communes ne donnent, à proprement parler, aucun produit, il faut l'attribuer à l'habitude où étaient leurs habitants de couper indistinctement, sans ordre, et dans toutes les saisons de l'année.

L'établissement des gardes communaux a déja mis un frein à ce désordre, qui cessera sans doute tout-à-fait, aussitôt que le salaire de ces gardes sera bien assuré et payé avec exactitude; lorsqu'ils ren-

Digitized by Google

dront eux-mêmes un compte régulier de tous les abus qu'ils auront reconnus ou par suite de mauvaise administration de la part de l'autorité locale, ou par le pillage que les habitants vont commettre sur les coupes qui ne leur appartiennent pas, pour s'épargner la fatigue d'aller chercher celles qui leur sont attribuées; lorsqu'enfin l'exploitation, le transport et les partages seront réglés annuellement, que les délits ne seront plus abonnés, que les bestiaux ne pourront aller paître que dans les parties déclarées défensables par les agents forestiers, et qu'il sera déterminé quelle quantité de bestiaux chaque propriétaire peut tenir et nourrir sur son bien ou dans les terrains communaux.

Quant aux bois des particuliers, ils sont assez bien tenus, sur-tout depuis qu'il existe des gardes champêtres qui veillent à leur conservation. Des dégradations multipliées avaient été la cause de plusieurs défrichements de ces bois : aujourd'hui la fureur des défrichements s'est arrêtée en grande partie; les semis et les plantations sont encore assez rares. Il existe beaucoup de terrains qui pourraient être replantés. Mais comme le produit des bois est très-lent, les habitants de ce pays, avides, en général, de jouissances promptes, ou ne plantent point, ou coupent le bois très-jeune. Quelques primes d'encouragement pour ceux qui planteraient les terres incultes, et notamment le sommet des montagnes, contribueraient à répandre un goût si utile à l'agriculture, et qui, depuis une douzaine d'années, commence à faire des progrès sensibles. On pourrait encore engager par des primes les propriétaires à réserver des baliveaux sans les émonder; le nombre des chênes propres à la construction, est si petit, quoique d'une très-bonne qualité, qu'on pourrait presque dire qu'il n'en existe point dans le département.

La plus grande masse, on peut presque dire la totalité, des forêts du département de l'Aude se trouvent dans l'arrondissement de Li-

Digitized by Google

moux; les adjudications des coupes de bois se font à Quillan. Lorsque les forêts furent soumises à des lois et réglements particuliers, cette petite ville devint un principal siége des agents de ce régime. Une maîtrise y fut établie et conservée jusqu'à la révolution, époque d'une nouvelle organisation forestière.

Quillan, par sa situation, semble devoir être le centre nécessaire de toutes les opérations forestières de la contrée, l'entrepôt général des bois de mâture et de construction, le lieu le plus approprié à ce commerce, le point de réunion des négociants, de tous les ouvriers, et de tous les objets utiles à ce genre de spéculation.

A l'époque des adjudications, les bûcherons, les entrepreneurs du transport, tout se réunit à Quillan, à raison de sa proximité. Les prétendants, encouragés dans la séance même, par les renseignements qu'ils reçoivent, multiplient souvent des enchères qu'ils auraient abandonnées sans ces instructions. Un rabais, que la concurrence des ouvriers procure, engage quelquefois à des sacrifices sur le prix principal. Cette diminution de dépense est d'autant plus favorable aux intérêts du gouvernement, que, dans beaucoup d'adjudications, les frais d'exploitation excédent le prix d'achat.

Ces adjudications durent ordinairement trois jours. Chaque adjudicataire a cinq jours pour fournir le cautionnement. Si, dans cet intervalle, cette formalité n'est point remplie, l'adjudication passe au précédent enchérisseur; de sorte qu'il suffit d'avoir fait une offre pour ne pouvoir plus quitter le lieu des séances, jusqu'à l'expiration de tous les délais, sans s'exposer au paiement de la folle enchère, peine prononcée contre tous ceux qui, dans les délais prescrits, n'ont point satisfait à leur cautionnement.

§ II. *Gibiers.*

Cette ressource de la vie animale est extrêmement diminuée;

Digitized by Google

plusieurs causes y ont concouru ; la multiplicité des chasseurs, le dépouillement des montagnes, la nudité absolue des collines, ouvrage des défricheurs, des chaufourniers, et des faiseurs de tan, ont privé le gibier des retraites à l'abri desquelles les reproductions étaient en sûreté, principalement lorsqu'on veillait à la stricte exécution d'un réglement qui assujétissait les chiens des bergers à porter suspendu au cou, un bâton de trois pieds de long; cette précaution les empêchait de fouiller dans les buissons, de détruire les couvées et le jeune gibier. Ce réglement étant tombé en désuétude, les animaux n'ont plus de ressource que dans la fuite qui les sauve rarement.

Cependant les campagnes commencent à se repeupler : cet avantage est dû aux lois et aux arrêtés qui modifient le port-d'armes et la chasse, et à l'établissement des gardes-champêtres.

Le lièvre et le lapin sont très-communs, et ont la chair extrêmement délicate. On recherche par-tout les perdreaux des montagnes de la Clape, près de Narbonne, et ceux de la Grasse dans les Corbières. Parmi les oiseaux de passage, la caille est la plus nombreuse.

Indépendamment de ces espèces de gibier, on trouve dans les forêts de la partie des Pyrénées qui appartient au département de l'Aude, des ours, des sangliers, et par-tout ailleurs des renards, des blaireaux, et des loups.

§ III. *Arbres, pépinières.*

Le défaut général des campagnes de ce pays est de manquer d'arbres.

Si l'on en excepte quelques maisons d'agrément habitées par les propriétaires, et précédées par des avenues, on peut dire que les champs en sont absolument dépourvus. Une erreur trop généralement répandue, un préjugé funeste à l'agriculture, c'est de regarder

Digitized by Google

l'arbre comme devant être nourri au détriment du sol, et nuisant à la récolte par son ombrage. Il était donc banni d'un terrain entièrement consacré à la production des grains. On revient pourtant d'une opinion aussi fausse que préjudiciable. Des pépinières se sont élevées en assez grand nombre depuis quelques années. Ce retour des propriétaires vers des idées saines, cette meilleure intelligence de leurs propres intérêts, sont les résultats de l'exemple et des leçons de quelques vrais amis de l'agriculture, à la tête desquels je me plais à nommer feu M. Rolland de Fourtou. C'est lui qui, le premier, a inspiré le goût des plantations; c'est à son zèle éclairé, à ses conseils souvent répétés et appuyés par le succès de ses expériences, que les cultivateurs du canton de Conques doivent les nouvelles sources d'aisance qu'ils trouvent déja dans l'établissement des pépinières. Les mêmes exemples ont été donnés par un de ses frères, M. Rolland de Trassanel, qui a su faire prospérer des plantations dans le terrain le plus sec et le plus aride. Cette impulsion a été secondée dans plusieurs communes, et celle de Carcassonne possède, indépendamment d'une pépinière naguères départementale, et aujourd'hui particulière, qui contient près de trente mille arbres, la pépinière du Moulin-du-Roi, et celle de M. David-la-Fajolle : ce dernier a bien mérité de l'agriculture en établissant à grands frais, sur un coteau très-élevé, des plantations de toute espèce d'arbres. Il existe encore une pépinière considérable à la Bécède, dans la Montagne-Noire. Elle est composée de châtaigniers, merisiers, chênes, pins, sapins, etc.

La pépinière départementale ne datait que de l'année 1806 : c'est à-peu-près à la même époque, que l'administration du canal des deux mers en a fait établir une à Trèbes, qui compte environ 50,000 arbres. Elle en avait déja formé, à Mirepeisset, division du Somail, une autre qui en renferme plus de 60,000.

Digitized by Google

Malheureusement, le vice du climat, les vents, la sécheresse, tendent trop souvent à décourager les efforts et les soins des propriétaires. L'ormeau, sur-tout, cet arbre si précieux pour le charronnage, est attaqué d'un ver qui, s'introduisant entre le bois et l'écorce, fait mourir l'arbre le plus vigoureux. C'est ainsi que j'ai vu périr, dans une campagne, des bosquets de 5 à 600 ormeaux, plantés depuis douze à quinze ans; c'est ainsi que les plantations qui entourent la ville de Carcassonne, sont successivement détruites par cet insecte, qui dévore le plus agréable ornement des promenades.

La beauté de quelques ormeaux encore existants, l'état où se trouvaient ceux qu'on a abattus il y a quarante à cinquante ans, la tradition des cultivateurs, tout semble prouver que ce ver était inconnu à cette époque : les uns prétendent qu'il a été apporté d'Amérique, et que c'est la navigation du canal qui l'a répandu; d'autres, au contraire, l'attribuent au changement de climat, et à la continuité des sécheresses qu'on éprouve depuis une assez longue suite d'années.

Cependant, malgré le dégoût qu'inspirent de pareils inconvénients; malgré les dévastations qu'une fatale habitude exerce encore contre les arbres; la cherté du bois a, depuis vingt ans, forcé les propriétaires de multiplier les plantations de saules, de peupliers et de frênes.

On a prétendu que le peuplier d'Italie était un bois de mauvaise qualité; peut-être est-ce une vérité pour ceux qui sont plantés dans un terrain gras et humide. Cet arbre vient très-vîte dans les terres douces; on l'a employé avec beaucoup de succès pour la charpente, et il s'est fort bien conservé, quoiqu'on l'eût abattu à l'âge de douze ans, et qu'il n'eût pas atteint le degré de maturité nécessaire.

Un arbre précieux qu'il serait à desirer de voir multiplier généralement, c'est le platane : il vient à merveille dans les bas-fonds, ou

Digitized by Google

le long des rivières; dans un terrain qui lui est propre, sa végétation rivalise en cinquante ans celle du chêne à 150. On peut juger de son utilité par le fait suivant. M. Lespinasse, ingénieur du canal, à Trèbes, après avoir fait l'épreuve du bois d'un platane coupé depuis dix ans, et l'avoir comparé à un chêne coupé depuis la même époque, a reconnu que le premier était plus pesant. Cette remarque l'a porté à proposer à l'administration du canal, l'emploi de cet arbre aux écluses, en remplacement des flèches de chêne, qui chaque jour deviennent plus rares. L'administration ne parut pas d'abord goûter cette proposition; mais enfin, soit réflexion, soit besoin, soit épreuve, elle a consenti à l'établissement de ces nouvelles flèches. L'expérience en a justifié la bonté, et il s'est, en conséquence, vendu, dans la commune de Villalier, au prix de 80 francs chacun, une centaine de platanes d'environ quarante ans, qui formaient le rideau d'une prairie dépendante de la maison de campagne de l'ancien évêque de Carcassonne.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Communaux; défrichements; gardes-champêtres.

Les communaux, proprement dits, sont des propriétés qui, de tout temps, ont appartenu aux communes : ce sont ici, d'ordinaire, des dépaissances. Quelques-uns ont été partagés, en exécution de la loi du 10 juin 1793, entre les habitants de ces mêmes communes, avec peu de profit pour les particuliers, à cause de la petitesse du lot assigné à chacun, mais avec un dommage notable pour la nourriture des troupeaux qu'on avait la faculté de réunir dans ces pâturages.

Les terrains communaux qui se sont trouvés assez favorablement situés, et qu'on a crus susceptibles de culture, ont été partagés, ou en vertu de cette loi, ou par suite des anciennes ordonnances. Ceux mêmes qui ne pouvaient être cultivés long-temps, ont été l'objet ou de partages ou d'usurpations.

Une loi du 20 mars 1813 avait ordonné la vente des biens communaux. Déja une assez grande partie de ces terres avaient été aliénées. La loi sur les finances pour 1816 a suspendu ces ventes; mais elles n'en ont pas moins porté le coup le plus funeste aux communes : outre que les résultats de cette aliénation ont été bien au-dessous des avantages qu'on s'en promettait, la portion du produit laissée aux communes se trouvait tellement affaiblie par les déductions opérées, que cette ressource, nulle pour le plus grand nombre, était d'un bien médiocre secours pour les autres.

La majeure partie des communaux situés dans les arrondissements de Carcassonne et de Narbonne ont été vendus. On a peu aliéné

Digitized by Google

dans celui de Castelnaudary, et sur-tout dans l'arrondissement de Limoux.

La mise à prix des biens vendus jusqu'au 15 avril 1814, était de..... 494,748fr.93c.
Le produit des ventes a été de..... 652,433 38

Différence en plus..... 157,684 45

Les vacants, ou terres incultes, formaient à-peu-près la moitié de la surface du département, à cause des montagnes dont il est couvert, et appartenaient aux ci-devant seigneurs, qui accordaient aux habitants de leur commune la faculté d'y mener paître leurs bestiaux, moyennant une rente annuelle extrêmement modique. Ces terres incultes, appelées dans ce pays *garrigues,* étaient plus ou moins parsemées d'arbres, ou remplies d'arbustes, selon les localités; mais toutes fournissaient le bois de chauffage au-delà des besoins communs. Ce nom de garrigues leur venait d'un petit chêne, nommé en patois *garric,* qui, notamment sur les montagnes voisines de Narbonne, produit le kermès dont on fabriquait le vermillon. Il y croissait une foule de plantes aromatiques, qui offraient aux troupeaux une nourriture aussi saine qu'abondante. Les sources entretenues par la végétation, la rendaient à son tour plus active et plus vigoureuse. Du moment que les lois nouvelles eurent abandonné ces terrains aux communes, celles-ci en abusèrent au point que bientôt ils ne présentèrent plus qu'un aspect hideux, sans bois, sans terre, sans dépaissance, sans eau, tel enfin qu'un siècle entier pourrait à peine réparer ces immenses et cruelles dévastations.

De tout temps on s'est plaint, dans ce pays, de la fureur des usurpations et des défrichements. Des ordonnances, des lois avaient été rendues pour la réprimer. Les orages de la révolution ayant brisé ce frein, impuissant contre l'anarchie, les usurpations se multiplièrent

Digitized by Google

rent, les défrichements devinrent une calamité presque générale; et une contrée couverte autrefois de pâturages et de troupeaux, se vit tout-à-coup menacée de perdre, avec l'aliment de ses fabriques, la source principale de sa richesse. En voulant étendre la culture des grains, on a livré à la destruction les collines et les montagnes; les arbustes, les arbres ont été arrachés; et ces terrains, autrefois florissants et si utiles, situés sur des penchants, n'étant plus liés par le chevelu des racines, ont été entraînés dans les torrents qu'ils ont comblés et forcés de déborder sur les terres des vallons, et d'y déposer les graviers et les pierres dont leurs lits étaient obstrués.

Du moment que l'administration a été guérie des convulsions révolutionnaires, une sollicitude plus éclairée a porté son attention sur ce fléau dont l'agriculture a tant souffert. Toutes les sessions des conseils de ce département ont retenti de plaintes et de réclamations contre la dévastation des communaux et la destruction des arbres et des racines. De toutes parts on a sollicité des mesures contre ces usurpateurs qui privaient les communes de leurs propriétés; qui, par une culture inconsidérée, infructueuse, pour un gain d'un moment, ne cessaient de porter un dommage irréparable à l'agriculture, au commerce, à la société.

Au commencement de l'année 1804, le préfet, convaincu qu'il était nécessaire d'ajouter aux dispositions déja prises par un de ses prédécesseurs, et qui n'avaient pas eu le succès qu'on devait s'en promettre, des moyens de répression que leur sévérité pût rendre plus efficaces, assembla autour de lui les hommes les plus instruits, les propriétaires les plus considérables, les membres des premières autorités, les sous-préfets, et un grand nombre de maires. De cette réunion de lumières, de ce concours d'expérience et de méditations résulta un arrêté qui obtint l'approbation de S. E. le ministre de l'intérieur, et qui fixant, d'après les lois, les caractères de la pro-

Digitized by Google

priété communale, renferme une suite de mesures pour la conservation et l'administration de ces biens; la prohibition des défrichements; les défenses d'arracher, de couper sous terre, d'écorcer les arbres et arbustes; les peines portées contre le transport de ces écorces et contre toutes autres contraventions; enfin les moyens d'exécution pour opérer la réintégration des communes dans la possession des communaux.

Depuis cette époque, l'administration lutte contre l'obstination, l'habitude et la cupidité des usurpateurs; depuis cette époque, elle n'a cessé de veiller, d'exhorter, de menacer, de punir. Dans plusieurs cantons, la manie des défrichements s'est arrêtée, les communes ont recouvré des ressources précieuses, et les troupeaux retrouvent des pâturages. Dans beaucoup d'autres, les usurpations continuent, de nouveaux défrichements s'opèrent, les terres dérobées aux communes et aux troupeaux sont ensemencées, l'extraction des écorces a lieu, et l'autorité, même en faisant saisir les récoltes, parvient à peine à décourager l'insoumission; tant le mal, qui se commet si rapidement, est long et difficile à réparer!

C'est sur-tout dans les Corbières que les défricheurs se montrent récalcitrants; et c'est dans ce pays, plus que par-tout ailleurs, que les défrichements sont désastreux. La terre trop légère et trop graveleuse, y donne, au plus, deux récoltes; bientôt épuisée par cette production, ou emportée par un orage, elle laisse à nu le penchant des montagnes qui ne sont désormais susceptibles d'aucune espèce de végétation. De proche en proche, le même abus se communique, se perpétue, et finirait par rendre à jamais déserts les lieux qui en sont le théâtre.

Mais plus l'égoïsme oppose de résistance et d'opiniâtreté, plus l'autorité administrative doit déployer de zèle, de persévérance, et d'énergie; plus son honneur, comme son devoir, est de maintenir

Digitized by Google

l'exécution, de poursuivre l'accomplissement d'une mesure dont les bons effets se font déja sentir généralement, mesure essentiellement conservatrice, et commandée sur-tout dans le département de l'Aude, par l'intérêt de l'agriculture et du commerce, par le besoin de remédier à cette funeste maladie d'usurpation et d'immoralité.

Il existe sur la partie des Pyrénées enclavée dans l'arrondissement de Limoux des pacages auxquels on donne le nom de *jasses*. Ces pacages, dépendants des communes du Bousquet, de Counozouls, d'Escouloubre, de Montfort, et de Roquefort, appartiennent à divers particuliers qui en jouissent par eux-mêmes ou les afferment. Dans tous les cas, soit pour assigner une valeur au pacage, soit pour éviter le mélange des bestiaux et la confusion qui en résulterait, chaque pâtre occupe une portion limitée. Au centre de ce cantonnement et dans un terrain découvert au milieu des bois, il établit une cabane pour lui, autour de laquelle il rassemble pendant la nuit son bétail, pour le garantir de l'attaque des loups et des ours, qu'il met en fuite en tirant des sons de la coquille d'un limaçon de mer. Le saison du pacage dure environ quatre à cinq mois, depuis la mi-mai jusqu'à la mi-octobre. Un homme suffit à cinquante ou soixante bêtes de toute espèce. Les bêtes à cornes qu'on y amène sont destinées à la boucherie, parce qu'il est rare qu'elles ne prennent pas dans ces excellents pâturages, en une seule campagne, tout l'embonpoint dont elles sont susceptibles. En général, on les vend aux Espagnols, qui arrivent sur les lieux vers le commencement d'octobre, et vont faire, en les revendant, de gros bénéfices dans leur pays. Il serait difficile de déterminer combien on compte d'hectares dans ces pacages; mais il suffit de dire que, chaque année, ils sont occupés par environ seize cents bœufs ou vaches, trois cents porcs, huit cents juments et poulines, et six mille brebis et moutons.

L'institution des gardes-champêtres est un bienfait pour les cam-

Digitized by Google

pagnes. Malheureusement il n'a pu s'étendre encore à toutes les communes : les unes ont trop peu de ressources pour suffire au salaire que nécessitent ces fonctions ; et dans plusieurs autres, il se trouve trop de gens intéressés à l'impunité des délits, pour que les gardes-champêtres soient aussi multipliés qu'ils devraient l'être. Il en existe environ trois cents dans le département, mais la difficulté de trouver des sujets capables, sur-tout dans les communes où l'on ne peut leur accorder qu'un trop modique traitement, prive l'administration des fruits qu'on a droit d'attendre d'une institution si utile. On éprouve combien elle est salutaire par-tout où l'on a pu placer des hommes doués de zèle et de probité. Mais tous les gardes-champêtres ne remplissent pas également bien leur devoir, quelques-uns, parce qu'ils ignorent comment il faut le remplir, d'autres, parce qu'ils se laissent entraîner aux délits qu'ils sont chargés de prévenir ou de réprimer.

Il serait à desirer sans doute que les gardes-champêtres sussent tous lire et écrire afin de pouvoir rédiger eux-mêmes sur-le-champ leurs procès-verbaux. Mais il est difficile de trouver pour ces places des hommes pourvus de ce genre d'instruction, dans des campagnes où l'on a déja tant de peine à rencontrer des maires qui sachent signer leur nom.

Une précaution très-sage, c'est que les gardes-champêtres soient étrangers à la commune pour laquelle ils sont nommés, ils seront à-la-fois plus vigilants, plus exacts, et auront moins à balancer entre leur devoir et leurs affections. Enfin, pour donner à leur service plus d'ensemble et de régularité, il serait essentiel de les constituer en brigades de trois, quatre ou cinq hommes, sous la surveillance que le décret du 11 juin 1806 a donnée sur eux aux officiers et sous-officiers de la gendarmerie.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

BESTIAUX.

§ Ier. *Chevaux.*

Les chevaux de ce département n'offrent guères qu'une race dégénérée. La plus grande partie de ceux qu'on emploie au trait, à la selle, et au labourage, viennent des autres départements, et principalement de ce qui composait autrefois le Poitou, l'Auvergne, et la Normandie. Le défaut ou le petit nombre de prairies naturelles fait qu'on en élève peu dans ce pays. L'éducation se borne à ceux qu'on entretient dans les domaines agricoles pour servir à dépiquer les blés, et qu'on désigne sous le nom d'*égathades* ou de *haras*, sans doute parce qu'il s'y trouve toujours un cheval entier. Nourris avec soin pendant le court intervalle du dépiquage, ces haras sont condamnés pendant tout le reste de l'année à ne vivre que d'un peu de mauvaise paille, et des herbes qu'ils trouvent durant l'hiver dans les fossés et dans les champs, et qui ont échappé aux rigueurs du froid.

Par une conséquence de cette mauvaise nourriture, les juments qui sont nourrices manquent de lait, et les poulins, réduits à une mince ration de paille, dépérissent journellement. Ils mourraient tous si le printemps ne venait leur fournir, par la croissance des herbes, une nourriture plus abondante, et ne réparait les jeûnes pénibles de l'hiver. Un des principaux avantages de ces haras est le fumier qui, mêlé avec celui des bœufs, le bonifie. Les propriétaires les louent encore pour dépiquer les récoltes de ceux qui ne tiennent point de chevaux.

Digitized by Google

Ce n'est pas qu'on ne pût trouver de jolis élèves même dans les haras qui servent à la dépiquaison ; mais il faudrait donner aux juments des étalons mieux choisis que les tristes sujets qui ont été si mal nourris par elles, et auxquels elles sont presque toujours livrées; il faudrait fournir une meilleure nourriture et aux mères et aux poulins; il faudrait sur-tout adopter le croisement des races, pratique presque étrangère au département, et dont les effets salutaires sont ailleurs si généralement répandus.

On doit cependant de justes éloges à la persévérance d'un petit nombre d'agriculteurs qui se distinguent par les améliorations qu'ils ont faites dans la race des chevaux du pays. M. Fornier-la-Madeleine en a possédé le véritable type dans ses écuries.

Taille de 1 mètre 407 à 432 millimètres (4 pieds 4 à 5 pouces); la tête carrée ; la ganache trop forte ; les salières ordinairement enfoncées ; les oreilles basses et trop longues ; l'encolure courte et droite ; le garrot bien ; le poitrail un peu serré ainsi que les épaules ; le canon, le genou, les bras, le boulet très-bien ; le pied excellent ; les jointures courtes ; le ventre gros ; les côtes rondes ; les reins un peu courts ; la croupe carrée ; les hanches un peu cornues ; les cuisses parfaitement bien ; les jarrets très-larges ; toutes les articulations ordinairement bien saillantes ; joignez à cela beaucoup d'ardeur, la faculté de résister à la fatigue : telles sont les qualités de la race des chevaux proprement dite. On sent qu'elles sont très-susceptibles d'amélioration, et avec un peu de soin, on pourrait fournir d'excellentes remontes aux corps de hussards et même de chasseurs.

MM. Rolland-Fourtou, et Thoron aîné, ont obtenu quelques chevaux fins croisés d'andalous.

On doit à feu M. Thoron d'Onfroy une des expériences les plus concluantes sur la possibilité d'améliorer par le croisement les races du département. Il avait donné à un vieux cheval espagnol une

Digitized by Google

jument du pays, jeune, taille de 1 mètre 353 millimètres (4 pieds 2 pouces) et assez chétive. Il provint de cet accouplement un poulain qui languit assez long-temps; à l'âge de six ans, il était parvenu à une taille de 4 pieds 8 pouces, mais sans avoir donné aucun signe de feu ni de vigueur. Le propriétaire le vendit à un gendarme; six mois après, ce cheval devint excellent, et a été long-temps le meilleur de la compagnie.

M. le vicomte de Pins, ancien officier de cavalerie, et maire de la commune de Voisins, offre également un exemple de la possibilité d'améliorer la race des chevaux dans ce département. Ayant, il y a environ vingt ans, rencontré un joli étalon arabe, il le donna à une de ses juments de haras ou d'*égathade*. Il en obtint un poulain que les connaisseurs ont pris pour véritable arabe. Il s'en est servi pour saillir ses juments et pour son usage habituel. Ce cheval a fait souvent des courses longues et pénibles, sans jamais témoigner ni indisposition ni fatigue; et il réunissait à ces qualités la docilité parfaite qui caractérise cette précieuse espèce. Plusieurs juments venues de lui ont reçu une partie de ces bonnes qualités, et ont donné à leur tour des élèves intéressants, lorsque le dépôt d'étalons établi par le Gouvernement à Perpignan, et rendu commun au département de l'Aude, a envoyé tous les ans dix à douze beaux chevaux qui ont été placés chez différents propriétaires, parmi lesquels MM. de Pins, Thoron aîné, et Bosc, de Saissac, se sont toujours empressés d'en recevoir. Il est à desirer que ce commencement d'amélioration ait des suites.

§ II. *Mulets.*

Les mulets indigènes sont ici encore plus rares que les chevaux. Le petit nombre de ceux qu'on y élève sont de la plus basse espèce, provenant des juments du pays qui toutes sont fatiguées par des

Digitized by Google

travaux journaliers. Ces animaux, quoique petits, ont de la vigueur et se vendent fort cher; ils sont achetés ordinairement par les Espagnols, à l'âge de six mois. Pour que les cultivateurs s'attachassent davantage à un genre d'industrie si utile dans les contrées montagneuses, il faudrait donner plus d'accroissement aux pâturages.

On se sert beaucoup de mulets dans l'arrondissement de Narbonne, dans les Corbières, et dans la partie des Pyrénées qui dépend du département de l'Aude. L'expérience a prouvé que cette espece d'animaux, qui résiste plus au travail et qui est plus facile à nourrir que le cheval, est celle qui convient le mieux à la nature de ces contrées généralement arides et peu productives en fourrages. Elle est aussi la seule qui puisse résister à la mauvaise tenue des valets de labourage. Si le mulet consomme beaucoup, il travaille beaucoup, même quand il est mal nourri et mal soigné. On le tire du département du Tarn et du ci-devant Poitou.

§ III. *Anes.*

Quoique cet animal, aussi sobre que robuste, aussi paisible que laborieux, soit la ressource des plus pauvres familles, on en élève cependant très-peu dans ce département : les ânes dont on y fait usage viennent presque tous du département de l'Aveyron. On en fait le plus grand cas dans les pays agrestes, tels que les Corbières, et dans tous les lieux escarpés où la nourriture est rare. On l'emploie même à la charrue, dans les montagnes dont les terres sont légères. Son service dure plus long-temps que celui du cheval, et presque autant que celui du mulet.

§ IV. *Bêtes à cornes.*

Les mêmes causes qui s'opposent à l'éducation en grand des chevaux, des mulets et des ânes, empêchent aussi la multiplication des

Digitized by Google

bêtes à cornes. Peu de prairies naturelles arrosables, la préférence générale donnée à la culture des grains, même la quantité des vignes, tout contribue à faire négliger une des parties les plus essentielles de l'agriculture. Les grands propriétaires se bornant à un nombre limité de productions qui suffisaient autrefois, la foule des petits cultivateurs les a imités : quelques denrées de première nécessité sont tombées à vil prix, tandis que d'autres, non moins importantes, sont abandonnées, et coûtent prodigieusement, à raison de leur rareté. Cette habitude imprévoyante de se borner à certaines productions du sol, à l'exclusion presque totale de l'éducation des animaux domestiques de toute espèce, met l'agriculteur dans un état de dépendance ruineuse, en faisant passer la plus grande partie de son numéraire entre les mains des étrangers.

C'est dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers, surtout dans ceux de l'Ariège et du Tarn, que les marchands vont chercher les bœufs dont on se sert dans le département de l'Aude. Chaque propriétaire ne s'en procure que la quantité indispensable pour le labourage, c'est-à-dire une paire par seize hectares. On donne cependant beaucoup moins de terre à une paire de bœufs, depuis 1789, et elle en est mieux labourée. Ces bestiaux sont sujets à beaucoup de maladies; et même il est surprenant qu'en quittant de gras pâturages pour entrer dans des écuries où ils sont mal nourris, ils ne succombent pas encore plus souvent. Depuis les semailles jusqu'au mois de mars, la paille, les vannes du blé, toujours chargées de poussière, malgré le soin qu'on prend de les cribler, et les enveloppes du maïs, sont leur seule nourriture. Ils ne mangent de bons fourrages qu'à l'époque des grands travaux, et alors ils travaillent neuf heures par jour : l'attelée du matin est depuis quatre heures jusqu'à neuf; celle du soir, depuis midi jusqu'à quatre heures; de manière qu'ils supportent, dans le travail, les plus fortes

Digitized by Google

chaleurs de la journée. On peut attribuer, en partie, à cette pratique funeste les maladies fréquentes dont les bœufs sont affectés. Quoique cette vérité commence à se faire sentir, la nécessité, ou plutôt l'habitude d'économiser les fourrages, la rendra sans doute inutile.

Le prix des bœufs est hors de proportion avec le revenu des biens. Les terres fortes en nécessitent qui coûtent de 5 à 600 francs la paire, et même plus; ce qui dépasse le revenu net du produit de ce qu'on appelle une paire de labourage. On est obligé de les renouveler tous les six ou huit ans; et, par suite de la lésinerie avec laquelle ils sont nourris, on vend à peine 150 francs ceux qui sont réformés.

Si l'on multipliait les prairies; si, dans ce département, on les portait au nombre qu'on pourrait en avoir; si l'on savait, sur-tout, profiter de celles qui existent, on entretiendrait, on éleverait des bœufs pour labourer; on éviterait, en leur donnant des fourrages frais, les coups de sang dont ils sont attaqués, principalement en été et en automne, quand ils ont vécu de fourrages secs : on aurait encore des vaches qui procureraient au cultivateur un revenu intéressant en laitage, en fromage et en veaux.

Les vaches sont aussi employées au labourage dans plusieurs cantons, notamment dans la Montagne-Noire et dans quelques parties des Corbières.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Bêtes à laine.

De tout temps les troupeaux ont été une des sources principales de la richesse de ce pays; ils ont été le fondement de son commerce, ils sont une cause de perfectionnement pour l'agriculture. Les laines des Corbières rivalisent de finesse avec celles du Roussillon; et dans tout le reste du département elles sont d'une excellente qualité. Il est probable que lorsque le Roussillon appartenait à l'Espagne, il y avait entre cette province et la partie du Languedoc qui lui était limitrophe, des communications fréquentes; qu'il s'y sera introduit des moutons de race espagnole; que c'est à ces alliances locales qu'est due cette finesse qu'on remarque dans les laines du pays : on a fait aussi les mêmes observations sur les formes et les habitudes de l'animal. Un fait qui s'est passé sous nos yeux, c'est que les hommes les plus habiles tout-à-la-fois et comme fabricants et comme agriculteurs, possesseurs eux-mêmes de troupeaux, soit indigènes, soit mérinos, ont hésité entre deux toisons, l'une d'un belier espagnol, l'autre d'une brebis du département, tant la laine de cette dernière paraissait d'une beauté supérieure; et sur cent brebis, le propriétaire en a trente au moins de ce choix.

Avant que les pâturages connus sous le nom de *garrigues* fussent détruits; avant que la fureur des défrichements eût fait disparaître la plus grande partie des dépaissances, soit des montagnes, soit de la plaine, on élevait une quantité de bétail beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Les laines qui alimentaient annuellement les fabriques du département, celles qui en sortaient après avoir reçu

Digitized by Google

les premières préparations, avaient une valeur infiniment supérieure à la petite quantité de grains qu'on retire de ces terres ainsi défrichées au détriment de l'agriculture et du commerce. Cependant, pour que l'on pût compter un million de bêtes à laine dans le département de l'Aude, il faudrait remonter à des époques reculées. Le nombre de ces troupeaux, en 1789, n'était que de 878,000; il n'en restait plus que les deux tiers en 1800. En 1810, la différence était réduite au quart. Aux défrichements immodérés qui ont contribué à la diminution de cette précieuse richesse, il faut ajouter une autre cause non moins fatale; c'est la mortalité des oliviers en 1789 et 1794. Dans presque toutes les communes où cet arbre précieux était un objet de revenu considérable, on avait réduit ou même supprimé les bêtes à laine, pour éviter que la dent de ces animaux ne détruisît les jeunes pousses, dont ils sont très-avides, et ne rendît impossible le repeuplement des oliviers. C'est seulement depuis 1801 que les oliviers s'étant élevés au-dessus de tout danger, les propriétaires ont commencé à remettre les troupeaux dans leurs plaines.

Un dénombrement fait en 1812 par un inspecteur du gouvernement, M. Leschenault, donne, pour les arrondissements de

Carcassonne.....	256,821 bêtes à laine.
Castelnaudary.....	29,750.
Limoux.....	150,265.
Narbonne.....	148,922.
Total.....	585,758.

Et, d'un autre côté, depuis que l'administration s'occupe sans relâche à réprimer l'abus des défrichements; depuis que le gouvernement, en introduisant en France la race des beliers et brebis mérinos d'Espagne, a ranimé, vivifié cette branche de l'économie rurale,

Digitized by Google

l'éducation des bêtes à laine est devenue presqu'à la mode. Jusqu'alors les vœux des propriétaires se trouvaient remplis, quand ils étaient parvenus à entretenir leurs troupeaux par artifice jusqu'au mois d'avril pour les empêcher de mourir de faim.

Il est difficile d'exprimer la parcimonie que mettent encore, dans la nourriture de ce bétail, la plus grande partie des cultivateurs. Ceux même que l'on peut citer pour leurs connaissances agronomiques, enferment au plus, indépendamment de la paille absolument nécessaire, trois à quatre charretées de fourrage, évaluées de 36 à 40 quintaux métriques, pour 120 brebis, 4 à 5 beliers, et 95 à 100 agneaux. En estimant à six mois la saison d'hiver et les jours de pluie accidentelle où les troupeaux ne peuvent sortir, il résulte que la nourriture de chacune de ces 220 bêtes serait réduite à 18 kilogrammes de fourrage, ce qui répond à un peu plus de 9 décagrammes par bête pour chaque 180e jour d'hiver; mais, comme la plupart des propriétaires ne font que la moitié de ces provisions, cette ration ne va pas au-delà de 4 à cinq décagrammes.

Une aussi faible nourriture, jointe à la mauvaise habitude d'étouffer les troupeaux dans les bergeries, de ne châtrer les agneaux qu'à l'âge de dix-huit mois, de les laisser en commun se régénérant à volonté, peut-elle opérer la conservation de ces animaux? Peut-elle procurer des sujets intéressants pour la taille et pour la qualité? On reproche avec juste raison aux bergers et à beaucoup de propriétaires leur ignorance, leurs préjugés, leur routine. Ces défauts sont un des principaux obstacles à l'amélioration des troupeaux de bêtes à laine.

On peut citer, en 1808, plusieurs agriculteurs des Corbières qui ont perdu 500 bêtes sur 600, et l'un d'eux 1300 sur 2000. L'année 1817 aura peut-être été encore plus funeste, à cause de l'interminable durée des chaleurs et de la sécheresse.

Digitized by Google

Il existe deux variétés dans la race indigène :

1° Celle que l'on connaît sous le nom de *brebis des Corbières*, ou brebis de la Clape, est petite; le corps est ramassé; la toison couvre une partie des joues, et descend jusqu'aux jarrets; le ventre est garni, excepté au temps de l'allaitement; les oreilles sont courtes : quelques animaux, sur-tout dans les montagnes de la Clape, naissent sans oreilles; on les nomme *meurses :* les cornes des beliers sont contournées, mais plusieurs n'en ont pas; la toison est médiocrement tassée. La taille moyenne de ces animaux est de 18 à 19 pouces de hauteur, sur 30 pouces de longueur et 34 de circonférence. Ils pèsent de 15 à 20 kilogrammes.

2° Les troupeaux qu'on élève dans les montagnes des Pyrénées, dans la Montagne-Noire et dans la plaine, ne paraissent qu'une même variété; leur laine est plus grossière; les joues et les jarrets sont dénudés; le ventre est garni; les canons sont grêles, la poitrine serrée; les beliers ont de longues cornes contournées. Ces animaux sont plus grands; ils ont 20 à 24 pouces de hauteur, 31 à 35 de longueur, 34 à 37 de circonférence, et pèsent de 18 à 26 kilogrammes.

Les moutons forment les $\frac{3}{5}$ du nombre total des bêtes à laine du département. On les préfère, parce qu'ils sont plus robustes et moins délicats que les brebis, auxquelles il faut, pendant l'allaitement, de bons fourrages dans la bergerie, et des pâturages doux et tendres au dehors. On ne se défait des moutons que lorsqu'ils sont vieux, et l'on n'élève de brebis portières que celles qui sont nécessaires pour maintenir le troupeau au nombre que comporte le domaine. Le surplus des agneaux inutiles pour remplacer les bêtes de réforme, est égorgé avant l'âge de six mois.

Dans les environs de Carcassonne, on égorge beaucoup d'agneaux presque aussitôt après le port, parce qu'on spécule sur le lait des brebis, qui sert à la consommation journalière de la ville.

Digitized by Google

On divise les troupeaux considérables en trois parties : 1° les brebis portières; 2° les moutons avec lesquels on met les beliers; 3° les agneaux et agnelles, pour lesquels on réserve les pâturages les plus doux. On donne les beliers aux brebis, dans la plaine et dans les Corbières, aux mois de juillet, août et septembre, et, dans les hautes montagnes, en septembre jusqu'à la mi-novembre.

Dans les petits troupeaux, on laisse les beliers toute l'année avec les brebis; celles-ci, lorsqu'elles sont bien nourries, ont quelquefois deux portées par an.

Ce qui doit contribuer à améliorer les troupeaux, c'est, d'une part, l'introduction des moutons de race pure d'Espagne; de l'autre, le croisement de la race espagnole avec la race indigène. Sous le premier rapport, plusieurs propriétaires ont lieu de s'applaudir de cette heureuse innovation. Déja l'on a eu occasion de parler du beau troupeau de mérinos qui appartient à M. Fons, dans la commune de Niort. C'est lui qui le premier donna cet exemple au département de l'Aude; exemple que depuis ont imité avec un égal succès MM. Fornier-la-Madelaine, Thoron aîné, Rolland-Trassanel, Bosc de Saissac, Pech-Palajanel, Barthe de la Bastide, Alary à Roquefort-des-Corbières, etc. etc.

Pour empêcher que la laine ne soit salie et détériorée par les débris de paille et de foin qui tombent ordinairement des rateliers inclinés, plusieurs de ces propriétaires ont établi des rateliers droits, dont les barreaux tournés en colonnes ne laissent entre eux que l'espace nécessaire pour que l'animal puisse prendre sa nourriture. Je citerai encore MM. Thoron et Rolland-Trassanel, qui ont mis à ces constructions une espèce de luxe. Le dernier y a encore ajouté celui de placer aux portes et aux fenêtres des jalousies ou persiennes, afin de ne laisser à l'entêtement et à l'obstination des bergers aucun moyen d'intercepter l'air. De pareils soins promettent pour l'avenir les résultats les plus favorables.

Digitized by Google

Ces établissements produisent des laines aussi belles que les plus belles d'Espagne, et l'on a vu à Carcassonne le propriétaire du troupeau de la Mandria, près de Turin, comparant la laine de ses mérinos avec celle des moutons de M. Fornier-la-Madeleine, donner la préférence à cette dernière. Indépendamment de l'augmentation du produit des toisons qui est au moins le triple de celui de la race indigène, les mérinos procurent encore une plus grande masse de fumier, parce qu'on les nourrit trois fois plus dans les bergeries.

Quant au croisement des races, nul doute que les alliances des beliers-mérinos avec les brebis des Corbières ne donnent un perfectionnement aussi sûr que rapide. A la troisième génération, au plus tard, on peut obtenir une race superfine, et quadrupler son revenu. Cette nouvelle branche d'industrie agricole est exploitée avec le même avantage par un grand nombre de propriétaires. Ils choisissent deux ou trois beliers de race pure, dont la laine soit la plus fine et exempte de jarre; ils forment leur troupeau des brebis les plus parfaites, soit des Corbières, soit des montagnes de la Clape, soit du département des Pyrénées-Orientales. Les métis provenant de cette alliance produisent une laine beaucoup plus belle, et qui se perfectionne de plus en plus chaque année.

Le département de l'Aude possédait, en 1812,

Mérinos de race pure.....	1,591.
Animaux de race soriane.....	602.
Métis de divers croisements.....	13,145.

Disséminés dans cinquante troupeaux.

C'est sur-tout dans les arrondissements de Carcassonne et de Narbonne que les cultivateurs ont tourné leurs vues vers ce grand objet d'utilité publique. Ils regardent avec raison les troupeaux comme un des principes constitutifs de l'agriculture. Ils pensent que, dans les pays où les terres ne sont pas amendées par les dépôts qui se font à la suite des inondations des rivières, si un tiers à-peu-près du

Digitized by Google

territoire n'est pas consacré à la dépaissance, le produit général diminue graduellement. Cette opinion est loin d'être universellement adoptée dans l'arrondissement de Castelnaudary. Là, quelques propriétaires dont toutes les terres sont en culture, considèrent les troupeaux comme plus nuisibles qu'utiles, et les ont supprimés. Leur dent, disent-ils, est meurtrière, ils dévorent l'œil du sainfoin, et dans les fermes qui manquent de pâturages, on est réduit à supporter les moutons dans les prairies artificielles. La surveillance du propriétaire à cet égard est toujours en défaut contre l'avidité du berger qui partage les produits.

D'autres pensent ailleurs que l'accroissement des troupeaux est au plus haut point de prospérité : selon eux, les gros propriétaires avaient à-peu-près le nombre de ces animaux qu'ils pouvaient entretenir ; pour l'augmenter, il faudrait changer le mode de culture, retrancher des terres à grains ou des vignes, pour les convertir en dépaissances ; c'est à quoi ils se résoudront difficilement. La classe inférieure se dégoûtera au premier revers produit par une épidémie ou par un hiver rigoureux, parce que ses ressources pour nourrir des moutons, consistent presque en entier dans les dépaissances communales qui ont été si dégradées et si fort réduites par les défrichements ou par la vente de ces possessions.

Quoi qu'il en soit, il résultera de l'essor qu'a pris le cultivateur pour l'augmentation des bêtes à laine, une grande amélioration dans l'espèce ; les métis, en se multipliant, perfectionneront encore la finesse de la laine, et par-tout où les avantages de la localité et les moyens des propriétaires permettront d'introduire la race pure, le département s'affranchira, comme le reste de la France, du tribut que ses fabriques payaient à l'Espagne.

Si, dans la ci-devant province de Bourgogne, M. Daubenton est parvenu, avec des beliers seulement de Roussillon et des brebis à

Digitized by Google

laine jarreuse, à obtenir des moutons à laine superfine et à peu de chose près aussi belle que celle de l'Escurial, que ne doit pas attendre le département de l'Aude dont les troupeaux n'ont presque pas de laine jarreuse? il ne faut pas peut-être plus de deux à trois cents beliers pour renouveler tous les troupeaux de ce département. En supposant que par succession de temps cette espèce ainsi renouvelée vînt à dégénérer, en admettant cette possibilité qui semble jusques ici contredite par l'expérience, ne serait-il pas facile d'introduire tous les trente ou quarante ans de nouveaux beliers de race espagnole, si l'on s'apercevait que les troupeaux revinssent à leur espèce primitive?

La tonte a lieu, dans les arrondissements de Carcassonne, Narbonne et Castelnaudary, depuis le 15 mai jusqu'au 15 juin, un peu plutôt dans la plaine que dans la montagne. Dans l'arrondissement de Limoux, on tond à la fin de juin; et au commencement de juillet dans les cantons les plus froids.

On ne lave jamais les toisons sur le dos de l'animal; les agneaux sont tondus dès la première année de leur vie, excepté dans l'arrondissement de Castelnaudary. Leur laine s'emploie dans la chapellerie.

Les laines des Corbières et de la Clape ont de 3 à 4 pouces de longueur; elles sont estameuses, nerveuses, propres pour chaîne et pour trame, prennent bien la teinture, résistent au foulon comme celles du Roussillon, avantage précieux pour le fabricant, qui obtient une aune ou une aune et demie de plus par pièce que s'il employait des laines plus molles.

Ce sont les laines des cantons de Durban et de Sigean qui sont préférées pour chaîne, parce qu'elles ont un peu plus de longueur.

Les toisons des montagnes des Corbières et de la Clape pèsent, en suint, deux kilogrammes, rendent de 28 à 33 p.o/o, et se vendent de 1 fr. 65 c. à 1 fr. 80 c. le kilogramme.

Digitized by Google

Dans l'arrondissement de Narbonne on vend ordinairement à toison, et dans le reste du département à poids.

Les laines de la plaine sont beaucoup moins fines que celles des Corbières; les toisons pèsent environ 2 kilogrammes 1/2, et ne rendent pas plus de 20 à 24 p. 0/0, parcequ'elles sont chargées de poussière et d'ordures. Le prix est d'environ 1 fr. 50 c. le kilogramme.

Une petite partie des laines fines du département s'exportent pour le nord; le reste est employé dans les fabriques de Carcassonne, Chalabre et Limoux. Les laines communes alimentent les fabriques de Cenne, arrondissement de Castelnaudary; celles de Castres Mazamet, département du Tarn; Lodève et Clermont, département de l'Hérault, et servent à faire des draps grossiers.

La garde des troupeaux est confiée à des hommes, bergers de profession; leur salaire est le droit d'avoir une portion de ces troupeaux, dont quelquefois le quart leur appartient; et souvent leur ignorance et leur opiniâtreté s'opposent aux améliorations que desirent les propriétaires.

Quelques troupeaux seulement sont transhumants, dans les cantons de Roquefort et Belcaire; ils vont hiverner aux environs de Perpignan. Si cette pratique n'est pas générale dans ces cantons très-froids, c'est que le prix de l'hivernage est fort cher; il monte à 4 ou 5 fr. par tête d'animal.

Les troupeaux ne parquent point dans l'arrondissement de Carcassonne, ni dans celui de Castelnaudary. Ils parquent dans quelques parties des arrondissements de Limoux et de Narbonne.

Parmi les maladies auxquelles les troupeaux sont sujets, on compte:

1° *La pourriture,* commune, au printemps, dans les environs de Carcassonne, dans toutes les plaines, dans quelques cantons de la Montagne-Noire, et presque inconnue dans les montagnes de la Clape et des Corbières.

Digitized by Google

2° *Le claveau*, fréquent depuis quelques années; des artistes vétérinaires l'ont inoculé avec des succès balancés.

3° *La gale*, qui n'attaque ordinairement que les troupeaux mal soignés, et devient quelquefois très-opiniâtre.

4° *Le tournis;* il fait périr les agneaux, et principalement les antennois, dans une proportion de 2 à 3 p. o/o.

5° *Le pissement de sang, la fièvre charbonneuse, la maladie rouge* ou *l'engorgement de la rate*, maladies inflammatoires communes et presque incurables dans les Corbières et la Clape où les pâturages sont toniques et échauffants, où les eaux pour abreuver sont fort rares.

Ces différentes maladies proviennent de l'incurie et de l'imprévoyance des propriétaires, de la transition subite de la disette à l'abondance des pâturages, et du régime sec à la nourriture verte.

Il est à desirer que l'exemple des agriculteurs attentifs et intelligents qui, par des soins faciles, préservent leurs troupeaux, soit généralement suivi.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

§ Ier. *Loups.*

Les loups se montrent fréquemment jusques dans les parties de la plaine les moins propres à leur servir de repaire: il suffit de quelques bêtes à laine pour les attirer. Ils n'y séjournent pas d'ordinaire; ils ne peuvent même y passer sans que les cris des bergers ou des laboureurs répandus dans la campagne les poursuivent par-tout. Ces animaux font beaucoup de chemin en peu de temps, ce qui paraît en multiplier le nombre. Leur véritable retraite est dans les montagnes, et là, s'ils ne sont pas tant poursuivis par les cris des hommes, ils le sont davantage par les gros chiens qui accompagnent les troupeaux. Il sera toujours très-difficile de détruire entièrement les loups dans le département de l'Aude. Le voisinage des hautes montagnes du Tarn, de l'Aveyron et des Pyrénées, les rendra toujours extrêmement communs. Les primes d'encouragement ne sont qu'un faible moyen de destruction; les battues générales n'offrent même qu'une ressource du moment. La chasse, qu'on fait le lendemain sur une autre partie du département, en ramène autant qu'on en avait écarté la veille en usant de la même voie. Le plus fort stimulant pour la destruction des loups, est dans la haine que l'homme porte à cet animal féroce. Le poison, si l'on pouvait en user sans danger pour les autres animaux, sur-tout pour les chiens, serait le moyen général le plus efficace; mais il est impraticable, ou du moins très-dangereux à cause de ses inconvénients.

§ II. *Porcs.*

La quantité de porcs qu'on élève dans le département n'est pas

Digitized by Google

équivalente à la vingtième partie de ceux qu'on y consomme. C'est la ressource des habitants de la campagne; il est peu de familles dans lesquelles on ne sale au moins un cochon et quelquefois plusieurs pour la nourriture des maîtres et des ouvriers.

Dans quelques cantons, les métayers en achètent deux ou quatre à frais communs. Ces jeunes porcs sont nourris sur le bien du propriétaire pendant un an, et vendus ensuite: le produit se partage comme la première mise. Le métayer en garde ordinairement un pour la provision de son ménage. Les porcs que l'on achète, et c'est la presque totalité, viennent des départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Lot, de l'Aveyron, et quelquefois de plus loin.

§ II. *Chèvres.*

Quoique la chèvre soit, après la vache, l'animal peut-être le plus utile au pauvre; quoiqu'elle offre au riche une ressource journalière, elle est proscrite presque partout, parce qu'elle est vorace, parce que sa dent meurtrière détruit les bois, les arbres fruitiers, même les haies; parce que si elle porte momentanément quelque profit à celui qui la possède, elle est très-préjudiciable à la commune qu'elle habite comme à celles qu'elle avoisine. Cependant, comme la chèvre est en beaucoup d'endroits nécessaire aux besoins de la classe indigente; que son lait est une nourriture excellente; que son poil est employé, ainsi que sa peau, dans le commerce et dans les fabriques, il ne faut pas prononcer contre elle un arrêt de mort : on peut en reléguer les grands troupeaux dans les garrigues, et ne permettre aux communes, qui n'ont point de garrigues dans leur territoire, que d'avoir le nombre de chèvres qui serait jugé sans inconvénient.

La plus grande quantité de chèvres se trouve dans les Corbières et dans les montagnes de l'arrondissement de Limoux. Mais on n'en souffre plus ou que très-peu dans la plaine, sur-tout dans les arron-

Digitized by Google

dissements de Castelnaudary et dans une partie de celui de Narbonne.

§ IV *Volailles.*

Il n'en est pas de la volaille comme du porc, on en élève dans le département au-delà de ce qui est nécessaire à sa consommation. Elle est en général assez mal nourrie, et d'une petite espèce, si l'on excepte celle de l'arrondissement de Castelnaudary, où l'on cultive le maïs, nourriture excellente pour ces animaux. Outre ce qu'il consomme, il fournit une grande quantité de volailles aux départements de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales. Les Espagnols mêmes en viennent faire des approvisionnements, ce qui augmente beaucoup pour les habitants le prix de ce comestible. Les basses-cours sont peuplées de toutes les espèces, la poule, le canard commun et musard, l'oie et le dindon sont fort communs, et les œufs sont sur-tout pour la commune de Pexiora un objet de commerce considérable.

Les oies sont dans ce pays d'une si grande utilité pour les ménages, qu'il ne sera pas sans intérêt de donner ici quelques détails sur la manière dont on élève et dont on engraisse cet animal.

Les oies commencent à pondre vers la fin de décembre, quelquefois quinze jours plus tard. Si l'on veut avoir une ponte abondante, il est nécessaire de les bien nourrir. Le grain le plus convenable est l'avoine. On leur en donne le matin avant qu'elles sortent, et on évite de leur laisser manger des herbes auparavant, parce que les œufs seraient trop clairs, c'est-à-dire impropres à la reproduction. On ne leur donne pas de maïs, parce qu'il les rend trop grasses; les restes de pain, coupés à petits morceaux et mis dans l'eau, sont aussi bons que l'avoine. Le soir, en rentrant, les oies reçoivent leur ration d'avoine comme le matin. Cette ration consiste dans la quantité qui peut être contenue dans les deux mains; on a soin d'en donner

Digitized by Google

moins au commencement, en augmentant à mesure que le froid dévore les herbes.

Lorsque les oies ramassent des pailles pour se former un nid, l'époque de la ponte est arrivée; on se presse de leur en faire un, et de les y accoutumer d'avance, car elles aiment beaucoup à le faire au-dehors, dans un lieu retiré. On les surveille à l'approche et dans le temps de la ponte, pour les contraindre à déposer l'œuf dans le nid qu'on leur a fait; on a l'attention de ne saisir l'animal que par le cou, jamais par les ailes ni par la queue, afin d'éviter de lui arracher des plumes, ce qui porterait préjudice à la qualité des œufs.

Une oie mâle sert ordinairement à féconder deux, trois, ou au plus quatre oies femelles. C'est au commencement de novembre qu'on les met ensemble. La durée de la ponte est d'environ six mois, selon l'abondance de la nourriture et les soins qu'on leur donne. Une oie peut produire soixante, quatre-vingts, et jusqu'à cent œufs. Elles pondent tous les deux jours, d'autres après un repos de trois, quelques-unes tous les jours. On a soin de ne pas mêler les œufs d'un mois avec ceux du mois suivant; les mois commencent à la date du premier œuf. On fait couver ces œufs par des poules sous lesquelles on peut en mettre sept ou huit, si elles sont très-grosses; mais comme, en hiver, il est rare d'avoir des poules capables de couver le premier mois des œufs, on se sert de préférence des poules d'Inde que l'on prépare en les contraignant à se mettre dans un nid soit avec des œufs de poule, soit avec des cailloux blancs ou pierres unies de cette couleur. Les poules d'Inde sont préférables pour couver les œufs d'oie et pour mener les petits après la naissance. Elles sont meilleures mères. Les œufs d'oie se couvent pendant un mois environ, selon la chaleur de la mère adoptive et celle de la température.

Les oisons ne mangent que vingt-quatre heures après qu'ils sont éclos. On les tient chaudement pendant les deux ou trois premiers

Digitized by Google

jours. Les orties, les vesces en herbe, la folle avoine, et en général toutes les mauvaises herbes qui se trouvent dans les blés sont la nourriture qui leur convient le plus. On lave les herbes, on les hache, et on les saupoudre avec du son quelconque un peu gras. On continue cette nourriture jusqu'à ce que les ailes de l'animal se croisent et qu'elles atteignent à la queue.

Il est d'usage de plumer trois fois les oisons avant de les engraisser, la première lorsqu'ils ont deux mois, la seconde et la troisième à une pareille distance l'une de l'autre. Cette plume est précieuse. L'opération s'avance ou se retarde suivant que la plume est mûre, c'est-à-dire qu'en l'arrachant, le canon soit sec et ne soit ni sanguinolent ni onctueux. Plumer les oies, ce n'est pas enlever toutes les plumes, mais extraire celle qui est propre pour les lits, laissant la grosse et la menue, et ne touchant ni aux ailes, ni à la queue. On a soin, la première fois, de ne plumer l'animal que sous le ventre, parce qu'alors il est trop jeune pour supporter une opération générale qui l'exposerait à périr.

La graisse d'oie rend un service presque journalier, principalement aux ménages les moins aisés. On sale d'ordinaire les cuisses de cet oiseau. Son foie, ainsi que celui du canard, qu'on sait engraisser et dont on fait prodigieusement augmenter le volume, offrent un mets fort recherché. L'engrais des oies se pratique avec le plus de succès dans l'arrondissement de Castelnaudary. Cette opération a lieu au mois de novembre, quand le froid commence à se faire sentir. On renferme les oies, ou dans une barrique à laquelle on a pratiqué des trous par où elles puissent passer la tête pour prendre de la nourriture, ou dans des loges étroites et assez basses pour qu'elles ne puissent se tenir debout ni faire beaucoup de mouvements. On leur donne en abondance du maïs et de l'eau qu'on renouvelle souvent dans la journée; et lorsque, au bout de quinze jours ou trois se-

Digitized by Google

maines, elles commencent à perdre l'appétit, on les empâte deux et trois fois par jour. Pour augmenter le volume du foie, on fait refluer sur cette partie de l'animal toutes les forces vitales. Douze litres de maïs suffisent à sa nourriture pendant un mois ou cinq semaines, et au bout de ce temps, il se trouve assez engraissé. La présence d'une pelotte de graisse sous chaque aile, ou la difficulté de respirer, avertit alors qu'il est temps de le tuer; si l'on différait, l'oie périrait. Elle fournit, pendant la cuisson, environ deux à trois kilogrammes de graisse, et son foie pèse de cinq à dix hectogrammes.

§ V. *Abeilles.*

On connaît la réputation du miel de Narbonne. Ce miel est recueilli non-seulement dans les environs de cette ville, mais dans les Corbières et dans une grande partie du département. Les herbes aromatiques dont les montagnes sont couvertes fournissent aux abeilles les sucs qui composent cette utile et délicieuse substance. Leur produit n'est plus aussi considérable qu'autrefois. Le concours des causes qui ont nui aux troupeaux, les a également atteintes: les défrichements, les changements survenus dans le climat, l'irrégularité des saisons, les variations de l'atmosphère, tout a contribué à diminuer cette branche de l'économie rurale. En général, les propriétaires y donnent trop peu de soin. Le petit nombre de ceux qui s'en occupent exposent aux intempéries les ruches de bois qui renferment les abeilles, et il est rare qu'elles y résistent.

Il existe, dans l'arrondissement de Castelnaudary, un établissement de ce genre qui mérite d'être cité; c'est celui de M. l'abbé Jammes, ancien curé de Fendeilhe. Retiré dans un petit bien qu'on appelle Troye, après y avoir étudié long-temps les mœurs et le caractère des abeilles, il a conçu et exécuté le projet d'un rucher qui a obtenu le plus grand succès. Ce rucher, qui est pour lui un objet d'agré-

Digitized by Google

ment, lui donne, année commune, cent cinquante francs au-delà de sa provision, c'est-à-dire autant au moins que deux ou trois hectares de bonne terre. L'idée lui en appartient toute entière, et n'a rien de commun avec les ruchers connus jusqu'à-présent. Le sien a sur les autres l'avantage d'être construit à peu de frais.

Il est dans un jardin muré. La muraille du côté du nord fait partie du rucher. Un second mur, parallèle au premier, à 1 mètre 624 millimètres (5 pieds) de distance, forme un corridor. A l'une des extrémités est une fenêtre, à l'autre une porte. Les deux murailles parallèles sont couvertes; l'écoulement des eaux a été dirigé vers le nord, afin que les abeilles ne fussent pas inquiétées par les égoûts. Le mur du midi a 541 millimètres (20 pouces) d'épaisseur : élevé à 650 millimètres au-dessus du terrain, il a été nivelé avec soin, et on a tracé dans l'intérieur autant de niches de 325 millimètres de large, de la même profondeur, que la longueur du mur a pu le permettre. On a donné à ces ruches 758 millimètres (28 pouces) d'élévation, en laissant entre elles, pour la solidité du mur, un espace de 217 millimètres (8 pouces) bâti en plein, lié avec les 217 millimètres restants au fond des niches. Dans le mur, vers le bas de chacune des ruches, on a placé un pot à fleur couché de 217 millimètres de long, l'ouverture de 162 millimètres de diamètre est tournée en-dehors. Ce pot à fleur, qui ressemble assez aux pots à marcottes ordinaires, est percé en-dedans de cinq ou six petits trous. Chacune des niches est recouverte d'une pierre plate. Au-dessus s'élève un mur de 217 millimètres, de l'épaisseur déterminée, dans lequel on a formé des niches de la même dimension et élévation que les premières.

Après avoir fait enduire et plafonner l'intérieur de ces deux rangs de niches, on a adapté sur le devant de chacune d'elles, au moyen de quatre pattes, un cadre en chêne, de la même ouverture que la niche. Au milieu est une traverse de 68 millimètres de large, pour

Digitized by Google

soutenir l'un des bouts de la croix de support intérieure. A chacune des ouvertures du cadre s'adapte une fermeture en planche assujétie par deux ou quatre tourniquets, à l'aide desquels on peut ouvrir à volonté, soit la fermeture basse, soit la haute. On conçoit que toutes les ruches ont la même dimension. 758 millimètres d'élévation dans la largeur déterminée, suffisent pour contenir les plus gros essaims, qui se composent de dix à quinze mille abeilles, et pèsent ordinairement de un à deux kilogrammes. Mais elles sont trop grandes et trop hautes pour les petits essaims qui abandonnent presque toujours les gîtes où ils sont trop au large. Pour les retenir, on place dans le bas de la ruche trois ou quatre tasseaux de la largeur de la niche. L'élévation se proportionne au vide que l'on veut remplir. On échancre un peu les tasseaux du côté par lequel entrent les abeilles, afin de leur faciliter le passage. Par ce moyen simple et commode, les ruches sont réduites à la grandeur qu'exige le volume de l'essaim, et on retire les tasseaux à mesure que le nombre des abeilles augmente.

C'est un avantage que les ruches en maçonnerie ont sur toutes les autres. Elles en réunissent plusieurs. Les abeilles y sont à l'abri des rats et des insectes; elles sont plus fraîchement en été et plus chaudement en hiver que dans les ruches de bois. Une maçonnerie de 217 millimètres les garantit des ardeurs du soleil et de la rigueur du froid. Le propriétaire peut les visiter dans toutes les saisons sans le secours de personne; il ouvre les tourniquets, tire à lui la fermeture basse ou haute, passe une lame de couteau entre elles et le châssis pour rompre le *propolis* dont les abeilles espalment la ruche; il les voit, les étudie sans danger, parce qu'un peu de fumée les a fait sortir de la ruche. Il peut leur en interdire momentanément l'entrée, en fermant les trois ou quatre ouvertures du pot couché. Alors, il reconnaît leur état, leur donne du large en ôtant les tasseaux, nettoie la ruche, et fait toute autre opération de curiosité ou de né-

Digitized by Google

cessité. Une demi-minute suffit pour remettre les fermetures et les tourniquets, et il passe à la ruche voisine sans être incommodé par les abeilles de celle qu'il vient de quitter.

Les pots à marcottes qui servent comme de vestibule à la ruche sont très-commodes aux abeilles. C'est là qu'elles se reposent un instant à l'abri du vent et de la pluie, lorsqu'elles reviennent de la quête; elles y prennent quelquefois le soleil en hiver, ou les remplissent pendant les nuits chaudes de l'été.

§ VI. *Vers à soie.*

Les États de Languedoc, en faisant distribuer gratuitement du plant de mûrier, avaient donné un grand encouragement à l'éducation des vers à soie. Il n'y avait pas de propriétaire qui ne voulût avoir des mûriers; mais la proscription des étoffes de soie anéantit ce genre d'industrie; d'ailleurs la réussite trop précaire des vers à soie, le peu de valeur de la petite quantité de cocons que l'on obtient, le dommage que portent à la terre l'ombre des branches de mûrier, et les racines qui s'étendent et sont très-voraces, en ont généralement fait abandonner la culture. Cependant quelques personnes ont conservé cet arbre, convaincus qu'il n'y en a point qui fournissent plus de bois et dont le feuillage soit plus agréable aux troupeaux et aux bêtes à cornes. Il est à regretter qu'un arbre qui offre tant de dédommagements, qui est si bien approprié à la nature du sol et du climat, ne soit pas multiplié davantage; il conviendrait parfaitement le long des grandes routes et des chemins vicinaux.

§ VII. *Artistes-vétérinaires.*

On compte dans les quatre chefs-lieux de sous-préfectures des artistes-vétérinaires, dont les études, les lumières et l'intelligence sont dignes d'inspirer une confiance entière aux agriculteurs. En donnant

Digitized by Google

des soins à cette partie autrefois trop négligée, le gouvernement a rendu le plus grand service aux habitants des campagnes. En effet, il n'y a pas de profession dans laquelle les charlatans eussent plus de crédit. Un ignorant forgeron était presque toujours préféré à un artiste-vétérinaire. Les cures de celui-ci étaient regardées comme un effet du hasard, les assassinats de l'autre comme des maux inévitables. Les maréchaux-ferrants ne font encore que trop à l'égard des animaux ce que tant de prétendus officiers de santé font à l'égard des hommes, ils les saignent, leur donnent des breuvages, et le plus souvent à contre-temps. Cependant les habitants des campagnes sont un peu revenus de leur erreur. Les artistes-vétérinaires sont plus consultés qu'autrefois : à force de zèle et de soins, ils sont parvenus, en grande partie, à détruire les vieilles routines et à faire taire les préjugés. Aussi les bêtes à cornes et les troupeaux sont-ils moins affectés de maladies; ou, mieux traités, ils guérissent plus promptement.

Outre les artistes qui exercent avec distinction dans les chefs-lieux d'arrondissements, il y en a plusieurs autres répandus dans divers cantons, sortis également des écoles nationales, et présentant, par les succès qu'ils y ont obtenus, la garantie de leur capacité et de leur expérience.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

§ I^er. *Baux et fermages.*

Le nombre des propriétaires qui se décident à affermer leurs biens, est très-peu considérable : on peut même dire que cet usage est presque inconnu dans ce département. Le prix des fermages, lorsque, par des circonstances extraordinaires, ce genre d'exploitation a lieu, est environ de sept cents francs par paire de labourage. Dans quelques cantons, le propriétaire donne ses terres à *colonne partiaire*, c'est-à-dire abandonne la moitié des fruits pour payer les dépenses de culture : dans ce cas, comme dans celui de ferme, les avances sont faites par lui seul. Il fournit les semences et tous les fonds de ferme, et le colon, ou fermier, demeure chargé de tous les frais. Il retire, pour cet objet, la totalité des fourrages, et la moitié de toutes les autres productions des biens affermés, après qu'on en a prélevé la semence, que l'on considère comme fonds de ferme. Mais, presque par-tout, le propriétaire fait valoir lui-même ses domaines, et lorsqu'il ne traite pas son exploitation avec trop de parcimonie, lorsqu'il prête à la terre avec libéralité, il en retire des produits beaucoup plus avantageux, sur-tout s'il habite continuellement la campagne, et s'il jouit de quelque aisance. Il fait travailler ses terres par des métayers ou *maîtres-valets*. Dans l'arrondissement de Castelnaudary, leurs gages se composent de sept hectolitres de blé, trois hectolitres de maïs, un peu plus d'un hectolitre de vin, et de dix francs par homme menant une paire de labourage. Moyennant cette rétribution, leur temps appartient à leur maître, qui peut les employer comme il lui plaît. On leur donne encore, en certains en-

Digitized by Google

droits, la jouissance d'une portion de terrain qu'ils sèment en fèves ou maïs, et dont le propriétaire prend la moitié. Ils sont tenus d'élever et nourrir jusqu'au 1er novembre, douze poules et douze chapons qu'ils remettent à cette époque. Au reste le traitement et les gages des ouvriers de labour varient suivant les contrées; plus on descend vers la partie comprise autrefois dans ce qu'on appelait le Bas-Languedoc, plus le salaire en argent devient considérable.

Dans le canton de Peyriac, par exemple, un valet gagne, indépendamment de 4 hectolitres de blé, de 4 hectolitres de seigle, d'environ 3 hectolitres de vin, de 5 décalitres de haricots, 5 fr. pour viande, graisse, etc., et depuis 90 jusqu'à 150 fr. en argent. On estime la totalité de ce salaire de 300 à 375 francs.

Un valet qui n'a pas de ménage, se met en pension chez le métayer ou maître-valet. Il abandonne à ce dernier le blé, le seigle, les haricots, le vin et les fèves qu'il recueille sur la portion de terre qu'on lui permet de cultiver. Tout cela peut être évalué à 225 fr. qui, divisés par 365 jours de l'année, donnent un peu plus de 60 centimes par jour. Le valet ne conserve que la partie des gages qu'il reçoit en argent. Les métayers mettent en général du calcul et de l'amour-propre à nourrir ainsi un certain nombre de valets.

Les maîtres-valets changent assez souvent de condition et de pays: ils quittent avec toute leur famille un propriétaire pour aller se mettre aux gages d'un autre: ces mutations se font assez ordinairement à la Saint-Michel, dans certains cantons, et dans d'autres à la Toussaint. On éviterait une foule d'inconvénients en fixant les changements à une seule des deux époques.

§ II. *Nourriture et vêtements des agriculteurs.*

L'homme de peine consomme beaucoup, il a besoin d'une abondante nourriture. Celle des agriculteurs de ce pays, quoique simple,

Digitized by Google

est fort-bonne, excepté dans quelques parties élevées, comme la Montagne-Noire, les Corbières, et le pays de Sault, où les cultivateurs se nourrissent de seigle, de pommes-de-terre, de châtaignes, et de sarrasin. Mais, par-tout ailleurs, le blé, le maïs, les légumes, les plantes potagères, et le porc, forment les aliments ordinaires de l'habitant des campagnes. Le blé ne fait pas seul la composition de leur pain; la fève, le seigle ou la vesce y entrent quelquefois pour un sixième. Ils font, avec la farine de maïs, une espèce de brouet ou bouillie appelée *millas*, auquel ils tiennent plus qu'au pain. Une fois par jour, au moins dans une grande partie du département, leur table en est couverte, et c'est une privation pour le laboureur, lorsqu'au retour du travail, il ne trouve pas cette nourriture. On peut estimer à huit hectogrammes la quantité de pain qui suffit à la nourriture journalière de chaque individu. Il consomme encore par jour environ huit décagrammes de viande de toute espèce, boucherie, volaille, gibier, poisson frais ou salé, œufs, etc., et un demi-litre de vin.

J'ai parlé ailleurs de la nourriture qu'exigent les ouvriers à l'époque de la moisson. Des sept repas qu'on leur donne chaque jour, il y en a au moins trois dont la viande fait la base, et le vin leur est accordé à-peu-près à discrétion.

Quoique la révolution ait influé sur la subsistance des gens de la campagne, cette influence s'est encore fait plus particulièrement sentir dans leurs vêtements. Ils semblent mettre plus d'intérêt à couvrir leur corps qu'à le nourrir. Une étoffe en laine grossière, ou une toile filée dans leur ménage, formaient autrefois leur plus belle parure; ils la dédaignent aujourd'hui, les draps et les velours de coton sont les habillements qu'ils ambitionnent, et souvent le propriétaire, par la simplicité de sa mise, est confondu avec ses métayers.

Digitized by Google

§ III. *Logements.*

Dans beaucoup de cantons, l'homme des champs est, en général, mal logé; les cultivateurs de la dernière classe ne le sont guère mieux que les animaux qui partagent leurs travaux. Mais il n'en est pas par-tout ainsi : dans la plaine, les ménageries sont assez ordinairement bien bâties. Les métayers sont presque par-tout logés au-dessus des écuries et des étables, et d'une manière saine. La plupart des propriétaires de fermes considérables ont fait élever des hangars sous lesquels ils mettent leurs fourrages à l'abri de l'inconstance des saisons. M. Rouger de Villasavary, qu'il faut citer toutes les fois qu'il s'agit d'un établissement utile, les a construits de manière à diminuer les ravages de l'incendie; toutes ses toitures sont en briques. Au nombre des belles constructions de ménageries, j'indiquerai encore celles de M. Rolland-Trassanel, à Blomac; de M. Galabert, à la Planque; de feu M. Acher, à Cahuzac, etc.

Digitized by Google

§ IV. TABLEAUX.

N° 1. *Division agricole du département de l'Aude.*

CLASSIFICATION DES TERRES.	1789.	1800.	1810.
	Hectares.	Hectares.	Hectares.
Terres labourables	306,561....	354,703....	342,218.
Prairies artificielles	12,014....	24,739....	26,000.
Prairies naturelles	11,309,...	11,334....	11,334.
Jardins	1,774....	1,911....	2,000.
Vignes	29,328....	37,610....	32,000.
Bois particuliers, des seigneurs, du clergé, etc	25,845....	14,981....	14,981.
Bois appartenant à des établissements de bienfaisance	.....	200....	200.
Bois communaux	15,340....	13,270....	13,270.
Bois domaniaux	15,084....	22,796....	22,796.
Terrains occupés par les maisons, bâtiments, usines	1,990....	2,036....	2,046.
Terrains occupés par les cours d'eau, grèves, étangs, et lagunes.	18,264....	17,157....	17,157.
Routes et chemins	5,503....	5,503....	5,503.
Garrigues, vacants, dépaissances	187,535....	124,307....	141,042.
Total des superficies	630,547 h..	630,547 h..	630,547 h.

N° 2. *Division des terres labourables par qualités ou classes.*

DÉSIGNATION DES QUALITÉS OU CLASSES.	1789..	1800.	1810.
	Hectares.	Hectares.	Hectares.
Première qualité	46,648....	55,592....	55,592.
Seconde qualité	111,949....	133,339....	133,339.
Troisième qualité	114,328....	136,163...	136,163.
Quatrième qualité	26,774....	31,865....	31,865.
Cinquième qualité	11,112....	13,235....	9,211.
Sixième qualité	7,764....	9,248....	2,048.
Total par chacune des trois époques	318,575 h..	379,442 h..	368,218 h.

Digitized by Google

N° 3. *Assolement des terres labourables.*

DÉSIGNATION des années.	QUANTITÉ d'hectares de terre cultivés en blé.	QUANTITÉ d'hectares de terre cultivés en grains ronds, légumes, lin, chanvre.	QUANTITÉ d'hectares de terre en luzerne, esparcet, et autres fourrages artificiels.	QUANTITÉ d'hectares de terre en jachères.	TOTAL des terres labourables.
1789.....	169,611.....	10,076.....	12,014.....	126,874.....	318,575.
1800.....	186,084.....	22,883.....	24,739.....	145,736.....	379,442.
1810.....	179,707.....	20,195.....	26,000.....	142,316.....	368,218.

N° 4. *Développement du tableau précédent.*

DÉSIGNATION des années.	HECTARES.														TOTAL.
	en froment.	en seigle.	en paumelle.	en orge.	en maïs.	en avoine.	en sarrasin.	en grains ronds.	en légumes.	en pommes-de-terre.	en fourrages artificiels.	en lin.	en chanvre.	en jachères.	
1789.	89,909.	23,435.	4,240.	1,974.	22,430.	21,201.	5,925.	3,037.	4,745.	2,244.	12,014.	547.	...	126,874.	318,575.
1800.	98,641.	26,260.	4,652.	2,163.	24,608.	23,260.	6,500.	6,897.	10,114.	5,095.	24,739.	727.	50.	145,736.	379,442.
1810.	95,261.	25,360.	4,493.	2,088.	23,765.	22,462.	6,277.	6,088.	8,922.	4,497.	26,000.	642.	47.	142,316.	368,218.

Digitized by Google

N° 5. *Division des terres labourables par charrues.*

ANNÉES.	NOMBRE d'hectares de terres labourables.	NOMBRE de charrues.	LABOUR d'une charrue.
1789.....	318,575.....	20,553.....	15 hect. 50 ares.
1800.....	379,442.....	27,372.....	13 86
1810.....	368,218.....	29,321.....	12 56.

N° 6. *Labeur annuel des charrues.*

ANNÉES.	TOTAL des terres labourables.	TERRES LABOURABLES A DÉDUIRE pour en former le labeur de l'année.				Reste pour le labeur de l'année.	NOMBRE de charrues.	LABEUR annuel d'une charrue.
		fourrages artificiels.	Culture à bras d'hommes.	Jachères.	Total à déduire.			
	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hectares.	Hect. ares.
1789...	318,575...	12,014..	8,072 .	126,874.	146,960.	171,615.	20,553..	8 350.
1800...	379,442...	24,739..	18,754..	145,736.	189,229.	190,213.	27,372.	6 949.
1810...	368,218...	26,000..	9,312..	142,316.	177,628.	190,590.	29,321..	6 500.

Digitized by Google

N° 7. TABLEAU

Du produit des terres consacrées à l'agriculture pour l'année 1813, *avec l'évaluation de ce produit.*

CULTURES.	NOMBRE d'hectares.	PRODUITS en hectolitres et quintaux métriques.	PRIX de l'hectolitre ou du quintal.	VALEUR en argent.
Blé-froment	92,000	1,127,000	19 fr. 49 c.	21,965,230 fr. 50 c.
Méteil	1,030	12,600	15 5	189,630 »
Seigle	16,000	208,000	13 7	2,718,560 »
Orge	1,400	15,400	9 17	141,218 »
Sarrasin	500	10,000		
Maïs	21,000	409,500	9 97	4,066,335 »
Avoine	21,000	273,000	8 24	2,249,520 »
Légumes, et menus grains	9,500	114,000	17 »	1,938,000 »
Pommes-de-terre	3,100	31,000	26 »	1,436,000 »
Prairies naturelles	11,300	121,500	11 48	8,569,820 »
Prairies artificielles	25,000	625,000	11 48	
Betteraves	27	931	3 50	94 50
Chanvre	40	168	110 »	4,400 »
Lin	280	980	212 »	59,360 »
Vignes	33,000	285,600	19 »	5,426,400 »
Oliviers	925	5,100	175 »	892,500 »
Châtaigniers	930	600		
Ruches	3,800			
Cire		2,800 kilogr.	2 60	7,280 »
Miel		6,600	3 50	23,100 »
Total général en argent				49,687,447 fr. 50 c.

Digitized by Google

Ce tableau ne comprend pas les pailles, le bois à brûler, ni les diverses essences d'arbres qui servent à la construction, au charronnage, et à la menuiserie. C'est encore une valeur très-considérable.

Je ne crois pas devoir entrer dans le fastidieux détail des produits du règne animal : il suffit de rappeler qu'ils se composent de la multiplication des différentes espèces d'animaux qu'entretient l'agriculture, et qui en augmentent la richesse, poulains, veaux, cochons, agneaux, oiseaux de basse-cour, etc. Ces produits s'élèvent à plusieurs millions.

La récolte des grains destinés à la nourriture des hommes fut en 1813, de 1,757,100 hectolitres.

En évaluant la quantité des grains nécessaires pour la consommation des habitants, à..... 750,000 hect.
Et pour l'ensemencement des terres, à..... 300,000
} 1,050,000 hectol.

Il est resté pour l'exportation..... 707,100 hectol.

On peut donc calculer, sans exagération, qu'il demeure, année commune, au département de l'Aude, au-delà de ses besoins, et pour livrer au commerce, une quantité de 4 à 500,000 hectolitres.

La proportion sera plus forte encore si l'on considère l'économie qu'apportent, dans les consommations, les pommes-de-terre, les châtaignes, le sarrasin, et les grains grossiers.

On comptait le nombre des bêtes à cornes existantes dans le département de l'Aude, en 1813, à 25,178.

Il en naquit pendant cette année { mâles.... 1,377. / femelles.. 1,299. } 2,676.

La quantité d'animaux de cette espèce consommée, en 1813, se composa de la manière suivante :

Bœufs, nombre.. 2,139. Poids moyen, 2 quintaux.
Vaches..... 1,831. — 1 quintal 55 kilogrammes.
Veaux..... 4,169. — 40 kilogrammes.

Digitized by Google

Il en fut enlevé par la mortalité..... 1,889.
L'importation se monta au nombre de..... 8,550.
Et l'exportation à..... 2,282.

Si l'on compare le prix des principales choses nécessaires à la vie et à l'agriculture, pour les époques de 1789 et de 1813, on trouvera les différences suivantes:

	1789.	1813.
Charrettes de mules avec ferrements	183 fr. » c.	500 fr. » c.
Charrette de bœufs	110 »	174 »
Paire de mules, première qualité	1,200 »	2000 »
Paire de bœufs	400 »	720 »
Cheval de trait	400 »	800 »
Cheval de bât	240 »	400 »
Cheval de selle	450 »	720 »
Belier	24 »	36 »
Brebis	4 50c.	7 »
Chèvre	12 »	9 »
Bouc	18 »	21 »
Taureau	200 »	300 »
Vache	100 »	150 »
Pain blanc, le kilogramme	» 37c.	» 39
Viande, le kilogramme	» 60c.	» 90
Savon	1 25c.	2 50
Gages d'un domestique mâle	120 »	200 »
— d'une servante	120 »	150 »
— d'un métayer	240 »	300 »
— d'un valet de labour	200 »	250 »
Journée du travailleur de terre, en été	1 25c.	2 »
— en hiver	» 90c.	1 50
Façon d'habit, à la campagne	4 »	6 »
— à la ville	6 »	9 »

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

Contributions.

En faisant connaître l'état actuel des contributions dans le département de l'Aude, j'aurais voulu pouvoir présenter avec exactitude le montant des charges qu'il supportait avant la révolution; mais, par le défaut de renseignements complets sur cette matière, on ne peut guères donner que des aperçus.

Contributions directes.

Il ne faut pas perdre de vue que ce département est composé de communes qui faisaient partie de six différents diocèses de l'ancienne province de Languedoc.

Les quatre cent trente-trois communes dont il est formé aujourd'hui étaient réparties de la manière suivante :

Diocèse d'Alet	74
— de Carcassonne	105
— de Limoux	46
— de Mirepoix	53
— de Narbonne	119
— de Saint-Papoul	36
	433

Les diocèses de Carcassonne et de Limoux sont les seuls qui aient été compris en entier dans ce département.

Les autres diocèses n'y sont entrés que pour des parties plus ou moins considérables.

Digitized by Google

Deux communes seulement du diocèse de Saint-Papoul ont été réunies au département de la Haute-Garonne.

Par une suite de la dislocation que les diocèses ont éprouvée, il est difficile de déterminer la portion que supportait le département de l'Aude dans les contributions directes de la province de Languedoc.

On ne saurait s'aider des contingents rejetés sur chaque diocèse, parce qu'il faudrait faire la distraction de la partie de ces contingents assignée aux communes qui sont enclavées aujourd'hui dans d'autres départements, et que les archives de la plupart des communes ont été incendiées ou dilapidées pendant les orages révolutionnaires, lorsqu'on a voulu supprimer les titres féodaux qui existaient dans les dépôts publics.

Sous le rapport des contributions indirectes, il est encore moins facile de déterminer la portion des communes qui composent le département de l'Aude, dans les gabelles, l'impôt du tabac, les traites, le contrôle des actes, et autres droits faisant partie soit de la ferme générale, soit de l'administration du domaine et de la régie générale. Les produits de ces droits n'étaient connus qu'en masse et non en détail; il serait même impossible d'appliquer au département les relevés des produits de chaque direction, attendu que les communes dont il est formé dépendaient de directions différentes.

Mais ce qui paraît vraisemblable, c'est qu'il y a eu de l'exagération dans le tableau (qui fut présenté à l'assemblée constituante par le comité des impositions) du produit des contributions directes et indirectes que cette partie du territoire de la France payait avant la révolution.

En effet, les corps administratifs se plaignaient, en 1791, de ce que la portion contributive assignée au département dans les contributions foncière et personnelle qui venaient d'être décrétées, pré-

Digitized by Google

sentait une disproportion frappante avec celle des départements voisins considérée dans ses rapports avec la population; que la proportion revenait par individu, savoir :

Dans le département de l'Aude, à.....	13 l.	1 s.	2 d.
Dans celui de l'Arriège, à.....	4	11	3
Dans celui de la Haute-Garonne, à.....	10	1	11
Dans celui des Pyrénées-Orientales, à.....	9	3	5
Et dans celui du Tarn, à.....	11	2	1

En sorte que la portion contributive de chaque individu dans le département de l'Aude était plus forte de 3/10 que dans le département de la Haute-Garonne, et le triple de celle du département de l'Ariège.

Le résultat de cette comparaison ne permet pas de douter que les bases adoptées par le comité des impositions pour parvenir à la répartition de la contribution foncière entre les différents départements, ne fussent erronnées et vicieuses. On ne sera pas sur-tout éloigné de croire que ces bases tendaient à exagérer la contribution assise sur la province de Languedoc, si l'on fait attention que le taux de la contribution, par individu, des départements voisins comparés avec le département de l'Aude, se rapproche pour le département du Tarn qui est entièrement formé de communes dépendantes du Languedoc; que la différence est plus sensible avec le département de la Haute-Garonne qui comprend une partie du ci-devant comté de Comminges, du Nebouzan, et du pays de Rivière-Verdun, étrangers à cette province; que cette même différence est encore plus frappante avec le département des Pyrénées-Orientales qui ne comprend qu'un très-petit nombre de communes de la dépendance du Languedoc; qu'enfin avec celui de l'Ariège qui en réunit également très-peu, cette différence est énorme.

Cependant on ne peut nier que le sol du département de la Haute-

Digitized by Google

Garonne ne soit en général bien supérieur à celui du département de l'Aude.

Il paraît que le comité des impositions tomba dans l'erreur en se bornant à rassembler les données générales sur la force des contributions que supportait le Languedoc, mais que n'étant pas assez versé dans la manutention adoptée par les états de la province, il laissa glisser dans son travail plusieurs doubles emplois.

Aussi les corps administratifs prétendaient qu'en portant à 17,752,000 fr. les sommes qui eussent été perçues en Languedoc pour être versées au trésor public, on n'avait pas fait les distractions nécessaires.

1° On n'avait pas distrait la portion de l'abonnement des vingtièmes qui était supporté par les propriétaires des fonds et droits nobles, et qui formait double emploi avec une partie de la cotisation des privilégiés. Ce premier article présentait, au préjudice de la province, une erreur de 473,349 fr.

2° On avait employé dans l'état des sommes perçues en Languedoc, la somme de 4,905,867 fr. pour les impositions provinciales, ce qui n'avait pas empêché qu'on eût, d'un autre côté, compris, par addition aux 17,000,000 des impositions ordinaires, divers impôts indirects, tels que la moitié des droits principaux des entrées des villes, de ceux d'inspecteurs aux boucheries, et autres, qui étaient acquittés par abonnement; le montant duquel était imposé dans le département des dettes et affaires de la province, et faisait aussi partie des impositions provinciales. Ce second article offrait un double emploi d'environ 1,200,000 fr.

3° On avait fait entrer dans la somme des impôts indirects perçus en Languedoc, les droits à la vente en détail sur les boissons pour 1,654,000 fr., quoique le produit de l'équivalent qui était le seul droit perçu sur la vente des boissons en détail fût mis annuellement

Digitized by Google

en moins imposé, en sorte que le montant des impositions qui étaient levées au marc la livre de taille, considérées comme contributions directes, n'aurait dû être porté en ligne de compte que distraction faite du produit de l'équivalent qui était mis en moins imposé : c'était donc un double emploi de 1,654,000 fr.

4° Dans le montant des impôts indirects on avait employé l'impôt du sel pour la totalité de ce qu'il rendait, quoique, d'une part, le gouvernement fût dans l'usage d'accorder à la province une remise annuelle de 225,000 fr. qui, employée à des travaux publics ou à d'autres objets d'utilité dans la province, adoucissait, pour les habitants, le joug de la gabelle, en fournissant des moyens de subsistance à cette partie du peuple qu'occupaient les travaux alimentés par ces remises ; et que, d'autre part, il eût fallu porter en distraction sur le produit de la gabelle ce que les habitants avaient à payer pour la consommation du sel devenu marchand. Cet article n'est porté que pour mémoire.

5° Le don gratuit était employé dans l'état des impositions directes pour l'entière somme que les états avaient coutume de voter, quoique le gouvernement fût dans l'usage d'accorder à la province, sur ce même don gratuit, une remise de 400,000 fr. destinée à soulager les cultivateurs dont les récoltes avaient été détruites par des cas fortuits ou par l'intempérie des saisons ; remise qui tendait à rendre le fardeau des impositions plus doux et plus supportable aux propriétaires des fonds de terre.

6° Le brevet militaire était porté dans le même état pour la somme de 412,570 fr., quoique le montant de ce brevet fût réduit de moitié en temps de paix. A la vérité, pendant les années qui ont précédé la révolution, le brevet militaire subsista sur le même pied qu'en temps de guerre ; mais le roi accordait à la province la remise de la moitié de cette imposition, pour être employée à des travaux pu-

Digitized by Google

blics, et c'était sur ces fonds que devaient se prendre les dépenses des travaux du Grau d'Agde et du rapprochement du Canal sous les murs de Carcassonne.

7° Dans le montant des impôts directs levés sur la province, on avait fait entrer la somme de 400,750 fr., qu'elle imposait tant pour les frais de l'administration provinciale, que pour les dépenses relatives au commerce, mines, manufactures et haras, quoique chaque département demeurât chargé en particulier de pourvoir, par des sous additionnels, aux dépenses d'encouragement pour les objets d'utilité publique.

8° On avait également fait entrer dans la masse des impôts directs la somme de 1,070,000 fr. que la province imposait pour ses travaux publics, et qui n'aurait pas dû entrer dans l'état comme élément de la répartition, puisque le trésor public supportait dans les autres provinces les dépenses de ce genre.

9° Enfin, on n'avait fait, dans ces mêmes états, aucune déduction pour les rentes dont la province jouissait sur le trésor public, et qui s'élevaient à 156,000 fr.

D'après ces observations, le département de l'Aude se croyait fondé a demander une diminution de 540,000 fr. sur la portion contributive qui lui avait été assignée d'après le travail du comité des impositions, par le décret du 27 mai 1791.

Il ne m'appartient pas de discuter le mérite des réclamations que formait le conseil du département de l'Aude, mais j'ai cru qu'il pouvait être utile de les rappeler, ne fût-ce que pour compléter ce qui appartient à l'histoire des finances avant la révolution.

La conséquence qu'on en peut inférer, c'est que, sous l'ancien gouvernement, le montant des impositions directes et indirectes supportées par chaque généralité ne pouvait pas être précisément connu, parce que le territoire régi par la même administration pour les

Digitized by Google

contributions directes, ne correspondait pas exactement au territoire soumis à la même manutention pour les contributions indirectes; de sorte que la répartition des sommes à payer par chaque département pour le remplacement des anciennes impositions n'a pu être faite exactement.

La division politique de la France présente cet avantage que les contributions directes et les contributions indirectes étant organisées par départements, il est facile de connaître au juste le produit des unes et des autres dans chaque partie du territoire, et d'en tirer toutes les inductions qui peuvent servir à faire juger de l'influence des produits de l'agriculture sur le recouvrement des contributions indirectes, et l'action réciproque de celles-ci sur la prospérité de l'agriculture.

Il paraît que les représentations du département de l'Aude furent prises en considération; car, en l'an V, son contingent, comparé avec celui de 1791, avait éprouvé une modération de 422,300 fr.; mais il faut observer qu'à cette époque le territoire de la France comprenait de plus les neuf départements de la Belgique et ceux des Alpes-Maritimes, du Mont-Blanc, du Mont-Terrible et de Vaucluse.

Le contingent du département aux deux contributions a encore diminué depuis cette époque: celui de 1806 ne s'élevait qu'à 2,171,300 fr. Comparé avec le contingent de 1791, il présentait une différence en moins de 957,400 fr., et de 535,100 fr. sur celui de 1797. A la vérité, il faut ajouter au contingent réuni de la contribution foncière, de la contribution personnelle et mobiliaire, celui qui lui est assigné dans la contribution des portes et fenêtres qu'on peut regarder comme une addition à la contribution foncière, puisque, à l'exception de quelques fonctionnaires publics qui tiennent des maisons à loyer dans les villes chefs-lieux d'arrondissement, les habitants occupent en général des maisons qui leur appartiennent. Mais comme le principal

Digitized by Google

de la contribution des portes et fenêtres ne revient pour tout le département qu'à 93,800 fr., il restera toujours une différence notable entre le montant des contributions directes que le département de l'Aude supportait en 1791 et en 1806.

Si l'on compare les contingents réunis aux trois contributions avec la population, la proportion revenait, au 1^er^ janvier 1806, à 9 fr. 53 c. par individu, et présentait une différence en moins de 3 fr. 53 c. sur ce que chaque individu supportait en 1791. Ainsi, à mesure que les contributions indirectes ont reçu quelque accroissement par la création de nouvelles impositions ou par l'extension donnée à celles qui existaient déja, le département de l'Aude a trouvé, dans la réduction des contributions directes, les moyens d'acquitter les nouvelles taxes: le fardeau de ces dernières eût été insensible, si elles n'eussent pas affecté principalement le produit des vignes, dans le moment même où les circonstances politiques tendaient à paralyser le commerce des vins et la fabrication des eaux-de-vie.

Prenons pour base de ces observations le contingent du département aux contributions directes en l'année 1807.

La somme à laquelle il était imposé revient, en principal, à deux millions trois cent soixante-douze mille six cent soixante deux fr., savoir:

Contribution foncière	1,930,000 fr.
Contribution personnelle et mobiliaire	242,300.
Portes et fenêtres	93,800
Patentes	106,562
	2,372,662 fr.

Cette somme représentait entre la 115^e^ et la 114^e^ partie des contributions assises sur toute la France.

Je ferai ici quelques remarques particulières sur les différentes contributions que supporte le département.

Digitized by Google

§. 1er. *Contribution foncière.*

En ajoutant au principal de la contribution foncière, les centimes additionnels imposés soit pour le fonds de non-valeurs, soit pour les dépenses fixes et variables, ou les frais de la guerre, et sans y comprendre ni les impositions extraordinaires autorisées par des lois particulières, ni les réimpositions, ni les remises des percepteurs, la somme totale de la contribution foncière du département, pour 1807, revenait à 2,597,056 fr. 25 cent.

Cette somme comparée avec la superficie totale du département, laquelle est de 630,547 arpents métriques, donne, toute compensation faite, 4 fr. 12 cent. par arpent.

La proportion de la répartition de cette somme entre les quatre arrondissements et celle de la contribution de chacun d'eux, par arpent, donne les résultats suivants :

ARRONDISSEMENTS.	SUPERFICIE en arpents.	CONTRIBUTION foncière.	CONTRIBUTION par arpent.
Carcassonne.....	206,243. 056..	805,243. 53...	3 fr. 90 c.
Castelnaudary.....	82,341. 250..	685,730. 50...	8 32.
Limoux.....	190,235. 584..	484,532. 65...	2 55.
Narbonne.....	151,727. 100..	621,549. 57...	4 10.
Totaux.....	630,547. » ..	2,597,056. 25...	4 fr. 12 c.

§ II. *Contribution personnelle et mobiliaire.*

Le montant des rôles de la contribution personnelle et mobiliaire, pour 1807, s'est élevé à 318,805 fr. 88 cent. Je déduirai de cette somme, 1° les impositions extraordinaires; 2° les réimpositions; 3° les frais de perception; attendu que les deux premiers articles n'affectent qu'un petit nombre de communes, et que les remises des percepteurs varient suivant les communes.

Au moyen de ces distractions, la somme totale de la contribution personnelle

Digitized by Google

et mobiliaire, pour 1807, est réduite à 301,814 fr. 94 c., divisée par le nombre des habitants qui, au 1^er^ janvier 1806, était de 237,813, cette somme a donné une taxe d'environ 1 fr. 27 c. par tête.

Le nombre effectif des contribuables aux rôles de 1807, a été de 47,085.

Ce nombre comparé avec celui des habitants présente un peu plus de cinq individus par famille. Mais cette proportion n'est pas exacte, attendu que tous les chefs de famille ne sont pas cotisés dans les rôles, et que l'on n'y comprend pas les indigents. Ainsi, toute compensation faite, le nombre des individus, par famille, est plutôt inférieur que supérieur à cinq.

§ III. *Portes et fenêtres.*

Les rôles de la contribution des portes et fenêtres, pour 1807, se sont élevés à 107,148 fr. 80 c. Il faut, pour les motifs allégués plus haut, en déduire les frais de perception; il reste 103,180 fr. Cette somme, répartie sur 44,837 cotes, donne, toute compensation faite, 2 fr. 30 c. 1/10 pour chaque maison.

Le nombre des cotes, comparé avec celui des contribuables aux rôles de la contribution personnelle, présente une différence en moins de 2,248; ce nombre peut exprimer celui des familles qui occupent des logements dans des bâtiments habités par d'autres familles. Comparé avec le nombre présumé des familles, il revient à-peu-près à la vingt et unième partie.

§ IV. *Patentes.*

Les rôles tant primitifs que supplémentaires des patentes de 1807, se montaient à 111,890 fr. 62 c. Cette somme est le résultat des taxes assises sur 9,760 contribuables. Sur cette somme, il a été accordé en décharge ou réduction celle de 1,148 fr. 30 c. Ainsi le produit effectif des patentes, pour 1807, a été de 110,742 fr. 32 cent.

Le taux moyen de chaque taxe revient pour le département, à 11 fr. 33 c. par chaque patentable.

Le rapport du nombre des patentables est à celui des contribuables, aux rôles de la contribution personnelle, dans la proportion de 207 à 1,000 : par conséquent il y a un peu plus que le cinquième des chefs de famille qui exercent des professions industrielles.

Digitized by Google

§ V. *Contributions indirectes.*

Je comprendrai indistinctement sous cette dénomination, les diverses perceptions et recettes qui se font dans le département de l'Aude, pour le compte du gouvernement, par d'autres agents que les percepteurs des communes, quoique quelques-uns de ces recouvrements proviennent de l'aliénation de propriétés domaniales, ou du revenu d'autres propriétés, telles que les forêts, etc.; que d'autres soient l'indemnité d'un service public, tel que les postes; que d'autres enfin soient opérés à l'entrée ou à la sortie du territoire français, et portent sur des objets d'importation ou d'exportation, plus ou moins étrangers au département.

Récapitulation générale des contributions payées dans le département de l'Aude, en 1807.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Art. I^er^. *Contribution foncière.*

Principal	1,930,000 fr.	» c.	
10 centimes pour frais de guerre	193,000	»	
2 cent. pour non-valeurs	38,600	»	
10 cent. 1/16 dépenses fixes	194,206	25.	
5 cent. 15/16 dépenses variables	114,593	75.	2,707,308 fr. 58 c.
1 cent. 9/16 supplément de frais de culte, etc	30,156	25.	
5 centimes communaux	96,500	»	
Remises des percepteurs	110,252	33.	

Art. II. *Contribution personnelle.*

Principal	242,300 fr.	» c.	
2 centimes fonds de non-valeurs	4,846	»	
10 cent. Dépenses fixes	24,381	44.	
5 cent. 15/16 dépenses variables	14,386	56.	
1 cent. 9/16 supplément de frais de culte, etc	3,785	93.	314,438 fr. 74 c.
5 cent. pour dépenses communales	12.115	»	
Remises des percepteurs	12,623	81.	

Digitized by Google

Art. III. *Portes et fenêtres.*

Principal.....	93,800 fr.	» c.	107,148 fr. 80 c.
10 centim. additionnels pour frais de confection de rôles.....	9,380	»	
Remises des percepteurs.....	3,968	80.	

Art. IV. *Patentes.*

Principal.....	106,562 fr.	47 c.	111,890 fr. 62 c.
5 cent. additionnels pour fonds de non-valeurs.....	5,328	15.	

En ajoutant à ces divers produits les impositions extraordinaires, départementales ou communales, autorisées par des lois particulières, ainsi que les réimpositions, ce qui donne pour la contribution foncière..... 26,043 fr. 10 c.

Et pour la contribution personnelle et mobiliaire..... 4,367 13

30,410 fr. 23 c.

La somme totale des contributions directes payées par le département de l'Aude, en 1807, a été de 3,271,196 fr. 90 c.

Il faut déduire de cette somme,

1° Les remises des percepteurs qui s'élevaient à..... 130,813 fr. 74 c.

2° Les frais de confection des rôles des portes et fenêtres, qui étaient de..... 3,567 50

134,381 fr. 24 c.

Total de ce qui restait..... 3,136,815 fr. 73 c.

Les frais faits en 1807 pour les recouvrements se portèrent à 9,500 fr. 86 c., ce qui revient à 1/325.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

1° Enregistrement, timbre, domaines, bois, etc.....	1,003,399 fr.	35 c.
2° Douanes et droit sur le sel.....	475,558	55
3° Loterie royale.....	37,750	»

1,516,707 fr. 90 c.

Digitized by Google

Report d'autre part.....			1,516,707 fr. 90 c.
4° Postes.....			131,239 »
5° Droits réunis.....			420,912 89
Total.....			2,068,859 fr. 79 c.

Les déductions à faire sur ce produit, ont été,

Enregistrement.

1° Traitement fixe et extraordinaire des employés supérieurs, et remises des receveurs....	66,441 fr. 97 c.		
2° Frais de port de lettres et de ballots.....	3,286 60	69,728 fr. 57 c.	

Douanes.

1° Appointements et autres frais.....	38,840 fr. 77 c.		
2° Fonds versés dans la caisse du département.....	3,716 49	42,557 fr. 27 c.	
Loterie, 5 p^r 100 de remises aux receveurs.		1,887 10	
Postes, appointements, et non-valeurs..		21,755 »	
Droits réunis, frais de toute espèce.....		169,975 33	
			305,903 fr. 27 c.
Il est resté par conséquent, pour total net, une somme de..			1,762,956 fr. 52 c.

De ces deux natures de contributions, il a été versé au trésor public, la somme de 4,364,341 fr. 99 c.

SAVOIR :

1° Principal de la contribution foncière.....	1,930,000 fr.	» c.
Frais de guerre.....	193,000	»
Un centime de fonds de non-valeurs.....	18,300	»
Principal de la contribution personnelle.....	242,300	»
Un centime de fonds de non-valeurs.....	2,423	»
Portes et fenêtres.....	93,800	»
Patentes.....	106,562	47
Excédant des sommes réservées sur ces deux contributions, pour confection de rôles et dégrèvements.....	15,000	»
	2,601,385 fr.	47 c

Digitized by Google

Report d'autre part..... 2,601,385 fr. 47 c.

2° Contributions indirectes, déduction faite des traitements, remises et autres frais ordinaires et extraordinaires..... 1,762,956 52 c.

Somme égale..... 4,364,341 fr. 99 c.

Le département de l'Aude comptait, en 1807, quatre octrois de première classe, trois de deuxième, et dix-neuf de troisième.

En voici le résultat général :

EXERCICE.	CLASSES.	PRODUIT BRUT.	PRODUIT NET.
1807.....	Première.....	202,356 fr. 54 c.	176,427 fr. 43 c.
	Deuxième.....	17,161 42.	15,918 35.
	Troisième.....	12,583 48.	12,326 11.
	Totaux.....	232,101 fr. 24 c.	204,771 fr. 89 c.

Le gouvernement avait affecté à l'entretien des compagnies de réserve, le vingtième des revenus communaux. Le produit de ce vingtième, dans le département, a été, pour l'année 1807, d'une somme de 20,329 fr.

La masse totale des contributions et autres charges publiques supportées, en 1807, par le département de l'Aude, a donc été de 5,592,486 francs 82 centimes ;

SAVOIR :

Contributions directes..... 3,271,196 fr. 90 c.
Contributions indirectes..... 2,068,859 68
Octrois..... 232,101 24
Vingtième des revenus communaux pour la compagnie de réserve..... 20,329 »

Total..... 5,592,486 fr. 82 c.

Considérée relativement à la population qui s'élevait à 243,000 habitants, cette somme donne une proportion de 23 fr. 1 cent. 1/2 par individu.

D'après les calculs de M. Necker (*Administration des finances, t.* 1), les contributions perçues en Languedoc revenaient, par tête d'habitant, à 22 liv. 1 sou. M. Necker écrivait en 1784. Depuis cette époque, la proportion de la contribution

Digitized by Google

n'a augmenté, pour le département de l'Aude, que d'environ 1 franc par tête. Cependant les propriétaires ne supportent plus ni la dîme, ni les droits seigneuriaux.

En comparant le montant total des recouvrements opérés dans le département de l'Aude, avec le produit présumé des recettes, porté dans le budjet de 1807, à 690,000,000 (non compris les recettes extérieures), on trouve que la proportion dans laquelle ce département aura contribué aux charges publiques, est la 123e partie et 19/50; il ne s'en faut que de 6/50 qu'il paie 123 parties 1/2.

Pour faire connaître avec plus d'exactitude encore, la masse progressive des contributions payées par le département de l'Aude, il ne paraîtra pas sans doute inutile de joindre ici le tableau de celles qui lui ont été imposées pour chacune des années 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, et 1816. Celles de 1808, 1809, et 1810 n'offrent que peu de différence avec l'état présenté pour 1807.

	CONTRIBUTIONS PAYÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE, PENDANT LES ANNÉES					
	1811.	1812.	1813.	1814.	1815.	1816.
Contribution foncière..	2,787,596f 90c	2,792,972f 43c	2,795,227f 38c	2,815,892f 57c	3,142,972f 40c	3,246,039f 53c
— person. et mobiliaire.	343,105 57.	344,935 9.	346,196 06.	345,288 66.	397,867 27.	436,800 78.
— des portes et fenêtres.	113,147 18.	113,879 71.	112,546 97.	108,059 53.	108,363 10.	157,224 35.
— des patentes.....	122,366 20.	118,776 94.	114,897 73.	105,474 43.	130,224 56.	273,752 14.
Impositions spéciales pour travaux extraordinaires, ou pour les routes.	154,980 15.	154,980 15.	154,980 15.			
Contributions extraordinaires.	.....	.....	890,927 67.	1,330,539 89.		
Requisitions pour le service des armées.	.....	.....	517,117 5.			
Total.....	3,521,196f » c	3,525,544f 32c	4,937,740f 6c	4,705,255f 8c	3,779,427f 33c	4,113,816f 80c
Enregistrement et domaines..	926,385f 58c	918,975f 94c	1,004,433f 96c	730,067f 55c	1,213,791f » c	1,540,209f 36c
Droits réunis.....	765,649 29.	834,328 72.	787,259 8.	643,241 48.	430,871 23.	514,529f 92c
Sels et douanes.....	980,534 90.	877,654 50.	691,831 92.	1,125,331 92.	1,154,563 57.	1,172,032 3.
Recettes diverses.....	80,122 43.	60,077 71.	201,730 66.	75,750 26.	19,306 76.	21,801 22.
Total.....	2,752,692f 43c	2,691,036f 87c	2,685,255f 27c	2,574,391f 21c	2,818,532f 56c	3,248,572f 53c
Total général....	6,273,888f 47c	6,216,581f 19c	7,622,995f 33c	7,279,646f 29c	6,597,959f 89c	7,362,389f 33c

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

Cadastre.

La confection des plans, dans le département, présentait des difficultés à cause des montagnes dont il est hérissé, et du grand nombre de rivières et de ruisseaux qui en découlent. Mais c'était aussi, en quelque manière, une terre classique pour des opérations géodésiques. En effet, la tour de Saint-Vincent, à Carcassonne, est moins renommée par son élévation et sa plate-forme, que par les observations faites successivement par MM. Jean-Dominique Cassini, Jacques Cassini, son fils, et Cassini de Thury, son petit-fils, et plus récemment par M. Méchain, pour parvenir à tracer ou à vérifier la méridienne de l'observatoire de Paris. La surface du département de l'Aude est couverte des triangles formés pour déterminer la grandeur des degrés de la terre; et, par une circonstance remarquable, on compte, dans ce département, sept des signaux qui ont servi à former ces triangles, le clocher de Fanjeaux, la tour de Saint-Vincent, et les hauteurs d'Alaric, de Bugarach, de Norè, de Pech-Lagarde et de Tauch. Indépendamment de ces sept points qui ont servi de sommets à des triangles du premier ordre, les membres de l'académie des sciences, chargés de la mesure de la terre, avaient reconnu vingt-deux autres points qui leur avaient servi à former des triangles secondaires, et la distance de tous ces points à la méridienne ou à la perpendiculaire était exactement connue, ou pouvait être facilement déterminée d'après les mesures données par les académiciens. Il était dès-lors d'autant plus facile de rattacher les opérations du cadastre à la méridienne et à la perpendiculaire, ainsi que le prescrivaient

Digitized by Google

les instructions de S. Ex. le ministre des finances, que la ligne méridienne traverse le département sur une longueur de 82,500 mètres, en passant à 1,111 mètres, à l'occident, de la tour de Saint-Vincent de Carcassonne. De tous les chefs-lieux de départements, cette ville se trouve le plus rapprochée de la méridienne, qui passe à 4,727 mètres de celle de Bourges; et, à l'exception de la ville de Mauriac, qui n'est éloignée de la méridienne que de 433 mètres, aucun autre chef-lieu d'arrondissement n'en est plus près que Carcassonne.

Le système adopté d'abord pour le cadastre était susceptible de perfectionnement; le vœu général s'exprimait pour des plans parcellaires. Le gouvernement n'a pas tardé à y déférer, et l'exécution du parcellaire a été définitivement organisée par l'instruction du ministre des finances, en date du 1^er^ décembre 1807.

Mais, il faut l'avouer, cette importante mesure n'est pas accueillie avec l'empressement qu'elle devrait produire. On peut en attribuer la cause à ce que, le premier système adopté pour le cadastre ne remplissant pas les espérances d'un pays cadastré depuis plusieurs siècles, il en est résulté une sorte de préjugé contre l'opération en général. Pour peu cependant que les contribuables veuillent comparer le cadastre, tel qu'il s'exécute aujourd'hui, avec le mode qui était suivi autrefois dans la province de Languedoc, ils ne pourront méconnaître les avantages et la supériorité du nouveau système. Sans doute, le cadastre de Languedoc a été, pendant plusieurs siècles, ce qu'il y avait de moins imparfait en France pour la répartition des contributions; mais, lorsqu'on entre dans le détail des vices qu'il présentait, on est étonné qu'il ne se soit pas élevé des réclamations plus fortes pour en obtenir le renouvellement. Il paraît, par l'histoire de Languedoc, tom. V, pag. 131, que ce fut aux états de 1530 que fut arrêté le dernier tarif général de la province; et comme on n'avait cherché qu'à y déterminer la force contributive de chaque diocèse,

Digitized by Google

on peut supposer que le laps du temps avait apporté beaucoup de changement dans la proportion qui existait primitivement entre la matière imposable de chacun d'eux : mais les états cherchaient à remédier à l'inégalité qui en résultait, en sollicitant auprès du gouvernement des remises ou *moins imposés* pour quelques diocèses.

On trouve dans les recueils que la province publiait des actes de son administration, divers arrêts du conseil qui accordent à différents diocèses des remises ou indemnités annuelles. Le plus récent est celui du 14 mars 1788, par lequel les diocèses ci-après dénommés obtinrent les sommes suivantes :

Narbonne	8750 liv.
Alby	6500
Lavaur	3500
Comminges	1300
Alet	2500
Lodève	2500
Saint-Pons	2500

Il est aisé de voir que, pour peu que le contingent de ces diocèses fût forcé au tarif, des remises aussi modiques ne pouvaient pas être d'un grand poids dans la balance ; et que, d'ailleurs, ce mode tendait plutôt à composer avec les inégalités qu'à les faire cesser. Aussi était-il notoire dans la province que les diocèses les plus renommés pour leur fertilité, et dans lesquels l'agriculture avait fait des progrès, étaient imposés dans une proportion beaucoup plus favorable que ceux où le terrain était plus ingrat.

Quant aux cadastres diocésains, il paraît qu'en général ils remontent au commencement du seizième siècle, et l'on y retrouvait les vices qui affectaient le cadastre de la province ; les états appliquaient aux inégalités qu'ils renfermaient le même remède, celui des remises et indemnités. Mais ces remises tendaient moins à soulager

Digitized by Google

les communes surtaxées, qu'à constater les vices et les disproportions du cadastre diocésain.

Les compoix-terriers, ou cadastres particuliers des communes, présentaient peut-être encore plus d'imperfections. Ce qu'on appela la table d'estimation, n'établit qu'une proportion idéale et fictive, soit entre les diverses natures de propriétés, soit entre les différentes classes de ces mêmes propriétés. Le système du compoix ne prend en considération ni le produit brut ni le revenu net, de manière qu'on ne peut rien conclure de l'estimation de chaque parcelle en particulier, ni sur la valeur vénale.

Un inconvénient encore plus grand, c'est que les compoix-terriers n'offrent aucunes lumières sur la force contributive de la commune, et qu'il est impossible d'en tirer aucune induction sur la matière imposable des différentes communes comparées entre elles.

Ce n'est pas ici le cas de démontrer la différence essentielle qui existe entre le système du cadastre, tel qu'il s'exécute aujourd'hui simultanément dans toute la France, et celui qui était établi dans la province de Languedoc. L'assemblée provinciale de la Haute-Guienne, qui avait cherché à se rapprocher le plus qu'il lui était possible des règles et des usages observés dans l'administration du Languedoc, se garda bien d'organiser son cadastre d'après le mode suivi dans cette province : elle sentit que le revenu net des propriétés de chaque nature devait donner la mesure de leur cotisation et déterminer la proportion d'après laquelle elles seraient appelées à supporter leur part des charges publiques.

Les anciens cadastres n'établissaient la valeur imposable de chaque nature et de chaque classe de propriété que par des proportions entre elles, d'après lesquelles on rendait facile la répartition équitable d'un contingent quelconque. Chaque commune d'un diocèse ou d'un arrondissement pouvait avoir des bases de proportions égales ou différentes.

Digitized by Google

Le rapport de ces bases au revenu réel n'en demeurait pas moins un secret que l'on gardait avec soin ; d'où il résultait nécessairement beaucoup d'arbitraire dans la répartition du contingent général du diocèse ou de l'arrondissement, en contingents partiels pour chaque commune.

On a voulu éviter cet inconvénient dans le cadastre actuel. Depuis que la France a pu être régie, dans toutes ses parties à-la-*fois*, par une unité de lois et une unité d'action, l'administration a cherché à rendre cette homogénéité commune aux détails qui pouvaient y participer.

La contribution foncière est la seule branche des finances qui n'en jouisse pas. Le contingent général de la France a été réparti arbitrairement ou sur des données incertaines entre tous les départements. Le contingent de chaque département a été réparti de même entre les arrondissements, les communes et les propriétaires.

On a pensé qu'en faisant un cadastre, non d'après de simples proportions qui n'auraient pu corriger que les vices de répartition individuelle du contingent de chaque commune, mais d'après les revenus réels nets de chaque propriété, on rectifierait en même temps toutes les répartitions, et l'on établirait l'égalité proportionnelle de l'impôt autant qu'elle peut être établie entre tous les propriétaires *de la* France.

S'il était possible d'atteindre ce but, ce qui n'est pas encore suffisamment démontré, l'assiette de l'impôt foncier deviendrait bien simple et bien facile. Le revenu de chaque propriétaire, étant une fraction homogène du revenu général imposable, la loi n'aurait à exprimer que la quotité de ce revenu qui serait nécessaire aux besoins de l'état, pour que chaque propriétaire connût à l'instant même quelle somme il devrait payer, sans avoir à craindre ni vexations, ni arbitraire : il aurait la certitude que tous les autres propriétaires paieraient dans la même proportion.

Digitized by Google

Il est incontestable que déja tous les propriétaires des communes d'un canton cadastré jouissent entre eux de l'égalité proportionnelle relativement à la répartition des contingents réunis des communes qui forment le contingent du canton.

Mais on a à combattre un grand obstacle qui n'existait pas pour la formation des anciens cadastres, c'est la répugnance des propriétaires à laisser connaître leur véritable revenu : les efforts qu'ils font, soit individuellement, soit par leurs délégués, pour le dissimuler, tendant sans cesse à atténuer les évaluations des experts, auront pour résultat d'établir des inégalités plus ou moins grandes entre les cantons, et de département à département, selon que les experts, les autres agents du cadastre, les conseils de préfecture et enfin les préfets, auront plus ou moins cédé aux résistances ou aux réclamations des propriétaires.

Si cependant on peut parvenir à niveler les cantons entre eux, et ensuite les départements, comme on a nivelé entre elles les communes d'un même canton, le problême sera résolu; le cadastre aura réalisé toutes les espérances qui ont déterminé à l'entreprendre.

Les quatre premiers cantons cadastrés dans le département de l'Aude comprennent un douzième de la superficie de ce département. Les évaluations du cadastre ont porté les revenus imposables de ces quatre cantons, y compris les propriétés bâties, à 2,448,903 fr.

La contribution en principal, payée par ces quatre cantons, monte à 309,735 fr., ce qui revient à environ un huitième.

En supposant, toutes compensations faites, que cette proportion soit, terme moyen, celle de tout le département, le principal de sa contribution foncière, pour 1818, étant de 1,932,808 fr., son revenu foncier imposable monterait à 15,462,464 fr.

Le revenu moyen des quatre principales natures de culture, trouvé par le cadastre pour les quatre premiers cantons cadastrés, est ainsi qu'il suit :

Digitized by Google

Terres labourables, par hectare..... 31 fr.
Vignes..... 40
Prés..... 71
Bois..... 35

Avant la révolution, la contribution foncière de l'Aude, qui a servi de base à l'assemblée constituante, montait à 2,744,155 fr., elle s'élève aujourd'hui, en y comprenant les centimes additionnels, à 2,899,212 fr.

Pour toute la France, la contribution foncière avant la *révolution*, était de..... 255,732,503 liv.

Elle monte, en 1818, à..... 259,054,941 fr.

C'est une nouvelle preuve que ce département pourrait, sous une infinité de rapports, tels que la superficie, la population, la richesse et les contributions, être considéré comme un terme moyen de la France dont il est une des 86 divisions; en sorte que, pour connaître la situation de la France sous ces différents rapports, il suffirait de multiplier par 86 ceux du département de l'Aude.

Digitized by Google

LIVRE VI.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

CHAPITRE PREMIER.

Fabrique de draps.

Il serait difficile d'assigner l'époque à laquelle le département de l'Aude commença de se livrer soit au commerce extérieur, soit au commerce de manufactures; tout porte à croire qu'elle remonte à la plus haute antiquité.

J'ai déja eu occasion de citer Polybe, Diodore de Sicile, Strabon, Pomponius-Méla, Pline, Ausone, qui tous parlent avec éloge de la situation avantageuse de Narbonne, de son port le plus marchand de cette côte, de son commerce le plus florissant de toutes les Gaules. Strabon sur-tout regarde cette ville comme l'entrepôt des marchandises le plus considérable qu'il y eût aux environs, comme le hâvre et l'arsenal maritime des Volces arécomiques, comme bien supérieure à Nîmes, leur capitale, par l'abord continuel d'étrangers et la multitude de négociants que le commerce y attirait.

Le témoignage de Sulpice-Sévère prouve que ce commerce florissait encore dans le Ve siècle, et que Narbonne continuait d'être le rendez-vous des vaisseaux marchands de l'Égypte et de toute l'Afrique. Les fréquents changements de maîtres auxquels cette ville fut exposée

Digitized by Google

pendant les guerres des Goths et des Sarrasins, n'empêchèrent pas le commerce de s'y maintenir. On trouve des preuves de sa prospérité au temps de Charlemagne, et postérieurement, dans la concession que le comte de Barcelonne fit, en 1146, aux marchands de cette ville, d'un *fundique* ou marché public à Tortose en Catalogne, avec exemption de tous droits et de tous péages; enfin dans les traités qu'elle conclut en 1166, 1224, 1225 et 1244, avec les républiques de Gênes, de Pise, et la ville de Marseille.

Un commerce si considérable n'a pu se soutenir et être avantageux qu'autant que les produits des manufactures entraient dans la masse des exportations. Si l'on admet que les objets de fabrique ont dû faire partie de ces spéculations, il est naturel de croire que les manufactures de draps et autres étoffes de laine établies soit à Narbonne, soit à Carcassonne, soit dans le reste du département, et qui fournissaient principalement à ce commerce, existent depuis plusieurs siècles.

La situation du pays, dont plusieurs cantons sont peu fertiles, les montagnes et les monticules plus ou moins arides dont il est hérissé, la proximité des Corbières et de la Montagne-Noire, l'existence assez récente des villes ou bourgs de Lagrasse, de Montolieu, de Caunes, de Saint-Hilaire, lesquels doivent leur origine aux monastères *qui* y furent fondés vers la fin du huitième siècle, tout *démontre* que l'agriculture avait jusqu'alors fait peu de progrès, que les troupeaux formaient la principale richesse des propriétaires, que les environs de Carcassonne fournissaient, par la nature même du territoire, une grande quantité de laines, et que l'importance de ses fortifications qui la mettaient à l'abri des incursions et des surprises, et l'avantage de sa position sur la rivière d'Aude, entre les deux chaînes de la Montagne-Noire et des Corbières, durent faire de cette ville le magasin de toutes les laines de la contrée. Il est même vraisemblable

Digitized by Google

que les manufactures de draps qui l'ont rendue célèbre, ont été créées par les plus anciens habitants du pays. La domination des Romains favorisa, pendant plusieurs siècles, le développement de cette industrie. Les incursions des Vandales, des Wisigoths durent en arrêter les progrès; mais celles des Sarrazins contribuèrent sans doute à les étendre. On sait à quel point cette nation avait poussé l'amour de la magnificence et l'esprit de la galanterie, et l'on peut attribuer à cette époque l'origine du goût que les Espagnols contractèrent pour les draps de Carcassonne.

Les manufactures de Carcassonne étaient florissantes au XII^e^ siècle. Un des plus fameux troubadours de ce pays, mort en 1218, Raymond de Miraval, adressant une pièce de vers au jongleur Bayonna, après lui avoir annoncé qu'il aurait obtenu de la cour de Narbonne un cheval avec une selle de Carcassonne, lui conseille de s'établir dans le Carcassez: « *Tu iras chez Olivier qui te donnera des robes de « beau et fin drap de Carcassonne.* »

Philippe-le-Bel, en 1303, envoya un commissaire dans la sénéchaussée de Carcassonne, pour conférer avec les surintendants des manufactures de draps de cette ville et de celles de Narbonne et Limoux sur plusieurs demandes relatives au passage des laines et à la manière de fabriquer les draps. On demandait que la sortie des laines et des bêtes à laine fût interdite dans la sénéchaussée. Le roi accorda leur demande, moyennant une imposition, à son profit, de douze deniers sur chaque pièce double de drap et sur les autres à proportion.

Philippe-le-Long confirma ces ordonnances en 1317, mais le droit de douze deniers et la défense de laisser sortir les laines et les bêtes à laine furent supprimés par Philippe-de-Valois, en 1331.

Ce qui prouve que la province commençait à jouir d'un commerce étendu, c'est la protection donnée aux marchands de Narbonne, en 1331, par Frédéric, roi de Sicile, qui leur permit d'avoir à

Digitized by Google

Messine et dans d'autres places de ses états, un consul et des loges; c'est la faveur que leur accorda, quelques années après, l'empereur Andronic, dit le Jeune, dont ils obtinrent une patente scellée d'une bulle d'or, en vertu de laquelle ils purent avoir un consul à Constantinople. Ils en avaient un à Rhodes, en 1356, et le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérulasem leur donna même une maison consulaire. Enfin les marchands de Narbonne entretenaient, en 1377, un consul à Alexandrie pour leur commerce d'Égypte, de Chypre, etc.

Une requête présentée à Louis XI, en 1479, par les commerçants de Carcassonne, atteste encore que depuis long-temps ils envoyaient leurs draps dans le Levant.

Le 2 septembre 1666, les principaux fabricants de cette ville, assemblés sous la présidence du juge-mage, rédigèrent un règlement en soixante et onze articles, par lequel furent fixées les longueurs et largeurs des différentes qualités de draps, les laines à employer dans chaque qualité, le nombre de fils que devait avoir la chaîne, les lisières, foulages, teintures, et tous les procédés de la fabrication. Ils établirent une police rigide contre la négligence et la fraude des ouvriers; enfin ils arrêtèrent que quatre d'entre eux seraient élus annuellement sous le nom de *Bayles* (depuis *Jurés-gardes*) pour surveiller l'exécution des réglements. Ces statuts, approuvés par le conseil-d'état, furent confirmés par lettres-patentes du roi, enregistrées au parlement de Toulouse le 17 décembre de la même année. Ils ont été depuis ou confirmés de nouveau ou modifiés suivant les circonstances, par différents arrêts du conseil-d'état des 13 août 1669, 15 mai 1676, 22 octobre 1697, 20 octobre 1708, 15 janvier 1732, 29 janvier 1737.

Il y avait un siècle que des gentilshommes, du nom de Saptes, avaient établi, auprès de Carcassonne, une manufacture de draps.

Digitized by Google

M. de Varennes qui la dirigeait au moment où Colbert s'occupait à ranimer cette branche d'industrie, alla puiser, en Hollande, des principes de fabrication, en ramena de bons ouvriers qui firent des étoffes propres pour le Levant; elles y furent reçues avec plaisir : bientôt cet exemple fut imité par d'autres fabricants, et les envois se multiplièrent.

Les Hollandais, les Anglais, les Vénitiens, tentèrent vainement d'arrêter cet essor; vainement ils donnèrent leurs étoffes à bas prix, même à 25 pour o/o de perte : enfin ils en altérèrent la qualité, et cette opération les décria au point qu'ils perdirent toute concurrence.

Les succès de notre commerce en Levant avaient exigé de grands sacrifices de la part des manufacturiers; le gouvernement vint à leur secours : la manufacture des Saptes reçut le titre de manufacture royale. Les États de Languedoc qui, lorsqu'ils n'avaient pas eu la première idée d'une mesure utile, avaient toujours le mérite de l'accueillir et de l'adopter, partagèrent avec les fabricants les frais du premier établissement, firent des avances sans intérêt, et accordèrent une prime d'encouragement de 10 francs pour chaque pièce de drap expédiée dans le Levant.

Les marchands de Marseille achetaient les draps des manufactures de Carcassonne, à payer au terme de huit mois ou d'une année. Quand le manufacturier était pressé par le besoin d'argent, il accordait au marchand avec lequel il traitait un escompte de 1 pour o/o par mois, et recevait sur-le-champ son paiement; mais le plus souvent il attendait le terme.

Ces avantages, la province les devait donc, pour la plus grande partie, au corps des fabricants de Carcassonne. En effet, qu'était le commerce du Levant depuis 1680 jusqu'en 1700? Deux seules manufactures travaillaient; mais depuis que les fabricants de Carcassonne, excités par M. de Basville, intendant de Languedoc, se fu-

Digitized by Google

rent adonnés à ce genre d'industrie, il augmenta bientôt à vue d'œil; c'est du milieu de ce corps que sortirent presque toutes les autres manufactures; c'est de là qu'on tirait ceux qui les dirigeaient, c'est à lui qu'on fut redevable de la perfection de la marchandise. On lui dut encore la subsistance des ouvriers, lorsque des diminutions de prix et des pertes considérables amenèrent l'interruption du travail.

Les réglements de Colbert furent long-temps la sauve-garde du commerce; les ministres tenaient à leur fidèle exécution, et, dans des lettres instructives adressées, le 14 février 1765, par le contrôleur-général aux inspecteurs des Jurandes de Carcassonne, on voit avec quelle sollicitude il recommande l'observation exacte de ces mesures auxquelles la France devait un commerce qu'il estime à 12,000,000.

« La liberté et la bonne foi, dit ce ministre, sont également utiles « dans le commerce : il convient d'attirer le consommateur en *lui* « présentant différentes espèces de marchandises qui, par leur va- « riété, puissent contenter les différents goûts. Mais il faut avoir « grand soin de ne pas l'écarter pour toujours en le trompant dans « la qualité de chaque espèce. On ne peut donc trop veiller sur la fidé- « lité des marques qui ont obtenu la confiance du public ou aux- « quelles on veut la concilier. La célérité des opérations du com- « merce et l'ignorance du véritable consommateur sont des raisons « essentielles pour veiller à cette fidélité et pour conserver cette con- « fiance.

« Le plus bas compte des draps est celui des 16ains. On pourrait « autoriser la fabrication des 16ains, 18, 20, 22 et 24ains, si fait « n'a été, pourvu que les fabricants le demandent, que ces draps « contiennent réellement le nombre des fils en chaîne et que leur « nom indique, qu'ils aient des marques distinctives tant aux chefs « que dans les lisières, qu'ils soient revêtus d'un plomb de visite qui

Digitized by Google

« indique leur qualité, et qui n'autorise pas les vendeurs à les vendre « pour draps de qualité supérieure; on n'aperçoit pour-lors aucun « inconvénient à ces différentes fabriques, et l'industrie des fabri- « cants a un libre espace pour s'étendre; on applaudira même à ses « succès, dès qu'ils ne seront pas fondés sur une erreur de nom et « sur des soustractions de matières qui ne manqueraient pas, au bout « d'un terme plus court qu'on ne le croit, d'écarter le consommateur « et de ruiner cette branche importante d'un commerce solidement « établi.

« Prenez bien garde que ces nouvelles espèces proposées n'appro- « chent pas trop des anciennes et ne puissent pas être confondues « avec elles, au préjudice du consommateur.

« Je sais, ajoute-t-il, que les circonstances de la dernière guerre « et le mauvais exemple de plusieurs fabricants ont donné lieu à des « relâchements considérables dans la fabrique. Mon intention est de « réparer au plutôt ce désordre. »

Le même jour 14 février 1765, M. le duc de Praslin annonçait à M. de Vergennes, ambassadeur à la Porte, que les ordres les plus précis étaient donnés pour remettre les fabriques en règle.

Parmi les différentes qualités de draps, celle des *Londrins seconds* avait le plus de cours; elle était presque la seule demandée. M. de Volney, dans la seconde édition de son voyage en Égypte, assure que l'importation en Levant s'élevait, année commune, à 96,000 pièces, formant 8,000 ballots.

Les fabriques de Carcassonne faisaient quelques envois dans nos colonies d'Amérique et de l'île de France. Elles fournissaient un certain nombre de ballots en assortiments bizarres pour la traite des Nègres. Pendant long-temps, il fut exporté de fortes parties de draps aux Indes-Orientales, et cette consommation alla jusqu'à 8 ou 900 ballots pour la seule ville de Carcassonne.

Digitized by Google

La Russie paraissait vouloir essayer aussi des draps de ce pays. On avait fait demander de Saint-Pétersbourg des échantillons des différentes couleurs, le prix des draps, et des renseignements relatifs à ce commerce. Malheureusement le vaisseau chargé de ce paquet périt sur les côtes de la Russie; il était parti de Cette en 1780.

Un grand nombre de Communes prenaient part aux bénéfices de la fabrication. Indépendamment des draps qui se faisaient dans huit manufactures royales et dans les fabriques particulières de Carcassonne, il en sortait une quantité considérable des villes, bourgs ou villages de Cabrespine, Castans, Caudebronde, Caunes, Cenne, Chalabre, Fraisse, Labastide, Latourrette, Les Ihles, Limoux, Limousis, Mas-Cabardès, Miraval, Montolieu, Pradelles, Roquefère, Saissac, Sallèles, Salsigne, Trassanel, Villanière, Villardonnel. Une partie de ces communes formait ce qu'on appelait la Montagne de Carcassonne, et leurs draps étaient connus aussi sous le nom de draps de la Montagne.

L'exagération des principes de la liberté du commerce porta un coup funeste à la prospérité manufacturière de ce pays. La surveillance se relâchant de toutes parts, les réglements furent violés, la cupidité put se livrer impunément à ses spéculations.

Les Anglais, attentifs à profiter de nos erreurs et de nos fautes, jaloux de la préférence que nos Londrins obtenaient dans les marchés de la Turquie et dans les caravanes de la Perse et de l'Inde, essayèrent pour nous la ravir, un nouveau genre de fabrication appelé *Châlons*, en demi-largeur des draps ordinaires, et composés de laines communes nationales. Ces nouvelles étoffes furent bientôt accréditées dans le Levant et diminuèrent la consommation des Londrins.

Dans le cours des années 1783 et 1784, le commerce de France entreprit une expédition pour la Chine. Cette expédition avait été

Digitized by Google

décidée par un arrêt du conseil d'état du roi rendu le 21 juillet 1783. Le gouvernement prêta au commerce trois vaisseaux du port de 1,200 à 1,500 tonneaux; ce furent le *Triton* et la *Provence* de 64 canons, et le *Sagittaire* de 50 canons. Le *Triton* et le *Sagittaire* furent expédiés de Brest; la *Provence* le fut de Toulon. Ce dernier vaisseau, dont la cargaison était de 2,172,540 fr., fut le seul qui prit des draps de Carcassonne, et il en prit pour 477,506 fr. L'expédition fut heureuse; les vaisseaux arrivèrent en Chine, et les draps furent vendus ainsi que les autres marchandises dont les trois vaisseaux avaient été chargés.

Ce débouché eût continué sans doute à produire de grands avantages; mais en 1785, M. de Calonne obtint du roi, en faveur de douze capitalistes de Paris, le privilége du commerce de l'Inde et de la Chine. Il était naturel d'espérer que cette compagnie s'empresserait de porter dans ces contrées lointaines les productions de l'industrie française. Cependant elle ne fit aucune expédition des draps de Languedoc, les seuls appropriés à la consommation des Indes. Les Anglais envahirent tout le commerce d'exportation; la compagnie française n'était qu'une société de marchands privilégiés qui achetaient des Anglais et dans leurs ports les marchandises des Indes et de la Chine, pour les faire vendre dans le port de Lorient comme produits de leur armement. On peut assurer que jusqu'à l'époque de la révolution, les négociants de Marseille expédiaient annuellement à la Chine pour environ 500,000 fr. de draps de Carcassonne, et la même quantité pour l'Inde.

Une rivalité nouvelle s'était élevée en Allemagne contre les fabriques du Midi; Eupen et tout le Limbourg, le duché de Juliers, Verviers, et sur-tout Aix-la-Chapelle, avaient fait d'heureux essais pour le Levant; et, par une fatalité inconcevable, tandis que, sur les bords du Rhin, des manufacturiers éclairés mettaient tous leurs

Digitized by Google

soins au perfectionnement de l'art, ceux qui jusqu'alors avaient été en possession de fournir à la consommation de la Turquie, semblaient, par leur négligence ou leur infidélité, ne chercher que les moyens de hâter la décadence de leur commerce.

C'est au milieu de cet aveuglement que vint les surprendre la révolution. Dès ce moment tout frein fut brisé et le mal fut à son comble. La guerre acheva de détruire ces utiles et antiques relations, et l'industrie de Carcassonne fut entièrement paralysée ou réduite à prendre une direction nouvelle.

De tant de fabriques autrefois si fameuses, à peine celle de Bize existe-t-elle encore de nom.

L'établissement de Montolieu, fondé par Louis Pascal, fut érigé en manufacture royale par lettres-patentes du roi, le 12 janvier 1734.

Ce fut la douzième des manufactures royales que possédait la province de Languedoc. Elle obtint, comme les onze autres, le don annuel et gratuit de 3,000 fr., à titre d'encouragement.

Devenue pour le pays où elle était établie et pour tous les bourgs et villages qui l'avoisinent, une source de prospérité, elle fut encore la rivale la plus redoutable des Anglais dans le Levant, par la finesse et la perfection de ses draps. Aucun sacrifice ne coûtait à Pascal pour parvenir à détruire la concurrence de ces insulaires.

Un trait fera connaître son caractère et ses vues :

Il avait conçu le projet de fabriquer des draps en poil de lapin. Il en fait faire deux pièces en blanc de cigne, qu'il destine à être présentées au grand-seigneur par l'ambassadeur de France à Constantinople. Les draps partent pour le Levant. La France était en guerre avec l'Angleterre, les vaisseaux qui les transportent sont pris. Pascal apprend cette nouvelle : « *Tant mieux, dit-il, les Anglais « verront qu'il y a en France des fabricants qui valent les leurs.* »

La mort le surprit au milieu de sacrifices et de pertes de tout

Digitized by Google

genre; il ne laissa d'autre héritage qu'un nom célèbre parmi les fabricants.

Les derniers propriétaires, MM. Thoron, prirent, en 1756, la direction de cette manufacture. Ils employèrent tous leurs soins et leurs moyens pour soutenir la réputation des draps *Pascal*, ils réussirent même à l'augmenter encore. A l'exposition générale des produits de l'industrie française en 1801, ils firent connaître les draps nationaux qui avaient obtenu la prééminence en Turquie, et le gouvernement leur décerna la médaille d'argent.

Forcés par le malheur des circonstances de suspendre la fabrication de ces belles étoffes, ils ont préféré ce parti à celui d'en altérer la perfection. Le haut prix de l'argent en France, la suppression de toute consommation dans l'étranger, la perte des nouveaux débouchés qu'ils avaient ouverts, la rentrée des fonds du Levant à des changes avilis et ruineux, enfin la stagnation presque entière du commerce, laissent depuis quelque temps sans activité un établissement précieux qui s'était accru du double de ce qu'il était à la mort de son fondateur.

La manufacture de Pennautier n'avait pas eu des commencements si brillants. Sa fondation date de 1696, et est due à Pierre-Louis de Rech de Pennautier, trésorier-général de la Province de Languedoc.

Elle n'obtint qu'en 1727 le titre de manufacture royale, avec tous les priviléges qui y étaient attachés. Régie successivement par divers entrepreneurs, elle se soutint, à l'aide d'une fabrication médiocre, jusques vers l'année 1759, où le décri de ses draps la fit abandonner.

Ce fut à la fin de cette même année que Joseph Tarbouriech entreprit de relever cette manufacture; il y parvint à force de persévérance et de sacrifices, et dans l'espace de sept à huit ans, la fabrique de Pennautier devint la rivale des premières manufactures de Languedoc : toutes les qualités de draps propres à la consommation

Digitized by Google

du Levant, y acquirent la perfection dont elles étaient susceptibles, et ne contribuèrent pas peu à la réputation des draps français chez l'étranger.

Tarbouriech, animé, comme Louis Pascal, du génie de son état, fabriqua diverses sortes d'étoffes capables de satisfaire le goût de la nation; bientôt sortirent de ses ateliers :

Les draps veloutés
- Rayés en travers et nuancés.
- Rayés en long et nuancés.
- Rayés partie en soie, et partie en laine.

Les draps rayés en long sans être nuancés.

Les draps à deux couleurs.

Les draps mélangés
- Laine et pinne-marine, dits à poudre d'or.
- Laine et poil de chevreau, imitant d'un côté, la poudre d'argent, de l'autre, la fourrure.

Les draps brochés,

Les kalmoucs, ou alpagas,
- Laine et poil de lapin, unis et mouchetés.
- Laine de Vigogne, idem.
- Avec la laine, et herminés.

Il entreprit d'imiter les Châlons anglais, mais la mort ne lui laissa pas le temps d'éprouver jusqu'à quel point il aurait pu atteindre à ce genre d'industrie.

La manufacture de Pennautier fabriquait, année commune, cent balles de draps, dans lesquels il entrait environ 3/5 de laine d'Espagne et 2/5 de laine de France. Elle occupait 3,000 personnes. Elle a cessé d'être en activité depuis 1799, sans avoir rien perdu de sa renommée.

Plusieurs années auparavant, les manufactures privilégiées des

Digitized by Google

Saptes et de Cuxac avaient abandonné leurs travaux. La révolution porta le dernier coup aux établissements de la Trivalle, de Roquecourbe, de Villardonnel et de Fourtou.

Au reste, de quelque importance que soient ces grands ateliers, quelques encouragements qu'ils méritent de la part du gouvernement, parce que ce n'est que là qu'on peut embrasser à-la-fois tous les travaux et atteindre plus facilement le perfectionnement de la fabrication, on ne saurait cependant se dissimuler qu'ils exigent de vastes édifices et des avances considérables, et qu'ils sont, en général, d'un entretien trop coûteux pour soutenir la concurrence des fabricants particuliers : ceux-ci font travailler bien plus économiquement au domicile des ouvriers qu'ils emploient. C'est par ces considérations sans doute que la plupart des entrepreneurs avaient abandonné les manufactures royales long-temps avant la crise désastreuse qui acheva la ruine des fabriques de ce département.

L'Espagne offrait aussi un débouché intéressant aux draps de Carcassonne. De temps immémorial ce royaume en faisait une assez grande consommation, qui fut diminuée par l'interruption de la fabrication des draps teints en laine; mais des consommateurs et surtout les armateurs espagnols adoptèrent les londrins seconds, dont la finesse et la légèreté convenaient à l'habillement des colonies; cet article devint pour la consommation annuelle un objet de 2500 à 3000 pièces.

En 1792, les droits d'entrée de ces londrins avaient été fixés à 127 maravédis par varre castillanne.

Une résolution des premiers jours d'avril 1806 est venue tout-à-coup arrêter l'exportation. Cette mesure du roi d'Espagne assujettit la draperie française à un droit qui peut être regardé comme une prohibition véritable.

En effet, le premier tarif établissait un droit de 7 réaux 6 mara-

Digitized by Google

védis, ou 1 f. 75 c. la varre, et 10 réaux 3 maravédis, ou 2 fr. 50 c. l'aune.

Le second impose 28 réaux ou 7 fr. par varre, et 39 réaux ou 9 fr. 75 c. par aune.

Or cette fixation de droits frappant tous les draps de fabrique française, sans distinction des londrins, dont la valeur est de 11 fr. le mètre ou 15 fr. l'aune, d'avec les draps de Sedan, Abbeville et Louviers, dont le prix s'élève depuis 40 jusqu'à 60 fr.; *il en résulte* que le consommateur espagnol a, depuis cette époque, rejeté les premiers sur lesquels son gouvernement avait triplé l'imposition.

Notre gouvernement pouvait user de représailles en imposant des droits proportionnés sur les bestiaux qui sortent des départements du midi pour approvisionner les boucheries de la Catalogne, de l'Arragon et de la Navarre. L'exportation journalière de bêtes à laine, depuis Perpignan jusqu'à Bayonne, était incalculable, et par son excès exposait les campagnes à manquer de troupeaux, ou à les payer à des prix onéreux pour l'agriculture.

L'Italie semble ouvrir un nouveau débouché à nos fabriques. En portant à Naples des ouvrages manufacturés, les négociants du département de l'Aude peuvent tirer du royaume des deux Siciles des matières premières utiles à leurs fabriques, les laines de la *Pouille*, des Abruzzes et de la Basilicate, les huiles de la Calabre et celles de la terre d'Otrante connues sous le nom d'huiles de Gallipoli.

« Les exportations de nos provinces méridionales pour le Levant « sont bien plus avantageuses à l'État que celles de la Belgique. Les « draps des départements réunis sont expédiés en Turquie par terre, « à travers l'Allemagne et la Hongrie, ou quelquefois, embarqués « sur le Rhin et le Danube; ils vont à Trieste pour être chargés sur « des bâtiments autrichiens. Dans l'un et l'autre cas, tous les frais « de ces envois tournent au profit des étrangers. Au contraire, les

Digitized by Google

« draps du département de l'Aude et de tout le ci-devant Langue-« doc, voiturés par terre jusqu'à Marseille, sont adressés à des com-« missionnaires, qui les chargent sur des navires français, en font « assurer la valeur sur la place. Ainsi ce commerce forme des ma-« telots à notre marine et n'enrichit que des Français (1). »

Pour que le commerce qui se fait de nation à nation soit utile à un état, il faut qu'il se compose de marchandises du cru du pays ou de ses manufactures, et que ces marchandises soient le fruit de l'industrie et du travail des sujets; qu'on retire du pays où on les transporte d'autres marchandises en échange, et qu'on emploie le moins d'argent possible à la solde de ce commerce. On peut dire que celui des Français dans le Levant a tous ces avantages et encore un plus grand, c'est que les Turcs avec lesquels ils trafiquent n'étant point adonnés à la navigation, leur laissent toute l'utilité qui peut revenir du transport des marchandises que l'on prend dans leur pays.

Le département de l'Aude est placé au centre des meilleures laines de France; les siennes propres sont renommées; on estime par-tout les laines de Narbonne et des Corbières. La supériorité de ses teintures n'est pas contestée, et les Turcs regrettent toujours les brillantes couleurs de ses draps. La plus grande partie de ceux de Carcassonne se consommaient à Constantinople et à la cour même du Grand-Seigneur.

On ne peut guère évaluer avec précision l'état actuel de la fabrication des draps destinés pour le Levant. Depuis la suppression des jurandes et des inspecteurs des manufactures, les moyens de recensement échappent et ne sauraient être suppléés que par des don-

(1) Mémoire sur le commerce ancien et moderne de Carcassonne, par M. Joseph Rolland.

Digitized by Google

nées approximatives plus ou moins exactes. M. de Barante porte à 9,060 pièces la quantité de draps pour le Levant, qui furent fabriqués en 1800 dans l'arrondissement de Carcassonne. Ces 9,060 pièces, de 34 à 36 aunes, équivalent à environ 20 mille demi-pièces de 15 à 17 aunes. Ce n'est que le tiers de la fabrication antérieure à 1789.

La paix d'Amiens permit aux fabricants de Carcassonne de faire quelques envois dans les Échelles. Ils obtinrent du succès : encouragés par ce début, ils firent tous des londrins, et dans le cours de l'année 1802, il en fut fabriqué 25 à 26 mille pièces. La reprise des hostilités ayant arrêté les expéditions, porta le coup le plus funeste au commerce de cette ville; il en résulta la ruine d'un grand nombre de maisons et des pertes considérables pour toutes.

L'année suivante, le découragement était général, et il ne se fabriqua que 9 à 10 mille demi-pièces de draps.

En 1806 et 1807, la fabrication s'est élevée de 16 à 17 mille demi-pièces, dont 2 à 3000 pour le Levant. Dans ce moment elle n'est pas beaucoup plus considérable, quoique la ville de Carcassonne compte environ 25 à 30 fabricants.

Le commerce de l'intérieur n'assurant pas aux fabriques les avantages de celui de Turquie, n'avait jamais pris l'essor qu'on aurait pu lui donner. Il devint plus particulièrement le partage des villes de Limoux et de Chalabre.

La ville de Limoux est de trois côtés entourée de montagnes, la plupart arides, peu propres à la culture du blé et du maïs, mais qui nourrissent beaucoup de bêtes à laine. Ce genre de richesses dut engager les habitants à s'adonner à la fabrication.

Dès le commencement du XVI^e^ siècle, Limoux fabriquait 135 mille mètres d'un drap grossier et épais, d'une valeur à-peu-près égale à la moitié de celle du drap que cette ville fabrique aujourd'hui. Le fabricant vendait tous ses produits en France, et presque

Digitized by Google

toujours sur sa banque, à des marchands en gros de Lyon et de Limoges.

La jurande des marchands de Limoux fut établie et leur manufacture gouvernée par les premiers réglements généraux publiés en 1669 : depuis cette époque, elle se soutint toujours avec éclat, et s'accrut considérablement par le bon ordre et l'exactitude de ses jurés-gardes.

Telle était l'excellence de sa fabrique de *londres-larges*, qu'elle fut donnée pour modèle aux fabricants des trois provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné, en l'année 1727. Par les soins de MM. les intendants, et en exécution de l'arrêt du conseil du 1.er février de la même année, il fut envoyé à chacune de ces fabriques des échantillons de trois pièces *londres-larges* de différentes couleurs, choisies par préférence de la fabrique de Limoux, avec ordre de s'y conformer tant pour la qualité que pour les couleurs.

L'esprit d'économie, l'amour du travail, le progrès des lumières industrielles augmentèrent encore peu-à-peu la perfection et le nombre des produits de Limoux. En 1778, on fabriquait, dans cette ville, des draps plus fins et mieux travaillés, dont la quantité s'éleva, cette même année, à 220 mille mètres.

Un édit du roi, qui, en 1779, permit aux manufacturiers de fabriquer suivant les dimensions qu'ils jugeraient convenables, produisit cet effet, que, pendant les dix années qui précédèrent la révolution, la fabrication diminua d'un tiers, et les draps furent moins perfectionnés.

En 1795, la fabrique se remonta et revint bientôt au point où elle était en 1778. Elle a pu éprouver encore quelques vicissitudes; mais elle est en ce moment dans un degré d'activité toujours croissante.

La fabrication de Limoux s'élevait, en 1789, à 6000 pièces de

Digitized by Google

draps, en 1800 à 7000 : elle s'est portée, en 1810, à 8000 pièces; elle a, depuis cette époque, excédé le nombre de 12,000.

C'est dans les montagnes des arrondissements de Carcassonne, Limoux et Narbonne, et dans le département des Pyrénées-Orientales, que les fabricants de cette ville achètent les laines qu'ils emploient pour leurs draps.

On évalue à-peu-près au tiers la portion de ces draps qui est expédiée à l'étranger; elle se consomme en Espagne et en *Italie.*

La petite ville de Chalabre avait fait anciennement quelques essais pour le commerce du Levant; ils furent infructueux. Ses draps furent décriés, et ce pays, en 1781, était encore un des plus misérables de la France. A cette époque, sept ou huit habitants conçurent le projet de fabriquer des draps d'un genre particulier. Bravant tous les obstacles, ils montèrent en petit les ateliers nécessaires, attirèrent chez eux des ouvriers étrangers, les formèrent, en créèrent de nouveaux, et dès la première année, fabriquèrent environ 500 pièces qui furent achetées avec empressement et commencèrent la réputation des fabricants de Chalabre. Aucun article de mode ne leur échappait, tous étaient imités avec succès; on se rappelle dans plusieurs villes principales leurs *royales* mouchetées, rayées, chinées, losangées, etc.

A la tête de ces hommes industrieux, il faut compter Isidore Lasalle, petit-fils d'Antoine Lasalle, l'un des fondateurs du commerce de Chalabre. Sorti du rang des fabricants de petites étoffes, Isidore sut tracer des routes nouvelles, et sans autres moyens que l'activité de sa tête et son instruction, il parvint à restaurer la fabrication des draps larges, et à créer la fortune publique de sa ville natale. Après avoir fait, à pied, le voyage de presque toute la France, visité les manufactures de draps, et principalement celles du nord, étudié, en travaillant lui-même dans les ateliers, les meilleurs procédés de

Digitized by Google

fabrication, il revint à Chalabre, et y donna le premier l'exemple de ces essais qui obtinrent des succès si rapides.

Ces heureuses tentatives engagèrent d'autres citoyens recommandables à se livrer à ce genre de commerce. Ils s'appliquaient tous aux moyens de perfection. Bientôt les draps de Chalabre acquirent tant de célébrité, qu'on venait de toutes parts se les disputer sur fabrique pour les revendre décorés des noms des premières manufactures de France. Dès-lors la misère disparut, tous les bras furent occupés sans distinction d'âge, et les avantages de ces établissements se firent sentir dans tous les environs.

Un pareil changement n'échappa point aux regards de l'administration; elle pensa qu'avec des routes cette petite ville acquerrait promptement une importance majeure. La route de Mirepoix fut faite, à l'exception d'un pont sur Lhers, lequel manque au village de Camon; celles de Limoux, du Roussillon, du comté de Foix, du pays de Sault furent commencées : suspendus par la révolution, ces travaux attendent que la munificence d'un gouvernement réparateur ordonne leur achèvement.

La révolution n'a pas empêché la fabrique de Chalabre de prospérer, parce que ses produits se consomment presqu'en entier dans l'intérieur de la France, et sont hors de l'influence des événements qui pèsent sur les manufactures livrées au commerce étranger. Ce n'est pas que celui de Chalabre n'ait éprouvé quelques vicissitudes pendant les années 1793 et 1794; mais il reprit presque aussitôt avec plus de vigueur que jamais.

Dans l'espace de douze années, les ateliers ont été doublés, la population s'est accrue, la fortune s'est fixée dans plusieurs familles, l'aisance s'est répandue dans toutes les classes de la société; la ville et la campagne ont pris une physionomie riante, et les habitants des villages voisins ont trouvé, dans l'accroissement de cette indus-

Digitized by Google

trie, une source de travail d'autant plus précieuse que les productions du sol ne peuvent suffire qu'à la moitié de la consommation.

On comptait à Chalabre, en 1798, quinze maisons fabricant en totalité 5000 pièces; en 1801, il en existait vingt, faisant ensemble 6000 pièces de draps. Avec des chemins praticables, Chalabre eût pu fabriquer le double et le vendre avantageusement. En 1802 et 1803, la fabrication fut égale à celle de l'année précédente, mais elle a diminué depuis 1804.

Pour rendre au commerce de Chalabre toute son activité, pour développer encore et étendre l'industrie de cette intéressante commune, il faudrait que les routes de Limoux et des Pyrénées-Orientales fussent achevées, qu'un pont sur Lhers, à Camon, fût construit; ce commerce aurait bientôt surpassé ses premiers progrès sans nuire à ses voisins.

En effet, les fabricants de cette ville ont adopté un genre qui leur est particulier. Ce genre consiste en castorines à poil et en draps pressés, de toutes couleurs, teints en laine, chaque pièce ayant un mètre 485 millimètres de largeur, franc de lisière, et environ 29 mètres de longueur.

Les castorines sont ce qu'il y a en France de plus séduisant dans cette espèce; on en fait de toutes les qualités des draps, la différence n'est que dans les procédés de la fabrication.

Les draps ont aussi leur mérite propre; la qualité la plus ordinaire est préférée aux draps de Limoux. Les qualités supérieures n'ont pas d'autre dénomination que celle de draps de Chalabre; mais il arrive rarement qu'on les revende pour ce qu'ils sont, les uns passent pour des draps d'Elbeuf, d'autres pour des draps de Louviers et de Sedan.

Leur prix varie depuis 16 fr. le mètre, jusqu'à 40 fr., suivant la qualité, les couleurs et les circonstances.

Digitized by Google

Ils se consomment dans l'intérieur de la France, en Italie et en Espagne.

Les fabricants de Chalabre tirent les laines qu'ils emploient, en majeure partie, des Pyrénées-Orientales, et en partie, des Corbières, de Narbonne et de Béziers. Le prix moyen de ces laines, rendues sur fabrique et lavées, peut être évalué à 7 francs le kilogramme.

Pour les lisières, ils se servent des laines des Basses-Pyrénées, depuis que celles du Levant, qui étaient préférables, sont devenues rares. Le kilogramme en peut être évalué à 2 fr. 70 cent.

Il entre dans chaque pièce de la longueur de 29 mètres, 25 kilogrammes environ de laine, et 2 kilogrammes de Lisière.

On estime, sans exagération, que la fabrication de chaque pièce de drap exige un travail continuel de 80 journées; qu'ainsi, en 1801, époque de la plus grande activité dans les fabriques de Chalabre, on employa 480,000 journées, pour fabriquer 6000 pièces, et que, sans y comprendre les chefs d'ateliers ni les individus occupés aux transports, cette année là, 2500 ames, des deux sexes et de tout âge, travaillèrent continuellement soit à Chalabre, soit dans les environs. Le salaire seul des ouvriers coûta près de 500,000 fr. Vingt ans auparavant, Chalabre comptait environ 1600 ames de population, et ce nombre diminuait sensiblement tous les jours. Elle renferme aujourd'hui plus de 2500 habitants.

Nulle autre fabrique ne pourrait faire de plus beaux draps avec les mêmes matières, ni les établir à des prix aussi modérés. On doit donc classer les ateliers de Chalabre au rang des plus intéressants du royaume. Les castorines sont d'autant plus remarquables qu'il n'entre point de laines d'Espagne dans leur fabrication. Cependant les produits des fabriques de cette ville sont susceptibles de perfectionnement. Le tissu des étoffes est ordinairement trop lâche et les couleurs manquent de solidité. Il est de l'intérêt des fabricants de

Digitized by Google

surveiller les tisserands et les teinturiers qu'ils emploient : peut-être devraient-ils adopter à cet égard les procédés en usage dans les manufactures du nord.

Il ne reste de l'ancienne fabrique de petites étoffes de laine qui existait à Chalabre, que celle des drapets qu'on fait dans cette ville et au hameau du Casal, et qui s'est aussi établie depuis 10 ou 12 ans à Sainte-Colombe sur Lhers.

On y emploie des laines communes non teintes. C'est un mélange composé ordinairement de deux tiers de laine blanche et d'un tiers de laine noire naturelle.

Ces drapets se consomment dans la contrée et dans les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

Ce qu'on appelait autrefois la Montagne de Carcassonne, c'est-à-dire le Mas-Cabardès, Saissac, les Ilhes, Cuxac, où l'on fabriquait aussi des draps pour le Levant, a conservé encore la fabrique de draps grossiers, dont la plus grande partie se consomme dans l'intérieur du département, et sert à l'habillement des classes peu aisées.

C'est à Cenne-Monestiès sur-tout qu'on fabrique le plus de ces étoffes communes qui, outre la consommation intérieure, vont approvisionner les foires voisines et trouvent des débouchés jusques dans la Suisse. Cette fabrication ne cesse de prendre des accroissements : en 1789, elle était de 800 pièces; en 1800, de 1200 : elle s'est, en 1810, élevée à 3,000 pièces, dont le prix est depuis 4 jusqu'à 8 fr. le mètre.

Les manufactures de Montolieu et de Fourtou ont fabriqué avec succès, pendant plusieurs années, des bonnets *gasquets* pour la coiffure des Orientaux. Cette fabrication pourrait être reprise avec plus d'étendue. Le tricotage de ces bonnets était fait dans le département du Tarn : il serait avantageux et facile d'introduire ce travail dans les établissements de charité.

Digitized by Google

L'un d'eux, l'Hôpital-Général de Narbonne, possédait, avant la révolution, une fabrique de bonnets de laine, qui occupait 200 personnes, soit enfants de l'un et l'autre sexe, soit pauvres valides. Cette fabrique produisait par an 8 à 9,000 fr., et avait à cette époque un fonds de 60,000 fr. en capitaux. Elle s'était acquis une telle réputation qu'elle avait peine à fournir aux demandes qui lui étaient faites de toutes parts, sur-tout pour la Corse, par l'entremise des négociants de Marseille.

Lorsqu'en 1795, les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu et ceux de l'Hôpital-Général se trouvèrent dénués de toute espèce de secours, les capitaux qui servaient à alimenter la fabrique de bonnets furent forcément employés à l'achat des subsistances d'absolue nécessité pour soutenir ces deux hospices, et la fabrique fut suspendue.

En 1800, elle reprit ses opérations sous la direction des filles de Saint-Vincent qui furent alors rappelées, et à l'aide de l'un des administrateurs qui lui prêta deux balles de laine.

Avec ce secours, elle s'est rétablie successivement.

Une surveillance plus active, plus d'économie dans l'achat des matières premieres, procureront à cette fabrique une augmentation de travail et par conséquent des bénéfices plus considérables. C'est dans cette vue qu'il a été établi un chef d'atelier avec appointements.

La fabrique de bonnets de laine de Narbonne occupe encore environ cent soixante individus, et, par intervalle, il s'en présente toujours quelques autres qu'on tâche d'employer d'une manière utile.

On fabrique aussi des bonnets de laine au hameau du Casal, commune de Chalabre. Il y existe quatre fabricants.

La consommation de ces bonnets se fait dans la contrée et à Toulouse. Ils sont communs, et pourraient être beaucoup mieux soignés.

Un seul fabricant, à Carcassonne, M. François Gout, avait essayé de faire des casimirs. Il en fabriquait, année commune, environ

Digitized by Google

trois cents pièces; la difficulté de trouver des ouvriers propres à cette fabrication l'avait long-temps empêché de l'étendre autant que l'exigeaient les demandes multipliées qu'il recevait. Son exemple a trouvé des imitateurs, et maintenant deux ou trois autres fabricants s'adonnent à ce genre d'industrie.

Tableau des diverses qualités de draps que l'on fabriquait en Languedoc pour le Levant, d'après les réglements.

NOMS des espèces.	NOMBRE des fils en chaine.	LARGEUR. sur le métier.	LARGEUR. au retour du foulon.	QUALITÉ DES LAINES qui devaient y être employées.	LISIÈRES.
Mahou 1er.....	3600....	2 aunes 1/2.	1 aune 1/3..	Refin Villecastin, refin Ségovie, ou refleurette Ségovie.	Rouge et blanc.
Mahou 2d.....	3000....	2 aunes 1/16.	1 aune 1/3.	Idem.....	Rouge et blanc, ou blanc et noir.
Londrin 1er.....	3200....	2 aunes....	1 aune 1/4.	Laines de Ségovie, en chaine comme en trame.	Vert et blanc.
Londrin 2e.....	2600....	1 aune 15/16.	1 aune 1/6..	Laine Soria en chaine, et seconde Ségovie en trame.	Bleu et blanc.
Nim.....	2400....	Idem.....	1 aune 1/5.	Refleuret de Languedoc, Gandie, Albarazin.	Brun et blanc.
Londres larges....	2400....	2 aunes 1/8.	1 aune 1/4.	Idem.....	Blanc.
Londres.....	2200....	2 aunes....	1 aune 1/6..	Idem.....	Noir.
Londres ordinaires.	1800....	1 aune 7/8.	Idem.....	Laines de Roussillon et Languedoc.	Brun naturel.
Seizain.....	1600....	Idem.....	1 aune.....	Laines de Languedoc, Bas-Dauphiné.	Blanc et noir.
Abouchouchou...	1600....	2 aunes.....	1 aune 1/16.	Laines d'Arragon et de Languedoc.	Idem.

Depuis un assez grand nombre d'années avant la révolution, on ne connaissait plus guères que de nom la plupart des espèces de draps désignées dans les réglements. En 1749, un arrêt du conseil avait interdit la fabrication des *Nims:* les *Abouchouchou,* les *Seizains,*

Digitized by Google

étaient tombés dans l'oubli. On faisait encore quelques *Mahoux,* un petit nombre de *londrins premiers,* quelques pièces de *londres larges;* mais les draps de toutes ces espèces réunies égalaient à peine la cinquième partie des *londrins seconds* qui étaient annuellement expédiés au Levant. Les londrins seconds doivent donc être considérés comme la branche principale de ce commerce et la base de tous les calculs qui y sont relatifs.

Il serait bien difficile de déterminer d'une manière précise la valeur de chaque espèce de draps à diverses époques; non-seulement les prix éprouvaient des variations suivant les circonstances, mais ils dépendaient sur-tout de la qualité des draps. Les fabricants employant des matières plus ou moins chères, et apportant plus ou moins de soins à leur fabrication, chacun d'eux vendait ses étoffes en proportion de leur beauté.

En 1737, le gouvernement voulut essayer de fixer la valeur des draps français dans les Échelles du Levant; voici le tableau des prix fixés pour les fabriques du département de l'Aude, et qui sans doute étaient les prix du moment:

NOMS des fabriques.	QUALITÉ des draps.	LE PIC.	Escompte.	FRAIS.	PRODUIT par aune.	OBSERVATIONS.
		Aspres turques.				
Manufacture de Montolieu.	Londrins 2ds.	350.....	17 p. 0/0.	10 p. 0/0.	11# 8 s. 10 d.	Une aune équivaut à un pic trois quarts.
Id. de Pennautier.....	Idem.....	320.....	22 »	10 »	9 16 7.	Cent vingt aspres valent une piastre.
Id. de Roquecourbe.....	Idem.....	310.....	28 »	10 »	8 15 7.	A cette époque, la piastre turque valait trois livres; elle ne vaut plus que 1 fr. 50 c., à cause de la détérioration des monnaies.
Id. de la Trivale et Cuxac..	Idem.....	300.....	26 »	10 »	8 14 6.	
Id. de Bize et des Saptes...	Idem.....	300.....	28 »	10 »	8 10 6.	
Carcassonne, bonnes fabriq.	Idem.....	300.....	21 »	10 »	9 6 7.	On remarquera que la plupart de ces prix ne diffèrent que par l'escompte.
Id. fabriques ordinaires....	Idem.....	300.....	30 »	10 »	8 5 2.	
De toutes fabriques.....	Londres larges.	250.....	32 »	10 »	6 13 7.	

Digitized by Google

L'exportation annuelle du département de l'Aude, à l'époque de 1762 jusqu'en 1769, excéda presque constamment trente mille pièces de naucades, ou soixante mille demi-pièces de seize à dix-sept aunes. En évaluant les draps au prix moyen de 9 francs l'aune, ou de 150 francs la demi-pièce, nous trouverons un capital de 9 millions que nous diviserons de la manière suivante :

Laines	4,500,000 fr.
Huiles et savons	450,000
Drogues de teinture, ustensiles et entretien d'usines.	1,350,000
Main-d'œuvre	1,800,000
Bénéfice des fabricants	900,000
	9,000,000

Après le tissage, la pièce appelée naucade est partagée et forme deux pièces ordinaires ou demi-pièces de seize à dix-sept aunes.

En 1789, cette pièce ordinaire, rendue à Marseille, coûtait au fabricant 166 liv., ou 10 liv. l'aune; il devait vendre 11 liv. pour y trouver un bénéfice de 10 p. 0/0

Aujourd'hui, cette même qualité lui coûterait 205 fr., ou 12 fr. l'aune, et devrait être vendue à Marseille 13 fr. 20 c.

Les prix actuels sont donc plus élevés de 20 p. 0/0 que ceux de 1789. Si les fabriques avaient de l'activité, cette différence serait encore plus grande, parce que le nombre des ouvriers ayant diminué considérablement, la main-d'œuvre deviendrait plus chère.

Cette dernière observation s'applique sur-tout à la filature qui coûte bien moins dans ce moment qu'en 1789; et qui, cependant, après la paix d'Amiens, était montée à un prix beaucoup plus élevé.

Ce qui vient d'être exposé sur la fabrication des étoffes de laine dans le département de l'Aude, montre à quel point ce genre d'industrie influe sur sa prospérité. Si toutes les classes de la société profitent du bénéfice que ce genre de commerce répand dans la

Digitized by Google

circulation, le département entier est donc intéressé, non-seulement à en prévenir la ruine, mais à lui donner l'accroissement et les améliorations dont il est susceptible.

Des méthodes nouvelles, plus expéditives que les anciennes, plus économiques, capables de produire un travail plus parfait, ont été introduites sur divers points de la France. Des machines propres au cardage et à la filature, adoptées d'abord dans les anciennes manufactures du nord, ont fini par s'emparer de la fabrication des étoffes de laine; comme d'autres machines se sont entièrement emparées de celle des étoffes de coton; comme le métier à bas, adopté sous le ministère de Colbert, fabrique exclusivement depuis cette époque toute espèce de tricots.

Les fabricants du département de l'Aude ont senti combien il pouvait leur être funeste de s'obstiner dans la routine et de ne faire aucune disposition pour en sortir à temps. Il est vrai que la plupart d'entre eux avaient eu peine à croire au succès de ces mécaniques, et que la proximité où ils se trouvent des matières premières leur donnait une grande confiance dans le maintien de leur industrie; mais ils ont craint avec raison que, du moment où, par le moyen des mécaniques, la diminution des frais de main-d'œuvre avait surmonté cet avantage de localité, les laines des Pyrénées-Orientales et des Corbières ne traversassent le département de l'Aude pour aller enrichir les manufactures du nord, ainsi qu'on voit depuis des siècles les soies de l'Italie et de l'Espagne, premiers pays de l'Europe où l'on ait fabriqué cette précieuse matière, traverser les Alpes et les Pyrénées, la Méditerranée et l'Océan, pour alimenter les ateliers de la France et de l'Angleterre.

L'introduction des mécaniques était d'ailleurs la seule manière de conserver la concurrence avec les autres manufactures. En effet, quand même on aurait persévéré, dans le département de l'Aude, à

Digitized by Google

suivre toujours les procédés anciennement usités pour la fabrication, il n'en serait résulté aucun bien pour la classe ouvrière qui se plaint des machines ; et les draps de ce pays continuant à rester inférieurs à ceux des autres provinces, la fabrication de Carcassonne et des autres villes du département n'aurait pas tardé à se voir entièrement anéantie.

De nombreux établissements de mécaniques pour la filature des laines existent à Limoux, à Chalabre, à Brasse, à Couiza, et à Campagne. La ville de Carcassonne en possède trois, un à Maquens, l'autre dans le local de l'ancienne manufacture royale; celui-ci, qui est en activité depuis l'année 1813, a tellement prospéré que le nombre de ses assortiments a été porté de douze à vingt-deux, et en 1816, la société à la quelle il appartient s'est partagé 150,000 fr. de bénéfice. Le troisième s'est formé dans le cours de cette même année 1816. Quatre des principales maisons de fabrique se réunirent à des capitalistes et au propriétaire du moulin du roi et de l'île où il est situé, et firent construire un édifice très-vaste disposé pour recevoir trente assortiments; une seule des deux salles latérales en peut contenir de douze à quinze. On a disposé la prise d'eau à la tête droite de la grande chaussée, sur la rivière d'Aude, par trois ouvertures, l'une, de quatre mètres de largeur, fermée par un double rang de poutrelles, et les deux autres à plein cintre, d'un mètre de large et fermée par des vannes. Leur radier est à un mètre en contrebas du couronnement de la chaussée latérale. L'ancienne rigole d'irrigation servant à l'arrosage des jardins de l'île a été agrandie pour faire un canal de six mètres de largeur, qui forme réservoir; sa pente est insensible : la force de pression est réservée pour agir immédiatement sur les deux moteurs hydrauliques avec une chûte peu considérable d'environ un mètre. Les deux rives de ce canal plantées de beaux arbres offriront une promenade charmante.

Digitized by Google

M. Abadie, ex-employé à la fonderie de canons à Toulouse, ingénieur-mécanicien avantageusement connu dans cette ville, a dirigé avec beaucoup d'intelligence l'emploi de ses moyens hydrauliques. Associé à l'entreprise, il a construit les mécaniques et a obtenu dans les métiers à filer en gros et en fin une perfection qui a été appréciée par les connaisseurs. Les autres mécaniques du département étaient l'ouvrage des étrangers; ici, tout est national, et c'est un titre de plus à l'encouragement de quiconque s'intéresse aux progrès de l'industrie française.

Des établissements de cette importance, sont d'un grand secours pour la population indigente : l'administration y trouve sans frais des ateliers de charité permanents pour sept à huit cents ouvriers.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

§ Ier. *Teinture.*

L'art du teinturier a joui de tout temps d'une grande réputation dans la ville de Carcassonne, et cette réputation est due en partie à la qualité des eaux. En effet, les eaux de la rivière d'Aude, contenant peu de sels calcaires, sont excellentes pour le lavage des laines; elles dégorgent parfaitement le drap au sortir de la cuve, et par la facilité qu'elles ont d'absorber tous les principes qui ne sont pas fixés, elles en rendent les couleurs beaucoup plus vives. C'est par l'éclat et la vivacité de leurs couleurs que les draps de ce pays avaient acquis tant de vogue et étaient si recherchés dans le Levant.

On comptait, il y a vingt ans, dix teinturiers à Carcassonne; il n'en existe plus que cinq, et parmi eux, il n'y en a qu'un seul qui ne soit pas ce qu'on appelait autrefois fils de maître. Ainsi, depuis vingt ans, il ne s'est formé dans cette ville qu'un seul élève pour la teinture, à l'exception de ceux qui ont appris leur profession chez leur père. Peut-être trouverait-on difficilement un teinturier qui consentît à se charger d'un apprentif.

Diverses causes peuvent concourir à éloigner les teinturiers de faire des élèves, soit la crainte de se dessaisir de quelques recettes particulières sur lesquelles ils fondent leur renommée, soit l'aisance dont ils jouissent en général et qui les porte à éviter les soins et l'assujétissement qu'entraînerait cet apprentissage, soit l'avantage qu'ils peuvent trouver à être moins nombreux et à concentrer parmi leurs enfants l'exercice de leur profession. Par une suite de ce système, ayant moins à redouter les effets de la concurrence, étant moins empressés à multiplier des essais qui puissent les conduire à perfectionner leurs procedés, ils suivent constamment une routine dont le succès même les invite à ne s'écarter jamais.

Cependant on remarque cette différence entre les teinturiers et les autres agents de la fabrique des draps, que ceux-ci n'ont besoin que d'un médiocre degré d'intelligence pour réussir dans leurs opérations; leur travail est purement mécanique et n'exige que de l'habitude et du soin. L'art du teinturier, au contraire, est susceptible

Digitized by Google

de toutes les combinaisons; il demande des connaissances, et il peut tendre sans cesse vers un nouveau degré de perfection. Mais il ne peut faire des progrès qu'autant que ses opérations seront éclairées et guidées par les lumières de la chimie. Déja cette science a manifesté par des succès éclatants son influence sur les arts et les manufactures; il lui reste à s'introduire dans les ateliers de teinture et à substituer des principes certains au tâtonnement et à la routine. Le moyen le plus efficace pour opérer cette révolution serait l'établissement d'une école théorique et pratique de teinture. C'est à la faveur des écoles ouvertes à tous les autres arts qu'ils ont fait les progrès dont la France s'enorgueillit. Pourquoi le gouvernement ne traiterait-il pas aussi favorablement un art qui, par le prix qu'il sait ajouter aux produits de nos manufactures, contribue puissamment à augmenter la richesse nationale? L'institution d'une pareille école ne laisserait plus aucune inquiétude sur la formation des élèves.

§ II. *Ouvrages de Jayet.*

Il existe à Sainte-Colombe sur Lhers, dans l'arrondissement de Limoux, des fabriques de Jayet. On y fait, avec ce fossile, des boutons, des pierres pour pendants d'oreilles et pour bracelets, des grains pour chapelets et pour colliers, des croix, des garnitures de robes, de meubles et de harnais.

On ne peut assigner l'époque où ce genre d'industrie a pris naissance. Il s'était établi primitivement à la Bastide et au Peyrat, département de l'Ariège; Thomas Viviès l'introduisit à Sainte-Colombe, vers la fin du XVII^{e} siècle.

Le Jayet se travaille de différentes manières. On se sert d'un tour ou rouet à main pour former les grains ronds ou en olive; d'une lime pour les pierres avec des cannelures et des filets guillochés; on les polit ensuite avec du blanc d'Espagne et du charbon de saule réduits en poudre, mêlés et détrempés ensemble, et auxquels on joint du tripoli, lorsqu'on veut donner plus d'éclat aux ouvrages.

Les plus recherchés sont ceux qu'on taille à facettes. Les procédés pour ce genre de fabrication sont très-simples et ne paraissent pas susceptibles de perfectionnement. On commence par réduire le jayet en petits morceaux, au moyen d'un gros couteau avec lequel on leur donne la forme qu'ils doivent avoir; on les fore ensuite aux endroits où cela est nécessaire; puis ils reçoivent sur la meule la dernière préparation.

Voici le mécanisme des moulins à tailler le jayet : une chûte d'eau fait mouvoir

Digitized by Google

un rouet à l'arbre duquel est adapté un grand tour ceint de six courroies. Chacune de ces courroies fait tourner horizontalement une meule de pierre sur le plat de laquelle le jayet est taillé à facettes. Pour la nettoyer des parties de jayet qui s'y attachent, et pour empêcher cette matière de s'échauffer, il tombe constamment de l'eau sur la meule. Comme on lui a laissé son aspérité, elle dévore à la circonférence et elle polit au centre, parce que l'aspérité a été détruite au moyen d'une pierre à feu qu'on passe dessus, de temps en temps, avec une forte pression ; en sorte que la facette est formée et polie par un seul mouvement prolongé de la circonférence au centre.

La commune de Sainte-Colombe possédait autrefois six moulins à tailler le jayet. Les ouvrages qui en sortaient se consommaient en Allemagne où, depuis plusieurs années, ils ne sont plus de mode. Il en passait aussi en Afrique, dans les Échelles du Levant, et notamment en Espagne, tant pour ce royaume que pour ses colonies.

La guerre a fermé ce dernier débouché, et le gouvernement espagnol augmenta les pertes de ce commerce, en défendant, il y a douze ou quinze ans, l'introduction de toute espèce de boutons noirs.

Aussi la fabrication du jayet a tellement diminué qu'elle ne met aujourd'hui en activité qu'un moulin composé de vingt-quatre places de lapidaires; dix seulement sont occupées. Les ouvriers, fatigués d'un genre d'industrie dont l'existence dépend de la paix ou de la guerre, et des caprices de la mode, ont embrassé d'autres travaux.

Le nombre des ouvriers actuellement employés aux fabriques de jayet peut être évalué à 115, dont 15 seulement à Sainte-Colombe sur le Lhers, département de l'Aude; les 100 autres appartiennent aux communes du Peyrat, de la Bastide et de Léran, département de l'Ariège.

Cependant la mode promet et commence même de réparer les pertes que ce commerce a éprouvées dans ses débouchés à l'étranger. Depuis quelques années, le jayet faceté rivalise avec le corail, le carabé ou ambre jaune, le verre taillé, le palmier pétrifié et autres matières qui servent à divers objets de parure. La faveur qu'ils obtiennent dans le royaume provient non-seulement de la mode, mais aussi de la prohibition des marchandises anglaises. Les Anglais fabriquent des ouvrages de verre noir qui imitent tous ceux de jayet à facettes, et qui, étant d'une matière plus dure, prennent un beau poli. Ils ont été long-temps préférés en France, quoique le prix en soit plus élevé.

Nous avons déja dit que le département de l'Aude possède des mines de jayet qui

Digitized by Google

anciennement ont fourni des approvisionnements de cette matière; elles sont situées dans les Corbières, entre Bugarach et les bains de Rennes, et à Rouffiac près de Bugarach. Mais comme ces mines étaient peu abondantes et d'une exploitation coûteuse, elles ont été abandonnées pour celles du royaume d'Arragon. Le jayet que produisent ces dernières est très-pur; depuis cinquante ans, il fournit exclusivement à l'approvisionnement des fabriques de ce pays, parce qu'il coûte moins, malgré les frais de transport et les bénéfices de ceux qui en font le commerce, que ne coûterait celui des mines de France seulement pour l'extraction.

§ III. *Peignes de bois.*

La fabrication des peignes de bois s'est introduite à Sainte-Colombe sur Lhers à-peu-près en même temps que celle du jayet. Elle y eut bientôt acquis une supériorité qu'elle conserve encore.

L'existence de cette fabrique aurait cessé depuis long-temps par l'épuisement des buis et autres bois qui lui sont propres, et qui n'avaient plus les dimensions nécessaires pour former des peignes de la grandeur usitée, sans l'expédient, trouvé depuis environ 60 ans, de coller deux ou trois morceaux de bois qui, réunis, donnent des peignes aussi grands qu'on le demande. Ces peignes sont beaux, mais ils ne sont jamais aussi solides ni aussi estimés que ceux qui sont faits d'une seule pièce.

Malgré cet expédient, la rareté des matières premières tient dans un état continuel de décadence ces ateliers qui, après avoir fait oublier ceux de Rouen, de Saint-Claude et d'Oyonna, finiront par se perdre à leur tour dans les fabriques de Saint-Pé et d'Oleron, département des Basses-Pyrénées, lesquelles ont à leur proximité tous les bois convenables.

Le buis est le bois le plus propre à faire des peignes. Celui qui croît dans les forêts de l'arrondissement de Limoux, et principalement dans la forêt des Fanges, suffisait, il y a 30 ans, pour alimenter les fabriques de Sainte-Colombe. Ces forêts fournissaient encore, en 1800, la moitié du buis nécessaire. Actuellement elles en donnent tout au plus le quart : encore est-il de si petite dimension, qu'il faut en réunir deux et trois morceaux pour faire un peigne.

On fabrique les peignes à une pièce avec les buis des Hautes-Corbières, de Castres, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, et avec celui qu'on vend à Marseille, sous le nom de buis du Levant. Mais on emploie rarement ce dernier, à cause de

Digitized by Google

sa cherté; il coûte à Marseille, en temps de paix, 10 à 12 fr. les 40 kilogrammes, et jusqu'à 30 fr. en temps de guerre.

Le houx est, après le buis, le meilleur bois pour faire les peignes. Viennent ensuite l'alisier, le cormier, le poirier, l'érable et le hêtre. Ceux de hêtre sont inférieurs à tous les autres.

La fabrication des peignes occupe en ce moment à Sainte-Colombe 135 ouvriers, dont 35 sont employés à couper et à ébaucher les bois dans les forêts ou à les transporter à la fabrique, et les 100 autres à préparer ces bois, à faire la denture, ou à donner les dernières façons.

Les deux tiers des peignes de bois qu'on fabrique dans ce pays, passent à l'étranger, lorsque les communications sont libres, et vont se consommer en Espagne, dans ses colonies d'Amérique, en Italie, dans les îles de Sardaigne, Corse, Sicile et Malte, et en Afrique. Le tiers restant se consomme en France.

§ IV. *Tinettes ou comportes.*

On désigne sous le nom de comporte une petite cuve ou vaisseau de bois qui n'est point couvert, de forme ovale, plus large par le haut que par le bas, et ayant une espèce de corne de chaque côté pour le porter.

Cet ustensile sert à beaucoup d'usages, et principalement au transport de la vendange; il est aussi employé à transporter le savon noir pour les fabriques.

La commune de Rivel est en possession particulière de ce genre d'industrie; aussi lit-on sur d'anciennes cartes de géographie, *Rivel de las semals*, du mot patois *semal* qui veut dire comporte.

Il y a des semaliers à Nébias et à Roquefeuil, il vient même de s'en établir un à Quillan; mais c'est à Rivel qu'on fabrique le mieux et qu'on fabrique davantage.

Le bois de sapin est le seul usité pour la fabrication des comportes. On s'en pourvoit dans les forêts qui avoisinent ces communes.

Vingt ouvriers semaliers sont occupés à Rivel à cette fabrique.

Quinze personnes transportent les douves de la forêt à Rivel et font les douves cornalières et les cerceaux. On appelle *douve cornalière* celle à laquelle, de chaque côté, tient naturellement une branche de sapin qui forme la corne.

Les comportes sont vendues par charge, composée de 16 pour les comportes ordinaires, de 12 pour celles qu'on nomme charretières, et de 20 pour celles qui sont destinées au transport du savon noir.

Digitized by Google

On en fabrique annuellement à Rivel 800 charges, au prix moyen de 20 fr. la charge.

Les comportes sont vendues pour l'usage des départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, du Tarn, de la Haute-Garonne et de l'Hérault.

On martelle annuellement, en assiette, dans la forêt de Rivel, 200 arbres, essence de sapin, pour les semaliers. Ces arbres peuvent être choisis dans les quartiers de la forêt où le traînage est difficile, parce que les semaliers font les douves sur place, et paient, à leur valeur réelle, les sapins dont les adjudicataires, qui achètent pour construction, n'offriraient qu'un très-bas prix, à cause des frais qu'en nécessiterait le transport. Tous les arbres ne sont pas propres à être convertis en douves; il faut, pour cela, qu'ils se fendent droit, les semaliers connaissent ceux qui conviennent à la fabrique, et peut-être ferait-on bien, lorsqu'on martelle les arbres qui leur sont destinés, de s'adjoindre un ou deux semaliers qui donneraient des indications. Pour concilier les intérêts du domaine avec ceux du commerce, on aurait soin de n'accorder les arbres que dans les quartiers de la forêt d'où les bois de construction sont le plus difficiles à extraire.

§ V. *Ouvrages de tourneur.*

Dans la commune de Puivert, canton de Chalabre, 24 ouvriers tourneurs sont occupés à faire des sifflets, des flûtes, des fifres, des canulles, des tuyaux à fausset pour tonneaux, des fuseaux, des pesons, des manches d'alêne, de lime et d'autres outils, des mortiers, des pilons, des cuillers à pot, des chandeliers, des jouets d'enfants, des instruments de filature et ustensiles de ménage.

Ils emploient le buis, le hêtre, l'alisier, le frêne et autres bois durs que l'on tire des forêts de Puivert, Rivel et Nébias.

Tous ces ouvrages se consomment dans l'intérieur.

On ne fabrique à Puivert que les ouvrages les plus communs qui sortent de la tournerie de Saint-Claude. Pour étendre l'activité de ce travail, il faudrait que les ouvriers cherchassent à se perfectionner et qu'on introduisît dans leurs ateliers le tour en l'air. S'ils allaient travailler dans les fabriques de Saint-Claude, de Nantua, d'Oyonna, ils apprendraient à faire les étuis et les tabatières en bois avec cercles et doublures d'os, de corne et d'écaille, à peindre, vernir et polir toute sorte d'ouvrages de tour. Ils agrandiraient leur genre d'industrie et tireraient un parti avantageux des buis noueux qu'on rebute dans la fabrique de peignes, et qui sont le plus recherchés par les tourneurs.

Digitized by Google

§ VI. *Cribles en bois.*

La commune de Puivert fabrique aussi des cribles, dont le cercle en bois de hêtre a 10 centimètres de hauteur, 5 millimètres d'épaisseur, et environ 1 mètre et demi de tour. Le fond de ces cribles est formé avec des lattes de noisetier très-minces de 6 à 7 millimètres de large, entrelacées l'une avec l'autre.

Le bois pour cercles était pris autrefois dans les forêts de l'arrondissement de Limoux, notamment dans celle des Fanges : à-présent, on les achète à Toulouse, ils viennent des forêts qui avoisinent les sources de la Garonne.

Le bois de noisetier est fourni par les forêts de Puivert, Nébias et Rivel.

Douze ouvriers sont occupés, pendant l'hiver, à ce genre d'industrie.

Ils fabriquent, année commune, 3,000 cribles, dont le prix moyen est de 80 cent. chacun.

Ces cribles servent à vanner et nettoyer les grains, et remplacent l'instrument d'osier que dans d'autres pays on appelle *van*; ils sont encore propres à d'autres usages.

La consommation s'en fait dans le département de l'Aude et dans les départements voisins.

§ VII. *Sonnettes de bronze et de fer.*

Il est, dans ce département, un genre d'industrie qui appartient exclusivement à la commune de Rivel. Ce sont des sonnettes de bronze, en forme de cloche ou en forme de grelot, et des sonnettes formées de feuilles de fer soudées au fourneau avec du laiton qui, lors de la fonte, recouvre entièrement le fer tant au-dedans qu'au-dehors, et fait un seul corps des pièces de fer dont se compose la sonnette. Ces pièces de fer sont assemblées à joints recouverts et entailles; les entailles sont coupées en queue d'hirondelle.

Les sonnettes de bronze servent ordinairement à garnir les colliers des chevaux de charrette et des mulets, chevaux et autres montures à bât; on les suspend aussi au cou des bœufs et des animaux employés aux travaux de l'agriculture.

Les sonnettes de fer ne s'emploient que pour les troupeaux de bêtes à laine, pour les juments poulinières et autre gros bétail qu'on envoie paître sur les montagnes.

La famille de MM. Rolland, de Rivel, a toujours été et est encore en possession exclusive de fabriquer les sonnettes de bronze; deux frères de ce nom exercent actuellement ce genre d'industrie et occupent un ouvrier chacun.

Digitized by Google

La consommation des sonnettes de bronze se fait dans ce département et dans ceux qui l'environnent.

Les familles de MM. Dilhat et Olive étaient aussi en possession exclusive de fabriquer les sonnettes de fer. On avait soin de ne pas enseigner ce métier à d'autres, et sur-tout on tenait secret le procédé employé pour bronzer ces sonnettes; mais un maréchal-ferrant, qui aidait aux fabricants dans les moments où l'ouvrage était pressé, a saisi toutes leurs opérations, et fabrique actuellement pour son compte.

On faisait autrefois ces sonnettes avec de la tôle; aujourd'hui on n'y emploie que du fer de ce pays, qu'on fait applatir au martinet, et que les fabricants battent ensuite pour le réduire à l'épaisseur de la tôle. Les sonnettes de cette matière duraient moins long-temps que celles qu'on fait avec le fer du pays.

Ces sonnettes sont vendues par douzaine. La douzaine est composée de 1, 2, 4, 8, 10 et jusqu'à 18 sonnettes, selon leur grosseur.

On en fabrique, année commune, 2,200 douzaines, au prix moyen de 4 fr. 50 cent. la douzaine.

Les sonnettes de fer ont leur débouché dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

§ VIII. *Faucilles.*

Six maréchaux-ferrants à Chalabre, deux à Rivel, un à Sainte-Colombe sur Lhers et un à Puivert, fabriquent des faucilles dont on se sert pour couper les blés et autres récoltes.

Cet instrument consiste en une lame courbée, formant à-peu-près les deux tiers du cercle, partie en fer doux et partie en acier. L'un des bouts est pointu, et l'autre emmanché dans une poignée de bois. Le diamètre de la courbure est d'environ 35 centimètres. La lame en a 6 dans sa plus grande largeur.

Ces faucilles sont unies des deux parts, et leur tranchant est uni aussi, en quoi seulement elles diffèrent de celles dont on se sert dans les départements des régions du centre, de l'ouest et du nord, lesquelles sont cannelées en dessous et unies en dessus.

La quantité de faucilles qu'on fabrique dans ce canton est, année commune, de 1,500, au prix moyen de 2 fr. 25 cent. chacune.

On fait usage de ces faucilles pour les moissons, dans les départements de l'Aude, de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

§ Ier. *Carrières de marbre de Caunes.*

Les carrières de Caunes sont exploitées depuis un temps immémorial. Elles contiennent cinq qualités de marbre bien distinctes, le marbre *gris*, *l'incarnat*, la griote, le cervelas et le vert de moulin. Les trois premières qualités se subdivisent par nuances, le gris en gris d'agate, gris rouge et gris foncé; la griote en griote rouge, brune, œil de perdrix, et griote fouettée; l'incarnat en incarnat rouge et blanc, en incarnat rouge et gris turquin.

La cour de Versailles fit exploiter autrefois beaucoup de marbre de ces carrières, et notamment treize colonnes de 7 mètres 325 millimètres de hauteur. La treizième, qui sans doute était surnuméraire, est restée dans la carrière, et mériterait d'être employée. Toutes les colonnades du grand et du petit Trianon et de Marly, sont sorties des carrières de Caunes.

Ces carrières occupent, depuis la révolution, sept à huit ouvriers seulement: on peut en extraire par année 2 à 300 mètres cubes, principalement de marbre gris, dont une partie sert à alimenter les ateliers des marbriers de Caunes; le reste est expédié brut ou en tranches débitées par le moulin à scie. Le marbre incarnat, aujourd'hui sans demande, était alors d'une consommation considérable, parce qu'il sert ordinairement pour les grands édifices, sur-tout pour les églises. On en expédiait aussi beaucoup en Italie, en Russie. La guerre maritime a presque paralysé cette branche de commerce.

§ II. *Moulin à scier le Marbre.*

Un des marbriers de ce pays, M. Esprit Sicard, a établi, depuis une dixaine d'années dans la même commune de Caunes, un moulin à scier le marbre. Cette usine, située sur la rivière d'Argentdouble, fait mouvoir douze lames qui débitent annuellement environ 800 mètres de surface. Elle fait l'ouvrage de six hommes, et un seul suffit pour la servir.

Digitized by Google

§ III. *Carrières de chaux et de plâtre.*

On estime généralement la chaux du département de l'Aude : elle y est extrêmement commune. On trouve des pierres calcaires de la meilleure qualité, dans l'arrondissement de Carcassonne, à Villerembert près de Caunes, à Limousis et à Sallèles, au pied de la Montagne-Noire; à Monze et Pradelles, au revers méridional de la montagne d'Alaric; à Villeneuve-la-Comtat, arrondissement de Castelnaudary : on la transporte dans cette ville, où les habitants de Toulouse viennent s'en approvisionner par le canal; dans l'arrondissement de Limoux, près d'Alet, à Luc, à Pomy et à Saint-Martin. On en exploite également dans l'arrondissement de Narbonne.

Il en est de même du gypse ou pierre à plâtre dont les carrières sont très-nombreuses, et offrent plusieurs variétés dans les qualités et dans la couleur. Le plâtre blanc de la Domergue près de Castelnaudary, est fort recherché, et s'emploie en grande partie dans la ville de Toulouse. On en rencontre aussi de très-bon aux environs de Couiza, Esperaza, et Fa, dans l'arrondissement de Limoux. Celui de Carcassonne en produit des deux espèces, blanche et grise, mais la plus grande quantité de cette dernière vient de l'arrondissement de Narbonne.

Il ne faut pas oublier les carrières de ce grès dont on fait les superbes pierres de taille qui servent à la construction des travaux publics et des ouvrages d'art qu'on admire sur le canal du Midi. Ces carrières sont en grand nombre, daus la plaine, sur les collines, mais principalement dans les arrondissements de Carcassonne, Limoux, et Narbonne. Les communes de Conques et de Villalier ont fourni les matériaux employés au pont-aquéduc de Fresquel, et aux autres constructions qui se font remarquer sur la nouvelle direction du canal, sous les murs de Carcassonne.

§ IV. *Fabriques de poterie, faïence, tuiles, et briques.*

Des fabriques de poterie existent à Castelnaudary, et dans les communes d'Issel et de Saint-Papoul. Indépendamment de la vaisselle qui sert dans les ménages, on y fait des pots à fleurs vernissés et sans vernis, ainsi que des tuyaux pour les conduits des fontaines. On emploie à ces fabrications deux espèces de terre, l'une rousse, l'autre blanchâtre. La terre rousse ne résiste pas au feu; la terre blanchâtre y résiste très-bien, et comme elle est très-fine, on peut en faire toute sorte de

Digitized by Google

poterie, même de la faïence, quand les ouvriers travaillent avec assez de soin. On tire cette dernière terre de la commune de la Bécède. Les pots qu'on en fabrique ont de la réputation dans les départements de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne, et du Tarn.

Le propriétaire de la forge de Montolieu avait établi, en 1807, une fabrique de faïence noire, qui ne manquait pas de grace, et qui tenait très-bien le feu. Il découvrit aussi, dans son voisinage, un banc considérable d'argile porcellanite, formée par la décomposition du feld-spath des granits; il employait cette argile à fabriquer des vases de toute espèce, auxquels il donnait une forme antique, et dont un échantillon à l'état de biscuit a été jugé, sous mes yeux, d'une très-bonne qualité. Cependant ces essais n'ont eu aucune suite.

Des vingt-cinq tuileries que renferme le département, les plus actives sont celles de Narbonne. Elles fabriquent toutes des carreaux et des tuiles connues sous le nom de *tuiles-gruyert*, *tuiles-canal*, *et tuiles-couvert*. On fait aussi à Castelnaudary une espèce de carreaux, qu'on appelle *barrots*. C'est un parallélogramme de brique qu'on emploie dans les cuvettes de ponts-aquéducs et d'écluses. Ces produits sont également de bonne qualité.

§ V. *Fabriques de papier et de carton.*

Huit fabriques de papier et de carton, situées dans les communes de Brousses, de Saint-Denis, et de Villalier, se trouvent presque toutes concentrées dans les mains d'une seule famille du nom de Polère. Les rivières d'Orbiel, de Durre, et de Linon, font mouvoir ces usines qui occupent environ cinquante ouvriers. Mais, comme ces rivières sont souvent à sec, la fabrication est aussi très-souvent interrompue, et donne par conséquent des produits peu considérables. Les procédés dont on se sert sont les mêmes que dans toute la France. Le papier qui en résulte n'a rien de remarquable; il est plutôt d'une qualité inférieure. Les cartons sont très-recherchés, lorsque le commerce des draps est florissant; on les emploie dans les presses. Les débouchés en sont à Carcassonne, Limoux, Chalabre, Saint-Chinian, Bédarrieux, Clermont-Lodève, Montpellier, et Toulouse.

Les chiffons se tirent de ce département et de ceux des Pyrénées-Orientales, et de la Haute-Garonne. On en distingue trois espèces, le fin, le moyen ou vannant, et le trasse. Ils reviennent, l'un portant l'autre, à 17 francs le quintal métrique.

Les huit ateliers en consomment tous les ans 2,483 quintaux métriques qui

Digitized by Google

produisent 19,887 rames de divers papiers, pesant 1,568 quintaux métriques; savoir :

Fins....	1,337 quintaux métriq.	— Papier...	945 quintaux métriq.
Moyens..	799	— Papier...	468.
Trasse...	347	— Papier...	155.
	2,483 q. mét.		1,568 q. métr.

On peut estimer à 70,000 francs par année la valeur du papier, et à 12,000 francs celle du carton, qui se fabriquent dans les papeteries du département.

La fabrication des cartons pour les apprêts des draps est très ancienne. Dès le commencement du XVI^e^ siècle, il en existait un établissement à Villalier, sur l'Orbiel. Il a été possédé par la famille Brunet, depuis 1620 jusqu'en 1775, où il est devenu la propriété de Pierre Polère; celui-ci le céda, en 1787, à Louis, son frère, qui le possède aujourd'hui.

On en trouve un autre à Saint-Denis, fondé en 1620 par le sieur Delbouix, seigneur de ce village. Il est resté dans la même famille jusqu'en 1781, époque où il a cessé de travailler. Le sieur Jean Polère, en ayant acquis le fonds, l'a transporté, en 1784, au lieu dit le Trabetz, dans la même commune, sur la rivière de Linon.

Avant 1698, la fabrication du papier était inconnue dans le département : c'est à cette époque que Pascal Polère, venu d'Aubagne, en Provence, établit la papeterie de Brousses, possédée par Jean Polère, et en 1709, celle de la Galaube, qui n'a pas cessé depuis d'être dans la famille Gaillardon.

§ VI. *Chapellerie.*

Les principaux ateliers de chapellerie sont à Caunes, à Limoux, à Bugarach, et à Chalabre. On emploie à cette fabrication la laine des agnelins qu'on achète dans le pays, ou dans le département des Pyrénées-Orientales. Ce genre d'industrie pourrait prendre de l'accroissement, s'il était soutenu par des fonds plus considérables, et si l'on s'appliquait à suivre les variations de la mode. Des négociants qui spéculeraient sur les produits de ces fabriques, chercheraient à les perfectionner, en procureraient le débit, offriraient aux chapeliers l'avantage de placer en tout temps leurs marchandises; et pourraient retirer un bénéfice de cette spéculation. Le total des chapeaux fabriqués s'élève, année commune, à 30,000, et produit, en argent, une somme d'environ 95 à 100,000 fr. Ils sont d'une qualité très-commune.

Digitized by Google

§ VII. *Savon et colle-forte.*

La petite ville de Caunes fabrique seule de la colle-forte qui est ordinairement consommée dans les ateliers de draps de Carcassonne, de Limoux, et de Chalabre. Ces deux dernières villes, ainsi que les communes d'Alet et de Quillan, ont aussi exclusivement des fabriques de savon noir qu'on emploie au dégraissage des laines dans ce département.

§ VIII. *Tonnellerie.*

J'ai déja parlé des comportes qui se font à Rivel : un objet plus important encore, sont les tonneaux qu'on fabrique dans la Montagne-Noire, à Lin[illegible]x et à Narbonne.

Ce genre d'industrie peut produire annuellement de 4 à 500,000 francs.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

§ Ier. *Vert-de-gris ou verdet.*

Le vert-de-gris semblait promettre, il y a environ vingt ans, de devenir une branche de commerce intéressante pour la ville de Narbonne. On y comptait à cette époque vingt ou vingt-cinq fabriques qui mettaient en œuvre de 8 à 900 quintaux métriques de cuivre, représentant un capital de 3 à 400 mille francs, lequel, tous frais payés, donnait à-peu-près 100 mille francs de bénéfice. Les prix des cuivres étaient alors de 3 fr. 13 c. à 3 fr. 75 c. le kilogramme, et ceux des verdets s'élevaient jusqu'à 5 fr. 10 c. L'appât d'un bénéfice aussi considérable commençait à étendre ce genre de fabrication; trois ateliers avaient été établis dans la ville de Carcassonne; mais les quantités immenses de vert-de-gris qui se fabriquèrent bientôt, dans les départements de l'Hérault et de l'Aude, les guerres maritimes et continentales qui suspendirent les exportations et diminuèrent les consommations ordinaires, firent tomber les prix des verdets secs jusqu'à 2 fr. 45 c., tandis que les mêmes causes portaient celui des cuivres jusqu'à 6 fr. 25 c. le kilogramme.

Les circonstances ont donc fait abandonner un genre de spéculation, qui, dans ce moment, se réduit, à Narbonne, au quart de ce qu'il produisait; et n'offre plus les mêmes bénéfices. Cependant il semble qu'il tende à se ranimer; quelques demandes ont été faites, et il en est résulté, dans les prix, une augmentation qui ne peut qu'encourager à de nouvelles entreprises.

On fait le vert-de-gris avec des plaques de cuivre rouge de 162 à 217 millimètres de longueur, sur 81 à 108 de largeur, et de 5 à 7 millimètres d'épaisseur.

Ces plaques sont déposées, couche par couche, dans du marc de raisin qui, par la fermentation, est parvenu au plus haut point d'acidité. Elles ne tardent pas à être recouvertes d'un vernis vert qui devient d'autant plus beau que le cuivre a plus long-temps séjourné dans le marc. Le moment où il faut l'en tirer se connaît à des taches blanches qui se dessinent sur les plaques. En hiver, ces taches ne paraissent que le douzième ou quinzième jour, tandis qu'en été on les voit déja quelquefois le troisième; ce qui rend cette saison peu favorable à la fabrication du vert-de-gris.

Digitized by Google

En sortant du marc, le cuivre est porté dans des caves souterraines bien défendues des impressions de l'air extérieur. Les plaques sont rangées comme des jeux de cartes. On a soin de les arroser légèrement deux fois par semaine, et dans un mois le vert-de-gris est à sa maturité. On l'enlève alors en raclant les plaques, et on l'empoche dans des sacs de peau qu'on expose à l'air, où il se vitrifie et durcit comme la pierre.

Selon que le cuivre est de bonne ou mauvaise qualité, les plaques servent de trois à cinq ans; elles doivent, si l'opération est bien conduite, donner les 4/5 de leur poids, c'est-à-dire qu'une fabrique de 50 quintaux métriques de cuivre doit en produire par an 40 de vert-de-gris.

§ II. *Eaux-de-vie.*

Ce commerce, dans le département, date à-peu-près de l'année 1789. Avant cette époque, les distilleries y étaient peu nombreuses; l'exportation immédiate à l'étranger n'y était pas connue. Actuellement les distillateurs expédient les 3/5 et les 3/6 à Strasbourg, Paris, Orléans, Bruxelles, Hambourg; et de cette dernière ville, ces eaux-de-vie sont introduites dans les états du nord. Il en passe quelques parties à Gênes et à Marseille, et de là dans l'Italie et le Levant. Les 56 ne se vendent guères qu'à Marseille pour l'Italie. La preuve de Hollande de 16 à 18 degrés s'expédiait généralement à Bordeaux. La nécessité d'expédier par terre rendait les transports beaucoup plus rares, parce qu'ils coûtent bien davantage et que l'expéditionnaire n'en obtient aucun dédommagement. Aussi les distillateurs qui fabriquent la preuve de Hollande cherchent-ils à vendre ceux qui font les 3/6. Ce dernier procédé a paru si avantageux par l'économie qu'il présente, que l'industrie s'est singulièrement agitée pour le connaître. Celui même d'Adam qui consiste à réduire les vins immédiatement en 3/6, n'est plus un problême, et il est à présumer que, à l'exception des propriétaires qui distillent les vins de leurs récoltes, on ne fabriquera bientôt plus que des esprits.

Dans l'arrondissement de Narbonne, l'on obtient 1 hectolitre preuve de Hollande de 4 hectolitres 1/2 de vin. Il en faut 5 pour 1 hectolitre de 5/6; 6 pour 1 hectolitre de 3/5, et 7 pour 1 hectolitre de 3/6. On espère que le perfectionnement du procédé sur cette opération fera obtenir le même résultat de 6 hectolitres 1/2 de vin.

Dans l'arrondissement de Carcassonne, la preuve de Hollande exige 5 hectolitres de vin pour 1 hectolitre d'eau-de-vie; 5 hectolitres 1/4 pour 1 hectolitre de

Digitized by Google

5/6; 6 1/2 pour 1 de 3/5, et 7 1/4 pour 1 de 3/6. Il faut observer que, dans cet arrondissement, on se borne presque à distiller le vin qui croît sur la lisière de l'arrondissement de Narbonne, de la qualité duquel il approche le plus. L'autre vin, trop léger, n'est pas recherché des distillateurs, qui n'en obtiendraient les mêmes résultats qu'en multipliant les frais et la matière.

Les distillateurs de l'arrondissement de Limoux se réduisent à brûler du marc et le vin qui s'aigrit. Aussi n'obtiennent-ils que de mauvaise eau-de-vie, souvent inférieure aux 16 degrés. Les distillateurs la colportent eux-mêmes et la vendent, au détail, dans les campagnes. Il faut 10 hectolitres de ce vin, ou 21 hectolitres de marc pour 1 hectolitre au-dessous de la preuve de Hollande. Le vin de Limoux offre, à cause de son excellente qualité, trop d'avantages à être mis dans le commerce, pour qu'on le dénature, à moins que quelque accident ne le détériore.

Il n'y a point de distillerie dans l'arrondissement de Castelnaudary; d'abord parce que les récoltes n'y suffisent pas à la consommation, et en second lieu parce que l'infériorité du vin rendrait les opérations trop coûteuses pour que ceux qui les entreprendraient pussent soutenir la concurrence contre les distillateurs des arrondissements de Narbonne et de Carcassonne. Il n'existe dans celui de Castelnaudary qu'un très-petit détail d'eau-de-vie à l'usage des gens de peine.

Le département de l'Aude n'a point de spéculateurs en eaux-de-vie. Les distillateurs font seuls ce commerce qui produit de 7 à 800,000 fr. Il paraît qu'en 1800 il était d'une bien moindre importance, puisque M. de Barante, dans son Essai sur la statistique de ce département, n'en parle que comme d'un moyen secondaire de procurer un débouché aux vins. En remontant jusqu'en 1789, on trouve que ce genre d'industrie n'a eu qu'une progression lente, et la guerre ne l'a point favorisé. Auparavant il n'avait point de consistance. Aujourd'hui au contraire le nombre des distillateurs et le perfectionnement des procédés de la distillation ne permettent pas de douter que cette branche de commerce ne devienne très-importante pour le département. L'abondance ordinaire des récoltes dans l'arrondissement de Narbonne, la spirituosité particulière de ses vins et de ceux des terroirs qui avoisinent la mer, la proximité du port de la Nouvelle, enfin ce qu'on peut espérer de l'arrondissement de Carcassonne dans des temps favorables, toutes ces considérations se réunissent pour accréditer cette opinion.

§ III. *Tanneries.*

Quatre-vingt-onze ateliers s'occupent de la préparation des cuirs, savoir: soixante-une tanneries, quinze blancheries et autant de chamoiseries, qui donnent, annuel-

Digitized by Google

lement, du travail à 200 ouvriers. Les cuirs fabriqués surpassent la consommation du pays, et l'excédant s'expédie aux foires de Toulouse et de Beaucaire. On les tire en vert des colonies espagnoles et on les appelle cuirs des Indes. Ils viennent, en grande partie, de Bordeaux par le canal, ou de Marseille par la Méditerranée.

Le tan qu'on emploie pour préparer les cuirs, est l'écorce dite de garrouille, qui provient ordinairement d'une espèce de petit chêne verd (*ilex aculeata cocci-glandi fera*), le même qui produit le kermès ou vermillon. Cet arbrisseau abondait autrefois dans les Corbières, mais il y devenait de jour en jour plus rare, par la fureur des défrichements et par l'avidité des habitants empressés, non-seulement d'écorcer les branches, mais aussi d'arracher les racines, partie de la plante la plus estimée pour en faire du tan. J'ai démontré plus haut les inconvénients que cette manie d'usurpations et de défrichements apportait à l'agriculture. Elle était excitée par le prix que les tanneurs donnaient de l'écorce de garrouille; ce prix élevait souvent à 6 fr. la journée d'un individu, et détournait ses bras des travaux de la terre. Les défricheurs ne se borpaient pas à alimenter les fabriques du département de l'Aude, ils en fournissaient encore des quantités considérables aux tanneries des départements voisins. L'arrêté pris sur cette matière, le 30 messidor an XII, a mis un frein à ces abus, par-tout où la vigilance et la fermeté des autorités locales ont secondé les vues et la sollicitude de l'administration.

Les cuirs du département sont de bonne qualité; on pourrait en faire d'excellents, si les tanneurs n'économisaient pas trop sur la dépense de fabrication, et sur-tout sur le *temps*. Les matières ne demeurent pas assez dans la fosse, comme cela se pratique chez les fabricants habiles en dépit des nouvelles méthodes. On est pressé de jouir de ses avances, et cette précipitation enlève au département la possibilité de remplacer les cuirs de Tours et de Liège, qui sont pour ce pays un objet d'importation assez coûteux.

Les différents établissements de tannerie ont produit, en argent, pour l'année 1810, savoir :

Bœuf et Vache	744,974fr.
Veau	86,850
Mouton	87,295
Chèvre	11,190
	930,309fr.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Péche maritime.

Quoique la pêche soit moins un objet de spéculation qu'une ressource pour la subsistance du pays, cependant elle contribue tellement à entretenir l'aisance et l'activité dans les communes situées sur le bord de la mer, qu'il convient de décrire avec quelque détail les différentes espèces de pêche pratiquées le long des côtes maritimes du département de l'Aude.

Péche à la traîne. On se sert pour cette pêche de filets de diverses dimensions, suivant les diverses époques de l'année.

Celui qu'on emploie en mer, depuis le 1^er^ avril jusqu'au 15 août, est composé de trois sortes de filets, l'un, dont les mailles ont 40 millimètres d'ouverture en carré, l'autre, 20 millimètres, et les filets auprès de la manche 14. Les bras ont 156 mètres 160 millimètres de longueur et 9 mètres 760 millimètres de hauteur. La manche, qui se termine en pointe, et qui est fermée au bout par un lien qu'on ôte quand on veut en tirer le poisson, est formée de deux autres sortes de filets, la première ayant 53 millimètres d'ouverture, la seconde 9 seulement. Il faut, pour appareiller ces filets, 36 kilogrammes de plomb, 21 kilogrammes de liège, et 810 à 972 mètres de corde.

Depuis le 15 août jusques en janvier, on pêche, dans les étangs, avec des traînes dont les ailes, de 78 mètres de longueur sur 7 mètres 80 centimètres de hauteur, sont faites avec des filets qui ont 20 millimètres d'ouverture. La manche est semblable à la précédente : il ne faut, pour gréer ce filet, que 18 kilogrammes de plomb et 9 de liège, avec environ 32 à 40 mètres de corde ou mailles.

En novembre, les pêcheurs qui vont en mer près de l'embouchure des étangs et sur les graus, forment leurs filets avec 14 pièces dont les mailles ont 40 millimètres d'ouverture, et avec 6 dont les mailles en ont 20; ce qui fait pour les bras une longueur de 117 mètres sur 11 mètres 70 centimètres de chûte. Il faut, pour le gréer, 28 kilogrammes de plomb, 11 de liège, et 405 à 486 mètres de cordage, ou 3 à 4 mailles, car il en faut d'autant moins qu'on reste plus près de la côte, ce qui arrive l'hiver plutôt que l'été.

Digitized by Google

Chaque traîne peut occuper de 20 à 30 personnes, hommes, femmes et enfants, dans le plus beau temps de l'année.

Cette pêche est en usage dans les communes de Fleury, Gruissan et Leucate, et quoique souvent prohibée, elle a toujours lieu pendant toute l'année sans interruption.

Péche au gangui. Au débouché de la rivière d'Aude, les pêcheurs de Fleury font, quand le temps le permet et pendant la nuit, depuis la fin de septembre jusqu'au mois de novembre, la pêche des anguilles qui cherchent à aller dans la mer. *Ils* se servent de filets appelés *ganguis* ou *ganguilles*, dont les bras sont de 9 mètres 72 centimètres de long, sur 4 mètres 86 centimètres de hauteur à la gorge dite la goule. La manche est longue d'environ 8 mètres, sa maille de 9 mètres en carré, de 27 millimètres à l'endroit appelé clavau. On pratique cette pêche à Fleury, Bages et Leucate.

Pêche à la bastude ou *batude.* Cette pêche ne se fait que dans les étangs de Leucate, Gruissan et Bages. Le filet est une entremaille faite avec un fil délié, ayant environ 34 mètres 30 centimètres de longueur sur 97 centimètres de chûte. Les mailles de la nappe du milieu ont 40 millimètres en carré, et celles des deux autres nappes environ 13 centimètres. On prend de cette manière principalement des maquereaux. La pêche à la bastude a lieu par les temps calmes, dans la belle saison, au bord de la mer et des étangs.

Pêche aux pentanes. La pentane est un parc en forme de croix avec des pieux plantés dans la vase, de distance en distance, autour desquels on tend différentes sortes de filets qui forment des chambres pour conduire le poisson dans une manche d'où il ne peut sortir une fois qu'il y est entré. Le premier filet dont on se sert et qui forme une ligne un peu courbe, représente comme le montant de la croix : on nomme cette partie *paradière;* ce filet est fait d'un fil d'auffe assez gros, qui va en joindre un autre qu'on nomme tour; celui-ci se divise en deux pièces pour garnir les deux bras de la croix. Le poisson ayant roulé dans ces chambres passe dans la *quiouette* qui est un filet en manche avec deux goulets ou boursals. Cette quiouette a 160 mailles de circonférence et 120 de longueur; chaque maille a 13 millimètres d'ouverture en carré.

La pêche aux pentanes a lieu à Leucate et à Gruissan. Tous les ans, au mois d'août, il est d'usage que le tribunal des prud'hommes de cette dernière commune forme une commission qui se rend à Sainte-Lucie pour désigner les différentes places que doivent occuper les pentanes.

Digitized by Google

Pêche à la tartane. Cette pêche qui a dû succéder à la pêche aux bœufs, n'est autre chose que la pêche au gangui avec des filets dont la maille est de 20 millimètres dans la partie inférieure, 23 dans la partie moyenne, et 41 dans la partie supérieure. La tartane traîne seule le filet : lorsqu'il est traîné par deux bateaux, il caractérise la pêche aux bœufs.

Cette dernière pêche a été constamment prohibée : le décret seul du 9 avril 1791 l'avait permise, les mois d'avril, mai et juin exceptés. Peut-être que si les pêcheurs n'eussent pas enfreint cette loi, celle du 21 ventôse an XI n'eût pas été jugée nécessaire; peut-être n'eût-on pas cru devoir défendre la pêche aux bœufs dans le golfe de Lyon où il n'y a ni varech ni autres plantes marines, et où, pendant les 14 années que cette pêche a eu lieu, loin d'avoir remarqué que le poisson eût diminué, on avait observé au contraire qu'il augmentait sensiblement, sans doute à cause de la grande quantité de vermine que la drague des filets développe en traînant sur le sable ou dans la boue.

Quoiqu'il en soit, la pêche à la tartane qui, avant la révolution, se faisait dans les parages de Gruissan, et qui remplaça, il y a 45 ans, la pêche aux bœufs, était plus préjudiciable que cette dernière. Celle-ci, en effet, ne se faisait que par des bateaux de 10 à 12 tonneaux, tandis que les tartanes qui faisaient la pêche connue sous le nom de grand gangui, portaient 50 à 60 tonneaux. Elles sont l'une et l'autre prohibées. Mais il est difficile que les infracteurs n'échappent pas très-souvent à la surveillance du petit nombre des autorités qui sont chargées de cette partie d'administration.

Pêche aux tramaux ou armaillades. Celle-ci se pratique à Leucate depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août. Les filets sont formés de trois nappes posées immédiatement l'une sur l'autre, et montées sur une ralingue qui est commune à toutes ces nappes. Leurs mailles ont depuis 13 jusqu'à 24 et 27 centimètres. Les entre-mailles sont bordées par la tête d'une espèce de lisière qu'on nomme sardon. Ce filet est composé de trois ou quatre rangées de grandes mailles faites avec du fil encore plus fort que celui qui sert à faire les nappes.

La pêche à l'épervier est assez connue pour n'avoir pas besoin d'être décrite; elle est d'ailleurs par-tout la même. On la pratique à Leucate.

Pêche à la soutado. Elle se fait dans l'étang de Gruissan depuis le mois de mai jusqu'à la fin de septembre. Son procédé consiste en un filet appelé *tirau* qui a 80 mailles de chûte sur 2 mètres 24 centimètres, plus ou moins, suivant la pro-

Digitized by Google

fondeur; sa largeur, de 1 mètre 94 centimètres vers le milieu, se réduit à 1 mètre 58 centimètres vers l'extrémité. Les hamaux de ce trémail ont leur maille de 16 centimètres en carré. Cette entremaillade est formée comme les autres filets du même genre, excepté qu'étant destinée à flotter sur l'eau, elle n'a pour garniture qu'un bandeau à la tête garni de liège; l'autre côté ou le pied, étant attaché au haut du tirau, est soutenu à fleur d'eau par ce filet.

Il a principalement pour objet de prendre des muges et des loups.

Pêche au sardinal. Cette pêche, qui n'a lieu qu'à Leucate, se fait avec un filet très-délié qu'on nomme *spion* : chaque bateau en porte deux et quatre pièces qui étant réunies ont 280 mètres de longueur sur 800 mailles de chûte; et dans la longueur de 24 centimètres, il y a 14 nœuds ou ourdres. La maille de ce filet est d'environ 13 millimètres en carré. Quand les gros poissons qui chassent les sardines, auxquelles cette pêche est uniquement destinée, donnent dans les filets, ils y font beaucoup de dégâts. On pêche les sardines depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août.

Pêche au globe. Rien n'est plus nuisible à la police de la pêche que de nouvelles inventions qui sont appportées par des pêcheurs étrangers, parce que n'étant pas connues, elles n'ont été l'objet d'aucun réglement. De ce nombre était la pêche au globe, qui s'était introduite, il y a quelques années, dans le chenal du port de la Nouvelle et dans le grau de la Vieille-Nouvelle. Elle se pratique avec un filet flottant de 22 mètres 68 centimètres de long sur 16 mètres 20 centimètres de hauteur, amarré à poste fixe à deux piquets sur les deux coins de la hauteur, tandis que les deux autres coins sont amarrés à deux bateaux pêcheurs sur chacun desquels il est établi un tourniquet qui sert à caler, monter et descendre le filet. Les bords de ce filet étant relevés, forment dans le milieu une espèce de globe, d'où, par le moyen d'une petite *bette*, on retire le poisson, quand il se trouve à fleur d'eau. La maille est de 29 millimètres en carré. Cette pêche qui n'élève aucun marin, qui n'est point soumise à la prestation annuelle du 19 frimaire an XI, ne semble pas devoir être tolérée; aussi a-t-elle été défendue par l'administration maritime de Toulon, au moment qu'elle se multipliait d'une manière très-préjudiciable à la reproduction du poisson. En effet, celui que l'on pêchait était très-gros, et tout celui qui entrait dans le chenal ou dans le grau par le vent d'est, ou qui en sortait par le vent d'ouest, ne pouvait échapper à la quantité de globes qui y étaient établis. Ces globes étaient toujours en mouvement et le jour et la nuit; on en a vu prendre dans l'espace d'une seule nuit jusqu'à 3 à 400 kilogrammes de poisson.

Digitized by Google

La pêche au trident et à la fichure est extrêmement en usage, et n'est pas moins vicieuse en ce qu'elle favorise la désobéissance des marins fuyards qui, ne pouvant être embarqués ni pour le commerce ni pour la pêche, se procurent les moyens de subsister en parcourant les rivages de la mer. Cette pêche est pratiquée à Fleury, Gruissan, Bages et Leucate.

Pêche aux bourdigues. Les bourdigues sont des parcs qu'on établit dans les canaux qui communiquent des étangs à la mer : on les forme avec des palissades de roseaux, de façon que le poisson qui y est entré assez facilement ne peut en sortir, et se refugie dans des endroits où l'on va le prendre avec une truble qu'on nomme *salabre.*

Il est une autre espèce de pêche que les pêcheurs de Leucate ont coutume de faire toutes les années; c'est la thonnaire à la dérive, qu'ils nomment *courantille.* Le bateau avec laquelle on la fait s'amarre sur un bout de la corde qui borde le haut du filet, et il dérive, ainsi que le filet, au gré des courants, de sorte que souvent il se trouve éloigné de 1 ou 2 myriamètres dans une nuit. Les pêcheurs sont toujours en garde sur l'amarre, qui leur indique quand les thons y donnent, par les efforts qu'ils font pour s'en dégager. La pêche du thon ne réussit que par un temps obscur; la lumière même de la lune y est contraire.

Tous les cordages qu'on peut employer aux pêches de Gruissan se font à Gruissan même, à l'exception de ceux qui servaient pour la pêche à la tartane; on faisait venir ces derniers d'Espagne.

Les filets se fabriquent tous à Gruissan; il existe dans cette commune un établissement pour les teindre. Cette opération a lieu ordinairement quatre fois par année, et il en coûte pour ces quatre fois 8 fr. par filet, sans compter la fourniture de la teinture et du bois à brûler.

Les pêcheurs de Bages, qui font principalement la pêche aux petites anguilles, se servent de filets qui ont toujours été comme tolérés par les administrations. Si l'on eût employé contre eux des mesures de rigueur, ils eussent été obligés de renoncer à la pêche et leur ruine eût été complette. Quand l'hiver est rude, il meurt dans l'étang beaucoup de poisson, entre autres des loups et sur-tout des muges, que les vents rejettent sur les bords.

On ne fait guères de salaison que celle des anguilles qu'on prend dans l'étang de Leucate; la plus grande partie des salaisons se fait à Cette, parce que le sel y est moins cher, ce qui oblige souvent, en été, les pêcheurs de la côte de Narbonne de jeter à la mer une partie de leur pêche.

Digitized by Google

Les paysans riverains de ces côtes et des étangs salés qui communiquent à la mer, pêchent communément les coquilles que les vagues amènent sur les bords.

Les femmes à Gruissan ramassent à la main les petites huîtres, à l'ouverture du grau de la Vielle-Nouvelle, ces petites huîtres sont très-bonnes, et presqu'aussi estimées que les huîtres vertes, mais elles sont rares.

Les grosses huîtres, les tenilles, la mendrousse ou coquille de Saint-Jacques, les moules, les besourdes, les clovisses, les pagelides ou alabides, se trouvent aussi le long des étangs, mais en petite quantité. Les grosses huîtres sont pourtant assez communes.

On prend encore au cap Leucate, dans des filets qu'on appelle *nauses* et qu'on tend entre les rochers, des langoustes, des crabes, des lonbrans ou lingombaux, des crans et autres poissons du même genre.

Les habitants de Gruissan allant de bonne heure à la mer, sont industrieux; ils ont tous un esprit mercantile; chacun, dans une famille, a sa tâche à remplir, et il en résulte une émulation générale. Le marin qui n'a pas fait un certain nombre de campagnes jouit, dans sa commune, de beaucoup moins de considération que celui qui a été témoin de plusieurs combats. Celui qui a bien fait son service veut que son fils imite son exemple.

C'est ici le lieu de parler des tribunaux de prud'hommes qui existent dans ce département. On en compte trois; ils sont établis à Gruissan, à Bages et à Leucate. Celui de Gruissan a été créé par décret du 29 mars 1791; ceux de Bages et de Leucate, par arrêté du 23 messidor an IX.

Ces trois juridictions ont été formées à la charge de procéder suivant les lois, statuts, réglements et usages de celle qui est établie à Marseille.

Le tribunal de Gruissan est le seul du département qui remplisse quelques fonctions; il pourrait se rendre plus utile sous plusieurs rapports, en redoublant de surveillance à l'égard des marins et ouvriers condamnés, déserteurs, fuyards et désobéissants, et en se rapprochant, autant que possible, des statuts de Marseille, ainsi qu'il est prescrit. Voici comment opère ce tribunal qui, au lieu d'exiger une demi-part, n'en retient qu'un huitième.

Un bâteau qui aurait 5 hommes.....	5 parts.
2 mousses, 1/2 part chacun.....	1
Bateau et filets.....	3
Equipage et bateau.....	9 parts.

Digitized by Google

La recette de la semaine se porte à.....	73 fr.
Divisé en 9 parts multipliées par 8.....	72 fr.
Un huitième de part pour la communauté.....	1
	73 fr.

Il n'entre dans la caisse qu'un franc; il y en entrerait le double en suivant l'usage de Marseille.

Avant l'établissement de ce tribunal, il existait à Gruissan une convention digne d'éloges, c'était de faire contribuer les patrons de tartane; ils s'imposaient eux-mêmes : le produit servait à donner du secours aux pères, mères, femmes et enfants des marins qui étaient au service. Tous les six mois, on formait une liste approuvée par le commissaire de marine : la distribution se faisait avec justice, et le marin de l'état n'était pas oublié.

Il serait possible de faire renaître et de régulariser une institution qui honore l'humanité, et qui sert d'encouragement à ceux que l'état appelle à sa défense.

Dans plusieurs circonstances, le sous-commissaire de marine a recommandé à la bienfaisance du tribunal des vieillards qui étaient dans le besoin; ils ont été soulagés à l'instant même.

Le tribunal de Bages a fixé la contribution des bateaux à 60 cent. par semaine. Cette commune, qui n'est séparée de Gruissan que par un étang, semble éloignée de plus de cent lieues par les habitudes et le caractère de ses habitants.

Le tribunal de Leucate n'a voulu encore adopter aucune imposition. Quoique la force armée y soit en résidence, cette commune est la moins soumise des communes maritimes du département. Tous les moyens employés pour la réduire sont restés sans effet. Jamais l'administrateur de la marine ne pourra satisfaire aux besoins des ports, si le tribunal des prud'hommes ne remplit ses devoirs en se concertant journellement avec le syndic, avec le maire, avec le commandant des canonniers gardes-côtes, et avec le commandant de la gendarmerie de Sigean. Quand les fuyards et les déserteurs ne vont pas à la pêche, ils travaillent tranquillement la terre sur leurs propriétés ou sur celles d'autrui (1).

(1) Je me reproche d'avoir passé un peu légèrement sur la manière noble et courageuse avec laquelle Hercule de Barri, fils de Constance de Cezelli, défendit le château de Leu-

Digitized by Google

D'après l'assertion de plusieurs anciens navigateurs, il y avait, près de Leucate, un grau par lequel entraient des bateaux qui venant du large trouvaient un refuge dans le mauvais temps. Un violent coup de mer, accompagné d'un orage de pluie, ayant formé dans la plage de l'étang de Leucate une coupure par laquelle tout le poisson de cet étang se jetait à la mer, on craignit que cet accident ne ruinât entièrement la commune; les officiers de l'amirauté de Narbonne firent fermer cette coupure avec des fascines chargées de pierres et soutenues par des piquets. Le ministre de la marine, par une lettre du 27 novembre 1749, approuva cette *détermination*. Peut-être, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'*autres*, l'intérêt particulier prévalut sur l'utilité générale.

---

cate en 1637. Les Espagnols voulurent tenter auprès de lui les moyens de corruption qui leur avaient si peu réussi auprès de sa mère. Ils envoyèrent au gouverneur un Français nommé Rouch; c'était à-la-fois un traître et un banqueroutier. Ce misérable, introduit à Leucate, essaya de représenter à Barri qu'il ne pouvait ni défendre ni conserver la place, et lui promit, s'il la rendait à l'heure même, cinquante mille écus comptant, et six mille de pension. Indigné d'une proposition semblable, Barri réprima pourtant un premier mouvement de colère, et se contenta de répondre à ce perfide conseiller « qu'il n'eût jamais pensé « que son principal trafic fût d'acheter à prix d'argent la fidélité des hommes; que c'était « à d'autres qu'à lui qu'il fallait faire de telles offres, son honneur lui ayant toujours été plus « cher non-seulement que toutes les richesses du monde, mais que sa propre vie; qu'on ne « le verrait point dégénérer de ses ancêtres, et que sa mère ayant autrefois gardé Leucate à son « roi sans le vouloir rendre pour racheter la vie de son mari, lui qui était homme ne de- « vait pas faire moins qu'une femme; qu'il ne donnerait pas pour une chose aussi vile que « l'argent, ce qu'elle avait refusé pour une chose sans prix; que rien ne le touchait, pourvu « que sa fidélité demeurât inviolable; que si le malheur voulait qu'on lui ôtât cette place « de force, du moins on ne lui ôterait point l'honneur, et qu'il aimait mieux être pauvre « en France que d'être riche chez les ennemis de son roi. »

On sait comment le duc d'Hallwin força les retranchements des Espagnols et leur fit lever le siége de Leucate; mais il est juste d'ajouter que Saint-Aunez, fils du gouverneur Barri, demanda qu'on lui confiât l'attaque la plus difficile et la plus dangereuse, et qu'elle lui fut accordée. (*Histoire de Louis XIII*, par Charles Bernard, livre 18).

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Salines.

Il n'existait, à l'époque de la révolution, que deux salines dans le département de l'Aude; elles pouvaient produire annuellement cent mille minots de sel. Les bénéfices que cette fabrication a procurés pendant quelque temps ont multiplié ces usines; elles sont actuellement au nombre de neuf plus ou moins considérables qui devront fournir quatre fois plus de sel qu'on n'en avait autrefois.

Parmi ces neuf salines, il en est deux dont les produits sont peu importants ou inconnus; ce sont, celle du Lac, dans la commune de Sigean, et qui appartient à madame de Monteils, née de Sabran, et celle de Fleury, qui était devenue la propriété de la légion-d'honneur.

Les sept autres sont:

La saline d'*Estarac*, dans la commune de Bages; elle emploie dix à douze ouvriers à demeure, et deux à trois cents pour lever le sel: elle en produit de quatre-vingt à cent mille minots. Ce sel est de la blancheur la plus éclatante.

La saline de *Conilhac*, dans la commune de Narbonne; elle occupe quatre ouvriers pour l'entretien, et cent à cent cinquante pour la levée du sel: cet établissement manque quelquefois d'eau, ce qui donne au sel une couleur rougeâtre.

La saline de *Mandirac*, dans la commune de Narbonne; dix ouvriers sont employés à l'entretien, et trois à quatre cents à la levée du sel. Ses produits peuvent s'élever à quatre-vingt-dix mille minots.

La saline de *Peyriac*, dans la commune de Peyriac-de-Mer, et celle de *Sigean*, dans la commune de Sigean, appartenant à la même société de propriétaires. Ces deux salines penvent produire chacune cent mille minots de sel, et emploient habituellement dix ouvriers pour l'entretien. La levée du sel en occupe, dans chacune, quatre à cinq cents.

Cette même commune de Sigean renferme deux autres salines;

Digitized by Google

La première appartient à M. Grimaud, entretient cinq ouvriers, et en occupe environ deux cents pour lever vingt-cinq mille minots de sel;

La deuxième appartient à M. Gabriel Tallavignes, et peut en produire quinze mille minots. Elle entretient et occupe le même nombre d'ouvriers.

Dans toutes les salines on se sert des hommes, des femmes, et des enfants. Le prix de la journée est pour les premiers, de 2 fr. 50 cent., et pour les autres, de 1 fr. 50 cent., et 1 fr.

Les salines ou marais salants peuvent être considérés comme des usines dans lesquelles on fabrique du sel. Les terrains d'une nature compacte et qui avoisinent la mer sont les seuls propres à la saunaison. Mais un sol graveleux, sablonneux, ou qui serait composé d'un limon léger sans aucun mélange d'argile, ne peut convenir à ces établissements. On les place toujours sur un terrain très-uni, et de manière à recevoir les vents de nord-est et de nord-ouest. Les autres vents ne sont point favorables à cette espèce de fabrication.

On garantit les salines contre les eaux douces et celles de la mer par une digue de terre, que l'on revêt quelquefois de pierre, et par un fossé de circonvallation. On pratique dans l'intérieur, ou extérieurement, un immense réservoir, pour avoir toujours de l'eau en réserve: sans cette précaution, l'on courrait souvent le risque de manquer d'eau. Quand les vents d'est ou de sud font regonfler les eaux vers les étangs, le maître saunier ou patron a soin, pour approvisionner ce réservoir, d'ouvrir les vannes de la *vareigne, écluse* ou *martelière,* en terme vulgaire. Il les ferme quand les vents de terre font prendre aux eaux une direction opposée.

Toutes les salines ont des puits à roue; le nombre en varie en proportion de la grandeur ou de la position de l'établissement. Ceux dont on se sert dans l'arrondissement de Narbonne sont ou à roue simple, ou à tympan, ou à vis d'Archimède d'une nouvelle forme; mais il faut à ces derniers une puissance motrice trop forte, l'expérience a prouvé que les roues à tympan valent mieux.

Digitized by Google

Les salines sont divisées en compartiments ou *partennements*. Les uns sont nommés *promenades ;* ils servent à faire promener les eaux que l'on y introduit sur 6 à 8 centimètres de hauteur. C'est là qu'exposées à l'action du soleil, elles reçoivent, en s'évaporant, une préparation première. Les autres portent le nom de *nourrices ;* on y met ces mêmes eaux en dépôt, après qu'elles ont acquis un plus grand degré de salaison, par une évaporation nouvelle, qui se fait naturellement en les promenant d'un réservoir à l'autre. Les maures ou *aiguilles*, qui sont de petits canaux d'environ 33 centimètres de largeur, facilitent cette manœuvre ainsi que celle des *tables saunantes*. Ces canaux sont faits de manière qu'ils servent d'aquéducs, tant pour introduire les eaux dans ces tables, que pour les en retirer au besoin. Les tables sont plus basses les unes que les autres; chacune a une petite écluse d'entrée et une de fuite, que l'on hausse ou baisse à volonté.

Dans tous ces établissements, il existe un canal principal pour conduire les eaux depuis leur prise jusqu'aux puits à roue. C'est par le jeu de ces puits que les eaux sont portées et dirigées là où elles sont nécessaires.

Au temps des plus grandes chaleurs, après plusieurs mois d'évaporation constante, ces mêmes eaux, ayant acquis dans les tables saunantes, le degré de salaison convenable, s'y crystallisent sur environ 3 à 4 centimètres d'épaisseur, et donnent cette substance dure et friable, si nécessaire à la conservation.

Les salines de Sigean et de Peyriac sont les plus anciennes de celles qui existent dans l'arrondissement de Narbonne. Il manque au développement de leur activité des débouchés plus étendus qu'elles doivent obtenir de la paix et de la liberté des mers.

Parmi les plus récentes, on distingue la saline d'Estarac, construite sur une partie de l'étang de Narbonne ou de Bages. Elle est

Digitized by Google

située à l'est-nord-est de Bages, à l'ouest-sud-ouest de Peyriac de mer, et au sud-sud-est de l'embranchement du chemin de Narbonne à Perpignan; la distance de ce chemin est de 600 mètres; avantage qui facilite les transports par voiture pour les cantons voisins ou pour les entrepôts dans les montagnes des Corbières.

Pour opérer le desséchement de cette partie d'étang, il a fallu entreprendre des travaux extrêmement difficiles et très-dispendieux, des chaussées de plusieurs espèces, des jetées en pierre, une écluse à vanne, des fossés, un pont en charpente de 12 mètres sur 4 de largeur, supporté par trois rangs de pilots, etc.

L'intérieur de l'établissement a été divisé en trois parties, la première servant de partennement extérieur qui reçoit les premières eaux et les dépouille d'une partie des eaux douces qu'elles contiennent; la seconde sert de partennement intérieur où elles achèvent d'acquérir le degré de saturation, et se rendent dans la mère nourrice, d'où elles sont portées par le puits à tympan sur la troisième partie formée par les tables saunantes où elles se crystallisent.

Tous les ouvrages exécutés dans l'intérieur de la saline d'Estarac sont dirigés de manière que les eaux sont conduites à volonté par les niveaux de pente depuis la prise des eaux de l'étang jusqu'au puits à tympan.

Les terres provenant des déblais ont été employées aux constructions des chaussées de ceinture et de division intérieure.

Ces travaux, qui ont duré quatre années, ont coûté 310 mille francs. On évalue à 40 mille francs la somme nécessaire pour le perfectionnement des chaussées et la construction des bâtiments, ce qui forme une dépense totale de 350 mille francs.

Soixante-quatre tables saunantes sont destinées à la crystallisation du sel; chaque table contient une surface de 2000 mètres; levées à 35 millimètres d'épaisseur, elles doivent donner chacune 1500 minots, ensemble 96 mille minots de sel.

Digitized by Google

La pièce maîtresse ou mère-nourrice, ayant une surface de 22 mille mètres, aussi levée à 35 millimètres d'épaisseur, doit porter 33 mille minots, ce qui peut former un total général de 129 mille minots.

On évalue ordinairement à 10 centimes par minot les frais de levée du sel, ou *mise en camelle.*

Le sel qui se fait sur la côte de Narbonne est de la qualité requise pour la salaison des viandes. On sait que celui d'Espagne ou de Sicile les corrode, et les fait durcir. Le sel des bords de l'Océan ou des parties septentrionales de la France, n'ayant pas le degré convenable pour la salaison, ne prévient pas toujours la putréfaction des viandes.

Les salines du golfe de Lyon présentent aux peuples du nord une branche de commerce très-importante. Elles n'ont point les inconvénients des mines de la Hongrie et de la Pologne dont le travail abrège la vie des ouvriers qui y sont employés. C'est une preuve sans doute de la supériorité du sel de nos côtes méridionales: aussi les Suédois tentèrent-ils, au commencement de la révolution, d'ouvrir un commerce de sel avec Narbonne, en lui offrant en échange leurs fers et leurs cuivres. Si ces utiles relations pouvaient s'établir un jour, il serait aussi facile qu'avantageux de multiplier les salines. Divers étangs du pays présentent à cet égard tous les éléments nécessaires.

Ce commerce acquerrait une extension bien plus grande encore et bien plus sûre par la construction d'un port à la Franqui, seul emplacement peut-être dans le golfe de Lyon où l'on trouve constamment depuis plusieurs siècles une profondeur d'eau suffisante pour y recevoir des vaisseaux de toute espèce et de toutes les nations.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

§ Ier. *Forges.*

On compte, dans le département de l'Aude, seize forges construites selon la méthode du pays de Foix. Ce sont de petits fourneaux d'un mètre à un mètre et demi de hauteur, que l'on charge et vide assez ordinairement quatre fois par jour, mais jamais davantage. Avec des moyens si faibles en apparence, on peut, dans les bonnes années, fabriquer jusqu'à 160 mille myriagrammes de fer doux, et environ 15 mille myriagrammes d'acier et de fer fort.

M. de La Peyrouse, dans son Traité sur les mines de fer et les forges du Comté de Foix, a donné la description des différentes parties de la forge, et les dénominations des divers ouvriers qui y sont employés.

Une forge est ordinairement servie par huit ouvriers : le premier se nomme le *foyer,* c'est le chef. Il dirige plus spécialement tout ce qui concerne le feu.

Le *maillé* est le second ouvrier. C'est le maître forgeur; sa profession exige qu'il ait une entière connaissance des fers. L'entretien de tous les outils est à sa charge.

Viennent ensuite deux *escolas* et deux *piquemines.* Les *escolas* ont la conduite du feu et de tout ce qui concerne le fondage. Un bon escola doit connaître parfaitement la nature et la qualité de la mine et du charbon. Les *piquemines* broient et concassent à la main la mine nécessaire pour chaque *massé,* c'est ainsi qu'on nomme le produit de l'opération du fondage. Ils portent aussi le charbon sur l'aire du fourneau.

Digitized by Google

Enfin chaque escola a son valet pour le servir dans son travail, lui apporter la mine et le charbon, et l'aider à charger et entretenir le feu. On appelle ces valets *miaillous*.

On peut compter parmi les ouvriers de l'usine les *martinetteurs* et les charbonniers; ce qui en fait monter le nombre de vingt à vingt-sept, non compris les voituriers, parce que ceux-ci sont au service de la forge seulement tant que durent les charrois.

Chaque forge a d'ordinaire un marteau et un martinet: elles emploient le même nombre d'ouvriers; il y en a deux de moins dans celles qui n'ont pas de martinet.

Tous les propriétaires entretiennent un garde-forge; le plus grand nombre y ajoute la dépense d'un régisseur.

Les huit ouvriers, proprement dits, ne travaillent à-la-fois qu'au commencement et à la fin de chaque fondage, lorsqu'il faut charger le creuset et tirer le *massé* du feu. Tout le temps que dure le massé, quatre ouvriers suffisent pour le conduire. Les ouvriers alternent entre eux, et font deux bandes: la première, composée du foyer, d'un escola, d'un piquemine, et d'un miaillou; l'autre, formée de même, a le maillé à sa tête.

Tous les forgeurs employés aux forges du département de l'Aude viennent de celui de l'Ariège. Ceux de la vallée de Vic-Dessos sont sur-tout très-estimés: c'est là qu'il faut les aller chercher, et payer leur voyage toutes les fois qu'on reprend le travail. Ces ouvriers sont des gens grossiers, sans théorie, incapables de raisonner sur leur art. Leur savoir se borne à la tradition, à la routine, et à une grande expérience. Les procédés des forges leur sont, en effet, si familiers, ils savent si bien les appliquer, les varier selon que le cas l'exige, qu'on ne peut voir, sans surprise, exécuter par ces huit hommes des opérations pénibles, délicates, et qui semblent demander tant d'intelligence.

Digitized by Google

La paie des ouvriers se règle sur la quantité du produit de la fonte. Ils sont, par ce moyen, intéressés à prévenir les accidents qui pourraient le diminuer.

En général, le prix du myriagramme de mine crue, prise au minier, n'excède guère 16 centimes; mais cette dépense est considérablement augmentée par les frais de transport, en raison de la distance et de la difficulté des chemins à parcourir. Huit myriagrammes de mine crue, rendus à certaines forges, *reviendraient* à 5 fr. 60 cent.; mais plusieurs propriétaires, ceux sur-tout qui s'approvisionnent aux mines de Villerouge, ont adopté la méthode de faire griller la mine sur les lieux de l'extraction. Il en résulte une diminution de poids égale au tiers de la mine crue, qui ne coûte plus alors que 4 fr. 72 cent. les vingt myriagrammes.

L'établissement d'une forge, selon la méthode du pays de Foix, n'exige pas de grandes avances. Il suffit de six à sept *mille* francs pour la construire avec solidité, et pour la fournir de tous les outils nécessaires. C'est un hangar, de forme carrée, d'environ 13 mètres de côté, ce qui donne une superficie de 169 mètres quarrés. Il doit y avoir auprès de la forge des magasins pour la mine, pour le fer forgé, et pour le charbon.

L'on comprend, sous le nom de *soucherie*, le marteau et son équipage.

Le marteau porte le nom de *mail*, c'est pour cela qu'on donne celui de *maillé* à l'ouvrier particulièrement chargé de l'entretien de la *soucherie*.

Ce marteau, de fer forgé, pèse communément de sept quintaux et demi à huit quintaux métriques. Il est, par conséquent, plus fort de deux quintaux et demi, et même de trois quintaux métriques que ceux des grandes forges. Ceux de Cosne, qui servent à fabriquer des ancres énormes, ne pèsent que cinq quintaux métriques à cinq et demi.

Digitized by Google

Les marteaux, dans ce département, ont depuis 98 centimètres jusqu'à 1 mètre 8 centimètres de hauteur; de 38 à 41 centimètres de longueur à leur base, et 12 centimètres de largeur.

La roue qui fait mouvoir le martinet n'a communément que 2 mètres 6 centimètres de diamètre.

Dans toutes les forges, l'enclume du gros marteau est toujours supportée par une pierre qui lui sert de *stock:* cette pierre pèse plusieurs milliers. On recherche les plus dures et les plus compactes, et l'on emploie communément le granit à cet usage. Il est plusieurs forges de ce département, où cette pierre ne coûte pas plus de 200 fr.; mais il en est d'autres où, à raison de l'éloignement et des difficultés du transport, elle revient à plus de 2400 fr. Souvent il arrive qu'elle éclate aux premiers coups de marteau. Pour éviter tant de dépense, et des pertes qui se renouvellent trop souvent, on avait proposé de remplacer par les secours de l'art ce que la nature refuse, par exemple, aux forges de Sainte-Colombe, d'Auriac, de Saint-Pierre, de Padern, de Quillan, etc., situées dans les chaînes calcaires et à une grande distance des granits. Celle de Quillan adopta un stock, d'un très-bon usage, exécuté en barreaux de fer forgé, posés verticalement, et réunis par de forts liens.

Chaque fondage dure ordinairement six heures; mais il n'en faut réellement que cinq et demie, parce qu'on emploie une demi-heure pour enlever le massé, et recharger le creuset. Cependant il arrive quelquefois que, par la nature de la mine, mais sans augmenter la dépense du charbon, la durée du feu se prolonge jusqu'à sept heures, et même jusqu'à sept heures et demie. On n'emploie jamais, pour débiter tout le fer d'un massé, que le même feu qui en produit un second, et on *étire* tout le fer d'un massé, durant le massé suivant.

La charge ordinaire du fourneau est de 36 myriagrammes de

Digitized by Google

mine grillée et bocardée. Les deux tiers à-peu-près sont placés dans le creuset, au commencement de l'opération; l'autre tiers est la *greillade,* qu'on réserve pour la répandre successivement sur le charbon pendant la fonte.

De toutes les espèces de mine travaillées dans les forges de l'Aude, la plus productive est la mine de fer oxidé et fer spathique de Villerouge, employée à la forge de Montolieu.

On peut voir, dans l'ouvrage de M. de La Peyrouse, *la* description des différentes qualités de fer que donne un *massé,* qualités qui se distinguent par les dénominations de *fer doux,* de *fer fort,* et de *fer cédat,* que M. Tronson-Ducoudray propose d'appeler *acier natif,* et que l'on connaît plus ordinairement sous le nom d'*acier naturel.*

La qualité du charbon a une influence particulière sur la formation de cet acier naturel. Les forges de ce pays en font une consommation considérable: on peut l'évaluer à 566,000 myriagrammes, année moyenne, savoir: sapin, 230,000 myriagrammes; pin, 72,890; hêtre, 140,000; chêne, 123,110. On a observé qu'on retire toujours beaucoup d'acier, lorsque, pour la fonte, on se sert du charbon de bois dur; le plus favorable de tous est celui de hêtre. La forge de Montolieu n'en emploie presque pas d'autre. Dans les forges où l'on ne brûle que du charbon de sapin, à Quillan, par exemple, on ne fait que du fer doux. Il est vrai que la qualité en est supérieure, et qu'il se vend toujours avec une prime de 6 fr. par quintal de 8 myriagrammes.

Au nombre des maîtres de forges qui ont ajouté les aciéries à leurs usines, je citerai particulièrement le propriétaire de celle de Montolieu, qui, à l'exposition de 1806, a vu son zèle récompensé d'une médaille d'or. Le jugement du jury de cette année est ainsi conçu:

« M. Loup, à la forge de Saint-Denis (Montolieu), département « de l'Aude.

Digitized by Google

« Acier-poule, semblable à celui d'Angleterre.

« Il est sans gerçures, se forgeant et se soudant bien, très-dur à « la trempe, prenant un grain très-fin, et se comportant en tout « comme un échantillon d'acier anglais, essayé comparativement.

« Les pièces envoyées par M. le préfet de l'Aude annoncent que « les minerais qui donnent cet acier de qualité supérieure, viennent « de Villerouge dans les Corbières.

« Le jury décerne une médaille d'or à M. J. F. Loup. »

Les succès de M. Loup dans la fabrication de l'acier-poule étaient d'autant plus dignes de remarque, qu'ils furent obtenus par l'emploi exclusif des procédés indiqués dans l'instruction publiée en 1793, et que ce maître de forge eut le bon esprit de résister au charlatanisme de quelques étrangers, et de repousser tous les prétendus secrets qu'on lui suggérait comme nécessaires pour parvenir à une cémentation parfaite.

Un autre propriétaire, celui de Gincla, avait construit deux usines qui distinguaient ses forges de toutes celles des Pyrénées. La première était un laminoir, au moyen duquel le fer forgé est réduit à toutes épaisseurs, suivant l'usage auquel on le destine, et acquiert une homogénéité et une ténacité qu'il serait impossible de lui procurer à un pareil degré sous le martinet, même après un long travail.

Le laminoir de Gincla pouvait laminer 20 quintaux métriques par vingt-quatre heures.

Le débit du fer laminé en bandes, pour le cerclage des futailles, s'était déja très-étendu, et principalement celui d'une bande très-mince, appelée le *ruban,* et dont on cercle les barriques d'eau-de-vie. Ces fers laminés se vendaient jusqu'à 8 fr. 50 cent. le myriagramme.

La seconde innovation, introduite à Gincla, était une fenderie,

Digitized by Google

destinée à préparer, pour le laminoir, le fer qui sort de dessous le marteau.

Le mécanisme intérieur de ces usines venait en entier du pays de Liége. Il se composait, 1° de quatre grandes roues d'engrenage, en fonte, du poids de 1200 kilog. chacune (25 quintaux marc); 2° de plusieurs trousses de taillants pour fendre le fer; 3° de plusieurs paires de cylindres; 4° de manchons pour communiquer le mouvement des roues hydrauliques; 5° de socles en fonte bérique, montants, traverses, clavettes, paillis en cuivre, etc.

Pour le service de ces usines, le propriétaire fit venir aussi du pays de Liége trois ouvriers, un maître fendeur, un spatheur, et un chauffeur, chargé spécialement de tout ce qui concerne les deux fours à réverbère.

L'objet principal de ces usines était la fabrication du *feuillard*, cercle étroit et mince, dont la consommation a lieu, moins dans ce département qu'à Beziers, Montpellier, Cette, et Rivesaltes.

Je ne dois pas omettre de parler d'une expérience sur le fer tiré des forges de Gincla, et sur l'acier fabriqué avec ce fer.

Cette expérience, dont les détails sont consignés dans le n° 97 *des Annales des arts et manufactures*, a été faite à Liége, le 12 mars 1809, par MM. Poncelet, frères, sur l'invitation du ministre de l'intérieur.

Le procédé employé par MM. Poncelet, consiste, 1° à combiner directement le charbon et le fer par la cémentation; 2° à soumettre ensuite la combinaison à la fonte.

Il n'est question, dans le rapport, que de la seconde partie de l'opération, c'est-à-dire de la fonte du fer cémenté; la cémentation étant depuis long-temps connue en France.

« Le fer soumis à la cémentation est de deux espèces; l'une provient des forges de Gincla, dans le département de l'Aude; l'*acier de cémentation qu'il produit jouit d'une dureté et d'une ductilité qui le rendent propre à la fabrication des instruments tranchants; mais il laisse quelque chose à desirer sur la beauté du poli qu'il est susceptible d'acquérir*: l'autre, tiré de Dühen, se polit bien après la cémentation, mais ne présente pas autant de densité et de ductilité que le premier.

Digitized by Google

« Un gros lingot d'acier fondu, envoyé à son Excellence, et provenant du fer de Gincla, présentait peu de boursoufflures; sa cassure est blanche et à grandes lames. Une partie de ce lingot fut forgée et étirée sous nos yeux, et acquit par ces deux opérations le grain fin et la couleur grise qui distinguent éminemment l'acier. La trempe lui communiqua une dureté considérable, et le rendit susceptible de recevoir un assez beau poli.

« MM. Poncelet envoyèrent aussi deux autres petits lingots provenant, l'un, du fer de Gincla, l'autre, du fer de Düren; ils sont tous deux polis d'un côté, et de l'autre, taillés en lime. Le premier (Gincla) n'a pas un poli aussi éclatant que l'autre; mais la lime qu'il présente est bien supérieure à celle du second. La dureté de cette lime est telle, qu'elle attaque profondément l'acier le mieux trempé. *Nous ne croyons pas que l'industrie anglaise ait jamais rien produit de plus parfait en ce genre.* On voit donc que le fer de Gincla fournit un acier *éminemment propre à la fabrication des limes, et de tous les instruments tranchants.* »

Un jugement favorable avait été déjà rendu sur le fer des forges de Gincla, dans un ouvrage estimé, qui a pour titre : *Analyse du fer par M. Torb Bergman, traduit en français avec des observations par M. de Grignon, correspondant de l'Académie royale des sciences* (*année* 1783). On y trouve ces passages:

« N° III. *Fer de la forge de Gincla, en Languedoc, timbré d'une cloche, appar-*
« *tenante à M. de Rivals.*

« Ce fer a été travaillé à la Catalane..... La majeure partie de la pâte était un nerf blanc, rompant avec beaucoup d'effort, en arrachant et de loin, forgeant très-bien à chaud et à froid, doux à la lime..... Nous estimons sa force à deux cents degrés. Ce fer, au sortir du creuset de la cémentation, a présenté un acier qui, passé au martinet de Buffon, s'est trouvé vif au feu, d'une pâte homogène, d'un grain fin et uniforme, etc., etc. Observation de M. Grignon. « Ce fer que je « considère comme la première qualité de France dans son état de fer, donne un « acier très-fin, *qui a du corps et du ressort*, qualité très-recherchée. »

Ainsi deux expériences essayées sur les fers de Gincla, à vingt-neuf ans l'une de l'autre, ont produit les mêmes résultats et mérité les mêmes éloges.

La fabrication de l'acier fondu est la conquête la plus utile qui ait été faite sur l'industrie anglaise. Jusqu'à-présent nous avons été tributaires des Anglais pour les limes, les lancettes, les rasoirs, les brunissoirs, les alesoirs d'horlogerie, les pivots, et les ressorts de montre, et enfin pour tant d'objets de bijouterie. Le département

Digitized by Google

de l'Aude a donc à se féliciter que le premier acier fondu provienne du fer de ses forges.

Nous avons dit que toutes ces forges s'élèvent au nombre de seize. Elles sont renfermées dans les deux arrondissements de Carcassonne et de Limoux.

L'arrondissement de Carcassonne en comprend cinq, dont voici les noms :

1. La forge d'*Auriac*, dans la commune d'Auriac. Elle appartient à M. Daraux. Établie dans des sites affreux, entourée de montagnes presque inaccessibles, *elle* manque de bois, et travaille à peine quatre mois de l'année, parce qu'*elle* n'a que le secours des eaux pluviales. La nature du minerai qu'elle emploie est le fer oxidé noir et rouge, de Villerouge, et de Palairac.

2. La forge de *Padern*, dans la commune de Padern; c'est la propriété des héritiers du général Dagobert. Sa situation est aussi difficile que celle de la précédente. Éloignée des forêts, elle est, pour ainsi dire, sans ressources pour son approvisionnement en charbon. Aussi ses travaux sont-ils le plus souvent interrompus.

3. La forge de *Saint-Pierre*, dans la commune de Saint-Pierre-des-Champs, près de la petite ville de Lagrasse. Cette usine, qui appartenait à l'état, a été vendue à MM. Daraux et Darnis; elle manque de bois et d'eau, et travaille à peine huit mois de l'année.

4. La forge de *Lacombe*, dans la commune de Saint-Denis; elle appartient à M. de Pujol. Placée dans une situation agréable, sur la rigole de la Montagne, au point de la prise d'Alzau, elle travaille neuf mois; son martinet est propre à la fabrication des boulets, des balles de fer battu, etc. Elle se procure aisément le combustible nécessaire.

5. La forge de *Montolieu*, dans la commune de Montolieu; cet établissement, construit assez récemment par M. Loup, avait acquis un accroissement rapide. On a vu qu'il avait essayé la fabrication de l'acier, et obtenu la médaille d'or en 1806. La forge de Montolieu, dont la propriété est passée depuis en d'autres mains, peut travailler pendant neuf mois de l'année.

Les onze autres forges, situées dans l'arrondissement de Limoux, sont :

6. La forge d'*Axat*, dans la commune du même nom : c'est la propriété de M. le marquis d'Ax-d'Axat. Environnée de forêts qui fournissent la majeure partie de ses approvisionnements en charbon, cette usine est mue par les eaux de la rivière d'Aude, et son activité n'est jamais suspendue. Son martinet fabrique des balles et des boulets.

Digitized by Google

7. La forge de *Sainte-Colombe*, dans la commune de Sainte-Colombe-sur-Guette.

8. La forge de *Counozouls*, dans la commune de Counozouls; ces deux usines se trouvent à la distance de deux kilomètres l'une de l'autre. La première, vendue par le gouvernement à M. Casse, peut être dans une activité continuelle; la seconde, appartenant au domaine, est forcée à un chômage de six mois. Alimentées par les eaux de la rivière de Guette, elles ont chacune un martinet propre aux fabrications de guerre. Les forêts dont elles sont entourées suffisent à leur approvisionnement.

9. La forge de *Sainte-Colombe*, dans la commune de Sainte-Colombe-sur-Lers. Cette propriété de M. Avignon, se trouve dans la position la plus avantageuse. Plusieurs grandes routes y aboutissent, ce qui facilite son approvisionnement en minerai et en charbon. Son activité peut n'être jamais suspendue.

10. La forge de *Gesse*, dans la commune de Bessède; elle appartient au domaine, et peut travailler toute l'année. Les eaux de la rivière d'Aude fournissent à ses besoins, mais elle est obligée d'acheter une partie de ses charbons, parce que la forêt de Gesse ne lui en donne pas une quantité suffisante.

11. La forge *haute de Gincla*,
12. La forge *basse de Gincla*, } Dans la commune de Gincla.

13. La forge de *Montfort*, dans la commune de Montfort.

Ces trois forges appartiennent au même propriétaire, M. Rivals-Gincla, concessionnaire des mines de Filhols, dans le département des Pyrénées-Orientales, et de la forêt de Boucheville qui a été constamment bien aménagée entre ses mains. La Boulsane, petite rivière, fait mouvoir ces trois usines, ainsi que des moulins à scie et à farine.

14. La forge de *Mérial*, dans la commune de ce nom; elle appartient à M. Pierre Debosque. Alimentée par la rivière de Rébenti, elle se trouve dans une position désavantageuse pour son approvisionnement en bois. Les mines de Vicdessos fournissent la majeure partie du minerai qu'elle consomme; mais la difficulté des chemins et l'éloignement obligent cette usine à chercher aussi une partie de ses provisions dans les mines assez nombreuses que recèlent les montagnes des environs, dont le minerai, quoique moins productif que celui de Vicdessos, la met cependant en état de soutenir la concurrence avec les autres forges.

15. La forge de *Quillan*, dans la commune de Quillan. Cet établissement a été fondé par feu M. Varnier qui fit, dans une montagne, une percée de 163 mètres, pour y faire passer la prise d'eau qu'il avait obtenue dans la rivière d'Aude. C'est

Digitized by Google

un emplacement magnifique, au voisinage des forêts, sur-tout de celles des Fanges. La forge de Quillan peut travailler toute l'année. Son fer est excellent; et ses deux martinets ont fourni pendant les guerres d'Espagne, des projectiles de tout calibre. Elle aboutit par des chemins praticables à Perpignan, et, par la route de Montlouis, à Carcassonne, et au canal du Midi.

16. La forge de *Roquefort*, dans la commune de Roquefort; elle appartient, comme une des précédentes, à M. Pierre Debosque. Située dans un pays presque impraticable, elle tire ses eaux de la rivière de Guette, et ses charbons des forêts qui l'environnent, mais en quantité insuffisante. Elle travaille neuf mois de l'année. Son martinet est propre aux fabrications de guerre.

Toutes ces forges tirent le minerai qu'elles emploient des mines de Vicdessos, dans le département de l'Ariège; de celles de Filhols et Escarro, dans le département des Pyrénées-Orientales, et de celles de Villerouge, dans le département de l'Aude. Le minerai de ces dernières est presque comparable, pour la bonté, à celui des mines de Vicdessos.

La mine employée dans les forges rend 39 myriagrammes 8 hectogrammes p. o/o, et consume 139 myriagrammes de charbon.

En estimant à 157,350 myriagrammes le produit annuel en fer des seize forges, il faut évaluer la consommation en minerai, à..... 536,680 myriagrammes

En charbon, à.....	559,735.
La valeur du minerai est de.....	243,055 fr.
Celle du charbon, de.....	288,819
La dépense totale en gages et salaires d'ouvriers, de..	90,084
Total des dépenses.....	523,958 fr.
Les 157,350 myriagrammes de fer peuvent être évalués, en argent, à.....	879,700 fr.
Il reste pour le bénéfice des seize forges.....	355,742 fr.

§ II. *Moulins à scie.*

Les différentes rivières de l'arrondissement de Limoux donnent le mouvement à ving-sept moulins à scie, appartenant au domaine et à divers propriétaires. Ces moulins, dont trois seulement ont deux scies, peuvent débiter annuellement cinq cent mille planches, dont le bois se tire des forêts de l'état, et de quelques forêts particulières.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

§ I^er. *Commerce des blés.*

Le commerce des blés est, sans contredit, un des plus importants du département de l'Aude. Indépendamment de la quantité de grains qui se recueillent dans ce pays, et qui excèdent constamment les besoins de sa consommation, l'on en tire beaucoup des départements voisins. Ces grains sont expédiés dans les contrées méridionales, par la rivière de Gênes, lorsque le Piémont et la Lombardie l'approvisionnent avec moins d'avantage, et en Espagne, lorsque la sortie est permise. Les droits auxquels cette sortie a été assujétie, en différents temps, augmentent, dans une certaine proportion, relativement au prix du blé-froment; et, peut-être, en prenant pour base du tarif les premières qualités de boulangerie, n'a-t-on pas assez observé que ce sont les blés inférieurs qui s'exportent en Espagne.

Il est peu de qualités supérieures à celle des blés de Narbonne: ils seraient estimés davantage encore, si les agriculteurs apportaient plus de soin au choix des semences. On distingue aussi, dans le commerce, les blés du Razès.

Les grains du département ne sont pas tous expédiés par le port de la Nouvelle; il en sort également par le port d'Agde. On donne, en grande partie, cette dernière direction aux grains que les négociants des Bouches-du-Rhône et du Var font acheter du côté de Carcassonne et à Castelnaudary. Si l'on achève à la Nouvelle les réparations sollicitées depuis long-temps, il sera plus avantageux et plus économique d'expédier par ce port les marchandises d'entrée

Digitized by Google

et de sortie : alors le département de l'Aude jouira d'un commerce d'entrepôt dont il retirera beaucoup de fruit.

Le transport des grains se fait par une cinquantaine de bâtiments de trente à quatre-vingts tonneaux, qui appartiennent, pour la plupart, à des négociants de Narbonne, et par d'autres bâtiments français qui viennent de différents ports.

Narbonne et Castelnaudary sont les deux marchés du département les plus considérables. Carcassonne en offre un très-intéressant, depuis que la navigation du canal des Deux-Mers arrive sous ses murs.

Tout le monde convient que ce commerce mérite les encouragements et la protection du gouvernement ; mais on n'est pas également d'accord sur l'entière liberté que les négociants et quelques écrivains réclament à cet égard. Il y aurait de la témérité, sans doute, à discuter ici une matière que tant de publicistes habiles ont approfondie, et sur laquelle ils ont tous varié d'opinion; qui, dans presque tous les pays de l'Europe, a été l'objet de lois réglementaires; qui tient à l'existence de la société, à la tranquillité des états non moins essentiellement qu'aux intérêts du commerce et de l'agriculture. Mais il ne sera peut-être pas inutile de citer quelques-unes des idées émises, à ce sujet, par l'auteur *de l'Administration des finances de la France.*

« Il faut sur ce point, dit M. Necker, donner beaucoup à la sagesse « de l'administration, et l'on ne peut éviter de s'y confier. Le prix « de la denrée doit servir, sans doute, à distinguer les moments « où il convient de s'opposer à l'exportation des grains; mais, dans « un royaume aussi étendu que la France, ce prix ne peut être « déterminé par une loi constante et générale, applicable à tous « les temps, à tous les lieux; car, selon la position des provinces, « selon qu'elles sont plus ou moins adonnées aux manufactures,

Digitized by Google

« selon l'habitude encore, le mot *cherté* s'interprète d'une manière « absolument différente : telle augmentation qui n'effraierait ni les « Languedociens ni les Provençaux, répandrait l'alarme en Flandres, « en Picardie, et dans les lieux voisins de la capitale.

« Je continue à penser qu'il faut, en France, envisager la liberté « de l'exportation comme l'état habituel et fondamental ; mais l'ad- « ministration doit suspendre cette liberté dans certains lieux, dans « certaines circonstances, ou même d'une manière générale, lorsque « les diverses connaissances qu'elle seule est en état de rassembler, « l'invitent à cet acte de prudence ; elle seule, en effet, a les moyens « de discerner, ou de présager, avec sûreté, ce que peuvent exiger « les besoins généraux du royaume, la perspective des récoltes, les « prohibitions des pays étrangers, les craintes de guerre, et tous « les mouvements politiques. »

L'article 30 d'un décret rendu, à Toulouse, le 27 juillet 1808, portait : « Le maximum du prix du blé, au-delà duquel l'expor- « tation par les ports d'Agde et de Cette est défendue, sera réglé, « à l'avenir, sur les mercuriales du marché de Toulouse. » Cet article, sur les représentations du préfet de l'Aude, devint commun au port de la Nouvelle. En effet, il serait résulté de l'omission de ce dernier port dans le décret, un grand désavantage pour le département. Il est constant que le prix de l'hectolitre de froment y conserve, par sa qualité, une valeur supérieure de 3 fr. 50 cent. sur les prix des blés de tous les départements voisins, celui des Pyrénées-Orientales excepté : or, dans ce cas, il serait arrivé que la mercuriale de l'Aude étant à 24 fr., celle de Toulouse n'eût été qu'à 20 fr. 50 cent., et que, par suite, le port de la Nouvelle eût été fermé, tandis que ceux d'Agde et de Cette seraient demeurés ouverts. La mercuriale de Toulouse, réglant en même temps le droit de douane à la sortie, cette circonstance frappait d'un inconvé-

Digitized by Google

nient de plus le département de l'Aude, en ce que la quotité du droit devait être relativement plus forte au port de la Nouvelle que dans ceux d'Agde et de Cette, qui auraient joui de la faculté de les expédier à moins de frais. Le port de la Nouvelle aurait été désert, et le commerce de Narbonne anéanti.

Sans se livrer à des calculs exagérés, on peut évaluer à 500 mille hectolitres la quantité de blé susceptible d'être annuellement exportée du département, et à 5 fr. par hectolitre le bénéfice du spéculateur.

Ce bénéfice produit annuellement une somme de 2,500,000 fr. Supposons que les frais de transport et de commission absorbent la moitié de ce bénéfice, le produit net du commerce est de 1,250,000 fr.

Réduisons à 24 fr. le prix moyen de l'hectolitre; il résulte, pour les 500 mille hectolitres qui peuvent s'exporter chaque année, un produit de 12,000,000, et, par conséquent, dans le département de l'Aude, un bénéfice de 13,250,000 fr.

Savoir: aux propriétaires des terres et aux cultivateurs, pour prix d'achat..... 12,000,000 fr.

Aux négociants, pour bénéfice d'exportation..... 1,250,000

13,250,000

Lorsqu'en 1812, la pénurie des subsistances détermina le gouvernement à rendre les décrets des 4 et 8 mai, qui fixaient à 33 fr. le maximum du prix de l'hectolitre de blé, ordonnaient des recensements et prohibaient toute espèce d'achat de grains ailleurs que dans les marchés publics, le département de l'Aude éprouva plus que tout autre combien il est difficile de faire, en cette matière, une loi générale qui puisse s'appliquer, avec justice, à tous les points d'un grand état.

Cette fixation du prix des blés à 33 fr. l'hectolitre avait été provo-

Digitized by Google

quée par l'offre des propriétaires de six départements placés au centre de la France.

Dans ces départements, le prix moyen du blé-froment est de beaucoup inférieur à celui du département de l'Aude.

M. Arnould, dans son Histoire des finances (pièces justificatives, note 20), a donné un tableau général des prix moyens de divers départements; c'est le résultat des mercuriales authentiques pendant dix années.

D'après ce relevé, le prix moyen des six départements du centre est de..... 16 fr. 58 cent.

Celui de l'Aude, de..... 24 91.

Différence entre ces deux termes..... 8 33

Par conséquent, le prix moyen du blé, dans le département de l'Aude, excède de 50 p. o/o le prix moyen des six départements centraux, base de la fixation. Or, cette fixation, pour être proportionnelle, aurait dû être portée, dans l'Aude, à 49 fr. 58 cent.

La ville de Castelnaudary est située dans la contrée la plus fertile du département, sur le bord du canal des Deux-Mers. Son marché est l'entrepôt naturel des grains qui sortent des départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Tarn pour prendre la route du canal.

Narbonne, outre l'excédent des blés de son arrondissement, reçoit une grande partie de ceux qui sont voiturés par cette même navigation. C'est de Narbonne qu'on donne à ces blés leur destination ultérieure pour les départements maritimes, ainsi que pour l'Italie ou pour l'Espagne, lorsque l'exportation à l'étranger n'est pas défendue. Narbonne est donc, pour le commerce des grains, un des premiers entrepôts du midi de la France.

Des transactions d'une telle importance peuvent difficilement se

Digitized by Google

traiter sur l'emplacement des marchés; elles se font dans les comptoirs des négociants, par l'entremise des courtiers.

Les ventes qui ont lieu dans les marchés ne sont, en général, relatives qu'à la consommation locale.

Ces marchés sont alimentés par une classe d'individus qui, depuis quelque temps, s'est assez multipliée : on les nomme *blatiers*. Ils fréquentent les marchés de Mazères, Mirepoix et Pamiers (Ariège), de Puylaurens et Lavaur (Tarn), de Revel, Villefranche, etc. (Haute-Garonne). Au moyen des grains qu'ils y achètent, et qu'ils transportent à dos de mulet ou sur des charrettes, ils approvisionnent les villes de Carcassonne et de Limoux.

Le prix moyen du blé, dans ces trois départements, étant, d'après le relevé de M. Arnould, de 22 fr. 33 cent., il en résulte, au profit des *blatiers*, un bénéfice de 2 fr. 59 cent. par hectolitre, bénéfice qui se renouvelle d'autant plus souvent que ce commerce est singulièrement favorisé par le nombre et la facilité des communications.

Voilà donc encore une quantité considérable de grains que ce genre d'industrie verse dans la consommation intérieure, et ajoute aux grains recueillis par le département, et qui en sortent avec un bénéfice de 5 fr. par hectolitre.

Ainsi la position du département de l'Aude le met à portée d'alimenter les contrées dans lesquelles la reproduction est moins abondante, sans qu'il ait à craindre aucun inconvénient pour sa consommation intérieure, puisque ce qui, dans la masse des exportations, pourrait excéder son superflu, est remplacé journellement par un commerce actif dont les bénéfices sont réels et assurés, et que fournit le superflu de trois départements limitrophes.

Une autre source de richesse augmente encore la sécurité, c'est la culture du maïs dont se nourrit une grande partie de la population, sur-tout dans l'arrondissement de Castelnaudary et dans plu-

Digitized by Google

sieurs cantons des arrondissements de Carcassonne et de Limoux. La reproduction de cette espèce de grain procure annuellement à la subsistance et au commerce deux à trois cents mille hectolitres, qui contribuent beaucoup à épargner la consommation du froment.

Ces diverses considérations autorisent à penser que les subsistances du département de l'Aude ne peuvent presque jamais inspirer aucune inquiétude. L'obligation de faire des déclarations, celle de n'acheter que sur les marchés publics, deviendraient, dans l'ordre commun, d'une gêne extrême, non-seulement pour le commerce, mais même pour l'approvisionnement des campagnes, soit par les déplacements continuels, soit par le prix des transports, soit par la perte d'un temps précieux, à moins que, pour remédier à ces inconvénients, on n'établît un marché dans toutes les communes. Une fixation quelconque dans le prix des blés doit avoir des suites bien plus fâcheuses, parce que la loi qui l'ordonne ne peut prévoir tous les détails, toutes les modifications, parce que le vendeur profitera toujours du taux le plus élevé, sans qu'il soit possible à l'autorité de calculer les différences qui naissent de la plus ou moins belle qualité des grains, de leur bonté, ou de leur altération; parce qu'il faudrait, pour que cette fixation fût juste, la modifier encore d'après chaque distance, afin que l'acheteur, le boulanger, par exemple, ne fût point lésé dans la manipulation et dans le débit du pain : et alors ne se perdrait-on pas dans le dédale des tarifs et des classifications?

§ II. *Importations et exportations.*

Il sort annuellement plus de vingt millions du département pour l'importation des marchandises et matières premières que nécessitent le travail de ses manufactures et la consommation de ses habitants.

Ces objets se composent, outre les animaux de labour, de toiles

Digitized by Google

de lin, toiles de coton, mousselines, perkales, dentelles, étoffes de soie, laines, coton, fil, drogues de teinture, huile, sucre, café, glaces et miroirs, bas de soie, de coton et de fil, chapeaux, mouchoirs, meubles, verres, crystaux, porcelaine, faïence, poterie, draps étrangers, papiers fins, papiers de tenture, chevaux de luxe, bœufs et veaux pour la boucherie, drogues médicinales, épiceries, fromages, fruits secs, tabac, cire, fers, quincaillerie, bijouterie, savons, cuirs étrangers tannés, cuirs en vert, et peaux pour les tanneries, blé pour semence, poisson salé, etc.

Les exportations consistent dans l'excédent des productions de l'agriculture et dans les produits de l'industrie. On peut placer au premier rang, parmi ces articles, les blés, vins, eaux-de-vie, fers, sels, draps, etc.

Sans entrer dans des calculs qui risqueraient de paraître hypothétiques, ou fastidieux, sur la somme numéraire des productions, des consommations et des dépenses, ce n'est point une exagération d'évaluer entre cinq à six millions, la balance en faveur du département de l'Aude.

Tableau comparatif des anciennes mesures en usage dans le département de l'Aude, avec celles du système métrique.

Mesures de longueur.

Canne de Carcassonne.....	1 mètre	785 millimètres.
Canne de Narbonne.....	1	967

Mesures de superficie.

Canne quarrée de Carcassonne.	3	1862 cent. quarrés.
Canne quarrée de Narbonne...	3	8691

Digitized by Google

Mesures agraires.

Setérée de 3600 cannes quarrés...	1 hect.	14 ares	65 centiares.
Idem de 1600.....	»	50	98
Idem de 1024.....	»	32	63

Mesures de capacité pour les vins et les eaux-de-vie.

Charge de Carcassonne....	1 hectolitre	43333494 parties décim.
Charge de Castelnaudary...	1	38664885
Charge de Limoux.....	1	09560094 86
Muid de Narbonne.....	3	68988252964
Velte de Narbonne.....	0	0768725527

Mesures de capacité pour les matières sèches.

Setier de Carcassonne, pour le blé.	»	hectol.	85 litr.	6145 part. déc.
Setier de Castelnaudary...	*idem.*	»	60	3996
Setier de Limoux.....	*idem.*	»	76	4755
Setier de Narbonne.....	*idem.*	»	71	0501
Setier pour l'avoine.....		1	9	5982
Setier pour la graine de salicor.		1	6	5752

Mesures de capacité pour l'huile.

Charge.....	1 hectol.	85 litr.	928
Migère de 26 liv. poids de table.	»	11	620

Mesures de solidité pour le bois de chauffage.

Pile, 9 pams sur 4 1/2.....	2 stères	024 millistères.
Idem, 16 sur 4.....	3	199

Mesures de pesanteur.

Quintal, poids de table...	40 kilog.	792 gram.	153 milligram.
Livre..... *idem*.....	»	497	922

Digitized by Google

RÉSUMÉ.

J'AI tâché de faire connaître le département de l'Aude; *j'ai* recherché, recueilli, discuté tous les renseignements, tous les détails qui peuvent en donner une idée exacte; et si j'ai réussi à les exposer avec clarté, on doit s'être convaincu qu'il n'est pas un des moins intéressants du royaume.

Sur une surface de 630,547 hectares, ou 321 lieues quarrées, il présente trois chaînes principales de montagnes, dont l'une, la Montagne-Noire, forme la liaison des Alpes avec les Pyrénées. De superbes forêts de sapin couronnent plusieurs de leurs sommets; des plantes curieuses y naissent en foule, et l'intérieur de ces grandes masses recèle presque tous les métaux, le cuivre, le plomb, l'antimoine, l'argent, l'or même, et sur-tout le fer, le plus précieux de tous, puisque la terre lui doit sa fertilité; l'industrie, ses progrès; la navigation, ses découvertes; l'état, sa force et sa sécurité. Ces montagnes renferment aussi de la houille, de la tourbe, du plâtre, de la chaux; leurs marbres vont décorer les temples de la religion et les palais des rois. Les eaux minérales dont elles contiennent les sources n'ont besoin que d'être plus connues pour être justement appréciées.

Si les nombreuses rivières qui coulent sur son territoire ne servent pas immédiatement à la navigation, il en trouve une, artificielle et constante, dans ce beau monument du siècle de Louis XIV, le canal des Deux-Mers, dont la naissance et le point de partage

Digitized by Google

appartiennent également au département de l'Aude, ainsi qu'une partie des constructions qui se font le plus admirer par leur élégance et leur utilité. Traversé, dans toute sa longueur, par ce canal qui vivifia son agriculture, il possède des canaux d'embranchement dignes de ce magnifique ouvrage qu'ils font communiquer à la Méditerranée par la ville de Narbonne et par le port de la Nouvelle. Ce port, quoique peu considérable, est important néanmoins pour le commerce, et c'est encore un avantage de la situation du pays, d'offrir sur ses côtes un emplacement propre à construire un grand port, où même les vaisseaux de guerre seraient protégés contre les mauvais temps, si fréquents dans le golfe de Lyon.

Son ciel est pur, quoique trop vanté; son climat est sain, quoique sans cesse tourmenté par les vents de *Cers* et d'*Autan,* dont l'action resserre et détend tour-à-tour jusques aux corps inanimés; mais, peut-être, leur violence, quelquefois insupportable, est-elle nécessaire au maintien de la salubrité, qu'altéreraient souvent les émanations des étangs et des lagunes.

Sous le rapport de l'économie politique, il peut servir de terme de comparaison avec la plupart des départements. Sa population, toujours croissante depuis plus de vingt ans, lui assure les premiers éléments de la prospérité. Ses habitants, naturellement vifs et spirituels, sont actifs, laborieux, pleins d'ordre et d'intelligence : parmi eux, on distingue des amis fidèles, des vertus modestes, des graces touchantes, des ames élevées, des cœurs droits, sensibles et généreux.

Ses villes principales se recommandent soit par leur position, soit par leur industrie, soit par leur antique illustration. Narbonne est riche encore de brillants souvenirs, et Carcassonne montre, avec complaisance, aux amateurs de l'art, un monument classique des fortifications du moyen âge.

Digitized by Google

De superbes routes facilitent ses communications, et ouvrent d'utiles débouchés à ses produits.

La pêche maritime ajoute à ses ressources une nourriture abondante, et prépare des matelots à nos escadres.

Les contributions qu'il paie à l'état annoncent une province importante, et qui peut, sous ce rapport aussi, être considérée comme proportion moyenne.

Son agriculture a des progrès à faire, mais elle est florissante; si elle ne devance pas les idées d'amélioration, elle les adopte en partie, et tend à suivre l'impulsion générale. Ses terres, quoique de qualités extrêmement variées, produisent bien au-delà des besoins de ses habitants. Ses blés sont tellement connus dans le commerce, qu'ils y obtiennent toujours un prix supérieur. Ses vins, tout-à-la-fois spiritueux et légers, également propres à la table et à la distillation, ne demandent qu'un écoulement facile pour rapporter au pays un immense échange de richesses. Ses oliviers lui fournissaient autrefois toute l'huile qu'il pouvait consommer; cette huile était excellente : la rigueur des hivers a paralysé plus des deux tiers de ces précieuses plantations; mais le découragement commence à faire place à de nouvelles espérances, et tout semble présager que l'arbre de Minerve va redevenir, dans ce département, un objet d'affection universelle. Ses troupeaux n'ont qu'un pas à faire pour atteindre la finesse et la beauté des laines d'Espagne, et l'introduction des mérinos leur fera bientôt franchir ce dernier degré. Le miel de Narbonne est, depuis long-temps, le rival du miel de l'Attique et des Siciles; et, sans la fureur des défrichements, ce suc délicieux n'aurait rien perdu de son ancienne abondance.

Que de pays, qui ne passent pas pour maltraités de la nature, sont loin de jouir de tant d'avantages! Ce département y joint encore celui de l'industrie. La splendeur première de ses fabriques

Digitized by Google

de draps se rattache au nom du grand Colbert. Le commerce du Levant avait fait de Carcassonne une ville opulente : il ne reste plus que l'ombre de cette prospérité qui s'était accrue pendant un siècle; mais son génie manufacturier n'est pas éteint; il n'attend que des circonstances favorables pour prendre un nouvel essor.

Outre ses petites fabriques de peignes, de jayet, de papier, de tonneaux, de vert-de-gris, le département de l'Aude a des tanneries considérables, des distilleries nombreuses, et qui ne peuvent que s'accroître, des salines dont les produits, déja très-importants, doivent devenir immenses. Le commerce des grains procure une branche avantageuse à son industrie; mais il faut sur-tout compter ses fers au nombre de ses principales productions; en effet, ils sont d'une bonté supérieure, et l'émulation des maîtres de forges les améliore de jour en jour; son acier, jugé comparable à celui d'Angleterre, a valu, à l'un d'eux, une récompense qui sert à-la-fois d'encouragement vers une perfection nouvelle.

Ainsi, malgré les objets qui lui manquent et qu'il est obligé d'acheter chez ses voisins, malgré les sommes qu'il fait sortir pour l'importation de bestiaux et de diverses marchandises soit de luxe, soit de nécessité, le département de l'Aude trouve la plupart de ses ressources en lui-même, la balance commerciale est toute à son avantage. Enfin aucun département ne mérite plus que lui la protection et la bienveillance du gouvernement, comme aucun n'est plus soumis aux lois, plus attaché à l'État, plus dévoué à la personne de ses souverains.

FIN.

Digitized by Google

TABLE.

Avant-propos..... Page v

LIVRE PREMIER.

Topographie.

Chapitre Ier. Surface. — forme et nature du sol. — Montagnes.... 1
La Montagne-Noire..... 4
Les Pyrénées..... Ibid.
Chaîne intermédiaire..... 5
Les Corbières..... Ibid.
Chapitre II. Plaines et vallées... 10
Chapitre III. Rivières..... 15
Chapitre IV. Amas d'eau. — Étangs. Fontaines..... 40
Marais du cercle..... 41
Étang salin..... 42
Lagunes ou étangs salés..... Ibid.
Étang de Bages..... 43.
Étang de Gruissan..... Ibid.
Étang de la Palme..... Ibid.
Étang de Leucate..... Ibid.
Étang de Pudre..... 44
Étang d'Ouveillan..... Ibid.
Étang de la Redorte..... Ibid.
Étang de Marseillette..... 45
Étang de Jouarre..... 47
Fontaines et sources remarquables. Ibid.
Chapitre V. Eaux minérales..... 51
Sources d'Alet..... 52
Eaux de Campagne..... 53
Bains de Rennes..... Page 56
Eaux minérales de Ginoles..... 62
Eaux minérales d'Escouloubre.... 64
Eaux salées de Sougraignes ou de Fourtou..... 75
Chapitre VI. Côtes maritimes.... 79
Port de la Nouvelle..... 80
Anse de la Franqui..... 82

LIVRE II.

Histoire naturelle et météorologie.

Chapitre Ier. Règne animal..... 87
§ I. Mammifères..... Ibid.
§ II. Oiseaux..... 88
§ III. Reptiles..... 90
§ IV. Poissons..... Ibid.
§ V. Insectes..... 91
§ VI. Coquilles de la Méditerranée. 95
Chapitre II. Règne végétal..... 103
§ I. Plantes communes..... Ibid.
§ II. Plantes rares..... 111
Chapitre III. Règne minéral..... 115
§ I. Mines de fer..... 119
§ II. Mines de houille..... 121
Tableau des substances minérales que renferme le département... 124
Chapitre IV. Météorologie..... 133
§ I. Température..... Ibid.
§ II. Thermomètre..... Ibid.
§ III. Baromètre..... 135
§ IV. Hygromètre..... 136



Digitized by Google

§ V. Etat habituel du ciel... Page 136
§ VI. Cours des saisons..... Ibid.
§ VII. Passage des oiseaux..... 137
§ VIII. Météores..... 140
§ IX. Vents..... 141
§ X. Pluies..... 144
§ XI. Neiges..... 149
§ XII. Époques des orages..... 150
§ XIII. Grêle..... 151
§ XIV. Vents verticaux, trombes-ouragans..... Ibid.
Trombe de Barbaira..... 152
Trombe de Leuc..... 153

LIVRE III.

Géographie administrative et historique. Antiquités.

CHAPITRE Ier. Notions générales... 155
CHAPITRE II. Carcassonne..... 164
CHAPITRE III. Arrondissement de Carcassonne..... 190
§ I. Canton d'Alzonne..... Ibid.
§ II. Canton de Capendu..... 192
§ III. Canton de Carcassonne..... 195
§ IV. Canton de Conques..... 197
§ V. Canton de Lagrasse..... 199
§ VI. Canton du Mas-Cabardès.... 203
§ VII. Canton de Monthoumet.... 207
§ VIII. Canton de Montréal..... 209
§ IX. Canton de Peyriac..... 212
§ X. Canton de Saissac..... 217
§ XI. Canton de Tuchan..... 219
CHAPITRE IV. Arrondissement de Castelnaudary..... 221
§ I. Canton de Belpech..... 226
§ II. Canton de Castelnaudary-Nord. 227
§ III. Canton de Castelnaudary-Sud. 231
§ IV. Canton de Fanjeaux..... 233
§ V. Canton de Salles..... 236
CHAPITRE V. Arrondissement de Limoux..... Pag. 238
Limoux..... Ibid.
§ I. Canton d'Alaigne..... 243
§ II. Canton de Belcaire..... 245
§ III. Canton de Chalabre..... 248
§ IV. Canton de Couiza..... 252
§ V. Canton de Saint-Hilaire..... 255
§ VI. Canton de Limoux..... 256
§ VII. Canton de Quillan..... 260
§ VIII. Canton de Roquefort..... 263
CHAPITRE VI. — § I. Narbonne.... 266
§ II. Vicomtes de Narbonne..... 290
§ III. Église de Narbonne..... 294
CHAPITRE VII. Arrondissement de Narbonne..... 303
§ I. Canton de Coursan..... Ibid.
§ II. Canton de Durban..... 304
§ III. Canton de Ginestas..... 306
§ IV. Canton de Lezignan..... 308
§ V. Canton de Narbonne..... 310
§ VI. Canton de Sigean..... 311
CHAPITRE VIII. Routes, ponts et chemins..... 315
§ I. Routes..... Ibid.
§ II. Ponts..... 319
§ III. Observations genérales..... Ibid.
§ IV. Bacs..... 324
§ V. Chemins vicinaux..... 325
§ VI. Canal du Midi..... 327

LIVRE IV.

Population.

CHAPITRE Ier. De la population, considérée dans ses différents rapports..... 329
CHAPITRE II. Recherches sur la population de la ville de Carcassonne..... 341

Digitized by Google

CHAPITRE II (*bis*). Influence du climat sur les hommes; maladies habituelles ..... Page 345
CHAPITRE III. Taille..... 354
CHAPITRE IV. Hommes célèbres... 357
CHAPITRE V. Langage..... 368
CHAPITRE VI. Coutumes, mœurs, caractère, usages..... 375
CHAPITRE VII. Ordre judiciaire, gendarmerie, et prisons..... 391
CHAPITRE VIII. Instruction publique. 397
§ I. Colléges..... Ibid.
§ II. École chrétienne gratuite.... 400
§ III. École gratuite de dessin... Ibid.
§ IV. Maisons d'éducation pour les filles..... 401
§ V. Écoles particulières..... 402
§ VI. École centrale..... Ibid.
§ VII. Écoles primaires..... 405
§ VIII. Bibliothèque..... 406
CHAPITRE IX. Établissements de bienfaisance..... 407
§ I. Hospice de Carcassonne..... Ibid.
§ II. Hospice de Montréal..... 412
§ III. Hospice de Castelnaudary... 413
§ IV. Hospice de Fanjeaux..... 415
§ V. Hospice de Belpech..... 417
§ VI. Hospice de Limoux..... Ibid.
§ VII. Hospice de Chalabre..... 419
§ VIII. Hospices de Narbonne... Ibid.
§ IX. Enfants abandonnés..... 422
§ X. Bureaux de bienfaisance..... 423
§ XI. Société de la charité maternelle. 425
§ XII. Atelier de charité..... 427
§ XIII. Mendicité..... 428
CHAPITRE X. Événements remarquables depuis l'année 1814..... 431
§ I. Passage du souverain pontife.. 432
§ II. Passage du roi d'Espagne.... 435
§ III. Restauration. Passage de S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême .... Page 436
§ IV. Catastrophe des cent jours... 442

LIVRE V.

Agriculture et contributions.

CHAPITRE I^er^. État de l'agriculture; ses progrès..... 452
CHAPITRE II. Nature des grains. Maladies des blés..... 457
CHAPITRE III. Espèces et qualités des terres. Mode de culture..... 463
CHAPITRE IV. Semailles et moissons. 470
CHAPITRE V. Instruments aratoires. Engrais. Jardins..... 474
CHAPITRE VI. Prairies..... 482
§ I. Prairies naturelles..... Ibid.
§ II. Prairies artificielles..... 484
CHAPITRE VII. Vignes..... 487
CHAPITRE VIII. Oliviers..... 493
CHAPITRE IX. Salicor..... 508
CHAPITRE X. Cultures diverses, et clôtures..... 515
CHAPITRE XI. Forêts, gibiers, arbres et pépinières..... 520
§ I. Forêts..... Ibid.
§ II. Gibiers..... 524
§ III. Arbres, Pépinières..... 525
CHAPITRE XII. Communaux; défrichements, gardes-champêtres... 529
CHAPITRE XIII. Bestiaux..... 535
§ I. Chevaux..... Ibid.
§ II. Mulets..... 537
§ III. Anes..... 538
§ IV. Bêtes à cornes..... Ibid.
CHAPITRE XIV. Bêtes à laine..... 541
CHAPITRE XV. — § I. Loups..... 551
§ II. Porcs..... Ibid.

Digitized by Google

§ III. Chèvres..... Page 552
§ IV. Volailles..... 553
§ V. Abeilles..... 556
§ VI. Vers à soie..... 559
§ VII. Artistes vétérinaires..... Ibid.
Chapitre XVI. — § I. Baux et fermages..... 561
§ II. Nourriture et vêtements des agriculteurs..... 562
§ III. Logements..... 564
§ IV. Tableaux. — N° 1. Division agricole du départemt. de l'Aude. 565
N° 2. Division des terres labourables par qualités ou classes..... Ibid.
N° 3. Assolement des terres labourables..... 566
N° 4. Développement du tableau précédent..... Ibid.
N° 5. Division des terres labourables par charrues..... 567
N° 6. Labeur annuel des charrues. Ibid.
N° 7. Tableau du produit des terres consacrées à l'agriculture pour l'année 1813, avec l'évaluation de ce produit..... 568
Chapitre XVII. Contributions.... 571
Contributions directes..... Ibid.
§ I. Contribution foncière..... 579
§ II. Contribution personnelle et mobiliaire..... Ibid.
§ III. Portes et fenêtres..... 580
§ IV. Patentes..... Ibid.
§ V. Contributions indirectes..... 581
Récapitulation générale des contributions payées dans le département de l'Aude, en 1807..... Ibid.
Contributions payées pendant les années 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, et 1816..... 585
Chapitre XVIII. Cadastre.. Page 586

LIVRE VI.

Industrie et commerce.

Chapitre 1er Fabrique de draps... 593
Chapitre II. — § I. Teinture..... 622
§ II. Ouvrages de jayet..... 623
§ III. Peignes de bois..... 625
§ IV. Tinettes ou comportes..... 626
§ V. Ouvrages de tourneur..... 627
§ VI. Cribles en bois..... 628
§ VII. Sonnettes de bronze et de fer. Ibid.
§ VIII. Faucilles..... 629
Chapitre III. — § I. Carrières de marbre de Caunes..... 630
§ II. Moulin à scier le marbre.... Ibid.
§ III. Carrières de chaux et de plâtre. 631
§ IV. Fabriques de poterie, faïence, tuiles, et briques..... Ibid.
§ V. Fabriques de papier et de carton. 632
§ VI. Chapellerie..... 633
§ VII. Savon et colle-forte..... 634
§ VIII. Tonnellerie..... Ibid.
Chapitre IV. — § I. Verd-de-gris ou verdet..... 635
§ II. Eaux-de-vie..... 636
§ III. Tanneries..... 637
Chapitre V. Pêche maritime..... 639
Chapitre VI. Salines..... 647
Chapitre VII. — § I. Forges..... 652
§ II. Moulins à scie..... 662
Chapitre VIII. — § I. Commerce des blés..... 663
§ II. Importations et exportations.. 669
Tableau comparatif des anciennes mesures avec celles du système métrique..... 670
Résumé..... 672

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

ERRATA.

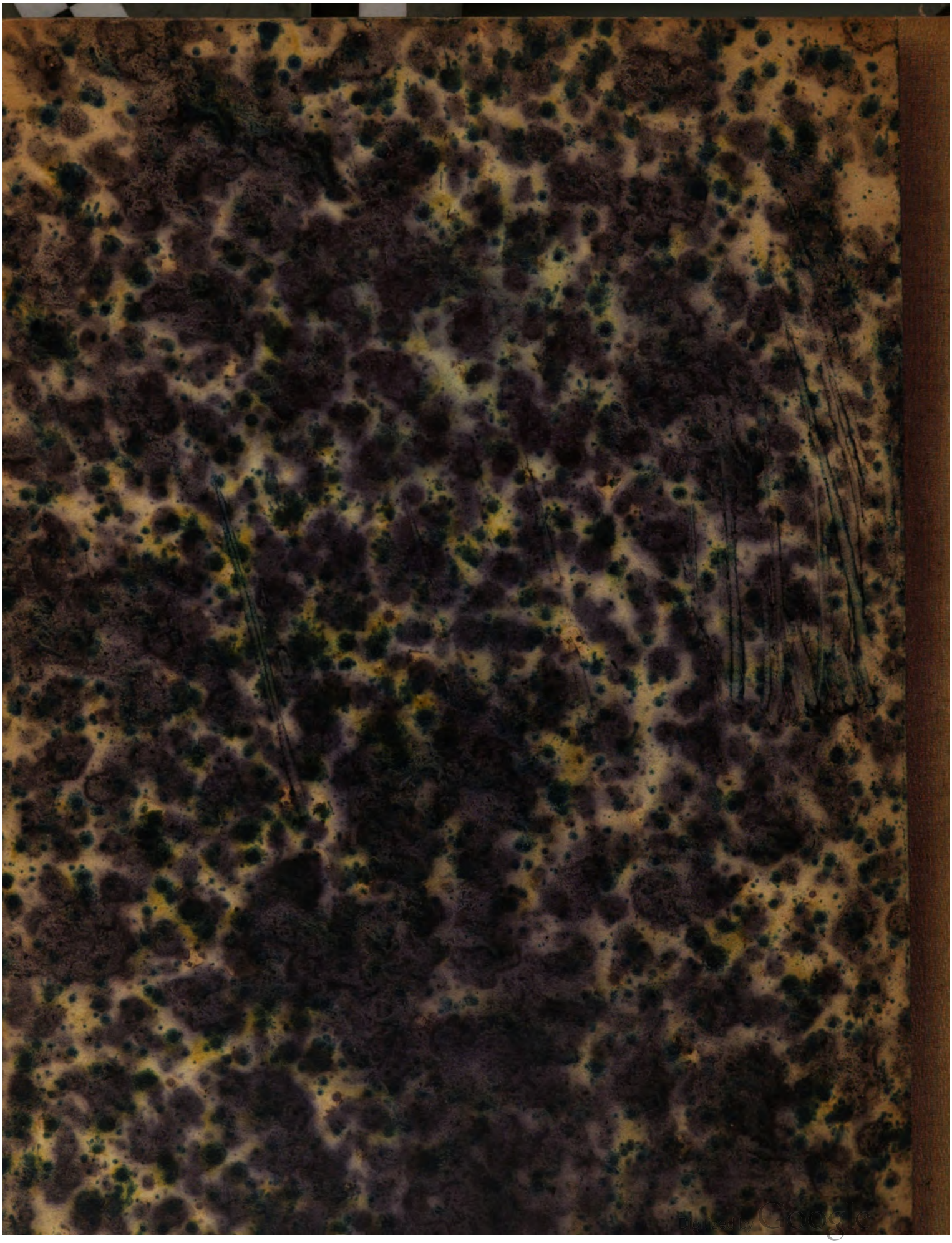
Page 33. Au lieu de chapitre I^er^, *lisez :* chapitre III.
177. Au lieu de chapitre I^er^, *lisez :* chapitre II.
181. Au lieu de chapitre I^er^, *lisez :* chapitre II.
217. Au lieu de § IX, *lisez :* § X.
219. Au lieu de § X, *lisez :* § XI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google